

2018



RAPPORT ANNUEL 2018

T1

- Début officiel des activités de Financière Simplii^{MC}
- Lancement de Services financiers Innovation CIBC

T2

- Lancement de la nouvelle marque mondiale d'investissement communautaire Un pour tous
- Annonce de notre soutien au Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques

T3

- Premier anniversaire de l'acquisition de PrivateBancorp, Inc.
- Atlantic Trust devient Gestion privée de patrimoine CIBC^{MD}

T4

- Lancement de nos cartes à primes-voyages Aventura^{MD} haut de gamme améliorées, plus avantageuses pour nos clients
- Transformation de plus de 150 centres bancaires en centres de conseils



2018

RAPPORT ANNUEL 2018

Rendement de 2018 en bref

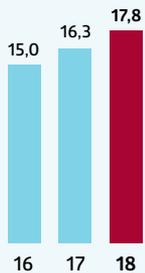
En 2018, nous avons fait la promotion de notre stratégie focalisée sur les clients, créé de la valeur pour nos actionnaires et enregistré une solide croissance de notre résultat.

Points saillants financiers

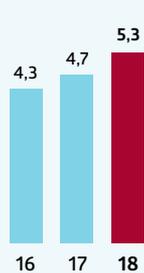
Pour les exercices clos le 31 octobre (en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2018	2017
Résultats financiers		
Produits	17,8	16,3
Dotation à la provision pour pertes sur créances	0,9	0,8
Charges	10,3	9,6
Résultat net	5,3	4,7
Mesures financières (%)		
Coefficient d'efficacité comme présenté/ajusté ¹	57,5/55,6	58,8/57,2
Rendement des capitaux propres (RCP) applicables aux porteurs d'actions ordinaires	16,6	18,3
Marge d'intérêts nette	1,68	1,66
Rendement total pour les actionnaires	4,7	18,3
Renseignements sur les actions ordinaires		
Capitalisation boursière	50,3	49,9
Dividendes (%)		
Rendement des actions	4,7	4,5
Ratio de versement de dividendes comme présenté/ajusté ¹	45,5/43,4	45,6/46,2
Résultat net des unités d'exploitation stratégique		
Services bancaires personnels et aux PME, région du Canada	2,5	2,4
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	1,3	1,1
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	0,6	0,2
Marchés des capitaux	1,1	1,1

Produits comme présentés
(en milliards de dollars)



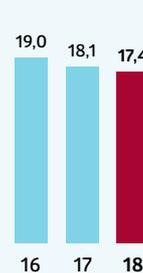
Résultat net comme présenté
(en milliards de dollars)



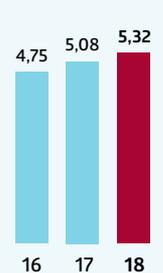
Résultat par action ajusté¹ (\$)



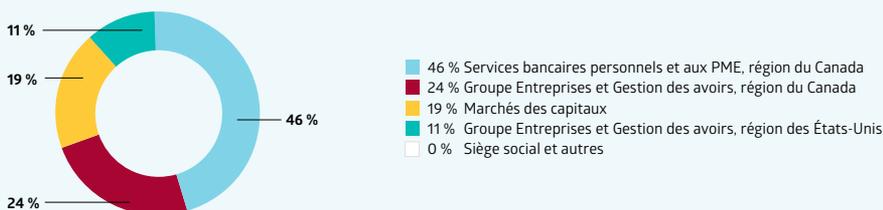
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté¹ (%)



Dividende (\$/action)



Composition des activités
En % du résultat net ajusté¹



¹ Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion.

Tableau de bord financier

	Cible	Résultats comme présentés de 2018	Résultats ajustés de 2018 ¹
Croissance du résultat par action	Croissance annuelle moyenne de 5 % à 10 %	11,65 \$, en hausse de 4 % par rapport à 2017	12,21 \$, en hausse de 10 % par rapport à 2017
Rendement des capitaux propres (RCP)	Plus de 15 %	16,6 %	17,4 %
Coefficient d'efficacité	Taux annualisé de 52 % en 2022	57,5 %, une amélioration de 130 points de base par rapport à 2017	55,6 %, une amélioration de 160 points de base par rapport à 2017
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III	Solide réserve par rapport aux exigences minimales réglementaires	11,4 %	
Ratio de versement de dividendes	De 40 % à 50 %	45,5 %	43,4 %
Rendement total pour les actionnaires	Surpasser l'indice composé S&P/TSX des banques sur une période mobile de cinq exercices	CIBC – 60,6 % Indice des banques – 62,0 %	

¹ Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion.

Grille de pointage pour les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Résultats pour 2018

Priorité au client

- Notre performance au chapitre de l'expérience client s'est améliorée tout au long de l'année.
- Nous avons autorisé près de 750 M\$ en nouveaux prêts aux PME au Canada.

Services bancaires responsables

- Nous avons réalisé 1 193 évaluations du risque environnemental et social lié à nos opérations financières dans le cadre de notre processus de contrôle préalable.
- Nous faisons partie des signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies et nous soutenons le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, et nous sommes membres de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-FI).

Culture

- Le conseil d'administration comptait 31 % de femmes occupant un poste de cadre supérieur, ce qui se situe à l'intérieur de la fourchette de 30 % à 35 % visée.
- Nous avons émis les premières obligations sociales au Canada à mettre l'accent sur les entreprises qui font preuve d'engagement à l'égard de la promotion des femmes aux postes de direction.
- Nous avons investi plus de 63 M\$ dans le perfectionnement de nos employés, en focalisant sur nos clients.
- Nous avons dépassé notre objectif concernant l'embauche de plus de 500 personnes handicapées.
- Le niveau d'engagement de 88 % à la CIBC est de 7 points de pourcentage supérieur à la norme mondiale qui prévaut dans le secteur des services financiers.

Développement des collectivités

- Nous avons investi plus de 80 M\$ dans des organismes communautaires partout au Canada et aux États-Unis, dont 60 M\$ de contributions d'entreprise et 20 M\$ provenant de dons et de collectes de fonds des employés.

Gouvernance

- Le conseil d'administration de la CIBC comptait 44 % d'administratrices, soit plus que notre objectif minimal de 30 %.
- 100 % des administrateurs externes au sein de notre conseil d'administration sont indépendants.
- 100 % des employés ont suivi la formation relative à l'éthique concernant notre Code de conduite.

Rendement de 2018 en bref	94	États financiers consolidés
ii Message du président et chef de la direction Équipe de la haute direction	103	Notes des états financiers
vii Message du président du conseil	181	Revue trimestrielle
viii Groupe de travail sur les renseignements supplémentaires	183	Revue statistique des dix dernières années
1 Rapport de gestion	186	Glossaire
	192	Renseignements destinés aux actionnaires

Qui sommes-nous?

La CIBC est une institution financière de premier plan en Amérique du Nord avec une capitalisation boursière de 50 G\$ et un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III de 11,4 %.

Par l'intermédiaire de Services bancaires personnels et PME, de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, et de Marchés des capitaux, nos 44 000 employés offrent un éventail complet de produits et de services financiers à 10 millions¹ de particuliers, d'entreprises, de clients du secteur public et de clients institutionnels au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier.

Notre stratégie

À la CIBC, nous bâtissons une banque axée sur les relations dans un monde moderne qui offre une expérience client et un rendement total pour les actionnaires exceptionnels en mettant l'accent sur quatre axes prioritaires :

1. Bâtir une entreprise solide et focalisée sur la clientèle.
2. Diversifier la croissance de nos bénéfices.
3. Optimiser notre efficacité opérationnelle.
4. Maintenir une gestion rigoureuse du capital et du bilan.

Création de valeur pour nos actionnaires

À la CIBC, nous nous engageons à générer une croissance durable des bénéfices pour nos actionnaires et à bâtir une banque axée sur les relations pour nos clients. Nous continuons de recenser des initiatives en vue de libérer des ressources qui nous permettront de réinvestir dans nos activités afin d'accélérer la croissance des produits et de réduire nos frais structurels de base. Nous y parviendrons en focalisant sur des principes fondamentaux à l'avant-garde du secteur en matière de fonds propres, de dépenses et de gestion du risque.



50 G\$

en capitalisation
boursière



16,6 %

de rendement
des capitaux propres



10

millions
de clients

¹ Pour plus de renseignements, se reporter à la section Vue d'ensemble du rapport de gestion.

L'année 2018 a été marquée par les progrès considérables que nous avons accomplis tout en continuant de bâtir une banque solide et focalisée sur le client qui crée une valeur durable pour nos actionnaires et nos collectivités.

À la CIBC, la transformation de nos activités est un projet qui nous occupe depuis plusieurs années, et au cours de la dernière année, nous avons continué de nous consacrer collectivement à bâtir une banque axée sur les relations dans un monde moderne. En 2018, nous avons continué d'adopter une culture focalisée sur le client et d'investir dans notre plateforme transfrontalière, contribuant ainsi à renforcer nos relations avec notre clientèle et à constamment générer des résultats et une valeur de haute qualité pour nos actionnaires.

Comme toujours, nous avons continué de mettre l'accent sur le respect de nos obligations à l'appui du dynamisme et de la prospérité à long terme des personnes et des collectivités que nous servons. Il en est ainsi autant à l'échelle de notre organisation, avec notre engagement en matière de développement durable et notre soutien au développement économique et social, que sur le plan individuel, grâce à la générosité dont les membres de notre équipe font preuve au quotidien.

Je suis fier de tout ce que notre équipe a accompli en 2018 et très heureux d'avoir l'occasion de vous présenter certaines de nos réalisations.

Atteinte des objectifs de notre plan

Au début de l'exercice, nous avons tenu une Journée des investisseurs afin de faire le point sur nos progrès et de présenter les quatre axes prioritaires de la mise en œuvre de notre stratégie :

- 1. Bâtir une entreprise solide et focalisée sur la clientèle.** Qu'il s'agisse de relations qui nécessitent une intervention active en lien avec la prestation de conseils et d'idées ou qui font plutôt appel à des technologies de pointe, nous cherchons toujours le juste équilibre pour chacun de nos clients. Notre culture focalisée sur la clientèle caractérisera toutes nos activités, tandis que nous nous efforçons d'offrir le meilleur de la CIBC à nos clients dans chacune de nos interactions et de nos décisions.
- 2. Diversifier la croissance de nos bénéficiaires.** Nous nous employons à diversifier nos résultats et nos activités en investissant dans nos plateformes de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs au Canada et aux États-Unis afin de développer ces unités d'exploitation stratégique et d'étendre nos relations avec la clientèle. En outre, nous tirerons parti de l'excellente position de notre groupe Marchés des capitaux pour fournir des conseils et des solutions à l'échelle de notre Banque.
- 3. Optimiser notre efficacité opérationnelle.** Grâce aux projets de simplification déjà en cours, nous visons un coefficient d'efficacité de 52 % en 2022. Nous atteindrons cet objectif en stimulant la croissance, en maintenant le processus d'amélioration continue au cœur de nos priorités et en surveillant de près nos coûts.
- 4. Maintenir une gestion rigoureuse du capital et du bilan.** Nous continuerons aussi à déployer consciencieusement notre capital en veillant à investir judicieusement nos ressources en fonction de notre stratégie.

En rétrospective, nos résultats financiers élevés et constants pour 2018 démontrent notre capacité d'exécution. Autrement dit, nous avons établi des objectifs et nous les atteignons. Notre Banque peut compter sur des assises solides, une clientèle nombreuse, une équipe chevronnée et dynamique et une capacité de croissance. Les résultats financiers de chacune de nos quatre unités d'exploitation stratégique témoignent de l'excellente dynamique que nous avons créée.

La CIBC a dégagé un résultat net record de 5,3 G\$, ou 11,65 \$ par action. Le résultat net ajusté s'est établi à 5,5 G\$, ou 12,21 \$ par action, comparativement à 4,7 G\$, ou 11,11 \$ par action il y a un an. Le rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté a été solide, à 17,4 %. À la fin de l'exercice, notre coefficient d'efficacité ajusté se situait à 55,6 %, grâce aux efforts que nous avons déployés pour réduire nos coûts et augmenter nos produits.

Nous avons généré une croissance du résultat dilué par action comme présenté et ajusté de 4 % et 10 % respectivement, ce qui reflète les excellents résultats dégagés par nos unités d'exploitation stratégique. À la fin de l'exercice, nous affichions un robuste ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III de 11,4 %.

« Au cours de la dernière année, nous avons continué de nous consacrer collectivement à bâtir une banque axée sur les relations dans un monde moderne. »

Victor G. Dodig, président et chef de la direction



8,6 G\$

Produits, Services bancaires
personnels et PME,
région du Canada

3,9 G\$

Produits, Groupe Entreprises
et Gestion des avoirs,
région du Canada

Ces résultats solides ont été favorisés par la vigueur économique nord-américaine dans un contexte marqué, tant au Canada qu'aux États-Unis, par des taux de chômage près des creux cycliques et par des taux de croissance du PIB toujours solides. De plus, les taux d'intérêt ont augmenté des deux côtés de la frontière alors que les banques centrales suivent l'évolution de l'économie en surveillant particulièrement le niveau d'endettement des consommateurs et les faits nouveaux touchant la politique commerciale mondiale.

Approfondissement des relations avec notre clientèle des deux côtés de la frontière

Au cours de l'année, notre équipe a continué d'approfondir les relations que nous entretenons avec nos clients, tout en cherchant à tirer parti des capacités accrues que nous procure CIBC Bank USA aux États-Unis. Un an après l'acquisition de The PrivateBank, nous avons mis en place une solide plateforme transfrontalière pour servir notre clientèle et générer une croissance pour nos actionnaires. Nos activités américaines ont dégagé d'excellents résultats grâce à la collaboration des membres de notre équipe unifiée à l'échelle des services bancaires commerciaux, de la gestion des avoirs et des marchés des capitaux.

Dans le cadre de notre stratégie de croissance nord-américaine, nous avons également procédé au lancement de Services financiers Innovation CIBC, une entreprise multiservices qui fournit des conseils stratégiques et du financement aux clients du secteur des technologies et de l'innovation, à toutes les étapes de leur développement commercial. L'équipe de ce nouveau projet stimulant qui découle de notre acquisition de Wellington Financial se consacre à déployer le capital et l'expertise dont les clients ont besoin pour réussir dans ce secteur dynamique et en plein essor. Du côté des services aux particuliers, nous avons lancé le compte d'épargne à intérêt élevé CIBC Agility^{MC}, une offre bancaire en direct avec laquelle notre Banque compte attirer une nouvelle clientèle aux États-Unis.



ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION

De gauche à droite

Larry Richman
Premier vice-président
à la direction et chef
de groupe, région des
États-Unis, et président
et chef de la direction,
CIBC Bank USA

Kevin Patterson
Premier vice-président
à la direction et chef de
groupe, Technologie et
opérations

Sandy Sharman
Première vice-présidente
à la direction et chef des
Ressources humaines et
des Communications

Harry Culham
Premier vice-président
à la direction et chef de
groupe, Marchés des
capitaux

Victor G. Dodig
Président et chef de la
direction

Transformation pour répondre aux besoins en évolution de nos clients

À la CIBC, nous innovons judicieusement afin de procurer une valeur concrète à nos clients, qu'il s'agisse d'améliorer nos conseils financiers, de simplifier nos services bancaires ou de permettre aux propriétaires d'entreprises de gérer leurs flux de trésorerie en ligne en tout temps. Nous sommes à l'écoute de nos clients, nous comprenons leurs besoins et nous leur offrons les innovations qui comptent vraiment pour eux.

Au cours de la dernière année, près de deux millions de clients ont adopté avec succès notre nouvelle marque de services bancaires directs, Financière Simplii. Afin de poursuivre le développement de ces services bancaires directs quotidiens sans frais et à taux avantageux, nous continuerons à en améliorer les fonctionnalités et nous proposerons de nouveaux produits pour les clients qui préfèrent effectuer leurs opérations bancaires en ligne, à l'aide d'un appareil mobile ou par téléphone.

Alors que le nombre de transactions courantes effectuées hors de nos établissements ne cesse de croître, nous continuons de transformer nos centres bancaires afin de les axer sur la prestation de conseils financiers. Au cours des trois dernières années, nous avons transformé plus de 150 de nos emplacements, permettant ainsi à nos équipes d'avoir des conversations plus étoffées et de jeter les bases d'une relation durable avec nos clients. Nous en avons pour preuve le nombre accru de plans financiers établis pour le compte de nos clients afin de les aider à atteindre leurs objectifs, qu'il s'agisse d'acheter une maison, d'épargner en vue de la retraite ou de fonder une entreprise.

Par ailleurs, notre engagement à améliorer les technologies existantes et à créer de nouvelles solutions numériques qui permettent à nos clients de gérer leurs opérations bancaires plus facilement nous a valu d'être reconnu au sein de notre secteur par Forrester. Pour la cinquième année consécutive, la CIBC a ainsi obtenu la meilleure note générale pour les fonctionnalités et l'expérience utilisateur de ses services bancaires mobiles.

1,8 G\$

Produits, Groupe Entreprises
et Gestion des avoirs,
région des États-Unis

2,9 G\$

Produits,
Marchés des capitaux



Michael G. Capatides
Premier vice-président
à la direction, chef
de l'administration et
avocat général

Kevin Glass
Premier vice-président à
la direction et chef des
services financiers

Christina Kramer
Première vice-présidente
à la direction et chef de
groupe, Services bancaires
personnels et PME, région
du Canada

Jon Hountalas
Premier vice-président à la
direction et chef de groupe,
Groupe Entreprises et
Gestion des avoirs, région
du Canada

Laura Dottori-Attanasio
Première vice-présidente
à la direction et chef de la
gestion du risque

Deepak Khandelwal
Premier vice-président
à la direction et chef de
groupe, Liens avec les
clients et Innovation

Nous avons mis en place une solide plateforme transfrontalière pour servir notre clientèle et générer une croissance pour nos actionnaires.

Des collectivités plus solides pour un avenir meilleur

À la CIBC, nous nous engageons à contribuer de manière significative et durable au bien-être des gens et des collectivités que nous servons. Nous reconnaissons l'importance des investissements socialement responsables et nous constatons que les solutions de placement qui contribuent à l'avènement d'un monde meilleur sont de plus en plus demandées par nos clients. Nous faisons maintenant partie des signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies et nous avons énoncé dans nos pratiques de placement notre engagement à intégrer des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

En 2018, nous avons été la seule banque canadienne nommée par Corporate Knights parmi les 100 sociétés championnes du développement durable à l'échelle mondiale, et nous sommes classés dans la tranche des 2 % d'entreprises les plus performantes à l'égard des principes ESG.

Au-delà du soutien de notre organisation au développement social et économique de nos collectivités, les membres de notre équipe sont nos plus fervents ambassadeurs, et ils accordent la plus grande importance à tous ces lieux où nous sommes établis. Pour l'équipe CIBC, donner en retour est un geste personnel qui vient du cœur et traduit notre volonté d'améliorer nos collectivités. La générosité de chaque membre de notre équipe, exprimée par des dons ou des actions bénévoles, est une grande fierté pour notre Banque.

Tous unis au sein d'une même équipe pour nos clients

Les membres de notre équipe sont le visage de notre Banque pour nos clients, et notre ressource la plus précieuse. Nous tirons parti des talents et des compétences de nos quelque 44 000 employés pour libérer tout le potentiel de notre entreprise et nous propulser vers l'avenir.

Nous savons que pour offrir le meilleur de notre Banque à nos clients, il faut commencer par fournir la meilleure expérience possible à nos équipes. C'est la raison pour laquelle nous continuons de nous efforcer de mettre en valeur le dynamisme et l'enthousiasme de nos employés. Grâce à notre Institut du leadership CIBC et à la priorité que nous accordons au perfectionnement en général, nous veillerons à instiller une culture focalisée sur la clientèle qui génère des résultats pour nos parties prenantes. Le fait que nous soyons reconnus comme un employeur de choix témoigne de l'excellence de notre équipe et de notre approche. L'an dernier, nous avons fait partie des 100 meilleurs employeurs au Canada, des meilleurs employeurs pour la diversité au Canada et des meilleurs employeurs pour les jeunes Canadiens. Pour ce qui est de l'avenir, nous savons que nous devons continuer d'être les premiers à adopter de nouvelles approches, de faire évoluer notre culture et d'attirer et de retenir les personnes les plus talentueuses et les plus chevronnées. Notre investissement dans notre nouveau siège social mondial, CIBC Square, est le signe visible de la façon dont nous modelons notre Banque et notre culture pour innover, collaborer et travailler en tant que membres d'une seule et même équipe afin d'aider nos clients à prospérer.

Aux membres de l'équipe CIBC, je tiens à souligner le remarquable sentiment de fierté que m'inspire tout le travail que nous accomplissons ensemble pour centrer notre attention sur nos clients, générer de la valeur pour nos actionnaires et renforcer nos collectivités. Merci à tous et à toutes pour votre contribution.

À nos clients, je tiens à réitérer notre engagement à continuer de tout mettre en œuvre pour mériter votre clientèle au quotidien, et je vous remercie de la confiance que vous nous accordez. Enfin, à nos actionnaires, j'aimerais exprimer toute ma gratitude pour votre soutien et ce désir constant d'évolution que vous nous insufflez. Je me réjouis des possibilités qui s'offrent à nous de poursuivre la transformation de notre banque, tandis que nous bâtissons une banque axée sur les relations dans un monde moderne.



Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Promouvoir notre stratégie de croissance en Amérique du Nord

En 2018, les résultats de la CIBC mettent en évidence nos grands progrès dans la promotion de notre stratégie de croissance axée sur les clients en Amérique du Nord, notamment l'établissement de notre Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Tout au long de l'année, notre conseil a assuré la surveillance de cette stratégie et conseillé la direction, alors que les plans d'affaires de la CIBC continuent de générer des résultats et une valeur durables pour les actionnaires.

L'une de nos principales responsabilités cette année a été d'harmoniser la rémunération des cadres supérieurs et les intérêts des actionnaires. Nous avons comme approche de lier cette rémunération à la réalisation de certains aspects de notre stratégie, notamment la durabilité des résultats, l'atteinte d'objectifs liés à l'expérience client, le rendement par rapport à nos pairs, le respect de notre tolérance au risque et le rendement individuel en regard des objectifs.

La responsabilité de l'entreprise fait également partie des priorités de notre conseil. À la CIBC, nous croyons qu'en plus de la croissance économique que nous contribuons à créer, nous sommes redevables envers les collectivités que nous servons. Dans le cadre de notre engagement en matière de responsabilité d'entreprise, la CIBC est attachée à toutes les questions environnementales, sociales et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les changements climatiques, l'investissement communautaire et la diversité.

Au chapitre de l'environnement, nous avons annoncé cette année notre soutien au Groupe de travail mondial sur l'information financière relative aux changements climatiques, car nous reconnaissons l'importance de cet enjeu. Nous avons également présenté notre nouvelle initiative mondiale en matière d'investissement communautaire, *Un pour tous*, inspirée par les passions communes des membres de l'équipe CIBC : donner en retour, aider ceux qui en ont le plus besoin et faire de nos collectivités des lieux accueillants pour tous. Une autre de nos préoccupations constantes est l'augmentation de la diversité, et nous sommes fiers de compter 44 % d'administratrices au sein de notre conseil, soit plus que notre objectif minimal.

En conclusion, j'aimerais remercier notre chef de la direction, Victor Dodig, ainsi que les membres de l'équipe de la haute direction pour leur leadership en 2018 afin de bâtir une banque axée sur les relations dans un monde moderne. Quant aux 44 000 membres de l'équipe CIBC, je tiens à remercier chacun d'eux pour tout ce qu'ils accomplissent chaque jour au service de nos clients et de nos collectivités.



L'Honorable John P. Manley
Président du conseil



En 2012, le groupe de travail sur les renseignements supplémentaires, mis sur pied par le Financial Stability Board, a publié son rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, qui comportait 32 recommandations sur les informations à fournir. L'index ci-dessous renferme la liste de ces informations ainsi que leur emplacement. Les informations du groupe de travail sont présentées dans notre rapport de gestion, nos états financiers consolidés ainsi que nos documents d'information financière supplémentaire, qui se trouvent sur notre site Web (www.cibc.com/francais). Aucune information du site Web de la CIBC, y compris les documents d'information financière supplémentaire, ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes.

Sujets	Recommandations	Information à fournir	Rapport de gestion	États financiers consolidés	Information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires et rapport au titre du troisième pilier
			Pages		
Généralité	1	Index des informations en matière de risque – présente page			
	2	Terminologie et mesures en matière de risque ¹			39
	3	Principaux risques et nouveaux risques	47		
	4	Exigences liées aux ratios réglementaires futurs importants	32, 34, 72, 74	153	2, 6
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gestion du risque	42, 43		
	6	Culture de risque et intérêt à l'égard du risque	41, 44, 45		
	7	Risques découlant des activités commerciales	45, 50		
	8	Simulations de crise à l'échelle de la Banque	37, 47, 54, 60, 67, 70, 77		
Suffisance des fonds propres et actif pondéré en fonction du risque	9	Fonds propres réglementaires minimums	30	153	
	10	Composantes de fonds propres et rapprochement avec le bilan réglementaire consolidé	32		1 – 4
	11	Tableau des flux de fonds propres réglementaires	34		5
	12	Gestion et planification des fonds propres	36	153	
	13	Activités commerciales et actif pondéré en fonction du risque	33, 50		14
	14	Actif pondéré en fonction du risque et exigences en matière de fonds propres	31, 33		14
	15	Risque de crédit par portefeuille important	52 – 58		23, 24
	16	Tableau des variations de l'actif pondéré en fonction du risque	33		14, 15
	17	Application d'essais à rebours aux modèles	46, 54, 66, 77		11, 12
Liquidités	18	Actifs liquides	71		
Financement	19	Actifs grevés	71		
	20	Échéance contractuelle des actifs, des passifs et des instruments hors bilan	75		
	21	Stratégie et sources de financement	73		
Risque de marché	22	Rapprochement des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation avec le bilan consolidé	65		
	23	Facteurs importants de risque de marché lié aux activités de négociation et autres que de négociation	65 – 69		
	24	Hypothèses, limites et procédures de validation liées aux modèles	65 – 69		
	25	Simulations de crise et analyses de scénarios	37, 67		
Risque de crédit	26	Analyse des expositions au risque de crédit	55 – 63	129 – 135, 174	7 – 10
	27	Prêts douteux et politique d'allègement	52, 60, 80	106, 107	
	28	Rapprochement de prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances	60	130	
	29	Risque de crédit de contrepartie découlant de dérivés	52, 56	145 – 146	10, 34 ²
	30	Atténuation du risque de crédit	52, 57	145 – 146	10, 20, 32, 33
Autres risques	31	Autres risques	76 – 78		
	32	Discussion sur des situations de risque connues	76	167	

1) Un glossaire détaillé de notre terminologie sur les risques et les fonds propres est présenté à la page 188.

2) Compris dans le document d'information financière supplémentaire.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est présenté afin de permettre aux lecteurs d'évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la CIBC au 31 octobre 2018 et pour l'exercice clos à cette date, comparativement aux exercices précédents. Le rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés audités. À moins d'indication contraire, toute l'information financière présentée dans le rapport de gestion a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR) et tous les montants sont libellés en dollars canadiens. Certaines informations présentées dans le rapport de gestion ont été ombragées étant donné qu'elles font partie intégrante des états financiers consolidés. Le rapport de gestion est en date du 28 novembre 2018. D'autres renseignements concernant la CIBC, y compris la notice annuelle, peuvent être obtenus sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) à l'adresse www.sec.gov. Aucune information du site Web de la CIBC (www.cibc.com/francais) ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes. Un glossaire des termes utilisés dans le rapport de gestion et dans les états financiers consolidés audités figure aux pages 186 à 191 du présent Rapport annuel.

2	Modification à la présentation de l'information financière	8	Dotation à la provision pour pertes sur créances	18	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	79	Questions relatives à la comptabilité et au contrôle
		8	Charges autres que d'intérêts	20	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	79	Méthodes comptables critiques et estimations
3	Vue d'ensemble	9	Impôts et taxes	23	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	84	Faits nouveaux en matière de comptabilité
3	Stratégie de la CIBC	9	Change	25	Marchés des capitaux	85	Autres faits nouveaux en matière de réglementation
3	Performance par rapport aux objectifs	10	Événements importants	28	Siège social et autres	85	Transactions entre parties liées
4	Conjoncture de l'économie et du marché	10	Revue des résultats du quatrième trimestre	29	Situation financière	85	Politique sur la portée des services des auditeurs nommés par les actionnaires
5	Vue d'ensemble du rendement financier	11	Analyse des tendances trimestrielles	29	Revue du bilan consolidé résumé	85	Contrôles et procédures
5	Points saillants financiers	12	Rétrospective du rendement financier de 2017	30	Sources de financement		
6	Résultats financiers de 2018	13	Perspectives pour l'année 2019	40	Arrangements hors bilan		
6	Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette	14	Mesures non conformes aux PCGR	41	Gestion du risque	86	Information financière annuelle supplémentaire
7	Produits autres que d'intérêts	17	Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique				
7	Activités de négociation (BIE)						

UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS : De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans le présent rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la SEC, et dans d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations faites aux sections « Message du président et chef de la direction », « Vue d'ensemble – Performance par rapport aux objectifs », « Vue d'ensemble du rendement financier – Impôts et taxes », « Vue d'ensemble du rendement financier – Événements importants », « Vue d'ensemble du rendement financier – Perspectives pour l'année 2019 », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Services bancaires personnels et PME, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Marchés des capitaux », « Situation financière – Sources de financement », « Situation financière – Arrangements hors bilan », « Gestion du risque – Vue d'ensemble », « Gestion du risque – Principaux risques et nouveaux risques », « Gestion du risque – Risque de crédit », « Gestion du risque – Risque de marché », « Gestion du risque – Risque de liquidité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Méthodes comptables critiques et estimations », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Instruments financiers », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Faits nouveaux en matière de comptabilité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Questions relatives à la réglementation » et « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Contrôles et procédures » du présent rapport de gestion, et d'autres énoncés sur nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion du risque, nos priorités, nos cibles, nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies, le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités et nos perspectives pour l'année 2019 et les périodes subséquentes. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « compter », « estimer », « prévoir », « cible », « objectif » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses, notamment des hypothèses économiques qui sont présentées dans la section « Vue d'ensemble du rendement financier – Perspectives pour l'année 2019 » du présent rapport, et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque opérationnel, les risques juridiques et de réputation, le risque de réglementation et le risque environnemental; l'efficacité et la pertinence de nos processus et modèles de gestion et d'évaluation des risques; des changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous exerçons nos activités, y compris la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ainsi que les dispositions réglementaires en vertu de celle-ci, la norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques et les réformes réglementaires au Royaume-Uni et en Europe, les normes mondiales concernant la réforme relative aux fonds propres et à la liquidité élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, et la réglementation concernant la recapitalisation des banques et le système de paiements au Canada; les changements apportés aux lignes directrices relatives aux fonds propres pondérés en fonction du risque et aux directives d'information, et les lignes directrices réglementaires en matière de taux d'intérêt et de liquidité, et leur interprétation; l'issue de poursuites et d'enquêtes réglementaires, et des questions connexes; l'incidence de modifications des normes comptables et des règles et leur interprétation; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; les changements à nos notes de crédit; la situation et les changements politiques, y compris les modifications aux questions d'ordre économique ou commercial; l'incidence possible de conflits internationaux et d'actes terroristes, des catastrophes naturelles, des urgences en matière de santé publique, des perturbations occasionnées aux infrastructures des services publics et de toute autre catastrophe; la fiabilité de tiers de fournir les infrastructures nécessaires à nos activités; les perturbations potentielles à l'égard de nos systèmes de technologies de l'information et de nos services; l'augmentation des risques liés à la cybersécurité pouvant comprendre le vol d'actifs, l'accès non autorisé à de l'information sensible ou une perturbation des activités; le risque lié aux médias sociaux; les pertes découlant de fraudes internes ou externes; la lutte contre le blanchiment d'argent; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information qui nous est fournie en ce qui a trait à nos clients et à nos contreparties; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées ou nos entreprises associées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers, notamment les services bancaires en direct et mobiles; l'évolution des technologies; la tenue des marchés financiers mondiaux; les modifications à la politique monétaire et économique; les fluctuations de change et de taux d'intérêt, y compris celles découlant de la volatilité du marché et du prix du pétrole; la conjoncture économique générale mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités, y compris la croissance du niveau d'endettement des ménages au Canada et les risques de crédit à l'échelle mondiale; notre capacité à élaborer et à lancer des produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les produits que nous en tirons; les changements des habitudes des clients en matière de consommation et d'économie; notre capacité d'attirer et de retenir des employés et des cadres clés, notre capacité à réaliser nos stratégies et à mener à terme nos acquisitions et à intégrer les sociétés acquises et les contreparties; le risque que les synergies et les avantages attendus de l'acquisition de Private Bancorp, Inc. ne se concrétisent pas dans les délais prévus ou qu'ils ne se concrétisent pas du tout; et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs se fient indûment à ces énoncés prospectifs. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent rapport représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider nos actionnaires et les analystes financiers à comprendre notre situation financière, nos objectifs, nos priorités et nos attentes en matière de rendement financier aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif du présent rapport ou d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

Modification à la présentation de l'information financière

La modification suivante a été apportée à la présentation de l'information financière en 2018.

IFRS 9, Instruments financiers

Nous avons adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers*, (IFRS 9) le 1^{er} novembre 2017. Comme l'autorise la norme, les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

Dans le cadre de l'adoption de l'IFRS 9, nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégique respectives. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui était comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

Vue d'ensemble

La CIBC est une institution financière de premier plan en Amérique du Nord avec une capitalisation boursière de 50 G\$ et un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III de, 11,4 %. Par l'intermédiaire de ses quatre unités d'exploitation stratégique, Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux, la CIBC offre un éventail complet de produits et de services financiers à 10 millions¹ de particuliers, d'entreprises, de clients du secteur public et de clients institutionnels au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier. Nos quelque 44 000 employés sont engagés à offrir à nos clients une expérience bancaire adaptée au monde moderne, à stimuler la croissance des bénéfices de manière constante et durable pour nos actionnaires et à redonner aux collectivités.

Stratégie de la CIBC

Nous bâtissons une banque axée sur les relations dans un monde moderne. Afin d'atteindre nos objectifs stratégiques consistant à offrir une expérience client et un rendement total pour les actionnaires exceptionnels, nous mettons l'accent sur quatre axes prioritaires :

- Bâtir une entreprise solide et focalisée sur la clientèle.
- Diversifier la croissance de nos bénéfices.
- Optimiser notre efficacité opérationnelle.
- Maintenir une gestion rigoureuse du capital et du bilan.

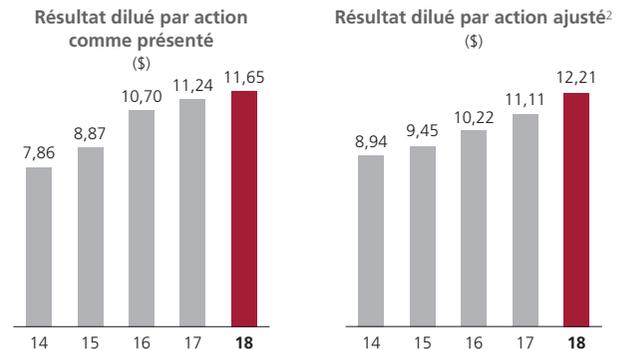
Performance par rapport aux objectifs

Depuis de nombreuses années, la CIBC produit une grille de pointage des mesures financières qu'elle utilise pour évaluer ses progrès et en faire état aux parties prenantes externes. Ces mesures sont classées en cinq catégories clés de valeur pour les actionnaires – croissance du résultat, coefficient d'efficacité, rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires (RCP), rendement total pour les actionnaires et solidité du bilan. Nous avons fixé des objectifs à moyen terme pour chacune de ces mesures, soit d'ici les trois à cinq prochaines années.

Croissance du résultat²

Nous surveillons le résultat par action pour évaluer la croissance de notre résultat. À compter de 2018, nous visons une croissance du résultat dilué par action annuel moyen de 5 % à 10 %. En 2018, nous avons affiché une croissance du résultat dilué par action comme présenté et ajusté² respectivement de 4 % et 10 %.

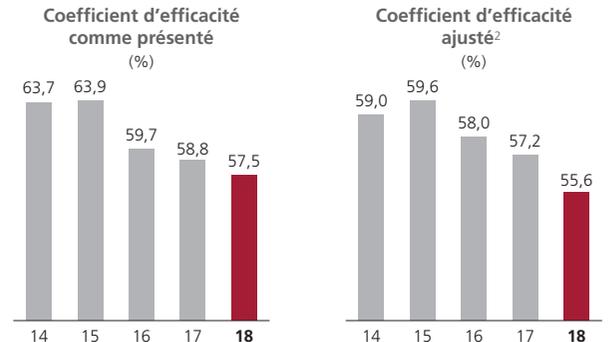
À plus long terme, nous maintenons notre objectif d'enregistrer un résultat par action annuel moyen de 5 % à 10 %.



Coefficient d'efficacité²

Pour évaluer si nous utilisons efficacement nos actifs afin de générer notre résultat net, nous mesurons et surveillons notre coefficient d'efficacité, qui correspond aux charges autres que d'intérêts divisées par le total des produits. En 2018, le coefficient d'efficacité comme présenté et ajusté² de la CIBC s'est amélioré, s'établissant respectivement à 57,5 % et 55,6 % contre 58,8 % et 57,2 % en 2017.

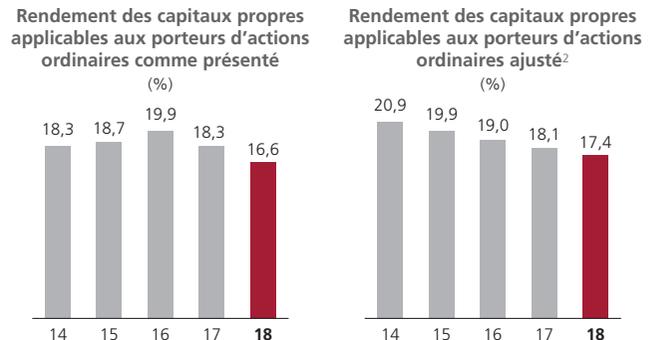
La CIBC s'est fixé comme objectif à court terme d'atteindre un coefficient d'efficacité annualisé de 55 % d'ici 2019, et comme objectif à moyen terme, de 52 % d'ici 2022.



Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires²

Le RCP est une autre mesure clé de la valeur pour les actionnaires. En 2018, la CIBC a enregistré un RCP comme présenté et ajusté² solide, respectivement de 16,6 % et 17,4 %, soit au-delà de notre objectif d'au moins 15 %.

À plus long terme, nous continuerons de viser un RCP solide d'au moins 15 % tout au long du cycle.



- 1) Nombre révisé pour tenir compte des clients qui font à la fois appel aux services bancaires de la CIBC et de Financière Simplicii.
- 2) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

Rendement total pour les actionnaires

Le rendement total pour les actionnaires est la mesure par excellence de la valeur pour les actionnaires, et la donnée qui nous indique si nous respectons les cibles financières qui sont sous notre contrôle.

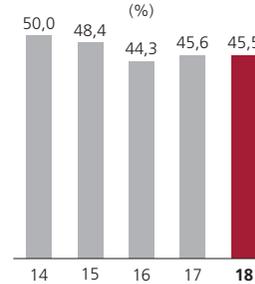
Au chapitre du rendement total pour les actionnaires, nous avons deux objectifs :

1. Pendant nombre d'années, nous avons régulièrement enregistré des ratios de versement de dividendes ajustés se situant entre 40 % et 50 % du résultat applicable aux porteurs d'actions ordinaires. Les principaux critères utilisés pour évaluer l'augmentation des dividendes sont le ratio actuel de versement par rapport à notre objectif et l'opinion de la CIBC sur la durabilité de son niveau actuel de résultat tout au long du cycle. En 2018, notre ratio de versement de dividendes comme présenté et ajusté¹ s'est établi respectivement à 45,5 % et 43,4 %.

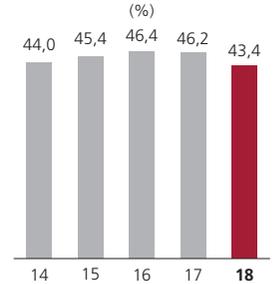
À plus long terme, nous continuerons de viser un ratio de versement de dividendes de 40 % à 50 %.

2. Nous avons également pour objectif d'offrir un rendement total pour les actionnaires supérieur à la moyenne du secteur, moyenne que nous avons définie comme étant l'indice composé des banques de Standard & Poor's Ratings Services (S&P)/la Bourse de Toronto (TSX), sur une période mobile de cinq exercices. Pour la période de cinq exercices close le 31 octobre 2018, le rendement total pour les actionnaires de la CIBC a été de 60,6 %, soit un rendement inférieur à celui de l'indice des banques de 62,0 % au cours de la même période.

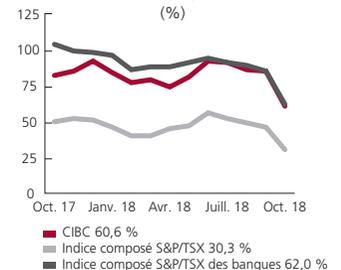
Ratio de versement de dividendes comme présenté (%)



Ratio de versement de dividendes ajusté¹ (%)



Rendement total pour les actionnaires sur une période mobile de cinq exercices (%)



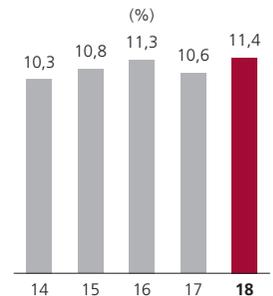
Solidité du bilan

Le maintien d'un bilan solide est essentiel à notre succès à long terme. Nous visons à maintenir de solides ratios de fonds propres qui sont nettement supérieurs aux ratios réglementaires cibles.

Nous cherchons constamment à réaliser l'équilibre entre nos objectifs qui sont de détenir un montant prudent de fonds propres excédentaires en prévision d'événements imprévus et d'incertitudes environnementales, d'investir dans nos activités essentielles, de croître au moyen d'acquisitions et de redistribuer du capital à nos actionnaires. À la fin de 2018, notre ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III était de 11,4 % selon la méthode tout compris, soit bien au-delà du ratio réglementaire cible fixé par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Outre nos objectifs à l'égard des fonds propres, nous continuons d'accorder une grande importance à la qualité de nos actifs, de même qu'à un profil solide de financement, ce qui constitue les piliers de la solidité et de la stabilité du bilan.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (%)



1) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

Expérience client

Nous poursuivons nos efforts solides et soutenus à l'égard de l'expérience client. Notre indice de l'expérience client, soit une fourchette de mesures pertinentes tirées de chacune de nos activités, correspond à la stratégie axée sur le client de la CIBC et est composé des éléments suivants :

- Études externes et internes sur le score net de recommandation;
- Études sur les relations, qui mesurent l'expérience générale du client avec notre banque;
- Études sur les transactions, qui mesurent l'expérience d'un client ayant une interaction particulière;
- Paramètres commerciaux et opérationnels spécifiques qui sont étroitement associés à l'expérience client.

Conjoncture de l'économie et du marché

La CIBC a mené ses activités dans un contexte de croissance économique modérée au Canada et un contexte d'accélération de la croissance aux États-Unis en 2018. Au Canada, la faiblesse des taux de chômage a favorisé la qualité du crédit des ménages, mais la hausse des taux d'intérêt, le repli de l'inflation sur le marché du logement et certaines décisions en matière de politique réglementaire ont ralenti la croissance des prêts à la consommation et des prêts hypothécaires. La qualité du crédit des sociétés est demeurée solide malgré la progression moins rapide des profits, tandis que les dépenses d'investissement et les demandes de prêts des entreprises se sont accélérées. Le rythme plus lent des émissions d'obligations de sociétés non financières a été plus que compensé par la hausse des émissions obligataires dans le secteur financier, alors que le nombre d'émissions de titres de participation a été peu élevé. Les émissions de titres d'emprunt de gouvernements ont continué de croître, mais à une cadence légèrement réduite par rapport à 2017. Aux États-Unis, l'économie et le marché de l'emploi ont affiché une forte croissance grâce aux mesures de relance budgétaire qui ont largement contrebalancé la hausse des taux d'intérêt, contribuant ainsi à une remontée des prêts aux entreprises après un ralentissement en 2017. Les marchés boursiers américains ont démarré l'année en force, mais ont marqué le pas à l'automne en raison de préoccupations liées à la croissance mondiale et à la hausse des taux d'intérêt.

Vue d'ensemble du rendement financier

Points saillants financiers

Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	2018	2017	2016	2015	2014
Résultats financiers (en millions de dollars)					
Produits nets d'intérêts	10 065 \$	8 977 \$	8 366 \$	7 915 \$	7 459 \$
Produits autres que d'intérêts	7 769	7 303	6 669	5 941	5 904
Total des produits	17 834	16 280	15 035	13 856	13 363
Dotations à la provision pour pertes sur créances	870	829	1 051	771	937
Charges autres que d'intérêts	10 258	9 571	8 971	8 861	8 512
Résultat avant impôt sur le résultat	6 706	5 880	5 013	4 224	3 914
Impôt sur le résultat	1 422	1 162	718	634	699
Résultat net	5 284 \$	4 718 \$	4 295 \$	3 590 \$	3 215 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	17	19	20	14	(3)
Porteurs d'actions privilégiées	89	52	38	45	87
Porteurs d'actions ordinaires	5 178	4 647	4 237	3 531	3 131
Résultat net applicable aux actionnaires	5 267 \$	4 699 \$	4 275 \$	3 576 \$	3 218 \$
Mesures financières					
Coefficient d'efficacité comme présenté	57,5 %	58,8 %	59,7 %	63,9 %	63,7 %
Coefficient d'efficacité ajusté ¹	55,6 %	57,2 %	58,0 %	59,6 %	59,0 %
Coefficient de pertes sur créances ²	0,26 %	0,25 %	0,31 %	0,27 %	0,38 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	16,6 %	18,3 %	19,9 %	18,7 %	18,3 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté ¹	17,4 %	18,1 %	19,0 %	19,9 %	20,9 %
Marge d'intérêts nette	1,68 %	1,66 %	1,64 %	1,74 %	1,81 %
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	1,88 %	1,85 %	1,88 %	2,00 %	2,05 %
Rendement de l'actif moyen	0,88 %	0,87 %	0,84 %	0,79 %	0,78 %
Rendement de l'actif productif d'intérêts moyen	0,99 %	0,97 %	0,96 %	0,91 %	0,89 %
Rendement total pour les actionnaires	4,70 %	4,70 %	5,19 %	4,96 %	5,08 %
Taux d'impôt effectif comme présenté	21,2 %	19,8 %	14,3 %	15,0 %	17,9 %
Taux d'impôt effectif ajusté ¹	20,0 %	20,3 %	16,6 %	15,5 %	15,4 %
Renseignements sur les actions ordinaires					
Par action (\$)					
– résultat de base	11,69 \$	11,26 \$	10,72 \$	8,89 \$	7,87 \$
– résultat dilué comme présenté	11,65	11,24	10,70	8,87	7,86
– résultat dilué ajusté ¹	12,21	11,11	10,22	9,45	8,94
– dividendes	5,32	5,08	4,75	4,30	3,94
– valeur comptable	73,83	66,55	56,59	51,25	44,30
Cours de l'action (\$)					
– haut	124,59	119,86	104,46	107,16	107,01
– bas	110,11	97,76	83,33	86,00	85,49
– clôture	113,68	113,56	100,50	100,28	102,89
Nombre d'actions en circulation (en milliers)					
– moyen pondéré de base ³	443 082	412 636 ⁽⁴⁾	395 389	397 213	397 620
– moyen pondéré dilué	444 627	413 563 ⁽⁴⁾	395 919	397 832	398 420
– fin de la période ³	442 826	439 313 ⁽⁴⁾	397 070	397 291	397 021
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	50 341 \$	49 888 \$	39 906 \$	39 840 \$	40 850 \$
Mesures de valeur					
Rendement des actions (selon le cours de clôture de l'action)	4,7 %	4,5 %	4,7 %	4,3 %	3,8 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté	45,5 %	45,6 %	44,3 %	48,4 %	50,0 %
Ratio de versement de dividendes ajusté ¹	43,4 %	46,2 %	46,4 %	45,4 %	44,0 %
Cours/valeur comptable	1,54	1,71	1,78	1,96	2,32
Données du bilan et hors bilan (en millions de dollars)					
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières	119 355 \$	107 571 \$	101 588 \$	93 619 \$	73 089 \$
Prêts et acceptations, nets de la provision	381 661	365 558	319 781	290 981	268 240
Total de l'actif	597 099	565 264	501 357	463 309	414 903
Dépôts	461 015	439 706	395 647	366 657	325 393
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires	32 693	29 238	22 472	20 360	17 588
Actif moyen	598 441	542 365	509 140	455 324	411 481
Actif productif d'intérêts moyen	536 059	485 837	445 134	395 616	362 997
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	31 184	25 393	21 275	18 857	17 067
Biens administrés ^{5, 6}	2 303 962	2 192 947	2 041 887	1 846 142	1 703 360
Biens sous gestion ⁶	225 379	221 571	183 715	170 465	151 913
Mesures de qualité du bilan (méthode tout compris) et mesures en matière de liquidité					
Actif pondéré en fonction du risque (APR) (en millions de dollars)					
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	216 144 \$	203 321 \$	168 996 \$	156 107 \$	141 250 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	216 303	203 321	169 322	156 401	141 446
APR aux fins du total des fonds propres	216 462	203 321	169 601	156 652	141 739
Ratios de fonds propres					
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,4 %	10,6 %	11,3 %	10,8 %	10,3 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,9 %	12,1 %	12,8 %	12,5 %	12,2 %
Ratio du total des fonds propres	14,9 %	13,8 %	14,8 %	15,0 %	15,5 %
Ratio de levier selon Bâle III					
Expositions du ratio de levier (en millions de dollars)	653 946 \$	610 353 \$	545 480 \$	502 552 \$	s. o.
Ratio de levier	4,3 %	4,0 %	4,0 %	3,9 %	s. o.
Ratio de liquidité à court terme ⁷	128 %	120 %	124 %	119 %	s. o.
Autres renseignements					
Équivalents temps plein	44 220	44 928	43 213	44 201	44 424

1) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

2) Le coefficient de pertes sur créances correspond au montant de la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux divisé par les prêts et acceptations bancaires moyens, net de la provision pour pertes sur créances. En 2018, par suite de l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) est calculée conformément à l'IFRS 9. Les montants de 2017 et des périodes précédentes ont été calculés conformément à l'IAS 39.

3) Compte non tenu de 60 764 actions subalternes au 31 octobre 2018 (190 285 en 2017).

4) Compte non tenu de 2 010 890 actions ordinaires émises et en circulation, mais non acquises par un tiers au 31 octobre 2017. L'émission de ces actions faisait partie de notre acquisition de The PrivateBank.

5) Comprendent le plein montant contractuel des biens administrés ou gardés par une coentreprise à parts égales entre la CIBC et The Bank of New York Mellon de 1 834,0 G\$ au 31 octobre 2018 (1 723,9 G\$ en 2017).

6) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

7) Moyenne pour les trimestres clos le 31 octobre de chaque exercice indiqué.

s. o. Sans objet.

Résultats financiers de 2018

Le résultat net comme présenté pour l'exercice considéré s'est établi à 5 284 M\$, en regard de 4 718 M\$ en 2017. CIBC Bank USA a contribué à hauteur de 407 M\$ au résultat net, comparativement à 96 M\$ en 2017. Pour l'exercice précédent, seuls les résultats de CIBC Bank USA à compter de son acquisition le 23 juin 2017 étaient pris en compte.

Le résultat net ajusté¹ pour l'exercice considéré a été de 5 541 M\$, contre 4 665 M\$ en 2017.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice considéré a été de 11,65 \$, contre 11,24 \$ en 2017.

Le résultat dilué par action ajusté¹ pour l'exercice considéré s'est établi à 12,21 \$, par rapport à 11,11 \$ en 2017.

2018

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- un montant de 115 M\$ (85 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (9 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 1 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, 65 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 10 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- des pertes supplémentaires de 89 M\$ (65 M\$ après impôt et participation minoritaire) sur les titres de créances et les prêts de FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean) comptabilisées au quatrième trimestre à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade (Siège social et autres);
- une charge de 88 M\$ découlant des ajustements d'impôt nets attribuables à la réforme fiscale américaine adoptée au premier trimestre de 2018 (Siège social et autres);
- des coûts de transaction et des coûts connexes à l'intégration de 16 M\$ (14 M\$ après impôt), nets des ajustements selon la méthode de l'acquisition², liés à l'acquisition de The PrivateBank et de Geneva Advisors (résultat de 38 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et charge de 52 M\$ après impôt pour Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 2 M\$, de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 28 M\$, des charges autres que d'intérêts de 194 M\$ et de l'impôt sur le résultat de 37 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait diminuer le résultat net de 257 M\$ et le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires de 252 M\$.

2017

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- un profit de 299 M\$ (245 M\$ après impôt) sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- des coûts de transaction et des coûts connexes à l'intégration de 104 M\$ (73 M\$ après impôt) ainsi que des ajustements selon la méthode liés à l'acquisition² de The PrivateBank et de Geneva Advisors (3 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis et 70 M\$ après impôt dans Siège social et autres);
- une augmentation de 45 M\$ (33 M\$ après impôt) des provisions pour procédures judiciaires au troisième trimestre (Siège social et autres);
- un montant de 41 M\$ (28 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (4 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 1 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, 16 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis et 7 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- des frais et des charges de 98 M\$ (71 M\$ après impôt) liés au lancement de Financière Simplicii et à l'abandon connexe de Services financiers le Choix du Président (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- une diminution de 18 M\$ (13 M\$ après impôt) de la tranche de la provision collective comptabilisée au quatrième trimestre dans Siège social et autres³.

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 305 M\$, une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 17 M\$ ainsi qu'un accroissement des charges autres que d'intérêts de 259 M\$, et une diminution de la charge d'impôt de 24 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont accru le résultat net de 53 M\$.

1) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

2) Les coûts de transaction comprennent les frais juridiques et les autres honoraires de consultation, les coûts de financement ayant trait au financement préalable de la composante en espèces de la contrepartie de l'acquisition et les ajustements d'intérêts liés à l'obligation à payer aux actionnaires opposants. Les coûts connexes à l'intégration sont des coûts directs et marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration des activités de The PrivateBank (renommée par la suite CIBC Bank USA) et de Geneva Advisors à celles de la CIBC, notamment la recherche d'occasions de ventes croisées et l'accroissement des services dans le marché américain, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la gestion de projets, les déplacements liés à l'intégration, les indemnités de départ, les honoraires de consultation et les frais de commercialisation liés à la nouvelle marque. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition, inclus à titre d'éléments d'importance à compter du quatrième trimestre de 2017, comprennent la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis de The PrivateBank à la date d'acquisition, la provision collective établie à l'égard des nouveaux prêts accordés et du renouvellement des prêts acquis (avant l'adoption de l'IFRS 9 au premier trimestre de 2018), et les variations de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle versée à l'acquisition de Geneva Advisors.

3) A trait à la provision collective (avant l'adoption de l'IFRS 9), à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours, iii) des radiations nettes dans le portefeuille de cartes de crédit et iv) de la provision collective liée à CIBC Bank USA, qui sont tous présentés dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives.

Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2018	2017	2016
Actif productif d'intérêts moyen	536 059 \$	485 837 \$	445 134 \$
Produits nets d'intérêts	10 065	8 977	8 366
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	1,88 %	1,85 %	1,88 %

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 1 088 M\$, ou 12 %, par rapport à 2017, en raison surtout de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA pendant un exercice complet, de la croissance des volumes et de l'élargissement des marges au titre des produits à l'intention des particuliers et des entreprises au Canada, ainsi que de la hausse des produits de trésorerie. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la baisse des produits de négociation.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a augmenté de trois points de base, compte tenu de l'augmentation des produits nets d'intérêts. L'incidence de l'augmentation des produits nets d'intérêts a été annulée en partie par la hausse de l'actif productif d'intérêts moyen, en raison surtout de la croissance dans l'ensemble des activités de la CIBC.

D'autres renseignements sur les produits nets d'intérêts et la marge d'intérêts nette sont présentés à la section Information financière annuelle supplémentaire.

Produits autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	420 \$	452 \$	446 \$
Frais sur les dépôts et les paiements	877	843	832
Commissions sur crédit	851	744	638
Honoraires d'administration de cartes	510	463	470
Honoraires de gestion de placements et de garde ^{1, 2}	1 247	1 034	882
Produits tirés des fonds communs de placement ²	1 624	1 573	1 462
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	431	427	396
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	357	349	342
Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net (produits (perte) de négociation et profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur, montant net en 2017 et 2016) ^{3, 4}	603	227	(71)
Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net (profits sur valeurs disponibles à la vente, montant net en 2017 et 2016)	(35)	143	73
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	310	252	367
Quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ¹	121	101	96
Divers	453	695	736
	7 769 \$	7 303 \$	6 669 \$

- 1) Les honoraires de garde comptabilisés par la CIBC sont compris dans les honoraires de gestion de placements et de garde et la quote-part de nos honoraires de garde dans CIBC Mellon est comprise dans la quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.
- 2) Les honoraires de gestion de placements et les produits tirés des fonds communs de placement dépendent de plusieurs facteurs, notamment des biens sous gestion. Les honoraires de gestion de placements découlent de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine dépendent généralement des biens sous gestion, tandis que les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de courtage de détail dépendent des biens administrés et, dans une moindre mesure, d'autres facteurs sans lien avec les biens administrés (p. ex., des frais fixes facturés par compte).
- 3) Les montants des périodes précédentes ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.
- 4) Comprennent des produits de 46 M\$ (1 M\$ en 2017) liés aux instruments financiers détenus à des fins autres que de négociation évalués/désignés à la JVRN.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 466 M\$, ou 6 %, par rapport à 2017. Pour l'exercice 2017, seuls les résultats de CIBC Bank USA à compter de son acquisition le 23 juin 2017 étaient pris en compte.

Les *commissions sur crédit* ont augmenté de 107 M\$, ou 14 %, en raison surtout de la hausse des volumes de prêts aux entreprises.

Les *honoraires de gestion de placements et de garde* ont augmenté de 213 M\$, ou 21 %, en raison principalement de l'augmentation de la moyenne des biens sous gestion et des biens administrés dans nos activités de gestion des avoirs.

Les *produits tirés des fonds communs de placement* ont augmenté de 51 M\$, ou 3 %, par suite essentiellement de l'appréciation des marchés et des ventes nettes de fonds communs de placement.

Les *profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net (produits (perte) de négociation et profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur, montant net en 2017 et 2016)* ont augmenté de 376 M\$, ou 166 %, en raison principalement de la hausse des produits de négociation. Se reporter à la section Activités de négociation (BIE) ci-après pour plus de précisions.

Les *profits (pertes) sur titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net (profits sur valeurs disponibles à la vente, montant net en 2017 et 2016)* ont baissé de 178 M\$, ou 124 %, en raison surtout des pertes sur titres de créance évalués à la JVAERG à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade, dont un montant de 61 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2018, et du recul des profits du portefeuille de placement de Marchés des capitaux.

Les *produits tirés des opérations de change autres que de négociation* ont augmenté de 58 M\$, ou 23 %, en raison principalement de la hausse des produits des activités de couverture.

Le poste *Divers* a diminué de 242 M\$, ou 35 %, par rapport à l'exercice précédent, qui comprenait un profit sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux, présenté à titre d'élément d'importance.

Activités de négociation (BIE)

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Produits (pertes) de négociation composés de ce qui suit :			
Produits nets d'intérêts ¹	856 \$	1 143 \$	1 482 \$
Produits autres que d'intérêts	557	226	(88)
	1 413 \$	1 369 \$	1 394 \$
Produits de négociation par gamme de produits :			
Taux d'intérêt	246 \$	276 \$	293 \$
Change	573	524	511
Titres de participation	452	401	453
Marchandises	94	111	106
Divers	48	57	31
	1 413 \$	1 369 \$	1 394 \$

- 1) Comprennent un ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) de 278 M\$ (298 M\$ en 2017 et 474 M\$ en 2016) comptabilisé dans Marchés des capitaux. Se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique pour plus de renseignements.

Les produits nets d'intérêts comprennent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et aux passifs financiers relativement aux activités de négociation, nets des charges d'intérêts et des produits d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs. Les produits autres que d'intérêts incluent des pertes et des profits réalisés et latents liés à des valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN (2017 et 2016 : détenues à des fins de transaction) ainsi que des produits découlant des variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés. Les activités de négociation et les stratégies de gestion des risques correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.

Les produits de négociation ont augmenté de 44 M\$, ou 3 %, par rapport à 2017, du fait essentiellement de la hausse des produits de négociation tirés d'opérations sur titres de participation et des opérations de change, en partie contrebalancée par la diminution des produits de négociation tirés des opérations sur taux d'intérêt et sur marchandises.

Dotation à la provision pour pertes sur créances¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2018	2017	2016
	Selon l'IFRS 9	Selon l'IAS 39	Selon l'IAS 39
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – prêts douteux			
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	760 \$	760 \$	728 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	15	16	29
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	67	37	(2)
Marchés des capitaux	8	(4)	155
Siège social et autres	102	20	22
	952	829	932
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – prêts productifs			
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	(19)	6	8
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	(10)	s. o.	s. o.
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	12	47	s. o.
Marchés des capitaux	(38)	s. o.	s. o.
Siège social et autres	(27)	(53)	111
	(82)	–	119
	870 \$	829 \$	1 051 \$

1) À la suite de notre adoption de l'IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et prêts productifs dans les unités d'exploitation stratégique respectives. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui était comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada. La dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean continue d'être comptabilisée dans Siège social et autres.
s. o. Sans objet.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 41 M\$, ou 5 %, par rapport à 2017. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté de 123 M\$, en raison surtout des pertes sur prêts plus importantes dans CIBC FirstCaribbean et CIBC Bank USA. Les pertes sur prêts plus importantes dans CIBC FirstCaribbean comprenaient des pertes sur les prêts consentis à l'État à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade, dont un montant de 28 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2018. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a reculé de 82 M\$ par rapport à 2017, du fait des perspectives économiques qui se sont améliorées depuis l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017 et du transfert de certains prêts au portefeuille de prêts douteux.

Pour plus de précisions sur la dotation à la provision pour pertes sur créances dans nos unités d'exploitation stratégique, se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique.

Charges autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2018	2017	2016
Salaires et avantages du personnel			
Salaires	2 934 \$	2 738 \$	2 741 \$
Rémunération liée au rendement	1 966	1 745	1 580
Avantages du personnel	765	715	661
	5 665	5 198	4 982
Frais d'occupation			
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	875	822	804
Communications	1 742	1 630	1 398
Publicité et expansion des affaires	315	317	319
Honoraires	327	282	269
Taxes d'affaires et impôts et taxes sur le capital	226	229	201
Divers	103	96	68
	1 005	997	930
	10 258 \$	9 571 \$	8 971 \$

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 687 M\$, ou de 7 %, par rapport à 2017, en raison surtout de la prise en compte des charges autres que d'intérêts de CIBC Bank USA de 666 M\$ pour un exercice complet (2017 : 244 M\$).

Les *salaires et avantages du personnel* ont augmenté de 467 M\$, ou 9 %, en raison surtout de la hausse des salaires et de la rémunération liée au rendement, sous l'effet principalement de la prise en compte des salaires et des avantages du personnel relatifs au personnel de CIBC Bank USA pour l'exercice complet.

Les *charges liées au matériel informatique, aux logiciels et au matériel de bureau* ont augmenté de 112 M\$, ou 7 %, essentiellement en raison de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de la prise en compte des charges relatives à CIBC Bank USA pour l'exercice complet.

Impôts et taxes

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Impôt sur le résultat	1 422 \$	1 162 \$	718 \$
Taxes indirectes ¹			
Taxe sur les produits et services (TPS), taxe de vente harmonisée (TVH) et taxes de vente	354	390	361
Charges sociales	271	242	239
Impôts et taxes sur le capital	68	61	38
Impôt foncier et taxes d'affaires	77	72	71
Total des impôts et taxes indirects	770	765	709
Total des impôts et taxes	2 192 \$	1 927 \$	1 427 \$
Taux d'impôt effectif comme présenté	21,2 %	19,8 %	14,3 %
Total des impôts et taxes en pourcentage du résultat net avant déduction du total des impôts et taxes	29,3 %	29,0 %	24,9 %

1) Certains montants sont soit payés, soit payables et ne tiennent pas compte de la capitalisation et de l'amortissement ultérieur.

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt sur les activités de la CIBC à titre d'entité juridique canadienne, ainsi que sur les activités de ses filiales nationales et étrangères. Les impôts et taxes indirects sont composés de la TPS, de la TVH, des taxes de vente, des charges sociales, des impôts et taxes sur le capital, de l'impôt foncier et des taxes d'affaires. Les impôts et taxes indirects sont inclus dans les charges autres que d'intérêts.

Le total de l'impôt sur le résultat et des impôts et taxes indirects a augmenté de 265 M\$ en regard de 2017.

La charge d'impôt sur le résultat s'est établie à 1 422 M\$, en progression de 260 M\$ par rapport à 2017, en raison surtout de la hausse du résultat et des ajustements d'impôt nets attribuables à la réforme fiscale américaine adoptée au premier trimestre de 2018, présentés à titre d'élément d'importance.

Les impôts et taxes indirects ont augmenté de 5 M\$, en raison surtout de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA pendant un exercice complet, en partie compensée par la baisse des taxes de vente.

Le 22 décembre 2017, le président des États-Unis a promulgué la *Tax Cuts and Jobs Act* (réforme fiscale américaine), qui a abaissé le taux d'imposition fédéral américain des sociétés à 21 % à compter du 1^{er} janvier 2018, ce qui a mené à une réduction importante des actifs d'impôt différé aux États-Unis de la CIBC. La réforme fiscale américaine a introduit d'autres changements importants à la législation américaine sur l'impôt sur le revenu des sociétés, notamment en créant un nouvel impôt anti-abus pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition (Base Erosion Anti-abuse Tax – BEAT) qui soumet à des impôts supplémentaires certains paiements d'une société américaine à des parties liées étrangères. La disposition instaurant le BEAT s'appliquera à la CIBC à l'exercice 2019. La CIBC continue d'évaluer l'incidence du BEAT sur ses activités aux États-Unis.

Au cours des exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle a refusé la déduction de paiements d'environ 3 G\$ au titre du règlement lié à Enron en 2005 et des frais juridiques connexes. L'audience devant la Cour canadienne de l'impôt concernant la déductibilité des paiements liés à Enron devrait commencer en janvier 2019. Si nous réussissons à faire accepter intégralement notre position fiscale, nous comptabiliserons une économie d'impôt additionnelle de 231 M\$ et un remboursement d'intérêts imposable d'environ 210 M\$. Si nous n'avons nullement gain de cause, une charge d'impôt additionnelle d'environ 820 M\$ et des intérêts non déductibles d'environ 157 M\$ nous incomberaient.

Le budget fédéral canadien de 2015, adopté le 1^{er} novembre 2015, comprenait de nouvelles règles pour les « arrangements de capitaux propres synthétiques », qui ont éliminé, dans certaines circonstances, la possibilité pour les sociétés canadiennes de se prévaloir d'une déduction pour dividendes intersociétés. Des règles transitoires s'appliquaient entre le 1^{er} novembre 2015 et le 30 avril 2017. Les nouvelles règles ont entraîné une hausse du taux d'imposition effectif puisque la déductibilité aux fins de l'impôt de certains dividendes reçus de sociétés canadiennes est réduite. Le budget fédéral canadien de 2018, déposé le 27 février 2018, a étendu la non-déductibilité des dividendes intersociétés pour les sociétés canadiennes aux dividendes reçus dans le cadre d'opérations de rachat d'actions.

Par le passé, l'ARC a, dans le cadre de nouvelles cotisations, réclamé à la CIBC un montant d'impôt supplémentaire d'environ 298 M\$ au motif que certains dividendes reçus de sociétés canadiennes en 2011 et en 2012 étaient non déductibles parce qu'ils s'inscrivaient dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». En mars 2018, la CIBC a déposé un avis d'appel devant la Cour canadienne de l'impôt relativement à l'année d'imposition 2011. L'affaire est donc devant les tribunaux. Les circonstances dans lesquelles les dividendes visés par les nouvelles cotisations ont été reçus s'apparentent à celles visées prospectivement par les règles proposées dans les budgets fédéraux canadiens de 2015 et de 2018. En juin 2018, l'ARC a établi à l'égard de la CIBC une nouvelle cotisation haussant d'environ 229 M\$ le montant d'impôt à payer pour l'année d'imposition 2013. Il est possible que la CIBC fasse l'objet de nouvelles cotisations visant des années ultérieures pour les mêmes raisons. La CIBC est persuadée que ses positions fiscales sont justifiées et entend se défendre vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

Le taux d'impôt prévu par la loi qui s'applique à la CIBC à titre d'entité juridique a été de 26,5 % en 2018. Ce taux devrait demeurer inchangé au cours des années à venir.

Pour un rapprochement de notre impôt sur le résultat dans le compte de résultat consolidé avec les taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada, se reporter à la note 19 des états financiers consolidés.

Change

L'incidence de la conversion du dollar américain sur les principaux postes de notre compte de résultat consolidé découle de fluctuations de taux de change moyens et s'estime comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018 vs 2017	2017 vs 2016	2016 vs 2015
Augmentation (diminution) estimative des éléments suivants :			
Total des produits	(55)\$	(36)\$	117 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	(2)	(1)	8
Charges autres que d'intérêts	(30)	(20)	61
Impôt sur le résultat	(3)	(1)	–
Résultat net	(20)	(14)	48
Incidence sur le résultat par action :			
de base	(0,05)\$	(0,03)\$	0,12 \$
dilué	(0,05)	(0,03)	0,12
Appréciation (dépréciation) moyenne du \$ US par rapport au \$ CA	(1,5)%	(1,3)%	5,6 %

Événements importants

Lancement de Services bancaires, innovation CIBC et acquisition de Wellington Financial

Le 8 janvier 2018, CIBC a annoncé le lancement de Services bancaires, innovation CIBC, une entreprise multiservices qui fournit des conseils stratégiques et du financement aux entreprises clientes nord-américaines du secteur des technologies et de l'innovation aux différents stades de leur cycle économique. Dans le cadre du lancement de Services bancaires, innovation CIBC, et pour renforcer davantage ses capacités et l'équipe des services bancaires commerciaux en place à CIBC Bank USA, la CIBC a fait l'acquisition, le 5 janvier 2018, des actifs de prêts de Wellington Financial Fund V LP (Wellington Financial) et de son équipe de gestion en contrepartie d'espèces, d'actions ordinaires et d'actions échangeables. Basée à Toronto, avec une présence aux États-Unis, soit à New York et à Menlo Park, Wellington Financial était une entreprise privée de premier plan dans la fourniture de capital de croissance à des sociétés technologiques en phase de démarrage ou de post-démarrage. Les résultats de la société acquise ont été consolidés à compter de la date de clôture et sont inclus dans ceux de notre unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Pour plus de précisions, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés.

Faits nouveaux relativement à Aéroplan

Air Canada a annoncé le 11 mai 2017 qu'elle ne renouvellerait pas le partenariat exclusif Aéroplan avec Aimia Inc. (Aimia) à l'échéance du contrat le 29 juin 2020. Les clients de la CIBC qui sont membres Aéroplan ne seront pas instantanément touchés par cette annonce, étant donné qu'ils peuvent continuer d'accumuler des milles Aéroplan et de les échanger contre des produits et services d'Air Canada jusqu'à l'échéance du contrat d'Aimia avec Air Canada. Le 21 août 2018, Air Canada, La Banque Toronto-Dominion, la CIBC et Visa Canada Corporation ont conclu un accord de principe avec Aimia en vue d'acquiescer le programme de fidélisation Aéroplan. Le prix d'achat global comprendrait 450 M\$ en espèces et la prise en charge d'un passif d'environ 1,9 G\$ en milles Aéroplan. Des ententes définitives ont été signées le 26 novembre 2018, y compris des ententes portant sur les cartes de crédit, lesquelles permettront à la CIBC de participer au nouveau programme de fidélisation d'Air Canada pendant une période de dix ans dès la conclusion de l'acquisition du programme de fidélisation Aéroplan par Air Canada. Si elle se concrétise, l'entente permettra à nos clients Aéroplan de transférer leurs milles Aéroplan au nouveau programme de fidélisation d'Air Canada qui sera lancé en 2020. Les accords sont assujettis à l'approbation des actionnaires d'Aimia et à certaines autres conditions de clôture, notamment l'obtention des approbations réglementaires applicables. Par suite de la conclusion de l'acquisition, la CIBC versera 200 M\$, plus les taxes de vente applicables, pour cette transaction, que nous prévoyons comptabiliser en charges en 2019. De plus, nous verserons une somme de 92 M\$, plus les taxes de vente applicables, à Air Canada à la clôture de l'entente, en guise de paiement anticipé qui doit être appliqué à de futurs paiements mensuels liés aux milles Aéroplan. Nous nous attendons à comptabiliser ce paiement anticipé en résultat net à titre de charge sur la durée de la nouvelle entente portant sur les cartes de crédit conclue avec Air Canada lorsque des points de fidélisation Air Canada seront achetés.

Revue des résultats du quatrième trimestre

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, pour les trois mois clos le

	2018				2017			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits								
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	2 201 \$	2 176 \$	2 090 \$	2 138 \$	2 093 \$	2 039 \$	1 937 \$	2 303 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	986	988	937	954	922	903	886	879
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis ¹	457	448	429	432	422	239	102	113
Marchés des capitaux ¹	649	752	710	801	622	679	692	830
Siège social et autres ¹	159	183	210	134	210	244	81	84
Total des produits	4 452 \$	4 547 \$	4 376 \$	4 459 \$	4 269 \$	4 104 \$	3 698 \$	4 209 \$
Produits nets d'intérêts	2 539 \$	2 577 \$	2 476 \$	2 473 \$	2 464 \$	2 276 \$	2 095 \$	2 142 \$
Produits autres que d'intérêts	1 913	1 970	1 900	1 986	1 805	1 828	1 603	2 067
Total des produits	4 452	4 547	4 376	4 459	4 269	4 104	3 698	4 209
Dotation à la provision pour pertes sur créances ²	264	241	212	153	229	209	179	212
Charges autres que d'intérêts	2 591	2 572	2 517	2 578	2 570	2 452	2 275	2 274
Résultat avant impôt sur le résultat	1 597	1 734	1 647	1 728	1 470	1 443	1 244	1 723
Impôt sur le résultat	329	365	328	400	306	346	194	316
Résultat net	1 268 \$	1 369 \$	1 319 \$	1 328 \$	1 164 \$	1 097 \$	1 050 \$	1 407 \$
Résultat net applicable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle	2 \$	4 \$	6 \$	5 \$	5 \$	4 \$	5 \$	5 \$
Actionnaires	1 266	1 365	1 313	1 323	1 159	1 093	1 045	1 402
Résultat par action – de base	2,81 \$	3,02 \$	2,90 \$	2,96 \$	2,60 \$	2,61 \$	2,59 \$	3,50 \$
– dilué	2,80	3,01	2,89	2,95	2,59	2,60	2,59	3,50

1) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis sont présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

2) À la suite de notre adoption de l'IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et les prêts productifs dans les unités d'exploitation stratégique respectives. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui était comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada. La dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean continue d'être comptabilisée dans Siège social et autres.

Comparaison avec le quatrième trimestre de 2017

Le résultat net pour le trimestre a été de 1 268 M\$, en hausse de 104 M\$, ou 9 %, en regard du quatrième trimestre de 2017.

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 75 M\$, ou 3 %, en raison surtout de la croissance des volumes et de l'élargissement des marges au titre des produits à l'intention des particuliers et des entreprises, contrebalancés en partie par la baisse des produits de négociation.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 108 M\$, ou 6 %, par suite essentiellement de la hausse des produits de négociation, de l'augmentation des honoraires de gestion de placements et de garde en raison de la moyenne plus élevée de biens sous gestion et des biens administrés, en partie contrebalancés par des pertes sur titres de créance évalués à la JVAERG à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade, dont un montant de 61 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2018.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 35 M\$, ou 15 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout des pertes sur prêts plus importantes dans CIBC FirstCaribbean, qui comprenaient des pertes sur les prêts consentis à l'État à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade, présentées à titre d'éléments d'importance. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a diminué, car les résultats du trimestre correspondant de l'exercice précédent tenaient compte d'un montant de 35 M\$ relatif à l'établissement d'une provision collective (avant notre adoption de l'IFRS 9) pour les nouveaux prêts accordés et le renouvellement des prêts acquis liés à CIBC Bank USA, présenté à titre d'élément d'importance. Les résultats du trimestre considéré comprennent une reprise de la provision pour pertes sur créances sur les prêts productifs découlant des mises à jour des paramètres du modèle liée à CIBC FirstCaribbean, alors que les résultats du trimestre correspondant de l'exercice précédent incluaient une diminution de la provision collective (avant notre adoption de l'IFRS 9).

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 21 M\$, ou 1 %, essentiellement en raison de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de la hausse de la rémunération liée au rendement. Cette hausse a été en partie contrebalancée par le fait que les résultats du trimestre correspondant de l'exercice précédent comprenaient les frais et les charges liés au lancement de Financière Simplii et à l'abandon connexe de Services financiers le Choix du Président, ainsi que des coûts de transaction et des coûts connexes à l'intégration plus élevés découlant de l'acquisition de The PrivateBank, présentés à titre d'éléments d'importance.

La charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 23 M\$, ou 8 %, en raison principalement de la hausse du résultat.

Comparaison avec le troisième trimestre de 2018

Le résultat net du trimestre a reculé de 101 M\$, ou 7 %, par rapport au trimestre précédent.

Les produits nets d'intérêts ont diminué de 38 M\$, ou 1 %, sous l'effet surtout de la baisse des produits de négociation, compensée en partie par la hausse des produits de trésorerie.

Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 57 M\$, ou 3 %, en raison surtout des pertes supplémentaires sur les titres de créance évalués à la JVAERG par suite de la restructuration de la dette du gouvernement de la Barbade susmentionnée et de la diminution de la rémunération de prise ferme et des honoraires de consultation, contrebalancées en partie par la hausse des produits de négociation.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 23 M\$, ou 10 %, par rapport au trimestre précédent, en raison surtout d'une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée à CIBC Bank USA et de la croissance du portefeuille des prêts personnels. Les résultats du trimestre considéré comprennent des migrations de crédit négatives dans le portefeuille de prêts productifs de CIBC Bank USA, alors que pour le trimestre précédent, les résultats comprenaient une reprise de la provision pour pertes sur créances découlant d'une migration de crédit positive et de transferts au portefeuille de prêts douteux. La hausse de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a été en partie compensée par une baisse de la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux dans les portefeuilles de cartes de crédit et de prêts personnels ainsi que dans le portefeuille préexistant de financement immobilier aux États-Unis.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 19 M\$, ou 1 %, ce qui reflète principalement la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques, en partie contrebalancée par la baisse de la rémunération liée au rendement et des salaires.

La charge d'impôt sur le résultat a reculé de 36 M\$, ou 10 %, en raison surtout de la baisse du résultat.

Analyse des tendances trimestrielles

Les facteurs saisonniers ont une incidence modérée sur nos résultats trimestriels. Le deuxième trimestre compte moins de jours comparativement aux autres trimestres, ce qui engendre généralement une diminution des résultats. Pendant les mois d'été (juillet – troisième trimestre et août – quatrième trimestre), les niveaux d'activité sur les marchés sont généralement à la baisse, ce qui a une incidence sur nos activités de courtage, de gestion de placements et de Marchés des capitaux.

Produits

Les produits de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, ont profité de la croissance des volumes au cours de la période. En 2017, la forte croissance des volumes avait été en partie contrebalancée par le resserrement des marges attribuable à un contexte de taux d'intérêt plus faibles. Les hausses de taux d'intérêt pendant le deuxième semestre de 2017 ont contribué à la tendance du ralentissement de la croissance des volumes et de l'élargissement des marges qui s'est poursuivie tout au long de 2018. Les résultats du premier trimestre de 2017 comprenaient un profit sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, a été avantagé par la solide croissance des volumes de prêts et de dépôts et l'augmentation soutenue des biens administrés et des biens sous gestion, en raison de l'appréciation des marchés et des ventes nettes positives de fonds communs de placement à long terme. En 2017, la croissance des volumes avait été partiellement contrebalancée par la faiblesse des taux d'intérêt. Les hausses de taux d'intérêt à compter de la deuxième moitié de 2017 ont contribué à l'amélioration des marges à compter du quatrième trimestre de 2017.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, comprend les produits de CIBC Bank USA après la clôture de l'acquisition le 23 juin 2017. Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, a bénéficié d'un accroissement des volumes à la suite de la clôture de l'acquisition.

La conjoncture des marchés et les activités de dérivés sur actions, qui comprennent le résultat exonéré d'impôt, influent considérablement sur les produits de Marchés des capitaux. Le résultat exonéré d'impôt a été volatil au cours des périodes qui font l'objet du tableau précédent. Les résultats des premiers trimestres de 2017 et de 2018 faisaient état de produits tirés de la négociation plus élevés.

Les résultats de Siège social et autres comprennent le montant compensatoire lié à la composante de la BIE du résultat exonéré d'impôt présentée dans les produits de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

Au premier trimestre de 2018, nous avons adopté l'IFRS 9 et nous comptabilisons maintenant une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et productifs dans les unités d'exploitation stratégique. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui était comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada. La dotation à la provision pour pertes sur créances est fonction du cycle de crédit et du rendement du crédit dans les portefeuilles de prêts et, par suite de l'adoption de l'IFRS 9, de l'évolution des perspectives économiques.

Pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, les résultats du premier trimestre de 2018 comprenaient une baisse de la provision sur les prêts productifs, reflet de perspectives économiques relativement plus positives et qui se sont améliorées au premier trimestre de 2018.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, les résultats des quatrième trimestres de 2017 et de 2018 comprenaient des pertes plus élevées dans le portefeuille de services bancaires commerciaux.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, les pertes sur créances de CIBC Bank USA ont été incluses à partir de l'acquisition le 23 juin 2017. Les résultats du quatrième trimestre de 2017 comprenaient un montant de 35 M\$ lié à l'établissement d'une provision collective (avant l'adoption de l'IFRS 9) pour les nouveaux prêts accordés et le renouvellement des prêts acquis liés à CIBC Bank USA. Les résultats des troisième trimestres de 2017 et de 2018 présentaient des pertes sur prêts plus élevées dans le portefeuille préexistant de financement immobilier aux États-Unis. Les résultats du quatrième trimestre de 2018 comprenaient des pertes sur prêts plus élevées dans CIBC Bank USA.

Pour Marchés des capitaux, les résultats de 2018 présentaient une diminution de la provision sur les prêts productifs, reflet de l'amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles et des meilleures perspectives dans le secteur du pétrole et du gaz.

Pour Siège social et autres, les résultats du troisième et du quatrième trimestres de 2018 affichaient des pertes sur les prêts douteux dans CIBC FirstCaribbean plus élevées découlant de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade. Les résultats de tous les trimestres de 2017 faisaient état d'une diminution de la provision collective (avant notre adoption de l'IFRS 9).

Charges autres que d'intérêts

Les fluctuations des charges autres que d'intérêts au cours de la période découlaient en grande partie des variations de salaires et d'avantages du personnel, de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et des variations des taux de change. Les résultats du quatrième trimestre de 2017 comprenaient des honoraires et des charges liés au lancement de Financière Simplii et à l'abandon connexe de l'offre bancaire aux consommateurs Services financiers le Choix du Président. Les résultats du troisième trimestre de 2017 témoignaient d'une augmentation des provisions pour procédures judiciaires comptabilisées dans Siège social et autres, présentée à titre d'élément d'importance. Les charges autres que d'intérêts avaient augmenté au troisième trimestre de 2017 et par la suite, en raison de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA à compter de la date de clôture de l'acquisition, le 23 juin 2017.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat fluctue en fonction des variations du résultat assujéti à l'impôt et des territoires desquels le résultat provient. Il peut également subir l'incidence d'éléments importants et du montant du résultat exonéré d'impôt. Les résultats du premier trimestre de 2018 comprenaient des ajustements d'impôt nets découlant de la réforme fiscale américaine, en partie contrebalancés par l'incidence favorable sur le taux d'impôt effectif qui en a résulté pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. La charge d'impôt a commencé à s'accroître au troisième trimestre de 2017, du fait surtout de la baisse du résultat exonéré d'impôt et de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA à compter de la date de clôture de l'acquisition, le 23 juin 2017.

Rétrospective du rendement financier de 2017

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis ¹	Marchés des capitaux ¹	Siège social et autres ¹	Total CIBC
2017	Produits nets d'intérêts	5 752 \$	984 \$	545 \$	1 647 \$	49 \$	8 977 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 193	3 045	331	1 164	570	7 303
	Produits intersectoriels ²	427	(439)	–	12	–	–
	Total des produits	8 372	3 590	876	2 823	619	16 280
	Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	766	16	84	(4)	(33)	829
	Charges autres que d'intérêts	4 348	2 021	534	1 373	1 295	9 571
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 258	1 553	258	1 454	(643)	5 880
	Impôt sur le résultat	838	415	55	364	(510)	1 162
	Résultat net (perte nette)	2 420 \$	1 138 \$	203 \$	1 090 \$	(133)\$	4 718 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux : Participations ne donnant pas le contrôle Actionnaires	– \$ 2 420	– \$ 1 138	– \$ 203	– \$ 1 090	19 \$ (152)	19 \$ 4 699
2016	Produits nets d'intérêts	5 473 \$	930 \$	169 \$	1 958 \$	(164)\$	8 366 \$
	Produits autres que d'intérêts	1 896	2 732	216	787	1 038	6 669
	Produits intersectoriels ²	379	(390)	–	11	–	–
	Total des produits	7 748	3 272	385	2 756	874	15 035
	Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	736	29	(2)	155	133	1 051
	Charges autres que d'intérêts	4 114	1 890	288	1 328	1 351	8 971
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	2 898	1 353	99	1 273	(610)	5 013
	Impôt sur le résultat	738	362	12	281	(675)	718
	Résultat net (perte nette)	2 160 \$	991 \$	87 \$	992 \$	65 \$	4 295 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux : Participations ne donnant pas le contrôle Actionnaires	– \$ 2 160	– \$ 991	– \$ 87	– \$ 992	20 \$ 45	20 \$ 4 275

- 1) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis sont présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.
- 2) Les produits intersectoriels représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur.

L'analyse qui suit présente une comparaison entre nos résultats d'exploitation des exercices clos les 31 octobre 2017 et 2016.

Vue d'ensemble

Le résultat net de 2017 s'est établi à 4 718 M\$, en regard de 4 295 M\$ en 2016. La hausse de 423 M\$ du résultat net était attribuable à l'augmentation des produits et à la baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par l'augmentation des charges autres que d'intérêts et de l'impôt sur le résultat.

CIBC consolidée

Produits nets d'intérêts

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 611 M\$, ou 7 %, par rapport à 2016, en raison principalement de la croissance des volumes des produits à l'intention des particuliers et des entreprises au Canada et de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA à compter de la date de clôture de l'acquisition, le 23 juin 2017, résultats qui comprenaient un montant de 45 M\$ lié à la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition, dont un montant de 31 M\$ était inclus à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2017. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la baisse des produits de négociation et le resserrement des écarts des marges dans les services aux particuliers et les services aux entreprises au Canada.

Produits autres que d'intérêts

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 634 M\$, ou 10 %, par rapport à 2016, du fait principalement de la hausse des produits de négociation, des produits tirés des honoraires de gestion de placements et de garde et des produits tirés des fonds communs de placement.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 222 M\$, ou 21 %, par rapport à 2016. Pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, l'augmentation de la dotation était attribuable surtout à la hausse des radiations dans les portefeuilles de cartes de crédit et des prêts personnels, et à la hausse des pertes dans le portefeuille des prêts hypothécaires, contrebalancées en partie par la baisse des pertes dans le portefeuille de prêts aux PME. Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, la baisse de la dotation s'expliquait surtout par des pertes moins élevées dans le portefeuille de services bancaires commerciaux. Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, les résultats de 2017 comprenaient une dotation à la provision pour pertes sur créances, comparativement à une reprise de la provision pour pertes sur créances en 2016, ce qui était surtout attribuable à l'établissement d'une provision collective de 48 M\$ pour les nouveaux prêts accordés et le renouvellement des prêts acquis liés à CIBC Bank USA, dont une tranche de 35 M\$ a été présentée à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2017. De plus, les résultats de 2017 comprenaient des pertes dans le portefeuille préexistant de financement immobilier aux États-Unis. Pour Marchés des capitaux, les résultats de 2017 comprenaient une reprise de la provision pour pertes sur créances, contre une dotation à la provision pour pertes sur créances en 2016, en raison surtout du meilleur rendement dans le secteur du pétrole et du gaz. Les résultats de 2016 comprenaient également des pertes dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe, présentées à titre d'élément d'importance. Pour Siège social et autres, les résultats de 2017 comprenaient une reprise de la provision pour pertes sur créances, contre une dotation à la provision pour pertes sur créances en 2016. Les résultats de 2017 tenaient compte d'une diminution de la provision collective, présentée à titre d'élément d'importance, déduction faite de la provision plus élevée dans la région des Caraïbes du fait surtout des ouragans survenus au cours de l'année. Les résultats de 2016 comprenaient des augmentations de la provision collective, présentées à titre d'élément d'importance.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 600 M\$, ou 7 %, comparativement à 2016, en raison principalement de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques, de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA et de la hausse de la rémunération liée au rendement. Les résultats de 2017 comprenaient également des charges plus élevées découlant des frais et des charges liées au lancement de Financière Simplii et à l'abandon connexe de Services financiers le Choix du Président, ainsi que des coûts de transaction et des coûts connexes à l'intégration associés à l'acquisition de The PrivateBank, présentés à titre d'éléments d'importance. La progression a été annulée en partie par les charges de restructuration comptabilisées en 2016, essentiellement liées à des indemnités de départ, présentées à titre d'élément d'importance.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt a été de 1 162 M\$, par rapport à 718 M\$ en 2016, du fait principalement de la baisse considérable du résultat exonéré d'impôt et de la hausse du résultat en 2017. En outre, l'exercice 2016 comprenait le recouvrement d'impôt découlant du règlement de questions liées à la fixation des prix de cession interne, et un changement dans l'utilisation prévue de certains reports en avant de pertes fiscales, présentés à titre d'éléments d'importance.

Produits par secteur

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Les produits ont progressé de 624 M\$, ou 8 %, par rapport à 2016, en raison surtout de la croissance des volumes, de la hausse des honoraires et d'un profit sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux, présentés à titre d'élément d'importance, ce qui a été en partie contrebalancé par le resserrement des marges et la baisse des produits de nos activités de courtage hypothécaire FirstLine abandonnées.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Les produits ont augmenté de 318 M\$, ou 10 %, par rapport à 2016. Les produits de Groupe Entreprises ont augmenté, en raison essentiellement de la croissance des volumes et de la hausse des honoraires, en partie contrebalancées par le resserrement des marges. Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté, principalement grâce à l'augmentation des honoraires de gestion de placements et de garde et à la hausse des produits tirés des fonds communs de placement attribuable à la moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Les produits ont augmenté de 491 M\$, ou 128 %, par rapport à 2016. Les produits de Groupe Entreprises ont augmenté, en raison surtout de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA et de la hausse des produits dans le portefeuille de financement immobilier aux États-Unis. Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté, ce qui est principalement attribuable à la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA et à l'augmentation de la moyenne des biens sous gestion découlant de l'acquisition de Geneva Advisors. De plus, en 2017, cette unité d'exploitation stratégique comprenait la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank.

Marchés des capitaux

Les produits ont augmenté de 67 M\$, ou 2 %, par rapport à 2016, en raison surtout de la hausse des profits du portefeuille de placement, de l'intensification des activités de souscription de titres de créance et de l'augmentation des produits de Services financiers aux entreprises, en partie contrebalancées par la baisse des produits tirés des activités de négociation de dérivés sur actions, de taux d'intérêt et de taux de change.

Siège social et autres

Les produits ont baissé de 255 M\$, ou 29 % comparativement à 2016, étant donné que les résultats de cet exercice comprenaient un profit, déduction faite des coûts de transaction, à la vente de notre participation minoritaire dans American Century Investments (ACI) et un profit à la vente d'un centre de traitement, présentés tous deux à titre d'éléments d'importance. La baisse a été en partie compensée par la diminution de l'ajustement selon la BIE et la hausse des produits de trésorerie.

Perspectives pour l'année 2019

Avec l'atteinte du plein emploi dans la plupart des provinces, l'économie canadienne devrait probablement croître à un rythme légèrement plus lent en 2019 alors que la politique monétaire vise à contenir l'inflation à près de 2 % à moyen terme. La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel devrait ralentir en 2019, pour se situer à un peu moins de 2 %, et diminuer encore davantage et tomber en deçà de 1,5 % en 2020, les exportations subissant les contrecoups d'un ralentissement de la croissance économique aux États-Unis. L'économie devrait continuer d'afficher des taux de chômage historiquement bas en 2019. Le taux cible de financement à un jour de la Banque du Canada devrait atteindre un plateau de 2,25 % en 2019, puisque l'inflation demeurera modérée et que la banque centrale tentera de soutenir les exportations en maintenant la valeur du dollar canadien dans une certaine fourchette. La construction résidentielle devrait progresser moins rapidement, et les entreprises devraient continuer d'accroître leurs dépenses d'investissement de façon modérée, particulièrement dans le secteur de l'énergie où l'on attend que l'accès aux pipelines soit moins incertain. Les prix de référence du brut se sont abruptement affaiblis sur les signes du ralentissement de la croissance mondiale, des hausses de l'offre aux États-Unis et d'un allègement temporaire des contraintes imposées à l'Iran. Les prix mondiaux devraient probablement remonter graduellement si l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) limite l'offre et que les sanctions imposées à l'Iran se durcissent à nouveau en 2019. Les escomptes sur le pétrole lourd canadien devraient rester élevés à des niveaux historiques en raison des contraintes liées à la capacité des pipelines, mais ils pourraient diminuer quelque peu lorsque les principaux raffineurs des États-Unis feront un retour à la pleine production et que certains producteurs de pétrole lourd canadien réduiront leur production.

La croissance de l'économie américaine devrait ralentir pour s'établir légèrement au-dessus de 2 % en 2019, ce qui devrait correspondre plus ou moins au rythme de la croissance dans la région du Midwest en raison des contraintes imposées par la conjoncture tendue du marché de l'emploi. Un resserrement de la politique budgétaire pourrait intensifier le ralentissement et limiter la croissance à 1,4 % en 2020. La Réserve fédérale américaine cherche à freiner la croissance afin de maintenir l'inflation près de 2 %. L'absence de nouvelles mesures de relance sous forme de réductions d'impôt d'ici 2020 et la possibilité que le gouvernement limite ses dépenses afin de lutter contre les déficits devraient permettre à la Réserve fédérale américaine de stabiliser son taux de référence aux environs de 3 % en 2019, ouvrant ainsi la voie à un assouplissement monétaire en 2020.

Dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, la croissance des prêts hypothécaires et des prêts à la consommation devrait demeurer faible, car la hausse des taux d'intérêt, le ralentissement de la hausse du prix des maisons et le resserrement réglementaire survenu l'an dernier freineront la demande.

La croissance modérée des résultats des entreprises devrait favoriser les activités de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Les émissions d'obligations d'État devraient demeurer nombreuses en raison des déficits et des dépenses d'investissement des gouvernements provinciaux. La faiblesse du taux de chômage et la hausse modérée des bénéfices devraient permettre aux marchés du crédit de demeurer vigoureux. Gestion des avoirs devrait tirer parti de la croissance continue des économies des épargnants, mais le ralentissement de la croissance économique pourrait limiter l'incidence positive de la hausse du cours des actions sur les biens sous gestion.

Dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, les services bancaires commerciaux devraient profiter des limites de la capacité existantes qui touchent plusieurs secteurs, car les besoins d'expansion d'une capacité génèrent des besoins de financement supplémentaires. Gestion des avoirs a été avantagée par l'augmentation des économies après impôt des épargnants, même si la progression moins rapide du cours des actions devrait réduire la croissance des biens sous gestion. La hausse des taux d'intérêt devrait demeurer suffisamment modérée pour soutenir la croissance des activités de prêts aux entreprises, dont le financement immobilier.

Mesures non conformes aux PCGR

Nous avons recours à différentes mesures financières pour évaluer le rendement de nos secteurs d'activité, tel qu'il est décrit ci-après. Certaines mesures sont calculées conformément aux PCGR (IFRS), tandis que d'autres n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR et ne peuvent donc pas être comparées à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR peuvent permettre aux investisseurs de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes.

Mesures ajustées

La direction évalue les résultats comme présentés et comme ajustés et juge que les deux façons sont des mesures de performance utiles. Les résultats ajustés excluent les éléments d'importance des résultats présentés et servent à calculer nos mesures ajustées mentionnées ci-dessous. Les éléments d'importance comprennent l'amortissement des immobilisations incorporelles et certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui ne reflètent pas, selon la direction, le rendement des activités sous-jacentes. Nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances. Bien que nous croyions que ces mesures ajustées permettent de simplifier les comparaisons entre nos résultats et ceux des autres banques canadiennes qui font des ajustements similaires dans leurs informations publiques, il faut préciser qu'il n'y a pas de signification normalisée à l'égard des mesures ajustées en vertu des PCGR.

Nous ajustons également nos résultats pour majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs mobilières pour les ramener au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables, en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de dégrèver les mêmes produits après impôt.

Résultat dilué par action ajusté

Nous ajustons le résultat dilué par action comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, pour calculer le résultat dilué par action ajusté.

Coefficient d'efficacité ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance et nous majorons les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE, le cas échéant.

Ratio de versement de dividendes ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, pour calculer le ratio de versement des dividendes ajusté.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, pour calculer le RCP ajusté.

Taux d'impôt effectif ajusté

Nous ajustons le résultat avant impôt sur le résultat comme présenté et l'impôt sur le résultat comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance afin de calculer le taux d'impôt effectif ajusté.

Capital économique

Le capital économique fournit le cadre permettant d'évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. La mesure du capital économique est donc fondée sur une estimation des capitaux propres requis par les secteurs d'activité pour absorber les pertes non prévues, en fonction de la cote de risque ciblée sur une période de un an. Le capital économique se compose principalement du capital de risque de crédit et de marché, ainsi que de risque opérationnel et stratégique. L'écart entre le total des capitaux propres et le capital économique est intégré à Siège social et autres. Il n'existe pas de mesure comparable au capital économique selon les PCGR.

Profit économique

Le résultat net applicable aux actionnaires, ajusté pour une imputation au capital économique, détermine le profit économique. Il mesure le rendement généré par chaque unité d'exploitation stratégique en sus de notre coût des capitaux, permettant ainsi aux utilisateurs de notre information financière de connaître les contributions relatives à la valeur pour l'actionnaire. Le rapprochement du résultat net applicable aux actionnaires et du profit économique est présenté avec les informations sectorielles.

Rendement des capitaux propres sectoriel

Nous utilisons le RCP sectoriel comme l'une des mesures pour évaluer le rendement et prendre des décisions sur la répartition des ressources. Le RCP pour l'ensemble de la CIBC fournit une mesure du rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires. Le RCP sectoriel offre une mesure semblable liée au capital économique réparti entre les secteurs. Par conséquent, le RCP sectoriel est une mesure non conforme aux PCGR.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les mesures non conformes aux PCGR et les mesures conformes aux PCGR se rapportant à la CIBC consolidée.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

		2018	2017	2016	2015	2014
Résultat dilué par action comme présenté et ajusté						
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	A	5 178 \$	4 647 \$	4 237 \$	3 531 \$	3 131 \$
Incidence après impôt des éléments d'importance ¹		257	(53)	(191)	232	442
Incidence après impôt des éléments d'importance sur les participations ne donnant pas le contrôle		(5)	–	–	(2)	(10)
Résultat net ajusté applicable aux porteurs d'actions ordinaires ²	B	5 430 \$	4 594 \$	4 046 \$	3 761 \$	3 563 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation (en milliers)	C	444 627	413 563	395 919	397 832	398 420
Résultat dilué par action comme présenté (\$)	A/C	11,65 \$	11,24 \$	10,70 \$	8,87 \$	7,86 \$
Résultat dilué par action ajusté (\$) ²	B/C	12,21	11,11	10,22	9,45	8,94
Coefficient d'efficacité comme présenté et ajusté						
Total des produits comme présenté	D	17 834 \$	16 280 \$	15 035 \$	13 856 \$	13 363 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ¹		(2)	(305)	(505)	(40)	(276)
BIE		280	300	474	482	421
Total des produits ajusté (BIE) ²	E	18 112 \$	16 275 \$	15 004 \$	14 298 \$	13 508 \$
Charges autres que d'intérêts comme présentées	F	10 258 \$	9 571 \$	8 971 \$	8 861 \$	8 512 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ¹		(194)	(259)	(262)	(338)	(539)
Charges autres que d'intérêts ajustées ²	G	10 064 \$	9 312 \$	8 709 \$	8 523 \$	7 973 \$
Coefficient d'efficacité comme présenté	F/D	57,5 %	58,8 %	59,7 %	63,9 %	63,7 %
Coefficient d'efficacité ajusté ²	G/E	55,6 %	57,2 %	58,0 %	59,6 %	59,0 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté et ajusté						
Dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires	H	2 356 \$	2 121 \$	1 879 \$	1 708 \$	1 567 \$
Ratio de versement de dividendes comme présenté	H/A	45,5 %	45,6 %	44,3 %	48,4 %	50,0 %
Ratio de versement de dividendes ajusté ²	H/B	43,4 %	46,2 %	46,4 %	45,4 %	44,0 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté et ajusté						
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	I	31 184 \$	25 393 \$	21 275 \$	18 857 \$	17 067 \$
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	A/I	16,6 %	18,3 %	19,9 %	18,7 %	18,3 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté ²	B/I	17,4 %	18,1 %	19,0 %	19,9 %	20,9 %
Taux d'impôt effectif comme présenté et ajusté						
Résultat avant impôt sur le résultat comme présenté	J	6 706 \$	5 880 \$	5 013 \$	4 224 \$	3 914 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ¹		220	(29)	(94)	298	408
Résultat avant impôt sur le résultat ajusté ²	K	6 926 \$	5 851 \$	4 919 \$	4 522 \$	4 322 \$
Impôt sur le résultat comme présenté	L	1 422 \$	1 162 \$	718 \$	634 \$	699 \$
Incidence fiscale des éléments d'importance ¹		(37)	24	97	66	(34)
Impôt sur le résultat ajusté ²	M	1 385 \$	1 186 \$	815 \$	700 \$	665 \$
Taux d'impôt effectif comme présenté	L/J	21,2 %	19,8 %	14,3 %	15,0 %	17,9 %
Taux d'impôt effectif ajusté ²	M/K	20,0 %	20,3 %	16,6 %	15,5 %	15,4 %

		Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre							
2018	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 547 \$	1 307 \$	565 \$	1 069 \$	(204)\$	5 284 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance¹	9	1	27	–	220	257
	Résultat net ajusté²	2 556 \$	1 308 \$	592 \$	1 069 \$	16 \$	5 541 \$
2017	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 420 \$	1 138 \$	203 \$	1 090 \$	(133)\$	4 718 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	(170)	1	19	–	97	(53)
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	2 250 \$	1 139 \$	222 \$	1 090 \$	(36)\$	4 665 \$
2016	Résultat net comme présenté	2 160 \$	991 \$	87 \$	992 \$	65 \$	4 295 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	(25)	2	6	28	(202)	(191)
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	2 135 \$	993 \$	93 \$	1 020 \$	(137)\$	4 104 \$
2015	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 026 \$	921 \$	104 \$	847 \$	(308)\$	3 590 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	(28)	2	7	8	243	232
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	1 998 \$	923 \$	111 \$	855 \$	(65)\$	3 822 \$
2014	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 459 \$	470 \$	s. o.	869 \$	(583)\$	3 215 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	(64)	15	s. o.	18	473	442
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	2 395 \$	485 \$	s. o.	887 \$	(110)\$	3 657 \$

1) Reflète l'incidence des éléments d'importance décrits ci-après et dans la section Résultats financiers de 2018.

2) Mesure non conforme aux PCGR.

s. o. Sans objet.

Incidence des éléments d'importance dans les exercices précédents

2016

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- un profit de 428 M\$ (383 M\$ après impôt) à la vente de notre participation minoritaire dans ACI, net des coûts de transaction connexes (Siège social et autres);
- des charges de restructuration de 134 M\$ (98 M\$ après impôt) principalement liées à des indemnités de départ (Siège social et autres);
- une augmentation de 109 M\$ (80 M\$ après impôt) de la tranche de la provision collective comptabilisée dans Siège social et autres¹;
- une augmentation de 77 M\$ (56 M\$ après impôt) des provisions pour procédures judiciaires (Siège social et autres);
- un profit de 53 M\$ (47 M\$ après impôt), net des coûts de transaction et des indemnités de départ connexes, à la vente d'un centre de traitement (Siège social et autres);
- des pertes sur créances de 40 M\$ (30 M\$ après impôt) dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe (Marchés des capitaux);
- un montant de 30 M\$ (22 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (5 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 2 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, 6 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis et 9 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- un recouvrement d'impôt de 30 M\$ découlant du règlement de questions liées à la fixation des prix de cession interne (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- un recouvrement d'impôt de 15 M\$ découlant d'un changement de l'utilisation prévue de certains reports en avant de pertes fiscales, en raison principalement de la vente de notre participation minoritaire dans ACI (Siège social et autres);
- un profit de 3 M\$ (2 M\$ après impôt) lié aux activités de crédit structuré en voie de liquidation (Marchés des capitaux).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 505 M\$, une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 149 M\$, une montée des charges autres que d'intérêts de 262 M\$ ainsi qu'une diminution de la charge d'impôt de 97 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait augmenter le résultat net de 191 M\$.

2015

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- des charges de restructuration cumulées de 296 M\$ (225 M\$ après impôt) principalement liées à des indemnités de départ (Siège social et autres);
- un profit de 46 M\$ (34 M\$ après impôt) découlant d'ajustements comptables apportés aux montants au bilan liés aux cartes de crédit (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- un montant de 42 M\$ (33 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (6 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 2 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, 7 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis et 18 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- une perte de 29 M\$ (21 M\$ après impôt) liée aux activités de crédit structuré en voie de liquidation (Marchés des capitaux);
- un profit de 23 M\$ (13 M\$ après impôt) lié à la vente d'un placement dans notre portefeuille de Banque d'affaires (Marchés des capitaux).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 40 M\$ et des charges autres que d'intérêts de 338 M\$, et une diminution de la charge d'impôt de 66 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 232 M\$.

2014

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- des charges de 543 M\$ (543 M\$ après impôt) liées à CIBC FirstCaribbean, ce qui comprend une dépréciation du goodwill de 420 M\$ (420 M\$ après impôt) et des pertes sur créances de 123 M\$ (123 M\$ après impôt), afin de tenir compte des prévisions révisées relativement à l'ampleur et au moment de la reprise économique attendue dans la région des Caraïbes (Siège social et autres);
- un profit de 190 M\$ (147 M\$ après impôt) relativement aux transactions Aéroplan conclues avec Aimia et La Banque Toronto-Dominion (TD), net des coûts liés à la mise au point de notre programme amélioré de primes voyages (87 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et 60 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- une charge de 112 M\$ (82 M\$ après impôt) en raison de l'intégration des rajustements de l'évaluation liés au financement (REF) à la méthode d'évaluation de nos dérivés non garantis (Marchés des capitaux);
- un profit de 78 M\$ (57 M\$ après impôt), net des charges connexes, à la vente d'un placement en actions dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe (Marchés des capitaux);
- un profit de 52 M\$ (30 M\$ après impôt) tiré d'un placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence dans notre portefeuille de Banque d'affaires (Marchés des capitaux);
- un montant de 36 M\$ (28 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles dans le cadre d'acquisitions (4 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 15 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et 9 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- une diminution de 26 M\$ (19 M\$ après impôt) de la tranche de la provision collective comptabilisée dans Siège social et autres¹, y compris une baisse des pertes sur créances estimées liées aux inondations en Alberta (Siège social et autres);
- une charge de 26 M\$ (19 M\$ après impôt) découlant de changements liés à l'exploitation apportés au traitement de radiations dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada;
- des pertes sur créances de 22 M\$ (12 M\$ après impôt) dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis (Marchés des capitaux);
- une perte de 15 M\$ (11 M\$ après impôt) liée aux activités de crédit structuré en voie de liquidation (Marchés des capitaux).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une hausse des produits de 276 M\$, une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 145 M\$, une hausse des charges autres que d'intérêts de 539 M\$, ainsi que de l'impôt sur le résultat de 34 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 442 M\$.

1) A trait à la provision collective, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours et iii) des radiations nettes dans le portefeuille de cartes de crédit, qui étaient tous présentés dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives avant l'adoption de l'IFRS 9.

Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégique : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégique bénéficient du soutien des groupes fonctionnels suivants qui font tous partie de Siège social et autres : Administration, Liens avec les clients et Innovation, Finance, Ressources humaines et Communications, Vérification interne, Gestion du risque et Technologie et opérations, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. Les coûts fonctionnels et les coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement à l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

En 2018, nous avons adopté l'IFRS 9. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modification à la présentation de l'information financière.

Répartition aux unités d'exploitation

Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont entièrement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique.

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers des unités d'exploitation stratégique. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégique se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégique en termes de produits. Lorsque le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'une cession interne à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Les résultats financiers non répartis liés aux activités de trésorerie sont présentés dans Siège social et autres, à l'exception de certaines activités de trésorerie de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, qui sont présentées dans cette unité d'exploitation stratégique. Les capitaux sont attribués aux unités d'exploitation stratégique de façon à évaluer constamment les coûts économiques et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégique. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de cession interne afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégique Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes de répartition dans le traitement des paiements internes relatifs aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi pour faciliter la préparation de l'information financière sectorielle. Périodiquement, les taux des commissions de vente, de renouvellement et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts engagées par nos groupes fonctionnels sont attribuées aux unités d'exploitation stratégique auxquelles elles se rapportent selon des critères appropriés.

Dans le cadre de l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons dorénavant une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégique respectives. Avant le 1^{er} novembre 2017, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui était comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

Produits sur une base d'imposition équivalente (BIE)

Les unités d'exploitation stratégique évaluent les produits sur une BIE. Pour arriver au montant de la BIE, les unités d'exploitation stratégique majorent les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs jusqu'au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables; en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi, qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Parallèlement, un montant équivalent est comptabilisé dans la charge d'impôt, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net des unités d'exploitation stratégique. Cette mesure permet de mieux comparer les produits découlant de sources imposables et ceux provenant de sources exonérées d'impôt. Le total des ajustements selon la BIE des unités d'exploitation stratégique est compensé dans les produits et la charge d'impôt de Siège social et autres.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux particuliers et aux entreprises au Canada des conseils, des produits et des services financiers par l'entremise d'une équipe dans nos centres bancaires, de même qu'au moyen de nos canaux directs, mobiles ou d'accès à distance.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est de bâtir une banque moderne axée sur les relations avec les consommateurs et les PME en focalisant sur trois priorités stratégiques :

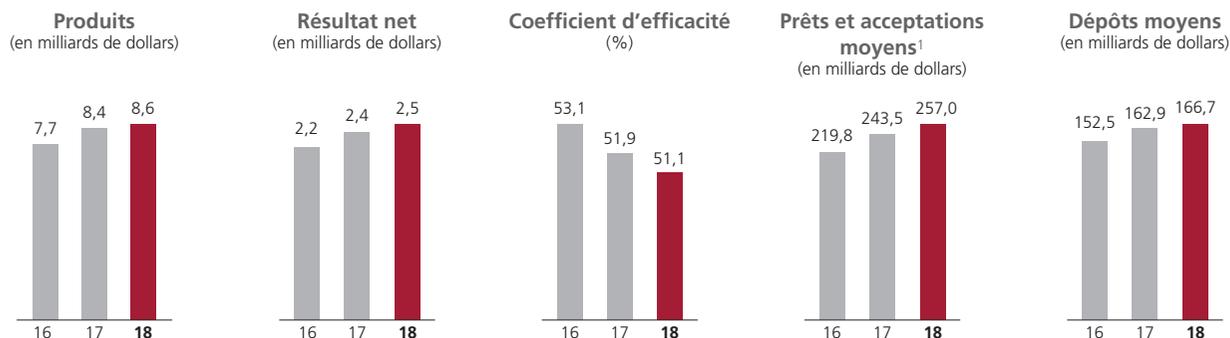
- Établir des relations gagnantes
- Offrir les meilleures solutions sur le marché
- Simplifier la façon de faire affaire avec la Banque

Progrès de 2018

En 2018, nous avons bien progressé en regard de notre stratégie.

Établir des relations gagnantes	Offrir les meilleures solutions sur le marché	Simplifier la façon de faire affaire avec la Banque
<ul style="list-style-type: none"> • Pour la quatrième année consécutive, la CIBC a été classée la meilleure dans le bulletin de rendement du magazine <i>Investment Executive</i> sur les banques, classement confirmé par nos conseillers. • Nous avons présenté de nouveaux conseillers PME spécialisés qui offrent essentiellement des conseils et des solutions sur mesure en fonction des besoins des propriétaires d'entreprise, tout en établissant de façon proactive des relations avec des milliers d'entreprises clientes ou qui pourraient le devenir lors des journées de sensibilisation communautaire. • Nous avons continué d'investir dans les services bancaires mobiles afin de permettre aux clients de mener leurs opérations bancaires comme ils l'entendent. • Nous avons lancé un programme de perfectionnement amélioré visant à renforcer les compétences actuelles des conseillers financiers de notre Service Impérial à l'échelle du Canada, axé tout particulièrement sur leur agrément et la planification des placements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons lancé une gamme de solutions bancaires en dollars américains pour les Canadiens effectuant des opérations au sud de la frontière, notamment le compte personnel en dollars US CIBC, le compte Intelli CIBC Bank USA et la Carte Aventura Or CIBC Visa en dollars US. • Nous avons lancé des cartes Aventura Visa haut de gamme améliorées, entre autres en ajoutant des avantages comme l'accès aux salons aéroportuaires et des rabais sur les droits d'adhésion au programme NEXUS. • Nous avons procédé à l'instauration du Compte d'opérations d'entreprise avancé CIBC et des cartes de crédit pour PME <i>Plus CIBC</i> à l'intention des propriétaires d'entreprise et des professionnels au Canada afin de mieux répondre aux différents besoins de cette clientèle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons lancé la Financière Simplii, marque de services bancaires directs de la CIBC au Canada, et avons continué d'investir dans l'amélioration des produits et des services pour les clients. • Pour la cinquième année consécutive, nous avons obtenu la meilleure note pour nos services bancaires mobiles parmi les cinq plus grandes banques canadiennes dans le cadre de l'étude comparative des services bancaires mobiles menée par Forrester Research. • La Banque CIBC a été désignée comme lauréate du prix Meilleure stratégie de succursale de Retail Banker International, ce qui traduit bien la transformation récente d'un cent cinquantième centre bancaire. Ce prix reconnaît le progrès que nous avons accompli dans la transformation de notre réseau afin qu'il s'adapte à l'évolution des besoins des clients. • Nous avons ajouté de nouvelles fonctions numériques pour les cartes de crédit afin d'améliorer l'expérience client, entre autres une fonction qui permet aux clients de bloquer leur carte à partir de leur appareil mobile s'ils l'ont égarée ou soupçonnent qu'une fraude a été commise. • Au cours de l'exercice, nous avons continué de réduire le temps consacré dans nos centres bancaires aux activités administratives, y compris les heures consacrées aux activités visant à mettre en œuvre le processus Chèque Imagerie et le traitement électronique des chèques ainsi qu'à réduire le temps d'attente. Ces gains d'efficacité permettent aux membres de notre équipe de consacrer plus de temps à servir la clientèle.

Revue financière de 2018



1) Le total des prêts et acceptations moyens comprend les prêts hypothécaires FirstLine.

Nos priorités en 2019

Nous poursuivons la mise en œuvre de notre stratégie en mettant clairement l'accent sur la satisfaction des besoins de nos clients. Nos priorités en 2019 sont :

- établir des relations gagnantes en ayant des conversations plus poussées fondées sur les besoins, notamment en matière de planification financière;
- offrir les meilleures solutions sur le marché qui proposent aux clients une grande valeur et des avantages, qui sont conviviales et qui offrent une gamme de produits plus spécialisée;
- simplifier la façon de faire affaire avec la Banque en mettant en place des améliorations de processus importants et en aidant les clients pour faciliter la gestion de leurs transactions bancaires quotidiennes.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Produits			
Services bancaires personnels et PME	8 556 \$	8 033 \$	7 675 \$
Divers	49	339	73
Total des produits	8 605	8 372	7 748
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux ²	760	760	728
Prêts productifs ²	(19)	6	8
Dotation à la provision pour pertes sur créances	741	766	736
Charges autres que d'intérêts	4 395	4 348	4 114
Résultat avant impôt sur le résultat	3 469	3 258	2 898
Impôt sur le résultat	922	838	738
Résultat net	2 547 \$	2 420 \$	2 160 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	2 547 \$	2 420 \$	2 160 \$
Coefficient d'efficacité	51,1 %	51,9 %	53,1 %
Rendement des capitaux propres³	67,2 %	64,3 %	58,7 %
Charge au titre du capital économique³ (b)	(372)\$	(367)\$	(359)\$
Profit économique³ (a+b)	2 175 \$	2 053 \$	1 801 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	259,1 \$	246,3 \$	222,6 \$
Prêts et acceptations moyens (en milliards de dollars)	257,0 \$	243,5 \$	219,8 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	166,7 \$	162,9 \$	152,5 \$
Équivalents temps plein	14 086	14 709	15 501

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 30 des états financiers consolidés.

2) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et prêts productifs dans les unités d'exploitation stratégique. Au cours des exercices précédents, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

3) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 127 M\$, ou 5 %, par rapport à celui de 2017 qui comprenait un profit sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux, présenté à titre d'élément d'importance. Mis à part le profit précité, le résultat net pour l'exercice a augmenté en raison essentiellement de la hausse des produits, en partie contrebalancée par l'augmentation des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont progressé de 233 M\$, ou 3 %, par rapport à 2017.

Les produits des *Services bancaires personnels et PME* ont monté de 523 M\$, ou 7 %, en raison surtout de la croissance des volumes, de l'élargissement des marges et de la progression des honoraires.

Les produits *Divers* ont reculé de 290 M\$, ou 86 %, en raison du profit susmentionné.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 25 M\$, ou 3 %, par rapport à 2017, ce qui découle essentiellement d'une diminution de la provision sur prêts productifs à l'exercice considéré, reflet de perspectives économiques qui se sont améliorées depuis l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 47 M\$, ou 1 %, en regard de 2017, ce qui reflète principalement la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques qui ont permis d'appuyer notre transformation en banque moderne offrant des services pratiques et axée sur les relations. Cette hausse a été en partie contrebalancée par les réductions liées à nos efforts soutenus en matière de gestion des dépenses.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a enregistré une hausse de 84 M\$, ou 10 %, en regard de 2017, ce qui s'explique notamment par un taux d'impôt effectif moindre sur le profit à l'exercice précédent susmentionné, et par la hausse des produits au cours de l'exercice considéré.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 12,8 G\$, ou 5 %, en regard de 2017, en raison de la croissance dans l'ensemble des produits.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires et des services de gestion des avoirs aux sociétés du marché intermédiaire, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée de partout au Canada. En outre, nous offrons des services de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels.

Notre stratégie d'entreprise

Nous nous concentrons à établir des relations avec les clients et à les approfondir, à être le chef de file des conseils financiers au Canada et à générer une croissance stable à long terme. Pour y arriver, nos trois priorités stratégiques sont :

- Étendre nos services bancaires commerciaux
- Accroître la souplesse et l'efficacité au sein de la gestion des avoirs
- Approfondir les relations avec notre clientèle à l'échelle de la Banque

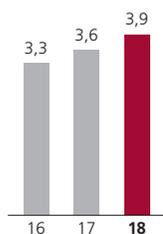
Progrès de 2018

En 2018, nous avons bien progressé en regard de notre stratégie.

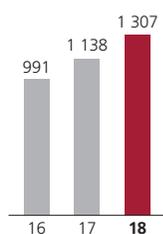
Étendre nos services bancaires commerciaux	Accroître la souplesse et l'efficacité au sein de la gestion des avoirs	Approfondir les relations avec notre clientèle à l'échelle de la Banque
<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons procédé au lancement de Services financiers Innovation CIBC, entreprise qui fournit des conseils stratégiques et des services bancaires aux clients nord-américains du secteur des technologies et de l'innovation, à toutes les étapes de leur cycle économique, du démarrage au premier appel public à l'épargne et au-delà. • Nous avons agrandi l'équipe de nos services bancaires commerciaux en ajoutant de nouveaux représentants du service à la clientèle affectés à la gestion de la trésorerie, ainsi qu'en affectant des directeurs relationnels pour répondre aux besoins particuliers des entreprises du secteur public et de services professionnels de même qu'à ceux des organismes sans but lucratif. • Nous avons continué à répondre aux demandes des clients des deux côtés de la frontière en s'appuyant sur les recommandations transfrontalières de clients de CIBC Bank USA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons procédé au lancement de la Stratégie de rendement absolu d'actifs multiples CIBC, un fonds de placement non traditionnel qui vise à produire des rendements positifs pour les clients, quelles que soient les conditions du marché, tout en gérant la volatilité. • Nous avons maintenu nos efforts visant à apporter de la valeur à nos clients en relevant les occasions de simplifier notre gamme de produits et d'optimiser les coûts. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons établi plus de 28 000 nouveaux plans financiers pour notre clientèle prioritaire. • Nous avons regroupé sous un même toit les conseillers Privabanque et les représentants, Groupe Entreprises dans des régions choisies partout au pays, afin d'offrir aux clients des solutions plus intégrées. • Nous avons accru le nombre de recommandations faites grâce au partenariat entre la gestion privée de patrimoine et les services bancaires commerciaux, ce qui a eu pour effet d'approfondir les relations avec notre clientèle.

Revue financière de 2018

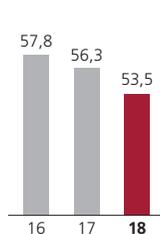
Produits
(en milliards de dollars)



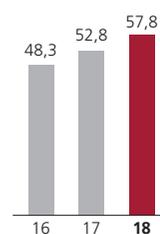
Résultat net
(en millions de dollars)



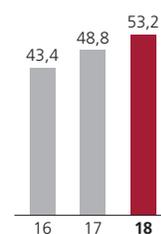
Coefficient d'efficacité
(%)



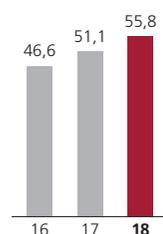
Prêts moyens
(en milliards de dollars)



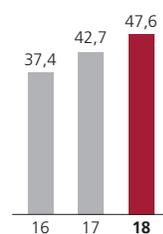
Dépôts moyens
(en milliards de dollars)



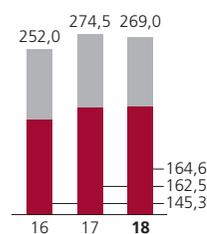
Prêts moyens des services bancaires commerciaux
(en milliards de dollars)



Dépôts moyens des services bancaires commerciaux
(en milliards de dollars)

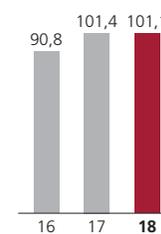


Biens administrés et biens sous gestion¹
(en milliards de dollars)



■ Biens sous gestion

Fonds communs de placement de détail canadiens
(en milliards de dollars)



1) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Nos priorités en 2019

Pour poursuivre sur notre lancée pour l'ensemble du Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, nous continuerons à focaliser sur les relations avec la clientèle en :

- établissant et approfondissant les relations avec notre clientèle grâce à une approche axée sur les solutions offrant des services complets, notamment des services bancaires commerciaux et privés ainsi que des services de gestion des avoirs;
- investissant dans la planification financière afin de soutenir notre objectif d'occuper la place de chef de file au Canada au chapitre des conseils financiers offerts aux clients;
- simplifiant et optimisant nos activités afin de les harmoniser à l'évolution de la dynamique de marché et de mieux répondre aux besoins de notre clientèle.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Produits			
Groupe Entreprises	1 488 \$	1 324 \$	1 211 \$
Gestion des avoirs	2 377	2 266	2 061
Total des produits	3 865	3 590	3 272
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux ²	15	16	29
Prêts productifs ²	(10)	s. o.	s. o.
Dotation à la provision pour pertes sur créances	5	16	29
Charges autres que d'intérêts	2 068	2 021	1 890
Résultat avant impôt sur le résultat	1 792	1 553	1 353
Impôt sur le résultat	485	415	362
Résultat net	1 307 \$	1 138 \$	991 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	1 307 \$	1 138 \$	991 \$
Coefficient d'efficacité	53,5 %	56,3 %	57,8 %
Rendement des capitaux propres³	39,8 %	37,6 %	34,5 %
Charge au titre du capital économique³ (b)	(322)\$	(295)\$	(279)\$
Profit économique³ (a+b)	985 \$	843 \$	712 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	55,7 \$	50,8 \$	46,6 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars)	57,8 \$	52,8 \$	48,3 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	53,2 \$	48,8 \$	43,4 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)	269,0 \$	274,5 \$	252,0 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars)	164,6 \$	162,5 \$	145,3 \$
Équivalents temps plein	4 999	5 081	4 986

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 30 des états financiers consolidés.

2) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et prêts productifs dans l'unité d'exploitation stratégique. Au cours des exercices précédents, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres.

3) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

s. o. Sans objet.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 169 M\$, ou 15 %, par rapport à 2017, ce qui est principalement attribuable à la hausse des produits, en partie contrebalancée par l'augmentation des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont progressé de 275 M\$, ou 8 %, par rapport à 2017.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont monté de 164 M\$, ou 12 %, du fait surtout de la croissance des volumes, de l'élargissement des marges et de la progression des honoraires.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont augmenté de 111 M\$, ou 5 %, en raison surtout de l'augmentation des honoraires de gestion de placements et de garde et de la hausse des produits tirés des fonds communs de placement attribuable à la moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés, en partie contrebalancées par la baisse des produits tirés des commissions par suite de la diminution des émissions de titres de participation et de la baisse du volume des transactions.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 11 M\$, ou 69 %, par rapport à 2017, ce qui découle essentiellement d'une diminution de la provision pour prêts productifs à l'exercice considéré issue des mises à jour des paramètres du modèle et des perspectives économiques qui se sont améliorées depuis l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 47 M\$, ou 2 %, par rapport à 2017, en raison surtout de la hausse de la rémunération liée au rendement et des salaires.

Impôt sur le résultat

L'augmentation de 70 M\$, ou 17 %, de l'impôt sur le résultat par rapport à 2017 s'explique surtout par la hausse du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 4,9 G\$, ou 10 %, en regard de 2017, en raison surtout de la croissance des prêts commerciaux.

Biens administrés

Les biens administrés ont chuté de 5,5 G\$, ou 2 %, en regard de 2017, du fait surtout de la conjoncture des marchés, tout particulièrement de la volatilité sur les marchés boursiers au cours du quatrième trimestre de 2018. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires commerciaux, des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, ainsi que des services de gestion des avoirs afin de répondre aux besoins des sociétés du marché intermédiaire, des dirigeants, des entrepreneurs, des particuliers et des familles à valeur nette élevée de tous les marchés que nous desservons aux États-Unis.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est de bâtir la banque de choix en matière de services bancaires aux entreprises et de gestion des avoirs pour nos principaux segments de clientèle et de marché en mettant l'accent sur l'établissement de relations solides et profitables et en tirant parti de la gamme complète de produits et services de la CIBC à l'échelle de sa plateforme nord-américaine. Pour y arriver, nos trois priorités stratégiques sont :

- Croître en interne grâce à des relations à long terme avec la clientèle
- Optimiser notre plateforme aux États-Unis
- Investir afin de mieux servir notre clientèle

Progrès de 2018

En 2018, nous avons bien progressé en regard de notre stratégie.

Croître en interne grâce à des relations à long terme avec la clientèle	Optimiser notre plateforme aux États-Unis	Investir afin de mieux servir notre clientèle
<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons connu une croissance des produits qui reflète le rendement robuste de nos activités et nos efforts soutenus visant à établir des relations étroites et profitables avec les clients. • Nous avons généré une croissance solide des prêts et des dépôts, alors que nous continuons à tirer parti des occasions de recommandations pour en faire encore plus pour notre clientèle à l'échelle de l'Amérique du Nord. • Nous avons généré une croissance solide des biens sous gestion et des biens administrés et avons ajouté des services bancaires privés pour la clientèle de Gestion des avoirs, grâce à nos efforts constants de recherche de nouveaux clients. 	<ul style="list-style-type: none"> • En nous appuyant sur la mise en commun des forces et des ressources de la CIBC pour mieux servir les clients aux besoins bancaires transfrontaliers et pour resserrer les liens avec la clientèle des grandes entreprises américaines. • Nous avons continué d'accorder une grande importance à la qualité de nos actifs qui, dans l'ensemble, est demeurée stable. • Nous avons regroupé toutes les activités de gestion du patrimoine qui sont exercées en Amérique du Nord sous la bannière Gestion privée de patrimoine CIBC, afin de faire connaître notre gamme solide de services de gestion de placements, de planification du patrimoine, de fiducie et de services bancaires privés que nous offrons à nos clients et à leurs familles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons géré les dépenses tout en investissant judicieusement dans notre croissance, et avons affiché un coefficient d'efficacité de 57,9 % en 2018. • Nous avons procédé au lancement du Compte Intelli CIBC Bank USA, qui offre aux clients canadiens un compte en dollars américains lié à leurs comptes canadiens, et du compte d'épargne numérique CIBC Agility, qui est offert aux clients américains, lequel constitue une importante plateforme sophistiquée génératrice de dépôts et de valorisation de la marque. • Nous avons ouvert trois nouveaux bureaux de services bancaires commerciaux et avons augmenté le nombre de conseillers Privabanque dans les bureaux existants de Gestion privée de patrimoine CIBC, ajoutant ainsi une gamme complète de solutions dans les marchés clés.

Revue financière de 2018

- Solide croissance des prêts et croissance des dépôts respectivement de 11 % et 12 %, qui reflètent nos efforts soutenus visant à établir des relations avec les clients.
- Stabilité de la qualité de nos actifs, les actifs non productifs représentant 0,64 % du total de l'actif au 31 octobre 2018.
- Croissance d'un exercice à l'autre de 8 % des biens administrés et de 2 % des biens sous gestion.
- Quatre conseillères de Gestion privée de patrimoine CIBC figurent au palmarès 2018 des meilleures conseillères financières publié par le magazine *Barron*.

Nos priorités en 2019

Nous bâtissons une banque axée sur les relations. Pour profiter de notre bâtisse élan, nous continuerons d'harmoniser nos priorités de 2019 avec l'ensemble de la stratégie et des priorités de la CIBC. Nous y parviendrons :

- ajoutant de nouvelles relations avec la clientèle et en approfondissant nos relations, ainsi qu'en pénétrant de façon ciblée de nouveaux marchés et en offrant de nouveaux services spécialisés afin de croître en interne;
- continuant de bâtir une plateforme d'exploitation solide aux États-Unis au moyen d'investissements judicieux dans notre croissance, tout en gérant les dépenses;
- nous assurant de maintenir un contrôle du risque grâce à des évaluations pertinentes des nouvelles occasions, à la diversification du portefeuille et à la qualité des sources de financement.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017 ²	2016
Produits			
Groupe Entreprises	1 197 \$	532 \$	166 \$
Gestion des avoirs	563	324	217
Divers	6	20	2
Total des produits^{3,4}	1 766	876	385
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux ⁵	67	37	(2)
Prêts productifs ⁵	12	47	s. o.
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	79	84	(2)
Charges autres que d'intérêts	1 023	534	288
Résultat avant impôt sur le résultat	664	258	99
Impôt sur le résultat³	99	55	12
Résultat net	565 \$	203 \$	87 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	565 \$	203 \$	87 \$
Coefficient d'efficacité	57,9 %	61,0 %	74,8 %
Rendement des capitaux propres⁶	8,1 %	7,5 %	17,6 %
Charge au titre du capital économique⁶ (b)	(664)\$	(256)\$	(48)\$
Profit économique⁶ (a+b)	(99)\$	(53)\$	39 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	42,0 \$	19,9 \$	8,4 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars)	30,4 \$	15,9 \$	8,0 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	22,3 \$	7,6 \$	0,1 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)	80,0 \$	74,0 \$	44,1 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars)	60,0 \$	58,7 \$	38,0 \$
Equivalents temps plein	1 947	1 753	310

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 30 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à la méthode de fixation des prix de cession interne de fonds adoptée à l'exercice considéré relativement à CIBC Bank USA.

3) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 2 M\$ (2 M\$ en 2017 et néant en 2016). Les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

4) Comprendait un montant de 55 M\$ au titre de la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank, présenté à titre d'élément d'importance (45 M\$ en 2017, dont une tranche de 31 M\$ était présentée à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2017).

5) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et prêts productifs dans l'unité d'exploitation stratégique. Au cours des exercices précédents, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs autres que ceux de CIBC Bank USA était comptabilisée dans Siège social et autres.

6) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

s. o. Sans objet.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 362 M\$, ou 178 %, en regard de 2017, ce qui s'explique principalement par l'inclusion des résultats de 407 M\$ (96 M\$ en 2017) de CIBC Bank USA pour un exercice complet. Pour l'exercice précédent, seuls les résultats de CIBC Bank USA à compter de la date de son acquisition le 23 juin 2017 étaient pris en compte.

Produits

Les produits ont augmenté de 890 M\$, ou 102 %, par rapport à 2017. La contribution aux produits de CIBC Bank USA s'est établie à 1 257 M\$ (448 M\$ en 2017) pour l'exercice.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont augmenté de 665 M\$, ou 125 %, en raison surtout de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA pour un exercice complet, lesquels comprenaient la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont augmenté de 239 M\$, ou 74 %, en raison surtout de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA durant l'exercice au complet, lesquels comprenaient la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank et l'augmentation de la moyenne des biens administrés attribuable principalement à l'acquisition de Geneva Advisors au quatrième trimestre de 2017.

Les produits *Divers* ont reculé de 14 M\$, ou 70 %, en raison principalement des activités de trésorerie de CIBC Bank USA.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 5 M\$, ou 6 %, par rapport à 2017. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté, en raison des pertes sur prêts plus importantes dans CIBC Bank USA, en partie contrebalancées par des pertes sur prêts moins élevées dans notre portefeuille préexistant de financement immobilier aux États-Unis. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a diminué, ce qui découle essentiellement de l'établissement d'une provision collective (avant l'adoption de l'IFRS 9) pour les nouveaux prêts accordés et le renouvellement des prêts acquis liés à CIBC Bank USA au cours de l'exercice précédent, dont une tranche de 35 M\$ était présentée à titre d'élément d'importance au cours du quatrième trimestre de 2017.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 489 M\$, ou 92 %, comparativement à 2017, en raison surtout de la prise en compte des charges autres que d'intérêts de CIBC Bank USA de 666 M\$ (244 M\$ en 2017) pour un exercice complet, dont une charge de rémunération de 32 M\$ (40 M\$ en 2017) pour le maintien en poste des membres clés du personnel.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 44 M\$, ou 80 %, en regard de 2017, en raison principalement de la hausse du résultat attribuable à la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA pour un exercice complet, en partie contrebalancée par une baisse du taux d'impôt effectif découlant de la réforme fiscale américaine adoptée au cours du premier trimestre de 2018.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 22,1 G\$, ou 111 %, comparativement à 2017, du fait surtout de la prise en compte des soldes de CIBC Bank USA pour un exercice complet et de la croissance des prêts commerciaux.

Biens administrés

Les biens administrés ont progressé de 6,0 G\$, ou 8 %, comparativement à 2017, en raison surtout de l'incidence favorable des taux de change, des ventes nettes et de l'appréciation des marchés. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Marchés des capitaux

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services consultatifs et d'exécution en placement, des services financiers aux entreprises et des services de recherche de premier plan aux grandes entreprises, aux gouvernements et à des clients institutionnels à l'échelle mondiale.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est de devenir le chef de file des produits des marchés des capitaux pour nos principaux clients au Canada et la principale banque axée sur les relations pour nos principaux clients à l'échelle mondiale en étant les meilleurs de notre catégorie en ce qui concerne les renseignements, les conseils et l'exécution. Conformément à la stratégie et aux priorités de la CIBC, nous collaborons avec nos partenaires à l'échelle de la banque dans le but d'approfondir et d'améliorer les relations avec les clients. Pour atteindre notre objectif, nos trois principales priorités stratégiques sont :

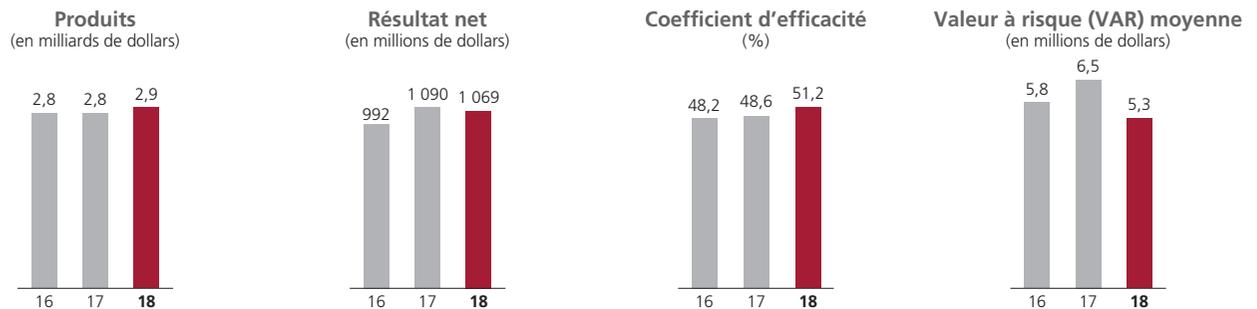
- Devenir la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada pour nos principaux clients
- Bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales
- Augmenter les liens à l'échelle de la CIBC afin d'offrir un meilleur service aux clients

Progrès de 2018

En 2018, nous avons bien progressé en regard de notre stratégie.

Devenir la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada pour nos principaux clients	Bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales	Augmenter les liens à l'échelle de la CIBC afin d'offrir un meilleur service aux clients
<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons continué d'être des leaders dans le secteur des prêts syndiqués, dans la prise ferme de titres de créance et de titres de participation, dans nos services consultatifs et dans la négociation de titres de participation, ainsi qu'en matière d'opérations sur marchandises et d'opérations de change. • Nous avons aidé nos clients en investissant dans nos talents, en continuant de développer notre technologie exclusive, en renforçant notre expertise en matière de structuration et de conseils et en tirant parti de notre expérience du marché. • Nous avons solidifié notre plateforme en élargissant le champ de nos recherches et en offrant des conseils et des solutions spécialisés, alignés sur les tendances macroéconomiques qui ont une incidence sur l'économie mondiale et sur nos clients. • Nous avons continué de façonner nos activités autour de la nouvelle économie en formant des équipes spécialisées dans des secteurs comme les énergies renouvelables, les capitaux privés, l'innovation et l'infrastructure. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons achevé l'intégration des systèmes de clients établis aux États-Unis dans notre plateforme d'activités sur les marchés des capitaux établie à Chicago, ce qui nous a permis d'offrir davantage de produits et de services aux clients américains et transfrontaliers. • Nous avons élargi notre leadership en services bancaires d'investissement et les compétences de nos professionnels des marchés des titres de créance et des titres de participation et de nos conseillers afin de soutenir les clients d'affaires et les grandes entreprises. • Nous avons lancé les tout nouveaux Services de premier ordre aux États-Unis, centrés sur les besoins des gestionnaires d'actifs non traditionnels aux États-Unis et des autres clients transfrontaliers et sur la progression de notre plateforme de croissance nord-américaine. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons amélioré le service de Virement de fonds mondial CIBC sans frais, en augmentant le nombre de pays à 75 et en lançant Rémi, un assistant numérique qui facilite l'envoi d'argent à l'étranger. • Nous avons converti au numérique notre offre Espèces en devises qui permet de commander en ligne et de bénéficier d'options de livraison souples à une adresse résidentielle, à un centre bancaire de la CIBC ou à l'aéroport Pearson de Toronto, ce qui est plus pratique pour nos clients. • Nous avons lancé notre Offre de services bancaires aux étudiants étrangers, qui leur donne accès aux solutions bancaires essentielles pour couvrir leurs frais de subsistance au cours de leur nouvelle vie au Canada, notamment aux comptes bancaires et aux CPG. • Nous avons restructuré nos équipes axées sur la clientèle afin d'améliorer les partenariats avec Groupe Entreprises et Gestion des avoirs pour offrir notre ensemble de solutions de gestion des avoirs et pour les marchés des capitaux aux PME, aux entreprises familiales, aux clients à valeur nette très élevée, aux fondations et aux fonds de dotation.

Revue financière de 2018



En tant que chef de file des activités sur les marchés des capitaux au Canada et de partenaire bancaire de nos clients dans le monde, Marchés des capitaux ont agi à titre de :

- conseiller financier des actionnaires de GFL Environmental Inc. dans le cadre d'une transaction aux termes de laquelle BC Partners, le Régime de retraite des enseignants et des enseignantes de l'Ontario et d'autres investisseurs ont convenu de restructurer le capital de la participation de la société à une valeur implicite d'entreprise de 5,1 G\$;
- conseiller financier, co-syndicataire chef de file et co-responsable des registres de Metro Inc. dans le cadre de l'acquisition de Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc. à un montant de 4,5 G\$, de la conclusion de facilités bancaires engagées de 3,4 G\$ et d'un placement de billets non garantis de premier rang d'un montant de 1,2 G\$;

- co-syndicataire chef de file et co-responsable des registres dans le cadre du premier placement en obligations vertes de 1,5 G\$ pour CPPIB Capital Inc., le placement en obligations vertes en dollars canadiens le plus important à ce jour;
- responsable des registres dans le cadre d'un placement d'obligations de première hypothèque à un montant de 650 M\$ US pour Public Service Electric & Gas représentant le premier rôle actif de responsable des registres de la CIBC pour le groupe PSEG et le troisième titre de co-responsable des registres;
- syndicataire chef de file et co-responsable des registres dans le cadre du placement de reçus de souscription et d'actions accréditives à un montant de 405 M\$ pour NuVista Energy Ltd. en appui à son acquisition d'actifs de Cenovus Energy Inc., la CIBC agissant à titre de conseiller financier exclusif;
- conseiller financier de Superior Plus LP dans le cadre de son acquisition des activités de distribution de propane au détail de NGL Energy d'un montant de 900 M\$ et co-responsable des registres dans le cadre d'un placement simultané de reçus de souscription d'un montant de 400 M\$ et de billets à rendement élevé d'un montant de 150 M\$, et a agi à titre de co-preneur ferme dans le cadre de la conclusion d'une facilité de crédit-relais garantie de 400 M\$. La CIBC a également réalisé des transactions de couverture connexes sur les marchés des capitaux;
- syndicataire chef de file et co-responsable des registres dans le cadre du placement de reçus de souscription de 288 M\$, co-syndicataire chef de file, co-responsable des registres et agent administratif dans le cadre de la conclusion de facilités de crédit de 1,4 G\$ pour Transcontinental Inc. en appui à son acquisition de Coveris Americas;
- syndicataire chef de file et co-responsable des registres dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne d'actions ordinaires d'un montant de 242 M\$ pour MAV Beauty Brands Inc.

Marchés des capitaux – Prix et reconnaissance

- Chef de file de la négociation d'actions canadiennes – 1^{er} rang pour le volume, la valeur et le nombre d'opérations, Rapport sur la part de marché des SNP et de la Bourse de Toronto, de 2009 à ce jour (d'après IRESS Market Technology)
- Greenwich Share Leader pour :
 - pour la part du marché global des titres à revenu fixe canadiens (2018)
 - pour la part de négociation d'actions canadiennes (2018)
 - pour la part de vote consultatif et de recherche sur les actions canadiennes (2017 – 2018)
 - dans le secteur des actions canadiennes (2017 – 2018)
- chef de file dans la qualité des services canadiens d'opérations de change selon Greenwich Associates (2017 – 2018)
- Premier prix pour plusieurs opérations – 2018 *IJGlobal Americas Deals of the Year Awards* :
 - Prix « North America Project Bond Deal of the year » – Indiana Toll Road Concession Company
 - Prix « North America Transmission Deal of the year » – Alberta Powerline, projet de transport de 500 kV à l'ouest de FortMcMurray
 - Prix « North America Infrastructure Deal of the year » – Services publics de l'Université d'État de l'Ohio
 - Prix « North America Airport Deal of the year » – Bermuda Skyport
- Marchés des capitaux CIBC était le premier preneur ferme dans le cadre de premiers appels publics à l'épargne au Canada selon Bloomberg (2000 – 2018)
- Meilleur courtier de premier ordre canadien – *Alternative IQ* (2016 – 2018)

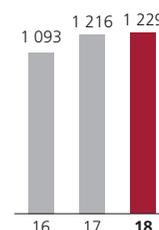
Produits – Marchés CIBC, réseau mondial

(en millions de dollars)



Produits – Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement

(en millions de dollars)



Nos priorités en 2019

Marchés des capitaux continue de se concentrer sur la croissance axée sur les clients, à l'appui des objectifs à long terme de la Banque, et à collaborer avec nos partenaires à l'échelle de la Banque pour renforcer et améliorer les relations avec les clients. Nous y parviendrons en :

- renforçant notre position de leadership au Canada par l'entremise de notre approche focalisée sur les zones desservies;
- faisant croître notre plateforme nord-américaine en étendant notre portée aux États-Unis et en élargissant les services offerts aux clients, notamment le déploiement de nos Services de premier ordre aux États-Unis, la poursuite de la collaboration entre les équipes aux États-Unis pour répondre aux besoins des clients frontaliers et américains sur les marchés des sociétés commerciales et des grandes entreprises;
- intensifiant nos efforts en matière de liens, de technologie et d'innovation pour proposer une offre bancaire bonifiée à nos clients, notamment en tirant parti de ressources spécialisées pour stimuler la croissance et approfondir les relations avec les particuliers, les clients à valeur nette élevée et les entreprises.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2018	2017	2016
Produits			
Marchés CIBC, réseau mondial	1 674 \$	1 601 \$	1 645 \$
Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement	1 229	1 216	1 093
Divers	9	6	18
Total des produits²	2 912	2 823	2 756
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux ³	8	(4)	155
Prêts productifs ³	(38)	s. o.	s. o.
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	(30)	(4)	155
Charges autres que d'intérêts	1 492	1 373	1 328
Résultat avant impôt sur le résultat	1 450	1 454	1 273
Impôt sur le résultat²	381	364	281
Résultat net	1 069 \$	1 090 \$	992 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	1 069 \$	1 090 \$	992 \$
Coefficient d'efficacité	51,2 %	48,6 %	48,2 %
Rendement des capitaux propres⁴	39,4 %	35,5 %	30,6 %
Charge au titre du capital économique⁴ (b)	(266)\$	(299)\$	(314)\$
Profit économique⁴ (a+b)	803 \$	791 \$	678 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	166,2 \$	156,4 \$	154,8 \$
Équivalents temps plein	1 396	1 314	1 260

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 30 des états financiers consolidés.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 278 M\$ (298 M\$ en 2017 et 474 M\$ en 2016). Les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

3) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et prêts productifs dans l'unité d'exploitation stratégique. Au cours des exercices précédents, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres.

4) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

s. o. Sans objet.

Aperçu financier

Le résultat net a diminué de 21 M\$, ou 2 %, par rapport à 2017, ce qui est surtout attribuable à l'augmentation des charges autres que d'intérêts et à la hausse du taux d'impôt effectif, partiellement contrebalancées par une hausse des produits et une reprise de la provision pour pertes sur créances plus élevée.

Produits

Les produits ont augmenté de 89 M\$, ou 3 %, par rapport à 2017.

Les produits de *Marchés CIBC, réseau mondial* ont augmenté de 73 M\$, ou 5 %, surtout en raison de la hausse des produits tirés des activités de négociation des dérivés de taux de change et sur actions et des produits tirés des activités de financement dans les marchés mondiaux, en partie contrebalancée par une diminution des produits liée à la variation des réserves ayant trait aux expositions sur dérivés des clients et à nos activités de négociation de dérivés sur marchandises.

Les produits de *Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement* ont augmenté de 13 M\$, ou 1 %, en raison surtout de la hausse des produits des services financiers aux entreprises et des produits tirés des services-conseils, en partie contrebalancée par le recul des profits du portefeuille de placement et par la baisse des produits tirés des activités de souscription de titres de participation et de titres de créance.

Les produits *Divers* étaient comparables à ceux de l'exercice précédent.

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

La reprise de la provision pour pertes sur créances s'est accrue de 26 M\$ par rapport à 2017, du fait essentiellement d'une diminution de la provision sur prêts productifs au cours de l'exercice considéré découlant d'améliorations dans le secteur du pétrole et du gaz et de perspectives économiques plus favorables depuis l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017. Les résultats de l'exercice considéré présentaient également une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux comparativement à une reprise de la provision pour pertes sur prêts douteux au cours de l'exercice précédent en raison de recouvrements dans le secteur du pétrole et du gaz.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 119 M\$, ou 9 %, en regard de 2017, ce qui reflète principalement la hausse de la rémunération liée au rendement et des salaires ainsi que des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Impôt sur le résultat

La hausse de 17 M\$, ou 5 %, de l'impôt sur le résultat comparativement à 2017 s'explique surtout par l'incidence des variations de la proportion du résultat assujéti à des taux d'impôt variés dans différents territoires.

Actif moyen

La hausse de 9,8 G\$, ou 6 %, de l'actif moyen en regard de 2017 s'explique essentiellement par une augmentation des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et des soldes des prêts, contrebalancée en partie par une baisse des valeurs de négociation.

Siège social et autres

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Administration, Liens avec les clients et Innovation, Finance, Ressources humaines et Communications, Vérification interne, Gestion du risque et Technologie et opérations, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. Les coûts fonctionnels et les coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement à l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Produits			
Services bancaires internationaux	663 \$	723 \$	722 \$
Divers	23	(104)	152
Total des produits ²	686	619	874
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux ³	102	20	22
Prêts productifs ³	(27)	(53)	111
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	75	(33)	133
Charges autres que d'intérêts	1 280	1 295	1 351
Perte avant impôt sur le résultat	(669)	(643)	(610)
Impôt sur le résultat ²	(465)	(510)	(675)
Résultat net (perte nette)	(204)\$	(133)\$	65 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle	17 \$	19 \$	20 \$
Actionnaires	(221)	(152)	45
Équivalents temps plein	21 792	22 071	21 156

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 30 des états financiers consolidés.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, sont présentés selon la BIE. Les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 280 M\$ (300 M\$ en 2017 et 474 M\$ en 2016).

3) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et prêts productifs dans les unités d'exploitation stratégique. Au cours des exercices précédents, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a été comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui a été comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui a été comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada. La dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean continue d'être comptabilisée dans Siège social et autres.

Aperçu financier

La perte nette s'est accrue de 71 M\$, ou 53 %, par rapport à 2017, du fait surtout d'une dotation à la provision pour pertes sur créances, contre une reprise de la provision pour pertes sur créances en 2017 et d'une baisse de l'économie d'impôt, en partie contrebalancées par la hausse des produits et la diminution des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont augmenté de 67 M\$, ou 11 %, par rapport à 2017.

Les produits de *Services bancaires internationaux* ont diminué de 60 M\$, ou 8 %, en regard de 2017, du fait surtout des pertes comptabilisées sur les titres de créance dans CIBC FirstCaribbean à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade, dont un montant de 61 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2018.

Les produits *Divers* ont augmenté de 127 M\$, ou 122 %, en regard de 2017, en raison principalement d'une hausse des produits de trésorerie.

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est établie à 75 M\$, en comparaison d'une reprise de provision pour pertes sur créances de 33 M\$ en 2017. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté en raison des pertes sur prêts plus importantes dans CIBC FirstCaribbean, qui comprenaient des pertes sur les prêts consentis à l'État à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade susmentionnée, dont un montant de 28 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2018. La reprise de la provision pour pertes sur prêts productifs a diminué, car les résultats de l'exercice précédent comprenaient des réductions de la provision collective (avant l'adoption de l'IFRS 9), alors que les résultats de l'exercice considéré incluaient une diminution de la provision découlant des mises à jour des paramètres du modèle liées à CIBC FirstCaribbean et le transfert de certains prêts consentis à l'État dans le portefeuille de prêts douteux à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade susmentionnée.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont diminué de 15 M\$, ou 1 %, en regard de 2017, ce qui s'explique notamment par la diminution des coûts de soutien du siège social et par une augmentation des provisions pour procédures judiciaires en 2017, présentée à titre d'élément d'importance. La diminution a été en partie contrebalancée par la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de la rémunération liée au rendement.

Impôt sur le résultat

L'économie d'impôt a chuté de 45 M\$ principalement en raison des ajustements d'impôt nets attribuables à la réforme fiscale américaine adoptée au premier trimestre de 2018, présentés à titre d'élément d'importance, et contrebalancés en partie par un recouvrement d'impôt de 19 M\$ lié à des pertes réalisées par suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade présentée à titre d'élément d'importance, et par un recouvrement d'impôt de 16 M\$ lié à l'utilisation de certains reports en avant de pertes fiscales.

Situation financière

Revue du bilan consolidé résumé

En millions de dollars, au 31 octobre

	2018	2017
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	17 691 \$	14 152 \$
Valeurs mobilières	101 664	93 419
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	48 938	45 418
Prêts et acceptations	381 661	365 558
Dérivés	21 431	24 342
Autres actifs	25 714	22 375
	597 099 \$	565 264 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts	461 015 \$	439 706 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	47 353	43 708
Dérivés	20 973	23 271
Acceptations	10 296	8 828
Autres passifs	18 266	15 305
Titres secondaires	4 080	3 209
Capitaux propres	35 116	31 237
	597 099 \$	565 264 \$

Actif

Au 31 octobre 2018, le total de l'actif avait augmenté de 31,8 G\$, ou 6 %, en comparaison de 2017, dont environ 3 G\$ était imputable à l'appréciation du dollar américain.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres banques ont augmenté de 3,5 G\$, ou 25 %, surtout en raison de la hausse des placements de trésorerie à court terme.

Les valeurs mobilières ont augmenté de 8,2 G\$, ou 9 %, principalement en lien avec la hausse des titres de créance émis ou garantis par les gouvernements canadiens, en partie contrebalancée par la baisse des titres de participation d'entreprises et des titres adossés à des créances hypothécaires. Pour plus de renseignements sur la composition des valeurs mobilières, se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et la note 4 des états financiers consolidés.

Les valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres ont augmenté de 3,5 G\$, ou 8 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les prêts et les acceptations nets ont augmenté de 16,1 G\$, ou 4 %, du fait d'une hausse des prêts aux entreprises et aux gouvernements et des prêts personnels. Pour plus de renseignements sur la composition des prêts et des acceptations, se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 5 des états financiers consolidés.

Les dérivés ont diminué de 2,9 G\$, ou 12 %, sous l'effet principalement de la baisse des évaluations des dérivés de taux d'intérêt et de taux de change, en partie compensée par une hausse des évaluations des autres dérivés sur marchandises.

Les autres actifs ont augmenté de 3,3 G\$, ou 15 %, en raison surtout de la hausse des montants à recevoir des courtiers, des biens donnés en garantie sur dérivés et de l'impôt exigible à recevoir.

Passif

Au 31 octobre 2018, le total du passif avait augmenté de 28,0 G\$, ou 5 %, en comparaison de 2017, dont environ 3 G\$ était imputable à l'appréciation du dollar américain.

Les dépôts ont progressé de 21,3 G\$, ou 5 %, en raison surtout de l'augmentation du financement de gros et de la croissance des volumes dans les dépôts de détail au Canada. Pour plus de renseignements sur la composition des dépôts, se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 10 des états financiers consolidés.

Les engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres ont augmenté de 3,6 G\$, ou 8 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les dérivés ont diminué de 2,3 G\$, ou 10 %, sous l'effet principalement de la baisse des évaluations des dérivés de taux de change et de taux d'intérêt, en partie compensée par une hausse des évaluations des dérivés sur actions.

Les acceptations ont augmenté de 1,5 G\$, ou 17 %, du fait surtout de changements dans les activités de clients.

Les autres passifs ont progressé de 3,0 G\$, ou 19 %, en raison surtout de la hausse des montants à payer aux courtiers, des créanciers et des biens reçus en garantie sur dérivés.

Les titres secondaires ont augmenté de 0,9 G\$, ou 27 %, ce qui est essentiellement attribuable à l'émission de titres au cours du deuxième trimestre de 2018, nette des rachats au cours du troisième trimestre de 2018. Pour plus de précisions, se reporter à la section Sources de financement.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2018, les capitaux propres avaient augmenté de 3,9 G\$, ou 12 %, par rapport à 2017, en raison surtout d'une hausse nette des résultats non distribués, ce qui comprend un montant de 0,1 G\$ imputé aux capitaux propres d'ouverture lié à l'adoption de l'IFRS 9 et l'émission d'actions ordinaires et privilégiées.

Sources de financement

La solidité de nos fonds propres protège nos déposants et créanciers contre les risques inhérents à nos secteurs d'activité, en plus de nous permettre d'absorber des pertes inattendues et de tirer parti d'occasions d'affaires attrayantes. Cet atout nous permet en outre de maintenir une bonne solvabilité et d'emprunter des capitaux additionnels ou d'obtenir d'autres formes de financement à des conditions intéressantes. Nous visons à ce que notre assise financière demeure solide et efficace. Le financement doit être surveillé et rééquilibré de manière continue; nous surveillons et gérons nos fonds propres afin d'augmenter le plus possible le rendement pondéré en fonction du risque pour les actionnaires et de maintenir des fonds propres suffisants de façon à satisfaire aux exigences réglementaires.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires selon Bâle III

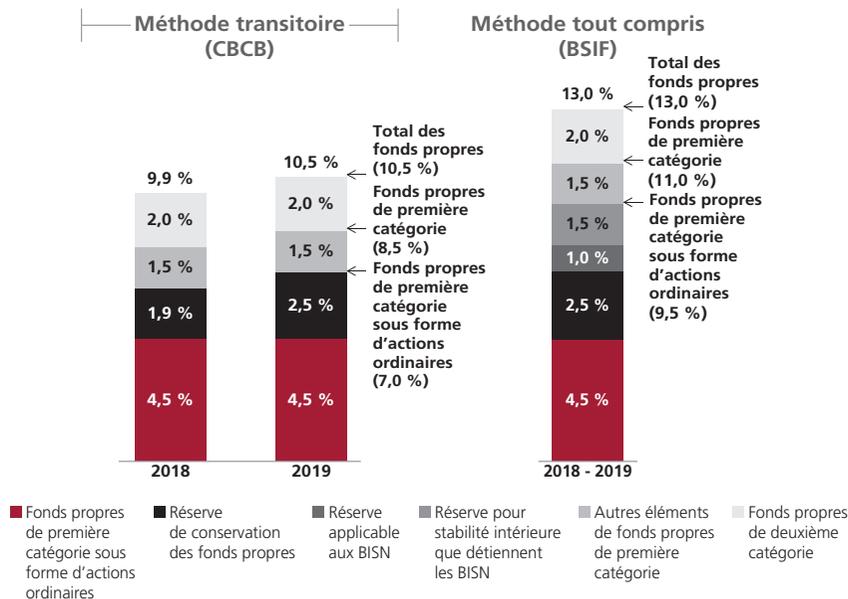
Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres pondérés en fonction du risque élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Le BSIF exige que toutes les institutions atteignent des ratios cibles de fonds propres au moins équivalents aux ratios minimums « tout compris » de 2019, majorés d'une réserve pour stabilité intérieure de 1,5 %. « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Certaines déductions des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires qui ont été introduites progressivement à raison de 20 % par an depuis 2014 afin de déterminer les fonds propres aux termes des dispositions transitoires sont maintenant intégralement permises et, par conséquent, depuis le premier trimestre de 2018, il n'est plus nécessaire de déterminer de fonds propres transitoires.

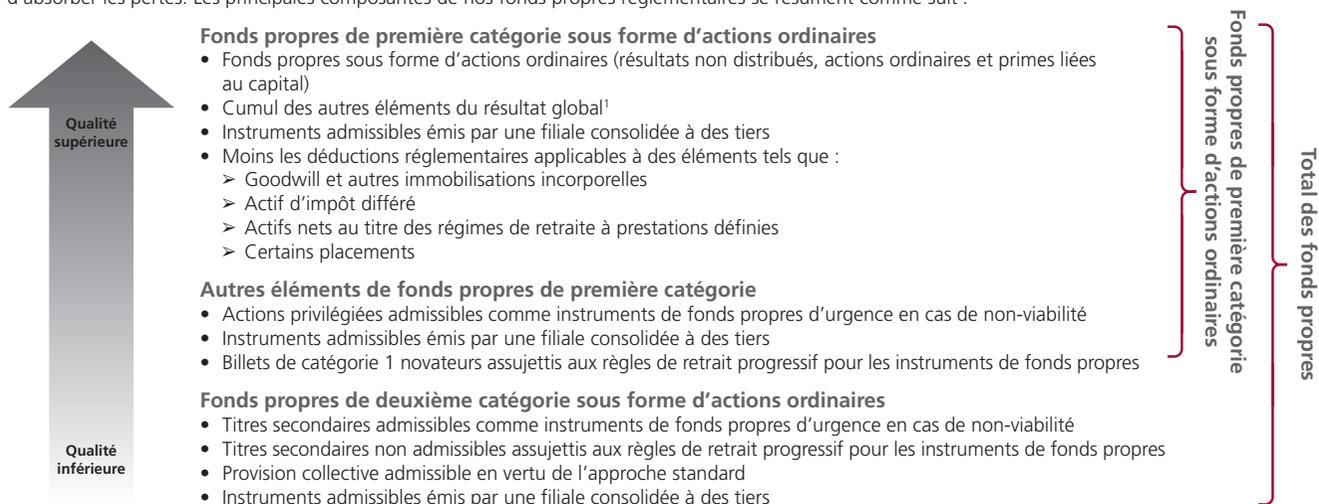
La CIBC, tout comme la Banque de Montréal, La Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale et La Banque Toronto-Dominion, a été désignée par le BSIF comme une banque d'importance systémique nationale (BISN) au Canada. Les BISN sont assujétiées à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'APR. En juin 2018, le BSIF a annoncé publiquement qu'il exige des BISN qu'elles détiennent une réserve pour stabilité intérieure de 1,5 %. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour plus de précisions. Les ratios cibles et toutes les réserves de conservation des fonds propres pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres pour la période considérée sont donc respectivement de 9,5 %, 11,0 % et 13,0 % pour les BISN. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions. De plus, les banques doivent conserver une réserve anticyclique de fonds propres supplémentaire équivalente à leur réserve moyenne pondérée au Canada et dans certains autres États où elles sont exposées au risque de crédit du secteur privé. La réserve anticyclique de fonds propres applicable était négligeable pour la CIBC au 31 octobre 2018.

Les exigences en matière de suffisance des fonds propres sont appliquées de façon consolidée, comme c'est le cas pour nos états financiers, à l'exception de nos filiales du domaine de l'assurance (CIBC Reinsurance Company Limited et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée), lesquelles ont été exclues du périmètre réglementaire de consolidation. La méthode de consolidation appliquée à nos états financiers est décrite à la note 1 des états financiers consolidés. Depuis janvier 2018, Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée est assujétiée au test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du BSIF.

La comparaison entre le ratio de fonds propres selon la méthode transitoire déterminée par le CBCB et le ratio de fonds propres cible selon la méthode tout compris déterminée par le BSIF se présente comme suit :



Les catégories de fonds propres réglementaires démontrent une augmentation de la qualité et de la permanence ainsi qu'une meilleure capacité d'absorber les pertes. Les principales composantes de nos fonds propres réglementaires se résument comme suit :



1) Excluant le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et les variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre.

Actif pondéré en fonction du risque

Le tableau suivant résume les approches permises pour calculer les fonds propres, ainsi que celles adoptées par la CIBC :

Catégorie de risque	Approches permises pour calculer les fonds propres réglementaires	Approches adoptées par la CIBC
Risque de crédit ¹	<p>Bâle prévoit trois approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit – l'approche standard, l'approche fondation et l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée). Le BSIF s'attend à ce que les institutions financières du Canada dont le total des fonds propres dépasse 5 G\$ adoptent l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles et toutes les activités de crédit d'envergure.</p> <p>Bâle prévoit trois approches pour calculer le risque de crédit de contrepartie lié aux dérivés et aux transactions assimilées à des mises en pension de titres – la méthode d'exposition courante, l'approche standard et la méthode des modèles internes. Les approches autorisées pour les positions sur des titres de propriété détenues dans le portefeuille bancaire (ce qui comprend les placements en actions dans des fonds) incluent l'approche standard, l'approche fondée sur le marché, l'approche de transparence, l'approche du mandat et l'approche de remplacement.</p> <p>Bâle prévoit deux approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit pour les positions titrisées du portefeuille bancaire – l'approche standard et les approches fondées sur les notations internes (approche NI).</p>	<p>Nous avons adopté l'approche NI avancée pour la majeure partie de nos portefeuilles de crédit. En vertu de cette méthode, nous utilisons nos propres estimations internes pour déterminer la probabilité de défaut (PD), les estimations des pertes en cas de défaut (PCD), l'échéance et l'exposition en cas de défaut (ECD) de nos valeurs mobilières et produits de prêt. Nous utilisons l'approche standard pour les portefeuilles de crédit de CIBC Bank USA et de CIBC FirstCaribbean. Nous passons en revue périodiquement les portefeuilles faisant l'objet de l'approche standard pour déterminer s'il convient de leur appliquer l'approche NI avancée.</p> <p>Nous utilisons la méthode d'exposition courante pour le risque de crédit de contrepartie qui reflète la juste valeur actuelle de l'exposition, à laquelle s'ajoute une estimation du montant maximal pour le risque futur éventuel lié aux variations de la conjoncture des marchés.</p> <p>Nous utilisons l'approche standard pour les positions sur des titres de propriété dans le portefeuille bancaire et l'approche de transparence et l'approche du mandat pour les placements en actions dans des fonds.</p> <p>Nous avons recours à l'approche NI aux fins des expositions liées à la titrisation, qui comprend plusieurs méthodes de calcul (approche fondée sur les notations, formule réglementaire, méthode d'évaluation interne).</p>
Risque de marché	<p>Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de marché peuvent être déterminées à l'aide de l'approche standard ou de la méthode des modèles internes. Cette dernière prévoit l'utilisation des modèles de VAR internes afin de mesurer le risque de marché et de déterminer les exigences en matière de fonds propres appropriées. La VAR en situation de crise et les exigences supplémentaires liées aux risques font également partie de la méthode des modèles internes.</p>	<p>Nous utilisons la méthode des modèles internes pour calculer les fonds propres à l'égard du risque de marché. Nos modèles internes du risque de marché comprennent la VAR, la VAR en situation de crise et les exigences supplémentaires liées aux risques. Nous utilisons aussi l'approche NI pour les positions de titrisation du portefeuille de négociation.</p>
Risque opérationnel	<p>Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque opérationnel peuvent être déterminées à l'aide de l'approche indicateur de base, de l'approche standard ou de l'approche de mesure avancée (AMA).</p>	<p>Nous utilisons l'AMA et l'approche standard selon les règles du BSIF pour calculer les fonds propres au titre du risque opérationnel.</p>

1) Comprend le risque de crédit de contrepartie.

Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI visant le risque de crédit.

Depuis le deuxième trimestre de 2018, le plancher de fonds propres est établi en comparant les fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II à ceux selon les exigences de l'approche de Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les fonds propres selon Bâle III et le facteur plancher (actuellement de 75 %) appliqué aux fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II est ajoutée aux APR. Avant le deuxième trimestre de 2018, l'exigence relative au plancher pour les banques qui appliquent l'approche NI avancée visant le risque de crédit était déterminée selon les exigences de Bâle I plutôt que d'après l'approche standard de Bâle II. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour plus de précisions.

Fonds propres réglementaires et ratios

Les composantes de nos ratios et fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre	2018	2017
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves		
Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	13 379 \$	12 685 \$
Résultats non distribués	18 537	16 101
Cumul des autres éléments du résultat global (et autres provisions)	777	452
Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	118	109
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	32 811	29 347
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires		
Ajustements de valeurs prudentiels	27	62
Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	5 489	5 284
Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	1 661	1 654
Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	38	18
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	284	160
Divers	671	551
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	8 170	7 729
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	24 641	21 618
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments		
Instruments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ¹	2 250	1 797
Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des autres éléments de fonds propres de première catégorie ²	1 003	1 253
Autres éléments de fonds propres de première catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	14	14
Autres éléments de fonds propres de première catégorie	3 267	3 064
Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	27 908	24 682
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions		
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ³	3 430	1 961
Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres de deuxième catégorie	579	1 204
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	20	19
Provisions générales (provision collective selon l'IAS 39 en 2017)	293	263
Fonds propres de deuxième catégorie	4 322	3 447
Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)	32 230 \$	28 129 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires⁴	216 144 \$	203 321 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie⁴	216 303	203 321
APR aux fins du total des fonds propres⁴	216 462	203 321
Ratios de fonds propres		
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,4 %	10,6 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,9 %	12,1 %
Ratio du total des fonds propres	14,9 %	13,8 %

1) Comprennent les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, séries 39, 41, 43, 45 et 47, lesquelles sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

2) Comprennent les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A et série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets de catégorie 1).

3) Comprennent les débiteures échéant le 28 octobre 2024, le 26 janvier 2026 et le 4 avril 2028, qui sont traitées comme des instruments de FPUNV conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

4) Les APR au 31 octobre 2017 comprenaient un ajustement relatif au plancher de fonds propres. Se reporter à la section Actif pondéré en fonction du risque pour plus de précisions.

Au 31 octobre 2018, le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avait augmenté de 0,8 % par rapport à celui au 31 octobre 2017, en raison principalement de l'augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires imputable au capital autogénéralisé (résultat net moins les dividendes et les rachats d'actions) et à l'émission d'actions ordinaires, déduction faite d'une réduction attribuable à l'incidence de notre adoption de l'IFRS 9. L'augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires a été en partie contrebalancée par l'incidence d'une augmentation des APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires.

Au 31 octobre 2018, le ratio des fonds propres de première catégorie avait augmenté de 0,8 % par rapport à celui au 31 octobre 2017, principalement pour les raisons susmentionnées pour le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ainsi que l'émission d'actions privilégiées admissibles au cours de l'exercice, en partie contrebalancée par un retrait progressif accru des billets de catégorie 1 novateurs des autres éléments de fonds propres de première catégorie.

Au 31 octobre 2018, le ratio du total des fonds propres avait augmenté de 1,1 % par rapport à celui au 31 octobre 2017 pour les raisons mentionnées pour le ratio des fonds propres de première catégorie, ainsi que l'émission, déduction faite des rachats, des titres secondaires admissibles de deuxième catégorie.

Nous maintenons des fonds propres réglementaires en regard des positions sous-jacentes associées à notre fiducie de titrisation de créances sur cartes de crédit, CARDS II Trust, étant donné que nous avons offert un soutien non contractuel à la fiducie dans le passé. Relativement au cadre de titrisation, le fait que nous maintenons des fonds propres réglementaires en regard des positions sous-jacentes a entraîné la réduction, en 2018, du ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires d'environ 0,15 %, du ratio des fonds propres de première catégorie d'environ 0,16 % et du ratio du total des fonds propres d'environ 0,18 % (respectivement 0,12 %, 0,14 % et 0,15 % en 2017). Nous serons autorisés à appliquer le cadre de titrisation à compter du 1^{er} novembre 2018, puisque les conditions décrites par le BSIF dans sa ligne directrice sur les normes de fonds propres pour 2019 ont été respectées.

Composantes de l'actif pondéré en fonction du risque

Les composantes de notre APR et les exigences minimales relatives au total des fonds propres correspondantes sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre

	2018		2017	
	APR	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹	APR ²	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ^{1,2}
Risque de crédit³				
Approche standard				
Expositions aux entreprises	32 443 \$	2 595 \$	28 029 \$	2 242 \$
Expositions aux entités souveraines	2 319	185	1 597	128
Expositions aux banques	470	38	488	39
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2 764	221	2 735	219
Autres expositions associées au commerce de détail	903	72	933	75
Portefeuille de négociation	247	20	187	15
Titres de participation	436	35	472	38
	39 582	3 166	34 441	2 756
Approche NI avancée ⁴				
Expositions aux entreprises	68 402	5 472	64 924	5 194
Expositions aux entités souveraines ⁵	2 144	171	2 093	167
Expositions aux banques	3 547	284	3 215	257
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	16 072	1 286	14 738	1 179
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	18 071	1 446	17 355	1 388
Autres expositions associées au commerce de détail	7 773	622	7 579	606
Capitaux propres	299	24	314	25
Portefeuille de négociation	3 982	319	3 345	268
Titrisation	1 050	84	1 341	107
Ajustement en fonction du facteur scalaire	7 280	582	6 884	551
	128 620	10 290	121 788	9 742
Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit ⁶	10 697	856	11 427	914
Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC)⁷	178 899	14 312	167 656	13 412
Risque de marché (approche fondée sur des modèles internes et approche NI)				
VAR	868	70	935	75
VAR en situation de crise	2 084	167	2 058	165
Exigences supplémentaires liées aux risques	2 865	229	1 843	147
Titrisation et autres	566	45	556	44
Total du risque de marché	6 383	511	5 392	431
Risque opérationnel	26 626	2 130	24 664	1 973
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC et du plancher de fonds propres	211 908 \$	16 953 \$	197 712 \$	15 816 \$
Exigence de fonds propres pour les REC⁷				
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	4 236 \$	339 \$	3 498 \$	280 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	4 395	352	3 741	299
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	4 554	364	3 935	315
Ajustement relatif au plancher de fonds propres⁷				
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	s. o.	s. o.	2 111 \$	169 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	s. o.	s. o.	1 868	150
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	s. o.	s. o.	1 674	134
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC et du plancher de fonds propres⁷				
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	216 144 \$	17 292 \$	203 321 \$	16 265 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	216 303	17 305	203 321	16 265
APR aux fins du total des fonds propres	216 462	17 317	203 321	16 265

- 1) Renvoient aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.
 - 2) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.
 - 3) Le risque de crédit comprend le risque de crédit de contrepartie, lequel tient compte des dérivés et des transactions assimilées à des mises en pension de titres. Les risques de crédit liés à CIBC Bank USA et à CIBC First Caribbean se calculent à l'aide de la méthode standard.
 - 4) Comprend les APR liés aux placements en actions dans des fonds et à certains prêts commerciaux pour lesquels l'approche de classement prudentiel est utilisée.
 - 5) Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.
 - 6) Comprendent les APR liés aux dérivés et aux transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de contreparties centrales admissibles (CCA), au risque de non-règlement et aux autres actifs qui sont soumis au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas inclus dans les approches NI ou standard, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 %, le risque de non-règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.
 - 7) Avant d'appliquer les exigences relatives au plancher de fonds propres applicables, il existe trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres selon l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les rajustements de l'évaluation du crédit (REC). Les APR au 31 octobre 2017 comprenaient un ajustement relatif au plancher de fonds propres. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour plus de précisions.
- s. o. Sans objet.

La hausse de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires s'explique surtout par la croissance interne et les variations nettes des taux de change, en partie contrebalancées par les changements apportés aux méthodes de calcul des fonds propres, notamment l'élimination de l'ajustement relatif au plancher de fonds propres selon Bâle I (se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour plus de précisions), l'incidence des mises à niveau et de la migration des portefeuilles et la mise à jour du modèle de fonds propres.

L'augmentation de l'APR reflétant le risque de crédit a surtout trait à la croissance interne dans l'ensemble de nos activités et aux variations nettes des taux de change, en partie contrebalancées par les mises à niveau et la migration des portefeuilles.

La hausse de l'APR reflétant le risque de marché découle surtout de la variation des niveaux de risque, qui comprend les variations des positions ouvertes et les taux du marché ayant une incidence sur ces positions, la mise à jour du modèle de fonds propres et les variations des taux de change.

La hausse de l'APR reflétant le risque opérationnel découle surtout de la variation des niveaux de risque selon l'approche de mesure avancée, qui reflète les variations des pertes ainsi que les changements survenus dans l'environnement de l'entreprise, dans les facteurs liés au contrôle interne et dans le résultat brut, tel qu'il est décrit par le CBCB.

Variations du total des fonds propres réglementaires

Les changements apportés aux fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III sont présentés dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		
Solde au début de l'exercice	21 618 \$	19 148 \$
Émission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de The PrivateBank	194	3 443
Émission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de Geneva Advisors	–	126
Émission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de Wellington Financial	47	–
Actions émises en remplacement de dividendes en espèces	337	749
Autre émission d'actions ordinaires	218	208
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(104)	–
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(313)	–
Résultat net applicable aux actionnaires	5 267	4 699
Dividendes des actions ordinaires et des actions privilégiées	(2 445)	(2 173)
Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global compris dans les fonds propres réglementaires		
Écart de change, montant net	286	(376)
Variation nette des valeurs évaluées à la JVAERG	(191)	(101)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	(51)	10
Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	226	139
Variation de l'insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	(173)	(191)
Variation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	(212)	(4 219)
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ¹	(63)	156
Solde des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires à la fin de l'exercice	24 641 \$	21 618 \$
Autres éléments de fonds propres de première catégorie		
Solde au début de l'exercice	3 064 \$	2 518 \$
Émissions d'autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles	450	800
Retrait progressif des billets de catégorie 1 novateurs	(251)	(251)
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ¹	4	(3)
Solde des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires à la fin de l'exercice	3 267 \$	3 064 \$
Fonds propres de deuxième catégorie		
Solde au début de l'exercice	3 447 \$	3 417 \$
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	1 500	–
Rachetés	(600)	–
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ¹	(25)	30
Solde des fonds propres de deuxième catégorie à la fin de l'exercice	4 322 \$	3 447 \$
Solde total des fonds propres à la fin de l'exercice	32 230 \$	28 129 \$

1) Comprend l'incidence nette de l'adoption de l'IFRS 9 sur les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global au 1^{er} novembre 2017. Pour plus de précisions, se reporter à la note 1 des états financiers consolidés.

Ratio de levier

Les normes de Bâle III comprennent une mesure des fonds propres non fondée sur le risque, soit le ratio de levier, qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque.

Le ratio de levier représente les fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition au ratio de levier. Le ratio de levier est décrit dans les règlements comme étant la somme des éléments suivants :

- les actifs au bilan moins les ajustements réglementaires des fonds propres de première catégorie;
- les expositions sur dérivés;
- les expositions sur cessions temporaires de titres;
- les expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, lettres de crédit et expositions liées à la titrisation).

Le BSIF s'attend à ce que les institutions de dépôt fédérales adoptent des ratios de levier qui soient au moins équivalents à 3,0 %. Au gré du BSIF, ces ratios peuvent être plus élevés pour certaines institutions.

En millions de dollars, au 31 octobre		2018	2017
Fonds propres de première catégorie	A	27 908 \$	24 682 \$
Expositions du ratio de levier	B	653 946	610 353
Ratio de levier	A/B	4,3 %	4,0 %

Au 31 octobre 2018, le ratio de levier avait augmenté de 0,3 % par rapport à celui au 31 octobre 2017, principalement en raison d'une augmentation des fonds propres de première catégorie (pour plus de précisions, se reporter à la section Fonds propres réglementaires et ratios), en partie contrebalancée par une augmentation des expositions du ratio de levier. L'augmentation des expositions du ratio de levier est surtout imputable à une hausse des actifs au bilan et hors bilan.

Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires

Le CBCB et le BSIF ont publié diverses propositions visant l'apport de changements aux exigences actuelles de fonds propres réglementaires afin de renforcer la réglementation relative aux banques, ainsi que leur supervision et l'encadrement de leurs pratiques dans l'objectif général d'améliorer la stabilité financière. Les paragraphes ci-dessous présentent un résumé des publications du CBCB et du BSIF depuis le début de l'exercice, ainsi que des publications des exercices précédents qui ne sont pas encore en vigueur, hormis celles qui sont présentées dans d'autres sections du présent rapport annuel.

En décembre 2017, le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS), qui supervise le CBCB, a annoncé que les réformes de Bâle III avaient été menées à terme. Des révisions ont été apportées au cadre définitif dans le but de réduire la variabilité excessive des APR et d'améliorer la comparabilité des ratios de fonds propres des banques. Voici les changements dignes de mention :

- des révisions importantes ont été apportées à l'approche standard visant le risque de crédit, le risque opérationnel et le risque de marché, et aux dispositifs des REC; elles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2022;
- des limitations dans l'utilisation des approches fondées sur des modèles internes pour certains risques de crédit;
- un plancher de fonds propres garantira que les APR des banques issus de modèles internes ne seront pas inférieurs à 72,5 % des APR tels que calculés selon l'approche standard du dispositif de Bâle III. Le nouveau plancher de fonds propres sera introduit progressivement à 50 % en 2022, puis relevé à raison de 5 % par an par la suite pour atteindre 72,5 % en 2027;

- un ratio de levier définitif, y compris une nouvelle réserve de conservation des fonds propres pour les banques d'importance systémique mondiale (BISM) en vigueur à compter de 2022. La ligne directrice concernant le ratio de levier définitif comprend des changements touchant l'évaluation des expositions sur dérivés, le traitement des transactions non réglées et des révisions aux facteurs de conversion en équivalent-crédit applicables aux éléments hors bilan.

En janvier 2018, le BSIF a publié une lettre décrivant les révisions apportées au plancher de fonds propres actuel. Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée visant le risque de crédit ou le risque opérationnel. À compter du deuxième trimestre de 2018, le plancher de fonds propres est établi en comparant les fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II à ceux selon les exigences de l'approche de Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les fonds propres selon Bâle III et le facteur plancher appliqué aux fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II est ajoutée aux APR. Un facteur plancher de 70 % a été appliqué au cours du deuxième trimestre de 2018, lequel a été augmenté à 72,5 % au cours du troisième trimestre de 2018 et au pourcentage final de 75 % au quatrième trimestre de 2018. Avant le deuxième trimestre de 2018, l'exigence relative au plancher pour les banques à l'aide de l'approche NI avancée visant le risque de crédit était déterminée selon les exigences de Bâle I plutôt que d'après l'approche standard de Bâle II.

En mars 2018, le CBCB a publié à des fins de consultation un document sur la révision des exigences minimales de capital visant le risque de marché (Revisions to the minimum capital requirements for market risk), qui a pour but de traiter les questions liées à la mise en œuvre de la norme relative au risque de marché publiées en janvier 2016. En réponse aux défis actuels posés par l'adoption de la norme relative au risque de marché, le CBCB a également reporté la date de sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022.

En mai 2018, le CBCB a publié la version définitive de la norme Capital treatment for simple, transparent and comparable short-term securitisations, qui fournit des lignes directrices et des exigences supplémentaires qui permettent de déterminer les banques agissant à titre d'investisseurs ou de promoteurs dans le cadre de titrisations à court terme simples, transparentes et comparables qui peuvent bénéficier d'un traitement privilégié en matière de fonds propres réglementaires.

En juin 2018, le BSIF a publié une lettre annonçant les exigences en matière de divulgation concernant la réserve pour stabilité intérieure que détiennent les BSN. Cette réserve vise à répondre aux risques associés au deuxième pilier qui ne sont pas adéquatement pris en compte dans les exigences du premier pilier de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, notamment les vulnérabilités systémiques découlant de l'endettement des consommateurs canadiens et de l'endettement corporatif ainsi que du déséquilibre des actifs au Canada. Le BSIF réexaminera la réserve deux fois par année, et toute modification apportée sera rendue publique. Une plus grande transparence quant aux fonds propres réglementaires au titre du deuxième pilier est prévue pour qu'il soit plus facile pour les banques d'avoir recours à cette réserve de fonds propres en cas de crise. La réserve sera de l'ordre de 0 % à 2,5 % des APR et elle est actuellement établie à 1,5 %. Les augmentations de la réserve seront sujettes à une mise en vigueur progressive, tandis que les réductions seront mises en vigueur sans délai. Bien que les manquements aux obligations liées à la réserve pour stabilité intérieure n'entraîneront pas de limites de distribution de fonds propres automatiques, le BSIF exigera un plan de mesures correctrices, et des mesures de surveillance prévues dans le guide d'intervention du BSIF seront prises si un tel plan n'est pas exécuté rapidement et de manière satisfaisante pour le BSIF.

En juillet 2018, le BSIF a diffusé, à des fins de consultation publique, un document de travail sur la mise en œuvre au Canada des dernières réformes de Bâle III, lesquelles ont été publiées par le CBCB en décembre 2017, conformément à ce qui est décrit précédemment. Il existe certains écarts importants entre le document de travail et les directives du CBCB :

- mise en œuvre du cadre de gestion du risque opérationnel révisé devancée à 2021;
- étalonnage du plancher de fonds propres à 72,5 % à compter de 2022;
- attribution du ratio de levier le plus élevé aux BSN du Canada à compter de 2022;
- modification des paramètres du modèle et des approches liées à certains actifs aux termes du cadre de gestion du risque de crédit.

En octobre 2018, le BSIF a publié des propositions de révisions à la ligne directrice B-12, *Gestion du risque de taux d'intérêt* qui intègre des informations contenues dans la norme intitulée *Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire* émise par le CBCB en avril 2016 dans l'objectif de s'assurer que les institutions possèdent des processus de gouvernance et de contrôle qui restent actuels et exhaustifs relativement à la définition d'un cadre de contrôle du risque pour la gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire à des niveaux raisonnables. La nouvelle ligne directrice présente les attentes du CBCB relativement à l'évaluation du risque, l'élaboration de scénarios liés à des situations de crise, ainsi que les principales hypothèses liées aux comportements et aux modèles. La date de mise en œuvre proposée pour la ligne directrice est le 1^{er} janvier 2020.

En octobre 2018, le BSIF a également publié une version révisée de sa ligne directrice sur les normes de fonds propres en vue de sa mise en œuvre au premier trimestre de 2019. Les révisions portent notamment sur :

- la mise en œuvre de l'approche standard révisée pour mesurer le risque de crédit de contrepartie et les expositions aux contreparties centrales (CC);
- la mise en œuvre du cadre de titrisation révisé;
- des précisions concernant le régime de fonds propres des actifs assortis d'un droit d'utilisation résultant de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*, soit le 1^{er} novembre 2019 dans le cas de la CIBC;
- l'élimination de l'application progressive des REC et d'autres mesures de transition qui viendront à échéance à la fin de 2018.

Les révisions codifient également dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres les changements au plancher de fonds propres, qui ont été annoncés en janvier 2018 et mis en œuvre au deuxième trimestre de 2018.

En octobre 2018, le BSIF a publié des révisions au cadre régissant le ratio de levier. Ces révisions harmonisent la ligne directrice concernant le ratio de levier avec certaines propositions de modifications de la ligne directrice sur les normes de fonds propres relatives à la titrisation et au risque de crédit de contrepartie. Ces révisions comprennent notamment l'obligation d'utiliser l'approche standard visant le risque de crédit de contrepartie pour calculer les expositions sur dérivés, des précisions sur le traitement des actifs titrisés qui satisfont aux exigences de reconnaissance du transfert de risque important et des révisions apportées aux facteurs de conversion du crédit de certaines expositions hors bilan liées à la titrisation. En novembre 2018, le BSIF a publié des révisions à la ligne directrice sur les exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier afin de refléter les changements rendus nécessaires par les révisions proposées au cadre régissant le ratio de levier. Les révisions au cadre régissant le ratio de levier et aux exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier doivent entrer en vigueur le 1^{er} novembre 2018.

Avant le début de l'exercice considéré, en octobre 2017, le CBCB a publié la ligne directrice définitive sur le recensement et la gestion du risque d'intervention, dont la mise en œuvre est prévue d'ici 2020 au plus tard. Le risque d'intervention s'entend du risque qu'une banque offre un soutien financier à une entité non consolidée si elle se trouvait en difficulté financière, et ce, même au-delà ou en l'absence d'obligations contractuelles ou de liens sous forme de participations. Cette ligne directrice vise surtout les entités non consolidées, dont les conduits de titrisation, les entités d'investissement structuré et les fonds du marché monétaire. L'objectif de cette ligne directrice est d'atténuer le risque d'intervention au moyen d'autoévaluations par les banques et de reddition de comptes aux organismes de surveillance plutôt que par l'application automatique d'exigences de fonds propres ou de montants affectés aux liquidités au titre du premier pilier.

Règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques

Le 18 avril 2018, le ministère des Finances a procédé à la publication officielle de règlements relatifs à la recapitalisation interne qui sont entrés en vigueur le 23 septembre 2018. Ces règlements confèrent certains pouvoirs à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) lui permettant de mettre en œuvre le régime de recapitalisation interne, y compris d'entreprendre la conversion en actions ordinaires de certaines actions et certains passifs admissibles d'une BSN dans le cas où elle deviendrait non viable. L'objectif stratégique global est le renforcement de la stabilité financière ainsi que la protection des contribuables en cas de défaillance d'une BSN, et ce, en s'assurant que la BSN soit adéquatement capitalisée à l'issue de la conversion. Ces objectifs sont également compatibles avec ceux des règlements du Conseil de stabilité financière au titre de la norme relative à la capacité totale d'absorption des pertes (CTAP) à l'intention des BSN.

Il appartient au surintendant des institutions financières (le « surintendant ») de désigner une banque en tant que BISN, d'établir le niveau minimal de CTAP et de décider si une banque est non viable. Les créances de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018, d'une durée initiale jusqu'à l'échéance de plus de 400 jours (y compris les options explicites ou intégrées) qui sont non garanties ou partiellement garanties sont admissibles à la recapitalisation interne. Les dépôts des clients, certains dérivés, les obligations sécurisées et certains billets structurés ne seraient pas admissibles à la recapitalisation interne.

Le 18 avril 2018, le BSIF a publié la ligne directrice définitive sur la CTAP pour les BISN du Canada. Les BISN seront tenues de maintenir le ratio minimum de CTAP fondé sur les risques et le ratio minimum de levier CTAP énoncés par le surintendant. Le 21 août 2018, le surintendant a publié une ordonnance aux termes de laquelle les BISN seront tenues de maintenir un ratio CTAP des instruments admissibles¹ d'au moins 23 % des APR (y compris la réserve pour stabilité intérieure de 1,5 %) et d'au moins 6,75 % à l'égard de leurs expositions à effet de levier. Les passifs admissibles pris en compte aux fins de la CTAP doivent être admissibles à la recapitalisation interne et notamment avoir une échéance résiduelle qui dépasse 365 jours. Les BISN ont jusqu'au premier trimestre de 2022 pour satisfaire aux exigences minimales de CTAP. En mai 2018, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice sur les exigences de divulgation au titre de la CTAP en vertu de laquelle les BISN devront commencer à présenter leurs ratios CTAP au premier trimestre de 2019. En mai 2018, le BSIF a également publié la version définitive de sa ligne directrice *Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres*, mise à jour pour refléter le régime CTAP.

Le 18 avril 2018 également, le BSIF a apporté d'autres changements à sa ligne directrice sur les normes de fonds propres ayant trait au traitement des instruments détenus aux fins de la CTAP par les BISN. Ces changements sont conformes à la norme visant les instruments détenus aux fins de la CTAP du CBCB, qui a été finalisée en octobre 2016. En vertu de ces exigences, les placements que nous détenons sous forme de certains passifs d'autres BISN et BISN du Canada doivent être déduits de nos fonds propres de deuxième catégorie si le total de nos participations ainsi que les participations sous forme d'instruments de fonds propres détenues dans d'autres institutions financières dépassent certains seuils en fonction de nos fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ou respectent certaines autres conditions énoncées dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres. De plus, les banques disposent d'une capacité distincte et limitée leur permettant de détenir certains passifs d'autres BISN et BISN du Canada dans leur portefeuille de négociation.

1) La somme de la CTAP d'une BISN, sous réserve de certains ajustements, comprendra les fonds propres de première catégorie, les fonds propres de deuxième catégorie ainsi que les actions et les passifs prescrits qui peuvent être convertis en actions ordinaires et qui respectent les critères d'admissibilité énoncés dans la ligne directrice sur la CTAP du BSIF.

Révisions concernant les exigences de communication financière au titre du troisième pilier

En janvier 2015, le CBCB a publié le document intitulé *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée*, qui présente la première phase d'une initiative visant à remplacer les exigences actuelles de divulgation en vertu du troisième pilier à l'égard de différentes catégories de risque. Le troisième pilier vise à renforcer la discipline de marché au moyen d'exigences réglementaires de communication afin d'améliorer l'uniformité et la comparabilité des informations à fournir et d'accroître la transparence et la confiance concernant l'exposition d'une banque aux risques et l'adéquation globale de ses fonds propres réglementaires. Nous avons mis en œuvre les exigences de divulgation aux termes de la première phase du troisième pilier au cours du quatrième trimestre de 2018, à l'exception des exigences au titre de certaines informations à fournir concernant le risque de marché dont la mise en œuvre a été reportée jusqu'aux dernières phases du projet, comme le permet le BSIF dans sa ligne directrice publiée en avril 2017.

En mars 2017, le CBCB a publié le document intitulé *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – dispositif consolidé et renforcé*, une norme qui établit la deuxième phase du projet. La norme comprend des améliorations apportées aux exigences de janvier 2015, l'introduction d'un certain nombre de nouvelles exigences de divulgation, et la consolidation dans le troisième pilier de toutes les exigences de communication existantes du CBCB.

En février 2018, le CBCB a publié à des fins de consultation le document intitulé *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – dispositif actualisé*, une norme qui établit la troisième phase du projet. Ce document consultatif comprend des améliorations apportées aux exigences de janvier 2015 et de mars 2017, ainsi que l'introduction d'un certain nombre de nouvelles exigences de communication financière.

Le BSIF n'a pas encore publié les exigences liées à la deuxième et à la troisième phase du troisième pilier, mais a fourni une ligne directrice distincte au sujet des exigences de divulgation au titre de la CTAP qui sont prévues au cours de la deuxième phase. Pour plus de précisions, se reporter à la section Règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques.

Exigences de communication publique pour les banques d'importance systémique mondiale

Le 5 juillet 2018, le CBCB a publié, à l'intention des banques d'importance systémique mondiale (BISM), un document portant sur la mise à jour de la méthode d'évaluation et l'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes (Global systemically important banks: revised assessment methodology and the higher loss absorbency requirement) à l'issue du premier examen du cadre d'évaluation pour les BISM. Les principaux éléments de ce cadre ont été conservés. Un indicateur du volume de transaction a été ajouté dans la catégorie relative à la substituabilité, faisant ainsi passer de 12 à 13 le nombre d'indicateurs utilisés. Le périmètre de consolidation du cadre d'évaluation pour les BISM comprendra désormais les filiales du domaine de l'assurance. La version modifiée de la méthode d'évaluation doit entrer en vigueur d'ici l'évaluation des BISM de 2021. Le cadre continuera d'être examiné tous les trois ans, et la conclusion du prochain examen est prévue d'ici 2021.

La CIBC continuera de suivre les développements ayant une incidence sur les exigences de fonds propres réglementaires et les informations à fournir à cet égard et de s'y préparer.

Gestion et planification des fonds propres

Bâle prévoit un cadre normatif pour le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) d'une banque, lequel comprend une surveillance de la part du conseil d'administration de la CIBC (le conseil). Notre politique de gestion des fonds propres est passée en revue et approuvée par le conseil dans le cadre du PIEAFP. Cette politique comprend des lignes directrices portant sur la solidité, la composition, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées, conformément aux exigences réglementaires et à notre intérêt à l'égard du risque. La principale ligne directrice traite de la solidité de nos fonds propres, qui est essentielle à notre solidité financière et au soutien de notre croissance. La ligne directrice de la CIBC sur les dividendes et le rendement des fonds propres vise à équilibrer le besoin de conserver des fonds propres aux fins de solidité et de croissance, tout en fournissant un rendement approprié à nos actionnaires.

Le niveau de fonds propres et les ratios de fonds propres sont surveillés de manière continue par rapport aux minimums réglementaires que nous devons conserver et les cibles internes, et le montant de fonds propres requis pourrait changer en fonction de la croissance des activités de la CIBC, de son intérêt à l'égard du risque et de son environnement commercial et réglementaire, y compris des changements de méthodes comptables. La planification des fonds propres est essentielle à notre planification financière globale et à l'établissement d'objectifs stratégiques, et elle est développée conformément à la politique de gestion des fonds propres. Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont établis dans le cadre du plan financier et comprennent tous les éléments importants se rapportant aux fonds propres, notamment les résultats, les dividendes, la croissance des activités et les initiatives d'entreprise, ainsi que les échéances, les rachats et les nouvelles émissions d'instruments de fonds propres. Le plan annuel à l'égard des fonds propres établit des cibles pour le prochain exercice et des plans d'affaires pour atteindre ces objectifs. Le plan à l'égard des fonds propres établit également un lien entre le niveau de fonds propres et le degré de risque dans une situation de crise dans le cadre des simulations de crise dont il est question ci-après.

Initiatives liées aux fonds propres

Voici les principales initiatives liées aux fonds propres en 2018 :

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Le 31 mai 2018, nous avons annoncé que la TSX avait approuvé l'avis d'intention de la CIBC de procéder à une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des affaires. Les rachats en vertu de l'offre prendront fin à la première des éventualités suivantes, soit : i) la date à laquelle la CIBC aura racheté jusqu'à un maximum de 9 millions d'actions ordinaires, ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation, ou iii) le 3 juin 2019. Au cours de l'exercice, nous avons racheté et annulé 3 500 000 actions ordinaires à un cours moyen de 119,22 \$ aux termes de l'offre, pour un total de 417 M\$. Pour de l'information supplémentaire, se reporter à la note 15 des états financiers consolidés.

Émission d'actions ordinaires aux termes de l'acquisition de The PrivateBank

Au cours du premier trimestre de 2018, la CIBC a versé à des tiers 1 689 450 actions ordinaires qui étaient émises et en circulation au 31 octobre 2017, mais qui n'avaient pas encore été versées à des tiers dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank. En outre, au cours du deuxième trimestre de 2018, nous avons annulé 316 390 actions, car nous avons déterminé qu'elles n'auront pas besoin d'être versées à des tiers dans l'avenir. Pour plus de précisions, se reporter aux notes 3 et 15 de nos états financiers consolidés.

Émission d'actions ordinaires aux termes de l'acquisition de Wellington Financial

Le 5 janvier 2018, nous avons conclu l'acquisition de Wellington Financial et, aux termes de celle-ci, nous avons émis 378 848 actions ordinaires de la CIBC. Pour plus de précisions, se reporter aux notes 3 et 15 de nos états financiers consolidés.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires (le régime)

À compter de la date de versement du dividende le 28 octobre 2016, la CIBC a choisi d'émettre des actions à même le capital autorisé pour respecter les exigences du régime. En vertu du régime, nous avons émis 2 880 782 actions ordinaires pour une contrepartie de 337 M\$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

Dividendes

Le dividende trimestriel a augmenté, passant de 1,33 \$ à 1,36 \$ l'action pour le trimestre clos le 31 octobre 2018 et de 1,30 \$ à 1,33 \$ l'action pour le trimestre clos le 30 avril 2018.

Les dividendes sur actions ordinaires et actions privilégiées sont déclarés chaque trimestre au gré du conseil. La déclaration et le versement des dividendes sont également régis par l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), par les modalités des actions privilégiées et par les modalités des billets de catégorie 1 émis par CIBC Capital Trust, comme il est expliqué aux notes 15 et 16 des états financiers consolidés.

Actions privilégiées

Le 18 janvier 2018, nous avons émis 18 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUNV) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 450 M\$. Se reporter à la section Données sur les actions en circulation ci-après et à la note 15 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Titres secondaires

Le 6 juin 2018, nous avons racheté la totalité de nos débetures à 6,00 % échéant le 6 juin 2023, d'une valeur de 600 M\$. Conformément à leurs modalités, les débetures ont été rachetées à 100 % de leur montant en capital, majoré des intérêts courus et impayés.

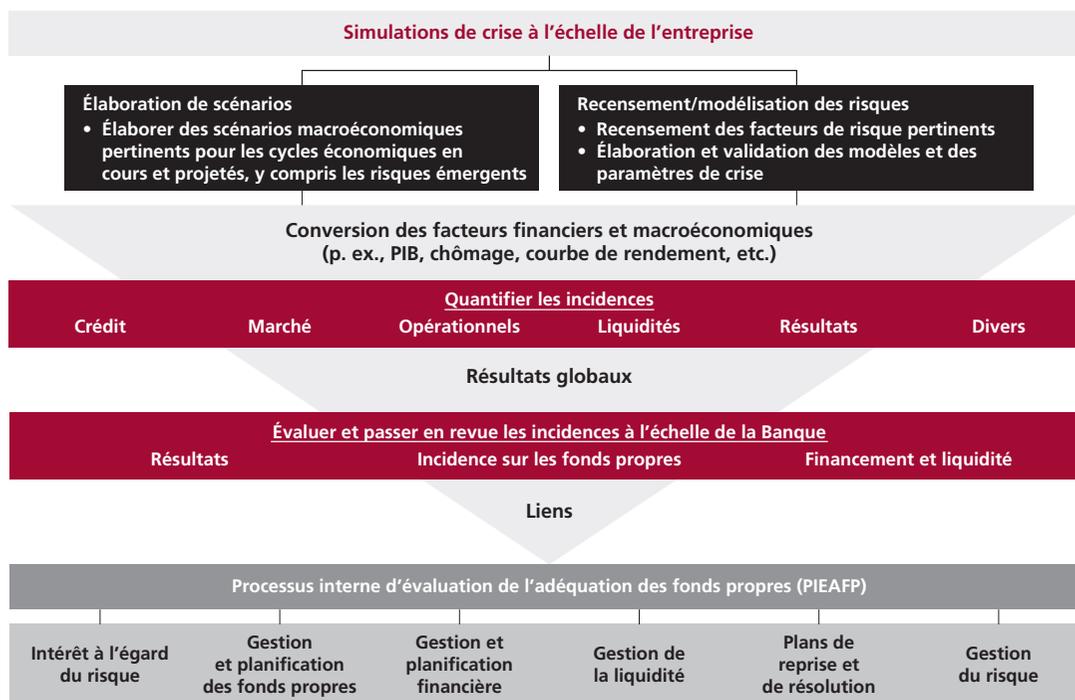
Le 4 avril 2018, nous avons émis des débetures à 3,45 % d'un montant en capital de 1,5 G\$ échéant le 4 avril 2028 (FPUNV) (titres secondaires). Les débetures portent intérêt à un taux fixe de 3,45 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 4 avril 2023 et par la suite, au taux à trois mois des acceptations bancaires majoré de 1,00 % (payable trimestriellement) jusqu'à leur échéance, le 4 avril 2028.

Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise

Nous effectuons au moins une fois par année des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise, et les résultats de ces simulations font partie intégrante de notre PIEAFP, tel que le prévoit le deuxième pilier de l'Accord de Bâle III, en vertu duquel nous déterminons et mesurons les risques auxquels nous sommes exposés de manière continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles sont suffisants pour couvrir tous les risques de la CIBC, y compris les incidences des simulations de crise. Nos processus permettent de préparer des scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise, tels que des récessions mondiales ou un choc des prix dans le secteur de l'immobilier, puis d'appliquer ces simulations de crise aux risques à l'échelle de la Banque afin d'en déterminer l'incidence sur le compte de résultat consolidé, sur les exigences en matière d'APR et, par conséquent, sur les principaux ratios des fonds propres. Cette méthode permet l'analyse des risques possibles pour nos portefeuilles et l'établissement d'un niveau raisonnable de fonds propres supérieur au minimum exigé par les organismes de réglementation. Tous les éléments des fonds propres sont surveillés durant tout l'exercice, et le plan à l'égard des fonds propres est redressé au besoin.

C'est à la direction qu'incombe la détermination de l'étendue des scénarios qui doivent être soumis à un test. Les scénarios de simulations de crise macroéconomiques sont conçus pour être à la fois graves, mais plausibles, tout en étant cohérents avec le cadre normatif sur les simulations de crise du BSIF, afin d'en assurer l'exhaustivité.

Le diagramme suivant résume le processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, y compris l'élaboration des scénarios, le recensement des facteurs de risque et les liens avec nos autres PIEAFP à l'échelle de la Banque. Ce processus comprend la collaboration avec nos économistes et nos différents secteurs d'activité afin de s'assurer que les scénarios sont pertinents pour nos activités, et que la compréhension des scénarios est cohérente à l'échelle de la CIBC.



Les scénarios de simulation de crise sont conçus pour inclure un large éventail de variables macroéconomiques et financières pertinentes afin d'évaluer leur incidence sur nos portefeuilles spécifiques. Cela inclut par exemple le PIB, le taux de chômage, le prix des maisons, les taux d'intérêt et les cours des actions.

Le processus de simulation de crise est exhaustif et fait appel à des analyses ascendantes de chacun de nos portefeuilles à l'échelle de la Banque, les résultats étant analysés par produit, par emplacement et par secteur. Notre approche de simulation de crise combine l'utilisation de modèles statistiques et le jugement des experts de manière à obtenir des résultats raisonnables lorsque nous évaluons l'incidence des scénarios de crise.

Les méthodes de simulation de crise et les résultats sont examinés de près et remis en question par nos secteurs d'activité et le groupe Gestion du risque. Les résultats des simulations de crise sont présentés pour examen au Comité de gestion du risque en plus d'être partagés avec le conseil et le BSIF. Les résultats de nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise servent à faire ressortir les vulnérabilités et à s'assurer que nous sommes toujours bien capitalisés par rapport aux contraintes réglementaires et aux exigences de la direction.

L'un des objectifs clés des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise est de cerner les mesures qui pourraient être prises par la direction afin de réduire l'incidence des scénarios de crise, et de favoriser les échanges sur ces dernières. Des simulations de crises inversées sont également intégrées dans nos plans de reprise et de résolution pour déterminer les hypothèses les plus défavorables qui menaceraient la viabilité de la CIBC et pour lesquelles des mesures correctives seraient envisagées.

Des informations supplémentaires sur les simulations de crise sont fournies à la section Gestion du risque.

Données sur les actions en circulation

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actions en circulation, de nos instruments de FPUNV en circulation et du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ou à l'exercice.

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action, au 23 novembre 2018	Actions en circulation		Prix minimal de conversion par action ordinaire	Nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion/l'exercice
	Nombre d'actions	Montant		
Actions ordinaires	442 908 235	13 252 \$		
Actions autodétenues – actions ordinaires	7 869	4		
Actions privilégiées^{1, 2}				
Série 39 (FPUNV)	16 000 000	400 \$	5,00 \$	80 000 000
Série 41 (FPUNV)	12 000 000	300	5,00	60 000 000
Série 43 (FPUNV)	12 000 000	300	5,00	60 000 000
Série 45 (FPUNV)	32 000 000	800	5,00	160 000 000
Série 47 (FPUNV)	18 000 000	450	5,00	90 000 000
Actions autodétenues – actions privilégiées^{1, 2}	–	–		
Titres secondaires^{2, 3}				
Débetures à 3,00 % échéant le 28 octobre 2024 (FPUNV)	s. o.	1 000 \$	5,00 \$	300 000 000
Débetures à 3,42 % échéant le 26 janvier 2026 (FPUNV)	s. o.	1 000	5,00	300 000 000
Débetures à 3,45 % échéant le 4 avril 2028 (FPUNV)	s. o.	1 500	5,00	450 000 000
Options sur actions en cours				4 712 482

1) Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non versés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de convertir leurs actions en actions ordinaires.

2) Le nombre maximal d'actions pouvant être émises à la conversion ne tient pas compte des dividendes déclarés et non versés et des intérêts courus.

3) Lorsqu'un événement déclencheur survient, les débetures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent).

s. o. Sans objet.

La survenance d'un événement déclencheur entraînerait la conversion de la totalité des instruments de FPUNV en circulation dont il est fait mention ci-dessus, ce qui représenterait un effet dilutif de 77 % selon le nombre d'actions ordinaires de la CIBC en circulation au 31 octobre 2018. Tel qu'il a été

décrit dans les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres, un événement déclencheur se produit lorsque le BSIF détermine que la banque n'est plus viable, ou qu'elle est sur le point de le devenir, et, si une fois tous les instruments de fonds propres d'urgence convertis et après avoir pris en compte tous les autres facteurs et toutes les autres circonstances considérés comme pertinents, il est raisonnablement probable que la viabilité de la banque sera rétablie ou maintenue ou, si la banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la banque non viable.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 39 (FPUNV) (actions de série 39)

Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2019, les actions de série 39 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,90 %. Le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,32 %.

Les porteurs d'actions de série 39 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 40 (FPUNV) (actions de série 40), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 40 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,32 %. Les porteurs d'actions de série 40 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 39, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 39 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 40 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41 (FPUNV) (actions de série 41)

Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2020, les actions de série 41 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,75 %. Le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,24 %.

Les porteurs d'actions de série 41 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 42 (FPUNV) (actions de série 42), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 42 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,24 %. Les porteurs d'actions de série 42 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 41, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 41 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 42 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43 (FPUNV) (actions de série 43)

Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2020, les actions de série 43 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,60 %. Le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,79 %.

Les porteurs d'actions de série 43 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 44 (FPUNV) (actions de série 44), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 44 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,79 %. Les porteurs d'actions de série 44 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 43, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 43 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 44 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 45 (FPUNV) (actions de série 45)

Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2022, les actions de série 45 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 4,40 %. Le 31 juillet 2022 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,38 %.

Les porteurs d'actions de série 45 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 46 (FPUNV) (actions de série 46), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2022 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 46 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 3,38 %. Les porteurs d'actions de série 46 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 45, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2027 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 45 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2022 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 46 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2027 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUNV) (actions de série 47)

Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2023, les actions de série 47 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 4,50 %. Le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,45 %.

Les porteurs d'actions de série 47 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 48 (FPUNV) (actions de série 48), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 48 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,45 %. Les porteurs d'actions de série 48 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 47, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 47 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 48 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Arrangements hors bilan

Nous concluons des arrangements hors bilan dans le cours normal de nos affaires. Nous consolidons toutes les fiducies que nous soutenons et qui titrisent nos propres actifs, à l'exception de la fiducie de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux.

Entités structurées non consolidées

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédatant et de plusieurs fonds multicédants soutenus par la CIBC au Canada. Les fonds multicédants acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Le fonds monocédatant acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme de droits conservés. Les fonds multicédants peuvent obtenir des améliorations des modalités de crédit auprès de tiers.

Nous pouvons généralement fournir aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, et nous pouvons fournir au fonds monocédatant et aux fonds multicédants des services de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédants gérés et administrés nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les PCAC qui n'ont pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir du PCAC émis par les fonds multicédants aux fins d'activités de tenue de marché.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants soutenus. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédant en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédants ou limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédants.

Nous touchons des honoraires relativement à la prestation de services liés au fonds monocédatant et aux fonds multicédants non consolidés, tels que des facilités de garantie de liquidité et des services de distribution, de structuration de transactions et d'administration des fonds multicédants. Ces honoraires ont totalisé 55 M\$ en 2018 (45 M\$ en 2017). Tous les honoraires provenant des activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Au 31 octobre 2018, le montant obtenu par voie de financement pour les divers types d'actifs des fonds multicédants atteignaient 7,0 G\$ (5,7 G\$ en 2017). La durée moyenne pondérée estimée de ces actifs était de 1,7 an (1,7 an en 2017). Nous détenons du papier commercial totalisant 9 M\$ (néant en 2017) émis par les fonds multicédants soutenus non consolidés qui offrent du papier commercial à des investisseurs externes. Les facilités de garantie de liquidité consenties à ces fonds multicédants s'élevaient à 8,8 G\$ (8,7 G\$ en 2017). Nous avons également procuré des facilités de crédit de 50 M\$ (40 M\$ en 2017) à ces fonds multicédants.

Nous avons conclu une facilité consortiale pour un engagement de trois ans de 700 M\$ avec le fonds monocédatant qui fournit du financement à des franchisés d'un important détaillant canadien. Notre tranche de cet engagement s'élevait à 130 M\$ (130 M\$ en 2017). Au 31 octobre 2018, nous avons financé 93 M\$ (94 M\$ en 2017) au moyen de l'émission d'acceptations bancaires et de prêts à taux préférentiel.

Nous faisons appel au moins à l'une des quatre principales agences de notation, soit DBRS Limited (DBRS), Fitch Ratings Inc. (Fitch), Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et S&P pour qu'elles donnent leur opinion sur les notes de crédit des titres adossés à des créances mobilières (TACM) émis par les entités de titrisation soutenues par la CIBC. Lorsque les notes obtenues des différentes agences de notation diffèrent, nous utilisons les notes les plus basses.

Les montants au bilan et hors bilan liés aux entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Pour plus de précisions sur nos entités structurées, se reporter à la note 6 des états financiers consolidés.

En millions de dollars, au 31 octobre	2018				2017	
	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²
Fonds monocédatant et fonds multicédants	102 \$	7 136 \$ ³	– \$	94 \$	5 741 \$ ³	– \$
Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies	3 347	1 656	–	3 025	2 259	–
Entités émettrices structurées – activités en voie de liquidation	3	13	157	109	13	179
Divers	298	114	–	528	94	–

- Excluent les valeurs émises et les droits conservés par les entités créées par la SCHL, la Federal National Mortgage Association, la Federal Home Loan Mortgage Corporation, la Government National Mortgage Association, les Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association, ainsi que leurs dérivés. Un montant de 3 M\$ (3 M\$ en 2017) du risque lié aux entités émettrices structurées – activités en voie de liquidation a été couvert.
- Les montants présentés reflètent les montants notionnels en cours des dérivés de crédit vendus. La juste valeur négative comptabilisée dans le bilan consolidé a été de 131 M\$ (148 M\$ en 2017). Un montant notionnel de 141 M\$ (161 M\$ en 2017) a été couvert par des dérivés de crédit vendus par des tiers. La juste valeur de ces couvertures, nette des REC, a été de 115 M\$ (130 M\$ en 2017). Un montant notionnel additionnel de 16 M\$ (18 M\$ en 2017) a été couvert par un billet à recours limité.
- Compte non tenu d'un montant additionnel de 1,7 G\$ (3,0 G\$ en 2017) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs et d'un montant de 9 M\$ (néant en 2017) lié au placement direct dans les fonds multicédants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Autres opérations financières

Nous sommes le commanditaire de plusieurs fonds communs de placement et fonds mis en commun, sous forme de fiducies. Nous sommes l'administrateur de ces fonds. De plus, nous pourrions agir en d'autres capacités, notamment à titre de dépositaire, de fiduciaire ou de courtier. Ces fiducies nous versent des honoraires aux taux du marché. Nous ne garantissons ni le capital ni les rendements aux investisseurs de ces fonds, sauf dans de rares cas. Nous agissons comme fiduciaire d'un certain nombre de fiducies personnelles et avons la responsabilité fiduciaire d'agir au mieux des intérêts des bénéficiaires des fiducies.

Nous recevons des honoraires à ce titre. Nous participons aussi à des opérations visant à modifier les flux de trésorerie de fiducies gérées par des gestionnaires d'actifs tiers pour créer des placements ayant des profils de risque précis ou pour aider les clients à gérer efficacement les autres risques. Habituellement, ces opérations requièrent l'utilisation de produits dérivés, qui transfèrent les risques et les rendements des actifs vers ou depuis une fiducie.

Dérivés

Nous participons à des opérations de dérivés à titre de teneur de marché répondant aux besoins de nos clients ou pour notre propre compte pour la gestion des risques liés à nos stratégies de financement, de placement et de négociation. Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Se reporter aux notes 12 et 23 des états financiers consolidés pour des précisions sur nos contrats de dérivés et les risques qui y sont associés.

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Pour plus de précisions sur ces ententes, se reporter à la section Risque de liquidité et à la note 21 des états financiers consolidés.

Cautionnements

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent la protection vendue au titre des dérivés de crédit et les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont respectivement décrites aux notes 12 et 21 des états financiers consolidés.

Gestion du risque

Nous avons présenté certaines informations exigées par l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, portant sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers dans le rapport de gestion, comme l'autorise cette norme. Ces informations sont présentées dans les sections Vue d'ensemble, Risque de crédit, Risque de marché, Risque de liquidité, Risque opérationnel, Risques juridiques et de réputation et Risque lié à la conformité réglementaire.

41 Vue d'ensemble	52 Processus et contrôle	69 Risque lié aux régimes de retraite
42 Structure de la gouvernance du risque	53 Mesure de risque	
43 Structure de gestion du risque	55 Expositions au risque de crédit	70 Risque de liquidité
44 Processus de gestion du risque	57 Qualité du crédit des portefeuilles	70 Gouvernance et gestion
44 Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	60 Rendement de la qualité du crédit	70 Politiques
45 Limites et politiques en matière de risque	61 Expositions à certains pays et à certaines régions	70 Mesure de risque
45 Recensement et mesure des risques	63 Expositions à certaines activités	71 Actifs liquides
47 Simulations de crise	63 Risque de non-règlement	73 Financement
47 Traitement et atténuation du risque	63 Activités de titrisation	75 Obligations contractuelles
47 Suivi des risques et rapports connexes		
47 Principaux risques et nouveaux risques	64 Risque de marché	76 Autres risques
	64 Gouvernance et gestion	76 Risque stratégique
50 Risques découlant des activités commerciales	64 Politiques	76 Risque d'assurance
	64 Limites de risque de marché	76 Risque opérationnel
51 Risque de crédit	64 Processus et contrôle	78 Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité
51 Gouvernance et gestion	64 Mesure de risque	78 Risques juridiques et de réputation
51 Politiques	65 Activités de négociation	78 Risque lié à la conformité réglementaire
	68 Activités autres que de négociation	78 Risque environnemental et social

Vue d'ensemble

La CIBC fait face à un grand nombre de risques, dans tous ses secteurs d'activité. Le recensement et l'analyse des risques et de leurs répercussions permettent à la CIBC de déterminer son intérêt à l'égard du risque et ses pratiques en matière de gestion du risque. La définition des niveaux de risque acceptables et l'établissement de solides principes, politiques et pratiques en gestion des risques sont essentiels à l'atteinte d'un rendement constant et durable à long terme, tout en demeurant dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Notre intérêt à l'égard du risque définit les niveaux de tolérance envers divers risques. Il jette les assises sur lesquelles reposent notre culture et notre cadre de gestion du risque.

Notre cadre de gestion du risque comprend :

- les énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque pour l'ensemble de la CIBC et au niveau des unités d'exploitation stratégique;
- des cadres, des politiques, des procédures et des limites de risque visant à harmoniser les activités avec l'intérêt à l'égard du risque;
- la production de rapports périodiques sur la gestion du risque pour établir et communiquer les niveaux de risque;
- un cadre de contrôle indépendant pour déterminer et tester la conformité aux principaux contrôles;
- des simulations de crise afin d'évaluer les répercussions possibles des changements dans l'environnement de l'entreprise sur le capital, la situation de trésorerie et les résultats;
- la prise en compte proactive des options d'atténuation des risques afin d'optimiser les résultats;
- une surveillance grâce à nos comités axés sur les risques et à notre structure de gouvernance.

La responsabilité de la gestion des risques incombe à tous les employés de la CIBC. Les professionnels des unités d'exploitation et de la gestion du risque travaillent ensemble pour veiller à ce que les stratégies et les activités d'entreprise correspondent à notre intérêt à l'égard du risque. L'approche de la CIBC à l'égard de la gestion du risque à l'échelle de l'entreprise correspond au modèle à trois lignes de défense :

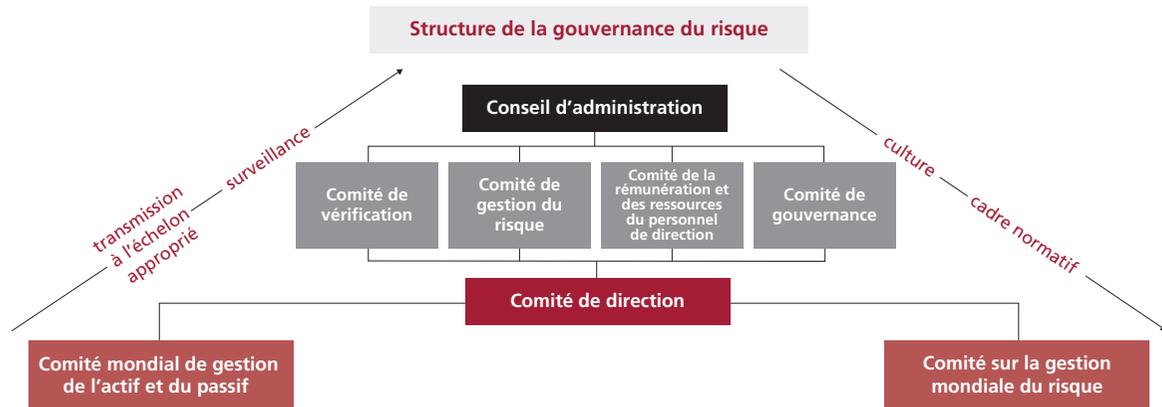
- les secteurs d'activité et les groupes fonctionnels de la CIBC sont responsables de tous les risques liés à leurs activités, y compris le recensement, l'appréciation et le contrôle de ces risques, ce qui représente la première ligne de défense;
- la deuxième ligne de défense, soit la fonction Gestion du risque et d'autres groupes fonctionnels sont responsables des lignes directrices et de la surveillance indépendante efficace des risques à l'échelle de l'entreprise inhérents aux activités de la CIBC;
- la troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC, fournit une évaluation indépendante de la conception et de l'efficacité opérationnelle des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque.

Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque en le comparant avec l'intérêt à l'égard du risque que nous avons établi et les limites connexes et en prenant les mesures qui s'imposent pour garder l'équilibre entre les risques courus et le rendement obtenu. Pour surveiller notre profil de risque, nous effectuons une analyse prospective de la sensibilité par rapport à des facteurs locaux et mondiaux du marché, à la conjoncture économique et au contexte politique et réglementaire ayant une incidence sur notre profil de risque global.

La production de rapports et la tenue de discussions périodiques et claires sur les risques par les comités de la haute direction facilitent la communication des risques et l'analyse des stratégies en gestion de risques à l'échelle de l'entreprise.

Structure de la gouvernance du risque

Notre structure de la gouvernance du risque est présentée ci-dessous :



Conseil d'administration (le conseil) : les membres du conseil doivent surveiller le programme de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise en approuvant notre intérêt à l'égard du risque et en appuyant les politiques et les limites de gestion du risque. Le conseil s'acquitte de son mandat grâce au Comité de vérification, au Comité de gestion du risque, au Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction et au Comité de gouvernance, lesquels sont décrits ci-après.

Comité de vérification (CV) : ce comité passe en revue la conception globale et l'efficacité opérationnelle du contrôle interne et de l'environnement de contrôle, y compris les contrôles exercés sur le processus de gestion du risque.

Comité de gestion du risque (CGR) : ce comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités pour ce qui est de définir l'intérêt de la CIBC à l'égard du risque, de surveiller le profil de risque de la CIBC et d'évaluer le rendement par rapport à l'intérêt à l'égard du risque établi. De plus, il surveille les politiques, les procédures et les limites relatives au recensement, à la mesure, au suivi et au contrôle des principaux risques d'affaires auxquels la CIBC fait face.

Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD) : ce comité est responsable d'aider le conseil à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris la stratégie en matière de talents, la planification de la relève ainsi que la rémunération globale et leur harmonisation avec la stratégie de la CIBC, son intérêt à l'égard du risque et ses contrôles.

Comité de gouvernance (CG) : ce comité est responsable d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la gouvernance.

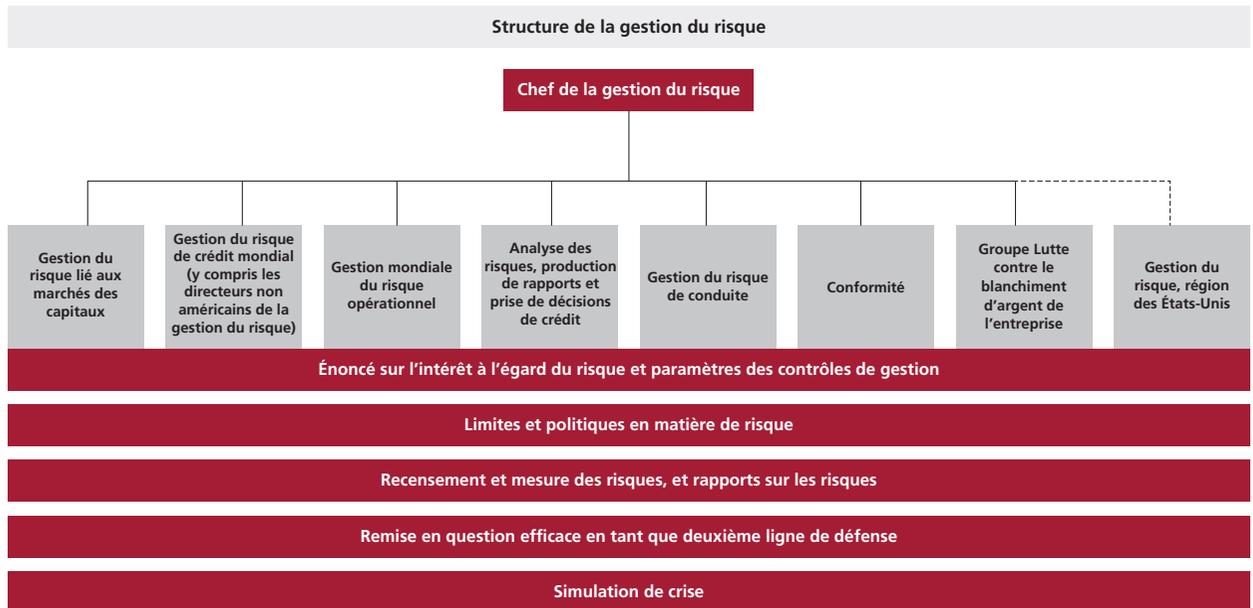
Comité de direction : le Comité de direction, dirigé par le chef de la direction et comprenant les cadres relevant directement de celui-ci, est responsable d'établir la stratégie d'entreprise et de faire le suivi, et d'évaluer et de gérer les risques à l'échelle de la CIBC. Le Comité de direction est appuyé par les comités suivants :

- **Comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP) :** ce comité, constitué de membres du Comité de direction et des cadres supérieurs de la Trésorerie et de la Gestion du risque, joue un rôle de surveillance à l'égard de la gestion des fonds propres, de la gestion du financement et de la liquidité et de la gestion de l'actif et du passif. Le comité fournit également un cadre d'orientation stratégique en ce qui concerne les positions de risque de taux d'intérêt et de change structurel, approuve les politiques/paramètres en matière de fixation des prix de cession interne de fonds et approuve les plans de financement du portefeuille de gros.
- **Comité sur la gestion mondiale du risque (CGMR) :** ce comité, constitué du Comité de direction et des cadres supérieurs des secteurs d'activité, du groupe Gestion du risque et des autres groupes fonctionnels, fournit une tribune pour la discussion et la surveillance de l'intérêt à l'égard du risque, du profil de risque et des stratégies d'atténuation du risque. Les principales activités comprennent l'examen des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et l'apport d'informations à leur égard, le suivi du profil de risque par rapport à l'intérêt à l'égard du risque, l'examen et l'évaluation des activités compte tenu de l'intérêt à l'égard du risque, ainsi que la détermination et l'examen des questions existantes et nouvelles posées par le risque et les plans d'atténuation connexes, et les conseils prodigués à cet égard.

Structure de gestion du risque

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de la gestion du risque, est chargé d'établir des stratégies du risque et d'offrir une surveillance indépendante des groupes d'exploitation. Le groupe Gestion du risque est responsable du recensement, de l'appréciation, de l'atténuation, du suivi et du contrôle des risques associés aux activités et aux stratégies d'entreprise. Il est également chargé de remettre en question de façon efficace les pratiques des secteurs d'activité.

Notre structure actuelle est présentée ci-dessous :



Le groupe Gestion du risque effectue plusieurs activités importantes, dont :

- l'élaboration de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et des paramètres des contrôles de gestion connexes;
- l'établissement d'une stratégie du risque pour une gestion des risques conforme à notre intérêt à l'égard du risque et à la stratégie d'entreprise;
- la mise en œuvre et la communication des politiques, procédures et limites en matière de risque visant à contrôler les risques conformément à la stratégie du risque;
- l'évaluation et le suivi des niveaux de risque, et la production de rapports à cet égard;
- le recensement et l'appréciation des nouveaux risques stratégiques et des risques stratégiques éventuels;
- la détermination des opérations qui sortent des limites de risque attribuées aux secteurs d'activité;
- la conformité aux exigences réglementaires et aux exigences liées à la lutte contre le blanchiment d'argent applicables.

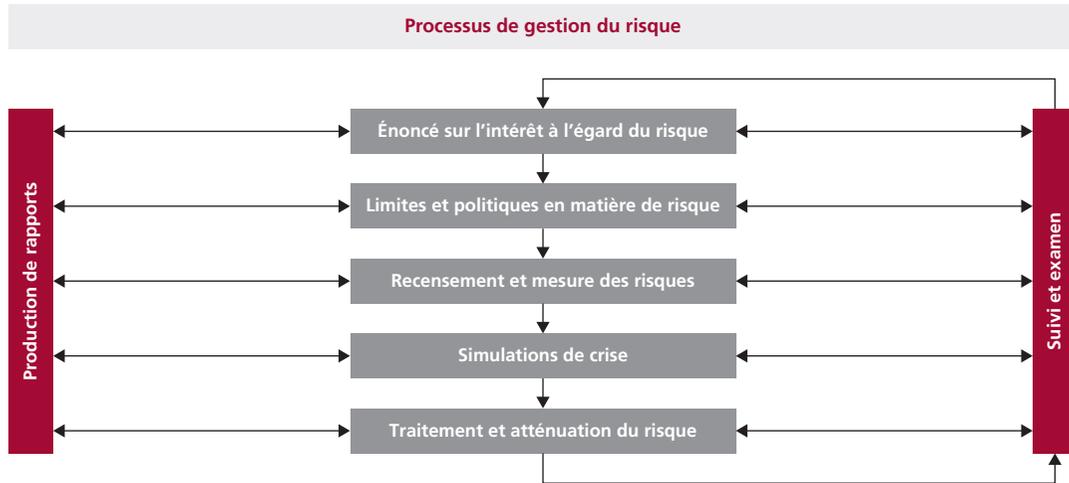
Les divisions principales suivantes au sein du groupe Gestion du risque, indépendamment de leurs activités d'origine, contribuent à la gestion du risque :

- *Gestion du risque lié aux marchés des capitaux* : ce groupe offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché (activités de négociation et autres que de négociation) et du risque de crédit lié aux activités de négociation (appelé aussi « risque de crédit de contrepartie ») dans tous les portefeuilles de la CIBC, et vise à remettre en question les processus de façon efficace pour la fonction de gestion de la trésorerie et des liquidités et à offrir une surveillance saine à cet égard au sein de la CIBC.
- *Gestion du risque de crédit mondial* : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit (y compris le risque environnemental et social propre à la conclusion de transactions¹⁾) ayant trait aux services aux entreprises, aux services bancaires de gros et aux services de gestion des avoirs, de la gestion des risques de nos portefeuilles de placement, ainsi que de la gestion des portefeuilles de prêts spéciaux.
- *Gestion mondiale du risque opérationnel* : ce groupe développe les systèmes et les outils servant à faciliter le recensement des risques opérationnels, et est responsable à l'échelle mondiale de l'évaluation et du suivi de tous les types de risque opérationnel.
- *Analyse des risques, production de rapports et prise de décisions de crédit* : ce groupe est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris la simulation de crise et la production de rapports à l'échelle de l'entreprise, la production de rapports sur les pertes sur créances, la politique et la gouvernance en matière de risque, les systèmes et les modèles de risque, les plans de reprise et de résolution, ainsi que les méthodes utilisées pour calculer le capital économique et les fonds propres réglementaires. Ce groupe s'occupe également de la gestion du risque de crédit lié aux services bancaires personnels et aux PME offerts par l'intermédiaire des différents canaux de distribution (prêts hypothécaires à l'habitation, cartes crédit, prêts personnels/marges de crédit, prêts aux PME) et procède à l'analyse des données pour améliorer le rendement du crédit de détail, en plus d'être responsable des résultats liés au recouvrement, à la fraude et au blanchiment d'argent.
- *Gestion du risque de conduite* : ce groupe est responsable de la gestion du risque de conduite de l'entreprise, notamment en ce qui a trait aux pratiques de vente, et à la surveillance du régime de rémunération, et du risque de réputation non lié aux transactions.
- *Conformité* : ce groupe fournit des conseils de manière proactive et en temps opportun et assure une surveillance indépendante de la conformité de la CIBC aux exigences réglementaires applicables.
- *Lutte contre le blanchiment d'argent de l'entreprise* : ce groupe est responsable de tous les aspects de la surveillance de la conformité aux exigences relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes, et des sanctions appliquées.
- *Gestion du risque, région des États-Unis* : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional, sous la direction du chef de la gestion du risque américain et sous la surveillance du Comité de gestion du risque aux États-Unis. De plus, ce groupe doit présenter des rapports au premier vice-président à la direction de la région des États-Unis. Le groupe offre une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et du contrôle des risques présents dans l'unité d'exploitation stratégique de la CIBC, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. En outre, le chef de la gestion du risque effectue la surveillance, grâce à une structure de surveillance conjointe, du chef de la gestion du risque américain, pour s'assurer que tous les aspects importants du groupe Gestion du risque, région des États-Unis, sont conformes aux pratiques susmentionnées.

1) Se reporter à la section Risque environnemental et social pour plus de précisions, notamment en ce qui concerne la surveillance du risque environnemental et social lié à des situations autres que la conclusion de transactions qui relève directement du chef de la gestion du risque.

Processus de gestion du risque

Notre processus de gestion du risque est présenté ci-dessous :



Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC définit le niveau de risque que nous sommes prêts à accepter pour atteindre nos objectifs stratégiques et financiers. Notre principe directeur est d'exercer une saine gestion du risque, soutenue par une situation de fonds propres et une situation financière solides, dans la mise en œuvre de notre stratégie focalisée sur la clientèle. Pour définir notre intérêt à l'égard du risque, nous tenons compte de notre vision, de nos valeurs et de notre stratégie, ainsi que de notre tolérance au risque (telle qu'elle est définie par les contraintes réglementaires). L'énoncé définit la façon dont nous exerçons nos activités, conformément aux objectifs suivants :

- faire les bons choix pour nos clients et nos parties prenantes;
- préserver notre réputation et notre marque;
- offrir nos services aux entreprises orientées client dont nous comprenons les activités;
- maintenir un équilibre entre le risque et le rendement;
- conserver une attitude prudente à l'égard de risque extrême et de risque d'incident;
- respecter les attentes en matière de réglementation ou cibler et mettre en œuvre des plans pour régler les problèmes rapidement;
- atteindre et maintenir une note AA.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque comprend des limites encadrant nos niveaux de tolérance au risque. Nous avons également des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque propres aux unités d'exploitation stratégique intégrés dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque global de la CIBC qui précisent davantage notre tolérance au risque au niveau des activités.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque est revu chaque année en même temps que le processus de planification lié à la stratégie, aux finances et aux fonds propres pour en assurer la concordance, et il est approuvé chaque année par le conseil. Pour veiller à ce que la CIBC demeure dans les limites de son intérêt à l'égard du risque, le conseil, le CGR et la haute direction reçoivent et examinent régulièrement les rapports sur notre profil de risque par rapport aux limites d'intérêt à l'égard du risque.

Toutes les décisions d'affaires stratégiques que nous prenons, ainsi que les décisions d'affaires quotidiennes, sont régies par notre cadre sur l'intérêt à l'égard du risque. Les décisions stratégiques sont évaluées afin de garantir que l'exposition au risque se situe dans les limites établies de notre intérêt à l'égard du risque. Les activités et les décisions quotidiennes sont régies par notre cadre sur les limites, les politiques, les normes et les procédures à l'égard de la tolérance au risque qui appuient notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Culture de risque

La culture de risque désigne les attitudes et les comportements à favoriser relativement à la prise de risques. À la CIBC, nous visons à instaurer une culture de risque uniforme et efficace en :

- privilégiant, par des voies officielles et non officielles, une responsabilité partagée quant au recensement, à la gestion et à la réduction des risques;
- cultivant un environnement de transparence, de communication ouverte et d'analyse approfondie du risque;
- établissant le ton à adopter par la direction grâce à une communication claire et à des mesures de renforcement;
- identifiant les comportements qui sont conformes, ou non conformes, à l'intérêt à l'égard du risque et en encourageant les comportements appropriés.

Chaque année, tous les employés doivent suivre une formation sur l'intérêt à l'égard du risque, le risque de réputation, le risque opérationnel, le code de conduite et la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que sur d'autres sujets clés portant sur les risques. Grâce à cette formation obligatoire, les employés apprennent des notions de base sur la gestion du risque à l'appui de notre culture de risque. À cette formation s'ajoutent notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nos priorités à l'égard de la gestion du risque, la documentation offerte sur notre intranet et nos bulletins internes. Nous avons également mis en place des politiques, des procédures et des limites qui gouvernent nos activités quotidiennes, ainsi que des procédures d'intervention à suivre en cas de dépassement des limites.

Données liées au risque en matière de rendement et de rémunération

À la fin de chaque année, le groupe Gestion du risque procède à l'évaluation du respect de l'intérêt à l'égard du risque et des questions importantes relatives au risque à l'échelle de la CIBC. Il évalue également diverses données liées au risque pour déterminer les éléments qui peuvent avoir une incidence directe sur des attributions individuelles visant la rémunération ou les cotes de rendement.

Le CRRPD fait le suivi de la gestion du rendement et du processus de rémunération. Le CRRPD est responsable d'aider le conseil à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris la stratégie en matière de talents, la planification de la relève ainsi que la rémunération globale. Les responsabilités clés du CRRPD relativement à la rémunération comprennent ce qui suit :

- approuver la philosophie de rémunération de la CIBC et toute modification importante apportée aux principes ou aux pratiques liés à la rémunération de la CIBC;
- approuver les nouvelles politiques de rémunération importantes et les modifications apportées aux politiques de rémunération importantes actuelles;

- passer en revue les nouveaux régimes de rémunération importants ou les modifications apportées aux régimes de rémunération importants actuels et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- évaluer le caractère approprié de la rémunération par rapport au rendement actuel des activités et aux risques et le rapprochement de la rémunération avec le rendement actuel des activités et les risques;
- passer en revue le financement et les allocations de primes d'encouragement et en faire la recommandation pour approbation au conseil en fonction d'une évaluation du rendement des activités et des risques;
- passer en revue la rémunération cible individuelle et la rémunération du Comité de direction, y compris celle du chef de la direction et d'autres dirigeants clés et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- approuver sur une base individuelle la rémunération des employés dont la rémunération directe globale dépasse un certain seuil.

Limites et politiques en matière de risque

Notre cadre de limites et de politiques en matière de risque vise à assurer que les risques sont recensés, mesurés, suivis et contrôlés de façon appropriée conformément à notre intérêt à l'égard du risque. Pour la plupart des risques, nous avons élaboré un cadre d'ensemble qui énonce les principes clés liés à la gestion des risques connexes et nos principales politiques et limites de risque. Ce cadre est appuyé par des normes, des lignes directrices, des processus, des procédures et des contrôles qui régissent les activités quotidiennes de nos différents services. La surveillance est exercée par les comités de gestion ainsi que par le conseil et les comités du conseil.

Les limites et politiques clés en matière de risque sont présentées ci-dessous.

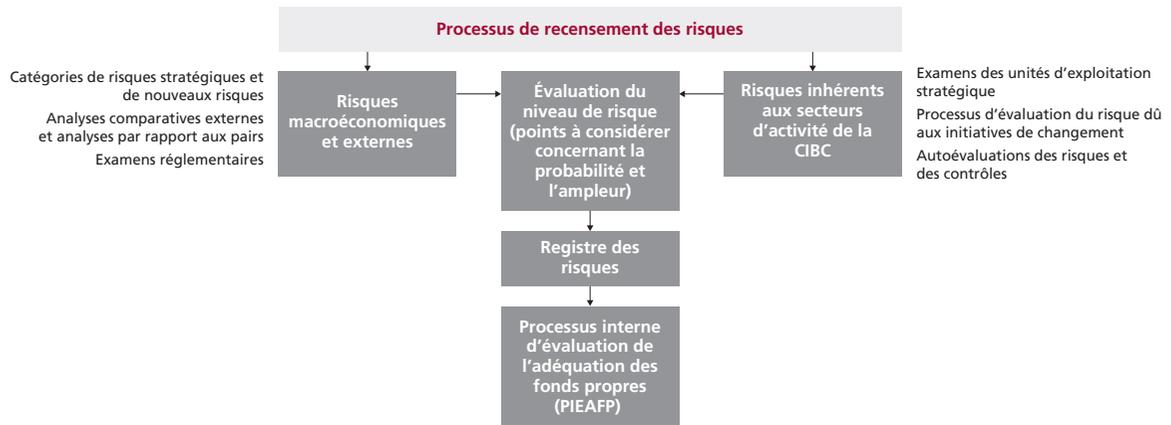
Cadre de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise			
Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque et cadre sur l'intérêt à l'égard du risque			
Risque	Cadre et politique d'ensemble	Limites de risque	Surveillance par la direction
Risque de crédit	Politique de gestion du risque de crédit	Limites de concentration du crédit Autorité déléguée en matière d'approbation du crédit	Comités du crédit Comité du risque de crédit lié aux services bancaires personnels et PME Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque de marché	Politique de gestion du risque de crédit lié aux activités de négociation et du risque de marché Politique de gestion du risque structurel	Limites de risque de marché Autorité déléguée en matière de risque	Comité sur la gestion mondiale du risque Comité mondial de gestion de l'actif et du passif
Risque opérationnel	Politique de gestion du risque opérationnel Cadre de contrôle	Indicateurs de risque clés	Comité Risque opérationnel et contrôle Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque de réputation	Politique et cadre de gestion du risque de réputation	Indicateurs de risque clés	Comité des risques juridiques et de réputation
Risque de liquidité	Politique de gestion du risque de liquidité Politique de mise en gage	Limites de liquidité et de financement Limites de mise en gage	Comité mondial de gestion de l'actif et du passif Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque stratégique	Politique de planification stratégique	Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	Comité de direction
Risque lié à la réglementation	Politique de gestion de la conformité réglementaire	Indicateurs de risque clés	Comité sur la gestion mondiale du risque

Recensement et mesure des risques

Le recensement et la mesure des risques sont des composantes importantes de notre cadre de gestion du risque. Le recensement des risques est un processus continu, que l'on réalise généralement par :

- l'appréciation périodique des risques associés aux risques de crédit découlant de nos activités de prêt et de négociation;
- le suivi continu des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation;
- l'appréciation des risques au sein de nouvelles activités et de nouveaux processus d'entreprise;
- l'appréciation des risques dans le cadre de transactions complexes et inhabituelles;
- le suivi périodique de notre profil de risque global en tenant compte de l'évolution et des tendances du marché, ainsi que des événements externes et internes.

Le groupe Gestion du risque a élaboré un « registre des risques » dans le but de répertorier tous les risques importants auxquels la CIBC est exposée. Le registre s'appuie sur les risques inhérents aux secteurs d'activité de la CIBC et est mis à jour au moyen de processus variés, présentés dans le graphique ci-après, afin de refléter l'évolution de la nature des risques auxquels nous faisons face. Le registre des risques sert de ressource dans le cadre de nos PIEAFP, soit de façon explicite dans les calculs du capital économique et des fonds propres réglementaires ou de façon implicite au moyen de la réserve de conservation des fonds propres réels par rapport au capital économique et aux fonds propres réglementaires.



La décision de répertorier un nouveau risque découle d'une évaluation au moyen des processus de recensement des risques et comprend des critères tels que l'importance, le caractère mesurable et la probabilité. De plus, la décision de maintenir des fonds propres à l'égard d'un nouveau risque dépend également de l'atténuation ou non de ce risque et du caractère adéquat présumé des fonds propres pour réduire ce risque.

Nous avons des méthodes, des modèles et des techniques en place à l'échelle de l'entreprise pour évaluer les facteurs quantitatifs et qualitatifs des risques, adaptés pour les différents types de risque auxquels nous faisons face. Ces méthodes, modèles et techniques font l'objet d'une évaluation et d'une revue indépendantes pour assurer que la logique sous-jacente demeure rigoureuse, que les risques liés aux modèles ont été détectés et gérés, que le recours aux modèles est toujours approprié et que les données obtenues sont valides.

Le risque se calcule généralement en fonction de la perte attendue, de la perte inattendue et du capital économique.

Perte attendue

La perte attendue s'entend de la perte statistiquement susceptible de se réaliser dans le cours normal des affaires, avec des ajustements de prudence, au cours d'une période donnée.

En ce qui concerne le risque de crédit, les paramètres utilisés pour mesurer la perte attendue sont la PD, la PCD et l'ECD. Ces paramètres sont mis à jour régulièrement et sont fondés sur nos données historiques au cours du cycle et sur l'établissement de points de référence à l'égard du risque de crédit. Les paramètres de la PD, de la PCD et de l'ECD utilisés aux fins des fonds propres réglementaires ne sont pas ajustés aux informations prospectives.

En ce qui concerne le risque de marché lié aux activités de négociation, c'est la VAR qui est utilisée comme technique statistique pour mesurer le risque. La VAR est une estimation de la perte de valeur de marché, selon un degré de confiance déterminé, que pourrait subir notre portefeuille de négociation dans le cas d'un changement défavorable des taux et des cours du marché, sur une période de un jour. Nous utilisons également la mesure de la VAR en situation de crise pour reproduire notre VAR sur une période donnée lorsque des facteurs du marché pertinents montrent des signes de difficulté.

En ce qui concerne le risque de crédit lié aux activités de négociation pour des produits fondés sur la valeur de marché, nous utilisons des modèles pour évaluer le risque associé à la valeur du portefeuille des opérations conclues avec chaque contrepartie, en tenant compte des taux et des cours du marché.

Perte inattendue et capital économique

La perte inattendue représente l'estimation statistique de l'excédent du montant des pertes réelles sur le montant des pertes attendues au cours d'une période définie, calculée selon un degré de confiance déterminé. Nous avons recours au capital économique pour estimer les fonds propres nécessaires pour nous protéger contre les pertes inattendues. Le capital économique nous permet d'évaluer la performance en fonction du risque.

Nous utilisons aussi des techniques comme l'analyse de sensibilité et les simulations de crise pour faire en sorte que les risques courus demeurent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque et pour qu'il y ait suffisamment de fonds propres pour couvrir ces risques. Notre programme de simulations de crise comprend l'évaluation des répercussions éventuelles de différents scénarios économiques et de marché sur notre profil de risque, nos résultats et nos fonds propres. Pour plus de précisions, se reporter à la section Sources de financement.

Gestion du risque lié aux modèles

La gestion du risque lié aux modèles comprend l'élaboration judicieuse, la validation indépendante et le suivi et l'examen continus des modèles, ainsi que la gouvernance et des contrôles qui sont proportionnels aux risques. Notre portefeuille de modèles comprend, sans s'y limiter, des modèles liés à l'évaluation du risque (y compris la VaR, le capital économique et les fonds propres réglementaires), à l'établissement des prix, à la notation et à l'évaluation du risque de crédit, les modèles du risque de crédit aux fins du calcul de l'ampleur de la perte et des simulations de crise et les modèles aux fins du calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. L'approche de la CIBC en matière de gouvernance et de surveillance efficaces de la gestion du risque lié aux modèles englobe les éléments importants suivants :

- la gouvernance et la surveillance par les comités de gestion, y compris le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres, la haute direction et le conseil;
- les politiques, procédures et normes qui définissent les rôles et responsabilités qui s'appliquent aux divers groupes de surveillance et qui fournissent les lignes directrices permettant d'identifier, d'évaluer et de contrôler le risque lié aux modèles et d'en faire le suivi tout au long du cycle de vie du modèle;
- les contrôles qui s'appliquent aux principaux aspects opérationnels de la gestion du risque lié aux modèles, y compris le maintien du portefeuille de modèles, l'évaluation du risque lié aux modèles, l'attestation du risque lié aux modèles ainsi que le suivi continu et la communication d'information à cet égard.

Le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres est un sous-comité du Comité sur la gestion mondiale du risque et est responsable de passer en revue et d'approuver les propositions de modèles, nouveaux ou modifiés, de fonds propres réglementaires et de capital économique et de surveiller les modèles et paramètres de fonds propres réglementaires et de capital économique de la CIBC pour détecter les risques de crédit et de marché et les risques opérationnels. Le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres est responsable de l'approbation des modèles et des paramètres, du suivi de la performance des paramètres ainsi que de la surveillance de la validation et de la conformité aux politiques.

Politiques d'atténuation du risque lié aux modèles

Nous avons mis en place des politiques, des procédures, des normes et des contrôles pour assurer la gestion efficace du risque lié aux modèles pour la CIBC. L'examen et la validation des modèles remettent en question de façon efficace et indépendante le risque lié aux modèles et le documentent, assurant ainsi que les paramètres des modèles sont rigoureux et que la CIBC peut se fier à leurs résultats. Le processus d'examen et de validation des modèles comprend :

- analyse des documents du modèle;
- tests exhaustifs et rigoureux des paramètres clés du modèle lors de la mise en œuvre pour s'assurer que les résultats sont tels que prévus;
- reproduction du processus de quantification du risque pour savoir si la mise en œuvre du modèle tient compte des spécifications du modèle;
- évaluation de la pertinence et de la vraisemblance des concepts et des hypothèses liés au modèle/paramètre;
- analyse de l'exactitude pour évaluer le calibrage et l'exactitude des composantes de risque, notamment la capacité de discrimination des systèmes de notation et le caractère raisonnable des paramètres de fonds propres;
- analyse de sensibilité des résultats découlant du modèle/paramètre par rapport aux hypothèses liées au modèle/paramètre et aux données importantes;
- analyse de scénario et simulation de crise pour les résultats découlant du modèle par rapport aux données importantes;
- essais à rebours par comparaison des résultats réels et des mesures de risque générées par le modèle;
- analyse comparative des autres modèles et des données comparables internes et externes;
- examen de l'application interne du modèle/paramètre pour assurer une application uniforme;
- compte rendu du statut des modèles au Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres appuyé par une mise à jour d'une liste de modèles et de paramètres réglementaires;
- un processus d'attestation trimestrielle pour les responsables des modèles pour assurer la conformité à la politique de validation et de gestion du risque lié aux modèles;
- rapport de validation détaillé précisant les modalités d'une application correcte du modèle et compte rendu des constatations aux responsables, aux développeurs et aux utilisateurs des modèles.

Une fois le modèle approuvé et prêt à être utilisé, la surveillance continue devient la responsabilité commune des utilisateurs, des responsables et des valideurs de modèles.

Simulations de crise

Les simulations de crise s'ajoutent à nos outils de gestion du risque en offrant une estimation de risque extrême (c.-à-d., des événements graves peu probables). Les résultats des simulations de crise sont interprétés selon notre intérêt à l'égard du risque, y compris des paramètres d'adéquation des fonds propres. Les processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, de planification des fonds propres et de planification financière sont intégrés pour former un système d'information exhaustif. Se reporter à la section Situation financière pour plus de précisions sur nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise.

Traitement et atténuation du risque

Le traitement et l'atténuation du risque consistent à mettre en œuvre des options pour modifier les niveaux de risque. La CIBC recherche les possibilités d'atténuation du risque afin de contrôler son profil de risque compte tenu de son intérêt à l'égard du risque. L'objectif de la CIBC est de tenir compte de façon proactive des options d'atténuation du risque dans le but d'optimiser les résultats.

Des discussions sur les stratégies d'atténuation des risques potentiels ont lieu entre le groupe Gestion du risque et les secteurs d'activité, au sein du CGMR ou du CMGAP, et du CGR à des fins de gouvernance et de surveillance, au besoin. Dans l'évaluation des stratégies possibles, les éléments pris en considération comprennent les coûts et les avantages, les risques résiduels (c.-à-d., les risques qui sont conservés), les risques secondaires (c.-à-d., les risques découlant des mesures d'atténuation) et le suivi et l'examen appropriés pour faire le suivi des résultats.

Contrôles à l'égard des risques

Notre cadre de gestion du risque comprend également un ensemble complet de contrôles à l'égard des risques, conçus pour veiller à ce que les risques soient décelés et gérés de façon appropriée. Ces contrôles font partie du cadre de contrôle global de la CIBC, mis au point d'après le document généralement accepté intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (COSO). Le cadre de contrôle s'appuie également sur des éléments tirés du cadre de surveillance et de la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise, deux documents publiés par le BSIF.

Le conseil, principalement par l'entremise du CGR, approuve certaines limites du risque de crédit et délègue au chef de la direction, ou à celui-ci et au chef de la gestion du risque conjointement, des pouvoirs précis d'approbation de transactions. Le CGR doit approuver les transactions dépassant les pouvoirs accordés. La délégation de pouvoirs aux unités d'exploitation est soumise à un contrôle pour que la prise de décision soit réservée aux personnes ayant suffisamment d'expérience en la matière. De plus, la CIBC a mis en place des processus rigoureux pour relever et évaluer les déficiences du contrôle des risques et y remédier en temps opportun. Des rapports périodiques sont remis au CGR pour démontrer la conformité aux limites de risque. Les limites de risque et les pouvoirs délégués au chef de la direction, ou au chef de la direction et au chef de la gestion du risque conjointement, sont évalués une fois l'an par le CGR.

Suivi des risques et rapports connexes

Afin d'effectuer un suivi du profil de risque de la CIBC et de faciliter l'évaluation en fonction de l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nous avons établi un nombre de paramètres d'évaluation et nous présentons régulièrement des rapports au CGMR et au CGR relativement à l'application de ces paramètres. Ces rapports permettent la prise de décisions à l'égard des stratégies de croissance et d'atténuation du risque.

Les expositions sont aussi régulièrement surveillées en fonction des limites, et des protocoles d'intervention ont été mis en place en cas de dépassement de ces limites. Ces protocoles permettent que les membres du personnel aux échelons appropriés restent informés et facilitent la gestion des dépassements de façon conforme à notre intérêt à l'égard du risque.

Des rapports de la direction réguliers pour chaque type de risque sont également préparés pour faciliter le suivi et le contrôle du risque à des niveaux plus détaillés.

Principaux risques et nouveaux risques

Nous faisons le suivi des principaux risques et des nouveaux risques qui peuvent avoir une incidence sur nos résultats futurs, nous les examinons et nous prenons les mesures qui s'imposent pour réduire les risques éventuels. Nous procédons à des analyses approfondies, notamment par des simulations de crise de nos expositions aux risques, et nous informons le conseil sur une base régulière des nouveautés et des changements connexes. La présente section décrit les principaux risques et les nouveaux risques qui pourraient avoir, à notre avis, une incidence négative, ainsi que les faits nouveaux en matière de réglementation et de comptabilité qui sont importants pour la CIBC.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Les institutions financières telles que la CIBC améliorent leurs processus opérationnels pour tirer profit des technologies innovatrices et d'Internet afin d'améliorer leur expérience client et de rationaliser leurs activités. Par contre, les cybermenaces et le risque financier, le risque de réputation et le risque d'interruption des activités qui y sont liés s'amplifient.

Nous continuons de gérer ces risques de façon active au moyen d'examen du risque stratégiques, d'outils technologiques déployés à l'échelle de l'entreprise et de programmes de protection de l'information, dont l'objectif est de continuer à lutter globalement contre ces cybermenaces pour prévenir, détecter et traiter des menaces, telles que les fuites de données, les logiciels malveillants, les accès non autorisés et les attaques par déni de service, qui

peuvent porter atteinte aux systèmes et à l'information de la CIBC, donner lieu à des activités non autorisées ou frauduleuses, entraîner le vol ou la divulgation de renseignements confidentiels ainsi que des interruptions de service.

Étant donné l'importance des systèmes financiers électroniques, y compris les services bancaires en direct et mobiles sécurisés offerts par la CIBC à ses clients, la CIBC surveille l'évolution du contexte à l'échelle mondiale, notamment les cybermenaces, les stratégies d'atténuation des risques et les nouvelles exigences réglementaires, afin d'améliorer les contrôles et processus qui protègent nos systèmes et les renseignements relatifs à nos clients. En outre, nous effectuons régulièrement des exercices de cybersécurité portant sur la préparation, les tests et la récupération afin de valider nos défenses, de comparer nos pratiques avec les meilleures pratiques en la matière et d'informer régulièrement le conseil des faits nouveaux. La CIBC a des protocoles et des stratégies d'intervention en cas de cyberincident bien définis qui seront mis en œuvre si un incident ou une atteinte en lien avec la sécurité survient. La CIBC a également contracté une assurance contre les cyberrisques afin de réduire certaines pertes potentielles liées aux cyberincidents. L'assurance contre les risques de la CIBC est assujettie à différentes modalités et clauses, notamment aux limites sur les types et les montants d'assurance liés aux pertes découlant des cyberincidents. Nous évaluons périodiquement notre assurance en fonction de notre tolérance aux risques et de nos limites.

Malgré leur engagement à l'égard de la protection des renseignements et de la cybersécurité, la CIBC et ses tiers liés pourraient ne pas être en mesure d'atténuer entièrement tous les risques relatifs à la complexité croissante de ces menaces et au rythme rapide auquel celles-ci évoluent. La CIBC surveille constamment les changements dans son profil de risque et continue d'améliorer ses stratégies visant à protéger la sécurité et à assurer la résilience des services afin de réduire au minimum les répercussions des incidents qui pourraient survenir.

Risque de désintermédiation

Les clients du secteur bancaire canadien utilisent de plus en plus les plateformes numériques au détriment des centres bancaires pour effectuer leurs opérations. Les entreprises numériques perturbatrices, qu'il s'agisse de chefs de file mondiaux en matière de technologie ou de nouveaux venus de plus petite taille dans le domaine de la technologie financière, exercent une pression concurrentielle accrue, et l'évolution technologique de ces concurrents non traditionnels fait augmenter le risque de désintermédiation. Les cryptomonnaies, comme le bitcoin, sont de plus en plus reconnues par les institutions financières comme des facteurs de risques auxquels elles sont exposées dans le cadre de leurs activités. Un des principaux attraits des cryptomonnaies réside dans l'anonymat qu'elles procurent, car leurs utilisateurs peuvent transférer des actifs au moyen de l'Internet sans devoir faire appel à un tiers intermédiaire centralisé tel qu'une banque. Puisque les cryptomonnaies présentent plusieurs défauts, notamment une volatilité élevée, il ne semble pas que leur adoption généralisée en remplacement des monnaies émises par les gouvernements soit envisageable à court terme. Cependant, on considère que la technologie de chaîne de blocs sur laquelle s'appuient les cryptomonnaies offre un fort potentiel qui pourrait contribuer à accroître le risque de désintermédiation.

La chaîne de blocs est une technologie de grand livre décentralisé qui permet de tenir un registre de transactions reliées entre elles et sécurisées par cryptographie. Cette technologie rend possible l'utilisation des cryptomonnaies, comme le bitcoin. On s'attend à ce que le pourcentage du PIB mondial stocké sur les chaînes de blocs continue d'augmenter, donnant ainsi à cette technologie la capacité de transformer les modèles d'entreprise dans de multiples industries axées sur la vérification des transactions et des registres.

La CIBC gère le risque de désintermédiation au moyen d'examen du risque stratégiques, ainsi que par des investissements dans des canaux émergents, dans des capacités liées aux données et aux analyses, et dans la technologie et l'innovation en général, pour répondre aux besoins en évolution de ses clients, tout en s'employant à réduire sa structure de coûts et à simplifier ses activités.

Risque géopolitique

Le risque géopolitique s'intensifie à certains moments. Bien que l'incidence précise sur l'économie mondiale et sur les marchés du crédit et des capitaux dépende de la nature de l'événement, tout événement majeur pourrait être en règle générale une source d'instabilité et de volatilité, ce qui occasionnerait l'élargissement des écarts de taux, une diminution de la valeur des actions, une ruée vers les devises refuges et l'augmentation des achats d'or. À court terme, les crises de marché peuvent nuire au résultat net tiré de nos positions de risque de marché dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. Bien qu'il soit peu probable que le Canada soit directement exposé à un risque géopolitique, l'incidence indirecte d'un ralentissement de la croissance économique ainsi que les répercussions possibles sur les prix des marchandises et la montée récente du protectionnisme pourraient avoir des conséquences très graves sur les activités économiques et bancaires courantes.

À l'heure actuelle, il existe plusieurs facteurs préoccupants qui augmentent l'incertitude dans les marchés financiers mondiaux, dont les tensions accrues au Moyen-Orient à la suite de la décision des États-Unis de se retirer du Plan d'action global commun relatif au programme nucléaire iranien et la récente crise diplomatique avec l'Arabie saoudite, la décision des États-Unis de se retirer du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire avec la Russie, les négociations sur le Brexit et l'incertitude persistante au sujet des tensions commerciales à l'échelle mondiale, particulièrement entre les États-Unis et la Chine. De plus, la ratification de l'accord renégocié de libre-échange conclu entre les États-Unis, le Mexique et le Canada (AEUMC) pour remplacer l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) pourrait être retardée ou bloquée à la Chambre des représentants des États-Unis à la suite des élections de mi-mandat américaines. En outre, il demeure possible que la réforme fiscale américaine ait une incidence négative sur la compétitivité de l'économie canadienne. Bien qu'il soit impossible de prédire quels pays connaîtront des conflits géopolitiques, nous surveillons étroitement les marchés et les régions actuellement ou récemment instables afin d'évaluer l'incidence de ces situations sur les marchés et les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités.

Endettement des consommateurs canadiens et marché du logement canadien

En raison des taux d'intérêt historiquement bas, l'endettement des Canadiens avait progressé plus rapidement que leur revenu. La hausse des prêts hypothécaires, qui étaient liés au marché du logement canadien, expliquait en grande partie l'accroissement de l'endettement des ménages. La hausse récente des taux d'intérêt par la Banque du Canada et la possibilité de nouvelles hausses, ainsi que les mesures réglementaires instaurées par le BSIF, le ministère des Finances et les gouvernements provinciaux, notamment la taxe sur les investissements étrangers et la révision des lignes directrices sur la souscription de prêts hypothécaires (ligne directrice B-20), produisent les effets escomptés. Le crédit des ménages progresse actuellement à son rythme le plus lent jamais affiché en période hors récession depuis l'après-guerre.

Le BSIF a révisé sa ligne directrice B-20 sur le crédit hypothécaire, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Pour plus de précisions, se reporter à la section Risque de crédit. Bien que nous croyons que la probabilité d'un effondrement marqué du marché du logement qui ferait subir des pertes importantes à nos portefeuilles de prêts hypothécaires demeure faible, la hausse des taux d'intérêt et les nouvelles mesures réglementaires mises en place augmentent le risque lié à la bulle immobilière, ainsi qu'à l'endettement élevé des consommateurs qui deviendrait préoccupant si l'économie faiblissait et le taux de chômage augmentait.

À l'heure actuelle, nous déterminons l'admissibilité des demandes de prêts hypothécaires à taux variable en fonction du taux d'intérêt fixe de référence à cinq ans de la Banque du Canada, qui est habituellement plus élevé d'environ deux points de pourcentage par rapport au taux variable, lequel est requis dans le cadre de la ligne directrice B-20. Par conséquent, nos clients qui ont un prêt à taux variable devraient être en mesure d'encaisser une certaine hausse de taux d'intérêt. En outre, nous avons mené des simulations statistiques de crise à l'échelle de l'entreprise supposant une baisse des prix des habitations afin de déterminer les pertes directes potentielles, et nous avons également mené des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence d'une hausse du taux de chômage sur la capacité des emprunteurs à rembourser leurs prêts.

Risque lié aux acquisitions

La CIBC cherche à effectuer des acquisitions qui s'harmonisent avec sa stratégie, son intérêt à l'égard du risque et ses objectifs financiers. La capacité de réaliser notre stratégie pour intégrer des acquisitions et la capacité d'anticiper et de gérer les risques qui sont associés aux acquisitions sont assujetties à certains facteurs. Ces facteurs comprennent notamment l'obtention des approbations des organismes de réglementation et des actionnaires en temps opportun et à des conditions favorables, la capacité de garder les clients et les membres clés du personnel, la réalisation de synergies et d'efficacités, la capacité de contrôler les coûts d'intégration et d'acquisition et les variations de la conjoncture économique et commerciale générale.

Bien que bon nombre des facteurs soient indépendants de la volonté de la CIBC, leur incidence est en partie atténuée au moyen d'un contrôle préalable approfondi avant la conclusion de la transaction, de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'intégration appropriés et d'un suivi du rendement après l'acquisition. Cependant, les acquisitions comportent des incertitudes inhérentes, et nous ne sommes pas en mesure de déterminer tous les événements, les faits et les circonstances éventuels qui pourraient avoir une incidence négative sur les activités et la performance financière de la CIBC.

Réglementation bancaire aux États-Unis

Parallèlement à notre acquisition de The PrivateBank (renommée par la suite CIBC Bank USA), conclue le 23 juin 2017, notre filiale en propriété exclusive, CIBC Bancorp USA Inc. (CIBC Bancorp), est devenue une société de portefeuille bancaire en vertu de la loi américaine intitulée *Bank Holding Company Act of 1956*, dans sa version modifiée, et est assujettie à la réglementation en tant que société de portefeuille bancaire prescrite par le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis (Réserve fédérale). CIBC Bank USA, une banque à charte d'État dont le total de l'actif est supérieur à 10 G\$, est assujettie à la réglementation de la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) des États-Unis, du Bureau of Consumer Financial Protection Board (BCFP) des États-Unis et du département de la réglementation en matière de services financiers et professionnels de l'Illinois (Illinois Department of Financial and Professional Regulation).

La portée de ces règlements pourrait avoir une incidence sur nos activités à plusieurs égards. Par exemple, CIBC Bancorp et CIBC Bank USA sont tenues de maintenir des ratios minimums de fonds propres conformément aux règles de Bâle III adoptées par les organismes de réglementation du secteur bancaire américain, lesquelles diffèrent sur certains points de celles du Canada. En vertu du cadre réglementaire des banques aux États-Unis, tant la CIBC que CIBC Bancorp doivent offrir une source de solidité à la filiale bancaire et pourraient être tenues de fournir du capital additionnel ou d'autres ressources à l'égard de CIBC Bank USA si sa situation financière se détériorait, soit en raison d'un contexte économique difficile aux États-Unis, soit en raison de problèmes propres à l'entreprise. La Réserve fédérale (dans le cas de CIBC Bancorp) et la FDIC (dans le cas de CIBC Bank USA) ont également le pouvoir de restreindre les dividendes versés par CIBC Bancorp ou CIBC Bank USA, ce qui limiterait notre capacité de recevoir des distributions sur les dépenses d'investissement au sein de nos activités bancaires américaines.

Par ailleurs, la Réserve fédérale et la FDIC pourraient aussi limiter notre capacité de faire croître nos activités bancaires américaines, au moyen d'acquisitions ou d'une croissance interne, si, notamment, elles avaient des préoccupations quant à la gestion du risque, aux programmes et aux pratiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ou de conformité, à la gouvernance et aux contrôles et à la suffisance des fonds propres et des liquidités en vigueur au sein de CIBC Bancorp ou de CIBC Bank USA.

En octobre 2018, la Réserve fédérale a publié un avis de projet de règles qui, conformément à la législation d'allègement réglementaire américaine adoptée en mai 2018, établirait un cadre révisé aux fins de l'application de normes prudentielles améliorées aux grandes organisations bancaires américaines en fonction de leur profil de risque et de la taille de leur actif. Les règles proposées exempteraient en général les organisations bancaires américaines dont les actifs consolidés sont inférieurs à 100 G\$ de la plupart des normes prudentielles améliorées et celles dont les actifs consolidés se situent entre 100 G\$ et 250 G\$ seraient exemptées des normes les plus sévères. Les règles proposées, cependant, ne s'appliquent pas aux banques américaines contrôlées par des organisations bancaires étrangères, bien que la Réserve fédérale ait indiqué vouloir publier des informations distinctes sur l'applicabilité de normes prudentielles améliorées aux organisations bancaires étrangères, ce qui pourrait avoir une incidence sur CIBC Bancorp, étant donné que celle-ci détient des actifs consolidés inférieurs à 100 G\$. En attendant que de telles règles soient proposées, cependant, il existe une incertitude quant aux seuils d'actifs révisés qui seront appliqués aux organisations bancaires étrangères, à savoir s'ils seront semblables à ceux des organisations bancaires américaines. S'ils sont différents, CIBC Bancorp pourrait être assujettie à des fardeaux en matière d'observation de la réglementation plus importants, surtout lorsque nous chercherons à augmenter la taille de nos activités aux États-Unis, comparativement à d'autres organisations bancaires américaines de la même taille qui ne sont pas la propriété d'une société mère étrangère.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Reconnaissant la menace que représentent le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les autres crimes connexes pour la stabilité et l'intégrité du secteur financier d'un pays et de son économie en général, la communauté internationale s'est fixé comme priorité de lutter contre ces activités illégales. Les gouvernements et les organismes de réglementation ont adopté plusieurs lois et règlements à l'échelle mondiale. En tant que possibles intermédiaires dans des activités illégales, les institutions financières ont l'importante responsabilité d'atténuer les risques liés à ces activités.

La CIBC s'engage à se conformer à toutes les exigences réglementaires concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes ainsi qu'à mettre en place les meilleures pratiques afin d'atténuer l'incidence de telles activités. Pour ce faire, la CIBC a mis en œuvre des procédures visant à s'assurer que les obligations réglementaires pertinentes relatives à la communication des opérations en espèces, des transferts électroniques de fonds et des transferts transfrontaliers d'argent et d'instruments monétaires importants sont respectées dans chaque pays. De plus, chaque année, tous les employés sont tenus de suivre la formation sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes offerte par la CIBC.

Prix des marchandises

Les perspectives de croissance de l'économie mondiale devraient rester généralement vigoureuses en 2019, ce qui continuera de soutenir la demande industrielle pour les marchandises. Tandis que les prix du pétrole ont baissé récemment, les prix de West Texas Intermediate chutant sous la barre des 60 \$ US le baril, l'industrie canadienne est davantage préoccupée par la chute importante du pétrole lourd canadien de référence, le Western Canada Select, dont le prix inférieur à 17 \$ le baril se situe près du plancher établi en 2016. Cependant, si l'OPEP inversait certaines des augmentations de production introduites pour compenser les baisses de production iranienne et vénézuélienne, les prix du pétrole lourd pourraient se raffermir quelque peu.

L'exposition globale de la CIBC aux prix des marchandises reste conforme à notre intérêt à l'égard du risque, les pertes dans notre portefeuille de titres du secteur du pétrole et du gaz étant nettement en baisse par rapport à ses niveaux records. Nous évaluons actuellement nos clients dans notre portefeuille de titres dans le secteur du pétrole et du gaz selon nos mesures de risque améliorées, et notre portefeuille fait l'objet d'une surveillance prudente.

Gouvernance environnementale et sociale

Pour plus de précisions, se reporter à la section Risque environnemental et social

Faits nouveaux en matière de réglementation

Pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de réglementation, se reporter aux sections Impôts et taxes, Sources de financement, Risque de crédit, Risque de liquidité et Questions relatives à la comptabilité et au contrôle.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de comptabilité, se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle ainsi qu'à la note 31 des états financiers consolidés.

Risques découlant des activités commerciales

Le graphique ci-dessous présente nos activités commerciales et les mesures de risque correspondantes fondées sur les APR, ainsi que le capital économique au 31 octobre 2018 :

	Banque CIBC					Siège social et autres
Unités d'exploitation stratégique	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux		
Activités commerciales	<ul style="list-style-type: none"> Dépôts Prêts hypothécaires à l'habitation Prêts personnels Cartes de crédit Prêts aux petites entreprises Assurance 	<ul style="list-style-type: none"> Services bancaires commerciaux Courtage de plein exercice Gestion d'actifs Gestion privée de patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> Services bancaires commerciaux Gestion d'actifs Gestion privée de patrimoine Services bancaires personnels et PME 	<ul style="list-style-type: none"> Produits de crédit Marchés CIBC, réseau mondial Services bancaires d'investissement Portefeuilles de placement 	<ul style="list-style-type: none"> Services bancaires internationaux Portefeuilles de placement Coentreprises Groupes fonctionnels et de soutien (voir p. 28) 	
Bilan	(en millions de dollars) Actif moyen 259 130 Dépôts moyens 166 703	(en millions de dollars) Actif moyen 55 713 Dépôts moyens 53 209	(en millions de dollars) Actif moyen 42 028 Dépôts moyens 22 309	(en millions de dollars) Actif moyen 166 231 Dépôts moyens 31 387	(en millions de dollars) Actif moyen 75 339 Dépôts moyens 181 827	
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (méthode tout compris)	(en millions de dollars) Risque de crédit 47 217 Risque de marché – Risque opérationnel 11 398	(en millions de dollars) Risque de crédit 40 596 Risque de marché – Risque opérationnel 5 742	(en millions de dollars) Risque de crédit ¹ 35 835 Risque de marché 29 Risque opérationnel 2 660	(en millions de dollars) Risque de crédit ² 41 467 Risque de marché 6 035 Risque opérationnel 6 051	(en millions de dollars) Risque de crédit ³ 18 020 Risque de marché 319 Risque opérationnel 775	
Capital économique⁴	(%) Proportion du total de la CIBC 19 Comprend : Risque de crédit ⁵ 56 Risque de marché 34 Risques opérationnel/stratégique 10	(%) Proportion du total de la CIBC 16 Comprend : Risque de crédit ⁵ 62 Risque de marché 3 Risques opérationnel/stratégique 35	(%) Proportion du total de la CIBC 33 Comprend : Risque de crédit ⁵ 35 Risque de marché 2 Risques opérationnel/stratégique 63	(%) Proportion du total de la CIBC 13 Comprend : Risque de crédit ⁵ 73 Risque de marché 13 Risques opérationnel/stratégique 14	(%) Proportion du total de la CIBC 19 Comprend : Risque de crédit ⁵ 22 Risque de marché 17 Risques opérationnel/stratégique 61	
Profil de risque	Nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et au risque opérationnel, ainsi qu'à d'autres risques, comprenant notamment le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité, les risques juridiques et de réputation, le risque de réglementation, de même que le risque environnemental.					

1) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 83 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

2) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 10 956 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

3) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 545 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

4) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

5) Comprend le risque de placement.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Le risque de crédit découle de nos activités de prêts dans chacune de nos unités d'exploitation stratégique. Le risque de crédit provient également d'autres sources, notamment de nos activités de négociation, ce qui comprend nos dérivés de gré à gré, nos titres de créance et nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. En plus des pertes en cas de défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie, des profits latents ou des pertes latentes peuvent survenir en raison des variations des écarts de taux de la contrepartie qui pourraient influencer sur la valeur comptable ou la juste valeur de nos actifs.

Gouvernance et gestion

Le risque de crédit est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense. Les secteurs d'activité représentent la première ligne de défense et doivent relever et évaluer les risques inhérents à leurs activités commerciales, établir des contrôles pour atténuer ces risques, et s'assurer de l'efficacité continue de la conception et du fonctionnement des contrôles.

La deuxième ligne de défense est la fonction Gestion du risque et d'autres groupes fonctionnels, qui offrent des lignes directrices à l'égard de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit associés aux activités commerciales, de gros et de gestion des avoirs de la CIBC, qui les remettent en question de façon efficace et indépendante, et qui fournissent également des évaluations du risque et des décisions à la première ligne de défense.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en formulant l'assurance raisonnable quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque et des contrôles internes.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque de crédit, que sont notamment les opérations de crédit importantes, l'observation des limites, les tendances des portefeuilles, les prêts douteux et le niveau de provisionnement pour pertes sur créances. Le CGR et le Comité de vérification examinent chaque trimestre la dotation à la provision pour pertes sur créances.

En ce qui concerne particulièrement la gestion du risque de crédit, le groupe Gestion du risque a le mandat d'offrir une surveillance à l'échelle de l'entreprise de la gestion du risque de crédit dans les portefeuilles de crédit de la CIBC, y compris l'évaluation, le suivi et le contrôle du risque de crédit et la gestion des modèles de risque de crédit. Les groupes clés du groupe Gestion du risque se partageant les responsabilités liées à la gestion du risque de crédit comprennent les unités suivantes :

Gestion du risque lié aux marchés des capitaux : ce groupe offre une surveillance indépendante du risque de crédit lié aux activités de négociation, y compris l'approbation des facilités de crédit liées aux activités de négociation pour des entités financières autres que des banques, des clients de services de courtage de premier ordre et des contreparties faisant affaire avec des contreparties centrales avec lesquelles les clients n'ont pas d'autre relation de crédit avec la CIBC. De plus, elle est responsable de la gestion de la notation du risque-pays et des processus visant à limiter les expositions par pays.

Gestion du risque de crédit mondial : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit (y compris le risque environnemental et social propre à la conclusion de transactions) ayant trait aux services aux entreprises, aux services bancaires de gros et aux services de gestion des avoirs, à la gestion des risques de nos portefeuilles de placement, ainsi qu'à la gestion des portefeuilles de prêts spéciaux de la banque.

Validation des modèles, Gestion mondiale du risque opérationnel : ce groupe est responsable de la surveillance des pratiques de validation des modèles. La validation des modèles comprend l'ensemble indépendant des processus, d'activités et de preuves documentaires régulières permettant de conclure que les modèles et les paramètres sont rigoureux et que la CIBC peut se fier à leurs résultats.

Analyse des risques, production de rapports et prise de décisions de crédit : ce groupe est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris la simulation de crise et la communication d'information à l'échelle de l'entreprise, la politique et la gouvernance en matière de risque, les systèmes et les modèles de risque, les plans de reprise et de résolution, ainsi que les méthodes utilisées pour calculer le capital économique et les fonds propres réglementaires. Ce groupe s'occupe également de la gestion du risque de crédit dans les produits personnels et PME offerts par différents canaux de distribution (prêts hypothécaires à l'habitation, cartes de crédit, prêts personnels/marges de crédit, prêts aux PME) et procède à l'analyse des données pour améliorer le rendement du crédit de détail, de même qu'il est responsable des résultats liés au recouvrement, à la fraude et au blanchiment d'argent.

Gestion du risque, région des États-Unis : ce groupe offre une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et du contrôle des risques de crédit présents dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

L'approbation et la surveillance des risques au-delà des niveaux délégués sont assurées par le chef de la gestion du risque, le CGMR et le CGR.

Politiques

Afin de contrôler le risque de crédit, la CIBC fait appel à des principes de gestion prudente du risque de crédit à titre de base pour établir des politiques, des normes et des directives qui gouvernent les activités de crédit comme il est décrit dans la politique de gestion du risque de crédit.

La politique de la gestion du risque de crédit, qui s'ajoute au cadre de gestion du risque et au cadre sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, aide la CIBC à atteindre son profil de risque souhaité en lui fournissant une base efficace pour la gestion du risque de crédit, et ce, conjointement avec les limites de concentration pour les portefeuilles de la CIBC relativement au risque de crédit, les limites liées aux risques courants et au risque de concentration de la CIBC relativement au risque de crédit ainsi que d'autres politiques, normes et procédures complémentaires en matière de risque de crédit.

Limites du risque de crédit

Le CGR approuve les limites imposées par le conseil; lorsque les risques dépassent ces limites, il faut en faire rapport au CGR ou demander son approbation. Les limites imposées par la direction sont approuvées par le chef de la gestion du risque. La pratique est surveillée pour s'assurer que les risques respectent les limites imposées par la direction et celles imposées par le conseil. Lorsque des risques excèdent les limites imposées par la direction, il faut demander l'approbation du chef de la gestion du risque. Les secteurs d'activité peuvent également imposer des limites inférieures dictées par la nature de leurs expositions et de leurs marchés cibles. Cette stratification des limites permet une hiérarchie appropriée dans le processus de la prise de décisions et de la production de rapports entre la direction et le CGR. Une approbation de crédit donnée par le conseil est transférée par écrit par la suite aux dirigeants. Le document intitulé *Investment and Lending Authority Resolution* du conseil fixe des seuils, et lorsque des crédits les excèdent, il faut en faire rapport au CGR ou demander son approbation, ce qui assure un niveau accru de surveillance pour les crédits présentant un risque plus élevé. La CIBC maintient des limites par pays pour contrôler les expositions aux pays autres que le Canada et les États-Unis.

Limites de concentration du crédit

À l'échelle de la Banque, les expositions au risque de crédit sont gérées pour les harmoniser avec notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, pour garder le cap sur la cible en matière de composition des activités et pour assurer qu'il n'y a aucune concentration excessive de risque. Nous fixons des limites pour contrôler la concentration d'emprunteurs par tranche de note de crédit dans le cas de risques importants (p. ex., les crédits notés en fonction du risque). La vente directe de prêts, les couvertures de dérivés de crédit ou les opérations structurées peuvent également servir à réduire les concentrations de risque. Nous avons également en place des limites de concentration du crédit pour les portefeuilles afin de contrôler le risque de concentration lié aux pays, aux secteurs, aux produits et aux activités. Par ailleurs, nos politiques font en sorte que des limites doivent être fixées, le cas échéant, pour les nouvelles mesures et la mise en œuvre de stratégies faisant intervenir une grande part de risques de crédit. Les limites de concentration correspondent au risque maximal que nous désirons conserver dans nos livres comptables. Dans le cours normal des choses, il est prévu que les risques soient maintenus à des niveaux inférieurs au risque maximal. Les limites de concentration du crédit sont passées en revue et approuvées par le CGR au moins une fois par année.

Des limites de concentration du crédit sont également appliquées à nos portefeuilles de crédit de détail pour réduire le risque de concentration. Nous fixons des limites de concentration non seulement pour des emprunteurs et des régions géographiques, mais aussi pour différents types de facilités de crédit, notamment des facilités de crédit non garanties, des prêts ou des marges hypothécaires pour des immeubles locatifs, des prêts ou des marges hypothécaires garantis pour des copropriétés et des prêts hypothécaires assortis de privilèges de deuxième ou de troisième rang qui nous placent après un autre prêteur. En outre, nous limitons notre risque maximal lié aux prêts hypothécaires assurés auprès d'assureurs du secteur privé afin de réduire le risque de contrepartie.

Atténuation du risque de crédit

Nous pouvons atténuer le risque de crédit en obtenant un bien en garantie, ce qui améliore les recouvrements en cas de défaut. Nos politiques en matière de gestion du risque de crédit comprennent la vérification de la garantie et de sa valeur et la certitude juridique relativement au bien donné en garantie. Les évaluations sont mises à jour périodiquement selon la nature des garanties, le contexte juridique et la solvabilité de la contrepartie. Les principaux types de garanties sont les suivants : i) des liquidités ou des titres négociables s'il s'agit de prêts de titres et d'opérations de mises en pension de titres; ii) des liquidités ou des titres négociables obtenus en garantie pour appuyer nos activités liées aux dérivés de gré à gré; iii) des droits grevant des actifs d'exploitation comme les stocks, les débiteurs et les immeubles pour les prêts accordés aux PME et aux emprunteurs commerciaux; et iv) des hypothèques sur des biens immeubles résidentiels dans le cas de prêts de détail.

Dans certains cas, nous pouvons avoir recours à des cautionnements de tiers afin d'atténuer le risque. En outre, nous obtenons des assurances afin de réduire le risque associé à nos portefeuilles de crédit garanti – immobilier, la plus importante de ces assurances couvrant la tranche de notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation assurée par la SCHL, un organisme fédéral.

Nous atténuons le risque de crédit lié aux activités de négociation relatif aux dérivés de gré à gré, au prêt de valeurs et aux opérations de mise en pension de titres avec des contreparties par l'utilisation d'un accord général de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et d'annexes sur le soutien au crédit, ou par des accords généraux et accessoires similaires. Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Les accords généraux de l'ISDA et les accords généraux ou accessoires similaires (comme les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres) simplifient les règlements de transactions croisées, prévoient des processus de liquidation et de compensation et fixent la relation commerciale contractuelle entre les parties. De plus, les accords énoncent des modalités pour des situations autres que la conclusion de transactions. Les accords généraux contribuent à atténuer notre risque de crédit en définissant les éventualités de défaut et les cas de résiliation, ce qui permet aux parties de mettre fin aux transactions en cours en présence d'une situation de crédit défavorable, peu importe la partie en cause. La formule pour calculer les coûts de résiliation d'une transaction est présentée dans l'accord général, ce qui permet un calcul efficace de l'obligation nette globale qu'une partie doit à une autre partie.

Il est courant que les accords généraux de l'ISDA ou des accords généraux similaires régissant le prêt de valeurs et les opérations de mise en pension de titres contiennent des annexes sur le soutien au crédit ou d'autres accords accessoires. Ces annexes ou accords accessoires atténuent le risque de crédit de contrepartie en prévoyant l'échange de garanties entre les parties dans les cas où l'exposition de l'une par rapport à l'autre dépasse les seuils convenus et que cette exposition est assujettie au transfert d'un montant minimal. Les annexes sur le soutien au crédit et les autres accords accessoires utilisés avec les accords généraux précisent également les types de garanties jugés acceptables et les règles sur la re-cession des garanties et sur le calcul des intérêts à l'égard de la garantie. Les types de garanties autorisés conformément aux annexes sur le soutien au crédit sont définis dans le cadre de nos procédures de documentation de la gestion du risque de crédit lié aux activités de négociation. Ces procédures comprennent des exigences relatives à la concentration des types de garanties.

Conformément aux initiatives à l'échelle mondiale pour améliorer la résilience du système financier, nous réglerons, si possible, les dérivés par l'intermédiaire de CC. Les dérivés de crédit peuvent également servir à atténuer les concentrations de prêts dans des secteurs d'activité et le risque lié à un emprunteur particulier.

Politique en matière d'allègement

Nous utilisons des techniques d'allègement pour gérer les relations avec nos clients et réduire les pertes sur créances en cas de défaut, de saisie ou de reprise de possession. Dans certains cas, nous devons peut-être modifier les modalités d'un emprunt pour des raisons économiques ou juridiques découlant des difficultés financières d'un emprunteur et accorder à ce dernier une concession prenant la forme de taux inférieurs à ceux du marché ou de modalités qui n'auraient pas été autrement considérées, afin de pouvoir recouvrer le montant maximal de l'emprunt. Dans les cas où l'on estime que la concession est meilleure que ce qui est offert sur le marché, la modification est comptabilisée comme une restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté. Cette restructuration est soumise à notre test courant de dépréciation trimestriel qui évalue, entre autres facteurs, les clauses restrictives ou les défauts de paiement. Une dotation à la provision pour pertes sur créances appropriée, par segment de portefeuille, est alors comptabilisée.

En ce qui concerne le crédit de détail, les techniques d'allègement comprennent la capitalisation des intérêts, la révision de l'amortissement et la consolidation de dettes. Nous avons instauré des conditions d'admissibilité qui permettent à l'équipe de la Gestion des comptes de clients de formuler des mesures correctives qui conviennent et de proposer des solutions adaptées à la situation de chaque emprunteur. Ces solutions fournissent souvent de meilleures conditions que celles initialement offertes et visent à augmenter la capacité de l'emprunteur à s'acquitter de son obligation envers la CIBC, et nous considérons qu'elles sont représentatives du marché et qu'elles peuvent être comparées aux modalités que nous offririons à de nouveaux clients ayant des notes de crédit semblables.

Les solutions qui existent pour les entreprises clientes et les clients commerciaux dépendent de la situation de chaque client et sont offertes de façon circonspecte dans les cas où il a été établi que le client a ou risque d'avoir de la difficulté à s'acquitter de ses obligations. Les clauses restrictives permettent souvent de déceler des changements dans la situation financière du client avant que ne se concrétise un changement sur le plan de ses habitudes de remboursement, et prévoient généralement un droit pour la Banque de rajuster le taux d'intérêt ou d'accélérer le remboursement du prêt. Les solutions peuvent être temporaires ou peuvent impliquer d'autres options spéciales de gestion.

Processus et contrôle

Le contrôle du processus d'approbation du crédit est centralisé, toutes les demandes de crédit importantes étant envoyées à une unité d'approbation de crédit du groupe Gestion du risque n'ayant aucun lien avec les activités de montage de prêts. Les pouvoirs d'approbation dépendent du niveau de risque et du montant demandé. Dans certains cas, les demandes de crédit doivent être soumises à l'approbation du Comité du crédit, un sous-comité du CGMR, ou du CGR.

Après l'approbation initiale, l'exposition au risque de crédit continuera à être surveillée individuellement et une évaluation officielle du risque, y compris l'examen des notes attribuées, sera consignée au moins une fois l'an. Les comptes très risqués sont suivis de près et sont revus au moins chaque trimestre. De plus, des groupes de recouvrement et des groupes spécialisés de restructuration gèrent au quotidien les prêts très risqués pour maximiser les recouvrements.

Mesure de risque

Expositions assujetties à l'approche NI avancée

Selon l'approche NI avancée, nous sommes tenus de répartir les expositions au risque de crédit entre des catégories d'actifs ayant des caractéristiques de risque sous-jacentes différentes. Les catégories dans lesquelles sont classés ces actifs peuvent différer de celles qui sont présentées dans nos états financiers consolidés. Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est évalué au moyen des trois principaux paramètres de risque suivants¹ :

- PD – la probabilité qu'il y ait défaut de la part du débiteur au cours des 12 prochains mois.
- ECD – l'estimation du montant qui sera utilisé par le débiteur au moment du défaut.
- PCD – l'ampleur de la perte attendue en raison du défaut, exprimée en pourcentage de l'ECD.

Nos expositions au risque de crédit sont réparties entre les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et de détail. Les modèles réglementaires utilisés pour évaluer l'exposition au risque de crédit selon l'approche NI avancée sont assujettis au processus de gestion du risque lié aux modèles de la CIBC.

- 1) Ces paramètres varient de ceux utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. Pour plus de précisions, se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (à l'exclusion du portefeuille de prêts notés aux PME) – méthode de notation du risque

Les portefeuilles se composent d'expositions liées aux entreprises, aux entités souveraines et aux banques. Notre processus et nos critères d'approbation comprennent l'attribution d'une cote débiteur en défaut qui reflète notre estimation de la solidité financière de l'emprunteur, ainsi qu'une notation de la facilité ou une cote gravité de la perte qui reflète le montant et la qualité de la garantie applicable aux expositions garanties, le rang de la créance et la structure du capital de l'emprunteur aux fins des expositions non garanties.

La notation du débiteur tient compte de notre évaluation financière du débiteur, du secteur et de la conjoncture économique de la région où le débiteur exerce ses activités. Lorsqu'un tiers offre un cautionnement, le débiteur et le garant sont évalués. Bien que notre notation du débiteur soit fixée de façon indépendante des notations externes du débiteur, notre méthode de notation du risque comprend un examen de ces notations externes.

La CIBC utilise une échelle de notation interne à 20 points par cote débiteur en défaut qui présente de façon générale la correspondance avec les notations d'agences externes indiquées dans le tableau ci-après.

Type de note	Note de la CIBC	Équivalent de S&P	Équivalent de Moody's
De première qualité	00 à 47	AAA à BBB-	Aaa à Baa3
De qualité inférieure	51 à 67	BB+ à B-	Ba1 à B3
Liste de surveillance	70 à 80	CCC+ à C	Caa1 à Ca
Défaut	90	D	C

Nous nous servons de techniques de modélisation quantitatives pour établir des systèmes internes de notation du risque. Les systèmes de notation du risque ont été élaborés au moyen de l'analyse de données internes et externes sur le risque de crédit et de jugements d'experts. La notation du risque sert à la gestion de portefeuilles, à l'établissement de limites de risque, à la tarification des produits et à la détermination du capital économique et des fonds propres réglementaires.

Notre processus d'approbation du crédit est conçu pour veiller à ce que nous approuvions les demandes de prêt et consentions du crédit uniquement lorsque nous croyons que notre client sera en mesure de nous rembourser, selon les modalités convenues.

Notre cadre de gestion du risque de crédit, constitué de politiques et de limites, définit l'intérêt à l'égard du risque que nous assumons pour un seul et même emprunteur ou des emprunteurs liés, qui est fonction de la notation de risque interne. En règle générale, nous accordons un nouveau crédit seulement à des emprunteurs ayant une note de première qualité et de qualité inférieure, tel qu'il est indiqué ci-dessus. De plus, nos politiques en matière de crédit sont conçues pour gérer notre exposition à la concentration d'emprunteurs dans un secteur d'activité ou une région en particulier.

Conformément à notre processus, une cote débiteur en défaut est attribuée à chaque débiteur et la cote attribuée est prise en compte dans l'estimation de la PD qui représente une moyenne établie sur une longue période de la probabilité de défaut sur un an. Dans le cas des entreprises, les estimations de la PD sont établies au moyen de techniques d'estimation de la probabilité maximale conjointe fondée sur des données historiques internes sur les taux de défaut par catégorie de cote et des données externes plus anciennes sur les taux de défaut utilisées à titre d'approximation du cycle de crédit complet aux fins de l'estimation de la moyenne établie sur une longue période de la PD. Les estimations établies au moyen de modèles statistiques de prévision des taux de défaut de tiers sont utilisées en complément des données internes sur les taux de défaut pour certaines tranches de notes pour lesquelles les données internes sont rares. Dans le cas des PME, les estimations de la PD sont établies uniquement sur la base des données historiques internes sur les taux de défaut. Dans le cas des banques et des entités souveraines, les estimations de la PD sont fondées sur une analyse qui repose sur des ensembles de données externes sur les taux de défaut, complétés par des données internes, le cas échéant. Nous examinons plusieurs méthodes d'estimation différentes et comparons les résultats à l'échelle des différentes techniques. De plus, nous appliquons les mêmes techniques et les mêmes méthodes d'estimation à des données analogues sur les taux de défaut des entreprises et comparons les résultats des estimations réalisées pour les banques et les entités souveraines aux estimations de taux de défaut des entreprises pour chaque technique. Un plancher réglementaire est appliqué aux estimations de la PD des entreprises et des banques.

Une cote gravité de la perte est attribuée à chaque facilité, et chaque cote attribuée est prise en compte dans une estimation de la PCD qui prend en considération une période de ralentissement économique. Dans le cas des entreprises, les estimations de la PCD sont principalement fondées sur des données internes historiques sur le recouvrement. Le délai de recouvrement est en général de un an à deux ans pour la plupart des entreprises, et de un an à quatre ans pour le secteur de l'immobilier. Les valeurs de PCD sont fondées sur les flux de trésorerie après le défaut actualisés pour les comptes ayant fait l'objet d'un recouvrement et comprennent les coûts directs et indirects importants associés au recouvrement. Des données externes sont utilisées dans certains cas pour compléter l'analyse. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les données historiques sur les pertes réelles, les taux de défaut et les PCD. Dans le cas des banques et des entités souveraines, les estimations de PCD sont établies principalement sur la base de jugements d'experts complétés par des données externes et des données de référence, le cas échéant. Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations de PCD pour prendre en compte les diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et les limites inhérentes aux données, y compris les ajustements requis pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement.

L'ECD est estimée sur la base de l'exposition actuelle au débiteur ainsi qu'à l'évolution future possible de cette exposition attribuable à des facteurs comme le montant de l'engagement de crédit non utilisé disponible et la cote débiteur en défaut. Les estimations de l'ECD reposent essentiellement sur les données internes historiques sur les pertes complétées par des données externes comparables. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les taux de défaut historiques et les facteurs réels d'ECD.

Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations de la PD, de la PCD et de l'ECD pour tenir compte des diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et aux limites inhérentes aux données, y compris les ajustements pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement (pour la PCD).

Un processus de notation du risque simplifié (l'approche de classement) est appliqué à une partie de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux canadiens non garantis, notamment les prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation et les prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale. Ces expositions sont notées individuellement selon notre échelle de notation au moyen d'une méthode de notation du risque qui évalue les principales caractéristiques du bien immobilier, incluant le rapport prêt-garantie et le ratio du service de la dette, la qualité du bien immobilier et la solidité financière du propriétaire/commanditaire. Toutes les expositions sont garanties par une hypothèque sur le bien immobilier. En outre, nous détenons des prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale assurés qui ne sont pas traités selon l'approche de classement, mais qui sont plutôt traités comme des expositions aux entités souveraines.

Portefeuilles de détail

Les portefeuilles de détail sont caractérisés par la présence d'un grand nombre d'expositions relativement petites. Ils comprennent : des expositions au crédit personnel garanti – immobilier (prêts hypothécaires à l'habitation, prêts personnels et marges garanties par des biens immeubles résidentiels); des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit, découverts et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME).

Nous recourons à des modèles d'évaluation du crédit lorsque nous devons approuver de nouvelles expositions dans les portefeuilles de détail. Ces modèles sont fondés sur des méthodes statistiques permettant d'analyser les caractéristiques propres à l'emprunteur, en vue d'estimer les comportements futurs. Nous utilisons des données historiques internes sur d'anciens emprunteurs et des données externes, notamment d'agences d'évaluation du crédit, pour concevoir nos modèles. Ces modèles permettent une évaluation uniforme d'un emprunteur à l'autre. Des lignes directrices propres à chaque produit sont mises en place, et notre décision en matière d'approbation tiendra compte des caractéristiques de l'emprunteur, des garants, ainsi que de la qualité et du caractère suffisant des biens donnés en garantie (le cas échéant). La documentation exigée dans le processus d'octroi de prêt comprendra, selon le cas, des preuves d'identité et de revenu adéquates, une évaluation indépendante des biens donnés en garantie et l'enregistrement de la sûreté.

Les portefeuilles de détail sont gérés comme des groupes d'expositions homogènes, d'après les notations d'agences externes et/ou d'autres évaluations du comportement servant à regrouper les expositions selon des profils de risque de crédit similaires. Ces groupes sont constitués au moyen de techniques statistiques. Les caractéristiques qui servent à regrouper les expositions individuelles varient selon les catégories d'actifs, si bien que le nombre de groupes, leur taille ainsi que les techniques statistiques appliquées dans leur gestion sont variables.

Le tableau suivant présente la correspondance entre les tranches de PD et divers niveaux de risque :

Niveau de risque	Tranches de PD
Exceptionnellement faible	0,01 % à 0,20 %
Très faible	0,21 % à 0,50 %
Bas	0,51 % à 2,00 %
Moyen	2,01 % à 10,00 %
Haut	10,01 % à 99,99 %
Défaut	100 %

Aux fins de l'approche NI avancée pour les portefeuilles de détail, une segmentation supplémentaire de la PD, de la PCD et de l'ECD en expositions au risque homogènes est réalisée au moyen de techniques statistiques. La principale technique d'estimation statistique consiste à faire une analyse comparative des arbres de décision par rapport à d'autres techniques, comme les analyses de régression et les forêts aléatoires.

Dans nos portefeuilles de crédit garanti – immobilier, nous avons recours à deux modèles d'estimation des paramètres principaux : prêts hypothécaires et marges de crédit personnelles garanties par des biens immobiliers. En ce qui concerne les expositions au commerce de détail renouvelables admissibles, nous avons recours à trois modèles d'estimation des paramètres principaux : cartes de crédit, découverts et marges de crédit personnelles non garanties. Un nombre restreint d'expositions aux cartes de crédit, aux découverts et aux marges de crédit non garanties qui ne respectent pas les exigences pour être admissibles à titre d'expositions au commerce de détail renouvelables admissibles sont regroupés dans d'autres modèles d'estimations des paramètres des expositions au commerce de détail. Dans les autres expositions au commerce de détail, nous avons recours à trois modèles d'estimation des paramètres importants : prêts sur marges, prêts personnels et prêts notés aux PME. Chaque groupe de modèles d'estimation des paramètres tient compte de caractéristiques comme la défaillance, la notation actuelle d'agences de notation, l'évaluation interne du comportement, le ratio prêt-garantie actuel estimé, le type de compte, l'âge du compte, l'utilisation, le solde ou la limite autorisée.

La PD correspond à la moyenne des taux de défaut sur une période prolongée et est estimée sur la base des données historiques internes, en général pour une période de 5 à 10 ans, ajustées au moyen de données historiques internes sur les taux de défaut sur une période plus longue ou de données externes comparables qui tiennent compte d'une période de crise. Un plancher réglementaire est appliqué à notre estimation de PD pour toutes les expositions au commerce de détail, à l'exception des prêts hypothécaires assurés et des prêts garantis aux gouvernements.

La PCD est estimée sur la base des taux de recouvrement observés sur une période prolongée au moyen de données historiques internes. Pour estimer notre PCD, nous excluons les comptes pour lesquels le temps écoulé depuis le défaut n'est pas suffisant pour permettre le recouvrement de la quasi-totalité du montant prévu. Cette période de recouvrement est propre au produit et s'étend généralement de un an à trois ans. Les comptes pour lesquels on a remédié au défaut et qui sont redevenus en règle sont considérés comme n'ayant pas subi de pertes. Nous simulons le taux de perte dans une période de ralentissement important d'après la relation entre la PCD et au moins un des éléments suivants : la PD, le prix des maisons, le taux de remédiation et la période de recouvrement; ou la PCD observée au cours de périodes où les taux de perte sont supérieurs à la moyenne. Nous apportons les ajustements appropriés selon les divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances. Un plancher réglementaire est appliqué à toutes les expositions garanties par des biens immobiliers, à l'exception des prêts hypothécaires assurés.

L'ECD pour les produits renouvelables est estimée en pourcentage de la limite de crédit autorisée sur la base des taux d'ECD observés sur une période prolongée au moyen de données historiques. Nous simulons le taux d'ECD dans une période de ralentissement important sur la base de la relation entre le taux d'ECD et la PD ou le taux d'ECD observé au cours de périodes où les taux d'ECD sont supérieurs à la moyenne. Dans le cas des prêts à terme, l'ECD établie correspond au solde impayé.

Nous apportons les ajustements appropriés à la PD, à la PCD et à l'ECD en fonction des divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances.

Essais à rebours

Nous surveillons les trois paramètres de risque clés, soit la PD, l'ECD et les PCD, sur une base trimestrielle dans le cas de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et sur une base mensuelle dans le cas de nos portefeuilles de détail. Chaque trimestre, les résultats des essais à rebours sont présentés au BSIF, ainsi qu'au secteur d'activité et aux membres de la haute direction du groupe Gestion du risque aux fins d'examen et de remise en question. Pour chaque paramètre, nous repérons les portefeuilles dont les valeurs de réalisation sont nettement supérieures ou inférieures aux prévisions et nous les soumettons à des tests pour vérifier si cet écart s'explique par des changements économiques. Si les résultats révèlent qu'un paramètre appliqué au modèle pourrait perdre de sa capacité prédictive, ce modèle devient une priorité et doit faire l'objet d'un examen et d'une mise à jour.

Simulations de crise

En vertu de notre processus de gestion du portefeuille de crédit, nous effectuons régulièrement des simulations de crise et des analyses de scénarios à l'égard de notre portefeuille pour évaluer de façon quantitative l'incidence de plusieurs conditions de crise sur les plans historique et hypothétique comparativement aux limites fixées selon notre intérêt à l'égard du risque. Les simulations sont choisies pour tester notre exposition à des secteurs donnés (p. ex., secteurs pétrolier et gazier et immobilier), à des produits donnés (p. ex., prêts hypothécaires et cartes de crédit), ou à des régions géographiques données (p. ex., Europe et Caraïbes). Les résultats des simulations de crise sont des données importantes pour les décisions prises par la direction, ce qui comprend l'établissement de limites et de stratégies pour la gestion de notre risque de crédit. Pour plus de précisions sur les simulations de crise appliquées à nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, se reporter à la section Expositions au crédit personnel garanti – immobilier.

Expositions au risque de crédit

Les portefeuilles sont classés selon la façon dont nous gérons nos activités et les risques qui s'y rattachent. Les montants des expositions brutes au risque de crédit présentées dans le tableau ci-dessous représentent notre estimation de l'exposition en cas de défaut qui est nette des accords généraux de compensation de dérivés et des REC, mais avant la provision pour pertes sur créances et l'atténuation du risque de crédit. Les montants des expositions brutes au risque de crédit liées à nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements sont réduits en fonction des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres, ce qui reflète l'exposition en cas de défaut de ces garanties. Les risques liés aux titres autres que de négociation ne sont pas compris dans le tableau ci-dessous, car ils sont considérés comme étant négligeables en vertu des lignes directrices du BSIF et sont, par conséquent, assujettis à une pondération en fonction du risque de 100 %.

En millions de dollars, au 31 octobre	2018			2017		
	Approche NI avancée ¹	Approche standard	Total	Approche NI avancée ¹	Approche standard	Total
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements						
Expositions aux entreprises						
Engagements utilisés	85 899 \$	27 018 \$	112 917 \$	78 312 \$	23 390 \$	101 702 \$
Engagements non utilisés	43 180	4 885	48 065	39 078	4 085	43 163
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	91 970	2	91 972	76 899	39	76 938
Divers – hors bilan	14 496	827	15 323	13 484	697	14 181
Dérivés de gré à gré	9 440	35	9 475	8 990	64	9 054
	244 985	32 767	277 752	216 763	28 275	245 038
Expositions aux entités souveraines						
Engagements utilisés	51 703	12 047	63 750	41 439	11 827	53 266
Engagements non utilisés	6 576	–	6 576	5 642	–	5 642
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	16 929	–	16 929	14 374	–	14 374
Divers – hors bilan	753	–	753	533	–	533
Dérivés de gré à gré	3 454	–	3 454	2 660	–	2 660
	79 415	12 047	91 462	64 648	11 827	76 475
Expositions aux banques						
Engagements utilisés	13 697	1 868	15 565	10 422	2 021	12 443
Engagements non utilisés	1 041	5	1 046	840	8	848
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	28 860	–	28 860	21 469	–	21 469
Divers – hors bilan	65 253	–	65 253	64 176	–	64 176
Dérivés de gré à gré	8 727	286	9 013	7 527	232	7 759
	117 578	2 159	119 737	104 434	2 261	106 695
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut	441 978	46 973	488 951	385 845	42 363	428 208
Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres	125 368	–	125 368	101 315	–	101 315
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	316 610	46 973	363 583	284 530	42 363	326 893
Portefeuilles de détail						
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier						
Engagements utilisés	224 501	3 743	228 244	223 291	3 423	226 714
Engagements non utilisés	19 572	2	19 574	18 922	3	18 925
	244 073	3 745	247 818	242 213	3 426	245 639
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles						
Engagements utilisés	22 469	–	22 469	21 982	–	21 982
Engagements non utilisés	51 836	–	51 836	49 140	–	49 140
Divers – hors bilan	277	–	277	293	–	293
	74 582	–	74 582	71 415	–	71 415
Autres expositions associées au commerce de détail						
Engagements utilisés	12 158	1 239	13 397	10 755	1 158	11 913
Engagements non utilisés	2 546	26	2 572	2 396	28	2 424
Divers – hors bilan	9	–	9	37	–	37
	14 713	1 265	15 978	13 188	1 186	14 374
Total des portefeuilles de détail	333 368	5 010	338 378	326 816	4 612	331 428
Expositions liées à la titrisation²	13 661	–	13 661	14 174	–	14 174
Expositions brutes au risque de crédit	789 007	51 983	840 990	726 835	46 975	773 810
Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres	125 368	–	125 368	101 315	–	101 315
Expositions nettes au risque de crédit³	663 639 \$	51 983 \$	715 622 \$	625 520 \$	46 975 \$	672 495 \$

1) Comprend les expositions assujetties à une approche de classement prudentiel.

2) En vertu de l'approche NI.

3) Excluent les expositions découlant de dérivés et de transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de CCA, ainsi que les expositions au risque de crédit découlant d'autres actifs qui sont soumises au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas incluses dans les approches NI ou standard, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 %, le risque de non-règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

L'exposition nette au risque de crédit a augmenté de 43,1 G\$ en 2018, du fait surtout de la croissance des activités dans nos portefeuilles nord-américains de prêts.

Expositions assujetties à l'approche standard

Les expositions liées à CIBC Bank USA, à CIBC FirstCaribbean et certaines expositions envers des particuliers aux fins autres que d'affaires ne comportent pas suffisamment de données historiques à l'appui de l'approche NI avancée visant le risque de crédit, et sont assujetties à l'approche standard. L'approche standard se sert d'un ensemble de pondérations du risque définies par les organismes de réglementation, contrairement à l'approche NI avancée, qui fait appel à une plus forte concentration de données. Une répartition détaillée de nos expositions standard au risque de crédit selon la catégorie de pondération du risque, avant la prise en compte de l'incidence des stratégies d'atténuation du risque de crédit et avant la provision pour pertes sur créances, est présentée ci-après.

En millions de dollars, au 31 octobre	Catégorie de pondération du risque							2018	2017
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total	Total
Expositions aux entreprises	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	32 653 \$	114 \$	32 767 \$	28 275 \$
Expositions aux entités souveraines	6 454	4 314	–	107	–	711	461	12 047	11 827
Expositions aux banques	–	1 729	–	101	–	320	9	2 159	2 261
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	–	–	–	–	3 552	185	8	3 745	3 426
Autres expositions associées au commerce de détail	–	–	–	–	1 193	65	7	1 265	1 186
	6 454 \$	6 043 \$	– \$	208 \$	4 745 \$	33 934 \$	599 \$	51 983 \$	46 975 \$

Nous avons recours aux notes de crédit de S&P et de Moody's pour calculer les APR liés au risque de crédit pour certaines expositions assujetties à l'approche standard, notamment les valeurs émises par des États et leurs banques centrales (entités souveraines), les expositions aux banques et aux sociétés et les dépôts auprès d'entités souveraines et d'autres banques. Ces notes de crédit incluent les notes de crédit d'émetteur de S&P et de Moody's à l'égard de valeurs émises par des entités souveraines et des sociétés, les notes de crédit de pays de S&P à l'égard du pays de constitution pour les valeurs émises par d'autres banques et les dépôts auprès d'autres banques, ainsi que les notes de crédit de pays de S&P à l'égard des dépôts auprès de banques centrales. Les APR calculés à l'aide des notes de crédit de ces agences représentent 1,9% des APR liés au risque de crédit en vertu de l'approche standard.

Risque de crédit lié aux activités de négociation

Nous nous exposons à un risque de crédit lié aux activités de négociation (aussi appelé risque de crédit de contrepartie) qui découle de nos activités liées aux dérivés de gré à gré et de nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. La nature de nos expositions aux dérivés et la façon dont nous les réduisons est expliquée plus en détail à la note 12 des états financiers consolidés. Les transactions assimilées à des mises en pension de titres se composent de nos valeurs mobilières acquises ou vendues en vertu de mises en pension de titres, de même que de nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

La PD de nos contreparties est évaluée à l'aide de modèles qui sont conformes aux modèles utilisés pour nos activités directes de prêts. Étant donné les fluctuations des valeurs de marché des taux d'intérêt, des taux de change, et des cours des actions et du prix des marchandises, le risque de crédit de contrepartie ne peut être quantifié avec certitude au moment de la transaction. Le risque de crédit de contrepartie est évalué en utilisant la juste valeur actuelle de l'exposition, à laquelle s'ajoute une estimation du montant maximal pour le risque futur éventuel en raison des variations de la juste valeur. Le risque de crédit associé à ces contreparties est géré à l'aide du même processus que celui appliqué à nos activités de prêts, et pour les besoins de l'approbation du crédit, l'exposition est regroupée à toute exposition découlant de nos activités de prêts. Notre exposition au risque de crédit de contrepartie bénéficie en grande partie des techniques d'atténuation du risque de crédit susmentionnées, notamment le rétablissement de la marge de façon quotidienne et la présentation de garanties.

En outre, nous sommes exposés au risque de fausse orientation. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque la CIBC reçoit une garantie financière émise (ou lorsqu'un actif de référence sous-jacent d'une transaction est émis) par la contrepartie elle-même, ou par une entité liée qui serait considérée comme faisant partie du même groupe à risque commun. Il y a un risque de fausse orientation générale lorsqu'il existe une corrélation positive entre le risque ou les biens donnés en garantie à la CIBC et la contrepartie. L'exposition au risque de fausse orientation avec les contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés est suivie par l'unité Gestion du risque lié aux marchés des capitaux. Lorsque nous courons un risque de fausse orientation, nos procédés d'approbation veillent à ce que les opérations en cause soient soumises à un processus d'approbation plus rigoureux. Le risque peut être couvert par d'autres dérivés afin d'atténuer davantage le risque pouvant découler des opérations en cause.

Nous établissons un REC pour les pertes sur créances futures attendues pour chacune des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés. Les pertes sur créances futures attendues sont fonction de nos estimations de la PD, de la perte estimative dans l'éventualité d'un défaut et d'autres facteurs tels que l'atténuation des risques.

Notation des créances évaluées à la valeur de marché liée à des dérivés de gré à gré

En milliards de dollars, au 31 octobre	2018			2017
	Expositions ¹			
De première qualité	6,78 \$	87,3 %	7,19 \$	84,1 %
De qualité inférieure	0,97	12,5	1,33	15,6
Liste de surveillance	0,01	0,1	0,02	0,2
Défaut	0,01	0,1	0,01	0,1
	7,77 \$	100,0 %	8,55 \$	100,0 %

1) Évaluation à la valeur de marché des contrats de dérivés de gré à gré, compte tenu des accords généraux de compensation, mais compte non tenu des garanties.

Concentration de risque

Des concentrations de risque de crédit existent lorsqu'un certain nombre de débiteurs exercent des activités similaires ou œuvrent dans les mêmes régions géographiques ou dans les mêmes secteurs et présentent des caractéristiques économiques similaires faisant en sorte que des changements d'ordre économique, politique ou autre ont une incidence sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles.

Répartition géographique

Le tableau suivant présente la répartition géographique des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée, nettes des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre 2018	Canada	États-Unis	Europe	Autres	Total
Engagements utilisés	100 788 \$	35 190 \$	6 278 \$	9 043 \$	151 299 \$
Engagements non utilisés	37 989	8 992	2 272	1 544	50 797
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	7 364	2 961	1 014	1 052	12 391
Divers – hors bilan	57 217	14 570	8 175	540	80 502
Dérivés de gré à gré	10 484	6 198	3 516	1 423	21 621
	213 842 \$	67 911 \$	21 255 \$	13 602 \$	316 610 \$
31 octobre 2017	183 627 \$	70 580 \$	17 057 \$	13 266 \$	284 530 \$

Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements par secteur d'activité

Le tableau suivant présente la répartition par secteur d'activité de nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée, nettes des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre	Engagements utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension de titres	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré	Total 2018	Total 2017
Prêts hypothécaires commerciaux	621 \$	4 \$	– \$	– \$	– \$	625 \$	1 065 \$
Institutions financières	39 080	5 664	11 232	72 587	13 868	142 431	129 106
Commerce de détail et de gros	5 253	2 765	–	277	65	8 360	7 532
Services aux entreprises	7 158	2 719	35	670	76	10 658	9 769
Fabrication – biens d'équipement	2 680	2 085	–	532	110	5 407	4 694
Fabrication – biens de consommation	3 341	1 644	–	222	31	5 238	4 909
Immobilier et construction	32 216	7 518	113	1 108	73	41 028	36 067
Agriculture	5 803	1 447	–	23	46	7 319	6 936
Pétrole et gaz	7 909	8 470	–	1 002	2 877	20 258	18 104
Mines	1 593	3 275	–	720	80	5 668	5 253
Produits forestiers	448	522	–	159	16	1 145	1 083
Matériel informatique et logiciels	878	429	–	39	7	1 353	1 420
Télécommunications et câblodistribution	1 145	952	–	434	136	2 667	2 850
Diffusion, édition et impression	604	111	–	–	6	721	504
Transport	3 767	2 362	–	384	570	7 083	6 729
Services publics	4 226	5 408	–	1 963	498	12 095	12 062
Éducation, soins de santé et services sociaux	2 627	981	21	122	132	3 883	3 921
Gouvernements	31 950	4 441	990	260	3 030	40 671	32 526
	151 299 \$	50 797 \$	12 391 \$	80 502 \$	21 621 \$	316 610 \$	284 530 \$

Conformément à notre stratégie d'atténuation du risque, nous pouvons utiliser la protection de crédit souscrite pour couvrir le risque de concentration lié à la clientèle ou au secteur d'activité. Au 31 octobre 2018, la protection de crédit souscrite totalisait 158 M\$ (155 M\$ en 2017) à l'égard des risques liés aux prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Qualité du crédit des portefeuilles**Qualité du crédit des portefeuilles notés en fonction du risque**

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit de nos portefeuilles notés en fonction du risque selon l'approche NI avancée, nette des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

La note du débiteur représente notre évaluation de la solvabilité du débiteur, compte non tenu des garanties détenues à l'appui de l'exposition. L'estimation des PCD reflèterait notre évaluation de la valeur de la garantie au moment du défaut. Pour les expositions classées, le classement reflète notre évaluation à la fois de la solvabilité du débiteur ainsi que de la valeur de la garantie.

En millions de dollars, au 31 octobre	ECD			2018	2017
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Total	Total
Note du débiteur					
De première qualité	94 312 \$	63 120 \$	91 599 \$	249 031 \$	225 722 \$
De qualité inférieure	64 279	556	1 138	65 973	56 226
Liste de surveillance	724	–	–	724	1 173
Défaut	257	–	–	257	344
Total des expositions notées en fonction du risque	159 572 \$	63 676 \$	92 737 \$	315 985 \$	283 465 \$
Estimation des PCD					
Moins de 10 %	10 616 \$	53 664 \$	64 709 \$	128 989 \$	111 751 \$
10 % à 25 %	47 656	5 757	9 950	63 363	54 440
26 % à 45 %	76 027	4 090	17 377	97 494	87 679
46 % à 65 %	24 209	106	454	24 769	28 310
66 % à 100 %	1 064	59	247	1 370	1 285
	159 572 \$	63 676 \$	92 737 \$	315 985 \$	283 465 \$
Très bon profil				499	899
Bon profil				99	131
Profil satisfaisant				25	30
Profil faible				1	–
Défaut				1	5
Total des expositions classées				625 \$	1 065 \$
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				316 610 \$	284 530 \$

Les expositions totales ont augmenté de 32,1 G\$ comparativement à celles au 31 octobre 2017, en grande partie du fait de la croissance constatée dans nos portefeuilles de prêts nord-américains. Le montant des expositions de première qualité a augmenté de 23,3 G\$ depuis le 31 octobre 2017, tandis que celui des expositions de qualité inférieure a augmenté de 9,7 G\$. La diminution des expositions inscrites sur la liste de surveillance et de celles faisant l'objet d'un défaut est en grande partie attribuable à une amélioration dans les portefeuilles de prêts aux entreprises, notamment le portefeuille de titres du secteur du pétrole et du gaz.

Qualité du crédit des portefeuilles de détail

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit de nos portefeuilles de détail selon l'approche NI avancée.

En millions de dollars, au 31 octobre

Niveau de risque	ECD			2018	2017
	Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	Autres risques liés au portefeuille de détail	Total	Total
Exceptionnellement faible	195 324 \$	41 331 \$	4 650 \$	241 305 \$	234 716 \$
Très faible	25 887	9 063	1 156	36 106	36 506
Faible	18 926	14 649	5 112	38 687	38 351
Moyen	3 129	8 250	2 984	14 363	14 436
Élevé	521	1 245	743	2 509	2 466
Défaut	286	44	68	398	341
	244 073 \$	74 582 \$	14 713 \$	333 368 \$	326 816 \$

Expositions liées à la titrisation

Le tableau suivant présente le détail des expositions liées à la titrisation de notre portefeuille bancaire en fonction des notes de crédit en vertu de l'approche NI.

En millions de dollars, au 31 octobre

Équivalent de S&P	2018	2017
	ECD ¹	
AAA à BBB-	11 394 \$	11 196 \$
BB+ à BB-	–	–
Inférieure à BB-	–	13
Sans note	2 261	2 960
	13 655 \$	14 169 \$

1) ECD en vertu de l'approche NI, nette des garanties financières de 6 M\$ (5 M\$ en 2017).

Expositions au crédit personnel garanti – immobilier

Le portefeuille de crédit personnel garanti – immobilier comprend des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts personnels et des marges garanties par des biens immobiliers résidentiels (marges de crédit hypothécaires). Ce portefeuille ne présente qu'un faible risque, car nous détenons un privilège de premier rang sur la plupart des biens immobiliers et un privilège de deuxième rang sur une petite partie du portefeuille. Nous utilisons les mêmes critères de prêt pour approuver les prêts, qu'ils soient assortis d'un privilège de premier rang ou de deuxième rang.

Aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada), les banques ne peuvent offrir des prêts immobiliers résidentiels qu'à hauteur de 80 % de la valeur du bien donné en garantie. Une exception est prévue quant aux prêts hypothécaires ayant un ratio prêt-garantie supérieur s'ils sont assurés par la SCHL ou par un assureur hypothécaire du secteur privé. L'assurance prêt hypothécaire protège les banques contre les risques de défaut de l'emprunteur sur la durée de la protection. Les assureurs hypothécaires sont assujettis aux exigences en matière de fonds propres réglementaires, celles-ci visant à faire en sorte qu'ils sont bien capitalisés. Si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable, le gouvernement du Canada a, sous réserve de certaines conditions, des obligations à l'égard des polices souscrites par certains assureurs hypothécaires du secteur privé insolvable, tel qu'il est expliqué plus en détail dans la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR). Il se pourrait que des pertes surviennent relativement aux prêts hypothécaires assurés si, entre autres, la SCHL ou l'assureur hypothécaire du secteur privé, le cas échéant, rejette une réclamation, ou encore, si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable et que les conditions en vertu de la LPAHR ne sont pas satisfaites ou que le gouvernement du Canada rejette la réclamation.

Les tableaux suivants présentent le détail de nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de marges de crédit hypothécaires :

En milliards de dollars, au 31 octobre 2018	Prêts hypothécaires à l'habitation				Marges de crédit hypothécaires ¹		Total			
	Assurés		Non assurés		Non assurées		Assurés		Non assurés	
Ontario ²	34,7 \$	34 %	68,5 \$	66 %	11,7 \$	100 %	34,7 \$	30 %	80,2 \$	70 %
Colombie-Britannique et territoires ³	12,3	29	30,5	71	4,5	100	12,3	26	35,0	74
Alberta	14,6	57	11,1	43	2,7	100	14,6	51	13,8	49
Québec	6,5	44	8,2	56	1,5	100	6,5	40	9,7	60
Provinces des Prairies / du Centre	4,2	56	3,3	44	0,9	100	4,2	50	4,2	50
Provinces de l'Atlantique	4,7	56	3,7	44	0,8	100	4,7	51	4,5	49
Portefeuille canadien ^{4, 5}	77,0	38	125,3	62	22,1	100	77,0	34	147,4	66
Portefeuille américain ⁴	–	–	1,2	100	0,1	100	–	–	1,3	100
Autre portefeuille international ⁴	–	–	2,5	100	–	–	–	–	2,5	100
Total des portefeuilles	77,0 \$	37 %	129,0 \$	63 %	22,2 \$	100 %	77,0 \$	34 %	151,2 \$	66 %
31 octobre 2017	89,2 \$	44 %	115,7 \$	56 %	21,8 \$	100 %	89,2 \$	39 %	137,5 \$	61 %

1) Nous n'avions aucune marge de crédit hypothécaire assurée aux 31 octobre 2018 et 2017.

2) Comprend un montant de 17,0 G\$ (20,4 G\$ en 2017) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 45,9 G\$ (41,5 G\$ en 2017) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 6,9 G\$ (6,6 G\$ en 2017) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Toronto.

3) Comprend un montant de 5,6 G\$ (6,9 G\$ en 2017) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 22,0 G\$ (21,1 G\$ en 2017) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 2,8 G\$ (2,7 G\$ en 2017) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Vancouver.

4) La répartition géographique est fondée sur l'adresse du bien immobilier.

5) Une tranche de 73 % (74 % en 2017) des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens sont assurés par la SCHL et le solde, par deux assureurs canadiens du secteur privé, tous les deux notés au moins AA (faible) par DBRS.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie¹ moyens pour nos prêts hypothécaires à l'habitation et nos marges de crédit hypothécaires non assurés qui ont été montés au cours de l'exercice. Nous n'avons pas acquis de prêts hypothécaires à l'habitation ou de marges de crédit hypothécaires non assurés auprès de tiers pour les exercices présentés dans le tableau ci-dessous.

Pour l'exercice clos le 31 octobre	2018		2017	
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires
Ontario ²	63 %	67 %	64 %	67 %
Colombie-Britannique et territoires ³	60	63	60	64
Alberta	68	72	68	72
Québec	68	72	68	72
Provinces des Prairies / du Centre	69	73	69	73
Provinces de l'Atlantique	72	74	72	73
Portefeuille canadien ⁴	64 %	67 %	64 %	67 %
Portefeuille américain ⁴	68	67	71	69
Autre portefeuille international ⁴	73 %	négl.	73 %	négl.

- 1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires montés depuis peu sont calculés en fonction de la moyenne pondérée.
- 2) Les ratios prêt-garantie moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 61 % (62 % en 2017).
- 3) Les ratios prêt-garantie moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 56 % (58 % en 2017).
- 4) La répartition géographique est fondée sur l'adresse du bien immobilier. négl. Négligeable.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie moyens pour l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada :

	Assurés	Non assurés
31 octobre 2018^{1, 2}	54 %	53 %
31 octobre 2017 ^{1, 2}	54 %	53 %

- 1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation sont calculés en fonction de la moyenne pondérée. Les estimations du prix des maisons pour les 31 octobre 2018 et 2017 sont fondées sur les indices liés aux régions de tri d'acheminement (RTA) tirés de l'indice composé de Prix de Maison Teranet canadien – Banque Nationale (Teranet) respectivement au 30 septembre 2018 et 2017. L'indice Teranet constitue une estimation indépendante du taux de changement dans les prix des maisons au Canada.
- 2) Le ratio prêt-garantie moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto s'est élevé à 51 % (49 % en 2017). Le ratio prêt-garantie moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver s'est élevé à 43 % (43 % en 2017).

Les tableaux ci-après résument le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens, américains et internationaux. Le premier tableau comprend les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements contractuels minimums, et le deuxième tableau présente les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements réels des clients, qui comprennent les paiements d'un autre montant que le montant contractuel minimum ou dont la fréquence est différente.

En fonction des paiements contractuels

	Moins de cinq ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	35 ans et plus
Portefeuille canadien								
31 octobre 2018	– %	1 %	2 %	4 %	44 %	48 %	1 %	– %
31 octobre 2017	– %	1 %	2 %	5 %	37 %	53 %	2 %	– %
Portefeuille américain								
31 octobre 2018	1 %	1 %	4 %	2 %	10 %	80 %	2 %	– %
31 octobre 2017 ¹	– %	2 %	6 %	2 %	9 %	79 %	2 %	– %
Autre portefeuille international								
31 octobre 2018	8 %	16 %	26 %	22 %	17 %	11 %	– %	– %
31 octobre 2017	8 %	15 %	26 %	23 %	17 %	10 %	1 %	– %

- 1) Certaines informations ont été retraitées.

En fonction des paiements réels des clients

	Moins de cinq ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	35 ans et plus
Portefeuille canadien								
31 octobre 2018	2 %	4 %	6 %	11 %	36 %	33 %	5 %	3 %
31 octobre 2017	2 %	4 %	7 %	11 %	35 %	36 %	5 %	– %
Portefeuille américain								
31 octobre 2018	2 %	4 %	13 %	12 %	13 %	53 %	2 %	1 %
31 octobre 2017 ¹	– %	4 %	13 %	12 %	12 %	57 %	1 %	1 %
Autre portefeuille international								
31 octobre 2018	7 %	16 %	25 %	22 %	17 %	11 %	1 %	1 %
31 octobre 2017	8 %	15 %	26 %	23 %	17 %	9 %	1 %	1 %

- 1) Certaines informations ont été retraitées.

En avril 2017, le gouvernement de l'Ontario a instauré un certain nombre de règlements liés à l'habitation, y compris une taxe de 15 % imposée aux acheteurs étrangers de la région du Grand Toronto et des régions avoisinantes. En février 2018, le gouvernement de la Colombie-Britannique a haussé à 20 % la taxe de droits de mutation immobilière concernant l'achat de biens immobiliers dans la région du Grand Vancouver et les régions avoisinantes pour les acheteurs étrangers.

Le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle ligne directrice B-20 du BSIF est entrée en vigueur et comprend une série de changements relatifs aux taux d'intérêt admissibles des prêts hypothécaires non assurés, des indications plus prescriptives concernant la définition de prêts non conformes et des améliorations au processus d'approbation.

En raison des mesures gouvernementales et réglementaires susmentionnées et des changements dans le comportement des consommateurs, nous sommes d'avis que la proportion de prêts hypothécaires assurés par rapport à l'ensemble des prêts hypothécaires continuera à diminuer. Nous prévoyons également que les modifications des règles peuvent faire en sorte qu'il sera plus difficile pour certains Canadiens de se qualifier pour des prêts hypothécaires, ce qui pourrait entraîner la diminution du nombre de prêts accordés et/ou la diminution des montants des prêts accordés à l'avenir.

La CIBC continuera de surveiller de près les mesures gouvernementales qui ont une incidence sur le marché du logement canadien et le rendement de ses portefeuilles de crédit canadiens, et elle prendra les mesures d'atténuation du risque qui s'imposent.

Nous avons deux types de risques liés aux copropriétés au Canada : les prêts hypothécaires et les prêts octroyés aux promoteurs. Les deux visent principalement les régions de Toronto et de Vancouver. Au 31 octobre 2018, nos prêts hypothécaires liés aux copropriétés au Canada s'élevaient à 24,1 G\$ (23,8 G\$ en 2017), et une tranche de 38 % de ces prêts (44 % en 2017) étaient assurés. Le montant utilisé des prêts que nous avons octroyés aux promoteurs s'établissait à 1,6 G\$ (0,9 G\$ en 2017) ou 1,3 % (0,9 % en 2017) de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, et les engagements non utilisés connexes s'élevaient à 3,0 G\$ (2,4 G\$ en 2017). Le risque lié aux promoteurs de copropriétés est réparti entre 103 projets.

Nous soumettons nos portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit hypothécaires à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence possible d'événements économiques variés. Nos simulations de crise peuvent faire appel à différentes variables, telles que le taux de chômage, le ratio du service de la dette et les variations des prix des logements, afin d'établir des modèles de résultats possibles dans des circonstances précises. Ces simulations font intervenir des variables qui pourraient se comporter différemment selon les situations. Les variables économiques utilisées pour nos principales simulations se situent dans des fourchettes semblables à celles liées à des événements historiques s'étant déroulés lorsque le Canada a connu une récession. Nos résultats démontrent qu'en période de récession, notre solide situation de fonds propres devrait suffire pour absorber les pertes liées aux prêts hypothécaires et aux marges de crédit hypothécaires.

Rendement au chapitre de la qualité du crédit

Au 31 octobre 2018, les prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, totalisaient 381,7 G\$ (365,6 G\$ en 2017). Les prêts à la consommation (qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit et les prêts personnels, y compris les prêts étudiants) constituent 69 % (71 % en 2017) du portefeuille, et les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) constituent le solde du portefeuille.

Les prêts à la consommation ont augmenté de 2,9 G\$, ou 1 % par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout d'une augmentation des prêts personnels de 2,1 G\$. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) ont connu une hausse de 13,2 G\$, ou 12 %, en regard de l'exercice précédent, attribuable essentiellement aux institutions financières et aux secteurs de l'immobilier et de la construction.

Prêts douteux

Le tableau ci-après présente le détail des prêts douteux et de la dotation à la provision pour pertes sur créances :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2018			2017		
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total
Prêts douteux bruts						
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	626 \$	684 \$	1 310 \$	951 \$	707 \$	1 658 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	27	195	222	s. o.	s. o.	s. o.
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	653	879	1 532	s. o.	s. o.	s. o.
Classement dans les prêts douteux au cours de l'exercice	559	1 907	2 466	346	1 368	1 714
Transfert dans les prêts productifs au cours de l'exercice	(110)	(463)	(573)	(42)	(157)	(199)
Remboursements nets	(190)	(532)	(722)	(406)	(310)	(716)
Montants radiés	(116)	(934)	(1 050)	(131)	(926)	(1 057)
Recouvrements de prêts et avances auparavant radiés	-	-	-	-	-	-
Cessions de prêts ¹	(182)	-	(182)	(169)	-	(169)
Prêts dépréciés acquis	-	-	-	93	12	105
Change et autres	7	2	9	(16)	(10)	(26)
Solde à la fin de l'exercice	621 \$	859 \$	1 480 \$	626 \$	684 \$	1 310 \$
Provision pour pertes sur créances – prêts douteux²						
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	191 \$	286 \$	477 \$	259 \$	313 \$	572 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	13	(25)	(12)	s. o.	s. o.	s. o.
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	204	261	465	s. o.	s. o.	s. o.
Montants radiés	(116)	(934)	(1 050)	(131)	(926)	(1 057)
Recouvrements de montants radiés au cours d'exercices antérieurs	12	178	190	20	173	193
Montant passé en charges au compte de résultat	188	764	952	78	751	829
Intérêts courus sur prêts douteux	(10)	(13)	(23)	(18)	(8)	(26)
Cessions de prêts ¹	(48)	-	(48)	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-
Change et autres	-	(4)	(4)	(17)	(17)	(34)
Solde à la fin de l'exercice	230 \$	252 \$	482 \$	191 \$	286 \$	477 \$
Prêts douteux nets³						
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	435 \$	398 \$	833 \$	692 \$	394 \$	1 086 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	14	220	234	s. o.	s. o.	s. o.
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	449	618	1 067	s. o.	s. o.	s. o.
Variation nette des prêts douteux bruts	(32)	(20)	(52)	(325)	(23)	(348)
Variation nette de la provision	(26)	9	(17)	68	27	95
Solde à la fin de l'exercice	391 \$	607 \$	998 \$	435 \$	398 \$	833 \$
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et des acceptations nets			0,26 %			0,23 %

1) Comprennent des prêts d'une valeur nominale de 116 M\$ et des pertes de crédit attendues de 48 M\$ qui ont été décomptabilisés en raison d'un accord de restructuration de la dette conclu avec le gouvernement de la Barbade le 31 octobre 2018. Pour plus de précisions, se reporter à la section Expositions à certains pays et à certaines régions.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

3) À compter du 1^{er} novembre 2017, les prêts douteux nets correspondent aux prêts douteux bruts, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade. Dans les périodes précédentes, les prêts douteux nets se calculaient en déduisant des prêts douteux bruts la provision individuelle et la tranche de la provision collective relative aux prêts douteux, qui étaient généralement des prêts en souffrance depuis 90 jours.

s. o. Sans objet.

Prêts douteux bruts

Au 31 octobre 2018, les prêts douteux bruts s'élevaient à 1 480 M\$, une hausse de 170 M\$ par rapport à l'exercice précédent, essentiellement attribuable à notre adoption de l'IFRS 9 et à des augmentations dans les secteurs des institutions financières et de la vente au détail, en partie contrebalancées par des remboursements dans le secteur du pétrole et du gaz, des radiations dans le secteur de l'immobilier et de la construction aux États-Unis et des réductions de prêts hypothécaires à l'habitation liées à CIBC FirstCaribbean.

52 % des prêts douteux bruts se rapportaient au Canada, dont la majorité était liée aux prêts hypothécaires à l'habitation et aux prêts personnels.

25 % des prêts douteux bruts se rapportaient à CIBC FirstCaribbean, dont la majorité était liée aux prêts hypothécaires à l'habitation, aux prêts personnels et aux secteurs de l'immobilier et de la construction.

Les prêts douteux bruts restants étaient liés aux États-Unis, dont la majorité dans les secteurs de l'immobilier et de la construction, de l'éducation, des soins de santé et services sociaux, des institutions financières et du pétrole et du gaz.

Se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire pour des précisions sur la répartition géographique et le classement par secteur des prêts douteux.

Provision pour pertes sur créances – prêts douteux

La provision pour pertes sur prêts douteux s'est chiffrée à 482 M\$, ce qui est comparable à l'exercice précédent.

Les augmentations de la provision sont attribuables au portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation canadiens en raison principalement de notre adoption de l'IFRS 9, ainsi qu'aux secteurs des institutions financières, des services aux entreprises et de l'éducation, des soins de santé et services sociaux. Ces augmentations ont été largement contrebalancées par des réductions de la provision liées au portefeuille de prêts personnels au Canada à la suite de notre adoption de l'IFRS 9 et des radiations de prêts hypothécaires à l'habitation liées à CIBC FirstCaribbean dans le secteur de l'immobilier et de la construction aux États-Unis.

Expositions à certains pays et à certaines régions

Europe

Les tableaux suivants présentent nos expositions à des pays d'Europe, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone euro.

Nos expositions directes présentées dans les tableaux ci-après se composent A) des expositions capitalisées – les prêts au bilan (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade (provision individuelle en 2017), le cas échéant), les dépôts auprès d'autres banques (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade (provision individuelle en 2017), le cas échéant) et les valeurs mobilières (présentées à leur valeur comptable); B) des expositions non capitalisées – les engagements de crédit inutilisés, les lettres de crédit et cautionnements (présentés au montant notionnel, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade (provision individuelle en 2017), le cas échéant); et C) des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés (présentées à leur juste valeur) et des transactions assimilées à des mises en pension de titres (présentées à leur juste valeur).

Du total de nos expositions directes en Europe, environ 46 % (39 % en 2017) correspondent à des entités dans des pays assortis d'une note Aaa/AAA attribuée par Moody's ou S&P, ou les deux.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ce segment :

En millions de dollars, au 31 octobre 2018	Expositions directes						
	Capitalisées			Total des expositions capitalisées (A)	Non capitalisées		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques		Expositions aux entreprises	Expositions aux banques	Total des expositions non capitalisées (B)
Autriche	– \$	349 \$	79 \$	428 \$	– \$	1 \$	1 \$
Belgique	6	–	3	9	–	–	–
Finlande	–	1	13	14	61	–	61
France	195	24	85	304	132	14	146
Allemagne	181	1 010	698	1 889	166	36	202
Irlande	49	–	174	223	15	13	28
Italie	–	–	1	1	–	–	–
Lettonie	–	–	–	–	–	–	–
Luxembourg	7	–	1 080	1 087	7	37	44
Pays-Bas	284	398	372	1 054	93	55	148
Espagne	4	–	13	17	–	17	17
Total pour les pays de la zone euro	726 \$	1 782 \$	2 518 \$	5 026 \$	474 \$	173 \$	647 \$
République tchèque	– \$	– \$	7 \$	7 \$	– \$	– \$	– \$
Danemark	8	–	28	36	–	47	47
Guernesey	–	–	–	–	–	–	–
Norvège	–	71	246	317	613	–	613
Pologne	–	–	3	3	–	–	–
Suède	2	421	165	588	78	–	78
Suisse	277	–	47	324	35	–	35
Turquie	–	–	55	55	–	1	1
Royaume-Uni	808	412	580	1 800	3 272	261	3 533
Total pour les pays hors de la zone euro	1 095 \$	904 \$	1 131 \$	3 130 \$	3 998 \$	309 \$	4 307 \$
Total pour l'Europe	1 821 \$	2 686 \$	3 649 \$	8 156 \$	4 472 \$	482 \$	4 954 \$
31 octobre 2017	1 649 \$	2 025 \$	1 348 \$	5 022 \$	3 885 \$	367 \$	4 252 \$

Expositions directes (suite)

En millions de dollars, au 31 octobre 2018	Créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés et transactions assimilées à des mises en pension de titres					Expositions nettes (C)	Total de l'exposition directe (A)+(B)+(C)
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions brutes ¹	Garanties détenues ²		
Autriche	– \$	5 \$	– \$	5 \$	– \$	5 \$	434 \$
Belgique	–	–	6	6	5	1	10
Finlande	1	–	30	31	27	4	79
France	33	–	2 406	2 439	2 404	35	485
Allemagne	7	–	672	679	641	38	2 129
Irlande	–	–	3 233	3 233	3 180	53	304
Italie	–	–	2	2	1	1	2
Lettonie	–	2	–	2	–	2	2
Luxembourg	–	–	119	119	80	39	1 170
Pays-Bas	40	–	79	119	76	43	1 245
Espagne	–	–	44	44	35	9	43
Total pour les pays de la zone euro	81 \$	7 \$	6 591 \$	6 679 \$	6 449 \$	230 \$	5 903 \$
République tchèque	– \$	1 252 \$	– \$	1 252 \$	1 193 \$	59 \$	66 \$
Danemark	–	–	8	8	7	1	84
Guernesey	–	–	1	1	1	–	–
Norvège	–	–	–	–	–	–	930
Pologne	–	–	–	–	–	–	3
Suède	7	–	59	66	58	8	674
Suisse	3	–	4 572	4 575	4 328	247	606
Turquie	–	–	–	–	–	–	56
Royaume-Uni	595	309	9 531	10 435	9 234	1 201	6 534
Total pour les pays hors de la zone euro	605 \$	1 561 \$	14 171 \$	16 337 \$	14 821 \$	1 516 \$	8 953 \$
Total pour l'Europe	686 \$	1 568 \$	20 762 \$	23 016 \$	21 270 \$	1 746 \$	14 856 \$
31 octobre 2017	714 \$	1 954 \$	14 403 \$	17 071 \$	15 905 \$	1 166 \$	10 440 \$

1) Les montants sont présentés nets des REC.

2) La garantie offerte à l'égard des créances évaluées à la valeur de marché liées à des dérivés s'établissait à 0,8 G\$ (1,0 G\$ en 2017), et la garantie offerte à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres s'élevait à 20,5 G\$ (14,9 G\$ en 2017), les deux garanties consistant en des liquidités et des titres de créance de qualité supérieure.

Au cours des exercices précédents, outre nos expositions à l'Europe présentées ci-dessus, nous avions des expositions indirectes qui comprenaient la tranche européenne de l'exposition à un titre adossé à des créances mobilières dans notre portefeuille de négociation. Pour l'exercice considéré, cette exposition est de néant (1 M\$ en 2017). Nos expositions brutes avant privilèges d'antériorité étaient présentées à la valeur comptable.

Nous avons également des expositions indirectes à des entités européennes de 465 M\$ (181 M\$ en 2017) puisque nous avons reçu de contreparties qui ne sont pas établies en Europe des titres de créance et des titres de participation émis par des entités européennes à titre de garanties aux termes de nos activités de prêts de valeurs et d'emprunts de valeurs.

Barbade

Le 1^{er} juin 2018, le gouvernement nouvellement élu de la Barbade a annoncé qu'il avait l'intention de restructurer la dette publique du pays et que les paiements sur la dette extérieure seraient suspendus, tandis que les remboursements de la dette intérieure seraient effectués dans la mesure du possible pendant que le gouvernement met la dernière main à un programme exhaustif de réforme économique. En vertu d'un accord exhaustif de restructuration de la dette entre les créanciers intérieurs et le gouvernement de la Barbade le 31 octobre 2018, nous avons échangé i) des valeurs évaluées à la JVAERG d'une valeur nominale de 467 M\$ renfermant des pertes de crédit attendues de 99 M\$; et ii) des prêts évalués au coût amorti d'une valeur nominale de 116 M\$ avec des pertes de crédit attendues de 48 M\$; contre i) des valeurs à plus long terme d'une valeur nominale de 522 M\$ en tant que valeurs dépréciées dès leur acquisition évaluées au coût amorti d'une valeur comptable initiale égale à la juste valeur estimée de 375 M\$, sans provision initiale pour pertes de crédit attendues, le risque lié aux pertes futures ayant été reflété dans l'escompte à la date d'acquisition; et ii) des valeurs à plus court terme d'une valeur nominale de 61 M\$ en tant que valeurs évaluées au coût amorti de premier stade renfermant des pertes de crédit attendues de 1 M\$.

L'accord exhaustif de restructuration de la dette excluait des prêts et valeurs libellés en dollars américains d'une valeur comptable nette d'environ 56 M\$, dont 31 M\$ ont été classés comme douteux et 25 M\$ ont été classés comme productifs.

Les pertes de crédit attendues et les justes valeurs estimées au titre de ces expositions nécessitent de la direction qu'elle exerce un jugement important.

La valeur des prêts productifs et des dépôts à la Barbade s'établissait à 1,0 G\$ et 2,1 G\$, respectivement, au 31 octobre 2018.

Expositions à certaines activités

Conformément aux recommandations du Financial Stability Board, cette section donne des précisions sur une activité choisie dans nos activités poursuivies et nos activités abandonnées auxquelles les investisseurs pourraient s'intéresser en raison de leurs caractéristiques du risque et de la conjoncture du marché.

Prêts immobiliers aux États-Unis

Dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, nous exploitons une plateforme immobilière de services complets qui offre du crédit à des clients du marché intermédiaire. Après la phase de construction et une fois que les biens seront productifs, nous pourrions à l'occasion offrir du financement à taux fixe dans le contexte d'un programme permanent (généralement assorti d'une échéance moyenne de 10 ans). Ce portefeuille d'expositions sur financement permanent, qui représente une petite tranche du total de notre portefeuille de prêts immobiliers aux États-Unis servira de dispositif de conservation de titres et sera intégré à des programmes futurs de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC). Nous ne conservons aucune exposition à l'égard de ces programmes de TACHC. Au 31 octobre 2018, le portefeuille d'expositions sur financement permanent s'élevait à 41 M\$ (95 M\$ en 2017).

Risque de non-règlement

Le risque de non-règlement s'entend du risque que, dans le cadre d'un échange de devises ou de paiement de capital convenu et simultané, la contrepartie ne verse pas les montants dus à la CIBC. Ce risque peut découler des activités de négociation courantes ou de la participation à un système de paiement et de règlement.

De nombreux systèmes de règlement mondiaux offrent des avantages considérables en matière de réduction des risques au moyen de cadres d'atténuation des risques complexes. Des accords bilatéraux de compensation de paiement peuvent être conclus dans le but d'atténuer le risque au moyen de la réduction du montant total du règlement convenu entre les parties. En outre, nous participons à de nombreux systèmes de paiement et de règlement en Amérique du Nord, y compris à un système mondial de compensation multilatérale du risque de change. Nous faisons également appel à des intermédiaires financiers pour accéder à certains systèmes de paiement et de règlement et, pour effectuer certaines opérations, nous pouvons recourir à des chambres de compensation bien établies pour réduire au minimum le risque de non-règlement.

Dans le cas des opérations réglées à l'extérieur des systèmes de paiement et de règlement ou sans recourir à des chambres de compensation, les facilités de crédit pour les contreparties doivent être approuvées, que ce soit sous forme de limites préapprouvées du risque de non-règlement ou d'ententes de paiement contre paiement.

Activités de titrisation

Nous participons à trois types d'activités de titrisation : nous titrisons les actifs dont nous faisons le montage, nous titrisons des actifs montés par des tiers et nous menons des activités de négociation sur des produits titrisés.

La titrisation des actifs dont nous faisons le montage sert principalement de mécanisme de financement. Le risque de crédit sur les actifs sous-jacents dans le cadre de ces transactions est transféré à l'entité structurée, la CIBC conservant une exposition de première perte, et les autres investisseurs s'exposent au risque de crédit résiduel.

Les activités de titrisation à l'égard d'actifs montés par des tiers peuvent comprendre la titrisation de tels actifs par l'entremise de fonds multicédants de PCAC (ou des programmes similaires) dont nous sommes le promoteur (comprennent des entités structurées consolidées et non consolidées et se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 6 de nos états financiers pour plus de précisions) ou d'une exposition directe à des structures d'accueil dont les promoteurs sont des clients. Les risques associés aux expositions liées à la titrisation d'actifs montés par des clients sont atténués par la structure des transactions, laquelle comprend des rehaussements de crédit. Pour de telles transactions, nous conservons le risque de crédit associé aux expositions que nous détenons et touchons des produits d'intérêts sur ces positions. Pour les transactions dans les fonds multicédants de PCAC, nous sommes également exposés au risque de liquidité lié à l'incapacité potentielle de renouveler le PCAC qui arrive à échéance sur le marché. Nous touchons des honoraires pour les services que nous fournissons à ces fonds multicédants de PCAC.

Nous participons également à la négociation de TACM et de PCAC afin de toucher des produits à titre de preneur ferme et de teneur de marché. Nous sommes exposés au risque de crédit et au risque de marché à l'égard des valeurs que nous détenons sur une base temporaire jusqu'à leur vente à un investisseur.

L'approche NI est utilisée pour établir les exigences de fonds propres au titre des expositions associées aux activités de titrisation. L'approche NI pour les titrisations comprend plusieurs méthodes de calcul : approche fondée sur les notations, formule réglementaire et méthode d'évaluation interne.

La méthode d'évaluation interne, qui s'appuie sur les cotes de risque internes, est utilisée aux fins des expositions de titrisation liées aux fonds multicédants de PCAC lorsqu'aucune notation externe n'est disponible pour les expositions de titrisation mais que le PCAC lui-même est coté à l'externe. Le processus d'évaluation interne comprend l'évaluation d'un certain nombre de facteurs, dont les caractéristiques de groupes, notamment les critères d'admissibilité des actifs et les limites de concentration, les facteurs déclencheurs de transactions, le profil de risque du vendeur d'actifs, la capacité de remboursement et les simulations de crise pour les flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont soumis à des simulations de crise fondées sur le rendement historique des actifs en utilisant nos modèles internes de notation du risque par catégorie d'actifs. Ces modèles sont assujettis à nos politiques d'atténuation du risque lié aux modèles, et l'équipe de validation des modèles du groupe Gestion du risque en assure une révision indépendante. Les variables utilisées dans le cadre des simulations de crise afin d'établir le profil de risque d'une transaction et le rehaussement de crédit requis sont adaptées à chaque catégorie d'actifs et à chaque transaction en fonction de l'évaluation des facteurs décrits ci-dessus et sont établies conformément à nos méthodes et lignes directrices en matière d'évaluation du risque interne. Les cotes de risque internes sont associées aux cotes de risque externes équivalentes émises par des organismes externes d'évaluation du crédit (DBRS, Fitch, Moody's et S&P) et sont utilisées pour déterminer les pondérations du risque appropriées aux fins des fonds propres. Les expositions de titrisation et le rendement des actifs sous-jacents sont surveillés de façon continue. Le groupe Gestion du risque agit comme deuxième ligne de défense en assurant une surveillance indépendante des hypothèses utilisées pour l'évaluation des risques et pour statuer sur l'attribution des cotes de risque interne. La méthode d'évaluation interne s'applique à différents types d'actifs de nos fonds multicédants de PCAC, dont des prêts et contrats de location automobiles, des prêts à la consommation, des soldes de cartes de crédit, des créances liées aux plans de financement de stocks des concessionnaires automobiles, des prêts et contrats de location de matériel, des créances locatives liées à des parcs de véhicules, des prêts aux franchises, des prêts hypothécaires à l'habitation, et des comptes clients.

Les cotes de risque internes établies aux fins des expositions de titrisation servent également à estimer les pertes de crédit attendues selon les exigences de l'IFRS 9, à déterminer le capital économique et à fixer des limites de risque.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail. Il découle des activités de négociation et de trésorerie de la CIBC et englobe toutes les activités de positionnement sur le marché et les activités de tenue de marché.

Le portefeuille de négociation s'entend des positions sur instruments financiers et marchandises détenues dans le but de répondre aux besoins à court terme de nos clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent des positions détenues dans diverses devises qui ont trait à la gestion de l'actif et du passif (GAP) et aux activités de placement.

Gouvernance et gestion

Le risque de marché est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense. Les secteurs d'activité qui représentent la première ligne de défense sont responsables de gérer le risque de marché associé à leurs activités.

La deuxième ligne de défense est le groupe Gestion du risque, qui dispose, pour chaque activité de négociation, d'un directeur spécialisé en risque du marché, aidé de directeurs régionaux, Risques, dans chacun de nos principaux centres de négociation, ce qui assure une protection complète en matière de risque, y compris la mesure, le suivi et le contrôle du risque de marché.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en formulant une évaluation indépendante quant à l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque que sont notamment les opérations importantes, l'observation des limites et les tendances des portefeuilles.

Politiques

Nous avons élaboré des politiques exhaustives de gestion du risque de marché. Ces politiques portent sur le recensement et la mesure de divers types de risque de marché, leur inclusion dans le portefeuille de négociation, ainsi que l'établissement des limites à l'intérieur desquelles nous surveillons et gérons notre risque global et faisons rapport à cet égard. Nos politiques contiennent également des précisions sur les exigences quant à la conception des modèles d'évaluation, à l'examen et à la validation des modèles, à la corroboration indépendante des valeurs, à l'établissement d'ajustements de valeur et à l'harmonisation des méthodes comptables en ce qui concerne les méthodes relatives à l'évaluation à la valeur de marché et à l'évaluation fondée sur des modèles.

Limites de risque de marché

Nous avons des niveaux de tolérance au risque, qui sont exprimés sous forme de mesures statistiques fondées sur la VAR, de pertes possibles en situation de crise et de montants notionnels ou de toute autre limite pertinente. Nous recourons à une approche à plusieurs paliers, comme suit, pour définir le risque de marché et les simulations de crise relativement au risque que nous pouvons assumer dans nos activités de négociation et nos activités autres que de négociation :

- les limites imposées par le conseil contrôlent le risque consolidé de marché;
- les limites imposées par la direction contrôlent le risque de marché pour l'ensemble de la CIBC et sont moins élevées que celles imposées par le conseil afin d'établir une réserve en cas de mouvements extrêmes du marché et/ou de besoins extraordinaires du client;
- les limites de deuxième palier contrôlent le risque de marché au niveau de l'unité d'exploitation;
- les limites de troisième palier contrôlent le risque de marché au niveau de la sous-unité d'exploitation ou du pupitre de négociation. Elles sont établies en fonction de la VAR et d'une variété de paramètres, dont les simulations de crise.

Les limites de la direction sont établies par le chef de la gestion du risque, conformément à l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque approuvé par le conseil. Les limites de deuxième et de troisième paliers sont approuvées au niveau de direction approprié au risque assumé.

Processus et contrôle

Le risque de marché est suivi quotidiennement en fonction des limites de risque approuvées, et des processus de contrôle sont en place afin de veiller à ce que seules des activités approuvées soient entreprises. Nous produisons chaque jour un rapport détaillé sur le risque ainsi qu'un sommaire de suivi des limites, documents qui sont fondés sur les positions de la journée précédente. Les rapports sommaires sur le risque de marché et sur l'observation des limites de risque sont produits et passés en revue périodiquement avec le CGMR et le CGR.

Mesure de risque

Nous utilisons les méthodes suivantes pour mesurer le risque de marché :

- la VAR, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs. La VAR est obtenue par le regroupement des modèles de la VAR pour les risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de taux, aux actions, au change, aux marchandises et au risque spécifique de la dette, avec l'incidence sur le portefeuille de l'interrelation des différents risques (effet de diversification) :
 - le risque de taux d'intérêt mesure l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt et des volatilités sur les instruments de trésorerie et les dérivés;
 - le risque d'écart de taux mesure l'incidence des variations des écarts de taux liés aux obligations provinciales, municipales et d'organismes gouvernementaux, aux obligations souveraines, aux obligations de sociétés, aux produits titrisés ou aux dérivés de crédit, tels les swaps sur défaillance;
 - le risque lié aux actions mesure l'incidence des fluctuations des cours des actions et des volatilités, y compris les corrections du marché prévues;
 - le risque de change mesure l'incidence des variations des taux de change et des volatilités;
 - le risque lié aux marchandises mesure l'incidence des variations des prix des marchandises et des volatilités, y compris les caractéristiques communes entre des marchandises connexes;
 - le risque spécifique de la dette mesure l'incidence des fluctuations de la volatilité du rendement d'un instrument de créance par rapport à la volatilité du rendement d'un indice obligataire représentatif;
 - l'effet de diversification reflète l'atténuation des risques obtenue à l'aide de divers types d'instruments financiers, de contreparties, de monnaies et de régions. L'étendue de l'avantage de la diversification dépend de la corrélation entre les actifs et les facteurs de risque du portefeuille à un moment précis.
- la sensibilité aux prix, qui mesure la variation de la valeur d'un portefeuille à la suite d'une légère modification d'un paramètre sous-jacent donné, afin qu'il soit possible d'isoler chaque composante du risque et de l'examiner, et de tenir compte de cet examen pour rééquilibrer le portefeuille pour obtenir l'exposition recherchée;
- la VAR en situation de crise, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs dans des conditions difficiles. Les changements de taux, de prix, de volatilités et d'écarts sur un horizon de dix jours par rapport à une période historique de situation de crise s'appliquent aux positions actuelles et déterminent la VAR en situation de crise;
- les exigences supplémentaires liées aux risques, qui permettent d'évaluer les fonds propres requis en raison du risque de migration de crédit et du risque de défaut sur les titres de créance dans les portefeuilles de négociation;
- les essais à rebours, qui confirment l'efficacité de l'évaluation des risques par une analyse des résultats observés et théoriques;
- les simulations de crise et les analyses de scénarios, qui fournissent des renseignements sur le comportement des portefeuilles dans des conditions extrêmes.

Le tableau suivant présente les soldes du bilan consolidé qui sont exposés au risque de marché. Certains écarts entre le classement comptable et le classement fondé sur les risques sont expliqués en détail dans les notes de bas de tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre	2018				2017				Risque autre que de négociation – principale sensibilité aux risques
	Bilan consolidé	Exposés au risque de marché Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	Bilan consolidé	Exposés au risque de marché Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	4 380 \$	– \$	2 340 \$	2 040 \$	3 440 \$	– \$	1 940 \$	1 500 \$	de change
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	13 311	96	13 215	–	10 712	426	10 286	–	de taux d'intérêt lié aux actions, de taux d'intérêt
Valeurs mobilières	101 664	49 784	51 880	–	93 419	48 900	44 519	–	
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 488	–	5 488	–	5 035	–	5 035	–	de taux d'intérêt
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	43 450	–	43 450	–	40 383	–	40 383	–	de taux d'intérêt
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	207 749	–	207 749	–	207 271	–	207 271	–	de taux d'intérêt
Prêts personnels	43 058	–	43 058	–	40 937	–	40 937	–	de taux d'intérêt
Cartes de crédit	12 673	–	12 673	–	12 378	–	12 378	–	de taux d'intérêt
Entrepris et gouvernements	109 555	15 730 ¹	93 825	–	97 766	13 809 ¹	83 957	–	de taux d'intérêt
Provision pour pertes sur créances	(1 639)	–	(1 639)	–	(1 618)	–	(1 618)	–	de taux d'intérêt
Dérivés	21 431	19 132 ²	2 299	–	24 342	21 120 ²	3 222	–	de taux d'intérêt de change
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 265	–	10 265	–	8 824	–	8 824	–	de taux d'intérêt
Autres actifs ³	25 714	561	15 474	9 679	22 375	478	12 888	9 009	de taux d'intérêt, lié aux actions, de change
	597 099 \$	85 303 \$	500 077 \$	11 719 \$	565 264 \$	84 733 \$	470 022 \$	10 509 \$	
Dépôts	461 015 \$	507 \$ ⁴	414 051 \$	46 457 \$	439 706 \$	510 \$ ⁴	391 831 \$	47 365 \$	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	13 782	13 731	51	–	13 713	13 682	31	–	de taux d'intérêt
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 731	–	2 731	–	2 024	–	2 024	–	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	30 840	–	30 840	–	27 971	–	27 971	–	de taux d'intérêt
Dérivés	20 973	19 013 ²	1 960	–	23 271	21 029 ²	2 242	–	de taux d'intérêt, de change
Acceptations	10 296	–	10 296	–	8 828	–	8 828	–	de taux d'intérêt
Autres passifs ³	18 266	2 051	8 527	7 688	15 305	1 237	7 108	6 960	de taux d'intérêt
Titres secondaires	4 080	–	4 080	–	3 209	–	3 209	–	de taux d'intérêt
	561 983 \$	35 302 \$	472 536 \$	54 145 \$	534 027 \$	36 458 \$	443 244 \$	54 325 \$	

- 1) Exclut des prêts de 39 M\$ (95 M\$ en 2017) qui sont entreposés à des fins de titrisation future. Ces éléments sont considérés comme des activités autres que de négociation aux fins du risque de marché.
- 2) Exclut les dérivés liés aux activités de crédit structuré et aux autres activités en voie de liquidation qui sont considérés comme des éléments autres que de négociation aux fins du risque de marché.
- 3) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.
- 4) Comprend des dépôts désignés à leur juste valeur qui sont considérés comme des activités de négociation aux fins du risque de marché.

Activités de négociation

Nous détenons des positions dans des contrats financiers négociés en vue de répondre aux besoins de nos clients en matière de gestion du risque et de placement. Les produits de négociation (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts) proviennent de ces transactions. Les instruments de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur et comprennent des titres de créance, des titres de participation et des dérivés de taux d'intérêt, de taux de change, d'actions, de marchandises et de crédit.

Valeur à risque

Notre méthode de la VAR est une technique statistique qui permet de mesurer la perte envisageable en un jour selon un degré de confiance de 99 %. Nous utilisons une méthode de réévaluation totale au moyen d'une simulation historique pour calculer la VAR, la VAR en situation de crise et d'autres mesures de risque.

Bien qu'elle donne des indications précieuses, la VAR doit toujours être utilisée en tenant compte de ses limites. Par exemple :

- l'utilisation de données historiques pour estimer les événements futurs n'inclura pas tous les événements potentiels, particulièrement ceux de nature extrême;
- l'utilisation d'une période de détention de un jour suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou encore que les risques s'annulent en une journée. Cela ne reflète peut-être pas parfaitement le risque de marché qui découle parfois d'une situation d'illiquidité critique, lorsqu'une période de un jour peut être insuffisante pour liquider ou couvrir entièrement toutes les positions;
- l'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne prend pas en compte les pertes qui pourraient survenir au-delà de ce niveau de confiance;
- la VAR est calculée à partir des expositions en cours à la fermeture des bureaux, et ne suppose aucune mesure prise par la direction pour réduire les pertes.

La composition des risques de marché par catégorie de risque et le risque total figurent dans le tableau de la VAR ci-après. Ces risques sont liés entre eux, et l'effet de diversification reflète la réduction du risque attribuable au regroupement en portefeuilles des positions de négociation. Les risques de taux d'intérêt et d'écart de taux associés aux activités de négociation découlent de nos activités sur les marchés mondiaux de la dette et des dérivés, plus particulièrement des transactions conclues sur les marchés canadiens, américains et européens. Les principaux instruments utilisés sont les titres de créance de gouvernements et de sociétés et les dérivés de taux d'intérêt. La majeure partie des risques de change liés aux activités de négociation résulte de transactions mettant en cause le dollar canadien, le dollar américain, l'euro, la livre sterling, le dollar australien, le yuan et le yen, et les principaux risques de pertes sur actions sont ceux auxquels nous sommes exposés sur les marchés boursiers américains, canadiens et européens. Les risques de négociation liés aux marchandises découlent principalement de transactions portant sur le gaz naturel, des produits de pétrole brut et des métaux précieux nord-américains.

VAR par catégorie de risque – portefeuille de négociation

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2018				2017			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	7,6 \$	2,9 \$	3,5 \$	4,5 \$	6,9 \$	1,8 \$	3,9 \$	4,1 \$
Risque d'écart de taux	2,0	0,5	1,6	1,0	3,8	0,7	0,9	2,1
Risque lié aux actions	8,4	1,7	3,7	2,8	18,5	1,8	3,1	3,3
Risque de change	4,6	0,5	1,3	1,6	10,3	0,8	1,2	3,2
Risque lié aux marchandises	4,7	1,0	1,5	1,8	5,1	1,3	3,2	2,6
Risque spécifique de la dette	2,7	0,9	1,3	1,5	2,0	0,7	1,6	1,3
Effet de diversification ¹	négl.	négl.	(7,9)	(7,9)	négl.	négl.	(8,8)	(10,1)
Total de la VAR (mesure de un jour)	10,4 \$	4,0 \$	5,0 \$	5,3 \$	22,2 \$	3,7 \$	5,1 \$	6,5 \$

1) Le total de la VAR est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille.
négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 a diminué de 1,2 M\$ en regard de l'exercice précédent, par suite d'une baisse du risque de change, du risque d'écart de taux, du risque lié au prix des marchandises et du risque lié aux actions, en partie contrebalancée par une hausse du risque de taux d'intérêt et du risque spécifique de la dette.

VAR en situation de crise

La mesure de la VAR en situation de crise sert à reproduire le calcul de la VAR qui serait appliqué à notre portefeuille actuel si les valeurs des facteurs du risque de marché pertinents étaient tirées d'une période de tension sur les marchés. Les données du modèle sont calibrées selon des données historiques observées sur une période continue de 12 mois de conditions financières très difficiles qui s'appliquent à notre portefeuille actuel, depuis décembre 2006. Notre période actuelle de VAR en situation de crise s'échelonne du 2 septembre 2008 au 31 août 2009.

VAR en situation de crise par catégorie de risque – portefeuille de négociation

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2018				2017			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	33,8 \$	6,8 \$	14,2 \$	17,4 \$	32,2 \$	6,4 \$	25,2 \$	15,1 \$
Risque d'écart de taux	17,9	4,0	17,9	4,0	13,8	4,1	5,6	7,9
Risque lié aux actions	7,8	0,8	6,3	3,4	11,3	0,8	1,9	2,2
Risque de change	15,5	0,5	2,7	5,3	28,2	0,6	1,8	7,1
Risque lié aux marchandises	7,9	1,3	2,5	2,5	9,2	1,4	3,4	4,3
Risque spécifique de la dette	6,7	2,6	6,3	4,6	5,0	2,3	4,4	3,4
Effet de diversification ¹	négl.	négl.	(33,4)	(30,4)	négl.	négl.	(35,6)	(27,9)
Total de la VAR en situation de crise (mesure de un jour)	22,6 \$	3,7 \$	16,5 \$	12,4 \$	35,0 \$	5,4 \$	6,7 \$	12,1 \$

1) Le total de la VAR en situation de crise est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille.
négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne en situation de crise pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 a augmenté de 0,3 M\$ en regard de l'exercice précédent, par suite d'une hausse du risque de taux d'intérêt, du risque d'écart de taux, du risque lié aux actions et du risque spécifique de la dette, en partie contrebalancée par une baisse du risque de change et du risque lié au prix des marchandises.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Les exigences supplémentaires liées aux risques sont une mesure du risque de défaut et du risque de migration pour les titres de créance détenus dans les portefeuilles de négociation. Notre méthode de calcul des exigences supplémentaires liées aux risques est une technique statistique qui permet de mesurer le risque de migration et le risque de défaut des émetteurs sur une période de un an, en simulant une modification des notes de crédit. Des tests de l'horizon de liquidité, du taux de recouvrement, de la corrélation et de la PD et de migration ont servi à valider le modèle.

Exigences supplémentaires liées aux risques – portefeuille de négociation

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2018				2017			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de défaut	214,2 \$	71,5 \$	176,1 \$	143,2 \$	329,1 \$	69,4 \$	69,5 \$	110,5 \$
Risque de migration	155,5	33,3	53,1	57,6	145,1	27,3	77,9	64,0
Exigences supplémentaires liées aux risques (mesure sur un exercice) ¹	291,5 \$	147,8 \$	229,2 \$	200,8 \$	387,8 \$	122,2 \$	147,4 \$	174,5 \$

1) La valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) ne sont pas la somme de tous les montants, car ces valeurs peuvent se présenter pendant des jours différents.

Les exigences supplémentaires moyennes liées aux risques pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont augmenté de 26,3 M\$ en regard de l'exercice précédent en raison d'une augmentation du nombre de titres détenus dans le portefeuille de négociation.

Essais à rebours

Pour déterminer le caractère fiable du modèle de la VAR liée aux activités de négociation, les résultats sont suivis régulièrement à l'aide d'un processus d'essais à rebours afin de mettre à l'épreuve la validité des hypothèses et des paramètres utilisés dans le calcul de la VAR liée aux activités de négociation. Au processus d'essais à rebours se greffent le calcul d'un résultat hypothétique ou statique, ainsi qu'une comparaison de ce résultat et de la VAR calculée. Le résultat statique représente la variation de la valeur de clôture des portefeuilles le jour précédent, attribuable aux variations quotidiennes des cours, en supposant que le contenu du portefeuille ne change pas. Le processus des essais à rebours se fait quotidiennement pour l'ensemble de la CIBC, ainsi que pour les secteurs d'activité et les portefeuilles.

Une enquête est réalisée quand le résultat statique et les pertes découlant des activités de négociation excèdent la VAR de un jour. Le processus d'essais à rebours, y compris l'enquête sur les résultats, est effectué par des professionnels du risque qui sont indépendants des professionnels responsables de l'élaboration du modèle.

Le groupe Vérification interne passe également en revue nos modèles, nos processus de validation et nos résultats tirés des essais à rebours. En nous servant des résultats de nos essais à rebours, nous voyons à ce que notre modèle de la VAR continue de mesurer le risque de façon appropriée.

Au cours de l'exercice, un essai à rebours a donné un résultat négatif dans la mesure de la VAR totale, conformément aux attentes sur le plan statistique.

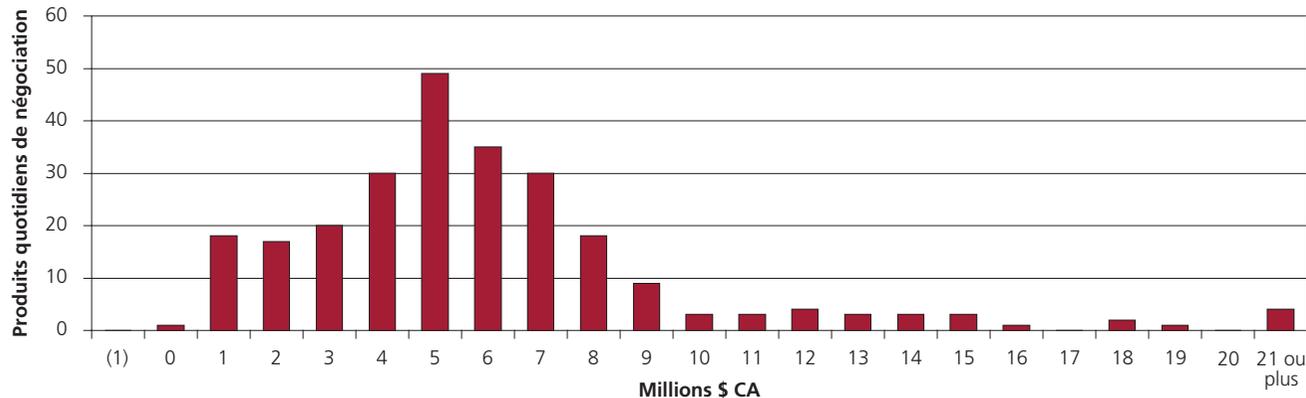
Produits de négociation

Les produits de négociation (BIE) comprennent les produits nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts et excluent la rémunération de prise ferme et les commissions. Les produits de négociation (BIE) présentés dans les graphiques ci-dessous excluent certains portefeuilles abandonnés.

Au cours de l'exercice, les produits de négociation (BIE) ont été positifs pendant 99,6 % des jours. Le profit le plus important, qui a totalisé 26,5 M\$, a été enregistré le 31 mai 2018 et est attribuable au cours normal des affaires au sein de notre secteur d'activité Marchés CIBC, réseau mondial, notamment dans les dérivés sur actions. La perte la plus importante, qui a totalisé 0,3 M\$ a été enregistrée le 22 mars 2018, en raison de la détention de titres à revenu fixe. Les produits quotidiens moyens de négociation (BIE) se sont établis à 5,5 M\$ au cours de l'exercice, et la BIE quotidienne moyenne a été de 1,1 M\$.

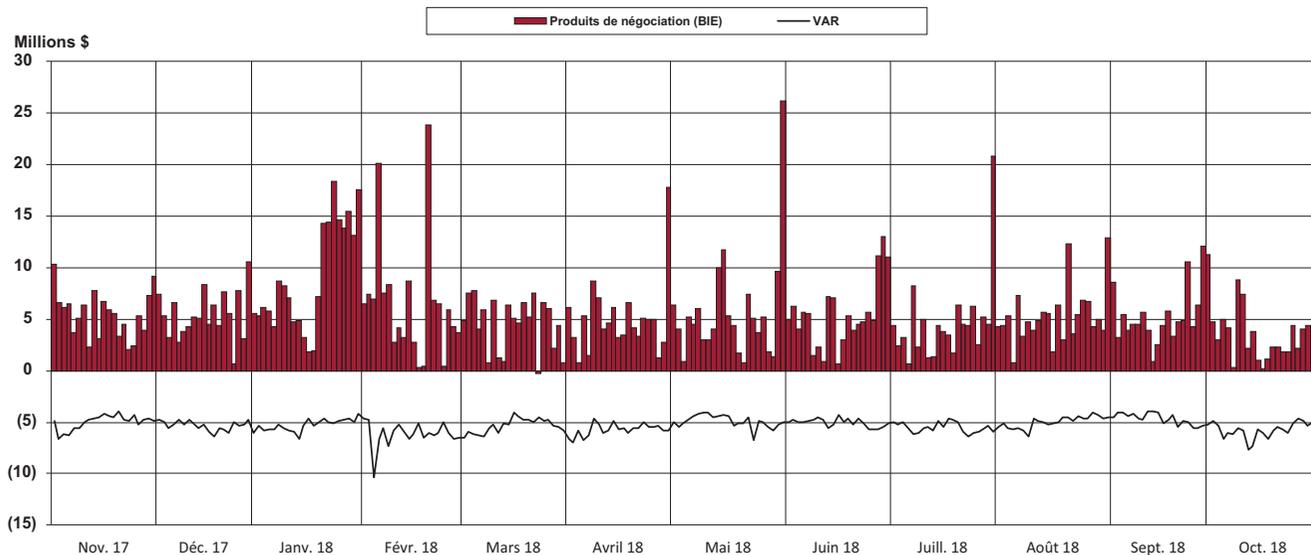
Distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE) pour 2018¹

L'histogramme ci-après présente la distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE) pour 2018.



Produits de négociation (BIE)¹ c. la VAR

Le graphique des produits de négociation (BIE) par rapport à la VAR ci-après présente les produits quotidiens de négociation (BIE) de l'exercice considéré par rapport aux mesures de la VAR à la fermeture des bureaux.



1) Exclut certains rajustements de prix de cession interne de fin de mois et autres rajustements divers.

Simulations de crise et analyses de scénarios

Les simulations de crise et les analyses de scénarios servent à mieux comprendre les conséquences éventuelles de conditions de marché anormales et à détecter des concentrations de risque possibles.

Nous mesurons l'incidence sur la valeur des portefeuilles d'un grand nombre de mouvements extrêmes des facteurs de risque du marché. Notre approche simule l'incidence sur le résultat d'événements extrêmes sur le marché sur une période d'un mois, en supposant qu'aucune mesure d'atténuation du risque ne soit prise au cours de cette période afin de refléter la baisse de la liquidité sur le marché qui accompagne généralement ces événements.

Les scénarios sont créés à l'aide de données historiques du marché issues de périodes de perturbations ou s'appuient sur des événements économiques et politiques et des catastrophes naturelles hypothétiques prédites par des économistes, des dirigeants d'entreprises et des gestionnaires de risques.

Parmi les scénarios historiques, mentionnons le resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis en 1994 et les événements de marché qui ont suivi la crise du marché de 2008. Les scénarios hypothétiques comprennent des crises potentielles sur les marchés de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de l'Asie. En février 2018, un scénario de réduction d'assouplissement quantitatif (AQ) et de correction des prix de l'actif a été ajouté pour tenir compte d'un ralentissement économique possible qui résulterait de la combinaison d'une hausse de taux et d'une réduction d'AQ par la Réserve fédérale des États-Unis, la Banque du Canada, la Banque d'Angleterre et la Banque centrale européenne. En juin 2018, un scénario de choc pétrolier et de correction du marché a été ajouté fondé sur une restriction de l'offre combinée à une augmentation de la prime politique, y compris le rétablissement des sanctions sur le pétrole par les États-Unis contre l'Iran, un conflit par procuration opposant l'Arabie Saoudite et l'Iran à l'égard du Yémen, et l'effondrement de l'industrie du pétrole au Venezuela.

Ci-après figurent des exemples de nos principaux scénarios de simulations de crise que nous appliquons actuellement quotidiennement pour mieux comprendre l'exposition au risque possible en situation de crise.

- Crise des prêts hypothécaires à risque et faillite de Lehman – 2008
- Resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis – 1994
- Défaut de paiement de la dette des États-Unis et déclassement de la note de crédit
- Transition difficile en Chine
- Crise du marché canadien
- Mesures protectionnistes aux États-Unis
- Crise bancaire dans la zone euro
- Guerre en Corée – conflit
- Réduction d'AQ et correction des prix d'actifs
- Choc pétrolier et correction boursière

Les scénarios de simulations de crise sont examinés périodiquement et modifiés au besoin pour qu'ils demeurent pertinents. Dans le cadre du suivi des limites de simulations de crise, des limites sont établies à l'égard de la perte maximale acceptable en fonction de l'appétit pour le risque dans son ensemble, pour un niveau segmentaire du portefeuille et pour des catégories d'actifs spécifiques.

Dérivés sur marchandises non négociés en Bourse

Dans le cours normal des affaires, nous effectuons des transactions sur des contrats de dérivés sur marchandises non négociés en Bourse. Nous contrôlons et gérons le risque lié aux dérivés sur marchandises non négociés en Bourse grâce aux méthodes de la VAR et de simulations de crise décrites précédemment. Nous utilisons des techniques de modélisation ou d'autres méthodes d'évaluation afin d'établir la juste valeur de ces contrats.

Le tableau suivant présente la juste valeur en fonction de l'échéance des contrats sur marchandises non négociés en Bourse :

En millions de dollars, au 31 octobre 2018	Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette
Échéance à moins de 1 an	1 174 \$	327 \$	847 \$
Échéance de 1 an à 3 ans	856	428	428
Échéance de 4 ans à 5 ans	151	93	58
Échéance à plus de 5 ans	409	19	390
	2 590 \$	867 \$	1 723 \$

Activités autres que de négociation

Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant d'écarts entre l'actif et le passif, qui ne provient pas d'activités de négociation et d'activités liées à la négociation. Le risque de taux d'intérêt résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan, ainsi que des options intégrées des produits de détail. Ces options découlent principalement des engagements hypothécaires et du risque de remboursement anticipé des produits hypothécaires, des dépôts sans échéance et de certains certificats de placement garanti assortis de caractéristiques de rachat anticipé. Divers instruments de trésorerie et dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, sont employés pour gérer ces risques.

Le conseil surveille la gestion du risque de marché lié aux activités autres que de négociation, établit le degré d'intérêt à l'égard du risque et approuve chaque année les limites de risque de marché. Le CMGAP et son sous-comité et le comité de gestion de l'actif et du passif passent régulièrement en revue les positions exposées au risque de marché structurel et assurent la surveillance de la haute direction.

Outre les limites approuvées par le conseil à l'égard des expositions du résultat et de la valeur économique, des limites de gestion plus précises sont fixées afin d'orienter la gestion quotidienne de ce risque. Le groupe de GAP du groupe Trésorerie est responsable de la gestion continue du risque de marché structurel à l'échelle de l'entreprise, et la surveillance indépendante et la conformité à la politique de risque de marché lié aux activités autres que de négociation sont assurées par le groupe Gestion du risque, Marchés des capitaux.

Les activités liées à la GAP sont conçues pour gérer l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt tout en équilibrant le coût des activités de couverture qui touchent les produits nets courants. La sensibilité des produits nets d'intérêts est une mesure de l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt sur les produits nets d'intérêts avant impôt sur 12 mois prévus d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles déterminées, avec des taux d'intérêt limités à un niveau plancher de zéro.

Le tableau ci-après présente l'incidence éventuelle qu'aurait une hausse ou une baisse immédiate et soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt sur les 12 prochains mois, ajustée pour tenir compte des hypothèses sur les éléments structurels (à l'exception des capitaux propres pris en compte dans le calcul de la valeur actuelle des capitaux propres), des remboursements anticipés estimatifs et des retraits anticipés.

À compter de 2018, la CIBC a affiné ses techniques de modélisation, ce qui permet une meilleure évaluation du risque de taux d'intérêt structurel.

Sensibilité au risque de taux d'intérêt structurel – mesures

En millions de dollars (avant impôt), au 31 octobre	2018		2017 ¹	
	\$ CA ²	\$ US	\$ CA ²	\$ US
Hausse de 100 points de base des taux d'intérêt				
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	170 \$	32 \$	225 \$	58 \$
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	(396)	(230)	(354)	(84)
Baisse de 100 points de base des taux d'intérêt				
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	(246)	(58)	(289)	(118)
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	316	269	276	(6)

1) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Comprend l'exposition au dollar canadien et à d'autres devises.

Risque de change

Le risque de change à l'égard du portefeuille autre que de négociation, aussi appelé le risque de change structurel, s'entend essentiellement du : a) risque inhérent à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger découlant des écarts de taux de change, et b) de l'actif pondéré en fonction du risque libellé en monnaies étrangères et des déductions de fonds propres libellées en monnaies étrangères. Ce risque, principalement en dollars américains, est géré au moyen de dérivés de couverture et du financement des investissements dans une monnaie analogue. Nous gérons activement cette position afin de nous assurer que l'incidence possible sur les ratios de fonds propres est conforme à la politique approuvée par le CGR, tout en tenant compte de l'incidence sur le résultat et les capitaux propres.

Le risque de change structurel est géré par le groupe Trésorerie sous la direction du CMGAP. Le degré de conformité à la politique sur le risque de marché lié à la négociation et à la non-négociation ainsi qu'aux limites de risque de marché est surveillé quotidiennement par le groupe Gestion du risque, Marché des capitaux.

Au 31 octobre 2018, une appréciation du dollar canadien de 1 % aurait eu pour effet de réduire les capitaux propres d'environ 130 M\$ (120 M\$ en 2017) après impôt.

Nos résultats libellés en monnaies non fonctionnelles sont convertis en monnaies fonctionnelles au moyen d'opérations de change au comptant ou de contrats de change à terme. Par conséquent, les fluctuations des taux de change ont peu d'incidence sur notre compte de résultat consolidé.

Nous procédons à des transactions de couverture pour certaines charges liées à des contrats libellés en monnaies étrangères au moyen de dérivés qui sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. La variation nette de la juste valeur de ces dérivés de couverture, comprise dans le cumul des autres éléments du résultat global, a donné lieu à un profit de 8 M\$ (12 M\$ en 2017) après impôt. Ce montant sera sorti du cumul des autres éléments du résultat global pour contrebalancer les fluctuations de change couvertes au fur et à mesure que les charges seront engagées.

Dérivés détenus aux fins de la GAP

Dans le cas où des dérivés sont détenus aux fins de la GAP et lorsque des transactions répondent aux critères prévus selon les IFRS, nous appliquons la comptabilité de couverture pour comptabiliser les risques couverts, comme il est indiqué dans les notes 12 et 13 des états financiers consolidés. Les dérivés de couverture qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, aussi appelés couvertures économiques, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Les couvertures économiques pour les instruments financiers autres que désignés à leur juste valeur peuvent rendre les produits plus instables, du fait que les éléments couverts sont comptabilisés au coût ou au coût amorti ou sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état du résultat global consolidé. Cette instabilité du résultat peut ne pas être représentative du risque global.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions du portefeuille autre que de négociation découle principalement de notre stratégie et de nos activités d'expansion de l'entreprise, ainsi que de nos activités de services de Banque d'affaires. Les placements sont composés de titres de participation privés et de sociétés ouvertes, de placements dans des sociétés en commandite et de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau suivant présente le coût amorti et la juste valeur des actions du portefeuille autre que de négociation :

En millions de dollars, au 31 octobre		Coût amorti	Juste valeur
2018	Titres de participation évalués à la JVAERG	468 \$	562 \$
	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence dans des entreprises associées¹	63	101
		531 \$	663 \$
2017	Valeurs disponibles à la vente	364 \$	469 \$
	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence dans des entreprises associées ¹	313	356
		677 \$	825 \$

1) Excluent nos contreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Pour plus de précisions, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés.

Risque lié aux régimes de retraite

Un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies sont administrés à l'échelle mondiale. Au 31 octobre 2018, nos régimes de retraite à prestations définies consolidés affichaient une situation de l'actif net de 311 M\$, comparativement à 134 M\$ au 31 octobre 2017. La variation de la situation de l'actif net de nos régimes de retraite est présentée à la note 18 des états financiers consolidés.

Nos régimes de retraite offerts au Canada constituent environ 90 % de nos régimes de retraite, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (le régime de retraite de la CIBC). Une estimation de l'incidence d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation sur nos obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies canadiens est présentée à la note 18 des états financiers consolidés.

La responsabilité d'assurer une gouvernance et une surveillance saines incombe au CRRPD qui délègue les pouvoirs de gestion au Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR). L'élaboration d'une stratégie de placement appropriée à l'égard du régime de retraite de la CIBC repose sur un énoncé des objectifs, des politiques et des procédures de placement.

Le service de placement des régimes de pension du groupe Trésorerie assure la gestion des stratégies de placement de nos régimes de retraite au moyen d'un cadre holistique qui veille à ce que les régimes soient maintenus de façon durable avec une tolérance au risque et une incidence sur les actionnaires raisonnables. Les risques comprennent des risques actuariels (notamment le risque de longévité), le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de marché (de placement), et les risques liés à l'inflation des coûts des soins de santé.

Le régime de retraite de la CIBC gère principalement ces expositions au risque selon son approche de placement axée sur le passif qui comprend le recours à des dérivés aux fins de gestion du risque et de rééquilibrage, ainsi que la capacité d'améliorer le rendement. Le recours à des dérivés dans le cadre du régime de retraite de la CIBC est régi par la politique en matière de dérivés du régime qui a été approuvée par le CGPR. La juste valeur des dérivés détenus dans le régime de retraite de la CIBC est présentée à la note 18 des états financiers consolidés.

Le régime de retraite de la CIBC court un risque de taux d'intérêt important que la CIBC atténue au moyen d'une combinaison d'obligations physiques et d'un programme de superposition d'obligations financé par des mises en pension de titres. Le régime a également recours à une stratégie de superposition de change qui peut employer des contrats à terme ou des instruments similaires pour gérer et atténuer son risque de change. Le risque de placement est atténué au moyen d'un processus de construction d'un portefeuille d'actifs multiples diversifié sur divers facteurs de croissance du marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière efficace sur le plan des coûts pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance. Les sources de risque de liquidité courantes propres aux services bancaires comprennent les retraits non prévus de dépôts, l'incapacité de remplacer les dettes arrivant à échéance, les engagements au titre du crédit et des liquidités et les mises en gage additionnelles ou autres exigences en matière de garantie.

L'approche de la CIBC en matière de gestion du risque de liquidité appuie sa stratégie d'entreprise, s'harmonise avec son intérêt à l'égard du risque et respecte les attentes en matière de réglementation.

Nos stratégies, objectifs et pratiques en matière de gestion sont évalués régulièrement afin de refléter les changements du contexte de liquidité, dont les faits nouveaux sur le plan de la réglementation, des affaires et/ou des marchés. Le risque de liquidité demeure dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à un cas de situation de crise pouvant tarir les liquidités sans mettre en péril la survie de nos activités. Les flux de trésorerie réels et prévus découlant des positions au bilan et hors bilan sont évalués et suivis régulièrement pour assurer leur conformité aux limites convenues. La CIBC inclut des simulations de crise à sa gestion et à son évaluation du risque de liquidité. Les résultats des simulations de crise nous aident à élaborer les hypothèses concernant la liquidité et à relever les contraintes éventuelles en matière de planification du financement, et favorisent l'élaboration du plan de financement d'urgence de la CIBC.

Le risque de liquidité est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense, et la gestion continue du risque de liquidité incombe au trésorier, avec l'appui du CMGAP.

Le trésorier est responsable de la gestion des activités et processus requis pour évaluer la position de risque de liquidité de la CIBC, en faire le suivi et en faire rapport, ce qui représente la première ligne de défense.

Le groupe Gestion du risque de marché lié à l'illiquidité et aux activités autres que de négociation au sein du groupe Gestion du risque, Marchés des capitaux procède à une surveillance indépendante, y compris la mesure, le suivi et le contrôle du risque de liquidité, soit la deuxième ligne de défense.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en formulant une évaluation indépendante quant à l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque de liquidité.

Le CMGAP dirige la gestion du risque de liquidité de la CIBC en s'assurant que les méthodes, hypothèses et paramètres clés liés à la gestion du risque de liquidité, tels que l'horizon de liquidité, sont évalués régulièrement et qu'ils sont conformes à nos exigences réglementaires. Le Comité de gestion du risque de liquidité, un sous-comité du CMGAP, a la responsabilité d'appuyer le CMGAP dans le but de s'assurer que le profil de risque de liquidité de la CIBC est évalué et géré de façon exhaustive conformément au cadre d'orientation stratégique et à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC ainsi qu'aux exigences réglementaires.

Le CGR approuve la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC et recommande au conseil un niveau de tolérance envers le risque de liquidité dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Politiques

Notre politique de gestion du risque de liquidité exige l'accès à un montant suffisant d'actifs liquides non grevés et à plusieurs sources de financement différentes afin de pouvoir répondre aux besoins prévus de liquidité dans des conditions tant normales que difficiles pendant une période minimale évaluée selon l'horizon de liquidité de la CIBC. Les filiales de la CIBC possédant des caractéristiques uniques en matière de liquidité en raison d'exigences commerciales ou territoriales distinctes, conservent leurs politiques locales en matière de liquidité conformément à la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC.

La politique de mise en gage de la CIBC établit des limites consolidées de mise en gage des actifs de la CIBC dans le cadre d'une grande variété d'activités financières. Les limites de mise en gage font en sorte qu'un montant suffisant d'actifs liquides non grevés est disponible pour répondre aux besoins de liquidités.

Nous maintenons un plan mondial détaillé de financement d'urgence qui établit les stratégies en place pour résoudre les pénuries de liquidité en situations d'urgence ou imprévues, délimite les exigences à mettre en œuvre pour gérer un ensemble de symptômes de situations de crise, définit la chaîne des responsabilités et la façon d'activer les politiques de façon précise, explique les procédures de mise en œuvre et de signalement, en plus d'être conforme à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Afin de présenter la complexité de la structure organisationnelle de la CIBC, des plans de financement d'urgence à l'échelle régionale et au niveau des filiales sont mis en place pour répondre à des crises de liquidité propres aux territoires où la CIBC exerce ses activités et pour appuyer la CIBC en tant qu'entreprise.

Mesure de risque

Notre tolérance envers le risque de liquidité est définie dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, approuvé annuellement par le conseil, et forme la base de la délégation à la haute direction des pouvoirs en matière de risque de liquidité. Nous utilisons à la fois des mesures liées à la réglementation et des mesures internes du risque de liquidité pour évaluer notre exposition au risque de liquidité. En interne, notre position de liquidité est évaluée selon l'horizon de liquidité, soit le moment futur où les sorties de fonds cumulées projetées dépasseront les rentrées de fonds selon un scénario combiné de crise de liquidité touchant la CIBC et le marché dans l'ensemble. Les rentrées et les sorties de fonds prévues et potentielles découlant des positions au bilan et hors bilan sont évaluées et suivies quotidiennement pour assurer leur conformité aux limites convenues. Les flux de trésorerie au bilan et hors bilan contractuels et comportementaux dans des conditions normales ou de crise sont modélisés et utilisés pour déterminer les liquidités par rapport à l'objectif de gestion fixé.

Notre système de mesure de la liquidité fournit des rapports sur les risques de liquidité, y compris le calcul de l'horizon de liquidité et des rapports réglementaires, tels que les rapports sur le LCR et les flux de trésorerie nets cumulatifs. Notre gestion du risque de liquidité intègre également le suivi de notre position de financement de gros non garanti et notre capacité de financement.

Intérêt à l'égard du risque

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC assure une gestion prudente du risque de liquidité en décrivant les considérations qualitatives et les mesures quantitatives, comme le LCR et l'horizon de liquidité. Les mesures quantitatives sont évaluées et gérées en fonction d'un ensemble de limites relatives à la gestion approuvées par le CMGAP, qui sont plus strictes que celles établies par le CGR.

Simulations de crise

Une composante clé de notre gestion du risque de liquidité, en complément de nos évaluations de l'exposition au risque de liquidité, est la simulation de crise appliquée au risque de liquidité. Les simulations de crise de liquidité consistent en des scénarios de crise de différents degrés de gravité, qui sont propres à la Banque et qui s'étendent à l'échelle du marché, servant à évaluer le montant de liquidités disponibles qui serait nécessaire pour que les obligations prévues soient acquittées à l'échéance. Les scénarios modélisent les besoins de liquidités et de financement potentiels qui seraient requis en cas de financement de gros non garanti et de retraits de dépôts, d'utilisation prévue de liquidités d'urgence et de négociabilité des actifs liquides. Les résultats des simulations de crise sont des données qui font également partie du processus d'examen au titre du plan de financement d'urgence.

Depuis le début de 2018, la CIBC a apporté des modifications aux tableaux ci-après qui améliorent la présentation des actifs liquides et des actifs assortis d'une charge.

Actifs liquides

Les actifs liquides disponibles se composent de liquidités et de titres négociables non grevés au bilan et hors bilan pouvant être utilisés pour accéder à du financement en temps opportun. Les actifs liquides grevés, qui comprennent les actifs donnés en garantie et les actifs qui sont réputés être soumis à des restrictions juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre, ne sont pas considérés comme des sources de liquidités disponibles lorsque nous évaluons le risque de liquidité.

Le sommaire de nos actifs liquides grevés et non grevés au bilan et hors bilan est présenté ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre		Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ¹
2018	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	17 691 \$	– \$	17 691 \$	686 \$	17 005 \$
	Valeurs émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	67 478	74 933	142 411	75 431	66 980
	Autres titres de créance	6 684	2 092	8 776	1 240	7 536
	Titres de participation	25 018	20 641	45 659	27 859	17 800
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien	39 465	834	40 299	10 182	30 117
	Autres actifs liquides²	6 500	1 598	8 098	6 621	1 477
		162 836 \$	100 098 \$	262 934 \$	122 019 \$	140 915 \$
2017³	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	14 152 \$	– \$	14 152 \$	555 \$	13 597 \$
	Valeurs émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	51 196	65 923	117 119	67 806	49 313
	Autres titres de créance	8 227	1 549	9 776	1 461	8 315
	Titres de participation	31 798	16 786	48 584	24 951	23 633
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien	35 009	1 023	36 032	8 278	27 754
	Autres actifs liquides²	5 796	2 258	8 054	5 346	2 708
		146 178 \$	87 539 \$	233 717 \$	108 397 \$	125 320 \$

- 1) Les actifs liquides non grevés correspondent aux actifs figurant au bilan, aux actifs empruntés ou acquis en vertu de prises en pension de titres et aux autres garanties hors bilan reçues moins les actifs liquides grevés.
- 2) Comprennent des liquidités données en garantie dans le cadre de transactions sur dérivés, certains TACM et des métaux précieux.
- 3) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Le tableau ci-après présente un sommaire des actifs liquides non grevés détenus par la CIBC (société mère) et ses filiales canadiennes et étrangères :

En millions de dollars, au 31 octobre	2018	2017 ¹
CIBC (société mère)	99 486 \$	84 183 \$
Filiales canadiennes	15 988	11 454
Filiales étrangères	25 441	29 683
	140 915 \$	125 320 \$

- 1) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Dans un scénario de crise de liquidité, des décotes hypothétiques et des hypothèses liées à l'ampleur de la monétisation des actifs sont appliquées pour déterminer la valeur de la liquidité des actifs. Les décotes tiennent compte des marges applicables aux banques centrales, comme la Banque du Canada et la Banque de la Réserve fédérale des États-Unis, d'observations historiques, et de caractéristiques liées aux valeurs mobilières, y compris le type, l'émetteur, la note de crédit, la devise et la durée à courir jusqu'à l'échéance, ainsi que les lignes directrices réglementaires applicables.

Nos actifs liquides non grevés ont augmenté de 15,6 G\$ depuis le 31 octobre 2017, en raison surtout des activités régulières, notamment de la croissance des dépôts.

En outre, la CIBC conserve son admissibilité au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada et au guichet d'escompte des banques de la Réserve fédérale des États-Unis.

Actifs assortis d'une charge

Dans le cours des activités quotidiennes de la CIBC, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont donnés en gage afin de garantir des obligations, de participer aux systèmes de compensation et de règlement et à d'autres fins de gestion des garanties.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actifs grevés et non grevés au bilan et hors bilan :

En millions de dollars, au 31 octobre		Grevés		Non grevés		Total de l'actif
		Donnés en garantie	Divers ¹	Disponibles à titre de garantie	Divers ²	
2018	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	686 \$	17 005 \$	– \$	17 691 \$
	Valeurs mobilières	104 039	130	96 021	–	200 190
	Prêts, nets de la provision³	1 600	44 553	33 499	292 507	372 159
	Autres actifs	5 071	–	251	52 088	57 410
		110 710 \$	45 369 \$	146 776 \$	344 595 \$	647 450 \$
2017⁴	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	555 \$	13 597 \$	– \$	14 152 \$
	Valeurs mobilières	95 321	971	86 882	–	183 174
	Prêts, nets de la provision³	1 450	42 202	31 550	281 582	356 784
	Autres actifs	4 419	–	186	50 936	55 541
		101 190 \$	43 728 \$	132 215 \$	332 518 \$	609 651 \$

- 1) Comprend les actifs qui soutiennent les activités de financement à long terme de la CIBC et les actifs faisant l'objet de restrictions d'ordre juridique ou autre, dont celles visant les liquidités soumises à restrictions.
- 2) Les autres actifs non grevés ne font l'objet d'aucune restriction quant à leur utilisation pour obtenir du financement ou à titre de garantie, mais ils ne sont pas considérés comme disponibles aux fins des programmes de prêts autres que ceux de banques centrales.
- 3) Les prêts figurant comme disponibles à titre de garantie correspondent aux TACH en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (présentés à titre de prêts dans notre bilan consolidé) et les prêts admissibles auprès des Federal Home Loan Banks.
- 4) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Restrictions sur les mouvements de fonds

Nos filiales ne sont pas soumises à des restrictions importantes qui empêcheraient le transfert de fonds, de dividendes ou de distributions de fonds propres. Cependant, certaines filiales sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires et de liquidité, qui sont fixées par les organismes de réglementation des banques et des valeurs mobilières pertinents.

Nous suivons et gérons les exigences en matière de liquidité et de fonds propres dans ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace des ressources et le respect, par les entités, des exigences réglementaires et politiques régionales.

Ratio de liquidité à court terme

L'objectif du LCR est de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque en veillant à ce qu'elle dispose de suffisamment de ressources liquides de haute qualité non grevées pour répondre à ses besoins de liquidité dans un scénario de crise grave qui durerait 30 jours. Les banques canadiennes sont tenues d'atteindre un LCR minimal de 100 %. La CIBC se conforme à cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans les lignes directrices sur les normes de liquidité du BSIF, la CIBC présente chaque mois des rapports sur le LCR au BSIF. Le ratio se calcule de la façon suivante :

$$\frac{\text{Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)}}{\text{Total des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants}} \geq 100 \%$$

Le numérateur du LCR est l'encours des HQLA non grevés, lequel respecte un ensemble de critères d'admissibilité définis par le BSIF qui tient compte des caractéristiques fondamentales et liées au marché, et de la capacité opérationnelle relative de monétiser les actifs en temps opportun en période de crise. Le portefeuille d'actifs liquides de la CIBC, dont la gestion est centralisée, comprend les actifs liquides présentés dans les HQLA, tels que les bons du Trésor et les obligations du gouvernement central, les dépôts de la banque centrale ainsi que les titres d'État, d'organismes, de provinces et de sociétés ayant une cote élevée. Les limites quant à l'admissibilité des actifs inhérentes au LCR ne reflètent pas nécessairement l'évaluation interne de la CIBC quant à sa capacité à monétiser ses actifs négociables en situation de crise.

Le dénominateur du ratio reflète les sorties nettes de trésorerie attendues dans un scénario de crise pour le LCR durant une période de 30 jours calendaires. Les sorties nettes de trésorerie attendues représentent les taux de retrait et de décaissement définis pour le LCR appliqués respectivement aux soldes de passifs et aux engagements hors bilan. Les retraits sur dépôts des entreprises et des institutions financières, les retraits sur les marges de crédit non utilisées ainsi que les créances non garanties à l'échéance sont parmi les principales sorties de trésorerie du LCR de la CIBC. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui sont calculées selon les taux d'entrées prescrits pour le LCR et qui comprennent les remboursements de prêts productifs et les actifs négociables qui ne sont pas des HQLA arrivant à échéance.

Le LCR est présenté à l'aide d'un modèle de divulgation standard prescrit par le BSIF.

En millions de dollars, moyenne du trimestre clos le 31 octobre 2018		Valeur non pondérée totale ¹	Valeur pondérée totale ²
HQLA			
1	HQLA	s. o.	110 318 \$
Sorties de trésorerie			
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	145 672 \$	9 626
3	Dépôts stables	70 581	2 117
4	Dépôts moins stables	75 091	7 509
5	Financement de gros non garanti, dont :	127 979	60 231
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	53 439	12 963
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	55 510	28 238
8	Dettes non garanties	19 030	19 030
9	Financement de gros garanti	s. o.	8 688
10	Exigences supplémentaires, dont :	88 559	23 865
11	Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	10 098	6 876
12	Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	4 153	4 153
13	Facilités de crédit et de liquidité	74 308	12 836
14	Autres obligations de financement contractuelles	2 731	2 731
15	Autres obligations de financement conditionnelles	277 718	5 163
16	Total des sorties de trésorerie	s. o.	110 304
Entrées de trésorerie			
17	Prêts garantis (p. ex., prises en pension de titres)	68 331	9 789
18	Entrées liées aux expositions parfaitement productives	15 625	7 748
19	Autres entrées de trésorerie	6 824	6 824
20	Total des entrées de trésorerie	90 780 \$	24 361 \$
			Valeur ajustée totale
21	Total des HQLA	s. o.	110 318 \$
22	Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	85 943 \$
23	LCR	s. o.	128 %
En millions de dollars, moyenne du trimestre clos le 31 juillet 2018			Valeur ajustée totale
24	Total des HQLA	s. o.	105 255 \$
25	Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	83 656 \$
26	LCR	s. o.	126 %

1) Les valeurs des entrées et sorties de trésorerie non pondérées sont calculées comme étant les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours des différents types ou catégories de passifs, d'éléments hors bilan ou de créances contractuelles.

2) Les valeurs pondérées sont calculées après application des décotes (aux fins des HQLA) et des taux d'entrées et de sorties de trésorerie prescrits par le BSIF.

s. o. Sans objet, conformément au modèle de divulgation commun du LCR.

Au 31 octobre 2018, notre LCR moyen avait augmenté par rapport au trimestre précédent, passant de 126 % à 128 %, en raison surtout d'une augmentation des HQLA.

La CIBC tient compte de l'incidence de ses décisions d'affaires sur le LCR et les autres mesures du risque de liquidité qu'elle surveille régulièrement grâce à une solide fonction de gestion du risque de liquidité. Les variables pouvant avoir un effet sur le ratio de mois en mois comprennent, sans s'y limiter, des éléments tels que les activités et les échéances du financement de gros, les initiatives stratégiques au chapitre du bilan ainsi que les opérations et les conditions de marché ayant une incidence sur les garanties. De plus, la CIBC présente au BSIF des rapports sur le LCR dans différentes monnaies. Ainsi, elle détermine la mesure d'éventuelles asymétries de devises en vertu du ratio. La CIBC transige principalement dans les grandes monnaies assorties de marchés des changes larges et fongibles.

La présentation du LCR est calibrée de façon centralisée par la fonction Trésorerie de la CIBC, en collaboration avec les unités d'exploitation stratégique de la CIBC et d'autres groupes fonctionnels.

Financement

La CIBC finance ses activités par l'entremise de dépôts provenant des clients, ainsi qu'au moyen d'une grande variété de financements de gros.

L'approche principale de la CIBC vise à financer son bilan au moyen de dépôts mobilisés principalement par l'entremise des services aux particuliers et des services aux entreprises. Les dépôts des particuliers représentaient un montant de 163,9 G\$ au 31 octobre 2018 (159,3 G\$ en 2017). La CIBC conserve des dépôts de base fondés sur les relations clients, dont la stabilité est évaluée régulièrement à l'aide d'évaluations statistiques élaborées en interne.

Nous avons régulièrement accès à des sources de financement à court et à long terme, garanties et non garanties, et qui sont diversifiées en termes de pays, de type de déposant, d'instrument, de devise et d'échéance. Nous mobilisons du financement à long terme grâce à nos programmes actuels, y compris les obligations sécurisées, les titrisations d'actifs et les créances non garanties.

La CIBC évalue constamment les occasions de diversification au titre du financement dans de nouveaux produits et d'éventuels secteurs de placement afin d'optimiser la souplesse du financement et de réduire la concentration des sources de fonds et les coûts de financement. Nous surveillons régulièrement les niveaux de financement de gros et les concentrations par rapport aux limites internes permises, ce qui est conforme au profil de risque de liquidité que nous recherchons.

Le CMGAP et le CGR examinent et approuvent le plan de financement de la CIBC, qui englobe la croissance projetée des actifs et des passifs, les échéances du financement et les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Le tableau ci-après présente, à leur valeur comptable, les échéances contractuelles des financements de gros tirés par la CIBC sur le marché :

En millions de dollars, au 31 octobre 2018	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	Moins de 1 an au total	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts provenant d'autres banques¹	3 207 \$	13 \$	– \$	49 \$	3 269 \$	– \$	– \$	3 269 \$
Certificats de dépôt et papier commercial	8 589	11 373	15 822	18 692	54 476	2 926	399	57 801
Billets de dépôt au porteur et acceptations bancaires	819	743	1 557	292	3 411	–	–	3 411
Papier commercial adossé à des créances	–	–	–	–	–	–	–	–
Anciens billets à moyen terme non garantis de premier rang²	200	1 335	120	6 488	8 143	6 976	23 986	39 105
Billets à moyen terme non garantis de premier rang³	–	–	–	9	9	59	122	190
Billets structurés non garantis de premier rang	–	–	–	283	283	–	–	283
Obligations sécurisées/titres adossés à des créances mobilières	–	2 732	574	1 091	4 397	2 015	12 262	18 674
Obligations sécurisées	–	2 012	1 103	1 496	4 611	3 316	11 857	19 784
Titrisation de créances sur cartes de crédit	–	–	1 316	724	2 040	2 109	–	4 149
Passifs subordonnés	–	–	–	–	–	–	4 080	4 080
Divers	–	–	3	43	46	20	5	71
	12 815 \$	18 208 \$	20 495 \$	29 167 \$	80 685 \$	17 421 \$	52 711 \$	150 817 \$
Dont :								
Garanti	– \$	4 744 \$	2 993 \$	3 311 \$	11 048 \$	7 440 \$	24 119 \$	42 607 \$
Non garanti	12 815	13 464	17 502	25 856	69 637	9 981	28 592	108 210
	12 815 \$	18 208 \$	20 495 \$	29 167 \$	80 685 \$	17 421 \$	52 711 \$	150 817 \$
31 octobre 2017	8 981 \$	17 125 \$	27 147 \$	23 503 \$	76 756 \$	24 207 \$	41 513 \$	142 476 \$

1) Comprennent des dépôts à terme non négociables provenant d'autres banques.

2) Comprennent les créances de premier rang émises avant le 23 septembre 2018 ainsi que les créances de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui ne sont pas assujetties aux règlements relatifs à la recapitalisation interne. Pour plus de précisions, se reporter à la section Sources de financement.

3) Comprennent des passifs qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne.

Le tableau ci-après présente les financements de gros de la CIBC répartis par devises :

En milliards de dollars, au 31 octobre	2018		2017	
\$ CA	49,6 \$	33 %	53,2 \$	37 %
\$ US	80,8	54	72,6	51
Divers	20,4	13	16,7	12
	150,8 \$	100 %	142,5 \$	100 %

Notre volume de financements a augmenté comparativement à 2017, en raison des stratégies de liquidité et d'affaires de la CIBC. Nous ne prévoyons pas d'événements, d'engagements ou d'exigences qui pourraient avoir une incidence notable sur notre capacité de mobiliser des fonds grâce aux dépôts ou aux financements de gros.

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à des cas graves de situation de crise pouvant tarir les liquidités. Le financement de gros peut présenter des risques de remboursement plus élevés dans des situations de crise, pour lesquels nous maintenons des portefeuilles importants d'actifs liquides non grevés. Se reporter à la section Actifs liquides pour plus de précisions.

Plan de financement

Notre plan de financement est mis à jour au moins une fois par trimestre ou lorsque des modifications importantes sont apportées aux hypothèses sous-jacentes. Le plan comprend la croissance projetée des actifs et des passifs, qui est tirée de nos activités régulières, ainsi que les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Notes de crédit

L'accès de la CIBC à du financement de gros et les coûts s'y rattachant dépendent de plusieurs facteurs, notamment des notes de crédit fournies par les agences de notation. Les opinions des agences de notation sont fondées sur des méthodes internes et sont susceptibles de changer en fonction de divers facteurs, dont la solidité financière, la position concurrentielle, le contexte macroéconomique et la situation de liquidité. Le 19 avril 2018, DBRS a abaissé d'un cran la note de crédit des titres secondaires émis par les six grandes banques canadiennes sans provision pour FPUNV, y compris celle de la CIBC, et a également révisé sa perspective à l'égard de la CIBC, la portant de négative à stable. Le 16 juillet 2018, Moody's a révisé à la hausse la note de crédit des créances de premier rang et des titres secondaires admissibles comme instruments de FPUNV émis par la CIBC et les six autres grandes banques canadiennes. L'agence a également révisé sa perspective à l'égard de la CIBC et des six autres grandes banques canadiennes, la faisant passer de négative à stable. Ces changements découlent de la mise en forme définitive des règlements relatifs à la recapitalisation interne des banques le 18 avril 2018 qui sont entrés en vigueur le 23 septembre 2018. Se reporter à la section Sources de financement pour plus de précisions. Depuis la mise en œuvre du régime de recapitalisation interne, la CIBC a deux catégories de créances de premier rang : anciennes créances de premier rang (non assujetties aux règlements relatifs à la recapitalisation interne) et créances de premier rang (assujetties aux règlements relatifs à la recapitalisation interne). Le 22 octobre 2018, Fitch a révisé la perspective à l'égard de la CIBC, la portant de négative à stable, afin de tenir compte de la réduction du taux de croissance des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens de la CIBC. Nous ne prévoyons pas que ces changements auront une incidence notable sur nos coûts de financement ou notre capacité d'accéder à du financement.

Nos notes de crédit sont résumées dans le tableau suivant :

Au 31 octobre 2018	DBRS	Fitch	Moody's	S&P
Dépôt/contrepartie ¹	AA	AA-	Aa2	A+
Anciennes créances de premier rang ²	AA	AA-	Aa2	A+
Créances de premier rang ³	AA(bas)	AA-	A2	BBB+
Titres secondaires	A(élevé)	A+	Baa1	BBB+
Titres secondaires – instruments de FPUNV ⁴	A(bas)	A+	Baa1	BBB
Actions privilégiées – instruments de FPUNV ⁴	Pfd-2	s. o.	Baa3	P-3(élevé)
Créances à court terme	R-1(élevé)	F1+	P-1	A-1
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

- 1) Note d'émetteur à long terme attribuée par DBRS, note d'évaluation du risque de contrepartie et des dépôts à long terme attribuée par Moody's, note de crédit de l'émetteur attribuée par S&P, et note de contrepartie à des dérivés et de défaut de l'émetteur à long terme attribuée par Fitch.
- 2) Comprennent les créances de premier rang émises avant le 23 septembre 2018 ainsi que les créances de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui ne sont pas assujetties aux règlements relatifs à la recapitalisation interne.
- 3) Comprennent des passifs qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne.
- 4) Comprennent les instruments considérés comme des instruments de FPUNV conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.
s. o. Sans objet

Exigences supplémentaires en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit

Nous sommes tenus de fournir des garanties à certaines des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés dans l'éventualité d'une baisse de notre note de crédit actuelle. Cette exigence de garantie est fondée sur les renseignements sur l'évaluation à la valeur de marché, l'évaluation des garanties et les seuils des ententes de garantie applicables. Le tableau suivant présente des exigences supplémentaires cumulatives en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit :

En milliards de dollars, au 31 octobre	2018	2017
Baisse de un cran	0,1 \$	– \$
Baisse de deux crans	0,1	0,1
Baisse de trois crans	0,1	0,3

Changements d'ordre réglementaire concernant la liquidité

La ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF est entrée en vigueur en 2015. Elle s'inspire des exigences de liquidité à l'échelle mondiale du CBCB, comprenant le LCR, le ratio de liquidité à long terme (NSFR) et d'autres outils de suivi des liquidités. Elle est appuyée par un outil de surveillance conçu par le BSIF, soit les flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le BSIF utilise la ligne directrice sur les normes de liquidité et les mesures connexes afin d'évaluer la suffisance des liquidités de chaque banque.

Le 31 octobre 2014, le CBCB a publié sa ligne directrice définitive sur le NSFR. En octobre 2017, le BSIF a publié une mise à jour de son projet de ligne directrice sur le NSFR et demande aux participants de l'industrie de passer en revue les plans de mise en œuvre du NSFR et d'en préciser l'application dans le secteur canadien des services financiers. En février 2018, le BSIF a annoncé que la mise en œuvre du NSFR pour les institutions de dépôt sera reportée à janvier 2020.

Conformément aux exigences susmentionnées, nous présentons au BSIF chaque mois les rapports sur le LCR et les NCCF, et les rapports sur le NSFR, chaque trimestre. Nous transmettons nos rapports sur le LCR et le NSFR au CBCB deux fois par an.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles donnent lieu à des engagements de paiements futurs ayant une incidence sur nos besoins en matière de liquidité et de fonds propres à court et à long terme. Ces obligations comprennent des passifs financiers, des engagements au titre du crédit et des liquidités et d'autres obligations contractuelles.

Actifs et passifs

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos actifs, de nos passifs et de nos capitaux propres au bilan à leur valeur comptable. L'analyse contractuelle n'est pas représentative de l'exposition au risque de liquidité de la CIBC, mais cette information sert à informer la direction de la CIBC du risque de liquidité et à fournir des données pour établir un bilan tenant compte des facteurs comportementaux.

En millions de dollars, au 31 octobre 2018	Moins de	De 1 mois	De 3 mois	De 6 mois	De 9 mois	De 1 an	De 2 ans	Plus de	Sans	Total
	1 mois	à 3 mois	à 6 mois	à 9 mois	à 12 mois	à 2 ans	à 5 ans	5 ans	échéance précise	
Actif										
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	4 380 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	4 380 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	13 311	–	–	–	–	–	–	–	–	13 311
Valeurs mobilières	2 286	2 755	2 104	3 046	1 971	6 265	32 386	24 935	25 916	101 664
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 488	–	–	–	–	–	–	–	–	5 488
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	20 820	11 774	2 432	6 180	242	2 002	–	–	–	43 450
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 540	4 774	9 269	11 657	11 165	53 597	106 293	7 807	647	207 749
Prêts personnels	556	643	1 159	1 106	975	226	1 560	2 263	34 570	43 058
Cartes de crédit	266	532	798	798	798	3 194	6 287	–	–	12 673
Entreprises et gouvernements	11 177	3 474	4 894	4 625	3 507	15 658	36 545	12 802	16 873	109 555
Provision pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(1 639)	(1 639)
Dérivés	1 926	3 128	1 550	1 070	1 173	2 463	4 107	6 014	–	21 431
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 169	1 014	67	13	2	–	–	–	–	10 265
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	25 714	25 714
	71 919 \$	28 094 \$	22 273 \$	28 495 \$	19 833 \$	83 405 \$	187 178 \$	53 821 \$	102 081 \$	597 099 \$
31 octobre 2017	68 633 \$	19 284 \$	19 148 \$	24 660 \$	19 187 \$	77 767 \$	185 148 \$	50 473 \$	100 964 \$	565 264 \$
Passif										
Dépôts ¹	21 817 \$	29 161 \$	34 584 \$	31 806 \$	26 432 \$	27 414 \$	52 888 \$	8 467 \$	228 446 \$	461 015 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	13 782	–	–	–	–	–	–	–	–	13 782
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 731	–	–	–	–	–	–	–	–	2 731
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	29 227	1 483	130	–	–	–	–	–	–	30 840
Dérivés	1 501	2 275	1 618	957	1 292	2 365	3 905	7 060	–	20 973
Acceptations	9 200	1 014	67	13	2	–	–	–	–	10 296
Autres passifs	–	–	–	–	–	–	–	–	18 266	18 266
Titres secondaires	–	–	–	–	–	–	–	4 080	–	4 080
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	35 116	35 116
	78 258 \$	33 933 \$	36 399 \$	32 776 \$	27 726 \$	29 779 \$	56 793 \$	19 607 \$	281 828 \$	597 099 \$
31 octobre 2017	71 445 \$	34 910 \$	40 912 \$	23 237 \$	23 940 \$	36 809 \$	49 836 \$	17 197 \$	266 978 \$	565 264 \$

1) Comprennent des dépôts des particuliers totalisant 163,9 G\$ (159,3 G\$ en 2017), dont 153,2 G\$ (149,5 G\$ en 2017) au Canada et 10,7 G\$ (9,8 G\$ en 2017) dans d'autres pays; des dépôts d'entreprises et de gouvernements et des emprunts garantis totalisant 282,7 G\$ (266,6 G\$ en 2017), dont 211,9 G\$ (192,7 G\$ en 2017) au Canada et 70,8 G\$ (73,9 G\$ en 2017) dans d'autres pays; et des dépôts bancaires totalisant 14,4 G\$ (13,8 G\$ en 2017), dont 5,9 G\$ (6,6 G\$ en 2017) au Canada et 8,5 G\$ (7,2 G\$ en 2017) dans d'autres pays.

Les variations du profil des échéances contractuelles ont découlé principalement de la migration naturelle des échéances et ont reflété également l'incidence de nos activités régulières.

Engagements au titre du crédit

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des engagements au titre du crédit hors bilan (montants notionnels). Le total des montants contractuels n'est pas représentatif des liquidités futures requises, car on prévoit qu'une tranche importante des engagements arrivera à échéance sans que des prélèvements soient effectués.

En millions de dollars, au 31 octobre 2018	Moins de	De 1 mois	De 3 mois	De 6 mois	De 9 mois	De 1 an	De 2 ans	Plus de	Sans	Total
	1 mois	à 3 mois	à 6 mois	à 9 mois	à 12 mois	à 2 ans	à 5 ans	5 ans	échéance précise ¹	
Prêts de valeurs ²	39 931 \$	5 883 \$	5 736 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	51 550 \$
Engagements de crédit inutilisés	1 147	5 278	2 844	2 718	3 122	10 886	46 306	2 306	150 139	224 746
Facilités de garantie de liquidité	–	8 750	630	726	92	309	–	13	–	10 520
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	1 940	2 586	2 108	3 261	1 651	427	1 139	130	–	13 242
Lettres de crédit documentaires et commerciales	35	90	49	11	14	–	–	–	–	199
	43 053 \$	22 587 \$	11 367 \$	6 716 \$	4 879 \$	11 622 \$	47 445 \$	2 449 \$	150 139 \$	300 257 \$
31 octobre 2017	39 287 \$	21 865 \$	10 724 \$	7 042 \$	4 083 \$	14 976 \$	37 280 \$	1 920 \$	143 182 \$	280 359 \$

1) Comprennent les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré, d'un montant de 116,5 G\$ (111,7 G\$ en 2017).

2) Excluent les prêts de valeurs de 2,7 G\$ (2,0 G\$ en 2017) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.

Autres obligations contractuelles

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des autres obligations contractuelles ayant une incidence sur nos besoins en financement :

En millions de dollars, au 31 octobre 2018	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de location simple	41 \$	83 \$	124 \$	124 \$	122 \$	472 \$	1 289 \$	3 505 \$	5 760 \$
Obligations d'achat ¹	97	185	198	174	167	496	672	66	2 055
Cotisations de retraite ²	16	32	48	49	49	—	—	—	194
Engagements de prise ferme	176	—	—	—	—	—	—	—	176
Engagements d'investissement	1	4	—	—	4	2	3	180	194
	331 \$	304 \$	370 \$	347 \$	342 \$	970 \$	1 964 \$	3 751 \$	8 379 \$
31 octobre 2017	625 \$	405 \$	386 \$	324 \$	330 \$	973 \$	1 805 \$	3 477 \$	8 325 \$

1) Les obligations d'achat s'entendent des ententes exécutoires en droit en vertu desquelles nous convenons d'acheter des biens ou des services pour une quantité minimale ou de référence précise, à des prix fixes, minimums ou variables stipulés, sur une période donnée. Les obligations d'achat sont comprises jusqu'aux dates de fin de contrat précisées dans les ententes respectives, même si les contrats sont renouvelables. Nombre des contrats d'achat de biens et de services comprennent des dispositions nous permettant de résilier les ententes avant la fin des contrats moyennant un préavis donné. Cependant, le tableau ci-dessus présente nos obligations sans égard à ces clauses de résiliation (à moins que nous n'ayons fait connaître notre intention de résilier le contrat à la contrepartie). Le tableau exclut les achats de titres de créance et de titres de participation réglés dans les délais standards du marché.

2) Comprennent les cotisations minimales estimées dans nos régimes de retraite à prestations définies par capitalisation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes. Les cotisations minimales estimées seront uniquement comptabilisées au cours du prochain exercice, étant donné que les cotisations minimales dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché et les exigences réglementaires, et, qu'elles sont donc assujetties à une grande variabilité.

Autres risques

Risque stratégique

Le risque stratégique représente le risque que les stratégies d'entreprise soient inefficaces ou qu'elles soient appliquées de façon inappropriée, notamment dans le cas de fusions et d'acquisitions. Il comprend les pertes financières potentielles engendrées par l'inexécution d'initiatives de croissance interne ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans l'environnement de l'entreprise. Pour plus de précisions sur le risque lié aux acquisitions, se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques.

La surveillance du risque stratégique relève du Comité de direction et du conseil. Au moins une fois par année, le chef de la direction décrit le processus et présente le plan d'affaires stratégique au conseil aux fins d'examen et d'approbation. Le conseil examine le plan à la lumière de l'évaluation que fait la direction des nouvelles tendances du marché, de l'environnement concurrentiel, des risques potentiels et d'autres questions importantes.

L'un des outils qui permet d'évaluer, de faire le suivi et de contrôler le risque stratégique consiste à attribuer un montant de capital économique à ce risque. Nos modèles au titre du capital économique incluent une composante de risque stratégique dans le cas d'entreprises se servant de capital pour financer une acquisition ou une importante stratégie de croissance interne.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance représente le risque de pertes découlant de l'incertitude entourant le calendrier et l'envergure des demandes de règlement d'assurance. Des résultats techniques réels défavorables pourraient être attribuables à des variations défavorables du calendrier, de l'envergure ou de la fréquence des demandes réelles de règlement (p. ex., mortalité, morbidité), du comportement des titulaires de contrat (p. ex., annulation d'un contrat d'assurance) ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une indemnité financière au bénéficiaire lorsqu'un risque assuré survient, et ce, en échange de primes. Nous sommes exposés au risque d'assurance dans le cadre de nos activités d'assurance-vie et de nos activités de réassurance avec les filiales concernées.

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance, sous la supervision du groupe Gestion du risque. Les filiales d'assurance et de réassurance ont aussi leur propre conseil d'administration, de même que leur propre actuaire nommé de façon indépendante qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque. Des processus sont en place, et un suivi est assuré pour gérer le risque dans nos activités d'assurance. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen de politiques de risque qui limitent l'exposition à un particulier, à certains types d'activités et à certaines régions.

Nos pratiques de gouvernance en matière de gestion du risque assurent une surveillance et un contrôle des risques indépendant et rigoureux au sein de nos activités d'assurance. Les conseils d'administration des filiales décrivent la structure de gestion du risque et du contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance, au moyen de politiques en matière de risque, de fonds propres et de contrôle, de processus ainsi que de limites et de la gouvernance. Les membres de la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance et du groupe Gestion du risque assistent aux réunions des conseils des filiales.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant d'une erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou encore d'événements externes.

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est exposée à des risques opérationnels en raison de ses activités et du contexte externe. Notre politique globale de gestion du risque opérationnel, appuyée par des politiques, des outils, des systèmes et une structure de gouvernance, sert à atténuer les risques de nature opérationnelle. Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque opérationnel pour nous assurer d'exercer nos activités dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Le risque opérationnel est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense. Les secteurs d'activité représentent la première ligne de défense. Ils veillent principalement à la gestion quotidienne du risque opérationnel inhérent à leurs produits et activités.

La deuxième ligne de défense comprend la fonction Gestion du risque et les autres fonctions de surveillance, qui sont responsables d'assurer le suivi des questions liées au risque opérationnel selon le type de risque et de les surveiller de façon indépendante. Ces fonctions sont également chargées de remettre en question de façon efficace les évaluations du risque opérationnel et les mesures d'atténuation dont s'acquittent les secteurs d'activité.

Le groupe Vérification interne assume la responsabilité de la troisième ligne de défense en procédant à une évaluation et en formulant une opinion indépendante quant à l'efficacité de la conception et du fonctionnement de la gestion du risque opérationnel de la CIBC et quant à la solidité de l'environnement de contrôle interne.

Le groupe Gestion mondiale du risque opérationnel (GMRO) supervise les expositions de la CIBC au risque opérationnel. Le président de ce groupe assure la direction du Comité Risque opérationnel et contrôle, un sous-comité du CGMR, qui compte des représentants des unités d'exploitation stratégique et des groupes fonctionnels. Le Comité Risque opérationnel et contrôle est une tribune de gestion qui assure une surveillance du risque opérationnel et de l'environnement de contrôle interne de la CIBC. Le président fait rapport au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque opérationnel.

Approche de gestion du risque opérationnel

La transparence de l'information, la transmission rapide des questions, un sens aigu des responsabilités et un environnement serré de contrôle interne sont les principes à la base de la politique de gestion du risque opérationnel qui appuie et régit les processus visant à recenser, à évaluer, à atténuer et à suivre les risques opérationnels, et à faire rapport à leur égard. Nous atténuons les pertes opérationnelles par l'application de manière uniforme de méthodes fondées sur le risque ainsi que des outils conçus pour évaluer des risques spécifiques. Un examen régulier de notre structure de gouvernance du risque permet de voir à ce que les gens comprennent clairement les aspects importants du risque et en assument la responsabilité.

Mesure de risque

Les secteurs d'activité de la CIBC procèdent régulièrement à des évaluations des risques opérationnels inhérents à leurs produits, services ou processus et trouvent des moyens pour les atténuer et les gérer conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Ces examens comprennent l'application de schémas de processus commerciaux, l'autoévaluation des risques et des contrôles, les constatations découlant de l'audit, l'analyse par scénarios du risque opérationnel, les événements internes et externes passés générateurs de pertes, les indicateurs de risque clés, les évaluations du risque dû aux initiatives de changement et des examens en profondeur du risque, tous ces éléments formant un profil de risque opérationnel global pour les secteurs d'activité. D'après le modèle à trois lignes de défense, le groupe GMRO ainsi que les fonctions de surveillance et les experts pertinents remettent en question de manière indépendante les évaluations de risque effectuées par les secteurs d'activité et les mesures d'atténuation mises en place par ces dernières.

La perte opérationnelle est une des mesures clés du risque opérationnel nous indiquant les secteurs susceptibles de présenter un risque élevé. Nous recueillons et analysons des données internes sur les événements générateurs de pertes opérationnelles pour faire ressortir les thèmes et les tendances. La survenance d'une perte significative, ou potentiellement significative, déclenche une enquête destinée à déterminer les causes de l'incident, ainsi qu'à évaluer l'efficacité des contrôles d'atténuation des risques en place, de même qu'à cerner des actions supplémentaires d'atténuation qui pourraient être posées. De plus, nous surveillons l'environnement externe pour détecter tout nouveau risque ou risque éventuel pour la CIBC. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel est effectuée par la première ligne de défense, et les conclusions de cette analyse peuvent être soumises à une remise en question indépendante officielle par notre deuxième ligne de défense. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel constitue une composante de notre rapport continu sur le risque opérationnel à la haute direction et au conseil.

Les secteurs d'activité réalisent une évaluation du risque dû aux initiatives de changement qui cible les risques inhérents à ces mesures (p. ex., lancement de nouveaux produits ou importantes modifications à un système). Les risques relevés et les mesures d'atténuation correspondantes sont remis en question de façon indépendante par le groupe GMRO et les autres fonctions de surveillance agissant comme deuxième ligne de défense, de sorte que les risques résiduels demeurent dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque approuvé.

Nous utilisons l'AMA, une méthode sensible aux risques prescrite par le CBCB, et l'approche standard pour calculer notre exposition au risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel. Notre AMA établit les fonds propres exposés au risque opérationnel à l'aide de données historiques sur les pertes, de données sur les pertes projetées produites par nos analyses de scénarios de pertes et de l'évaluation des risques liés au contrôle interne ayant une incidence sur l'environnement de l'entreprise. La méthode standard est également appliquée comme convenu avec les autorités de réglementation locales. Notre AMA actuelle ainsi que l'approche standard ont été approuvées pour l'application du référentiel en matière de fonds propres réglementaires à compter de l'exercice 2016.

En vertu de l'AMA, l'exigence de fonds propres pour le risque opérationnel correspond aux pertes dans un scénario de perte extrême, avec un degré de confiance de 99,9 %. Le risque total couru par la CIBC est inférieur à la somme de ses parties individuelles, étant donné qu'il est extrêmement peu probable que tous les secteurs d'activité dans toutes les régions subissent un scénario de perte extrême dans toutes les catégories d'événements générateurs de pertes au cours d'un même exercice. Pour corriger le fait que les risques ne sont pas en parfaite corrélation, nous ajoutons une incidence de portefeuille pour que le risque global corresponde au risque total à l'échelle de la Banque. Le processus pour établir les corrélations tient compte des corrélations historiques internes et externes ainsi que de l'incertitude entourant les estimations de corrélation.

Conformément à l'AMA de Bâle, il est possible d'inclure l'assurance pour atténuer le risque dans nos mesures du risque opérationnel qui servent au calcul des exigences minimales de fonds propres réglementaires. Bien que nos contrats d'assurance actuels soient conçus pour protéger le résultat contre les pertes graves possibles, nous n'intégrons ni l'atténuation des risques relative à l'assurance ni aucun autre mécanisme de transfert du risque dans notre AMA.

Essais à rebours

Pour nous assurer que l'AMA fonctionne efficacement et conserve son caractère prévisible, nous procédons, sur une base trimestrielle, à des essais à rebours aux résultats des calculs des fonds propres. Les essais à rebours permettent de comparer les données fournies par le modèle aux données internes concernant les pertes. De plus, la démarche globale utilisée par l'AMA est validée de façon indépendante par le Groupe de validation des modèles pour s'assurer que les hypothèses adoptées sont raisonnables. Cet exercice de validation comprend la modélisation des données internes concernant les pertes et une comparaison de ces résultats à ceux du modèle. Ce modèle sera mis à jour pour tenir compte des lacunes détectées, le cas échéant.

Atténuation du risque

Notre principal outil d'atténuation du risque opérationnel est un environnement serré de contrôle interne. Notre cadre de contrôle interne désigne les principes clés, la structure et les processus sous-tendant l'approche de la CIBC en matière de gestion du risque à l'aide des contrôles efficaces. D'après notre cadre, tous les contrôles clés sont soumis régulièrement à des tests et à des examens pour veiller à ce qu'ils atténuent de façon efficace nos expositions au risque opérationnel. En outre, notre programme d'assurances d'entreprise offre une protection supplémentaire contre les pertes, alors que notre programme mondial de gestion de la continuité de l'exploitation fait en sorte, qu'en cas d'interruption de services ou en situation de crise, les fonctions commerciales névralgiques de la CIBC pourront poursuivre leurs activités, et veille à ce que le retour à la normale se fasse de la façon la plus efficace et efficiente possible.

Suivi des risques et rapports connexes

Tant les principaux indicateurs de risque prospectifs que les principaux indicateurs de performance rétrospectifs fournissent des renseignements sur l'exposition au risque de la CIBC et servent à assurer le suivi des facteurs d'exposition associés aux risques opérationnels clés et leur respect de l'intérêt à l'égard du risque opérationnel. Les principaux indicateurs de risque permettent une détection précoce des événements susceptibles d'être générateurs de risque opérationnel grâce à l'identification des tendances défavorables et la mise au jour des contrôles suspectés de ne pas fonctionner efficacement. Les secteurs d'activité sont tenus de recenser et de mettre en œuvre de façon continue les principaux indicateurs de risque en présence d'une exposition importante au risque. Des facteurs déclencheurs de signalement sont utilisés pour détecter les expositions au risque qui méritent une plus grande attention de la part de la haute direction et/ou du conseil. La deuxième ligne de défense remet en question les principaux indicateurs de risque choisis et le caractère approprié des seuils.

Nos processus de suivi des risques appuient un programme transparent de production de rapports sur les risques, qui informe la haute direction et le conseil sur l'environnement de contrôle, les expositions au risque opérationnel et les stratégies d'atténuation.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Nous sommes également exposés à des cybermenaces ainsi qu'au risque financier, au risque de réputation et au risque d'interruption des activités qui y sont liés. Pour plus de précisions sur ces risques et sur nos stratégies d'atténuation, se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques.

Risques juridiques et de réputation

Notre réputation et notre solidité financière revêtent une importance fondamentale pour nous, de même que pour nos clients, nos actionnaires et nos employés.

Le risque de réputation s'entend du risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite de nos affaires et de nos pratiques, puisse nuire grandement à notre réputation à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur nos entreprises, nos activités ou notre situation financière.

Le risque juridique est le risque qu'une perte financière découle d'un ou de plusieurs des facteurs suivants : a) des procédures civiles, criminelles ou de la part d'organismes de réglementation contre la CIBC; b) le défaut de respecter ou d'exécuter nos obligations contractuelles ou d'en documenter l'exécution comme il se doit; c) le défaut de respecter nos obligations juridiques envers nos clients, investisseurs, employés, contreparties ou autres parties prenantes; d) le défaut de prendre des mesures judiciaires appropriées pour protéger nos actifs ou sûretés; ou e) une faute de nos employés ou de nos mandataires.

Le CGR, en collaboration avec le Comité des risques juridiques et de réputation (RJR) et le CGMR, joue un rôle de surveillance à l'égard de la gestion des risques juridiques et de réputation. Le recensement, l'évaluation et la gestion prudente et proactive des risques juridiques et de réputation possibles constituent une responsabilité clé de la CIBC et de tous ses employés.

Notre Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation établit des normes sur la façon de préserver notre réputation au moyen de la détermination, de l'évaluation et de la gestion proactives des risques juridiques et de réputation potentiels. La politique est renforcée par des procédures propres au secteur d'activité permettant de déceler et de signaler au Comité des risques juridiques et de réputation les transactions qui pourraient donner lieu à des risques juridiques ou de réputation importants.

Risque lié à la conformité réglementaire

Le risque lié à la conformité réglementaire se rapporte au risque de non-conformité de la CIBC aux exigences réglementaires applicables.

Notre philosophie en matière de conformité réglementaire consiste à gérer et à atténuer le risque lié à la conformité réglementaire par la mise en valeur d'une solide culture de gestion du risque et de conformité qui respecte les limites établies dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Cette approche s'appuie sur le cadre de référence global en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce cadre, qui incombe au chef de la Conformité et est approuvé par le CGR, établit des liens entre les exigences réglementaires et les politiques, les procédures et les contrôles internes qui régissent la conformité réglementaire.

Notre Service de la conformité est responsable de l'élaboration et de la mise à jour d'un programme complet de conformité réglementaire, incluant la surveillance du cadre de référence en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce service est indépendant de la gestion de l'entreprise et fait régulièrement rapport au GRC.

C'est à la haute direction des secteurs d'activité et des groupes fonctionnels qu'incombe, au premier chef, la responsabilité de se conformer à l'ensemble des exigences réglementaires pertinentes, puis à tous les employés. Les activités mises de l'avant par le Service de la conformité viennent appuyer ces groupes et visent particulièrement les exigences réglementaires qui régissent la relation entre la CIBC et ses clients ou qui permettent de protéger l'intégrité au sein des marchés des capitaux.

Se reporter à la section Faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions.

Risque environnemental et social

Le risque environnemental et social est le risque d'une perte financière ou d'atteinte à la réputation ayant trait à des questions environnementales, dont des enjeux sociaux connexes. Ce risque peut découler de nos activités de crédit et de placement ou se rapporter à nos propres activités. Notre politique environnementale, d'abord approuvée par le conseil en 1993, puis mise à jour et approuvée tous les deux ans, dont en 2018, par le CGR, exhorte la CIBC à adopter des comportements responsables dans l'exercice de toutes ses activités, en vue de préserver l'environnement, de protéger les intérêts de toutes les parties prenantes contre des niveaux inacceptables de risque environnemental et d'appuyer les principes de développement durable.

Étant donné l'importance accrue du risque environnemental pour la Banque, nous avons confié la responsabilité de la politique et de la gouvernance environnementale, en date du 1^{er} novembre 2018, au premier vice-président, Risque d'entreprise et de conduite qui présente des rapports sur la gouvernance environnementale au chef de la gestion du risque. L'équipe de gestion du risque environnemental veille à l'élaboration d'une stratégie environnementale, à l'établissement de normes et de cibles en matière de performance environnementale et à la présentation de rapports sur la performance. De plus, le comité de gestion environnementale de l'entreprise, constitué de cadres supérieurs des unités d'exploitation stratégique et des groupes fonctionnels, se réunit sur une base trimestrielle pour fournir son aval sur notre stratégie environnementale et assurer le suivi des initiatives environnementales de la CIBC.

La politique environnementale fait partie d'un programme intégré de gestion de l'environnement, dont la gestion globale est sous la responsabilité de l'équipe de gestion du risque environnemental. Les évaluations environnementales et les évaluations sociales connexes sont intégrées à nos processus d'évaluation du risque de crédit et de placement qui comprennent des normes et des procédures de gestion du risque environnemental et social dans tous les secteurs. En outre, des évaluations du risque environnemental et social relatifs aux projets de financement, aux prêts aux grandes entreprises liés à des projets et au crédit-relais correspondant, doivent être faites conformément à notre engagement envers les principes de l'Équateur, soit un ensemble de lignes directrices adoptées librement par les institutions financières et fondées sur les critères de sélection de la Société financière internationale. Nous avons adopté les principes de l'Équateur en 2003. Un processus de signalement est en place relativement aux transactions qui pourraient possiblement constituer un risque environnemental ou un risque social connexe important. En pareil cas, les transactions sont signalées au Comité des risques juridiques et de réputation aux fins d'un examen par des cadres supérieurs, le cas échéant. En 2018, deux transactions projetées ont d'ailleurs été signalées au Comité des risques juridiques et de réputation dans le cadre de ce processus.

Aussi, nous continuons de faire de la recherche et d'établir des points de référence sur des questions environnementales comme le changement climatique, puisqu'elles peuvent se rapporter à des pratiques de prêt responsables. Nous sommes un des participants du programme en matière de changement climatique intitulé CDP (auparavant le Carbon Disclosure Project), qui soutient la communication de l'information auprès de la communauté financière sur la gestion des émissions de gaz à effet de serre et des changements climatiques.

Nous soutenons également le CSF sur les informations à fournir relativement aux changements climatiques, qui vise à mettre en place un programme de divulgation sur les changements climatiques cohérent sur une base volontaire. Nous continuons à évaluer la possibilité de fournir d'autres informations relatives aux changements climatiques qui correspondent aux recommandations formulées par le CSF et de nous engager avec des pairs de divers secteurs dans un effort visant à assurer que toute méthode mise au point pour permettre la présentation de pareilles informations soit raisonnable et appropriée et puisse être appliquée uniformément. De plus, nous sommes membres de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI) dont la mission est de promouvoir la finance durable.

En 2018, Gestion d'actifs CIBC inc. a signé les *Principes pour l'investissement responsable* parrainés par l'Organisation des Nations Unies, selon lesquels les signataires doivent s'engager à tenir compte des questions environnementales et sociales dans l'analyse et la prise de décisions liées à toutes les catégories de placement.

Le Groupe de gestion du risque environnemental travaille en étroite collaboration avec nos principales unités d'exploitation et nos principaux groupes fonctionnels afin de s'assurer que les normes élevées en matière de responsabilité environnementale sont appliquées aux services bancaires que nous offrons à notre clientèle, aux relations que nous maintenons avec nos parties prenantes et à la façon dont nous gérons nos installations.

Des précisions sur la gouvernance, la politique, la gestion et la performance environnementales de la CIBC figurent dans le *Rapport sur la responsabilité de l'entreprise* à l'adresse <https://www.cibc.com/fr/about-cibc/corporate-responsibility.html>. L'information de notre site Web ne fait pas partie du présent document.

Questions relatives à la comptabilité et au contrôle

Méthodes comptables critiques et estimations

Un sommaire des principales méthodes comptables est présenté à la note 1 des états financiers consolidés. Certaines méthodes comptables exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations, dont certains pourraient avoir trait à des questions incertaines. Tout changement dans les jugements et estimations exigé en vertu des méthodes comptables critiques dont il est question ci-après pourrait avoir une incidence notable sur nos résultats financiers. Nous avons mis en place des procédures de contrôle visant à assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont bien contrôlés.

La CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), en remplacement de celles de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), conformément au préavis publié par le BSIF qui exige que toutes les BSN adoptent l'IFRS 9 pour leur exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017, soit un an plus tôt que la date prescrite par l'International Accounting Standards Board (IASB). Nous avons appliqué l'IFRS 9 sur une base rétrospective. Comme l'autorise la norme, nous n'avons pas retraité nos états financiers consolidés comparatifs des périodes précédentes, qui sont présentés selon l'IAS 39 et qui, par conséquent, ne sont pas comparables aux informations présentées pour 2018. L'IFRS 9 a eu une incidence sur nos méthodes comptables critiques dans deux principaux domaines : le classement, l'évaluation et la dépréciation.

Utilisation et classement des instruments financiers

En tant qu'institution financière, nos actifs et nos passifs sont surtout composés d'instruments financiers, notamment les dépôts, les valeurs mobilières, les prêts, les dérivés, les acceptations, les mises en pension de titres et les titres secondaires.

Nous nous servons de ces instruments pour des activités de négociation et des activités autres que de négociation. Les activités de négociation comprennent principalement l'achat et la vente de valeurs mobilières, les transactions de change et de dérivés au cours des négociations pour les clients et la prise des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits. Les activités autres que de négociation comprennent en général les prêts, les placements, le financement et la GAP.

L'utilisation d'instruments financiers peut créer ou amoindrir le risque de marché, de crédit ou de liquidité. Pour plus de précisions à ce sujet, se reporter à la section Gestion du risque.

Les instruments financiers sont comptabilisés en fonction de leur classement. Un jugement est requis pour déterminer le classement approprié des instruments financiers selon l'IFRS 9, en particulier en ce qui a trait à la question de savoir si les actifs financiers sous forme de titres de créance correspondent « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », ainsi qu'à l'évaluation du modèle économique utilisé pour gérer les actifs financiers. Pour plus de précisions sur la comptabilisation de ces instruments en vertu de l'IFRS 9 et les différences par rapport à l'IAS 39, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés.

Comptabilisation des valeurs disponibles à la vente selon l'IAS 39

Les valeurs disponibles à la vente comprenaient les titres de créance et les titres de participation.

Les valeurs disponibles à la vente étaient évaluées à leur juste valeur, et l'écart entre la juste valeur et le coût amorti était porté dans le cumul des autres éléments du résultat global. Seuls les titres de participation dont la juste valeur ne pouvait être mesurée de façon fiable étaient comptabilisés au coût. Nous avons établi que tous nos titres de participation avaient des justes valeurs fiables.

Les valeurs disponibles à la vente étaient soumises à des tests trimestriels afin de déterminer si elles avaient subi une perte de valeur. La perte de valeur était évaluée selon que l'instrument était un titre de créance ou un titre de participation. Les titres de créance disponibles à la vente étaient considérés comme ayant subi une perte de valeur lorsqu'il existait une indication objective observable quant à l'incapacité de recouvrer le capital ou l'intérêt prévu au contrat. Les facteurs passés en revue pour le test de dépréciation comprenaient, entre autres, le rendement opérationnel et les attentes pour l'avenir, la situation de trésorerie et la suffisance du capital, les notations externes, la détérioration de la qualité des actifs sous-jacents, les évaluations par le secteur d'entités comparables et les changements dans les perspectives du marché et de l'économie.

Dans le cas des instruments de participation disponibles à la vente, une indication objective de perte de valeur existait s'il s'était produit une baisse importante ou durable de la juste valeur du placement en deçà du coût. Pour déterminer s'il y avait une perte de valeur, nous tenions également compte des changements néfastes importants survenus dans le contexte technologique, le marché ou le contexte économique ou juridique dans lequel l'émetteur évoluait ou nous nous demandions si l'émetteur éprouvait de sérieuses difficultés financières.

Les profits et pertes réalisés sur cessions et les moins-values visant à tenir compte de pertes de valeur des valeurs disponibles à la vente étaient comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les pertes de valeur auparavant comptabilisées pour les titres de créance (mais non pour les titres de participation) faisaient l'objet d'une reprise si une augmentation ultérieure de la juste valeur pouvait être déterminée et liée de façon objective à un événement s'étant produit après la comptabilisation de la perte de valeur. Lorsqu'une valeur disponible à la vente avait subi une perte de valeur, toutes les baisses subséquentes de la juste valeur étaient inscrites directement dans les résultats.

Comptabilisation des valeurs évaluées à la JVAERG selon l'IFRS 9

Les valeurs évaluées à la JVAERG comprennent les titres de créance qui respectent le critère selon lequel les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente » et les titres de participation qui sont désignés comme étant à la JVAERG à la comptabilisation initiale. La dépréciation des titres de participation désignés comme étant à la JVAERG n'est pas requise selon l'IFRS 9, étant donné que les profits ou les pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et sont reclassés directement dans les résultats non distribués à la cession des titres de participation, sans reclassement en résultat net.

À l'instar de la comptabilisation des titres de créance disponibles à la vente selon l'IAS 39, les titres de créance évalués à la JVAERG selon l'IFRS 9 sont évalués à la juste valeur, et l'écart entre la juste valeur et le coût amorti est inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global. Cependant, contrairement à l'IAS 39, les titres de créance évalués à la JVAERG sont assujettis au modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. Pour plus de précisions, se reporter à la section Provision pour pertes sur créances selon l'IFRS 9 qui suit et à la note 1 des états financiers consolidés.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, les titres de créance et les titres de participation obligatoirement évalués et désignés à la JVRN (IAS 39 : titres de créance et de participation du compte de négociation), les prêts aux entreprises et aux gouvernements obligatoirement évalués et désignés à la JVRN (IAS 39 : prêts aux entreprises et aux gouvernements liés au compte de négociation), les engagements liés à des valeurs vendues à découvert, les contrats de dérivés, les valeurs évaluées à la JVAERG (IAS 39 : valeurs disponibles à la vente) et les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur. Les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont composés de certains titres de créance, de certains emprunts garantis, de dépôts structurés et de dépôts des entreprises et des gouvernements. Les engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires de détail sont également classés comme instruments financiers désignés à leur juste valeur.

La transition à l'IFRS 9 n'a pas touché la définition de la juste valeur, qui s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans des conditions de concurrence normales et dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs selon

la nature des données d'évaluation (niveaux 1, 2 et 3). Nous avons un processus formel et documenté pour établir la juste valeur. La juste valeur est fondée sur les cours du marché non ajustés sur un marché actif pour un instrument identique, lorsque ceux-ci sont disponibles (niveau 1). Si des prix ou des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles pour un instrument, la juste valeur est alors fondée sur des modèles d'évaluation utilisant des données importantes observables sur le marché (niveau 2) ou utilisant au moins une donnée importante inobservable sur le marché (niveau 3). Il faut faire preuve de jugement dans l'estimation de la juste valeur. La part de jugement qu'il convient d'appliquer dépend en grande partie de la quantité d'information observable disponible sur le marché. En ce qui concerne les instruments évalués selon des modèles internes utilisant beaucoup de données inobservables sur le marché et qui sont par conséquent classés au niveau 3 de la hiérarchie, la part de jugement qu'il convient d'utiliser pour estimer la juste valeur est plus grande que celle utilisée pour estimer la juste valeur des instruments classés aux niveaux 1 et 2. Pour assurer la qualité de l'évaluation, un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place. Des validations indépendantes de la juste valeur sont effectuées au moins une fois par mois. Les données d'évaluation sont corroborées à partir de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction.

Le tableau ci-après présente les montants des instruments financiers, classés par catégorie, qui font l'objet d'une évaluation au moyen d'une technique d'évaluation basée sur des données de niveau 3. Pour plus de précisions sur l'évaluation et la sensibilité des actifs et des passifs financiers du niveau 3, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés.

En millions de dollars, au 31 octobre		2018		2017	
	Niveau 3	Total ¹	Niveau 3	Total ¹	
Actif					
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN et prêts obligatoirement évalués à la JVRN (valeurs et prêts liés au compte de négociation en 2017)	833 \$	1,2 %	232 \$		0,4 %
Titres de créance évalués à la JVAERG et titres de participation désignés à la JVAERG (valeurs disponibles à la vente en 2017)	285	0,8	1 967		4,9
Dérivés	222	1,0	196		0,8
	1 340 \$	1,0 %	2 395 \$		1,8 %
Passif					
Dépôts et autres passifs ²	423 \$	5,3 %	369 \$		5,5 %
Dérivés	359	1,7	245		1,1
	782 \$	1,8 %	614 \$		1,4 %

1) Représente le pourcentage des actifs et des passifs de niveau 3 par rapport au total des actifs et des passifs dans chaque catégorie présentée dans notre bilan consolidé à la juste valeur.

2) Comprennent les dépôts désignés à leur juste valeur et les dérivés incorporés séparés.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et ceux qui ne le sont pas figurent à la note 2 des états financiers consolidés.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché dans l'établissement du prix des dérivés garantis et non garantis, notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indiciaires à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés garantis et au coût de financement établi en fonction du marché dans l'évaluation des dérivés non garantis. Le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans les REC. À l'inverse, le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis, de sorte que des rajustements liés à notre risque de crédit propre sont généralement inclus. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

Ajustements de la juste valeur

Nous faisons preuve de jugement pour établir les ajustements de la valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché et d'autres risques de marché, l'incertitude des paramètres, le risque lié aux modèles et le risque de crédit.

Le calcul des ajustements de la juste valeur et des baisses de valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons de façon continue le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur et des baisses de valeur. Les montants des ajustements de la juste valeur et des baisses de valeur pourraient être modifiés si des événements le justifient et pourraient ne pas correspondre à la valeur de réalisation définitive.

Le tableau suivant résume nos ajustements de valeur :

En millions de dollars, au 31 octobre		2018	2017
Valeurs mobilières			
Risque de marché		1 \$	2 \$
Dérivés			
Risque de marché		165	111
Risque de crédit		72	66
Frais d'administration		5	5
Total des ajustements de valeur		243 \$	184 \$

Dépréciation d'actifs financiers

Provision pour pertes sur créances selon l'IAS 39

Nous constituons et maintenons une provision pour pertes sur créances que nous considérons, compte tenu de la conjoncture, comme étant la meilleure estimation des pertes probables liées aux créances qui existaient dans nos expositions aux prêts au bilan et hors bilan.

La provision pour pertes sur créances comprenait des provisions individuelles et des provisions collectives.

Provisions individuelles

La majorité de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements était soumise à un test de dépréciation en fonction des prêts individuels. Des provisions individuelles étaient établies lorsque des prêts douteux étaient décelés dans les portefeuilles évalués individuellement. Un prêt était classé comme prêt douteux lorsque, à notre avis, nous n'étions plus raisonnablement assurés de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts contractuels en temps utile. La provision individuelle désignait le montant requis pour réduire la valeur comptable d'un prêt douteux jusqu'à sa valeur de réalisation estimée. Cette valeur était déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt.

Des provisions individuelles n'étaient pas constituées pour les portefeuilles évalués collectivement, ce qui comprenait la plupart des portefeuilles de détail.

Provisions collectives

Provisions pour prêts à la consommation et certains prêts aux PME

Les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts sur cartes de crédit, de prêts personnels et de certains prêts aux PME se composaient d'un nombre élevé de soldes homogènes relativement faibles, à l'égard desquels nous adoptons une approche de gestion de portefeuille pour établir la provision collective selon l'IAS 39. Étant donné qu'il n'était pas réaliste d'évaluer les prêts un à un, nous utilisons une formule en nous fondant sur les ratios historiques des radiations de comptes courants et de soldes arriérés. En ce qui concerne les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels et certains prêts aux PME, la CIBC se servait des pertes passées afin de déterminer les paramètres de PD et de PCD, qui étaient utilisés aux fins du calcul d'une partie de la provision collective des comptes courants. En ce qui concerne les prêts sur cartes de crédit, les prêts hypothécaires à l'habitation non courants, les prêts personnels et certains prêts aux PME, les pertes passées permettaient à la CIBC de calculer le montant des flux à radier dans nos modèles qui établissent la provision collective ayant trait à ces prêts.

Nous tenions aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes étaient relevées et une provision était établie, de notre opinion sur les tendances actuelles de l'économie et des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. Les paramètres qui avaient une incidence sur le calcul de la provision étaient mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et du contexte économique.

Provisions pour prêts aux entreprises et aux gouvernements

En ce qui concerne les groupes de prêts qui avaient fait l'objet d'un test de dépréciation individuel pour lesquels il n'existait pas de preuve objective de dépréciation, une provision collective était constituée pour les pertes qui, à notre avis, étaient inhérentes au portefeuille à la date de clôture, mais qui n'étaient pas encore été décelées de façon précise aux termes d'une évaluation individuelle du prêt.

Le montant de la provision collective était établi compte tenu d'un certain nombre de facteurs, dont la taille des portefeuilles, les niveaux de pertes attendues et les profils de risque relatifs. Nous tenions aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes étaient relevées et une provision était établie, de notre opinion sur les tendances actuelles de l'économie et des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. Les paramètres qui avaient une incidence sur le calcul de la provision collective étaient mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et du contexte économique. Les niveaux de pertes attendues à l'égard des portefeuilles de prêts aux entreprises étaient calculés d'après l'évaluation de risque propre à chaque facilité de crédit et la PD associée à chaque évaluation de risque, ainsi que d'après les estimations des PCD. La PD reflétait nos pertes passées ainsi que des données tirées des défaillances sur les marchés de la dette publique. Les pertes passées étaient ajustées en fonction de données observables afin de tenir compte de l'incidence de la conjoncture. Les estimations des PCD étaient fondées sur l'expérience acquise au cours d'exercices antérieurs.

Provision pour pertes sur créances selon l'IFRS 9

La nouvelle norme sur la dépréciation établit un modèle de pertes de crédit attendues applicable à tous les actifs financiers sous forme de titres de créance classés au coût amorti ou à la JVAERG. En outre, le modèle de pertes de crédit attendues s'applique aux engagements de prêts et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la JVRN.

Modèle fondé sur les pertes subies v. modèle fondé sur les pertes attendues

L'application du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues modifie considérablement notre méthode et nos modèles servant à évaluer les pertes de crédit. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles, la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. À l'inverse, le modèle fondé sur les pertes subies en vertu de l'IAS 39 reposait sur la meilleure estimation du montant, la valeur temps de l'argent et les informations sur des événements passés et les circonstances actuelles. L'IFRS 9 a pour objectif d'assurer que les pertes pour la durée de vie de tous les instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale sont comptabilisées. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale. En revanche, le modèle fondé sur les pertes subies prévoyait la comptabilisation de pertes de crédit pour la durée de vie lorsqu'il existait une indication objective de dépréciation de même que des provisions pour pertes de crédit subies mais non encore décelées. Étant donné qu'il intègre un critère de détérioration relative de la qualité du crédit et qu'il prend en compte des informations prospectives, le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues élimine la notion de seuil ou d'événement déclencheur utilisé pour comptabiliser les pertes de crédit pour la durée de vie en vertu du modèle fondé sur les pertes subies, de sorte que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées plus tôt en vertu de l'IFRS 9.

Dans le cas de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, les provisions évaluées sur une base individuelle sur instruments dépréciés et comptabilisées en vertu de l'IAS 39 ont généralement été remplacées par des provisions pour prêts de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, tandis que les provisions évaluées sur une base collective pour pertes sur instruments financiers productifs ont généralement été remplacées par des provisions pour pertes sur prêts de premier stade ou de deuxième stade en vertu de l'IFRS 9. Dans le cas de nos portefeuilles de détail, la tranche de nos provisions collectives ayant trait à des instruments financiers dépréciés selon l'IAS 39 a généralement été remplacée par des provisions pour pertes sur prêts de troisième stade, alors que la tranche de nos provisions collectives visant des instruments productifs a généralement été remplacée par des provisions pour pertes sur prêts de premier stade ou de deuxième stade selon l'IFRS 9.

Principaux facteurs touchant les pertes de crédit attendues

Les nouvelles dispositions de l'IFRS 9 relatives à la dépréciation fondée sur les pertes de crédit attendues exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations concernant des questions incertaines. En particulier, les dispositions de l'IFRS 9 relatives aux pertes de crédit attendues intègrent les éléments suivants qui nécessitent un niveau élevé de jugement :

- déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit lié à un prêt est survenue;
- calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie;
- établir des prévisions sur les informations prospectives applicables à de multiples scénarios et déterminer la pondération probabiliste pour chaque scénario.

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement. Tout changement dans les jugements et estimations en lien avec l'IFRS 9 peut avoir une incidence importante sur le montant des provisions pour pertes de crédit attendues et la volatilité de la dotation à la provision pour pertes de crédit d'une période à l'autre. Tout changement au cours d'une période donnée pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats financiers. Veuillez vous reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés pour en savoir plus sur le niveau élevé de jugement inhérent à l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Utilisation du cadre réglementaire

Notre modèle fondé sur les pertes de crédit attendues tire également parti des données, systèmes et processus utilisés dans le calcul des ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles assujettis à l'approche NI avancée. Les ajustements appropriés sont apportés aux paramètres de Bâle afin qu'ils soient conformes aux dispositions de l'IFRS 9, notamment les faire passer de paramètres fondés sur le cycle économique et de paramètres liés au ralentissement économique appliqués dans les calculs réglementaires selon Bâle à des paramètres fondés à un

moment dans le temps appliqués en vertu de l'IFRS 9, lesquels prennent en considération des informations prospectives. De plus, les pertes de crédit selon l'IFRS 9 sont évaluées sur un horizon de douze mois pour les instruments financiers de premier stade et sur la durée de vie pour les instruments financiers de deuxième stade et de troisième stade, comparativement à un horizon de douze mois pour les portefeuilles assujettis à l'approche NI avancée en vertu de Bâle. Les principaux ajustements à apporter aux paramètres de risque selon Bâle sont présentés dans le tableau ci-après :

	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	La PD prévue pour tout le cycle fondée sur la moyenne à long terme de la PD dans le cadre d'un cycle économique complet.	La PD ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie fondée sur les circonstances actuelles et les hypothèses prospectives pertinentes.
PCD	La PCD dans un scénario de ralentissement fondée sur les pertes qui seraient attendues au cours d'un ralentissement économique et soumises à certains planchers réglementaires. Montant actualisé en utilisant le coût du capital.	La PCD objective pondérée en fonction des probabilités fondée sur la PCD estimative, y compris l'incidence des hypothèses prospectives pertinentes, dont les variations de la valeur de la garantie. Montant actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	Montant fondé sur le solde utilisé majoré de l'utilisation prévue de toute tranche non utilisée avant le défaut. Ce montant ne peut être inférieur au solde utilisé.	Montant de l'amortissement et du remboursement du capital et du paiement des intérêts entre la date du bilan et la date où le défaut est pris en compte.
Divers		Les pertes de crédit attendues sont actualisées à compter de la date du défaut jusqu'à la date de clôture.

Répartition de la dotation à la provision pour pertes sur créances

Dans le cadre de l'adoption de l'IFRS 9, nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégique respectives. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui était comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

La dotation à la provision pour pertes sur créances comptabilisée directement au compte de résultat consolidé se rapporte aux instruments financiers classés à titre de prêts et d'acceptations bancaires. La dotation à la provision pour pertes sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti est comptabilisée à titre de Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net dans le compte de résultat consolidé.

Comptabilité de couverture

Les lignes directrices en matière de comptabilité de couverture de l'IFRS 9 visent à harmoniser plus efficacement le traitement comptable et la gestion des risques. Cependant, l'IFRS 9 permet aux entités de continuer d'appliquer les dispositions actuelles en matière de comptabilité de couverture de l'IAS 39 plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9. Comme l'autorise la norme, nous avons choisi de ne pas adopter les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9, mais plutôt de continuer d'appliquer celles de l'IAS 39. Cependant, nous avons adopté les nouvelles exigences à l'égard des informations à fournir concernant la comptabilité de couverture applicables en vertu des modifications apportées à l'IFRS 7.

Titrisations et entités structurées

Titrisation de nos propres actifs

En vertu de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), il faut faire preuve de jugement pour évaluer si un investisseur contrôle une entité émettrice, notamment s'il i) détient le pouvoir sur l'entité émettrice, ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice, et iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Nous sommes le promoteur de plusieurs entités structurées qui ont acheté et titrisé nos propres actifs, notamment Cards II Trust, Broadway Trust et Crisp Trust, entités que nous consolidons en vertu de l'IFRS 10.

Nous titrisons également nos propres actifs hypothécaires en vertu d'un programme de titrisation soutenu par le gouvernement. Nous vendons ces actifs titrisés à une entité de titrisation soutenue par le gouvernement que nous ne consolidons pas, ainsi qu'à d'autres tiers. L'IFRS 9 précise à quel moment il faut décomptabiliser les actifs financiers. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif sont arrivés à échéance ou lorsque nous avons transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif, notamment :

- nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif;
- nous n'avons ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif, mais avons transféré le contrôle de l'actif.

Nous avons établi que nos activités de titrisation liées aux prêts hypothécaires à l'habitation et aux créances sur cartes de crédit sont comptabilisées à titre de transactions d'emprunts garantis puisque nous n'avons pas satisfait aux critères susmentionnés.

En outre, nous vendons et décomptabilisons des prêts hypothécaires commerciaux au moyen d'une entente de transfert de flux de trésorerie sans transformation à une fiducie qui titrise ces prêts en certificats de propriété détenus par divers investisseurs externes. Nous continuons à fournir des services de gestion spéciale à l'égard de ces prêts hypothécaires en échange d'honoraires établis au taux du marché et nous ne consolidons pas la fiducie. Nous vendons aussi certains prêts hypothécaires commerciaux du marché américain à des tiers qui sont admissibles à la décomptabilisation puisque nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des prêts hypothécaires et que nous ne conservons pas de liens après le transfert.

Titrisation d'actifs de tiers

Nous sommes également le promoteur de plusieurs entités structurées qui achètent des groupes d'actifs de tiers. Nous évaluons un certain nombre de facteurs au moment d'établir si la CIBC contrôle ces entités structurées. Nous contrôlons la mesure dans laquelle nous intervenons au sein de ces entités structurées en investissant directement dans les titres de créance émis par l'entité structurée et en fournissant une protection des liquidités aux autres créanciers afin de déterminer si nous devons consolider ces entités.

L'IFRS 10 exige également que nous procédions à une nouvelle évaluation de la consolidation lorsque les faits et circonstances propres à l'entité indiquent qu'un ou plus d'un des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus a changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Dans le cas plus précis de nos fonds multicédants, nous procédons à une nouvelle évaluation de la consolidation si notre participation dans le PCAC émis par les fonds multicédants change de façon importante ou, ce qui est plus rare, lorsque la facilité de liquidité que nous offrons aux fonds multicédants est utilisée ou modifiée.

Une augmentation appréciable de notre participation dans le papier commercial émis par les fonds multicédants serait plus probable dans les situations où le marché du PCAC soutenu par les banques se détériore de façon importante, de telle sorte que les fonds multicédants seraient incapables de renouveler leur PCAC.

Pour plus de précisions sur la titrisation de nos propres actifs et d'actifs de tiers, se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 6 des états financiers consolidés.

Dépréciation des actifs

Goodwill

Au 31 octobre 2018, nous avons un goodwill de 5 564 M\$ (5 367 M\$ en 2017). Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, au moins une fois par année, au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), à laquelle le goodwill a été affecté, et sa valeur comptable, y compris le goodwill. Tout écart défavorable est comptabilisé à titre de perte de valeur du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Le goodwill doit être soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices que l'actif ait pu perdre de la valeur.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. Les valeurs recouvrables sont estimées en fonction de modèles internes selon lesquels il faut poser des hypothèses importantes, notamment au sujet des résultats attendus, des taux d'actualisation, des taux de croissance, des exigences prévues en matière de fonds propres réglementaires et des ratios cours/bénéfice. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou des taux de croissance finaux, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs. Si la valeur recouvrable que nous avons estimée n'excède pas considérablement la valeur comptable de l'UGT, il faut davantage faire appel au jugement, et des réductions à la valeur recouvrable sont plus susceptibles d'entraîner un écart pouvant donner lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur.

La valeur recouvrable de CIBC FirstCaribbean repose sur le calcul de la valeur d'utilité qui est estimée à l'aide de projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans approuvées par la direction de CIBC FirstCaribbean et d'une estimation des fonds propres qui doivent être maintenus dans la région pour soutenir les activités courantes.

Nous avons effectué notre test de dépréciation annuel en date du 1^{er} août 2018 à l'aide de prévisions sur une période de cinq ans établies par la direction de CIBC FirstCaribbean au cours du quatrième trimestre de 2018. Les prévisions utilisées pour CIBC FirstCaribbean dans le cadre de notre test de dépréciation annuel de 2018 reflètent les attentes à l'égard de la croissance continue des prêts productifs au cours de la période visée par les prévisions, ainsi que les flux de trésorerie attendus provenant de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade.

La conjoncture économique étant toujours difficile dans les Caraïbes, nous continuons de surveiller étroitement notre investissement. Des réductions de la valeur recouvrable estimée de notre UGT CIBC FirstCaribbean pourraient entraîner une perte de valeur additionnelle du goodwill pour les périodes subséquentes. Au 31 octobre 2018, la valeur comptable du goodwill lié à CIBC FirstCaribbean s'élevait à 413 M\$ (314 M\$ US).

Autres immobilisations incorporelles et actifs à long terme

Au 31 octobre 2018, nous avons d'autres immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée de 142 M\$ (141 M\$ en 2017). Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées séparément lorsque les avantages qu'elles comportent résultent de droits contractuels ou légaux ou qu'elles peuvent être vendues ou faire l'objet d'une cession, d'une licence, d'un contrat de location ou d'un échange. Déterminer la durée d'utilité des immobilisations incorporelles exige du jugement et une analyse fondée sur des faits.

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font plutôt l'objet d'un test de dépréciation au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur comptable. Un test de dépréciation doit être effectué au moins chaque année ou chaque fois qu'il existe des indices que ces actifs aient pu perdre de la valeur.

Les actifs à long terme et les autres immobilisations incorporelles identifiables dont la durée d'utilité est déterminée sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Il faut faire preuve de jugement pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et des actifs à long terme, étant donné que nous estimons les flux de trésorerie futurs que nous prévoyons tirer des actifs et, le cas échéant, les flux de trésorerie découlant de l'éventuelle cession des actifs.

Pour plus de précisions, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés.

Impôt sur le résultat

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées. Nous faisons preuve de jugement pour estimer l'impôt sur le résultat ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ainsi, la direction exerce un jugement pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour estimer la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Des actifs ou des passifs d'impôt différé sont déterminés pour chaque différence temporaire en fonction des taux d'impôt qui devraient être en vigueur pour la période au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables sauf si les différences temporaires sont liées à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger et ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Nous devons évaluer s'il est probable que nos actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur échéance et, selon tous les renseignements dont nous disposons, s'il convient de ne pas comptabiliser une partie de nos actifs d'impôt différé. Notre expérience en matière de produits et de gains en capital, nos prévisions à l'égard du résultat net futur avant impôt sur le résultat, les stratégies de planification fiscale qui pourraient être mises en œuvre pour réaliser le montant des actifs d'impôt différé et la durée à courir avant l'échéance des reports en avant de pertes fiscales comptent parmi les facteurs servant à évaluer la probabilité de réalisation des actifs. En outre, pour les différences temporaires déductibles découlant de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger, nous devons évaluer si les différences temporaires se résorberont dans un avenir prévisible. Bien que la réalisation ne soit pas assurée, nous croyons, selon tous les renseignements dont nous disposons, qu'il est probable que les actifs d'impôt différé comptabilisés seront réalisés.

La comptabilisation de l'impôt sur le résultat a une incidence sur tous nos secteurs d'activité. Pour plus de précisions sur l'impôt sur le résultat, se reporter à la note 19 des états financiers consolidés.

Passifs éventuels et provisions

Procédures judiciaires et autres éventualités

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives

importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, elle pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous vérifions régulièrement si les provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC sont adéquates et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC puisse subir des pertes au-delà des montants comptabilisés lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

Une description des procédures judiciaires en cours importantes auxquelles la CIBC est partie se trouve à la note 22 des états financiers consolidés. Les provisions présentées à la note 22 comprennent toutes les provisions de la CIBC au titre des procédures judiciaires au 31 octobre 2018, notamment des montants liés aux procédures judiciaires importantes décrites dans cette note et à d'autres procédures judiciaires.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant qui sont susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 1,2 G\$ au 31 octobre 2018. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes auxquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels ni des intérêts. La fourchette estimative au 31 octobre 2018 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées à la note 22 des états financiers consolidés. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Nous sommes le promoteur de divers régimes d'avantages du personnel destinés aux employés admissibles, notamment des régimes de retraite agréés, des régimes complémentaires de retraite, ainsi que des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les soins de santé et les soins dentaires (les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi). En outre, nous continuons d'être le promoteur d'un régime de remplacement de revenu d'invalidité de longue durée et des prestations en soins de santé et en soins dentaires connexes (collectivement, les régimes d'autres avantages à long terme). Le régime de revenu d'invalidité de longue durée ne prend aucune nouvelle réclamation depuis le 1^{er} juin 2004.

Le calcul de la charge nette et des obligations au titre des prestations définies dépend de plusieurs hypothèses actuarielles, dont les taux d'actualisation, les taux tendanciels du coût des soins de santé, le taux de roulement du personnel, les augmentations de salaire prévues, l'âge de la retraite et le taux de mortalité. Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de la charge nette au titre des prestations définies pour un exercice sont formulées au début de la période annuelle de présentation de l'information financière. Ces hypothèses sont passées en revue chaque année conformément aux pratiques actuarielles reconnues et sont approuvées par la direction.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la charge nette et les obligations nettes au titre du régime de retraite à prestations définies tient compte des rendements du marché, à la date d'évaluation, des instruments de créance de qualité supérieure assortis d'une monnaie et d'une durée à l'échéance qui correspondent à la monnaie et à l'échelonnement prévu des versements au titre des prestations. Notre taux d'actualisation est estimé au moyen d'une courbe de rendement fondée sur des obligations de sociétés de haute qualité. Bien qu'il existe un marché très actif d'obligations de sociétés de haute qualité libellées en dollars canadiens assorties de durées jusqu'à l'échéance courtes et moyennes, il n'en existe pas pour les obligations assorties de durées jusqu'à l'échéance qui correspondent à l'échelonnement de tous les versements prévus au titre des prestations des régimes offerts au Canada. Par conséquent, pour nos régimes canadiens de retraite, nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et nos régimes d'autres avantages à long terme, nous avons estimé les rendements des obligations de sociétés de grande qualité assorties d'échéances à plus long terme en extrapolant les rendements actuels à court terme des obligations assorties de durées à court et à moyen terme sur la courbe de rendement. La construction de la courbe de rendement fait appel au jugement; c'est pourquoi, selon les différentes méthodes utilisées, la courbe de rendement peut donner lieu à différents taux d'actualisation.

Pour plus de précisions sur la charge et les obligations comptabilisées chaque année au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi, se reporter aux notes 18 et 1 des états financiers consolidés.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Transition à l'IFRS 15

L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients* (IFRS 15), remplace les lignes directrices précédentes, y compris celles de l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et de l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*. L'IFRS 15 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 en ce qui nous concerne, et peut être appliquée de manière rétrospective ou au moyen d'une approche rétrospective modifiée. Nous prévoyons adopter l'IFRS 15 au moyen de l'approche rétrospective modifiée en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans le solde d'ouverture des résultats non distribués du 1^{er} novembre 2018. Le recours à l'approche rétrospective modifiée entraînera la présentation d'information supplémentaire au cours de l'exercice d'adoption de la norme.

L'IFRS 15 exclut de son champ d'application les produits tirés d'instruments financiers, de contrats de location et de contrats d'assurance. Par conséquent, la majorité de nos produits ne sera pas touchée par l'adoption de cette norme, y compris les produits nets d'intérêts.

L'adoption de l'IFRS 15 ne devrait pas avoir d'incidence importante sur nos capitaux propres au 1^{er} novembre 2018. En outre, nous ne prévoyons pas pour le moment une incidence importante sur nos états financiers consolidés à plus long terme en raison de l'adoption de cette norme. Pour plus de précisions sur les modifications par suite de l'adoption de l'IFRS 15, se reporter à la note 31 des états financiers consolidés.

Transition à l'IFRS 16

L'IFRS 16, *Contrats de location*, remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, soit le 1^{er} novembre 2019 en ce qui nous concerne. Nous avons élaboré un programme de transition à l'IFRS 16 géré centralement qui comprend les parties prenantes de nos groupes Finance, Services généraux et Technologie et opérations visant à modifier nos politiques, nos processus et nos systèmes pour que nous puissions nous conformer à la nouvelle norme. L'IFRS 16 entraînera la comptabilisation au bilan de plusieurs contrats de location qui sont considérés comme des contrats de location simple en vertu de l'IAS 17, y compris nos contrats de location immobilière, ce qui majorera le bilan par la comptabilisation d'un actif lié au droit d'utilisation et d'une obligation locative au titre des paiements futurs.

Transition à l'IFRS 17

L'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), publiée en mai 2017, remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et devait initialement s'appliquer aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, soit le 1^{er} novembre 2021 en ce qui nous concerne. En novembre 2018, l'IASB a provisoirement décidé de reporter la date d'entrée en vigueur, la faisant passer des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'IFRS 17 fournit des lignes directrices complètes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir à l'égard de contrats d'assurance. En mai 2018, le BSIF a publié un préavis définitif, intitulé *Transition à la norme IFRS 17 et production de rapports d'étape afférents (assureurs fédéraux)*, qui présente des directives prétransitoires et transitoires, notamment l'interdiction pour les filiales d'assurances soumises à la réglementation fédérale d'adopter l'IFRS 17 par anticipation. Nous continuons à évaluer l'incidence de l'IFRS 17 sur nos états financiers consolidés.

Autres faits nouveaux en matière de réglementation

Réforme des indices de taux d'intérêt

Divers indices de taux d'intérêt et autres indices qui sont présumés être des « indices de référence » (y compris le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR)) sont assujettis aux lignes directrices réglementaires internationales et aux propositions de réforme. La Financial Conduct Authority du Royaume-Uni a annoncé en juillet 2017 qu'elle n'obligerait pas les banques à soumettre des taux LIBOR après décembre 2021; par conséquent, cet indice de référence et d'autres indices pourraient disparaître après cette date.

Les pressions exercées par cette réforme pourraient faire en sorte que les indices de référence actuels disparaissent complètement, dégagent des rendements différents de ceux enregistrés dans le passé, dissuadent les participants au marché de continuer d'administrer certains indices de référence et d'y contribuer ou pourraient avoir d'autres répercussions que nous ne pouvons pas prédire.

Par conséquent, cette incertitude relative aux indices de référence pertinents pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur ou le rendement du marché de la négociation des contrats liés à ces indices. La CIBC continuera de suivre les développements dans ce domaine.

Revue des pratiques de vente

En 2017, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et le BSIF ont annoncé qu'ils effectuaient une revue à l'échelle sectorielle des pratiques suivies par les institutions financières au Canada pour la vente des services bancaires de détail. L'ACFC a publié son rapport sur l'industrie en mars 2018. Le BSIF ne publiera pas de rapport, mais a indiqué que ses constatations correspondent à celles observées par l'ACFC.

Pour une analyse des autres faits nouveaux en matière de réglementation, se reporter aux sections Impôts et taxes, Sources de financement et Gestion du risque.

Transactions entre parties liées

Nous avons mis en œuvre le procédé qui conviendrait permettant de nous assurer que les renseignements sur les transactions entre parties liées sont, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), recueillis et communiqués au Comité de gouvernance du conseil tous les trimestres. Le Comité de gouvernance a la responsabilité de passer en revue nos politiques et pratiques visant à déceler les transactions entre parties liées qui pourraient avoir une grande incidence sur nos activités et de réviser les procédés correspondants afin d'encourager la conformité à la *Loi sur les banques* (Canada).

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹, leurs proches parents et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint. Les parties liées comprennent également les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt privilégiés appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC. En outre, la CIBC offre des régimes d'unités d'actions différées et d'autres régimes aux administrateurs indépendants, aux cadres et à certains autres employés clés. Des précisions sur la rémunération des principaux dirigeants¹ et sur nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont présentées aux notes 24, 17, 18 et 25 des états financiers consolidés.

1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés comme les « administrateurs ») et du Comité de direction et certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés comme les « dirigeants »). Les membres du conseil qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.

Politique sur la portée des services des auditeurs nommés par les actionnaires

La « Politique sur la portée des services des auditeurs nommés par les actionnaires » établit des paramètres relativement à la mission des auditeurs nommés par les actionnaires de la CIBC qui sont conformes aux lois applicables, notamment la loi des États-Unis appelée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et les règles de la SEC. La politique exige que tous les travaux exécutés par les auditeurs nommés par les actionnaires soient préalablement approuvés par le Comité de vérification et stipule que la CIBC ne peut retenir les services des auditeurs nommés par les actionnaires pour des services « interdits ». Le Comité de vérification est également responsable de la surveillance des travaux exécutés par les auditeurs nommés par les actionnaires et de l'évaluation annuelle des compétences, du rendement et de l'indépendance des membres de l'équipe de mission, y compris la rotation de l'associé responsable de la mission d'audit. Le Comité de vérification est aussi chargé d'effectuer une évaluation complète périodique de l'auditeur externe au moins tous les cinq ans. Les activités de surveillance du Comité de vérification à l'égard des auditeurs nommés par les actionnaires sont présentées dans notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction de la CIBC, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des services financiers, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC en date du 31 octobre 2018 (conformément aux règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières). D'après cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que ces contrôles et procédures étaient efficaces.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la CIBC est chargée d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le président et chef de la direction et par le chef des services financiers ou sous leur supervision, et mis en place par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel, afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS publiées par l'IASB. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC comprend les conventions et les procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions des actifs de la CIBC; ii) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS publiées par l'IASB et que les encaissements et les décaissements de la CIBC ne sont faits qu'en conformité avec les autorisations de la direction et des administrateurs de la CIBC; et iii) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la CIBC qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

Tous les contrôles internes, quelle que soit la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la CIBC s'est appuyée sur le document *Internal Control – Integrated Framework* qui a été publié en 2013 par le COSO pour évaluer l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2018 et a conclu que celui-ci était efficace. Elle n'y a décelé aucune faiblesse significative.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables indépendant, a procédé à l'audit des états financiers consolidés de la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, et a également délivré un rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ce rapport se trouve à la page 97 du présent Rapport annuel.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, le contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement qui a modifié de façon importante son contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou qui aurait raisonnablement pu le faire. Les changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant découlé de l'adoption de l'IFRS 9 ne sont pas importants.

Information financière annuelle supplémentaire

Soldes moyens du bilan, produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Solde moyen			Intérêt			Taux moyen		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Actif au Canada¹									
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	5 541 \$	3 294 \$	2 186 \$	95 \$	31 \$	19 \$	1,71 %	0,94 %	0,87 %
Valeurs mobilières ²	58 854	57 923	56 133	1 434	1 390	1 443	2,44	2,40	2,57
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	25 320	27 406	20 231	404	276	209	1,60	1,01	1,03
Prêts	204 536	194 350	174 105	5 740	4 698	4 188	2,81	2,42	2,41
Prêts hypothécaires à l'habitation	52 314	49 901	47 537	3 731	3 378	3 260	7,13	6,77	6,86
Prêts personnels et cartes de crédit	54 298	48 060	40 812	1 824	1 429	1 346	3,36	2,97	3,30
Entreprises et gouvernements									
Total des prêts	311 148	292 311	262 454	11 295	9 505	8 794	3,63	3,25	3,35
Autres actifs productifs d'intérêts	2 041	1 024	1 067	12	5	8	0,59	0,49	0,75
Dérivés	11 660	11 687	14 326	–	–	–	–	–	–
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 038	9 435	12 720	–	–	–	–	–	–
Autres actifs non productifs d'intérêts	15 007	14 185	14 753	–	–	–	–	–	–
Total de l'actif au Canada	439 609	417 265	383 870	13 240	11 207	10 473	3,01	2,69	2,73
Actifs à l'étranger¹									
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	14 283	18 451	30 745	187	149	137	1,31	0,81	0,45
Valeurs mobilières ²	43 300	34 265	27 082	835	500	331	1,93	1,46	1,22
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	29 719	19 228	19 386	649	219	120	2,18	1,14	0,62
Prêts	3 401	2 711	2 426	176	140	131	5,17	5,16	5,40
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 266	916	761	98	83	74	7,74	9,06	9,72
Prêts personnels et cartes de crédit	47 117	32 719	26 911	2 319	1 295	826	4,92	3,96	3,07
Entreprises et gouvernements									
Total des prêts	51 784	36 346	30 098	2 593	1 518	1 031	5,01	4,18	3,43
Autres actifs productifs d'intérêts	265	137	114	1	–	–	0,38	–	–
Dérivés	12 387	12 646	14 669	–	–	–	–	–	–
Autres actifs non productifs d'intérêts	7 094	4 027	3 176	–	–	–	–	–	–
Total de l'actif à l'étranger	158 832	125 100	125 270	4 265	2 386	1 619	2,69	1,91	1,29
Total de l'actif	598 441 \$	542 365 \$	509 140 \$	17 505 \$	13 593 \$	12 092 \$	2,93 %	2,51 %	2,37 %
Passif au Canada¹									
Dépôts	148 143 \$	143 640 \$	134 225 \$	1 299 \$	851 \$	858 \$	0,88 %	0,59 %	0,64 %
Particuliers	134 382	129 851	120 602	1 378	1 008	1 560	1,03	0,78	1,29
Entreprises et gouvernements	2 188	2 256	2 246	26	13	9	1,19	0,58	0,40
Banques	43 085	38 642	38 720	952	613	547	2,21	1,59	1,41
Emprunts garantis									
Total des dépôts	327 798	314 389	295 793	3 655	2 485	2 974	1,12	0,79	1,01
Dérivés	11 207	11 960	15 297	–	–	–	–	–	–
Acceptations	10 039	9 436	12 719	–	–	–	–	–	–
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	14 708	13 400	10 875	269	224	197	1,83	1,67	1,81
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	13 699	9 178	8 575	329	130	96	2,40	1,42	1,12
Autres passifs	13 754	11 782	10 494	(7)	(3)	3	(0,05)	(0,03)	0,03
Titres secondaires	3 645	3 088	2 912	170	138	133	4,66	4,47	4,57
Total du passif au Canada	394 850	373 233	356 665	4 416	2 974	3 403	1,12	0,80	0,95
Passif à l'étranger¹									
Dépôts	13 511	10 182	7 953	114	66	51	0,84	0,65	0,64
Particuliers	101 583	83 461	81 554	2 319	1 274	121	2,28	1,53	0,15
Entreprises et gouvernements	12 543	16 105	13 771	152	128	69	1,21	0,79	0,50
Banques									
Total des dépôts	127 637	109 748	103 278	2 585	1 468	241	2,03	1,34	0,23
Dérivés	11 905	12 942	15 662	–	–	–	–	–	–
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	592	389	351	3	2	2	0,51	0,51	0,57
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	27 364	17 125	8 554	407	124	31	1,49	0,72	0,36
Autres passifs	2 420	1 810	1 916	25	44	45	1,03	2,43	2,35
Titres secondaires	151	194	235	4	4	4	2,65	2,06	1,70
Total du passif à l'étranger	170 069	142 208	129 996	3 024	1 642	323	1,78	1,15	0,25
Total du passif	564 919	515 441	486 661	7 440	4 616	3 726	1,32	0,90	0,77
Capitaux propres applicables aux actionnaires	33 336	26 726	22 275	–	–	–	–	–	–
Participations ne donnant pas le contrôle	186	198	204	–	–	–	–	–	–
Total du passif et des capitaux propres	598 441 \$	542 365 \$	509 140 \$	7 440 \$	4 616 \$	3 726 \$	1,24 %	0,85 %	0,73 %
Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette				10 065 \$	8 977 \$	8 366 \$	1,68 %	1,66 %	1,64 %
Informations supplémentaires : Passifs-dépôts non productifs d'intérêts									
Canada	47 879 \$	45 691 \$	40 843 \$						
Étranger	14 311	9 159	5 605						

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) Les soldes de valeurs mobilières ont été regroupés pour l'exercice considéré et ceux des périodes précédentes ont été retraités afin de refléter la présentation actuelle.

Analyse volume/taux des variations des produits nets d'intérêts

En millions de dollars

	2018/2017			2017/2016		
	Augmentation (diminution) résultant de la variation du :			Augmentation (diminution) résultant de la variation du :		
	Solde moyen	Taux moyen	Total	Solde moyen	Taux moyen	Total
Actif au Canada¹						
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	21 \$	43 \$	64 \$	10 \$	2 \$	12 \$
Valeurs mobilières ²	22	22	44	46	(99)	(53)
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	(21)	149	128	74	(7)	67
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	246	796	1 042	487	23	510
Prêts personnels et cartes de crédit	163	190	353	162	(44)	118
Entreprises et gouvernements	185	210	395	239	(156)	83
Total des prêts	594	1 196	1 790	888	(177)	711
Autres actifs productifs d'intérêts	5	2	7	–	(3)	(3)
Variation des produits d'intérêts au Canada	621	1 412	2 033	1 018	(284)	734
Actifs à l'étranger¹						
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	(34)	72	38	(55)	67	12
Valeurs mobilières ²	132	203	335	88	81	169
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	119	311	430	(1)	100	99
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	36	–	36	15	(6)	9
Prêts personnels et cartes de crédit	32	(17)	15	15	(6)	9
Entreprises et gouvernements	570	454	1 024	178	291	469
Total des prêts	638	437	1 075	208	279	487
Autres actifs productifs d'intérêts	–	1	1	–	–	–
Variation des produits d'intérêts à l'étranger	855	1 024	1 879	240	527	767
Variation totale des produits d'intérêts	1 476 \$	2 436 \$	3 912 \$	1 258 \$	243 \$	1 501 \$
Passif au Canada¹						
Dépôts						
Particuliers	27 \$	421 \$	448 \$	60 \$	(67)\$	(7)\$
Entreprises et gouvernements	35	335	370	120	(672)	(552)
Banques	–	13	13	–	4	4
Emprunts garantis	70	269	339	(1)	67	66
Total des dépôts	132	1 038	1 170	179	(668)	(489)
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	22	23	45	46	(19)	27
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	64	135	199	7	27	34
Autres passifs	(1)	(3)	(4)	–	(6)	(6)
Titres secondaires	25	7	32	8	(3)	5
Variation des charges d'intérêts au Canada	242	1 200	1 442	240	(669)	(429)
Passif à l'étranger¹						
Dépôts						
Particuliers	22	26	48	14	1	15
Entreprises et gouvernements	277	768	1 045	3	1 150	1 153
Banques	(28)	52	24	12	47	59
Total des dépôts	271	846	1 117	29	1 198	1 227
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	1	–	1	–	–	–
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	74	209	283	31	62	93
Autres passifs	15	(34)	(19)	(2)	1	(1)
Titres secondaires	(1)	1	–	(1)	1	–
Variation des charges d'intérêts à l'étranger	360	1 022	1 382	57	1 262	1 319
Variation totale des charges d'intérêts	602 \$	2 222 \$	2 824 \$	297 \$	593 \$	890 \$
Variation totale des produits nets d'intérêts	874 \$	214 \$	1 088 \$	961 \$	(350)\$	611 \$

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) Les soldes de valeurs mobilières ont été regroupés pour l'exercice considéré et ceux des périodes précédentes ont été retraités afin de refléter la présentation actuelle.

Analyse des prêts et acceptations nets

En millions de dollars, au 31 octobre	Canada ¹					États-Unis ¹				
	2018	2017	2016	2015	2014	2018	2017	2016	2015	2014
Prêts hypothécaires à l'habitation	203 930 \$	203 787 \$	184 610 \$	166 616 \$	155 198 \$	1 152 \$	902 \$	– \$	– \$	1 \$
Étudiants	33	50	73	110	151	–	–	–	–	–
Prêts personnels	41 473	39 483	36 896	35 412	34 342	356	326	56	51	94
Cartes de crédit	12 060	11 805	11 755	11 279	11 078	36	35	36	37	40
Total des prêts à la consommation, montant net	257 496	255 125	233 334	213 417	200 769	1 544	1 263	92	88	135
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	6 426	6 481	6 734	7 120	6 947	39	95	103	333	240
Institutions financières	6 885	5 403	4 831	4 137	2 640	5 529	3 248	2 100	667	659
Commerce de détail et de gros	5 219	4 496	4 044	3 667	3 515	1 914	1 812	290	310	257
Services aux entreprises	7 018	6 237	5 312	5 011	4 728	3 840	3 567	1 215	814	418
Fabrication – biens d'équipement	2 318	1 912	1 663	1 505	1 308	2 143	1 559	128	181	221
Fabrication – biens de consommation	3 294	3 019	2 663	2 626	2 329	695	702	28	22	14
Immobilier et construction	16 297	13 293	11 684	8 644	7 201	14 571	13 761	8 554	7 206	6 394
Agriculture	6 011	5 558	5 364	4 828	4 263	79	107	44	50	6
Pétrole et gaz	5 064	4 762	4 532	4 138	3 633	2 375	2 198	1 951	1 469	1 276
Mines	824	668	722	761	602	60	87	242	305	266
Produits forestiers	446	464	465	566	470	215	209	4	11	41
Matériel informatique et logiciels	575	539	267	280	339	1 082	883	165	167	118
Télécommunications et câblodistribution	275	281	444	510	514	887	756	30	44	26
Édition, impression et diffusion	527	291	333	244	208	102	117	–	–	5
Transport	1 880	1 818	1 630	1 449	1 033	893	602	288	183	221
Services publics	2 291	1 927	1 663	1 621	1 282	1 226	1 445	1 237	845	804
Éducation, soins de santé et services sociaux	2 870	2 937	2 826	2 128	2 017	3 028	3 099	–	–	–
Gouvernements	954	869	728	541	578	92	7	–	–	–
Divers	–	–	–	–	–	–	12	17	69	165
Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades (2017 et exercices précédents : provision collective affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements) ²	(98)	(195)	(215)	(218)	(192)	(108)	(83)	(58)	(50)	(43)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	69 076	60 760	55 690	49 558	43 415	38 662	34 183	16 338	12 626	11 088
Total des prêts et acceptations nets	326 572 \$	315 885 \$	289 024 \$	262 975 \$	244 184 \$	40 206 \$	35 446 \$	16 430 \$	12 714 \$	11 223 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) La provision pour pertes sur créances de troisième stade (2017 et exercices précédents : provision individuelle) est affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, selon les catégories ci-dessus.

Analyse des prêts et acceptations nets (suite)

En millions de dollars, au 31 octobre	Divers ¹					Total				
	2018	2017	2016	2015	2014	2018	2017	2016	2015	2014
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 453 \$	2 379 \$	2 467 \$	2 406 \$	2 118 \$	207 535 \$	207 068 \$	187 077 \$	169 022 \$	157 317 \$
Étudiants	–	–	–	–	1	33	50	73	110	152
Prêts personnels	715	583	519	476	410	42 544	40 392	37 471	35 939	34 846
Cartes de crédit	159	152	155	150	125	12 255	11 992	11 946	11 466	11 243
Total des prêts à la consommation, montant net	3 327	3 114	3 141	3 032	2 654	262 367	259 502	236 567	216 537	203 558
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	266	218	232	245	228	6 731	6 794	7 069	7 698	7 415
Institutions financières	2 043	841	1 723	3 291	2 155	14 457	9 492	8 654	8 095	5 454
Commerce de détail et de gros	438	435	561	548	499	7 571	6 743	4 895	4 525	4 271
Services aux entreprises	1 675	1 736	1 266	1 370	1 098	12 533	11 540	7 793	7 195	6 244
Fabrication – biens d'équipement	125	432	234	293	248	4 586	3 903	2 025	1 979	1 777
Fabrication – biens de consommation	92	111	114	119	88	4 081	3 832	2 805	2 767	2 431
Immobilier et construction	1 624	1 325	1 391	1 124	890	32 492	28 379	21 629	16 974	14 485
Agriculture	25	22	24	40	37	6 115	5 687	5 432	4 918	4 306
Pétrole et gaz	440	555	268	324	321	7 879	7 515	6 751	5 931	5 230
Mines	710	784	928	446	384	1 594	1 539	1 892	1 512	1 252
Produits forestiers	–	–	–	–	38	661	673	469	577	549
Matériel informatique et logiciels	–	20	–	12	14	1 657	1 442	432	459	471
Télécommunications et câblodistribution	208	301	359	388	162	1 370	1 338	833	942	702
Édition, impression et diffusion	85	89	87	79	89	714	497	420	323	302
Transport	1 642	1 847	1 326	899	803	4 415	4 267	3 244	2 531	2 057
Services publics	647	779	532	785	631	4 164	4 151	3 432	3 251	2 717
Éducation, soins de santé et services sociaux	28	29	32	32	26	5 926	6 065	2 858	2 160	2 043
Gouvernements	1 598	1 662	1 874	1 611	1 079	2 644	2 538	2 602	2 152	1 657
Divers	–	–	300	711	1 431	–	12	317	780	1 596
Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades (2017 et exercices précédents : provision collective affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements) ²	(90)	(73)	(65)	(57)	(42)	(296)	(351)	(338)	(325)	(277)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	11 556	11 113	11 186	12 260	10 179	119 294	106 056	83 214	74 444	64 682
Total des prêts et acceptations nets	14 883 \$	14 227 \$	14 327 \$	15 292 \$	12 833 \$	381 661 \$	365 558 \$	319 781 \$	290 981 \$	268 240 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) La provision pour pertes sur créances de troisième stade (2017 et exercices précédents : provision individuelle) est affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, selon les catégories ci-dessus.

Récapitulatif des provisions pour pertes sur créances

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	2018 ¹	2017	2016	2015	2014
Solde au début de l'exercice	1 737 \$	1 813 \$	1 762 \$	1 736 \$	1 758 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	63	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	1 800	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Dotation à la provision pour pertes sur créances	870	829	1 051	771	937
Radiations					
Canada ²					
Prêts hypothécaires à l'habitation	19	21	13	14	19
Étudiants	–	–	–	1	3
Prêts personnels et cartes de crédit	866	869	842	781	857
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	37	51	116	42	63
Étranger ²					
Prêts hypothécaires à l'habitation	35	17	21	18	8
Prêts personnels et cartes de crédit	14	19	18	16	16
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	79	80	143	132	92
Total des radiations	1 050	1 057	1 153	1 004	1 058
Recouvrements					
Canada ²					
Prêts personnels et cartes de crédit	174	168	163	171	177
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	6	15	8	8	11
Étranger ²					
Prêts personnels et cartes de crédit	4	5	6	5	2
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	6	5	6	2	2
Total des recouvrements	190	193	183	186	192
Radiations nettes	860	864	970	818	866
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	(23)	(26)	(29)	(23)	(30)
Change et autres	(46)	(15)	(1)	96	(63)
Solde à la fin de l'exercice	1 741 \$	1 737 \$	1 813 \$	1 762 \$	1 736 \$
Se compose de ce qui suit :					
Prêts	1 639 \$	1 618 \$	1 691 \$	1 670 \$	1 660 \$
Facilités de crédit inutilisées	102	119	122	92	76
Ratio des radiations nettes de l'exercice sur l'encours moyen des prêts de l'exercice	0,24 %	0,26 %	0,33 %	0,30 %	0,35 %

- À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.
 - Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.
- s. o. Sans objet.

Provision pour pertes sur prêts douteux exprimée en pourcentage des prêts douteux bruts

En millions de dollars, au 31 octobre	Provision pour pertes sur créances ¹					Provision exprimée en % des prêts douteux bruts				
	2018 ¹	2017 ²	2016 ²	2015 ²	2014 ²	2018 ¹	2017 ²	2016 ²	2015 ²	2014 ²
Canada ³										
Prêts hypothécaires à l'habitation	54 \$	22 \$	20 \$	21 \$	22 \$	10,9 %	7,5 %	8,0 %	9,3 %	10,2 %
Prêts personnels	79	110	105	99	96	57,7	94,8	85,4	91,7	80,0
Entreprises et gouvernements	56	43	63	77	38	41,5	41,7	30,9	42,8	60,3
Total au Canada	189	175	188	197	156	24,6	34,2	32,5	38,4	39,1
Étranger ³										
Prêts hypothécaires à l'habitation	89	123	148	167	146	49,4	55,7	56,3	48,0	45,9
Prêts personnels	30	31	40	46	43	66,7	56,4	57,1	58,2	53,8
Entreprises et gouvernements	174	148	196	236	299	35,8	28,3	26,2	49,3	46,9
Total à l'étranger	293	302	384	449	488	41,2	37,8	35,6	49,6	47,1
Provision totale	482 \$	477 \$	572 \$	646 \$	644 \$	32,6 %	36,4 %	34,5 %	45,5 %	44,9 %

- À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.
- En vertu de l'IAS 39, comprend la provision individuelle et la provision collective relative aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours.
- Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Provision sur les prêts productifs exprimée en pourcentage des prêts et des acceptations nets

En millions de dollars, au 31 octobre	Provision pour pertes sur créances ¹					Provision exprimée en % des prêts et acceptations nets				
	2018 ²	2017	2016	2015	2014	2018 ²	2017	2016	2015	2014
Canada ³										
Prêts hypothécaires à l'habitation	29 \$	34 \$	30 \$	26 \$	21 \$	– %	– %	– %	– %	– %
Prêts personnels	362	345	345	316	315	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Cartes de crédit	415	383	383	334	384	3,4	3,2	3,3	3,0	3,5
Entreprises et gouvernements	98	187	205	208	183	0,1	0,3	0,4	0,4	0,4
Total au Canada	904	949	963	884	903	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4
Étranger ³										
Prêts hypothécaires à l'habitation	42	24	23	22	20	1,2	0,7	0,9	0,9	0,9
Prêts personnels	10	9	7	7	6	0,9	1,0	1,2	1,3	1,2
Cartes de crédit	3	3	3	4	2	1,5	1,6	1,6	2,1	1,2
Entreprises et gouvernements	198	156	123	107	85	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4
Total à l'étranger	253	192	156	140	113	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5
Total de la provision de premier et de deuxième stades (2017 et exercices précédents : provision totale)	1 157 \$	1 141 \$	1 119 \$	1 024 \$	1 016 \$	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,4 %	0,4 %

1) Exclut la provision au titre des facilités de crédit inutilisées.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

3) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Prêts et acceptations nets par emplacement géographique¹

En millions de dollars, au 31 octobre	2018	2017	2016	2015	2014
Canada					
Provinces de l'Atlantique	14 036 \$	14 194 \$	14 006 \$	13 598 \$	13 307 \$
Québec	28 598	27 027	25 471	23 093	21 802
Ontario	165 592	157 987	139 254	125 584	114 940
Provinces des Prairies	13 947	13 746	13 341	12 877	12 136
Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	44 896	44 354	43 308	41 197	38 859
Colombie-Britannique et Yukon	60 407	59 479	54 567	47 478	44 012
Provision de premier et de deuxième stades (2017 et exercices précédents : provision collective) affectées au Canada	(904) ²	(902) ³	(923) ³	(852) ³	(872) ³
Total au Canada	326 572	315 885	289 024	262 975	244 184
États-Unis	40 206	35 446	16 430	12 714	11 223
Autres pays	14 883	14 227	14 327	15 292	12 833
Total des prêts et acceptations nets	381 661 \$	365 558 \$	319 781 \$	290 981 \$	268 240 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) La provision pour pertes sur créances de troisième stade (2017 et exercices précédents : provision individuelle) est affectée aux provinces ci-dessus, y compris les acceptations.

3) En vertu de l'IAS 39, à trait à la provision collective, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, et ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours.

Prêts douteux, montant net

En millions de dollars, au 31 octobre	Canada ¹					États-Unis ¹				
	2018 ²	2017	2016	2015	2014	2018 ²	2017	2016	2015	2014
Prêts douteux bruts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	497 \$	292 \$	251 \$	225 \$	216 \$	13 \$	9 \$	– \$	– \$	– \$
Étudiants	2	2	3	5	7	–	–	–	–	–
Prêts personnels	135	114	120	103	113	2	2	–	–	1
Total des prêts douteux bruts à la consommation	634	408	374	333	336	15	11	–	–	1
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	3	7	4	4	4	–	–	–	–	–
Institutions financières	5	–	1	–	1	65	8	–	–	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	62	38	23	26	31	44	52	5	–	–
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	7	6	19	8	4	14	1	–	–	–
Immobilier et construction	39	33	23	9	10	75	137	62	94	135
Agriculture	8	9	4	1	2	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	1	2	121	126	4	54	114	248	1	–
Télécommunications, médias et technologie	2	3	4	2	4	2	2	–	–	–
Transport	3	2	1	1	1	1	–	–	–	–
Services publics	–	–	–	–	–	–	–	–	10	20
Divers	5	3	4	3	2	71	45	–	–	–
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	135	103	204	180	63	326	359	315	105	155
Total des prêts douteux bruts	769	511	578	513	399	341	370	315	105	156
Autres prêts en souffrance ³	100	337	362	337	342	–	–	–	–	–
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	869 \$	848 \$	940 \$	850 \$	741 \$	341 \$	370 \$	315 \$	105 \$	156 \$
Provision pour pertes sur créances										
Prêts hypothécaires à l'habitation	54 \$	22 \$	20 \$	21 \$	22 \$	2 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Étudiants	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts personnels	79	110	105	99	96	–	–	–	–	1
Provision totale – prêts à la consommation	133	132	125	120	118	2	–	–	–	1
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	–	2	2	1	1	–	–	–	–	–
Institutions financières	–	–	–	–	–	14	–	–	–	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	26	18	16	19	20	27	16	4	–	–
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	4	5	7	6	3	1	–	–	–	–
Immobilier et construction	15	9	10	7	7	29	41	20	27	47
Agriculture	4	–	1	–	–	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	1	2	21	39	2	5	8	8	–	–
Télécommunications, médias et technologie	1	2	3	2	3	–	–	–	–	–
Transport	2	2	1	1	1	–	–	–	–	–
Services publics	–	–	–	–	–	–	–	–	6	13
Divers	3	3	2	2	1	12	–	–	–	–
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	56	43	63	77	38	88	65	32	33	60
Provision totale	189 \$	175 \$	188 \$	197 \$	156 \$	90 \$	65 \$	32 \$	33 \$	61 \$
Prêts douteux, montant net										
Prêts hypothécaires à l'habitation	443 \$	270 \$	231 \$	204 \$	194 \$	11 \$	9 \$	– \$	– \$	– \$
Étudiants	2	2	3	5	7	–	–	–	–	–
Prêts personnels	56	4	15	4	17	2	2	–	–	–
Total des prêts douteux nets à la consommation	501	276	249	213	218	13	11	–	–	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	3	5	2	3	3	–	–	–	–	–
Institutions financières	5	–	1	–	1	51	8	–	–	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	36	20	7	7	11	17	36	1	–	–
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	3	1	12	2	1	13	1	–	–	–
Immobilier et construction	24	24	13	2	3	46	96	42	67	88
Agriculture	4	9	3	1	2	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	–	–	100	87	2	49	106	240	1	–
Télécommunications, médias et technologie	1	1	1	–	1	2	2	–	–	–
Transport	1	–	–	–	–	1	–	–	–	–
Services publics	–	–	–	–	–	–	–	–	4	7
Divers	2	–	2	1	1	59	45	–	–	–
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	79	60	141	103	25	238	294	283	72	95
Total des prêts douteux nets	580 \$	336 \$	390 \$	316 \$	243 \$	251 \$	305 \$	283 \$	72 \$	95 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

3) Prêts dont le remboursement du capital ou le paiement des intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

Prêts douteux nets (suite)

En millions de dollars, au 31 octobre	Divers ¹					Total				
	2018 ²	2017	2016	2015	2014	2018 ²	2017	2016	2015	2014
Prêts douteux bruts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	167 \$	212 \$	263 \$	348 \$	318 \$	677 \$	513 \$	514 \$	573 \$	534 \$
Étudiants	–	–	–	–	–	2	2	3	5	7
Prêts personnels	43	53	70	79	79	180	169	190	182	193
Total des prêts douteux bruts à la consommation	210	265	333	427	397	859	684	707	760	734
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	15	17	17	34	60	18	24	21	38	64
Institutions financières	1	2	3	5	5	71	10	4	5	6
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	52	57	94	141	168	158	147	122	167	199
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	4	5	210	47	44	25	12	229	55	48
Immobilier et construction	72	78	104	139	184	186	248	189	242	329
Agriculture	1	1	1	3	6	9	10	5	4	8
Secteurs liés aux ressources	–	–	–	2	1	55	116	369	129	5
Télécommunications, médias et technologie	–	–	–	–	5	4	5	4	2	9
Transport	3	4	2	2	8	7	6	3	3	9
Services publics	–	–	–	1	1	–	–	–	11	21
Divers	12	–	1	–	–	88	48	5	3	2
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	160	164	432	374	482	621	626	951	659	700
Total des prêts douteux bruts	370	429	765	801	879	1 480	1 310	1 658	1 419	1 434
Autres prêts en souffrance ³	3	3	3	3	8	103	340	365	340	350
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	373 \$	432 \$	768 \$	804 \$	887 \$	1 583 \$	1 650 \$	2 023 \$	1 759 \$	1 784 \$
Provision pour pertes sur créances										
Prêts hypothécaires à l'habitation	87 \$	123 \$	148 \$	167 \$	146 \$	143 \$	145 \$	168 \$	188 \$	168 \$
Étudiants	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts personnels	30	31	40	46	42	109	141	145	145	139
Provision totale – prêts à la consommation	117	154	188	213	188	252	286	313	333	307
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	7	9	12	17	31	7	11	14	18	32
Institutions financières	1	–	2	3	3	15	–	2	3	3
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	28	29	48	65	67	81	63	68	84	87
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	3	3	45	43	42	8	8	52	49	45
Immobilier et construction	39	39	54	68	91	83	89	84	102	145
Agriculture	1	1	1	3	4	5	1	2	3	4
Secteurs liés aux ressources	–	–	–	1	–	6	10	29	40	2
Télécommunications, médias et technologie	–	–	–	–	–	1	2	3	2	3
Transport	2	2	2	2	–	4	4	3	3	1
Services publics	–	–	–	1	1	–	–	–	7	14
Divers	5	–	–	–	–	20	3	2	2	1
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	86	83	164	203	239	230	191	259	313	337
Provision totale	203 \$	237 \$	352 \$	416 \$	427 \$	482 \$	477 \$	572 \$	646 \$	644 \$
Prêts douteux, montant net										
Prêts hypothécaires à l'habitation	80 \$	89 \$	115 \$	181 \$	172 \$	534 \$	368 \$	346 \$	385 \$	366 \$
Étudiants	–	–	–	–	–	2	2	3	5	7
Prêts personnels	13	22	30	33	37	71	28	45	37	54
Total des prêts douteux nets à la consommation	93	111	145	214	209	607	398	394	427	427
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	8	8	5	17	29	11	13	7	20	32
Institutions financières	–	2	1	2	2	56	10	2	2	3
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	24	28	46	76	101	77	84	54	83	112
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	1	2	165	4	2	17	4	177	6	3
Immobilier et construction	33	39	50	71	93	103	159	105	140	184
Agriculture	–	–	–	–	2	4	9	3	1	4
Secteurs liés aux ressources	–	–	–	1	1	49	106	340	89	3
Télécommunications, médias et technologie	–	–	–	–	5	3	3	1	–	6
Transport	1	2	–	–	8	3	2	–	–	8
Services publics	–	–	–	–	–	–	–	–	4	7
Divers	7	–	1	–	–	68	45	3	1	1
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	74	81	268	171	243	391	435	692	346	363
Total des prêts douteux nets	167 \$	192 \$	413 \$	385 \$	452 \$	998 \$	833 \$	1 086 \$	773 \$	790 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

3) Prêts dont le remboursement du capital ou le paiement des intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

Dépôts

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Solde moyen			Intérêt			Taux		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Dépôts dans des établissements bancaires au Canada¹									
Payables à vue									
Particuliers	10 216 \$	10 567 \$	9 965 \$	15 \$	13 \$	12 \$	0,15 %	0,12 %	0,12 %
Entreprises et gouvernements	42 784	41 607	37 572	432	228	138	1,01	0,55	0,37
Banques	4 632	4 419	2 943	1	1	–	0,02	0,02	–
Payables sur préavis									
Particuliers	98 054	95 035	87 057	644	429	363	0,66	0,45	0,42
Entreprises et gouvernements	38 621	34 510	28 873	606	332	240	1,57	0,96	0,83
Banques	415	359	174	6	4	2	1,45	1,11	1,15
Payables à terme fixe									
Particuliers	43 561	41 688	40 414	676	434	505	1,55	1,04	1,25
Entreprises et gouvernements	76 674	72 260	58 618	1 442	1 040	845	1,88	1,44	1,44
Banques	1 625	1 681	1 816	27	12	10	1,66	0,71	0,55
Emprunts garantis	43 085	38 642	38 720	952	613	547	2,21	1,59	1,41
Total au Canada	359 667	340 768	306 152	4 801	3 106	2 662	1,33	0,91	0,87
Dépôts dans des établissements bancaires à l'étranger									
Payables à vue									
Particuliers	1 693	1 120	818	1	1	1	0,06	0,09	0,12
Entreprises et gouvernements	14 149	7 697	4 261	33	8	3	0,23	0,10	0,07
Banques	10	5	3	–	–	–	–	–	–
Payables sur préavis									
Particuliers	5 239	3 487	2 551	39	22	20	0,74	0,63	0,78
Entreprises et gouvernements	7 740	2 857	801	96	18	1	1,24	0,63	0,12
Payables à terme fixe									
Particuliers	2 891	1 925	1 373	38	18	8	1,31	0,94	0,58
Entreprises et gouvernements	55 997	54 381	72 031	1 088	656	454	1,94	1,21	0,63
Banques	8 049	11 897	11 081	144	124	66	1,79	1,04	0,60
Emprunts garantis	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total à l'étranger	95 768	83 369	92 919	1 439	847	553	1,50	1,02	0,60
Total des dépôts	455 435 \$	424 137 \$	399 071 \$	6 240 \$	3 953 \$	3 215 \$	1,37 %	0,93 %	0,81 %

1) Les dépôts par les déposants étrangers dans nos établissements bancaires canadiens ont totalisé 32,3 G\$ (26,8 G\$ en 2017 et 10,6 G\$ en 2016).

Emprunts à court terme

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	2018	2017	2016
Encours à la fin de l'exercice			
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	13 782 \$	13 713 \$	10 338 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	33 571	29 995	14 212
Total des emprunts à court terme	47 353 \$	43 708 \$	24 550 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			
Solde moyen	15 300 \$	13 789 \$	11 226 \$
Solde maximal de fin de mois	17 162	15 211	13 029
Taux d'intérêt moyen	1,78 %	1,64 %	1,77 %
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			
Solde moyen	41 063 \$	26 303 \$	17 129 \$
Solde maximal de fin de mois	45 343	33 261	24 513
Taux d'intérêt moyen	1,79 %	0,97 %	0,74 %

Honoraires payés aux auditeurs nommés par les actionnaires

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Honoraires d'audit ¹	26,0 \$	21,1 \$	16,4 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²	2,5	2,6	2,2
Honoraires pour services fiscaux ³	2,4	1,1	0,3
Divers ⁴	0,1	0,1	–
Total	31,0 \$	24,9 \$	18,9 \$

- 1) Au titre de l'audit des états financiers annuels de la CIBC et des services habituellement fournis par l'auditeur principal relativement aux documents de dépôt de la CIBC prévus par la loi ou le règlement. Les honoraires d'audit comprennent l'audit des contrôles internes à l'égard de l'information financière en vertu du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.
- 2) Au titre des services de certification et des services connexes raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers de la CIBC, y compris diverses procédures convenues et la traduction des rapports financiers.
- 3) Au titre des services de conformité fiscale et des services consultatifs.
- 4) Comprend les honoraires pour des services autres que d'audit.

États financiers consolidés

95	Responsabilité à l'égard de l'information financière
96	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant
98	Bilan consolidé
99	Compte de résultat consolidé
100	État du résultat global consolidé
101	État des variations des capitaux propres consolidé
102	Tableau des flux de trésorerie consolidé
103	Notes des états financiers consolidés

Détails des notes des états financiers consolidés

103	Note 1 – Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables	155	Note 17 – Paiements fondés sur des actions
117	Note 2 – Évaluation de la juste valeur	157	Note 18 – Avantages postérieurs à l'emploi
125	Note 3 – Transactions importantes	162	Note 19 – Impôt sur le résultat
127	Note 4 – Valeurs mobilières	164	Note 20 – Résultat par action
129	Note 5 – Prêts	165	Note 21 – Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie
136	Note 6 – Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers	167	Note 22 – Passifs éventuels et provisions
139	Note 7 – Terrains, bâtiments et matériel	170	Note 23 – Concentration du risque de crédit
140	Note 8 – Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles	171	Note 24 – Transactions entre parties liées
142	Note 9 – Autres actifs	172	Note 25 – Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence
142	Note 10 – Dépôts	173	Note 26 – Principales filiales
142	Note 11 – Autres passifs	174	Note 27 – Instruments financiers – informations à fournir
143	Note 12 – Dérivés	175	Note 28 – Compensation des actifs et des passifs financiers
147	Note 13 – Couvertures désignées aux fins comptables	176	Note 29 – Produits d'intérêts et charges d'intérêts
150	Note 14 – Titres secondaires	177	Note 30 – Informations sectorielles et géographiques
150	Note 15 – Capital-actions – actions ordinaires et actions privilégiées	180	Note 31 – Modifications de méthodes comptables futures
154	Note 16 – Valeurs mobilières de la Fiducie de capital CIBC		

Responsabilité à l'égard de l'information financière

La direction de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) est responsable de la préparation, de la présentation, de l'exactitude et de la fiabilité du Rapport annuel, qui comprend les états financiers consolidés et le rapport de gestion. Les états financiers consolidés ont été préparés selon le paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada), qui exige que les états financiers soient préparés selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de gestion a été préparé selon les exigences des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion comprennent des éléments qui tiennent compte des meilleurs jugements et estimations à l'égard de l'incidence prévue des opérations et événements actuels, compte tenu de leur importance relative. Les informations financières présentées dans le Rapport annuel sont conformes à celles des états financiers consolidés.

La direction a mis au point et maintient des systèmes, des contrôles et des procédés efficaces qui font en sorte que l'information utilisée à l'interne et publiée est fiable et disponible en temps opportun. Au cours de l'exercice écoulé, nous avons continué de rehausser, de consigner et de contrôler l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le résultat de ces travaux a fait l'objet d'un audit par les auditeurs nommés par les actionnaires. La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière à la fin de l'exercice à l'aide du document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway. Par suite de cette évaluation, nous avons déclaré que les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont efficaces, dans tous leurs aspects significatifs, et que la CIBC se conforme aux exigences établies par la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis en vertu de la loi américaine intitulée Sarbanes-Oxley.

Le chef de la direction et le chef des services financiers de la CIBC ont déposé une attestation relativement au Rapport annuel auprès de la SEC conformément à la loi américaine Sarbanes-Oxley et auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

Le groupe Vérification interne passe en revue l'efficacité du contrôle interne, de la gestion du risque et des systèmes et processus de gouvernance de la CIBC, y compris les contrôles comptables et financiers, conformément au plan de mission approuvé par le Comité de vérification, et produisent un rapport à leur égard. Le vérificateur en chef interne a librement accès au Comité de vérification.

Le conseil d'administration, par l'entremise du Comité de vérification qui se compose d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le Comité de vérification passe en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels, et les recommande aux fins d'approbation par le conseil d'administration. Parmi les autres principales responsabilités du Comité de vérification, notons le suivi du système de contrôle interne de la CIBC et l'examen des compétences, de l'indépendance et de la qualité du service des auditeurs nommés par les actionnaires et des vérificateurs internes.

Les auditeurs nommés par les actionnaires, Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., s'attachent à comprendre les contrôles internes et les procédés de présentation de l'information financière de la CIBC afin de planifier et d'exécuter les tests et autres procédures d'audit qu'ils jugent nécessaires dans les circonstances pour exprimer une opinion dans leurs rapports qui suivent. Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. dispose d'un accès sans restriction au Comité de vérification, avec qui elle discute de l'audit et des questions qui s'y rapportent.

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) Canada a pour mandat de protéger les droits et intérêts des déposants et des créanciers de la CIBC. Par conséquent, il examine les activités et les affaires de la CIBC et fait enquête au besoin afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) sont respectées et que la situation financière de la CIBC est saine.

Victor G. Dodig

Président et chef de la direction

Kevin Glass

Chef des services financiers

Le 28 novembre 2018

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et aux administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC), qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2018 et 2017, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2018, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives (collectivement, les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CIBC aux 31 octobre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2018, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Adoption de l'IFRS 9

Comme il est indiqué à la note 1 des états financiers consolidés, la CIBC a effectué, en 2018, des changements de méthodes comptables aux fins de classement et d'évaluation des instruments financiers par suite de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC en date du 31 octobre 2018, sur la base des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (COSO), et notre rapport daté du 28 novembre 2018 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Fondement de l'opinion

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Ces normes requièrent également que nous nous conformions aux règles de déontologie, notamment celles portant sur l'indépendance. Nous sommes tenus d'être indépendants de la CIBC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada, aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et du PCAOB. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent l'obtention et le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de la CIBC portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour constituer un fondement raisonnable à notre opinion d'audit.

Nous agissons en tant qu'auditeurs de la CIBC depuis 2002.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 28 novembre 2018

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant Aux actionnaires et aux administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) en date du 31 octobre 2018 sur la base des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (les « critères établis par le COSO »). À notre avis, la CIBC a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2018 selon les critères établis par le COSO.

Nous avons également effectué l'audit, selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, du bilan consolidé aux 31 octobre 2018 et 2017, du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des variations des capitaux propres consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2018, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, et notre rapport du 28 novembre 2018 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Fondement de l'opinion

La responsabilité du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière comprise dans le rapport de gestion ci-joint incombe à la direction de la CIBC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion quant au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC en nous fondant sur notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants de la CIBC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada, aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de l'évaluation du risque et la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est conçu afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comporte des conventions et des procédés qui 1) ont trait au maintien de livres de comptes suffisamment détaillés qui reflètent de façon précise et fidèle les opérations et les cessions des actifs de la société; 2) donnent l'assurance raisonnable que les opérations sont constatées adéquatement afin de permettre la préparation d'états financiers selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et que les revenus et les frais de la société sont conformes aux autorisations données par la direction et les administrateurs de la société; et 3) donnent l'assurance raisonnable à l'égard de la prévention ou de la détection en temps opportun d'acquisitions, d'utilisations ou de cessions non autorisées des actifs de la société qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

Étant donné ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter des anomalies. En outre, les projections du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures sont exposées au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des conventions et des procédures diminue.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 28 novembre 2018

Bilan consolidé

En millions de dollars canadiens, au 31 octobre	2018	2017
ACTIF		
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	4 380 \$	3 440 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	13 311	10 712
Valeurs mobilières¹ (note 4)	101 664	93 419
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 488	5 035
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	43 450	40 383
Prêts (note 5)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	207 749	207 271
Prêts personnels	43 058	40 937
Cartes de crédit	12 673	12 378
Entreprises et gouvernements	109 555	97 766
Provision pour pertes sur créances	(1 639)	(1 618)
	371 396	356 734
Divers		
Dérivés (note 12)	21 431	24 342
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 265	8 824
Terrains, bâtiments et matériel (note 7)	1 795	1 783
Goodwill (note 8)	5 564	5 367
Logiciels et autres immobilisations incorporelles (note 8)	1 945	1 978
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 25)	526	715
Actif d'impôt différé (note 19)	601	727
Autres actifs (note 9)	15 283	11 805
	57 410	55 541
	597 099 \$	565 264 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dépôts (note 10)		
Particuliers	163 879 \$	159 327 \$
Entreprises et gouvernements	240 149	225 622
Banques	14 380	13 789
Emprunts garantis	42 607	40 968
	461 015	439 706
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	13 782	13 713
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 731	2 024
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	30 840	27 971
Divers		
Dérivés (note 12)	20 973	23 271
Acceptations	10 296	8 828
Passif d'impôt différé (note 19)	43	30
Autres passifs (note 11)	18 223	15 275
	49 535	47 404
Titres secondaires (note 14)	4 080	3 209
Capitaux propres		
Actions privilégiées (note 15)	2 250	1 797
Actions ordinaires (note 15)	13 243	12 548
Surplus d'apport	136	137
Résultats non distribués	18 537	16 101
Cumul des autres éléments du résultat global	777	452
Total des capitaux propres applicables aux actionnaires	34 943	31 035
Participations ne donnant pas le contrôle	173	202
Total des capitaux propres	35 116	31 237
	597 099 \$	565 264 \$

1) Les soldes de valeurs mobilières ont été regroupés pour l'exercice considéré et ceux des périodes précédentes ont été retraités afin de refléter la présentation actuelle. Pour plus de précisions, se reporter à la note 4.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Jane L. Peverett
Administratrice

Compte de résultat consolidé

En millions de dollars canadiens, sauf indication contraire, pour l'exercice clos les 31 octobre	2018	2017	2016
Produits d'intérêts			
Prêts	13 901 \$	11 028 \$	9 833 \$
Valeurs mobilières	2 269	1 890	1 774
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	1 053	495	329
Dépôts auprès d'autres banques	282	180	156
	17 505 ¹	13 593	12 092
Charges d'intérêts			
Dépôts	6 240	3 953	3 215
Valeurs vendues à découvert	272	226	199
Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	736	254	127
Titres secondaires	174	142	137
Divers	18	41	48
	7 440	4 616	3 726
Produits nets d'intérêts	10 065	8 977	8 366
Produits autres que d'intérêts			
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	420	452	446
Frais sur les dépôts et les paiements	877	843	832
Commissions sur crédit	851	744	638
Honoraires d'administration de cartes	510	463	470
Honoraires de gestion de placements et de garde	1 247	1 034	882
Produits tirés des fonds communs de placement	1 624	1 573	1 462
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	431	427	396
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	357	349	342
Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net (produits (pertes) de négociation et profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur, montant net en 2017 et en 2016)	603	227 ²	(71) ²
Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net (profits sur titres de créance et titres de participation disponibles à la vente, montant net en 2017 et en 2016) (note 4)	(35)	143	73
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	310	252	367
Quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 25)	121	101	96
Divers (note 3)	453	695	736
	7 769	7 303	6 669
Total des produits	17 834	16 280	15 035
Dotations à la provision pour pertes sur créances (note 5)	870	829	1 051
Charges autres que d'intérêts			
Salaires et avantages du personnel	5 665	5 198	4 982
Frais d'occupation	875	822	804
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	1 742	1 630	1 398
Communications	315	317	319
Publicité et expansion des affaires	327	282	269
Honoraires	226	229	201
Taxes d'affaires et impôts et taxes sur le capital	103	96	68
Divers	1 005	997	930
	10 258	9 571	8 971
Résultat avant impôt sur le résultat	6 706	5 880	5 013
Impôt sur le résultat (note 19)	1 422	1 162	718
Résultat net	5 284 \$	4 718 \$	4 295 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	17 \$	19 \$	20 \$
Porteurs d'actions privilégiées	89 \$	52 \$	38 \$
Porteurs d'actions ordinaires	5 178	4 647	4 237
Résultat net applicable aux actionnaires	5 267 \$	4 699 \$	4 275 \$
Résultat par action (en dollars) (note 20)			
de base	11,69 \$	11,26 \$	10,72 \$
dilué	11,65	11,24	10,70
Dividendes par action ordinaire (en dollars) (note 15)	5,32	5,08	4,75

1) Comprend des produits d'intérêts de 16,0 G\$, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

2) Reclassement afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État du résultat global consolidé

En millions de dollars canadiens, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Résultat net	5 284 \$	4 718 \$	4 295 \$
Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	635	(1 148)	487
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur investissements dans des établissements à l'étranger	–	–	(272)
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture des investissements dans des établissements à l'étranger	(349)	772	(257)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur transactions de couverture des investissements dans des établissements à l'étranger	–	–	121
	286	(376)	79
Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créance et titres de participation disponibles à la vente en 2017 et en 2016)			
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs évaluées à la JVAERG	(142)	6	125
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	(29)	(107)	(58)
	(171)	(101)	67
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(25)	70	13
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	(26)	(60)	(12)
	(51)	10	1
Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	226	139	(390)
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	(2)	(10)	(5)
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	29	s. o.	s. o.
Total des autres éléments du résultat global¹	317	(338)	(248)
Résultat global	5 601 \$	4 380 \$	4 047 \$
Résultat global applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	17 \$	19 \$	20 \$
Porteurs d'actions privilégiées	89 \$	52 \$	38 \$
Porteurs d'actions ordinaires	5 495	4 309	3 989
Résultat global applicable aux actionnaires	5 584 \$	4 361 \$	4 027 \$

1) Comprend des pertes de 19 M\$ en 2018 (24 M\$ de pertes en 2017 et 6 M\$ de profits en 2016) ayant trait à nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

s. o. Sans objet.

En millions de dollars canadiens, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
(Charge) économie d'impôt sur le résultat attribuée à chacune des composantes des autres éléments du résultat global			
Éléments qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	(31)\$	42 \$	(17)\$
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur investissements dans des établissements à l'étranger	–	–	37
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture des investissements dans des établissements à l'étranger	43	(170)	128
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur transactions de couverture des investissements dans des établissements à l'étranger	–	–	(26)
	12	(128)	122
Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créance et titres de participation disponibles à la vente en 2017 et en 2016)			
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs évaluées à la JVAERG	18	(23)	(24)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	8	36	15
	26	13	(9)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	8	(23)	(5)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	9	22	5
	17	(1)	–
Éléments qui ne peuvent faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(87)	(54)	149
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	1	4	1
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	(11)	s. o.	s. o.
	(42)\$	(166)\$	263 \$

s. o. Sans objet.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des variations des capitaux propres consolidé

En millions de dollars canadiens, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Actions privilégiées (note 15)			
Solde au début de l'exercice	1 797 \$	1 000 \$	1 000 \$
Émission d'actions privilégiées	450	800	–
Actions autodétenues	3	(3)	–
Solde à la fin de l'exercice	2 250 \$	1 797 \$	1 000 \$
Actions ordinaires (note 15)			
Solde au début de l'exercice	12 548 \$	8 026 \$	7 813 \$
Émission dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank	194	3 443	–
Émission dans le cadre de l'acquisition de Geneva Advisors	–	126	–
Émission dans le cadre de l'acquisition de Wellington Financial	47	–	–
Autre émission d'actions ordinaires	555	957	273
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(104)	–	(61)
Actions autodétenues	3	(4)	1
Solde à la fin de l'exercice	13 243 \$	12 548 \$	8 026 \$
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice	137 \$	72 \$	76 \$
Attributions de remplacement réglées en instruments de capitaux propres dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank	–	72	–
Charge de rémunération découlant des attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	31	7	5
Exercice d'options sur actions et règlement d'autres attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	(32)	(15)	(9)
Divers	–	1	–
Solde à la fin de l'exercice	136 \$	137 \$	72 \$
Résultats non distribués			
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	16 101 \$	13 584 \$	11 433 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	(144)	s. o.	s. o.
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	15 957	s. o.	s. o.
Résultat net applicable aux actionnaires	5 267	4 699	4 275
Dividendes (note 15)			
Actions privilégiées	(89)	(52)	(38)
Actions ordinaires	(2 356)	(2 121)	(1 879)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(313)	–	(209)
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassés des autres éléments du résultat global	49	s. o.	s. o.
Divers	22 ¹	(9)	2
Solde à la fin de l'exercice	18 537 \$	16 101 \$	13 584 \$
Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat			
Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat, qui pourrait faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Solde au début de l'exercice	738 \$	1 114 \$	1 035 \$
Variation nette de l'écart de change	286	(376)	79
Solde à la fin de l'exercice	1 024 \$	738 \$	1 114 \$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créance et titres de participation disponibles à la vente en 2017 et en 2016)			
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	60 \$	161 \$	94 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	(28)	s. o.	s. o.
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	32	s. o.	s. o.
Variation nette des valeurs évaluées à la JVAERG	(171)	(101)	67
Solde à la fin de l'exercice	(139)\$	60 \$	161 \$
Profits nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie			
Solde au début de l'exercice	33 \$	23 \$	22 \$
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	(51)	10	1
Solde à la fin de l'exercice	(18)\$	33 \$	23 \$
Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat, qui ne pourrait pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies			
Solde au début de l'exercice	(369)\$	(508)\$	(118)\$
Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	226	139	(390)
Solde à la fin de l'exercice	(143)\$	(369)\$	(508)\$
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit			
Solde au début de l'exercice	(10)\$	– \$	5 \$
Variation nette attribuable aux variations du risque de crédit	(2)	(10)	(5)
Solde à la fin de l'exercice	(12)\$	(10)\$	– \$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG			
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	85 \$	s. o.	s. o.
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	85	s. o.	s. o.
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	29	s. o.	s. o.
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassés(e)s en résultats non distribués ²	(49)	s. o.	s. o.
Solde à la fin de l'exercice	65 \$	s. o.	s. o.
Total du cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat	777 \$	452 \$	790 \$
Participations ne donnant pas le contrôle			
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	202 \$	201 \$	193 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	(4)	s. o.	s. o.
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	198	s. o.	s. o.
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	17	19	20
Dividendes	(31)	(8)	(19)
Divers	(11)	(10)	7
Solde à la fin de l'exercice	173 \$	202 \$	201 \$
Capitaux propres à la fin de l'exercice	35 116 \$	31 237 \$	23 673 \$

1) Comprend la comptabilisation de reports en avant de pertes au titre d'écarts de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger de la CIBC qui avaient été reclassés dans les résultats non distribués au moment de notre transition aux IFRS en 2012.

2) Comprend des profits de 11 M\$ reclassés dans les résultats non distribués (s. o. en 2017 et s. o. en 2016) ayant trait à nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

s. o. Sans objet.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions de dollars canadiens, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Flux de trésorerie d'exploitation			
Résultat net	5 284 \$	4 718 \$	4 295 \$
Ajustements pour rapprocher le résultat net des flux de trésorerie d'exploitation :			
Dotation à la provision pour pertes sur créances	870	829	1 051
Amortissement et perte de valeur ¹	657	542	462
Charge au titre des options sur actions et des actions subalternes	31	7	5
Impôt différé	69	21	(20)
Pertes (profits) sur titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti ((profits) sur titres de créance et titres de participation disponibles à la vente, montant net en 2017 et en 2016)	35	(143)	(73)
Pertes nettes (profits nets) à la cession de terrains, de bâtiments et de matériel	(14)	(305)	(72)
Autres éléments hors caisse, montant net	(292)	(15)	(692)
Variations nettes des actifs et des passifs d'exploitation			
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	(2 599)	394	4 919
Prêts, nets des remboursements	(16 155)	(30 547)	(27 464)
Dépôts, nets des retraits	20 770	18 407	28 440
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	69	3 375	532
Intérêts courus à recevoir	(341)	(34)	(98)
Intérêts courus à payer	205	90	(72)
Actifs dérivés	2 780	3 588	(1 425)
Passifs dérivés	(2 084)	(5 549)	(2 325)
Valeurs mobilières évaluées à la JVRN (valeurs du compte de négociation et valeurs désignées à leur juste valeur en 2017 et en 2016)	(647)	(657)	(3 722)
Autres actifs et passifs désignés à la juste valeur (autres actifs et passifs désignés à la juste valeur en 2017 et en 2016)	(380)	1 071	807
Impôt exigible	(301)	(1 063)	8
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	707	(494)	1 089
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	2 869	16 277	2 780
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	(453)	398	(2 188)
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	(1 195)	(10 556)	1 712
Divers montant net	(18)	2 103	169
	9 867	2 457	10 211
Flux de trésorerie de financement			
Emission de titres secondaires	1 534	–	1 000
Remboursement/rachat/échéance de titres secondaires	(638)	(55)	(1 514)
Émission d'actions privilégiées, nette des frais liés à l'émission	445	792	–
Émission d'actions ordinaires au comptant	186	194	100
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(417)	–	(270)
Vente (achat) d'actions autodétenues, montant net	6	(7)	1
Dividendes versés	(2 109)	(1 425)	(1 753)
	(993)	(501)	(2 436)
Flux de trésorerie d'investissement			
Achat de valeurs mobilières évaluées/désignées à la JVAERG et au coût amorti (achat de valeurs disponibles à la vente en 2017 et en 2016)	(33 011)	(37 864)	(31 625)
Produit de la vente de valeurs mobilières évaluées/désignées à la JVAERG et au coût amorti (produit de la vente de valeurs disponibles à la vente en 2017 et en 2016)	12 992	18 787	10 750
Produit à l'échéance de titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti (produit à l'échéance de valeurs disponibles à la vente en 2017 et en 2016)	12 402	19 368	12 299
Sorties affectées aux acquisitions, nettes de la trésorerie acquise	(315)	(2 517)	–
Rentrées nettes provenant des cessions de placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	200	60	1 363
Vente (achat) de terrains, de bâtiments et de matériel, montant net	(255)	201	(170)
	(7 987)	(1 965)	(7 383)
Incidence de la fluctuation des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	53	(51)	55
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au cours de l'exercice	940	(60)	447
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de l'exercice	3 440	3 500	3 053
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de l'exercice²	4 380 \$	3 440 \$	3 500 \$
Intérêts versés au comptant	7 235 \$	4 526 \$	3 798 \$
Intérêts reçus au comptant	16 440	12 611	10 961
Dividendes reçus au comptant	724	949	1 033
Impôt sur le résultat payé au comptant	1 654	2 204	730

1) Comprennent l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives et des logiciels, ainsi que d'autres immobilisations incorporelles.

2) Comprennent les soldes soumis à restrictions de 438 M\$ (436 M\$ en 2017 et 422 M\$ en 2016).

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes des états financiers consolidés

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada). La CIBC est née de la fusion, en 1961, de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada. Par l'intermédiaire de ses quatre unités d'exploitation stratégique, Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux, la CIBC offre un éventail complet de produits et de services financiers à 10 millions¹ de particuliers, d'entreprises, de clients du Secteur public et de clients institutionnels au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier. Pour plus de précisions sur nos unités d'exploitation, se reporter à la note 30. La CIBC est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés à Commerce Court, Toronto (Ontario).

1) Nombre révisé pour tenir compte des clients qui font à la fois appel aux services bancaires de la CIBC et de Financière Simplii.

Note 1 | Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les états financiers consolidés de la CIBC ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les présents états financiers consolidés sont également conformes au paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* et aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

La CIBC a appliqué de manière uniforme les mêmes méthodes comptables pendant toutes les périodes présentées, à l'exception de l'adoption de l'IFRS 9 *Instruments financiers* qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2017, sans retraitement des informations comparatives, comme il est mentionné ci-après dans la section intitulée Comptabilisation des instruments financiers.

À moins d'indication contraire, tous les montants contenus dans les présents états financiers consolidés sont libellés en millions de dollars canadiens.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration (le conseil) le 28 novembre 2018.

Sommaire des principales méthodes comptables

Nos principales méthodes comptables sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Pour préparer les états financiers consolidés selon les IFRS, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés et évalués d'actifs et de passifs, du résultat net, du résultat global et des informations connexes. Des estimations importantes sont faites et des hypothèses sont formulées afin d'évaluer les instruments financiers, la perte de valeur des valeurs disponibles à la vente, la provision pour pertes sur créances, la perte de valeur des actifs, l'impôt sur le résultat, les provisions et passifs éventuels et les hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, ainsi que pour évaluer si les entités structurées doivent être consolidées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Périmètre de consolidation

Nous consolidons les entités sur lesquelles nous exerçons le contrôle. Les conditions suivantes doivent être remplies pour avoir le contrôle sur une autre entité : i) il faut détenir le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité, ii) il faut être exposé ou avoir droit à des rendements variables en raison de nos liens avec les entités et iii) il faut avoir la capacité d'influer sur ces rendements obtenus du fait que nous exerçons notre pouvoir sur l'entité.

Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles la CIBC exerce le contrôle. En règle générale, la CIBC exerce le contrôle sur ses filiales en raison de sa participation de plus de 50 % dans les droits de vote et est exposée de façon importante à ses filiales compte tenu de sa participation de plus de 50 % dans celles-ci. L'incidence des droits de vote potentiels que la CIBC a la capacité pratique d'exercer est prise en compte dans l'évaluation de l'existence du contrôle. Les filiales sont consolidées à compter de la date où leur contrôle est obtenu par la CIBC et cessent d'être consolidées dès la perte de ce contrôle. Les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme à toutes les filiales consolidées. D'autres renseignements sur nos principales filiales figurent à la note 26.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes importantes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées présentent souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : i) activités bien circonscrites; ii) objectif précis et bien défini, par exemple : titriser nos propres actifs financiers ou les actifs financiers de tiers afin de fournir des sources de financement ou de fournir des possibilités de placement à des investisseurs en leur transférant les risques et avantages associés aux actifs de l'entité structurée; iii) capitaux propres insuffisants pour permettre à l'entité structurée de financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné; ou iv) financement par émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit ou d'autres risques. Parmi les entités structurées courantes, on compte des entités de titrisation, du financement adossé à des actifs et des fonds de placement.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer si la CIBC a le pouvoir sur une entité, surtout dans le cas d'entités structurées complexes, l'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances, notamment l'objet et la conception de l'entité émettrice, les relations avec les autres investisseurs et la capacité de chaque investisseur de prendre des décisions à l'égard des activités importantes, et si la CIBC agit à titre de mandant ou de mandataire.

Les conclusions portant sur la consolidation sont réévaluées chaque fois que les faits et circonstances précis et pertinents indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Transactions éliminées au moment de la consolidation

La totalité des transactions, des soldes, et des profits latents et des pertes latentes sur les transactions intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans le bilan consolidé à titre de composante distincte des capitaux propres ne faisant pas partie des capitaux propres applicables aux actionnaires de la CIBC. Le résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle est présenté de façon distincte dans le compte de résultat consolidé.

Entreprises associées et coentreprises

Nous classons les placements dans des entités sur lesquelles nous exerçons une influence notable et qui ne sont ni des filiales ni des coentreprises dans les entreprises associées. Nous sommes présumés exercer une influence notable lorsque nous détenons, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une entité ou, dans le cas d'une société en commandite, lorsque la CIBC est un co-commandité. L'influence notable pourrait aussi exister lorsque nous détenons moins de 20 % des droits de vote d'une entité, par exemple si nous avons une influence sur les processus d'élaboration des politiques, soit en ayant un représentant siégeant au conseil de l'entité, ou par un autre moyen. Si nous sommes parties à un accord contractuel en vertu duquel nous convenons avec une ou plusieurs parties d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint, nous classons notre participation dans l'entreprise à titre de coentreprise.

Les placements dans des entreprises associées et les participations dans des coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Selon la méthode de la mise en équivalence, ces placements sont initialement évalués au coût, y compris le montant attribuable du goodwill et les immobilisations incorporelles, et ajustés par la suite pour rendre compte des variations subséquentes de notre quote-part dans l'actif net du placement.

Au moment de l'application de la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation d'un placement dans une société émettrice dont la période de présentation de l'information financière diffère de celle de la CIBC, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets d'événements ou de transactions d'importance qui se sont produits entre la date de clôture de la société émettrice et la date de clôture de la CIBC.

Conversion de devises

Les actifs et les passifs monétaires et les actifs et les passifs non monétaires, évalués à leur juste valeur et libellés en monnaies étrangères, sont convertis dans les monnaies fonctionnelles propres aux activités opérationnelles aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes réalisés et latents découlant de la conversion en monnaies fonctionnelles sont inclus dans le compte de résultat consolidé, à l'exception des profits de change latents et des pertes de change latentes sur les titres de participation disponibles à la vente, qui sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant d'acquisitions, sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, tandis que les produits et les charges de ces établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes de change qui découlent de la conversion des comptes des établissements à l'étranger et des transactions de couverture de l'investissement net dans ces établissements à l'étranger, nets de l'impôt applicable, sont imputés à l'écart de change, montant net, dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les profits et les pertes de change cumulés, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé lors de la sortie d'un établissement à l'étranger. Lors de la sortie partielle d'un établissement à l'étranger, la part proportionnelle du montant cumulé des profits et des pertes de change, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable auparavant comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé.

Comptabilisation des instruments financiers

La CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), en remplacement de celles de l'IAS 39, *Instruments financiers* : *Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), le 1^{er} novembre 2017, conformément au préavis publié par le BSIF qui exige que toutes les banques ayant une importance systémique nationale (BSIN) adoptent l'IFRS 9 pour leur exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017, soit un an plus tôt que la date prescrite par l'IASB. Nous avons appliqué les dispositions de l'IFRS 9 de manière rétrospective. Comme l'autorise la norme, nous n'avons pas retraité nos états financiers consolidés comparatifs des périodes précédentes, qui sont présentés selon l'IAS 39 et qui, par conséquent, ne sont pas comparables aux informations présentées pour 2018.

L'adoption de l'IFRS 9 au premier trimestre de 2018 a entraîné des changements de méthodes comptables qui touchent deux principaux aspects, le classement et l'évaluation ainsi que la dépréciation, lesquels font l'objet d'une description plus détaillée ci-après. Nous avons antérieurement adopté de façon anticipée les dispositions de l'IFRS 9 relatives au « risque de crédit propre » le 1^{er} novembre 2014 et nous avons choisi, comme l'autorise l'IFRS 9, de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 portant sur la comptabilité de couverture.

Classement et évaluation des instruments financiers selon l'IAS 39

La CIBC comptabilise les instruments financiers à son bilan consolidé lorsqu'elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Selon l'IAS 39, tous les actifs financiers étaient, au moment de la comptabilisation initiale, classés comme étant détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, désignés à leur juste valeur, détenus jusqu'à leur échéance ou comme des prêts et créances, en fonction des caractéristiques de l'instrument ainsi que du but dans lequel il a été acquis. Tous les actifs financiers et les dérivés devaient être évalués à leur juste valeur, à l'exception des prêts et des créances, des titres de créance classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance et des titres de participation disponibles à la vente dont la juste valeur ne pouvait être évaluée de façon fiable. Le reclassement d'actifs financiers non dérivés du compte de négociation vers les prêts et créances était permis lorsqu'ils n'étaient plus détenus à des fins de transaction, si les actifs financiers non dérivés répondaient à la définition de prêts et créances et si nous avions l'intention et la capacité de les conserver dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance. Le reclassement d'actifs financiers non dérivés du compte de négociation vers les valeurs disponibles à la vente était également permis dans de rares cas. Les actifs financiers non dérivés pouvaient être reclassés des valeurs disponibles à la vente vers les prêts et créances s'ils répondaient à la définition de prêts et créances et si nous avions l'intention et la capacité de les conserver dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, ou être reclassés des valeurs disponibles à la vente vers les valeurs détenues jusqu'à l'échéance si nous avions l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les passifs financiers étaient évalués au coût amorti, sauf s'il s'agissait de dérivés, d'engagements liés à des valeurs vendues à découvert ou de passifs désignés à leur juste valeur. Les dérivés, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert et les passifs désignés à leur juste valeur étaient évalués à leur juste valeur. Les charges d'intérêts étaient comptabilisées selon la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Selon l'IAS 39, les prêts et créances étaient définis comme des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui n'avaient pas de cours sur un marché actif et que nous n'entendions pas vendre immédiatement ou à court terme au moment de la comptabilisation initiale. Les prêts et créances étaient initialement comptabilisés à leur juste valeur, ce qui correspond au montant versé à l'emprunteur, auquel s'ajoute le montant des coûts de transaction directs et marginaux. Les prêts et créances étaient ultérieurement évalués au coût amorti, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une provision pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts étaient comptabilisés selon la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Certains prêts et certaines créances pouvaient être désignés à leur juste valeur (voir ci-après).

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Selon l'IAS 39, les instruments financiers détenus à des fins de transaction étaient définis comme des actifs et des passifs qui étaient détenus à des fins de transaction ou qui faisaient partie d'un portefeuille sous gestion visant la réalisation de profit à court terme. Ces instruments étaient initialement évalués à leur juste valeur. Les prêts et créances que nous entendions vendre immédiatement ou à court terme étaient classés comme instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction étaient réévalués à leur juste valeur à la date du bilan consolidé. Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur étaient inclus dans les produits autres que d'intérêts comme produits (pertes) de négociation, sauf dans la mesure où ils étaient utilisés à titre de couverture économique d'un actif ou d'un passif désigné à sa juste valeur, auquel cas les produits (pertes) étaient inscrits dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur. Les dividendes et les produits d'intérêts dégagés des valeurs du compte de négociation ainsi que les dividendes et les charges d'intérêts liés aux valeurs vendues à découvert étaient inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Actifs financiers disponibles à la vente

Selon l'IAS 39, les actifs financiers disponibles à la vente étaient définis comme des actifs financiers non dérivés qui n'étaient pas classés dans les actifs détenus à des fins de transaction, les valeurs désignées à leur juste valeur ou les prêts et créances, et étaient initialement comptabilisés à leur juste valeur, à laquelle s'ajoutait le montant des coûts de transaction directs et marginaux. Seuls les titres de participation dont la juste valeur ne pouvait être évaluée de façon fiable étaient comptabilisés au coût. Nous avons établi que tous nos titres de participation avaient des justes valeurs fiables. Par conséquent, tous les actifs financiers disponibles à la vente étaient réévalués à leur JVAERG après leur comptabilisation initiale, à l'exception des profits et des pertes de change sur les titres de créance disponibles à la vente, lesquels étaient comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les profits ou pertes de change latents sur les titres de participation disponibles à la vente et les autres variations de la juste valeur étaient comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que le placement soit vendu ou ait subi une perte de valeur, auquel cas le montant cumulé des profits et pertes de change auparavant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global était transféré du cumul des autres éléments du résultat global au compte de résultat consolidé. Les profits et pertes réalisés à la vente, calculés selon la méthode du coût moyen, et les dépréciations pour tenir compte de la perte de valeur, étaient inscrits dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs disponibles à la vente. Les dividendes et les produits d'intérêts tirés des actifs financiers disponibles à la vente étaient inclus dans les produits d'intérêts.

Instruments financiers désignés à leur juste valeur

Selon l'IAS 39, les instruments financiers désignés à la juste valeur étaient ceux que nous désignons, à leur comptabilisation initiale, comme des instruments qui seraient évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat consolidé. Cette désignation, une fois faite, était irrévocable. Outre l'exigence visant la disponibilité de justes valeurs fiables, des restrictions étaient imposées par les IFRS et le BSIF quant à l'utilisation de cette désignation. Le critère de désignation à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale était respecté lorsque : i) la désignation à la juste valeur éliminait ou réduisait considérablement les écarts d'évaluation qui découleraient autrement de l'évaluation des actifs ou des passifs selon une méthode différente; ou ii) les instruments financiers faisaient partie d'un portefeuille qui était géré selon sa juste valeur, conformément à notre stratégie de placement, et qui faisaient l'objet de rapports internes selon la même méthode. La juste valeur pouvait aussi s'appliquer aux instruments financiers comprenant au moins un dérivé incorporé, qui aurait été autrement séparé puisqu'il modifiait significativement les flux de trésorerie du contrat.

Les profits et les pertes réalisés sur cessions, les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur des instruments financiers désignés à leur juste valeur, ainsi que les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur de dérivés, de valeurs du compte de négociation et d'engagements liés à des valeurs vendues à découvert qui étaient gérés en tant que couvertures économiques des instruments financiers désignés à leur juste valeur, étaient inclus dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignés à leur juste valeur. Les dividendes et les produits d'intérêts gagnés ainsi que les charges d'intérêts sur les actifs et les passifs désignés à leur juste valeur étaient inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts. Les variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre à la CIBC étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Classement et évaluation des instruments financiers selon l'IFRS 9

Selon l'IFRS 9, tous les actifs financiers doivent, au moment de la comptabilisation initiale, être classés comme des instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN (détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction), des instruments financiers évalués au coût amorti, des instruments financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG, des instruments financiers sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG ou des instruments financiers désignés à la JVRN, en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique selon lequel ils sont gérés. Tous les actifs financiers et les dérivés doivent être évalués à la juste valeur, sauf les actifs financiers évalués au coût amorti. Les actifs financiers doivent être reclassés uniquement lorsque survient un changement dans le modèle économique selon lequel ils sont gérés. Tous les reclassements doivent être effectués de manière prospective à compter de la date de reclassement.

Selon le modèle de classement et d'évaluation de l'IFRS 9, tous les actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, y compris les actifs comportant des dérivés incorporés, doivent être classés comme des actifs financiers évalués à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale. Cette analyse a pour but de déterminer si les flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier donné « correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », de sorte que toute variabilité des flux de trésorerie contractuels concorde avec un « contrat de prêt de base ». Dans le cadre de cette analyse, le « principal » s'entend de la juste valeur d'un actif financier au moment de la comptabilisation initiale et peut varier au cours de la durée de vie de l'actif financier (par exemple, s'il y a des remboursements de principal ou un amortissement de la prime / de l'escompte). Toujours dans le cadre de cette analyse, les « intérêts » s'entendent de la contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit, soit les deux éléments les plus importants qui les composent dans un contexte de contrat de prêt. Lorsque des modalités contractuelles exposent les flux de trésorerie contractuels à des risques ou à une volatilité plus que minimales et qui sont sans rapport avec un contrat de prêt de base, les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Cette analyse vise à s'assurer que les titres de créance qui ne présentent pas uniquement des caractéristiques de base d'un prêt, notamment des options de conversion et un rendement indexé sur des actions, sont évalués à la JVRN.

Le classement, au moment de la comptabilisation initiale, des actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts est déterminé en fonction du modèle économique selon lequel ces titres sont gérés. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention à des fins de transaction » ou « évaluation à la juste valeur » sont classés comme étant évalués à la JVRN. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés comme étant évalués à la JVAERG pour les titres de créance. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » sont classés comme étant évalués au coût amorti. Les éléments suivants sont pris en compte pour déterminer le modèle économique applicable aux actifs financiers :

- I) l'objectif d'affaires du portefeuille;
- II) les risques à gérer et le type d'activités commerciales qui sont menées sur une base quotidienne pour gérer ces risques;
- III) la base sur laquelle le rendement du portefeuille est évalué;
- IV) la fréquence et l'importance des transactions de vente.

Tous les actifs financiers sous forme de titres de participation sont classés à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale à moins qu'ils ne soient pas détenus avec l'intention d'une prise de profits à court terme et qu'une désignation irrévocable soit faite pour classer l'instrument à la JVAERG pour les titres de participation.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent essentiellement inchangés par rapport aux exigences de l'IAS 39, à l'exception des variations de la juste valeur des passifs désignés à la JVRN établies en utilisant la désignation à la juste valeur et attribuables aux variations du risque de crédit propre qui doivent être présentées dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'en résultat net. Nous avons adopté de façon anticipée le 1^{er} novembre 2014 les dispositions de l'IFRS 9 relatives au « risque de crédit propre ».

Les dérivés continuent d'être évalués à la JVRN selon l'IFRS 9, sauf dans la mesure où ils sont désignés dans une relation de couverture, auquel cas les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IAS 39 s'appliquent toujours.

Instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN (détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction)

Selon l'IFRS 9, les instruments financiers détenus à des fins de transaction doivent obligatoirement être évalués à la JVRN puisqu'ils sont détenus à des fins de transaction ou qu'ils font partie d'un portefeuille sous gestion affichant un profil de prise de profits à court terme. Les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction doivent aussi obligatoirement être évalués à la juste valeur si les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts ou s'ils sont gérés avec d'autres instruments financiers sur la base de la juste valeur.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la JVRN sont réévalués à leur juste valeur à la date du bilan consolidé. Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à titre de profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. Les produits d'intérêts et les dividendes dégagés des valeurs détenues à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction ainsi que les dividendes et les charges d'intérêts liés aux valeurs vendues à découvert sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Instruments financiers désignés à la JVRN (désignation à la juste valeur)

Selon l'IFRS 9, les instruments financiers désignés à la JVRN sont ceux que nous désignons volontairement, à leur comptabilisation initiale, comme des instruments qui seront évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat consolidé alors qu'ils auraient autrement été classés dans une autre catégorie aux fins comptables. Comme c'était le cas selon l'IAS 39, la désignation à la juste valeur, une fois faite, est irrévocable. Elle n'est possible que si des justes valeurs fiables sont disponibles et si cette désignation élimine ou réduit de façon importante une incohérence d'évaluation qui découlerait autrement de l'évaluation des actifs ou des passifs selon une méthode différente, et si certaines exigences du BSIF sont respectées. La désignation à la JVRN est également possible pour les passifs financiers qui font partie d'un portefeuille qui est géré sur la base de la juste valeur, conformément à notre stratégie de placement, et qui font l'objet de rapports internes sur cette base. Cette désignation peut aussi s'appliquer aux passifs financiers comprenant au moins un dérivé incorporé, qui devrait autrement être séparé. Cependant, contrairement à l'IAS 39, il n'y a pas lieu d'appliquer la désignation à la juste valeur pour les titres de participation étant donné qu'ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN. Comme c'était le cas selon l'IAS 39, nous évaluons certains engagements hypothécaires selon la désignation à la juste valeur.

Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur des instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés de la même façon que ceux des instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN, à l'exception des variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les dividendes et les produits d'intérêts gagnés ainsi que les charges d'intérêts sur les actifs et les passifs désignés à leur juste valeur sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Selon l'IFRS 9, les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée ou réduite des coûts de transaction directs et marginaux, et sont ultérieurement évalués au coût amorti, à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour pertes de crédit attendues.

À l'instar de l'IAS 39, les prêts évalués au coût amorti selon l'IFRS 9 englobent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels, les cartes de crédit et la plupart des prêts aux entreprises et aux gouvernements. La plupart des titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance selon l'IAS 39 et certains titres des portefeuilles de liquidités qui étaient classés comme étant disponibles à la vente selon l'IAS 39 (mais qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ») sont également classés comme étant évalués au coût amorti selon l'IFRS 9. Toujours à l'instar de l'IAS 39, la majorité des dépôts auprès d'autres banques, des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, des garanties au comptant au titre de valeurs empruntées et la majeure partie des engagements de clients en vertu d'acceptations sont comptabilisés au coût amorti selon l'IFRS 9.

Actifs financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG

Selon l'IFRS 9, les instruments financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG sont des actifs financiers non dérivés dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

L'évaluation ultérieure des titres de créance classés à la JVAERG selon l'IFRS 9 s'apparente à celle des titres de créance classés comme étant disponibles à la vente selon l'IAS 39, à l'exception du fait que le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues doit être appliqué à ces titres selon l'IFRS 9. Par conséquent, les titres de créance évalués à la JVAERG sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée ou réduite des coûts de transaction directs et marginaux. Après la comptabilisation initiale, les titres de créance évalués à la JVAERG sont réévalués à la JVAERG, à l'exception des variations des provisions pour pertes de crédit attendues et des profits et des pertes de change connexes qui sont tous deux comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les profits et les pertes cumulés auparavant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont transférés du cumul des autres éléments du résultat global au compte de résultat consolidé une fois le titre de créance vendu. Les profits et les pertes réalisés à la vente, calculés selon la méthode du coût moyen, et les variations des provisions pour pertes de crédit attendues sont inscrits au poste Profits (pertes) sur titres de créance évalués à la JVAERG et coût amorti, montant net, dans le compte de résultat consolidé. Les produits d'intérêts relatifs aux titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts. Les instruments sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG comprennent ceux de nos portefeuilles de liquidités gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

Un instrument financier sous forme de titre de créance est déprécié (classé comme étant de troisième stade) lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument financier en question sont survenus après la comptabilisation initiale. L'obtention d'informations à l'effet qu'un emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières et la survenance d'un défaut de paiement ou autres manquements, par exemple, sont des indications de dépréciation.

Instruments financiers sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG

Selon l'IFRS 9, les instruments financiers sous forme de titres de participation sont évalués à la JVRN, à moins qu'une désignation irrévocable soit faite pour les évaluer à la JVAERG. Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur des titres de participation désignés à la JVAERG, y compris les profits et les pertes de change connexes, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Contrairement aux dispositions de l'IAS 39 à l'égard des titres de participation classés comme étant disponibles à la vente, les montants inscrits dans les autres éléments du résultat global ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net, à l'exception des dividendes. Les profits ou les pertes inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global seront plutôt, au moment de la décomptabilisation des titres de participation, reclassés en résultats non distribués à même les capitaux propres et présentés au poste Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassés des autres éléments du résultat global dans l'état des variations des capitaux propres consolidé. Les actifs financiers désignés à la JVAERG sont notamment composés de titres de participation détenus à des fins autres que de transaction qui sont essentiellement liés à nos placements dans des sociétés fermées et des sociétés en commandite.

Dépréciation des actifs financiers selon l'IAS 39

Un prêt était classé comme prêt douteux lorsque, à notre avis, il existait une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes intervenus après la comptabilisation initiale et ayant une incidence néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt ou d'un portefeuille de prêts.

Une indication objective de dépréciation comprenait des informations à l'effet qu'un emprunteur éprouvait de sérieuses difficultés financières ou qu'une défaillance de paiement ou autre manquement était survenu. En général, un prêt dont le capital ou les intérêts exigibles étaient en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat était automatiquement classé comme prêt douteux, à moins qu'il n'ait été entièrement garanti et en voie de recouvrement. Indépendamment de l'évaluation par la direction de la probabilité de recouvrement, un prêt était considéré comme douteux lorsque les paiements étaient en souffrance depuis 180 jours. Voici les exceptions qui s'appliquaient :

- Les prêts sur cartes de crédit n'étaient pas classés comme prêts douteux et étaient radiés en totalité lorsqu'un avis de faillite était émis, une proposition de règlement était faite, des services de crédit-conseil étaient demandés, selon la première éventualité, ou lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.
- Les prêts garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat.

Dans certains cas, nous pouvions modifier les modalités d'un prêt pour des raisons économiques ou juridiques découlant des difficultés financières d'un emprunteur. Une fois les modalités du prêt modifiées, si la direction ne prévoyait toujours pas recouvrer la totalité des montants en vertu des dispositions révisées du contrat de prêt, le prêt était considéré comme douteux. Un prêt douteux était évalué selon sa valeur de réalisation estimée, déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt. Lorsqu'un prêt ou un groupe de prêts avait été classé comme douteux, les produits d'intérêts étaient par la suite comptabilisés au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins du calcul de la perte de valeur. Pour les prêts sur cartes de crédit, l'intérêt était comptabilisé seulement dans la mesure où la réception d'intérêts était prévue.

Un prêt n'était plus considéré comme douteux lorsque tous les montants en souffrance, y compris les intérêts, avaient été recouverts et qu'il était établi que le capital et les intérêts étaient entièrement recouvrables conformément aux dispositions initiales du contrat de prêt ou aux conditions révisées du marché, et que toutes les questions ayant entraîné le classement en tant que prêt douteux avaient été résolues. Lorsque les modalités du prêt avaient été modifiées et que la direction prévoyait recouvrer la totalité des montants en vertu des dispositions révisées du contrat de prêt, le prêt n'était plus considéré comme douteux. Aucune partie des montants perçus à l'égard d'un prêt douteux n'était portée au compte de résultat consolidé tant que le prêt n'était pas reclassé dans les prêts productifs.

Les prêts étaient radiés, en partie ou en totalité, par imputation à la provision pour pertes sur créances connexe lorsque nous jugions qu'il n'était pas réaliste d'envisager le recouvrement futur des montants radiés. Dans le cas de prêts garantis, cette radiation était généralement effectuée après la réalisation de tous les biens donnés en garantie ou leur transfert à la CIBC ou, dans certains cas, lorsque la valeur de réalisation nette d'un bien donné en garantie ou toute autre information disponible laissaient entendre que le recouvrement ultérieur de montants additionnels n'était pas raisonnablement envisageable. Tout recouvrement ultérieur de montants déjà radiés était porté au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Provision pour pertes sur créances

Selon l'IAS 39, la provision pour pertes sur créances comprenait des provisions individuelles et des provisions collectives.

Provisions individuelles

Nous évaluons de façon continue et prêt par prêt le risque de crédit de la majorité des prêts des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements à chaque date de clôture et établissons une provision pour pertes sur créances lorsqu'il existait une indication objective de dépréciation du prêt.

Provisions collectives

Les prêts étaient regroupés dans des portefeuilles assortis du même type de risque de crédit, et la dépréciation était évaluée collectivement dans les deux cas suivants :

- i) Pertes sur créances subies, mais qui n'avaient pas encore été décelées en ce qui concerne les groupes de prêts qui faisaient l'objet d'un test de dépréciation individuellement pour lesquels il n'existait pas de preuve objective de dépréciation établie individuellement :
 - Une provision collective était constituée pour les pertes qui, à notre avis, étaient inhérentes au portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements à la date de clôture, mais qui n'avaient pas encore été décelées de façon précise aux termes d'une évaluation individuelle du prêt.
 - La provision collective était établie d'après les niveaux de pertes attendues associées aux divers portefeuilles de crédit, selon différents niveaux de risque, et la période estimative pour les pertes subies qui n'avaient pas été précisément décelées. Nous tenions aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes subies seraient relevées et une provision serait établie, de notre lecture des perspectives économiques et des tendances des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. La direction estimait pour chaque portefeuille visé la période comprise entre le moment où une perte survenait et celui où elle était décelée. Les paramètres ayant une incidence sur le calcul de la provision collective étaient mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et des conditions d'ensemble du marché.
 - Les niveaux de pertes attendues étaient calculés d'après l'évaluation du risque propre à chaque facilité de crédit et la probabilité de défaut (PD), ainsi que d'après les estimations des pertes en cas de défaut (PCD) associées à chaque niveau de risque. La PD reflétait nos pertes passées ainsi que des données tirées des défaillances sur les marchés de la dette publique. Les pertes passées étaient ajustées en fonction de données observables actuelles afin de tenir compte de l'incidence de la conjoncture actuelle. Les estimations des PCD étaient fondées sur l'expérience acquise au cours d'exercices antérieurs.
- ii) Dans le cas des groupes de prêts pour lesquels chaque prêt n'était pas considéré comme étant individuellement significatif :
 - Les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts sur cartes de crédit, de prêts personnels et de certains prêts aux PME étaient composés d'un nombre élevé de soldes homogènes relativement modestes, à l'égard desquels des provisions collectives étaient établies en fonction de taux historiques de montants radiés par rapport aux montants des soldes courants et des soldes en souffrance.
 - En ce qui concerne les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels et certains prêts aux PME, la CIBC se servait d'informations au sujet des pertes passées afin de déterminer les paramètres de PD et de PCD, qui étaient utilisés aux fins du calcul de la provision collective. En ce qui concerne les prêts sur cartes de crédit, l'information sur les pertes passées permettait à la CIBC de calculer le montant des flux à radier dans nos modèles de taux de progression de l'ancienneté qui établissaient la provision.
 - Nous tenions aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes subies seraient relevées et une provision serait établie, de notre lecture des perspectives économiques et des tendances des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. Les paramètres qui avaient une incidence sur le calcul de la provision collective étaient mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et des conditions d'ensemble du marché.

Des provisions individuelles et collectives établissaient constituées pour le risque de crédit hors bilan qui n'avait pas été évalué à la juste valeur. Ces provisions étaient inscrites dans les autres passifs.

Titres de créance disponibles à la vente

Les titres de créance disponibles à la vente étaient considérés comme ayant subi une perte de valeur lorsqu'il existait une indication objective observable quant à l'incapacité de recouvrer le capital ou l'intérêt prévu au contrat.

Lorsqu'un titre de créance disponible à la vente était considéré comme ayant subi une perte de valeur, une perte de valeur était comptabilisée en reclassant le montant cumulé des pertes latentes du cumul des autres éléments du résultat global dans le compte de résultat consolidé. Les pertes de valeur auparavant comptabilisées dans le compte de résultat consolidé étaient reprises dans le compte de résultat consolidé si la juste valeur augmentait par la suite et que l'augmentation pouvait être liée de façon objective à un événement s'étant produit après la comptabilisation de la perte de valeur.

Titres de participation disponibles à la vente

Une preuve objective de perte de valeur d'un placement dans des titres de participation disponibles à la vente existait lorsque la juste valeur d'un placement avait subi une baisse importante ou prolongée en deçà du coût ou s'il existait de l'information concernant des changements néfastes importants qui étaient survenus dans le contexte technologique, le marché, ou le contexte économique ou juridique dans lequel l'émetteur évoluait, ou si l'émetteur éprouvait de sérieuses difficultés financières.

Lorsqu'un titre de participation disponible à la vente était considéré comme ayant subi une perte de valeur, une perte de valeur était comptabilisée en reclassant le montant cumulé des pertes latentes du cumul des autres éléments du résultat global dans le compte de résultat consolidé. Les pertes de valeur déjà comptabilisées dans le compte de résultat consolidé ne pouvaient pas faire l'objet d'une reprise par la suite. Les baisses de juste valeur additionnelles survenues après la comptabilisation d'une perte de valeur étaient comptabilisées directement dans le compte de résultat consolidé, tandis que les hausses subséquentes de juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Dépréciation des actifs financiers selon l'IFRS 9

Selon l'IFRS 9, les provisions pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées à l'égard de tous les actifs financiers qui constituent des titres de créance classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVAERG et de tous les engagements de prêts et cautionnements financiers qui ne sont pas évalués à la JVRN. L'application du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues constitue un changement important par rapport au modèle fondé sur les pertes subies selon l'IAS 39. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent le montant objectif fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé sur l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles, la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. Des informations prospectives ont été explicitement prises en compte dans l'estimation des provisions pour pertes de crédit attendues, ce qui exige beaucoup de jugement (pour plus de précisions, se reporter à la note 5). À l'inverse, le modèle fondé sur les pertes subies en vertu de l'IAS 39 reposait sur la meilleure estimation du montant, la valeur temps de l'argent et les informations sur des événements passés et les circonstances actuelles.

La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des prêts et des acceptations est incluse dans la provision pour pertes sur créances du bilan consolidé. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créances évalués à la JVAERG est inscrite à titre de composante de la valeur comptable des titres, évalués à leur juste valeur. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des autres actifs financiers est comprise dans la valeur comptable de l'instrument. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des garanties et des engagements de prêts est inscrite dans les autres passifs.

Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant : i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation. En revanche, le modèle fondé sur les pertes subies prévoyait la comptabilisation de pertes de crédit pour la durée de vie lorsqu'il existait une indication objective de dépréciation de même que des provisions pour pertes sur créances subies, mais non encore décelées.

Le calcul des provisions pour pertes de crédit attendues repose sur la valeur attendue de trois scénarios probabilistes pour évaluer les insuffisances de flux de trésorerie attendus, actualisés au moyen du taux d'intérêt effectif. Une insuffisance de flux de trésorerie est la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie que nous nous attendons à recevoir. Les principales données utilisées aux fins de la détermination des provisions pour pertes de crédit attendues sont les suivantes :

- la probabilité de défaut (PD) est une estimation de la probabilité de défaut au cours d'une période donnée;
- la PCD est une estimation de la perte résultant d'un défaut au cours d'une période donnée;
- l'exposition en cas de défaut (ECD) est une estimation de l'exposition à une date de défaut future.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaut dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir correspondent à la tranche des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui porte sur les pertes de crédit attendues découlant des cas de défaut possibles aux termes de l'instrument financier donné dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les pertes de crédit pour la durée de vie sont généralement comptabilisées plus tôt en vertu du modèle de l'IFRS 9, étant donné qu'il intègre un critère de détérioration relative de la qualité du crédit et qu'il prend en compte des informations prospectives.

Passage d'un stade à un autre et augmentation importante du risque de crédit

En raison des exigences susmentionnées, les instruments financiers visés par les provisions pour pertes de crédit attendues sont classés selon trois stades.

Pour les instruments financiers productifs :

Sont considérés comme étant de premier stade tous les instruments financiers productifs n'ayant pas subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à l'égard des instruments financiers de premier stade. Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, nous comparons le risque de défaut de l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaut de l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

Sont considérés comme étant de deuxième stade tous les instruments financiers productifs ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard des instruments financiers de deuxième stade. Si le risque de crédit que comporte l'instrument financier se résorbe au cours d'une période de présentation de l'information financière ultérieure de telle sorte qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, alors nous comptabilisons à nouveau les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir étant donné que l'instrument financier est de retour au premier stade.

Nous déterminons si un instrument financier a subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sur la base d'instruments financiers pris individuellement. Les variations des provisions pour pertes de crédit attendues requises, y compris l'incidence des instruments financiers qui passent du premier au deuxième stade, sont inscrites au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances dans le compte de résultat consolidé. Il faut faire preuve de beaucoup de jugement pour conclure à une augmentation importante du risque de crédit (pour plus de précisions, se reporter à la note 5).

Les instruments financiers de troisième stade sont ceux que nous avons classés comme douteux. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard de tous les instruments financiers de troisième stade. Nous classons un instrument financier comme douteux lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés sont survenus après la comptabilisation initiale. L'obtention d'informations à l'effet qu'un emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières et la survenance d'un défaut de paiement ou autres manquements, par exemple, sont des indications de dépréciation. Selon l'IFRS 9, tous les instruments financiers dont le capital ou les intérêts exigibles sont en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme douteux, exception faite des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est offerte, des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. L'existence d'une dépréciation était établie de la même manière selon l'IAS 39, sauf qu'aux termes de celle-ci : i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien étaient uniquement classés comme prêts douteux lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur du secteur privé ou les prêts entièrement garantis et en voie de recouvrement étaient uniquement classés comme prêts douteux lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

Un instrument financier n'est plus considéré comme douteux lorsque tous les montants en souffrance, y compris les intérêts, ont été recouverts et qu'il est établi que le principal et les intérêts sont entièrement recouvrables conformément aux dispositions initiales du contrat de l'instrument financier ou aux conditions révisées du marché, et que toutes les questions ayant entraîné le classement en tant que prêt douteux ont été résolues.

Les instruments financiers sont radiés, en partie ou en totalité, par imputation à la provision pour pertes sur créances connexe lorsque nous jugeons qu'il n'est pas réaliste d'envisager le recouvrement futur de ces montants. Lorsque les instruments financiers sont garantis, cette radiation est généralement effectuée après la réalisation de tous les biens donnés en garantie ou leur transfert à la CIBC ou, dans certains cas, lorsque la valeur de réalisation nette d'un bien donné en garantie ou que toute autre information disponible laisse entendre que le recouvrement ultérieur de montants additionnels n'est pas raisonnablement envisageable. Tout recouvrement ultérieur de montants déjà radiés est porté au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Prêts acquis

Tant les prêts productifs acquis que les prêts dépréciés acquis sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Étant donné que ces prêts sont comptabilisés à leur juste valeur, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée dans le cadre de la répartition du prix d'acquisition à la date d'acquisition selon l'IAS 39 ou l'IFRS 9. La juste valeur est établie en estimant les flux de trésorerie prévus sous forme de remboursements de principal et de versements d'intérêts, puis en actualisant ces flux de trésorerie au moyen d'un taux d'intérêt du marché. À la date d'acquisition, nous classons un prêt à titre de prêt productif lorsque nous prévoyons percevoir à la date prévue les montants conformément aux dispositions initiales du contrat de prêt et nous le classons à titre de prêt déprécié lorsqu'il est probable que nous ne serons pas en mesure de percevoir l'intégralité des paiements exigibles aux termes du contrat.

Dans le cas des prêts productifs acquis, l'ajustement de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt est amorti par imputation aux produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle du prêt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif selon l'IAS 39 et l'IFRS 9. Les montants résiduels non amortis sur ces prêts sont comptabilisés dans le résultat de la période au cours de laquelle le prêt est remboursé. Selon l'IFRS 9, les provisions pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances du compte de résultat consolidé immédiatement après la date d'acquisition étant donné que chaque prêt est classé au premier stade et que la date d'acquisition est établie comme étant la date de comptabilisation initiale des prêts productifs acquis aux fins de l'analyse visant à déterminer si une augmentation importante du risque de crédit est survenue. Cela s'apparente aux exigences selon l'IAS 39 aux termes desquelles des provisions collectives étaient comptabilisées après la date d'acquisition en fonction du renouvellement du portefeuille de prêts acquis et dans la mesure où la qualité du crédit du portefeuille se détériorait. Après la date d'acquisition, les provisions pour pertes de crédit attendues sont estimées conformément à nos politiques visant à établir si une augmentation importante du risque de crédit ou une dépréciation est survenue, tout comme nous le faisons à l'égard des prêts que nous accordons. Selon l'IAS 39, des provisions individuelles pour pertes sur créances étaient comptabilisées à mesure qu'elles se produisaient après la date d'acquisition d'une manière qui était conforme à notre politique de dépréciation selon l'IAS 39 pour les prêts que nous accordions.

Selon l'IAS 39 et l'IFRS 9, dans le cas des prêts dépréciés acquis, l'ajustement de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt représente l'estimation de la direction de l'insuffisance des flux de trésorerie prévus sous forme de remboursements de principal et de versements d'intérêts et la valeur temps de l'argent. La composante valeur temps de l'argent de l'ajustement de la juste valeur est amortie par imputation aux produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle du prêt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Après la date d'acquisition, nous réévaluons périodiquement les flux de trésorerie prévus des prêts dépréciés acquis. Selon l'IFRS 9, des diminutions des flux de trésorerie prévus entraîneront une hausse de nos provisions pour pertes de crédit attendues, ce qui est conforme aux dispositions précédentes présentées en vertu de l'IAS 39. Selon l'IFRS 9, des augmentations des flux de trésorerie prévus entraîneront, quant à elles, une reprise de la provision pour pertes de crédit attendues. Selon l'IAS 39, des augmentations des flux de trésorerie prévus entraînaient la comptabilisation d'une reprise de la dotation à la provision pour pertes sur créances et une baisse de la provision pour pertes sur créances ou, en l'absence d'une telle provision, une hausse des produits d'intérêts. Les provisions pour pertes de crédit attendues au titre des prêts dépréciés acquis sont présentées avec celles des prêts de troisième stade.

Actifs financiers dépréciés dès leur création

La comptabilisation des actifs financiers dépréciés dès leur création s'apparente à la comptabilisation des prêts dépréciés acquis en ce que les actifs financiers dépréciés dès leur création sont d'abord comptabilisés à leur juste valeur sans provision initiale pour pertes de crédit attendues puisque les préoccupations relatives au recouvrement des flux de trésorerie futurs sont plutôt escomptées à la date d'octroi. La composante valeur temps de l'argent de l'escompte est amortie dans les produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle prévue de l'actif financier au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les changements à l'égard des attentes en matière de flux de trésorerie contractuels sont comptabilisés immédiatement dans la dotation à la provision pour perte sur créances en ce qui concerne les prêts, et, en ce qui concerne les valeurs, dans les profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net.

Cette comptabilisation s'applique généralement aux actifs financiers découlant d'ententes de restructuration de la dette en vertu desquelles un actif financier déprécié est échangé contre un nouvel actif financier comptabilisé à une juste valeur qui reflète un escompte important par rapport à sa valeur nominale ou à l'égard duquel la capacité de recouvrer les flux de trésorerie contractuels comporte de sérieux doutes.

Les autres principales méthodes comptables liées à la comptabilisation des instruments financiers par suite de l'application de l'IFRS 9 sont les suivantes :

Détermination de la juste valeur

La transition à l'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence sur la définition de la juste valeur, qui correspond toujours au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur le caractère observable des données d'évaluation sur le marché aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La note 2 donne plus de précisions sur l'évaluation de la juste valeur par catégorie d'instrument financier après la comptabilisation initiale.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers obligatoirement évalués ou désignés à la JVRN sont passés en charges dès qu'ils sont engagés selon l'IFRS 9, ce qui concorde avec la comptabilisation des coûts de transaction liés aux valeurs du compte de négociation et aux instruments financiers désignés à leur juste valeur selon l'IAS 39. Les coûts de transaction sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans le cas des instruments évalués au coût amorti selon l'IFRS 9 et l'IAS 39, alors que les titres de créance sont évalués à la JVAERG selon l'IFRS 9 et comme instruments disponibles à la vente selon l'IAS 39. Pour ce qui est des titres de participation désignés à la JVAERG selon l'IFRS 9 et comme titres de participation disponibles à la vente selon l'IAS 39, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable de l'instrument en question.

Date de comptabilisation des valeurs mobilières

Selon l'IFRS 9, nous continuons de comptabiliser toutes les valeurs mobilières figurant au bilan consolidé au moyen de la comptabilisation à la date de règlement, comme nous le faisons en vertu des dispositions de l'IAS 39.

Taux d'intérêt effectif

Selon l'IFRS 9, les produits d'intérêts et les charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers évalués au coût amorti et aux titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisés dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, ce qui s'apparente aux dispositions de l'IAS 39 visant les prêts et les créances ainsi que les titres de créance disponibles à la vente. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées ou les sorties de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier, à sa comptabilisation initiale. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, nous estimons les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures.

Les commissions de montage, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur le prêt et sont comptabilisées au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions reçues relativement à des engagements qui ne donneront probablement pas lieu à un prêt sont portées aux produits autres que d'intérêts sur la durée de l'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont portées aux produits autres que d'intérêts à la signature de l'entente de syndication, pourvu que le rendement de la tranche du prêt que nous conservons soit au moins égal au rendement moyen obtenu par les autres prêteurs participant au financement. Sinon, une fraction appropriée des commissions est différée à titre de produits non gagnés et amortie par imputation aux produits d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Selon l'IFRS 9, les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'égard des actifs financiers de premier et de deuxième stades évalués au coût amorti en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'instrument financier. Dans le cas des instruments financiers de troisième stade, les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs estimés aux fins du calcul de la perte de valeur et appliqué à la valeur comptable nette de l'instrument financier, ce qui s'apparente à la méthode suivie aux termes de l'IAS 39 à l'égard des prêts douteux.

Titrisations et décomptabilisation des actifs financiers

La titrisation de nos propres actifs nous procure une source de liquidité additionnelle. Comme nous conservons en général la quasi-totalité des risques et des avantages des actifs cédés, les actifs demeurent inscrits au bilan consolidé, et les fonds provenant de ces transactions sont comptabilisés au poste Emprunts garantis de la section Dépôts.

Selon l'IAS 39 et l'IFRS 9, nos transactions de titrisation auprès d'entités structurées non consolidées sont comptabilisées à titre de ventes et les actifs connexes sont décomptabilisés seulement lorsque :

- notre droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs est échu;
- nous cédonos nos droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers, et i) nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété; ou ii) nous n'avons ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, mais n'avons pas conservé le contrôle;
- le transfert répond aux critères d'un contrat de transfert de flux admissible.

Décomptabilisation des passifs financiers

Selon l'IFRS 9 et l'IAS 39, un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est réglée ou annulée, ou que celle-ci expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre passif accordé par le même prêteur selon des modalités très différentes, ou que les modalités du passif existant sont largement modifiées, cet échange ou ces modifications donnent lieu à la décomptabilisation du passif initial et à la comptabilisation d'un nouveau passif, et l'écart entre les valeurs comptables respectives est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Le rachat d'instruments de créance est considéré comme une extinction de l'instrument de créance, même si nous prévoyons revendre l'instrument à court terme.

Cautionnements financiers

Les cautionnements financiers sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les modalités initiales ou modifiées d'un instrument de créance.

Selon l'IFRS 9 et l'IAS 39, les contrats de cautionnement financier consentis par la CIBC et qui ne sont pas considérés comme des contrats d'assurance sont d'abord comptabilisés à titre de passifs à la juste valeur ajustée pour tenir compte des coûts de transaction directement attribuables à l'octroi de cautionnements, soit en général la prime reçue ou à recevoir à la date à laquelle le cautionnement a été donné. Par la suite, les passifs au titre de cautionnements financiers sont évalués à la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, nette de l'amortissement cumulé, et la provision applicable. Selon l'IFRS 9, la provision est calculée au moyen de la méthode des pertes de crédit attendues, alors que selon l'IAS 39, la provision, le cas échéant, représentait la valeur actualisée de tout paiement prévu lorsqu'un paiement était devenu probable en vertu du cautionnement. Un cautionnement financier admissible à titre de dérivé est réévalué à sa juste valeur à chaque date de clôture et comptabilisé dans les actifs ou les passifs au titre de dérivés, selon le cas.

Engagements hypothécaires

Des engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires sont conclus avec nos clients des services de détail, en prévision d'emprunts hypothécaires futurs qui seront effectués pour financer l'achat d'habitations auprès de la CIBC. Ces engagements couvrent généralement une période maximale de 120 jours et permettent habituellement à l'emprunteur de bénéficier du taux d'intérêt le plus bas entre le taux à la date de l'engagement et le taux applicable à la date du financement. Nous recourons à des instruments financiers, comme les dérivés de taux d'intérêt, pour couvrir sur le plan économique le risque de hausses de taux d'intérêt. Selon notre estimation des engagements qui devraient être appelés, un passif financier serait comptabilisé à notre bilan consolidé et désigné à la juste valeur. Nous comptabilisons également les couvertures économiques connexes à leur juste valeur au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur du passif au titre des engagements désignés à la juste valeur et les couvertures économiques connexes sont comptabilisées dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à la JVRN selon l'IFRS 9 et dans les profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur, montant net selon l'IAS 39. De plus, comme la juste valeur des engagements est intégrée à la tarification du prêt hypothécaire, l'écart entre le montant du prêt hypothécaire et sa juste valeur au moment du financement est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé afin de contrebalancer la valeur comptable de l'engagement hypothécaire à son échéance.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers doivent faire l'objet d'une compensation et être inscrits selon leur montant net lorsque nous jouissons d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que nous avons l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Acceptations et engagements de clients en vertu d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la CIBC à l'égard d'instruments négociables émis par ses clients en faveur de tiers. Nous touchons des commissions au titre de la garantie et du paiement aux tiers. Les montants exigibles de nos clients à l'égard des sommes garanties sont inscrits à l'actif comme engagements de clients en vertu d'acceptations.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres sont traitées comme des transactions de prêts garantis dans la mesure où elles représentent une acquisition de valeurs simultanément à un engagement de les revendre à une date ultérieure, à un prix fixe, généralement à court terme. Ces transactions sont classées et évaluées au coût amorti selon l'IFRS 9 puisqu'elles correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qu'elles sont gérées selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Selon l'IAS 39, elles étaient aussi généralement comptabilisées au coût amorti, sauf si elles étaient désignées à la juste valeur. Selon l'IFRS 9, une perte de crédit attendue est appliquée à ces instruments, alors que selon l'IAS 39 une provision était comptabilisée seulement dans la mesure où une dépréciation avait été subie. Selon l'IFRS 9 et l'IAS 39, les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la section Produits d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

De la même façon, les valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis, et les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et figurent au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la section Charges d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou prêtées

Le droit de récupérer les garanties au comptant versées et l'obligation de rendre les garanties au comptant reçues quand des valeurs sont empruntées ou prêtées, généralement à court terme, sont respectivement comptabilisés à titre de garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou prêtées. Ces transactions sont classées et évaluées au coût amorti puisqu'elles correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qu'elles sont gérées selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Selon l'IFRS 9, une perte de crédit attendue est appliquée à ces instruments, alors que selon l'IAS 39 une provision était comptabilisée seulement dans la mesure où une dépréciation avait été subie. Les produits d'intérêts sur les garanties au comptant versées et les charges d'intérêts sur les garanties au comptant reçues, de même que les frais d'emprunt de valeurs et les produits tirés de prêt de valeurs, sont inscrits respectivement au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de valeurs de la section Produits d'intérêts et au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la section Charges d'intérêts. En ce qui concerne les transactions d'emprunt de valeurs et de prêt de valeurs à l'égard desquelles des valeurs sont données ou reçues en garantie, les valeurs données en garantie par la CIBC continuent de figurer dans le bilan consolidé et les valeurs reçues en garantie par la CIBC ne sont pas comptabilisées dans le bilan consolidé.

Dérivés

Nous avons recours à des dérivés tant pour la gestion de l'actif et du passif (GAP) qu'à des fins de négociation. Les dérivés détenus aux fins de la GAP nous permettent de gérer les risques financiers, comme les variations des taux d'intérêt et des taux de change, tandis que nos activités de négociation des dérivés visent principalement à répondre aux besoins de nos clients. Nous pouvons également prendre des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits.

Selon l'IFRS 9 et l'IAS 39, tous les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués ultérieurement à la juste valeur, et figurent à l'actif s'ils ont une juste valeur positive et au passif s'ils ont une juste valeur négative, dans les deux cas à titre de dérivés. Les profits latents et réalisés ou les pertes latentes et réalisés sur des dérivés utilisés à des fins de négociation étaient comptabilisés immédiatement dans les produits (pertes) de négociation selon l'IAS 39, alors qu'ils sont comptabilisés dans les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net selon l'IFRS 9. La comptabilisation des dérivés utilisés aux fins de la GAP dépend de leur admissibilité à la comptabilité de couverture, comme il est mentionné ci-dessous.

Les justes valeurs des dérivés négociés en Bourse sont fondées sur des cours de marché. Les justes valeurs des dérivés négociés de gré à gré, y compris les dérivés négociés de gré à gré qui font l'objet d'une compensation centrale, sont obtenues grâce à des techniques d'évaluation, notamment des modèles d'actualisation des flux de trésorerie et des modèles d'évaluation d'options. Se reporter à la note 12 pour plus de précisions sur l'évaluation des dérivés.

Dérivés détenus aux fins de la GAP admissibles à la comptabilité de couverture

Comme l'autorise l'IFRS 9, nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Cependant, nous avons adopté les nouvelles exigences à l'égard des informations à fournir concernant la comptabilité de couverture applicables en vertu des modifications apportées à l'IFRS 7, *Instruments financiers – informations à fournir*. Des renseignements sur les informations à fournir additionnelles sont présentés à la note 13.

Nous appliquons la comptabilité de couverture pour des dérivés détenus aux fins de la GAP qui répondent à des critères déterminés. Il existe trois types de couvertures : la couverture de juste valeur, la couverture de flux de trésorerie et la couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger. Si la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, toute variation de la juste valeur d'un dérivé doit être comptabilisée dans le compte de résultat consolidé (se reporter à la section Dérivés détenus aux fins de la GAP non désignés à des fins de comptabilité de couverture ci-après).

Pour qu'un dérivé soit admissible à la comptabilité de couverture, la relation de couverture doit être désignée et documentée en bonne et due forme au moment de sa mise en place, en conformité avec l'IAS 39. L'objectif et la stratégie propres à la gestion du risque particulier faisant l'objet de la couverture, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques couverts ainsi que la mesure de l'efficacité de la couverture sont documentés. L'efficacité des relations de couverture exige une corrélation étroite des variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie entre les éléments couverts et les éléments de couverture.

Nous évaluons l'efficacité des dérivés utilisés dans les relations de couverture tant au moment de la mise en place de la couverture que pendant toute sa durée. Il y a inefficacité dans la mesure où la variation de la juste valeur du dérivé de couverture diffère de la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, ou lorsque la variation cumulée de la juste valeur d'un dérivé de couverture excède la variation cumulée de la juste valeur des flux de trésorerie futurs prévus de l'élément couvert. Le montant de l'inefficacité des instruments de couverture est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures de juste valeur

Nous désignons principalement des couvertures de juste valeur à l'intérieur des stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour couvrir les variations de la juste valeur d'instruments financiers à taux fixe. Les variations de la juste valeur attribuées au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable des instruments financiers couverts et figurent dans les produits nets d'intérêts. Les variations de la juste valeur des dérivés de couverture figurent également dans les produits nets d'intérêts. Toute différence entre les deux représente une inefficacité de la couverture qui est incluse dans les produits nets d'intérêts.

De même, pour les couvertures de risque de change, les variations de la juste valeur des dérivés et des non-dérivés de couverture sont comptabilisées dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les variations de la juste valeur des éléments couverts provenant du risque de change couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Tout écart entre ces deux éléments représente l'inefficacité de la couverture.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin et l'ajustement de la valeur comptable appliqué à l'élément couvert est amorti sur la durée résiduelle de l'élément couvert. Si l'élément couvert est décomptabilisé, cet ajustement de la valeur comptable non amorti est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

Nous désignons des couvertures de flux de trésorerie dans le cadre de stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour atténuer notre risque de variation des flux de trésorerie en convertissant de façon efficace certains instruments financiers à taux variable en instruments financiers à taux fixe, et dans le cadre de stratégies de gestion du risque de change pour couvrir les flux de trésorerie prévus libellés en monnaies étrangères. Nous désignons également des couvertures de flux de trésorerie afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC liée à certains droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces.

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet de la couverture soit comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au cours d'exercices futurs, moment auquel la tranche appropriée du montant qui figurait dans le cumul des autres éléments du résultat global sera reclassée dans le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement lorsqu'elle se produit, c'est-à-dire dans les produits nets d'intérêts, dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation ou dans les charges autres que d'intérêts.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin. Lorsque la relation de couverture prend fin, tout montant résiduel dans le cumul des autres éléments du résultat global y reste jusqu'à ce qu'il soit comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lorsque la variabilité des flux de trésorerie couverts ou la transaction prévue faisant l'objet de la couverture est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Lorsque la réalisation de la transaction prévue n'est plus probable, le profit cumulé ou la perte cumulée connexe dans le cumul des autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien

Nous pouvons désigner des couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger pour atténuer le risque de change lié à nos investissements nets dans les établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Ces couvertures sont comptabilisées de façon comparable aux couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture relative à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture attribuable aux points de majoration et relative à la partie inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les profits et les pertes du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé dans le cas d'une cession ou d'une cession partielle d'un investissement dans un établissement à l'étranger, comme il est mentionné précédemment dans la section portant sur la conversion des devises.

Dérivés détenus aux fins de la GAP non désignés à des fins de comptabilité de couverture

La variation de la juste valeur des dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés pour couvrir, sur le plan économique, des actifs et des passifs désignés à leur juste valeur, était incluse dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur selon l'IAS 39 et sont comptabilisés dans les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net selon l'IFRS 9. La variation de la juste valeur des autres dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés à d'autres fins de couverture sur le plan économique, est présentée dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation, de la section Produits autres que d'intérêts ou, dans le cas de couvertures économiques d'engagements au titre des paiements fondés sur des actions réglés en espèces, dans la charge de rémunération, le cas échéant.

Dérivés incorporés

Selon l'IAS 39 et l'IFRS 9, les dérivés incorporés à d'autres passifs financiers sont comptabilisés à titre de dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, et que les caractéristiques du dérivé incorporé correspondent à celles d'un dérivé autonome dans les situations où l'instrument composé n'est pas classé à la JVRN ni désigné à la juste valeur. Ces dérivés incorporés (qui sont classés avec l'instrument hôte dans le bilan consolidé) sont évalués à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultat consolidé. Le montant résiduel du passif au titre de l'instrument hôte est désactualisé par imputation de produits d'intérêts ou de charges d'intérêts jusqu'à sa valeur à l'échéance au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits initiaux sur les dérivés incorporés à un instrument financier séparé aux fins comptables ne sont pas comptabilisés immédiatement, mais sont plutôt comptabilisés sur la durée de l'instrument hôte résiduel. Lorsqu'un dérivé incorporé est séparable de l'instrument hôte, mais que la juste valeur, à la date d'acquisition ou à la date du bilan, ne peut être évaluée de façon fiable séparément ou qu'elle ne peut autrement être séparée, l'intégralité du contrat composé est évaluée à la JVRN.

Selon l'IFRS 9, les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus séparés comme c'était le cas selon l'IAS 39. Les actifs financiers sont plutôt inclus dans leur intégralité dans le classement approprié au moment de la comptabilisation initiale à la suite d'une appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs en question et du modèle économique en vertu duquel ils sont gérés.

Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global est présenté dans le bilan consolidé sous une rubrique distincte du total des capitaux propres, net de l'impôt sur le résultat. Il comprend les profits et les pertes latents nets sur les titres de créance évalués à la JVAERG selon l'IFRS 9 (disponibles à la vente selon l'IAS 39), la partie efficace des profits et des pertes sur des dérivés désignés dans une couverture de flux de trésorerie efficace, les profits et les pertes de change latents sur investissements dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, nets des profits ou pertes des couvertures connexes, les profits nets (pertes nettes) lié(e)s aux variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre de la CIBC, ainsi que les profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Actions autodétenues

Lorsque nous rachetons nos propres titres de participation, ces instruments sont traités comme des actions autodétenues et sont déduits des capitaux propres au coût, tout profit ou toute perte étant comptabilisé dans le surplus d'apport ou dans les résultats non distribués, selon ce qui convient. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation de nos propres titres de participation. Tout écart entre la valeur comptable et la contrepartie, dans le cas d'une nouvelle émission, est également inclus dans le surplus d'apport.

Passif et capitaux propres

Nous classons les instruments financiers à titre de passifs ou de capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. Un instrument est classé à titre de passif s'il s'agit d'une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers à des conditions potentiellement défavorables. Un contrat est également classé à titre de passif s'il ne s'agit pas d'un dérivé et s'il peut nous obliger à remettre un nombre variable de nos propres actions, ou s'il s'agit d'un dérivé autre qu'un dérivé pouvant être réglé au moyen d'un montant déterminé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre déterminé de nos propres titres de participation. Un instrument est classé à titre de capitaux propres s'il représente un intérêt résiduel dans nos actifs après déduction de tous les passifs. Les composantes d'un instrument financier composé sont classées et comptabilisées de façon distincte à titre d'actifs, de passifs ou de capitaux propres, selon ce qui convient. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de titres de participation sont présentés dans les capitaux propres, nets de l'impôt sur le résultat.

Terrains, bâtiments et matériel

Les terrains sont comptabilisés initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les bâtiments, le mobilier, le matériel et les améliorations locatives sont inscrits initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement commence dès la mise en service des actifs et est comptabilisé selon le mode linéaire de façon à ramener le coût de ces actifs à leur valeur résiduelle estimative sur leur durée d'utilité estimative. Les durées d'utilité estimatives s'établissent comme suit :

- Bâtiments – 40 ans
- Matériel informatique – de 3 ans à 7 ans
- Mobilier de bureau et autre matériel – de 4 ans à 15 ans
- Améliorations locatives – sur la durée d'utilité estimative

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées, le cas échéant.

Les profits et les pertes sur cessions sont comptabilisés au poste Divers de la section Produits autres que d'intérêts.

Nous considérons une partie des terrains et un bâtiment sous-jacent à un contrat de location-financement à titre d'immuebles de placement puisque nous sous-louons cette partie à des tiers. Nos immeubles de placement sont comptabilisés initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Nos immeubles de placement sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, soit la durée du contrat de location.

Les produits locatifs sont comptabilisés au poste Divers de la section Produits autres que d'intérêts.

Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs identifiables nets, des passifs et des passifs éventuels acquis dans des regroupements d'entreprises. Les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées distinctement du goodwill lorsqu'elles sont séparables ou résultent de droits contractuels ou d'autres droits juridiques, et que leurs justes valeurs peuvent être évaluées de façon fiable.

Le goodwill n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an, ou plus fréquemment, s'il existe des indices que le goodwill a pu perdre de la valeur. Se reporter à la section portant sur la dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Les immobilisations incorporelles représentent les logiciels et les relations clients, les immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base, les contrats de gestion de placements, ainsi que les noms de marque comptabilisés au titre des acquisitions antérieures. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Chaque immobilisation incorporelle est évaluée avec prise en compte des facteurs juridiques, réglementaires, contractuels, concurrentiels ou autres afin d'établir si la durée d'utilité est déterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, soit :

- Logiciels – de 5 ans à 10 ans
- Immobilisations incorporelles fondées sur des contrats – de 8 ans à 15 ans
- Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base et relations clients – de 3 ans à 16 ans

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif ait pu perdre de la valeur. Se reporter à la section Dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Dépréciation des actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, y compris les bâtiments et le matériel, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, sont passées en revue pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif ait pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif doit être évaluée afin de calculer l'ampleur de la perte de valeur, le cas échéant.

Pour les besoins du test de dépréciation des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, les groupes d'actifs sont examinés en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Ce regroupement est désigné comme une « unité génératrice de trésorerie » (UGT).

Les actifs de support ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs de support sont soumis au test de dépréciation en fonction de la plus petite UGT à laquelle l'actif de support peut être attribué de manière raisonnable et cohérente.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'une UGT. Lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable, la perte de valeur équivalant à la différence entre ces deux montants est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Si la perte de valeur est reprise par la suite, la valeur comptable de l'actif est augmentée, dans la mesure où la valeur comptable des actifs sous-jacents n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Toute reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit.

Le goodwill est soumis au test de dépréciation en fonction du groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et qui représente le plus bas niveau auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction. Toute perte de valeur éventuelle du goodwill est déterminée en comparant la valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel le goodwill est attribué avec sa valeur comptable, y compris le goodwill attribué. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent être reprises subséquemment si les conditions changent.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt est comptabilisé en conséquence.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable de l'exercice, calculé d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. Les actifs et les passifs d'impôt exigible font l'objet d'une compensation lorsque la CIBC a l'intention de régler le montant net et qu'il existe un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation.

L'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et les montants correspondants attribués à ces actifs et passifs aux fins fiscales. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables sauf si les différences temporaires sont liées à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger et ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé, autres que ceux qui découlent de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger, sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles. Les actifs d'impôt différé découlant de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés pour les différences temporaires déductibles qui sont censées se résorber dans un avenir prévisible dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles. L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour les différences temporaires à la comptabilisation initiale des actifs ou des passifs dans le contexte d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et n'ayant pas d'incidence sur le bénéfice comptable ou le bénéfice imposable, ou pour des différences temporaires imposables découlant de la comptabilisation initiale du goodwill.

L'impôt différé est évalué aux taux d'impôt qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorberont, d'après les lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur le même groupe d'entités imposables.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur de régimes d'avantages du personnel. Ces régimes comprennent à la fois des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, de même que divers régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, notamment des avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires postérieurs à l'emploi.

Régimes de retraite à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi acquis par les employés est déterminé de façon distincte pour chaque régime et de manière actuarielle, d'après la méthode des unités de crédit projetées et nos estimations les plus probables à l'égard du taux d'augmentation des salaires, de l'âge de la retraite des employés, de la mortalité et des coûts des soins de santé prévus, ce qui représente l'obligation au titre des prestations définies de la CIBC, laquelle est évaluée à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés de haute qualité qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle on s'attend à ce que les prestations soient versées, et dont les dates d'échéance se rapprochent, en moyenne, de celles des obligations au titre des prestations définies.

Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur à la date de clôture.

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies représente la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies moins la juste valeur des actifs des régimes. L'actif (le passif) net au titre des prestations définies est inclus respectivement dans les autres actifs et les autres passifs.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice tiennent compte du coût des avantages postérieurs à l'emploi acquis par les employés au cours de la période considérée. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice correspondent à la valeur actuelle des prestations accordées en échange de services rendus au cours de l'exercice considéré et sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice à l'égard des participants actifs du régime sont calculés à l'aide d'un taux d'actualisation distinct afin de tenir compte des prestations futures de plus longue durée liées aux avantages que gagneront ceux-ci au cours de l'année de service supplémentaire.

Les coûts des services passés découlant de modifications ou de réductions apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les produits nets d'intérêts ou les charges nettes d'intérêts comprennent les produits d'intérêts générés par les actifs des régimes et les charges d'intérêts liées à l'obligation au titre des prestations définies. Les produits d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux actifs des régimes, tandis que les charges d'intérêts sont calculées en appliquant le taux d'actualisation à l'obligation au titre des prestations définies. Les produits nets d'intérêts ou les charges nettes d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

Les écarts actuariels représentent les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies en raison de changements apportés aux hypothèses actuarielles et d'écarts entre les hypothèses actuarielles antérieures et les résultats réels, ainsi que d'écarts entre le rendement réel des actifs des régimes et les produits d'intérêts présumés générés par les actifs des régimes. Les écarts actuariels nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent et ils ne peuvent pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net. Les écarts actuariels nets cumulés sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Lorsque le calcul donne lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actuelle des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le plafond de l'actif). Dans le cas des régimes pour lesquels nous n'avons pas un droit inconditionnel à un remboursement en cas d'excédent, nous établissons le plafond de l'actif en fonction des avantages économiques futurs disponibles sous forme de diminution des cotisations futures au régime de sorte que la valeur actuelle des avantages économiques se calcule en tenant compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs applicables au régime. Si une diminution des cotisations futures au régime ne peut être appliquée à la date de clôture, nous estimons si nous pourrions diminuer les cotisations pour les services futurs au cours de la durée de vie du régime compte tenu, entre autres, des rendements prévus futurs des actifs des régimes. S'il est prévu que nous ne serons pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué au montant correspondant au plafond de l'actif.

Lorsque le paiement futur des exigences de capitalisation minimale liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent net au titre des prestations définies, les exigences de capitalisation minimale sont comptabilisées à titre de passifs, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursements ou de diminution des cotisations futures. Tout excédent de la situation de capitalisation est limité à la valeur actuelle des avantages économiques futurs disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime.

Régimes à cotisations définies

Les coûts des régimes à cotisations définies sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel le service est rendu.

Autres avantages à long terme

La CIBC est le promoteur d'un régime fermé de prestations d'invalidité de longue durée, qui est classé comme une entente prévoyant le versement de prestations définies à long terme. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est comptabilisée lorsque survient un événement donnant lieu à l'obligation de verser les prestations. La CIBC offre également d'autres avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires destinés aux employés en congé d'invalidité de longue durée.

Le montant des autres avantages à long terme est calculé de façon actuarielle au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Aux termes de cette méthode, le montant de l'avantage est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. La méthode servant à déterminer le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des avantages à long terme est conforme à la méthode utilisée pour les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et à nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions à titre de rémunération.

La charge de rémunération relative aux droits à des paiements fondés sur des actions est comptabilisée à partir de la date de début des années de service jusqu'à la date contractuelle d'acquisition des droits ou, si elle précède cette date, la date à laquelle l'employé devient admissible à la retraite. En ce qui concerne les attributions régulières au cours du cycle annuel de primes d'encouragement au titre de la rémunération (programme d'encouragement annuel), la date de début des années de service est présumée être le début de l'exercice précédant l'exercice au cours duquel l'attribution a lieu. La date de début des années de service relativement à des attributions spéciales en dehors du cycle annuel est la date d'attribution. Le montant de la charge de rémunération comptabilisée est fondé sur les meilleures estimations de la direction quant au nombre de droits à des paiements fondés sur des actions qui devraient être acquis, incluant les estimations relatives aux renoncations prévues, lesquelles sont révisées périodiquement au besoin. En ce qui concerne le programme d'encouragement annuel, la charge de rémunération est comptabilisée à compter de la date de début des prestations de service et est fondée sur la juste valeur estimée de la prochaine attribution, la juste valeur estimée étant ajustée en fonction de la juste valeur réelle à la date d'attribution.

En vertu du programme d'octroi d'actions subalternes (POAS), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalant aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée. En vertu du régime d'actions temporairement inaccessibles, dans lequel les actions temporairement inaccessibles sont attribuées et réglées en actions ordinaires, la charge de rémunération repose sur la juste valeur à la date d'attribution. La charge de rémunération entraîne une augmentation correspondante du surplus d'apport. Lorsque les droits à des actions temporairement inaccessibles s'acquièrent et que ces actions deviennent cessibles, le montant comptabilisé au surplus d'apport est crédité au capital-actions ordinaire.

En vertu du programme d'unités d'action octroyées en fonction du rendement (UAR), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalant aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires et des estimations révisées du facteur de rendement, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée. Ce facteur variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport à celui des autres grandes banques canadiennes.

La charge de rémunération relative au Régime d'options de souscription d'actions des employés (ROSAE) est fondée sur la juste valeur à la date d'attribution. Lorsque la date de début des prestations de service précède la date d'attribution, la charge de rémunération est comptabilisée à partir de la date de début des prestations de service selon la juste valeur estimative de l'attribution à la date d'attribution, la juste valeur estimative étant ajustée à la juste valeur réelle à la date d'attribution. La charge de rémunération entraîne une augmentation correspondante du surplus d'apport. Si le droit au titre du ROSAE est exercé, le produit que nous recevons ainsi que le montant comptabilisé au surplus d'apport sont crédités au capital-actions ordinaire. Si le droit au titre du ROSAE expire sans avoir été exercé, la charge de rémunération demeure dans le surplus d'apport.

Dans le cadre de notre acquisition de Wellington Financial Fund V LP (Wellington Financial) au cours du premier trimestre de 2018, des attributions réglées en instruments de capitaux propres sous forme d'actions échangeables assujetties à des conditions de service particulières, dont les droits s'y rattachant s'acquièrent en fonction de conditions autres que celles liées au rendement sur le marché, ont été octroyées à certains employés. La charge de

rémunération relative aux actions échangeables est fondée sur leur juste valeur à la date d'attribution, ajustée pour tenir compte de la variation de l'incidence estimée des conditions autres que celles liées au rendement sur le marché.

La rémunération sous forme d'unités d'actions à dividende différé (UADD) émises aux termes du régime d'unités d'actions à dividende différé, du régime de rémunération différée et du régime des administrateurs permet au porteur de recevoir un montant en espèces équivalant à une action ordinaire de la CIBC. Au moment où les UADD sont attribuées, la charge correspondante relative à la rémunération en espèces qu'un employé ou un administrateur recevrait autrement aurait été entièrement comptabilisée. Les variations dans les obligations qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé à titre de charge de rémunération pour les UADD des employés et à titre de charge autre que d'intérêts pour les UADD des administrateurs.

Nos cotisations au Régime d'achat d'actions des employés (RAAE) sont passées en charges dès qu'elles sont engagées.

L'incidence de la variation du cours de l'action ordinaire sur les paiements fondés sur des actions réglés en espèces en vertu des POAS et des UAR est couverte au moyen de dérivés. Nous avons désigné ces dérivés dans des relations de couverture de flux de trésorerie. La partie efficace des variations de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global puis reclassée dans la charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé sur la période au cours de laquelle les attributions couvertes influent sur le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat consolidé lorsqu'elle se produit.

Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est constituée lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire au règlement de l'obligation et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. La provision comptabilisée représente la meilleure estimation du montant requis pour régler l'obligation à la date de clôture en tenant compte du risque et des incertitudes liés à l'obligation. Si ces éléments sont importants, les provisions sont actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent, la hausse de l'obligation en raison de l'écoulement du temps étant présentée dans les charges d'intérêts du compte de résultat consolidé.

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la CIBC ou des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées, car il n'est pas probable que le règlement de l'obligation nécessite une sortie d'avantages économiques.

Des informations à l'égard des provisions et des passifs éventuels sont présentées dans les états financiers consolidés.

Honoraires et commissions

La comptabilisation des honoraires et des commissions est fonction du but des honoraires et des commissions et de la méthode de comptabilisation des instruments financiers connexes. Les produits gagnés à la réalisation d'un acte important sont comptabilisés une fois que l'acte a été réalisé. Les produits gagnés de la prestation de services sont comptabilisés à titre de produits au fur et à mesure que les services sont rendus. Les produits, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, sont comptabilisés à titre d'ajustement du taux d'intérêt effectif.

La rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation et les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières sont comptabilisées à titre de produits sur la période pendant laquelle les services connexes sont rendus ou à la fin de la période de prestation des services connexes.

Les frais sur les dépôts et les paiements et les produits tirés des assurances consistent en des frais mensuels et annuels qui sont comptabilisés sur la période pendant laquelle les services connexes sont rendus, et en des frais de transaction qui sont comptabilisés au moment où les services connexes ont été rendus.

Les honoraires d'administration de cartes incluent les frais d'échange, les frais de découvert, les frais sur les avances de fonds et les frais annuels. Les honoraires d'administration de cartes sont comptabilisés à mesure qu'ils sont facturés, sauf les frais annuels, qui sont comptabilisés sur la période de 12 mois à laquelle ils se rapportent et la tranche des frais d'échange liée aux points de fidélisation, qui est comptabilisée lorsque les points de fidélisation sont utilisés.

Les honoraires de gestion de placements sont principalement fondés sur la valeur respective des biens sous gestion et des biens administrés et sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les services connexes sont rendus. Les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine sont généralement calculés en fonction des soldes des biens sous gestion à une date donnée, tandis que les honoraires de gestion de placements tirés de nos services de courtage de détail sont généralement calculés en fonction des soldes des biens administrés à une date donnée. Les honoraires de garde sont comptabilisés à titre de produits sur la période de services applicable, soit généralement sur la durée du contrat.

Les produits tirés des fonds communs de placement sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les fonds communs sont gérés et sont fondés sur les valeurs liquidatives nettes quotidiennes des fonds communs de placement respectifs.

Résultat par action

Nous présentons le résultat de base par action et le résultat dilué par action pour nos actions ordinaires.

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation au cours de la période. Les actions ordinaires diluées tiennent compte de l'effet potentiellement dilutif des actions dont l'émission est conditionnelle et de l'exercice d'options sur actions selon la méthode du rachat d'actions. Le nombre d'actions dont l'émission est conditionnelle inclus dans le résultat dilué par action est fondé sur le nombre d'actions qui pourraient être émises si la fin de la période considérée coïncidait avec la fin de la période d'émission conditionnelle. Dans le cas des options sur actions, la méthode du rachat d'actions permet de calculer le nombre d'actions ordinaires supplémentaires en supposant que les options sur actions en circulation, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires pour la période, sont exercées et en réduisant ce nombre par le nombre d'actions ordinaires qui sont présumées rachetées à même le produit de l'exercice présumé des options. En cas de perte applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC, le résultat dilué par action et le résultat de base par action sont identiques. Le nombre d'actions dont l'émission est conditionnelle servant au calcul du résultat dilué par action est fondé sur le nombre d'actions qui pourraient être émises si la fin de la période considérée coïncidait avec la fin de la période d'émission conditionnelle.

Incidence de l'adoption de l'IFRS 9

Comme il a été mentionné précédemment, la CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 9 en remplacement de celles de l'IAS 39 le 1^{er} novembre 2017. Comme l'autorise la norme, nous n'avons pas retraité nos états financiers consolidés comparatifs de la période précédente, qui sont présentés selon l'IAS 39 et qui ne sont pas comparables, par conséquent, aux informations présentées pour 2018. Toutes les différences quant à la valeur comptable des instruments financiers découlant de l'adoption de l'IFRS 9, autres que celles liées à l'adoption volontaire des dispositions relatives au « risque de crédit propre », ont été comptabilisées dans notre solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} novembre 2017 et dans le cumul des autres éléments du résultat global, comme si nous avions toujours appliqué les dispositions de l'IFRS 9. Le tableau ci-après fait le rapprochement entre les valeurs comptables présentées selon l'IAS 39 et celles présentées selon l'IFRS 9, et fait état de l'incidence, nette d'impôt, découlant de la transition à l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017 sur les capitaux propres applicables aux actionnaires et sur le total des capitaux propres :

En millions de dollars	Valeur comptable selon l'IAS 39 au 31 oct. 2017	Reclassement	Réévaluations	Valeur comptable selon l'IFRS 9 au 1 ^{er} nov. 2017
ACTIF				
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 440 \$	– \$	– \$	3 440 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	10 712	–	–	10 712
Valeurs mobilières				
Valeurs détenues à des fins de transaction et valeurs désignées à leur juste valeur				
Solde d'ouverture	50 827			
Transfert dans les valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN		(50 827) ¹		–
Solde de clôture				–
Valeurs disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance				
Solde d'ouverture	42 592			
Transfert dans les titres de créance évalués à la JVAERG		(32 945) ²		
Transfert dans les titres de participation désignés à la JVAERG		(459) ³		
Transfert dans les valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN		(1 092) ⁴		
Transfert dans les valeurs évaluées au coût amorti		(8 096) ⁵		
Solde de clôture				–
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN				
Solde d'ouverture	–			
Transfert en provenance des valeurs disponibles à la vente		1 092 ⁴		
Transfert en provenance des valeurs détenues à des fins de transaction et des valeurs désignées à la juste valeur		50 827 ¹		
Transfert en provenance des prêts		12 ⁴		
Solde de clôture				51 931
Titres de créance évalués à la JVAERG				
Solde d'ouverture	–			
Transfert en provenance des valeurs disponibles à la vente		32 945 ²		
Solde de clôture				32 945
Titres de participation évalués à la JVAERG				
Solde d'ouverture	–			
Transfert en provenance des valeurs disponibles à la vente		459 ³		
Solde de clôture				459
Valeurs évaluées au coût amorti				
Solde d'ouverture	–			
Transfert en provenance des valeurs disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance		8 110 ⁵		
Solde de clôture				8 110
	93 419	26	–	93 445
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 035	–	–	5 035
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	40 383 ⁶	–	–	40 383
Prêts				
Prêts, nets de la provision pour pertes sur créances	356 734	(375) ⁴	(138) ⁷	356 221
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN	–	363 ⁴	–	363
	356 734	(12)	(138)	356 584
Divers	55 541	2	25	55 568
Total de l'actif	565 264 \$	16 \$	(113)\$	565 167 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Dépôts⁸	439 706 \$	– \$	– \$	439 706 \$
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 024	–	–	2 024
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	27 971	–	–	27 971
Titres secondaires	3 209	–	–	3 209
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	13 713	–	–	13 713
Divers	47 404	–	(6)	47 398
Total du passif	534 027	–	(6)	534 021
Capitaux propres				
Actions privilégiées	1 797	–	–	1 797
Actions ordinaires	12 548	–	–	12 548
Surplus d'apport	137	–	–	137
Résultats non distribués	16 101	4	(148)	15 957
Cumul des autres éléments du résultat global				
Solde d'ouverture	452			
Reclassement en valeurs évaluées au coût amorti de titres de créance disponibles à la vente		16		
Reclassement en valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN de titres de participation disponibles à la vente		(4)		
Comptabilisation des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 sur les titres de créance évalués à la JVAERG			45	
Solde de clôture				509
Total des capitaux propres applicables aux actionnaires	31 035	16	(103)	30 948
Participations ne donnant pas le contrôle	202	–	(4)	198
Total des capitaux propres	31 237	16	(107)	31 146
	565 264 \$	16 \$	(113)\$	565 167 \$

- Dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation, certaines valeurs ont été reclassées de valeurs désignées à la juste valeur en valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN.
- Certains titres de créance disponibles à la vente ont été reclassés en titres de créance évalués à la JVAERG, car ils respectent le critère des flux de trésorerie correspondant « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts » selon l'IFRS 9 et sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».
- Certains valeurs ont été reclassées de valeurs disponibles à la vente en titres de participation désignés à la JVAERG.
- Certains titres et prêts adossés à des créances mobilières ont été reclassés de valeurs disponibles à la vente ou de prêts en valeurs ou en prêts obligatoirement évalués à la JVRN.
- Certains titres de créance ont été reclassés des valeurs disponibles à la vente aux valeurs évaluées au coût amorti, car ils respectent le critère des flux de trésorerie correspondant « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts » selon l'IFRS 9 et sont gérés selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. La juste valeur de ces titres toujours détenus au 31 octobre 2018 était de 3 970 M\$. La variation de la juste valeur de ces titres qui aurait été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global aurait été une perte de 35 M\$ pour l'exercice si ces titres avaient continué d'être évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. En outre, certaines valeurs détenues jusqu'à leur échéance gérées selon un modèle économique de type « détention aux fins de la perception » ont été reclassées dans les valeurs évaluées au coût amorti.
- Comprend 1 450 M\$ de certaines valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres qui sont évaluées à la JVRN et désignées à la juste valeur selon l'IAS 39 et obligatoirement évaluées à la JVRN selon l'IFRS 9.
- Comprend des ajustements d'évaluation de 69 M\$ liés aux pertes de crédit attendues et de 69 M\$ liés à l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif comptabilisés à la transition à l'IFRS 9.
- Comprend les dépôts désignés à leur juste valeur de 5 947 M\$ selon l'IAS 39 et l'IFRS 9.

La répercussion la plus importante de la transition découle du remplacement du modèle fondé sur les pertes subies selon l'IAS 39 par un modèle fondé sur les pertes attendues selon l'IFRS 9 aux fins de détermination de la provision pour pertes sur créances. Dans le cas de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, les provisions évaluées sur une base individuelle pour instruments dépréciés et comptabilisées en vertu de l'IAS 39 ont généralement été remplacées par des provisions pour prêts de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, tandis que les provisions évaluées sur une base collective pour pertes sur instruments financiers productifs ont généralement été remplacées par des provisions pour prêts de premier stade ou de deuxième stade en vertu de l'IFRS 9. Dans le cas de nos portefeuilles de détail, la tranche de nos provisions collectives ayant trait à des instruments financiers dépréciés selon l'IAS 39 a généralement été remplacée par des provisions pour prêts de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, alors que la tranche de nos provisions collectives visant des instruments productifs a généralement été remplacée par des provisions pour prêts de premier stade ou de deuxième stade selon l'IFRS 9.

Le tableau ci-après fait le rapprochement entre le solde de clôture de la provision pour pertes sur créances selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017 et le solde d'ouverture de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017 :

En millions de dollars, au	31 oct. 2017				1 ^{er} nov. 2017			
	IAS 39		Total	Réévaluations	IFRS 9			Total ¹
	Provision individuelle	Provision collective			Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 \$	201 \$	203 \$	19 \$	28 \$	43 \$	151 \$	222 \$
Prêts personnels	7	488	495	(19)	164	202	110	476
Cartes de crédit	–	386	386	128	101	413	–	514
Entreprises et gouvernements	183	470	653	(65)	234	150	204	588
	192 \$	1 545 \$	1 737 \$	63 \$	527 \$	808 \$	465 \$	1 800 \$
Se compose de ce qui suit :								
Prêts	192 \$	1 426 \$	1 618 \$	69 \$	474 \$	748 \$	465 \$	1 687 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ²	–	119	119	(6)	53	60	–	113
Valeurs mobilières								
Titres de créance évalués à la JVAERG ³	s. o.	s. o.	s. o.	49 \$	14 \$	35 \$	– \$	49 \$

1) En outre, les provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard des autres actifs financiers classés comme étant évalués au coût amorti étaient négligeables au 1^{er} novembre 2017.

2) Comprises dans les autres passifs du bilan consolidé.

3) Les provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global et n'ont pas d'incidence sur la valeur comptable présentée dans notre bilan consolidé, ces titres étant évalués à la juste valeur.

s. o. Sans objet selon l'IAS 39.

Note 2 | Évaluation de la juste valeur

La présente note montre la juste valeur des instruments financiers et précise comment nous la calculons. La note 1, Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables, décrit le traitement comptable de chaque catégorie de mesure d'instruments financiers.

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). L'établissement de la juste valeur fait appel au jugement et repose sur des données de marché, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur les données d'évaluation utilisées dans l'évaluation de la juste valeur, comme il est décrit ci-dessous.

- Niveau 1 – Les cours de marché non ajustés dans un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques accessibles à la date d'évaluation. Les cours acheteur, les cours vendeur ou les cours se situant entre ces deux valeurs, représentant le mieux la juste valeur, servent à évaluer la juste valeur, selon ce qui convient. La meilleure indication de la juste valeur est un cours indépendant dans un marché actif pour le même instrument. Un marché actif est un marché où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.
- Niveau 2 – Les cours pour des actifs ou des passifs identiques négociés sur des marchés qui sont inactifs ou les cours observables sur le marché pour des instruments semblables, ou encore le recours à des techniques d'évaluation où toutes les données importantes sont observables. Les marchés inactifs peuvent se caractériser par une baisse importante du volume et du niveau de l'activité boursière observable ou par des écarts notables ou imprévisibles entre le cours acheteur et le cours vendeur. En l'absence de marchés ou si ceux-ci ne sont pas jugés suffisamment actifs, nous mesurons la juste valeur au moyen de divers modèles d'évaluation.
- Niveau 3 – Les cours inobservables ou non indicatifs ou le recours à des techniques d'évaluation où au moins une donnée importante est inobservable.

Une part importante de nos instruments financiers n'a aucun cours du marché, en raison de l'absence de marchés. En outre, même lorsque des marchés existent, ils pourraient ne pas être jugés assez actifs pour servir de facteur déterminant final de la juste valeur. Lorsque les cours du marché dans un marché actif ne sont pas disponibles, nous pourrions considérer l'utilisation de modèles d'évaluation. La technique et le modèle que nous choisissons doivent maximiser le plus possible et de façon appropriée l'utilisation des données observables sur le marché afin d'estimer le prix auquel une transaction normale pourrait se réaliser à la date d'évaluation. Dans un marché inactif, nous tenons compte de toutes les données raisonnablement accessibles, notamment tout cours disponible pour des instruments semblables, les transactions dans des conditions de concurrence normale récentes, toute donnée pertinente observable sur le marché, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que des estimations fondées sur nos modèles internes.

Les ajustements de valeur font partie intégrante de notre processus d'évaluation à la juste valeur. Nous exerçons notre jugement pour établir les ajustements de la valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation. Ces facteurs comprennent, entre autres, sans s'y limiter, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché, l'incertitude des paramètres et d'autres risques de marché, le risque lié aux modèles et le risque de crédit.

L'unité de comptabilisation d'un instrument financier est généralement l'instrument en question et les rajustements de l'évaluation s'appliquent au niveau de l'instrument, conformément à l'unité de comptabilisation. Dans le cas où nous gérons un groupe d'actifs et de passifs financiers composé de risques compensatoires et assez semblables, la juste valeur du groupe des actifs et des passifs financiers est évaluée en fonction des risques nets en cours.

Nous exerçons notre jugement pour déterminer quelles sont les meilleures données disponibles et les pondérations que nous accordons à chacune de ces données, de même qu'à notre choix de méthodes d'évaluation. Indépendamment de la technique d'évaluation utilisée, nous recourons à des hypothèses que les participants traitant au sein d'un marché poseraient, selon nous, à l'égard des questions touchant le crédit, le financement et la liquidité. Lorsque la juste valeur d'un instrument financier à l'établissement est établie à l'aide d'une technique d'évaluation qui utilise des données importantes inobservables sur le marché, aucun profit ni aucune perte d'établissement (écart entre la juste valeur établie et le prix de la transaction) ne sont comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif. Tout profit ou toute perte à l'établissement est différé et comptabilisé seulement pour les exercices subséquents sur la durée de l'instrument ou lorsque les cours du marché ou les données deviennent observables.

Nous avons en place un processus continu d'évaluation et d'amélioration de nos modèles et techniques d'évaluation. Lorsque des améliorations sont apportées, elles sont appliquées de manière prospective, de sorte que les justes valeurs présentées dans les périodes précédentes ne sont pas retraitées selon les nouvelles données. Les modèles d'évaluation utilisés, y compris les techniques d'analyse pour la construction des courbes de rendement ou des diagrammes de surface de la volatilité, sont étudiés de près et approuvés conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles.

Pour assurer la qualité de l'évaluation, nous avons établi des lignes directrices internes quant à l'évaluation de la juste valeur, lesquelles font l'objet d'un examen périodique compte tenu de la nature dynamique des marchés et de l'évolution constante des pratiques de fixation des prix au sein du marché. Un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place pour veiller à ce que les lignes directrices internes quant à l'évaluation de la juste valeur soient appliquées de manière uniforme et adéquate. La juste valeur des valeurs émises auprès du public et des dérivés est corroborée de façon indépendante au moins une fois par mois. Les évaluations sont corroborées à partir de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvés par la direction. Les principales données des modèles, comme les courbes de rendement et les volatilités, sont vérifiées séparément. Les résultats découlant de la validation des prix de sources indépendantes et tout ajustement apporté à l'évaluation sont examinés mensuellement par le Comité de la vérification des prix de sources indépendantes, ce qui comprend notamment, sans s'y limiter l'examen des ajustements de juste valeur et des méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur, la vérification des prix de sources indépendantes et l'analyse des limites et de l'incertitude inhérente à l'évaluation. La juste valeur de valeurs émises par voie privée est examinée trimestriellement.

Étant donné la part de jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques et de modèles d'évaluation reconnus, ainsi que l'utilisation d'estimations inhérentes à ce processus, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une institution financière à l'autre. La juste valeur est calculée en fonction de la conjoncture du marché à chaque date de bilan consolidé et, pour cette raison, peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation finale.

Méthodes et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

En ce qui a trait aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et pour lesquels nous considérons que la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur en raison de leur nature à court terme et du risque de crédit généralement négligeable qui leur est associé, les justes valeurs de ces instruments financiers présentées sont réputées être équivalentes à leurs valeurs comptables. Ces instruments financiers sont la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à court terme productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées, les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, les engagements de clients en vertu d'acceptations, les garanties au comptant au titre de valeurs prêtées, les engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres, les acceptations, les dépôts à vue et certains autres actifs et passifs financiers.

Valeurs mobilières

La juste valeur des titres de créance ou des titres de participation et des engagements liés à des valeurs vendues à découvert est fondée sur les cours acheteur ou vendeur du marché, lorsqu'ils sont disponibles dans un marché actif.

Les valeurs pour lesquelles des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles sont évaluées selon toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir sur le marché, comme il est décrit ci-dessous.

La juste valeur des valeurs émises ou garanties par le gouvernement qui ne sont pas cotées sur un marché actif est calculée en appliquant des techniques d'évaluation, notamment l'actualisation des flux de trésorerie au moyen de taux de rendement implicites issus de cours de titres du gouvernement négociés activement en Bourse et du différentiel de taux observable le plus récent.

La juste valeur des titres de créance de sociétés est établie en fonction des derniers cours de transactions exécutées et, le cas échéant, ajustée aux cours des titres obtenus de courtiers indépendants et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus. Lorsque des cours observables ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie par actualisation des flux de trésorerie en utilisant des courbes d'actualisation observables, comme des courbes de rendement de valeurs de référence et de valeurs du gouvernement et des différentiels de taux obtenus de courtiers indépendants, et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus.

Les titres adossés à des créances mobilières (TACM) et les titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) qui ne sont pas émis ni garantis par un gouvernement sont évalués par actualisation des flux de trésorerie, en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, comme les cours des courtiers pour des titres identiques ou similaires, ou d'autres données sur les prix de tiers, ajustés en fonction des caractéristiques et du rendement de la garantie sous-jacente. Les autres données importantes utilisées comprennent les taux de remboursement anticipé et de liquidation, les écarts de taux et les taux d'actualisation proportionnels aux risques courus. Ces hypothèses tiennent compte des données tirées des transactions réelles, du rendement des actifs de référence sous-jacents, d'études de marché externes et d'indices boursiers, le cas échéant.

Les titres de créance et les titres de participation émis par voie privée, qui comprennent certains placements en actions en vertu de la *Community Reinvestment Act* et certaines actions de la Federal Home Loan Bank (FHLB), sont évalués à partir des transactions récentes survenues sur le marché, lorsque l'information est disponible. Sinon, les justes valeurs sont déterminées d'après des modèles d'évaluation fondés sur le marché ou sur les résultats. Ces modèles prennent en considération différents facteurs, y compris les flux de trésorerie projetés, les résultats, les produits ou d'autres indications de tiers lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite est tirée des valeurs liquidatives publiées par des gestionnaires de fonds tiers et est ajustée au besoin d'après des informations plus récentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. La valeur comptable des placements en actions en vertu de la *Community Reinvestment Act* et des actions de la FHLB se rapproche de la juste valeur.

Prêts

La juste valeur des prêts à taux variable et des prêts dont les taux sont révisés ou ajustés fréquemment est réputée être égale à leur valeur comptable. La juste valeur des prêts à taux fixe est estimée par actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux d'intérêt pratiqués sur le marché.

La juste valeur finale des prêts est présentée nette de la provision pour pertes sur créances qui s'y rattache. La juste valeur des prêts n'est pas ajustée en fonction de la valeur d'un dérivé de crédit utilisé pour gérer le risque de crédit qui lui est associé. La juste valeur de ces dérivés de crédit est présentée séparément.

Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs et les autres passifs comprennent principalement les intérêts courus à recevoir ou à payer, les comptes des clients des courtiers à recevoir ou à payer, et les débiteurs et créditeurs.

Les justes valeurs des autres actifs et des autres passifs sont principalement réputées correspondre au coût ou au coût amorti, étant donné que nous considérons la valeur comptable comme étant une approximation raisonnable de la juste valeur. Les autres actifs comprennent également le placement dans l'assurance-vie détenue par la banque comptabilisé à la valeur de rachat, laquelle est présumée être une approximation raisonnable de la juste valeur.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux variable et des dépôts à vue est réputée être égale au coût amorti. La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels, d'après les taux d'intérêt actuels assortis de durées résiduelles semblables ou les taux estimés à l'aide de modèles internes ou de cours indicatifs des courtiers. La juste valeur des billets de dépôt émis pour le compte de Fiducie de capital a été déterminée en fonction des cours de marché des billets de catégorie 1 de la CIBC émis par Fiducie de capital CIBC. La juste valeur du passif-dépôts comportant une option intégrée inclut la juste valeur de ces options. La juste valeur des effets indexés sur le cours des marchandises et indexés sur actions comprend la juste valeur des dérivés incorporés sur marchandises et sur actions.

Certains dépôts désignés à la juste valeur sont des billets structurés comprenant des coupons ou des modalités de remboursement qui sont liés au rendement des valeurs indexées sur marchandises, des titres de créance et des titres de participation. La juste valeur de ces billets structurés est estimée à l'aide de modèles d'évaluation examinés de près à l'interne, dans le cas des titres de créance et de la composante des billets comprenant un dérivé incorporé, par l'intégration des cours observables sur le marché pour les titres de référence ou les titres comparables, et d'autres données, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, la volatilité sur les marchés, les taux de change et les variations du risque de crédit propre à la CIBC, le cas échéant. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les ajustements de l'évaluation du risque de marché qui conviennent pour de telles données sont faits dans tous les cas de ce genre.

La juste valeur des emprunts garantis, qui comprennent des engagements émis par des activités ou découlant d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation, le programme d'obligations sécurisées et les entités de titrisation consolidées, est déterminée en utilisant des cours observables sur le marché pour les obligations identiques ou comparables ou par actualisation des flux de trésorerie contractuels en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, notamment les taux d'intérêt pratiqués sur le marché, ou aux écarts de taux découlant d'instruments de créance assortis d'une qualité de crédit comparable, le cas échéant.

Titres secondaires

La juste valeur des titres secondaires est déterminée en fonction des cours du marché de ces instruments de créance ou de titres semblables.

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, notamment les options et les contrats à terme normalisés, est fondée sur des cours de marché. Les dérivés de gré à gré comprennent surtout des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des dérivés sur actions et sur marchandises, des dérivés sur taux d'intérêt et de change, ainsi que des dérivés de crédit. Pour ce genre d'instruments, où des cours observables sur le marché ou des prix de tiers fixés par consensus ne sont pas disponibles, des techniques d'évaluation sont utilisées pour évaluer la juste valeur à l'aide de modèles d'établissement de prix. Ces modèles d'établissement de prix ayant fait l'objet d'une validation tiennent compte des mesures du marché courantes pour les taux d'intérêt, les taux de change, les cours d'actions et le prix des marchandises et les indices boursiers, les écarts de taux, les niveaux correspondants de volatilité sur les marchés et d'autres facteurs d'établissement des prix en fonction du marché.

Dans le but de refléter la pratique (observée sur le marché d'établissement du prix des dérivés garantis et non garantis) notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indicatifs à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés garantis et fait appel à une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés non garantis. Cette méthode d'évaluation des dérivés non garantis à l'aide d'une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans les rajustements de l'évaluation du crédit (REC). À l'inverse, le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis, de sorte que des rajustements liés à notre risque de crédit propre sont généralement inclus. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

Pour établir la juste valeur de dérivés complexes et personnalisés, notamment les dérivés sur actions, les dérivés de crédit et les dérivés sur marchandises vendus par rapport à des indices ou à des paniers de référence, nous tenons compte de toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir, notamment toute donnée pertinente observable sur le marché, les données sur les prix de tiers fixés par consensus, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que les estimations fondées sur nos modèles internes, lesquels sont étudiés de près et préapprouvés conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles et sont calibrés régulièrement. Le modèle calcule la juste valeur à l'aide de données propres au type de contrat, ce qui peut comprendre les cours des actions, la corrélation entre plusieurs actifs, les taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de rendement et les diagrammes de surface de la volatilité. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les rajustements de l'évaluation du risque de marché et de ceux liés à l'incertitude des paramètres qui conviennent pour de telles données et d'autres rajustements de l'évaluation relatifs aux risques liés aux modèles sont faits dans tous les cas de ce genre.

En plus de tenir compte des coûts de financement estimatifs établis en fonction du marché dans notre évaluation des créances liées à des dérivés non garantis, nous évaluons également si des REC sont nécessaires pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée, avec laquelle nous avons conclu des contrats de dérivés, ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. Les REC sont fondés sur les écarts de taux observables sur le marché ou sur les écarts de taux de remplacement et sur notre évaluation du risque net de crédit de contrepartie. En évaluant notre exposition à ce risque, nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Tel qu'il a été mentionné précédemment, la juste valeur des passifs dérivés non garantis fondée sur le coût de financement établi en fonction du marché intègre généralement des rajustements liés au risque de crédit propre à la CIBC.

Engagements hypothécaires

La juste valeur des engagements hypothécaires désignés à leur juste valeur s'applique aux engagements sur prêts hypothécaires à l'habitation à taux fixe et est établie en fonction des variations des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour les prêts entre la date d'engagement et la date du bilan consolidé. Le modèle d'évaluation tient compte de la probabilité prévue de l'exercice des engagements en cours et de la durée de l'engagement.

Juste valeur des instruments financiers

		IFRS 9						
		Valeur comptable						
En millions de dollars, au 31 octobre		Coût amorti	Obligatoirement évalués à la JVRN	Désignées à la JVRN	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
2018	Actifs financiers							
	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	17 637 \$	54 \$	– \$	– \$	17 691 \$	17 691 \$	– \$
	Valeurs mobilières	12 876	52 394	184	36 210	101 664	101 507	(157)
	Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 488	–	–	–	5 488	5 488	–
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	40 128	3 322	–	–	43 450	43 450	–
	Prêts							
	Prêts hypothécaires à l'habitation	207 523	12	–	–	207 535	205 868	(1 667)
	Prêts personnels	42 577	–	–	–	42 577	42 559	(18)
	Cartes de crédit	12 255	–	–	–	12 255	12 255	–
	Entreprises et gouvernements	92 605	16 424	–	–	109 029	108 917	(112)
	Dérivés	–	21 431	–	–	21 431	21 431	–
	Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 265	–	–	–	10 265	10 265	–
	Autres actifs	10 230	–	–	–	10 230	10 230	–
	Passifs financiers							
	Dépôts							
	Particuliers	163 113 \$	– \$	766 \$	– \$	163 879 \$	163 642 \$	(237)\$
	Entreprises et gouvernements	233 174	–	6 975	–	240 149	240 374	225
	Banques	14 380	–	–	–	14 380	14 380	–
	Emprunts garantis	42 481	–	126	–	42 607	42 868	261
	Dérivés	–	20 973	–	–	20 973	20 973	–
	Acceptations	10 296	–	–	–	10 296	10 296	–
	Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	13 782	–	–	13 782	13 782	–
	Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 731	–	–	–	2 731	2 731	–
	Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	30 840	–	–	–	30 840	30 840	–
	Autres passifs	13 030	95	17	–	13 142	13 142	–
	Titres secondaires	4 080	–	–	–	4 080	4 340	260

		IAS 39						
		Valeur comptable						
En millions de dollars, au 31 octobre		Coût amorti	Compte de négociation	Désignées à la juste valeur	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
2017	Actifs financiers							
	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	13 735 \$	417 \$	– \$	– \$	14 152 \$	14 152 \$	– \$
	Valeurs mobilières	2 435	50 679	148	40 157	93 419	93 406	(13)
	Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 035	–	–	–	5 035	5 035	–
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	38 933	–	1 450	–	40 383	40 383	–
	Prêts							
	Prêts hypothécaires à l'habitation	207 056	12	–	–	207 068	206 135	(933)
	Prêts personnels	40 442	–	–	–	40 442	40 438	(4)
	Cartes de crédit	11 992	–	–	–	11 992	11 992	–
	Entreprises et gouvernements	83 222	14 010	–	–	97 232	97 188	(44)
	Dérivés	–	24 342	–	–	24 342	24 342	–
	Engagements de clients en vertu d'acceptations	8 824	–	–	–	8 824	8 824	–
	Autres actifs	7 386	–	–	–	7 386	7 386	–
	Passifs financiers							
	Dépôts							
	Particuliers	158 690 \$	– \$	637 \$	– \$	159 327 \$	159 302 \$	(25)\$
	Entreprises et gouvernements	220 050	–	5 572	–	225 622	225 955	333
	Banques	13 789	–	–	–	13 789	13 789	–
	Emprunts garantis	40 634	–	334	–	40 968	41 391	423
	Dérivés	–	23 271	–	–	23 271	23 271	–
	Acceptations	8 828	–	–	–	8 828	8 828	–
	Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	13 713	–	–	13 713	13 713	–
	Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 024	–	–	–	2 024	2 024	–
	Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	27 971	–	–	–	27 971	27 971	–
	Autres passifs	9 782	126	9	–	9 917	9 917	–
	Titres secondaires	3 209	–	–	–	3 209	3 541	332

Juste valeur des dérivés

En millions de dollars, au 31 octobre

	2018			2017		
	Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette	Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette
Détenus à des fins de transaction						
Dérivés de taux d'intérêt						
Dérivés de gré à gré						
– Contrats de garantie de taux d'intérêt	113 \$	8 \$	105 \$	56 \$	44 \$	12 \$
– Swaps	4 603	5 901	(1 298)	6 968	7 220	(252)
– Options achetées	92	–	92	153	–	153
– Options vendues	–	100	(100)	–	168	(168)
	4 808	6 009	(1 201)	7 177	7 432	(255)
Dérivés négociés en Bourse						
– Options achetées	1	–	1	–	–	–
– Options vendues	–	–	–	–	153	(153)
	1	–	1	–	153	(153)
Total des dérivés de taux d'intérêt	4 809	6 009	(1 200)	7 177	7 585	(408)
Dérivés de change						
Dérivés de gré à gré						
– Contrats à terme de gré à gré	2 916	2 655	261	3 603	3 097	506
– Swaps	4 825	4 979	(154)	6 028	6 012	16
– Options achetées	240	–	240	217	–	217
– Options vendues	–	233	(233)	–	243	(243)
	7 981	7 867	114	9 848	9 352	496
Total des dérivés de change	7 981	7 867	114	9 848	9 352	496
Dérivés de crédit						
Dérivés de gré à gré						
– Swaps sur défaillance – protection souscrite	115	13	102	130	31	99
– Swaps sur défaillance – protection vendue	3	131	(128)	11	148	(137)
	118	144	(26)	141	179	(38)
Total des dérivés de crédit	118	144	(26)	141	179	(38)
Dérivés sur actions						
Dérivés de gré à gré	1 951	2 340	(389)	1 197	2 323	(1 126)
Dérivés négociés en Bourse	1 659	1 490	169	1 541	936	605
	3 610	3 830	(220)	2 738	3 259	(521)
Total des dérivés sur actions	3 610	3 830	(220)	2 738	3 259	(521)
Dérivés sur métaux précieux						
Dérivés de gré à gré	63	29	34	40	74	(34)
Dérivés négociés en Bourse	143	229	(86)	186	50	136
	206	258	(52)	226	124	102
Total des dérivés sur métaux précieux	206	258	(52)	226	124	102
Autres dérivés sur marchandises						
Dérivés de gré à gré	2 527	838	1 689	1 138	775	363
Dérivés négociés en Bourse	67	258	(191)	84	1	83
	2 594	1 096	1 498	1 222	776	446
Total des autres dérivés sur marchandises	2 594	1 096	1 498	1 222	776	446
Total – détenus à des fins de transaction	19 318	19 204	114	21 352	21 275	77
Détenus aux fins de la GAP						
Dérivés de taux d'intérêt						
Dérivés de gré à gré						
– Contrats de garantie de taux d'intérêt	–	1	(1)	1	–	1
– Swaps	773	243	530	1 065	300	765
– Options achetées	11	–	11	3	–	3
– Options vendues	–	8	(8)	–	2	(2)
	784	252	532	1 069	302	767
Total des dérivés de taux d'intérêt	784	252	532	1 069	302	767
Dérivés de change						
Dérivés de gré à gré						
– Contrats à terme de gré à gré	117	7	110	87	14	73
– Swaps	1 205	1 461	(256)	1 707	1 631	76
– Options achetées	–	–	–	1	–	1
– Options vendues	–	–	–	–	1	(1)
	1 322	1 468	(146)	1 795	1 646	149
Total des dérivés de change	1 322	1 468	(146)	1 795	1 646	149
Dérivés de crédit						
Dérivés de gré à gré						
– Swaps sur défaillance – protection souscrite	–	3	(3)	–	3	(3)
– Swaps sur défaillance – protection vendue	–	–	–	–	–	–
	–	3	(3)	–	3	(3)
Total des dérivés de crédit	–	3	(3)	–	3	(3)
Dérivés sur actions						
Dérivés de gré à gré	7	46	(39)	126	44	82
	7	46	(39)	126	44	82
Total des dérivés sur actions	7	46	(39)	126	44	82
Autres dérivés sur marchandises						
Dérivés de gré à gré	–	–	–	–	1	(1)
	–	–	–	–	1	(1)
Total des autres dérivés sur marchandises	–	–	–	–	1	(1)
Total – détenus aux fins de la GAP	2 113	1 769	344	2 990	1 996	994
Juste valeur totale	21 431	20 973	458	24 342	23 271	1 071
Moins : incidence de la compensation	(11 789)	(11 789)	–	(13 977)	(13 977)	–
	9 642 \$	9 184 \$	458 \$	10 365 \$	9 294 \$	1 071 \$

Actifs et passifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs, classées par niveau au sein de la hiérarchie des justes valeurs, de ces actifs et passifs dont la juste valeur n'est pas présumée correspondre à la valeur comptable :

En millions de dollars, au 31 octobre	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total 2018	Total 2017
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données inobservables sur le marché			
	2018	2017	2018	2017	2018 ¹	2017		
Actifs financiers								
Valeurs au coût amorti (2017 : Valeurs détenues jusqu'à leur échéance)	– \$	– \$	12 283 \$	2 422 \$	436 \$	– \$	12 719 \$	2 422 \$
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	–	–	–	–	205 856	206 123	205 856	206 123
Prêts personnels	–	–	–	–	42 559	40 438	42 559	40 438
Cartes de crédit	–	–	–	–	12 255	11 992	12 255	11 992
Entreprises et gouvernements	–	–	–	–	92 493	83 178	92 493	83 178
Placements dans des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ¹	–	192	–	–	101	164	101	356
Passifs financiers								
Dépôts								
Particuliers	– \$	– \$	48 116 \$	43 047 \$	1 989 \$	1 524 \$	50 105 \$	44 571 \$
Entreprises et gouvernements	–	–	120 612	117 461	1 489	1 801	122 101	119 262
Banques	–	–	10 003	8 568	–	–	10 003	8 568
Emprunts garantis	–	–	38 612	37 995	4 130	3 062	42 742	41 057
Titres secondaires	–	–	4 340	3 541	–	–	4 340	3 541

1) Pour plus de précisions sur les entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, se reporter à la note 25.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs des instruments financiers, classées par niveau dans la hiérarchie des justes valeurs :

En millions de dollars, au 31 octobre	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total 2018	Total 2017
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données inobservables sur le marché			
	2018	2017	2018	2017	2018	2017		
Actifs financiers								
Dépôts auprès d'autres banques	– \$	– \$	54 \$	417 \$	– \$	– \$	54 \$	417 \$
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN (valeurs du compte de négociation et valeurs désignées à leur juste valeur en 2017)								
Titres émis ou garantis par des gouvernements	4 264	2 403	16 328 ¹	13 103 ¹	–	–	20 592	15 506
Titres de participation de sociétés	25 140	30 737	208	255	6	32	25 354	31 024
Titres de créance de sociétés	–	–	3 675	2 256	26	–	3 701	2 256
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	2 612 ²	1 944	319	97 ²	2 931	2 041
	29 404	33 140	22 823	17 558	351	129	52 578	50 827
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN (prêts liés au compte de négociation en 2017)								
Entreprises et gouvernements	–	–	15 942	13 907	482	103	16 424	14 010
Prêts hypothécaires à l'habitation	–	–	12	12	–	–	12	12
	–	–	15 954	13 919	482	103	16 436	14 022
Titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créance disponibles à la vente en 2017)								
Titres émis ou garantis par des gouvernements	2 844	4 299	24 763	21 015	–	–	27 607	25 314
Titres de créance de sociétés	–	–	4 543	5 152	–	4	4 543	5 156
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	3 498	7 544	–	1 674	3 498	9 218
	2 844	4 299	32 804	33 711	–	1 678	35 648	39 688
Titres de participation désignés à la JVAERG (titres de participation disponibles à la vente en 2017)								
Titres de participation de sociétés	42	28	235	152	285	289	562	469
	42	28	235	152	285	289	562	469
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et évaluées à la JVRN (valeurs désignées à leur juste valeur acquises en vertu de prises en pension de titres en 2017)	–	–	3 322	1 450 ³	–	–	3 322	1 450
Dérivés								
De taux d'intérêt	–	–	5 593	8 218	–	28	5 593	8 246
De change	–	–	9 303	11 643	–	–	9 303	11 643
De crédit	–	–	3	11	115	130	118	141
Sur actions	1 727	1 541	1 783	1 285	107	38	3 617	2 864
Sur métaux précieux	–	–	206	226	–	–	206	226
Autres dérivés sur marchandises	143	270	2 451	952	–	–	2 594	1 222
	1 870	1 811	19 339	22 335	222	196	21 431	24 342
Total des actifs financiers	34 160 \$	39 278 \$	94 531 \$	89 542 \$	1 340 \$	2 395 \$	130 031 \$	131 215 \$
Passifs financiers								
Dépôts et autres passifs ⁴	– \$	– \$	(7 556)\$	(6 309)\$	(423)\$	(369)\$	(7 979)\$	(6 678)\$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	(4 443)	(7 291)	(9 339)	(6 422)	–	–	(13 782)	(13 713)
	(4 443)	(7 291)	(16 895)	(12 731)	(423)	(369)	(21 761)	(20 391)
Dérivés								
De taux d'intérêt	–	–	(6 152)	(7 867)	(109)	(20)	(6 261)	(7 887)
De change	–	–	(9 335)	(10 998)	–	–	(9 335)	(10 998)
De crédit	–	–	(16)	(34)	(131)	(148)	(147)	(182)
Sur actions	(1 489)	(937)	(2 268)	(2 289)	(119)	(77)	(3 876)	(3 303)
Sur métaux précieux	–	–	(258)	(124)	–	–	(258)	(124)
Autres dérivés sur marchandises	(487)	(203)	(609)	(574)	–	–	(1 096)	(777)
	(1 976)	(1 140)	(18 638)	(21 886)	(359)	(245)	(20 973)	(23 271)
Total des passifs financiers	(6 419)\$	(8 431)\$	(35 533)\$	(34 617)\$	(782)\$	(614)\$	(42 734)\$	(43 662)\$

1) Comprennent 52 M\$ liés à des valeurs désignées à la JVRN (comprenaient 54 M\$ liés à des valeurs désignées à leur juste valeur en 2017).

2) Comprennent 132 M\$ (94 M\$ en 2017) liés à des titres adossés à des créances mobilières désignés à leur juste valeur.

3) Certaines valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres ont été désignées à la juste valeur par suite du recours à la désignation à la juste valeur selon l'IAS 39. Elles sont évaluées à la JVRN selon l'IFRS 9.

4) Comprennent les dépôts désignés à leur juste valeur de 7 517 M\$ (5 947 M\$ en 2017), les passifs dérivés incorporés séparés nets de 350 M\$ (596 M\$ en 2017), les autres passifs désignés à leur juste valeur de 17 M\$ (9 M\$ en 2017) et les autres passifs financiers évalués à leur juste valeur de 95 M\$ (126 M\$ en 2017).

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont réputés avoir eu lieu au début de l'exercice au cours duquel ce transfert a eu lieu et ils peuvent survenir en présence de renseignements additionnels ou nouveaux concernant les données d'évaluation et de changements concernant leur observabilité. Au cours de l'exercice, nous avons transféré un montant de 211 M\$ des valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN (néant en 2017) et un montant de 854 M\$ de valeurs vendues à découvert (405 M\$ en 2017) du niveau 1 au niveau 2 en raison d'une moins grande observabilité des données utilisées pour évaluer ces valeurs. De plus, des transferts entre le niveau 2 et le niveau 3 ont été effectués au cours de 2018 et 2017, essentiellement en raison d'un changement concernant l'observabilité de certaines données liées à la volatilité du marché utilisées pour évaluer la juste valeur des dérivés incorporés.

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3. Ces instruments sont évalués à leur juste valeur d'après des données inobservables sur le marché. Nous couvrons souvent des positions par des positions compensatoires qui peuvent être classées à un niveau différent. Par conséquent, les profits et pertes pour les actifs et passifs au niveau 3 présentés dans le tableau ci-après ne reflètent pas l'incidence des profits et pertes compensatoires sur les instruments de couverture connexes qui ont été classés au niveau 1 ou au niveau 2.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Solde d'ouverture – IAS 39	Reclassement par suite de l'adoption de l'IFRS 9 ²	Profits nets (pertes nettes) inclus(es) dans le résultat net ¹		Profits latents (pertes latentes) inclus(es) dans les autres éléments du résultat global, montant net ⁵	Transfert au niveau 3	Transfert du niveau 3	Achats	Émissions	Ventes	Règlements	Solde de clôture	
			Solde d'ouverture – IFRS 9	Réalisé(e)s ³									Latent(e)s ^{3, 4}
2018													
Valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN (valeurs du compte de négociation en 2017)													
Titres de participation de sociétés	32 \$	10 \$	42 \$	2 \$	(3)\$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(3)\$	(32)\$	6 \$
Titres de créance de sociétés	–	–	–	–	–	–	–	26	–	–	–	–	26
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	3	707	710	3	9	–	12	–	95	–	(105)	(405)	319
Valeurs désignées à la JVRN (valeurs désignées à leur juste valeur en 2017)													
Titres adossés à des créances mobilières	94	(94)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN (prêts liés au compte de négociation en 2017)													
Entreprises et gouvernements	103	363	466	–	(5)	(5)	–	(2)	704	91	(171)	(596)	482
Titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créance disponibles à la vente en 2017)													
Titres émis ou garantis par des gouvernements	–	–	–	–	–	–	479	–	–	–	(479)	–	–
Titres de créance de sociétés	4	–	4	(5)	1	–	–	26	–	–	(26)	–	–
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	1 674	(1 674)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres de participation évalués à la JVAERG (titres de participation disponibles à la vente en 2017)													
Titres de participation de sociétés	289	(10)	279	(3)	(2)	5	–	–	219	–	(213)	–	285
Dérivés													
De taux d'intérêt	28	–	28	–	(20)	–	–	–	–	–	–	(8)	–
De crédit	130	–	130	(17)	2	–	–	–	–	–	–	–	115
Sur actions	38	–	38	–	(27)	–	12	(1)	109	–	–	(24)	107
Total de l'actif	2 395 \$	(698)\$	1 697 \$	(20)\$	(45)\$	– \$	503 \$	(3)\$	1 179 \$	91 \$	(997)\$	(1 065)\$	1 340 \$
Dépôts et autres passifs⁶													
Dérivés													
De taux d'intérêt	(20)	–	(20)	–	(79)	–	–	–	–	–	–	(10)	(109)
De crédit	(148)	–	(148)	17	(2)	–	–	–	–	–	–	2	(131)
Sur actions	(77)	–	(77)	–	40	–	(71)	46	(147)	–	–	90	(119)
Total du passif	(614)\$	– \$	(614)\$	17 \$	76 \$	– \$	(197)\$	127 \$	– \$	(373)\$	– \$	182 \$	(782)\$
2017													
Valeurs détenues à des fins de transaction													
Titres de participation de sociétés	40 \$	s. o.	s. o.	– \$	4 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(12)\$	32 \$
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	496	s. o.	s. o.	2	(3)	–	–	–	–	–	–	(492)	3
Valeurs désignées à leur juste valeur													
Titres adossés à des créances mobilières	94	s. o.	s. o.	3	8	–	–	–	–	–	–	(11)	94
Prêts liés au compte de négociation													
Entreprises et gouvernements	–	s. o.	s. o.	–	1	–	–	–	13	101	(8)	(4)	103
Valeurs disponibles à la vente													
Titres de participation de sociétés	344	s. o.	s. o.	71	(10)	(46)	–	–	40	27	(137)	–	289
Titres de créance de sociétés	5	s. o.	s. o.	–	(1)	–	–	–	–	–	–	–	4
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	1 947	s. o.	s. o.	5	–	(5)	–	–	653	–	–	(926)	1 674
Dérivés													
De taux d'intérêt	31	s. o.	s. o.	–	(2)	–	–	–	1	–	–	(2)	28
De crédit	140	s. o.	s. o.	(11)	1	–	–	–	–	–	–	–	130
Sur actions	24	s. o.	s. o.	–	19	–	6	(19)	21	–	–	(13)	38
Total de l'actif	3 121 \$	s. o.	s. o.	70 \$	17 \$	(51)\$	6 \$	(19)\$	728 \$	128 \$	(145)\$	(1 460)\$	2 395 \$
Dépôts et autres passifs⁶													
Dérivés													
De taux d'intérêt	(35)	s. o.	s. o.	–	14	–	–	1	–	–	–	–	(20)
De crédit	(197)	s. o.	s. o.	20	–	–	–	–	–	–	–	29	(148)
Sur actions	(42)	s. o.	s. o.	–	(25)	–	(41)	35	–	(22)	–	18	(77)
Total du passif	(780)\$	s. o.	s. o.	20 \$	(112)\$	– \$	(56)\$	101 \$	– \$	(213)\$	– \$	426 \$	(614)\$

1) Le cumul des profits et pertes comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et lié aux titres de participation désignés à la JVAERG est reclassé des autres éléments du résultat global en résultats non distribués au moment de la cession ou de la décomptabilisation.

2) Certains reclassements ont eu lieu par suite de l'adoption de l'IFRS 9. Pour plus de précisions sur notre transition à l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, se reporter à la note 1.

3) Comprennent les profits et les pertes de change liés aux titres de créance évalués à la JVAERG.

4) Comprennent les profits latents et pertes latentes liés aux actifs et passifs détenus à la fin de la période considérée.

5) L'écart de change lié aux prêts obligatoirement évalués à la JVRN déduit par des établissements à l'étranger est inclus dans les autres éléments du résultat global.

6) Incluent des dépôts désignés à leur juste valeur de 112 M\$ (40 M\$ en 2017) et des passifs dérivés nets incorporés séparés de 311 M\$ (329 M\$ en 2017).

s. o. Sans objet.

Informations quantitatives sur les données importantes inobservables

Des techniques d'évaluation comportant au moins une donnée inobservable sont utilisées pour un certain nombre d'instruments financiers. Le tableau suivant présente les techniques d'évaluation et les informations quantitatives portant sur les données importantes inobservables utilisées pour les instruments financiers du niveau 3 :

En millions de dollars, au 31 octobre	2018	Techniques d'évaluation	Données inobservables clés	Fourchette de données	
				Bas	Haut
Valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN					
Titres de participation de sociétés	6 \$	Valeur de l'actif net ajustée ¹ Multiple d'évaluation	Valeur de l'actif net Multiple lié au résultat net	s. o. 17,1	s. o. 17,1
Titres de créances de sociétés	26	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	7,5 %	7,5 %
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	319	Flux de trésorerie actualisés Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	Écart de taux Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	0,9 % – %	2,3 % 0,5 %
Titres de participation évalués à la JVAERG					
Titres de participation de sociétés Sociétés en commandite	210	Valeur de l'actif net ajustée ¹ Multiple d'évaluation	Valeur de l'actif net Multiple lié aux produits	s. o. 1,5	s. o. 6,9
Sociétés fermées	75	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	18,9 %	18,9 %
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN					
Entreprises et gouvernements	482	Flux de trésorerie actualisés Flux de trésorerie actualisés	Écart de taux Taux d'actualisation	0,6 % 4,8 %	0,7 % 4,8 %
Dérivés					
De crédit	115	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	– %	18,5 %
Sur actions	107	Modèle d'évaluation des options	Volatilité du marché Corrélation sur le marché	13,4 % 33,3 %	13,4 % 88,4 %
Total de l'actif	1 340 \$				
Dépôts et autres passifs					
	(423)\$	Modèle d'évaluation des options	Volatilité du marché Corrélation sur le marché	7,7 % (100,0) %	39,2 % 100,0 %
Dérivés					
De taux d'intérêt	(109)	Modèle exclusif ² Modèle d'évaluation des options	s. o. Volatilité du marché	s. o. 12,0 %	s. o. 26,8 %
De crédit	(131)	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	– %	18,5 %
Sur actions	(119)	Modèle d'évaluation des options	Corrélation sur le marché	20,2 %	97,4 %
Total du passif	(782)\$				

1) La valeur de l'actif net ajustée est établie en prenant les valeurs de l'actif net obtenues du gestionnaire de fonds ou du commandité de la société en commandite et peut être ajustée en fonction des taux du marché courants, le cas échéant.

2) Au moyen de techniques d'évaluation que nous considérons comme étant basées sur des données inobservables.
s. o. Sans objet.

Sensibilité des actifs financiers et des passifs financiers du niveau 3

La section suivante porte sur les données importantes inobservables présentées dans le tableau ci-dessus, les relations entre ces données, le cas échéant, et la variation de la juste valeur en cas de variation d'une ou de plusieurs de ces données inobservables à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable aurait une incidence importante sur la juste valeur.

La juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées est déterminée au moyen de l'application de multiples d'évaluation appropriés à des indicateurs financiers, tels que les produits ou le résultat net. Les multiples liés au résultat net ou aux produits représentent des ratios ayant trait au résultat net ou aux produits par rapport à la valeur d'une entreprise et sont souvent utilisés à titre de données inobservables dans l'évaluation de la juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées. Nous faisons preuve de jugement lorsque nous choisissons les multiples des sociétés cotées comparables, que nous ajustons par la suite pour tenir compte des facteurs propres à la société. La juste valeur des titres de participation de sociétés fermées est sensible aux changements subis par le multiple que nous appliquons. Une hausse ou une baisse des multiples liés au résultat net ou des multiples liés aux produits entraîne habituellement une augmentation ou une diminution, respectivement, de la juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées. Si l'on rajustait le multiple à la hausse ou à la baisse à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable, la juste valeur totale de nos placements dans des titres de participation de sociétés fermées augmenterait ou diminuerait respectivement de 11 M\$ et de 8 M\$ (augmentation de 10 M\$ ou diminution de 8 M\$ en 2017).

La juste valeur de nos placements dans nos sociétés en commandite est déterminée d'après la valeur de l'actif net fournie par les gestionnaires de fonds, rajustée au besoin. La juste valeur des sociétés en commandite est sensible aux variations de la valeur de l'actif net et, si la valeur de l'actif net à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable était ajustée, la juste valeur totale de nos sociétés en commandite augmenterait ou diminuerait de 23 M\$ (22 M\$ en 2017).

Bien que nos dérivés autonomes soient comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dérivés, nos dérivés incorporés au passif-dépôts lié aux billets structurés ou au passif-dépôts lié aux dépôts désignés à leur juste valeur sont comptabilisés dans les dépôts et autres passifs. La détermination de la juste valeur de certains dérivés incorporés du niveau 3 et certains dérivés autonomes exige que des hypothèses et des jugements importants soient posés à l'égard des données et des techniques d'évaluation utilisées. Ces dérivés sont sensibles aux fluctuations à long terme du marché et aux données de corrélation, que nous considérons comme étant des données inobservables. La volatilité du marché représente la variabilité future prévue d'un prix sur le marché et constitue une donnée importante pour l'établissement des prix des options, qui sont inhérentes à nombre de nos dérivés du niveau 3. Un marché dont la volatilité est élevée entraînera généralement une hausse du prix des options, toute chose étant égale par ailleurs, en raison de la forte probabilité d'obtenir un rendement supérieur sur les options, ce qui engendre une augmentation de la juste valeur des passifs au titre des dérivés du niveau 3. Les données de corrélation servent à évaluer ces dérivés dans les cas où le remboursement dépend de plus d'un prix du marché. Par exemple, le remboursement d'un panier d'options sur actions est fondé sur le rendement du panier d'actions, ainsi que sur les relations entre les variations du cours de ces actions. Une corrélation positive suppose que deux données tendent à changer la juste valeur dans le même sens, tandis qu'une corrélation négative suppose que les deux données font varier la juste valeur en sens inverse. Des changements dans la corrélation sur le marché pourraient occasionner une augmentation ou une diminution de la juste valeur de la position nette des dérivés et des dérivés incorporés du niveau 3. L'ajustement des données inobservables à des montants de remplacement raisonnables ferait augmenter de 67 M\$ ou diminuer de 68 M\$ (augmentation de 58 M\$ ou diminution de 56 M\$ en 2017) la juste valeur des dérivés autonomes du niveau 3 et des dérivés incorporés.

Actifs désignés à leur juste valeur

Les valeurs désignées à leur juste valeur comprennent certains titres de créance (2017 : titres de créance et prises en pension de titres) qui étaient désignés à leur juste valeur en étant gérés conjointement avec des dérivés afin d'éliminer ou de réduire considérablement les risques financiers.

Passifs désignés à leur juste valeur

Les dépôts et autres passifs désignés à leur juste valeur comprennent :

- Certains passifs-dépôts de gouvernements et d'entreprises, et certains emprunts garantis qui sont couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers, ainsi que certains passifs financiers comprenant au moins un dérivé incorporé ayant une incidence notable sur les flux de trésorerie du passif hôte et non séparés de l'instrument hôte;
- Nos engagements hypothécaires auprès de clients de détail visant à consentir des prêts hypothécaires à taux fixe, couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers.

La valeur comptable de nos titres désignés à leur juste valeur représente notre exposition maximale au risque de crédit découlant de ces actifs désignés à leur juste valeur. La variation de la juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit de ces actifs désignés à leur juste valeur pendant l'exercice a été négligeable (négligeable en 2017). La juste valeur d'un passif désigné à sa juste valeur tient compte du risque de crédit se rapportant à ce passif. Pour les passifs financiers désignés à leur juste valeur pour lesquels nous croyons que la juste valeur est tributaire des variations de notre risque de crédit du point de vue des porteurs d'effets, les variations de la juste valeur correspondantes ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre à la CIBC sont évaluées à titre d'écart entre i) les variations d'une période à l'autre de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation en fonction de notre propre risque de crédit et ii) les variations d'une période à l'autre de la valeur actualisée de ces mêmes flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation fondée sur une courbe de référence ajustée à notre propre risque de crédit, comme il a été prévu à l'établissement du passif désigné à la juste valeur. Les variations du risque de crédit propre à la CIBC ont entraîné des pertes avant impôt de 4 M\$ sur les passifs désignés à la juste valeur pour l'exercice et de 18 M\$ de façon cumulative. Un profit net de 37 M\$, net des couvertures, a été réalisé sur les actifs et les passifs désignés à la juste valeur et figure dans le compte de résultat consolidé au poste Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net.

Le montant prévu au contrat estimé exigible à l'échéance des dépôts désignés à leur juste valeur en fonction de la valeur nominale et de la valeur intrinsèque des dérivés incorporés applicables est supérieur de 391 M\$ (supérieur de 253 M\$ en 2017) à leur juste valeur.

Note 3 | Transactions importantes**Faits nouveaux relativement à Aéroplan**

Air Canada a annoncé le 11 mai 2017 qu'elle ne renouvelerait pas le partenariat exclusif Aéroplan avec Aimia Inc. (Aimia) à l'échéance du contrat le 29 juin 2020. Les clients de la CIBC qui sont membres Aéroplan ne seront pas instantanément touchés par cette annonce, étant donné qu'ils peuvent continuer d'accumuler des milles Aéroplan et de les échanger contre des produits et services d'Air Canada jusqu'à l'échéance du contrat d'Aimia avec Air Canada. Le 21 août 2018, Air Canada, La Banque Toronto-Dominion, la CIBC et Visa Canada Corporation ont conclu un accord de principe avec Aimia en vue d'acquiescer le programme de fidélisation Aéroplan. Le prix d'achat global comprendrait 450 M\$ en espèces et la prise en charge d'un passif d'environ 1,9 G\$ en milles Aéroplan. Des ententes définitives ont été signées le 26 novembre 2018, y compris des ententes portant sur les cartes de crédit, lesquelles permettront à la CIBC de participer au nouveau programme de fidélisation d'Air Canada pendant une période de dix ans dès la conclusion de l'acquisition du programme de fidélisation Aéroplan par Air Canada. Si elle se concrétise, l'entente permettra à nos clients Aéroplan de transférer leurs milles Aéroplan au nouveau programme de fidélisation d'Air Canada qui sera lancé en 2020. Les accords sont assujettis à l'approbation des actionnaires d'Aimia et à certaines autres conditions de clôture, notamment l'obtention des approbations réglementaires applicables. Par suite de la conclusion de l'acquisition, la CIBC versera 200 M\$, plus les taxes de vente applicables, pour cette transaction, que nous prévoyons comptabiliser en charges en 2019. De plus, nous verserons une somme de 92 M\$, plus les taxes de vente applicables, à Air Canada à la clôture de l'entente, en guise de paiement anticipé qui doit être appliqué à de futurs paiements mensuels liés aux milles Aéroplan. Nous nous attendons à comptabiliser ce paiement anticipé en résultat net à titre de charge sur la durée de la nouvelle entente portant sur les cartes de crédit conclue avec Air Canada lorsque des points de fidélisation Air Canada seront achetés.

Acquisition de Wellington Financial

Le 5 janvier 2018, la CIBC a à la fois fait l'acquisition des actifs de prêts de Wellington Financial et de son équipe de direction au moyen d'une combinaison d'espèces, d'actions ordinaires et d'actions échangeables. Cette acquisition vient appuyer le lancement de Services financiers Innovation CIBC, une entreprise multiservices qui fournira des conseils stratégiques et du financement aux entreprises clientes nord-américaines du secteur des technologies et de l'innovation, à n'importe quel stade de leur cycle économique, et permet d'accroître davantage les capacités de la CIBC et de renforcer l'équipe des services bancaires commerciaux de CIBC Bank USA. Un goodwill de 62 M\$ a été comptabilisé par suite de cette transaction.

Les actions échangeables émises et incluses dans la contrepartie versée dans le cadre de l'acquisition sont équivalentes aux actions ordinaires de la CIBC sur le plan économique et sont assujetties à diverses conditions d'acquisition des droits et de performance. Une partie des actions échangeables est comptabilisée comme des attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, et est amortie en résultats au cours des périodes d'acquisition des droits pertinentes.

Les résultats de la société acquise ont été consolidés à compter de la date de clôture et sont inclus dans notre unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada.

Acquisition de PrivateBancorp, Inc.

Le 23 juin 2017, nous avons conclu l'acquisition de PrivateBancorp, Inc. (PrivateBancorp) et de sa filiale, The PrivateBank and Trust Company (The PrivateBank, renommée par la suite CIBC Bank USA), pour une contrepartie totalisant 5,0 G\$ US (6,6 G\$ CA). Cette acquisition nous permet d'accroître notre présence aux États-Unis, et ainsi diversifier nos résultats et renforcer notre plateforme de croissance à long terme. L'acquisition établit aussi une plateforme permettant à la CIBC d'offrir au marché intermédiaire des services bancaires commerciaux et privés de grande qualité, faisant ainsi progresser notre stratégie axée sur les clients.

Nous avons acquis 100 % du capital-actions en circulation de PrivateBancorp pour une valeur finale de la transaction de 61,00 \$ US l'action de PrivateBancorp. Au cours du premier trimestre de 2018, nous avons finalisé la répartition du prix d'acquisition et comptabilisé une hausse du goodwill de 29 M\$, essentiellement attribuable aux renseignements supplémentaires issus du règlement du différend avec les anciens actionnaires de PrivateBancorp qui ont valablement exercé leurs droits de dissidence et d'évaluation en vertu de la loi du Delaware.

Le tableau qui suit présente le sommaire du total de la contrepartie de l'acquisition de 6,6 G\$ à la date d'acquisition, y compris l'incidence du règlement définitif de l'obligation payable aux actionnaires opposants au premier trimestre de 2018 :

En millions de dollars, au 23 juin 2017

Émission d'actions ordinaires de la CIBC ¹	3 443 \$
Trésorerie ²	2 770
Estimation de l'obligation payable aux actionnaires opposants ³	327
Attributions de remplacement réglées en instruments de capitaux propres ⁴	72
Total de la contrepartie de l'acquisition estimée en 2017	6 612 \$
Ajustement de la contrepartie de l'acquisition en 2018 ³	29 \$
Total définitif de la contrepartie de l'acquisition	6 641 \$

- 1) Afin de satisfaire aux modalités relatives à la composante capitaux propres de la contrepartie de l'acquisition correspondant à 0,4176 action ordinaire de la CIBC par action ordinaire de PrivateBancorp, 32 137 402 actions ordinaires de la CIBC ont été émises au prix de 80,95 \$ US l'action.
- 2) Afin de satisfaire aux modalités relatives à la composante en espèces de la contrepartie de l'acquisition correspondant à 27,20 \$ US l'action de PrivateBancorp, un montant de 2,1 G\$ US en espèces a été versé.
- 3) Les anciens actionnaires de PrivateBancorp qui ont valablement exercé leurs droits de dissidence et d'évaluation en vertu de la loi du Delaware n'ont pas reçu la contrepartie de l'obligation payable aux actionnaires opposants au moyen de la valeur de la transaction finale de 61,00 \$ US l'action de PrivateBancorp. En novembre 2017, la CIBC et les requérants ont conclu une entente pour régler ce litige, sous réserve de toute ordonnance du tribunal qui rejeterait les requêtes ayant été réunies. L'affaire a été réglée en novembre 2017 moyennant une contrepartie en espèces de 162 M\$ et des actions ordinaires de la CIBC de 194 M\$, ce qui a entraîné une hausse du goodwill de 29 M\$.
- 4) Les attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres octroyées aux employés de PrivateBancorp et de The PrivateBank étaient constituées de 190 789 actions subalternes de remplacement et de 988 544 options d'achat d'actions de remplacement d'une juste valeur de 54 M\$ US en lien avec la partie de ces attributions découlant des services rendus avant l'acquisition. La juste valeur des actions subalternes et des options d'achat d'actions a été estimée en fonction de la valeur finale de la transaction de 61,00 \$ US l'action de PrivateBancorp.

Le tableau ci-après présente le sommaire de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition qui a été reflétée en 2017, actualisée pour faire état de l'incidence du règlement définitif de l'obligation payable aux actionnaires opposants au premier trimestre de 2018 :

En millions de dollars, au 23 juin 2017

Justes valeurs des actifs acquis	
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	280 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	441
Valeurs disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance	5 577
Prêts ¹	20 642
Autres actifs	33
Immobilisations incorporelles ²	370
Total de la juste valeur des actifs identifiables acquis	27 343
Justes valeurs des passifs pris en charge	
Dépôts	24 059
Autres passifs	496
Total de la juste valeur des passifs identifiables pris en charge	24 555
Juste valeur des actifs identifiables nets acquis	2 788
Goodwill	3 853
Total de la contrepartie de l'acquisition	6 641 \$

- 1) La juste valeur des prêts reflète les estimations de pertes sur créances futures encourues et attendues à la date d'acquisition et les primes de taux d'intérêt ou les escomptes relatifs aux taux du marché en vigueur. Le montant brut en capital s'élève à 20,9 G\$.
- 2) Les immobilisations incorporelles comprennent les dépôts de base, les relations clients et les logiciels. Les dépôts de base et les relations clients découlant de l'acquisition sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative allant de 3 à 10 ans.

Le goodwill comptabilisé de 3,8 G\$ tient compte principalement de la croissance prévue des activités combinées de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, de la capacité de réaliser des ventes croisées de produits entre les unités d'exploitation stratégique et des synergies qui découleront de l'intégration de certaines technologies et plateformes opérationnelles. On ne s'attend pas à ce que le goodwill soit déductible fiscalement.

Tous les résultats d'exploitation sont comptabilisés dans notre unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. En 2017, notre acquisition de PrivateBancorp a haussé les produits et le résultat net consolidés respectivement de 448 M\$ et 96 M\$. Si notre acquisition de PrivateBancorp avait eu lieu le 1^{er} novembre 2016, ces hausses auraient été respectivement de l'ordre de 1 228 M\$ et 304 M\$ en 2017. Ces montants ne comprennent pas les coûts de transaction et d'intégration, qui sont principalement comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts et compris dans Siège social et autres.

Acquisition de Geneva Advisors

Le 31 août 2017, nous avons conclu l'acquisition de Geneva Advisors, LLC (Geneva Advisors), société indépendante de gestion privée de patrimoine, pour une contrepartie totale estimée à 179 M\$ US (224 M\$ CA). Cette acquisition permettra à la CIBC d'accroître sa clientèle des services de gestion privée de patrimoine et ses capacités dans le domaine de la gestion de placements aux États-Unis. Le prix d'acquisition comprend 39 M\$ en espèces et 1 204 344 actions ordinaires de la CIBC évaluées à 126 M\$, plus une contrepartie éventuelle estimée à 59 M\$ devant être payée au cours des trois prochaines années et qui dépend du respect de conditions portant sur le rendement futur. Une contrepartie éventuelle pouvant atteindre 65 M\$ US pourrait devoir être payée selon le degré d'atteinte des conditions portant sur le rendement futur.

Le tableau ci-après présente le sommaire de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition :

En millions de dollars, au 31 août 2017

Trésorerie	12 \$
Autres actifs	2
Immobilisations incorporelles ¹	102
Autres passifs	(12)
Juste valeur des actifs identifiables nets acquis	104
Goodwill ²	120
Total de la contrepartie de l'acquisition	224 \$

- 1) Les immobilisations incorporelles comprennent les relations clients et les immobilisations incorporelles fondées sur des contrats. L'immobilisation incorporelle liée aux relations clients qui découle de l'acquisition est amortie selon le mode linéaire sur sa durée d'utilité estimative de 7 ans. Les immobilisations incorporelles fondées sur des contrats qui découlent de l'acquisition sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative de 5 ans à 9 ans.
- 2) On s'attend à ce que le goodwill soit déductible fiscalement.

Au cours du premier trimestre de 2018, nous avons finalisé la répartition du prix d'acquisition. Aucun ajustement n'a été comptabilisé dans le cadre de la finalisation.

Tous les résultats d'exploitation sont comptabilisés dans notre unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Les coûts de transaction et d'intégration sont comptabilisés dans Siège social et autres.

Lancement de Financière Simplii et abandon de l'offre bancaire aux consommateurs Services financiers le Choix du Président

Le 16 août 2017, nous avons annoncé le lancement de Financière Simplii et l'abandon de notre offre bancaire aux consommateurs Services financiers le Choix du Président avec Les Compagnies Loblaw limitée (Loblaw). Selon les conditions de l'entente négociée avec Loblaw visant l'abandon de cette offre, la CIBC devra verser certains frais à Loblaw. En outre, en raison de cette entente, des actifs accessoires ont subi une perte de valeur et nous engagerons des coûts liés aux indemnités de départ ainsi que des coûts connexes au projet en cours. Dans l'ensemble, la CIBC a engagé des frais et des charges d'environ 98 M\$ (71 M\$ après impôt) au cours du quatrième trimestre de 2017.

Location de nouveaux locaux

Le 12 avril 2017, nous avons annoncé que nous avons signé un contrat de location pour devenir le locataire principal d'un nouveau complexe de bureaux situé au centre-ville de Toronto. Nous nous sommes engagés à louer jusqu'à 1,75 million de pieds carrés d'espaces de bureaux dans deux immeubles qui seront construits au cours des six prochaines années. Les engagements minimums futurs totaux aux termes de contrats de location qui commencent en 2020 sont de 2,3 G\$.

Cession-bail de certains immeubles commerciaux

Au cours du premier trimestre de 2017, nous avons procédé à une opération de cession-bail visant 89 immeubles commerciaux situés principalement en Ontario et en Colombie-Britannique, et comptabilisé un profit de 299 M\$ (245 M\$ après impôt) sur le produit de 390 M\$ dans notre unité d'exploitation stratégique Services bancaires personnels et PME, région du Canada. Le profit est comptabilisé au poste Divers de la section Produits autres que d'intérêts.

Note 4 | Valeurs mobilières**Valeurs mobilières**

En millions de dollars, au 31 octobre

	2018	2017
	IFRS 9 Valeur comptable	IAS 39 Valeur comptable
Titres de créance disponibles à la vente	s. o. \$	39 688 \$
Titres de créance évalués à la JVAERG	35 648	s. o.
Titres de participation disponibles à la vente	s. o.	469
Titres de participation évalués à la JVAERG	562	s. o.
Valeurs détenues jusqu'à leur échéance	s. o.	2 435
Valeurs évaluées au coût amorti ¹	12 876	s. o.
Valeurs détenues à des fins de transaction et valeurs désignées à leur juste valeur	s. o.	50 827
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN	52 578	s. o.
	101 664 \$	93 419 \$

- 1) Aucune vente de valeurs évaluées au coût amorti n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018.
s. o. Sans objet.

En millions de dollars, au 31 octobre	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance										IFRS 9		IAS 39	
	Moins de 1 an		De 1 an à 5 ans		De 5 ans à 10 ans		Plus de 10 ans		Sans échéance précise		2018 Total		2017 Total	
	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹
Titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créance disponibles à la vente en 2017)														
Valeurs émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	433 \$	1,4 %	6 121 \$	2,1 %	66 \$	3,2 %	– \$	– %	– \$	– %	6 620 \$	2,1 %	5 473 \$	1,7 %
Autres gouvernements canadiens	1 193	1,6	5 121	2,8	2 911	3,0	24	3,2	–	–	9 249	2,7	5 266	2,0
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	1 710	1,4	5 597	2,0	427	2,0	8	2,7	–	–	7 742	1,8	10 431	1,3
Gouvernements d'autres pays	1 600	1,9	2 079	2,4	153	4,4	164	4,6	–	–	3 996	2,3	4 144	2,2
Titres adossés à des créances hypothécaires ²	167	1,2	650	2,5	359	2,4	2 254	2,7	–	–	3 430	2,5	6 984	1,6
Titres adossés à des créances mobilières	–	–	–	–	–	–	68	2,5	–	–	68	2,5	2 234	2,0
Titres de créance de sociétés ouvertes	541	2,1	3 999	2,3	3	2,6	–	–	–	–	4 543	2,3	5 152	1,6
Titres de créance de sociétés fermées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4	10,0
	5 644		23 567		3 919		2 518		–	–	35 648		39 688	
Titres de participation évalués à la JVAERG (titres de participation disponibles à la vente en 2017)														
Titres de participation de sociétés ouvertes														
	–	–	–	–	–	–	–	–	43	négl.	43	négl.	32	négl.
Titres de participation de sociétés fermées														
	–	–	–	–	–	–	–	–	519	négl.	519	négl.	437	négl.
	–	–	–	–	–	–	–	–	562	–	562	–	469	–
Valeurs évaluées au coût amorti (valeurs détenues jusqu'à leur échéance en 2017)														
Valeurs émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	– \$		147 \$		33 \$		– \$		– \$		180 \$		– \$	
Autres gouvernements canadiens	–		981		3 406		485		–		4 872		–	
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	335		1 994		–		–		–		2 329		–	
Gouvernements d'autres pays	158		159		–		376		–		693		1	
Titres adossés à des créances hypothécaires ³	174		1 029		940		1 584		–		3 727		2 426	
Titres adossés à des créances mobilières	–		130		214		–		–		344		–	
Titres de créance de sociétés ouvertes	116		536		79		–		–		731		8	
	783 \$		4 976 \$		4 672 \$		2 445 \$		– \$		12 876 \$		2 435 \$	
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN (valeurs du compte de négociation et valeurs désignées à leur juste valeur en 2017)														
Valeurs émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	2 839 \$		3 996 \$		1 863 \$		2 010 \$		– \$		10 708 \$		6 505 \$	
Autres gouvernements canadiens	1 070		996		1 068		4 921		–		8 055		7 033	
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	2		503		119		281		–		905		1 705	
Gouvernements d'autres pays	341		472		45		66		–		924		263	
Titres adossés à des créances hypothécaires ⁴	74		1 631		69		–		–		1 774		1 732	
Titres adossés à des créances mobilières	203		540		47		367		–		1 157		309	
Titres de créance de sociétés ouvertes	1 206		1 970		381		144		–		3 701		2 256	
Titres de participation de sociétés ouvertes	–		–		–		–		25 354		25 354		31 024	
	5 735 \$		10 108 \$		3 592 \$		7 789 \$		25 354 \$		52 578 \$		50 827 \$	
Total des valeurs⁵	12 162 \$		38 651 \$		12 183 \$		12 752 \$		25 916 \$		101 664 \$		93 419 \$	

- 1) Représente le rendement moyen pondéré, déterminé par l'application de la moyenne pondérée des rendements des titres à revenu fixe individuels.
- 2) Comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), dont le coût amorti s'établissait à 517 M\$ (1 343 M\$ en 2017) et la juste valeur, à 518 M\$ (1 343 M\$ en 2017); des valeurs émises par la Federal National Mortgage Association (Fannie Mae), dont le coût amorti s'établissait à 1 267 M\$ (1 895 M\$ en 2017) et la juste valeur, à 1 238 M\$ (1 891 M\$ en 2017); des valeurs émises par la Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac), dont le coût amorti s'établissait à 689 M\$ (2 703 M\$ en 2017) et la juste valeur, à 673 M\$ (2 700 M\$ en 2017) et des valeurs émises par la Government National Mortgage Association (Ginnie Mae), société détenue par le gouvernement américain, dont le coût amorti s'établissait à 1 003 M\$ (1 051 M\$ en 2017) et la juste valeur, à 1 001 M\$ (1 050 M\$ en 2017).
- 3) Comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), dont le coût amorti s'établissait à 806 M\$ (néant en 2017) et la juste valeur, à 807 M\$ (néant en 2017); des valeurs émises par la Fannie Mae, dont le coût amorti s'établissait à 1 275 M\$ (948 M\$ en 2017) et la juste valeur, à 1 226 M\$ (943 M\$ en 2017); des valeurs émises par la Freddie Mac, dont le coût amorti s'établissait à 1 527 M\$ (1 337 M\$ en 2017) et la juste valeur, à 1 461 M\$ (1 329 M\$ en 2017) et des valeurs émises par la Ginnie Mae, dont le coût amorti s'établissait à 119 M\$ (141 M\$ en 2017) et la juste valeur, à 113 M\$ (141 M\$ en 2017).
- 4) Comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la SCHL de 1 701 M\$ (1 690 M\$ en 2017).
- 5) Comprennent des valeurs libellées en dollars américains d'une valeur comptable de 40,3 G\$ (40,3 G\$ en 2017) et des valeurs libellées dans d'autres monnaies étrangères d'une valeur négligeable.

Juste valeur des titres de créance évalués à la JVAERG et des titres de participation désignés à la JVAERG

En millions de dollars, au 31 octobre	2018				2017			
	IFRS 9 – Valeurs évaluées à la JVAERG				IAS 39 – Valeurs disponibles à la vente			
	Coût amorti ¹	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Coût amorti	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur
Valeurs émises ou garanties par :								
Gouvernement du Canada	6 608 \$	15 \$	(3)\$	6 620 \$	5 439 \$	35 \$	(1)\$	5 473 \$
Autres gouvernements canadiens	9 220	31	(2)	9 249	5 236	30	–	5 266
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	7 824	7	(89)	7 742	10 459	6	(34)	10 431
Gouvernements d'autres pays	3 997	16	(17)	3 996	4 147	12	(15)	4 144
Titres adossés à des créances hypothécaires	3 476	5	(51)	3 430	6 992	5	(13)	6 984
Titres adossés à des créances mobilières	68	–	–	68	2 236	1	(3)	2 234
Titres de créance de sociétés ouvertes	4 567	2	(26)	4 543	5 163	8	(19)	5 152
Titres de créance de sociétés fermées	–	–	–	–	5	–	(1)	4
Titres de participation de sociétés ouvertes ²	34	14	(5)	43	13	19	–	32
Titres de participation de sociétés fermées	434	100	(15)	519	351	86	–	437
	36 228 \$	190 \$	(208)\$	36 210 \$	40 041 \$	202 \$	(86)\$	40 157 \$

- 1) Net de la provision pour pertes sur créances pour les titres de créance évalués à la JVAERG de 23 M\$ (néant en 2017).
- 2) Comprennent des actions temporairement inaccessibles.

La juste valeur des titres de participation désignés à la JVAERG qui ont été cédés au cours de l'exercice était de 35 M\$. Des profits réalisés cumulatifs après impôt de 38 M\$ pour l'exercice résultant de cessions de titres de participation désignés à la JVAERG et de remboursement de capital provenant des sociétés en commandite désignées à la JVAERG ont été reclassés du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

Le revenu de dividendes comptabilisé pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 sur les titres de participation désignés à la JVAERG qui étaient encore détenus au 31 octobre 2018 s'est élevé à 5 M\$. Les revenus de dividendes comptabilisés à l'égard des titres de participation désignés à la JVAERG qui ont été cédés ont été de néant.

Le tableau ci-après présente le profit ou la perte comptabilisés sur les valeurs évaluées à la JVAERG (valeurs disponibles à la vente en 2016 et 2017) :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Profits réalisés	56 \$	178 \$	108 \$
Pertes réalisées	(13)	(25)	(8)
Dotation à la provision pour pertes sur titres de créance	(78)	s. o.	s. o.
Pertes de valeur			
Titres de participation	s. o.	(10)	(27)
	(35)\$	143 \$	73 \$

s. o. Sans objet.

Provision pour pertes sur créances

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 relativement aux titres de créance évalués à la JVAERG.

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date		Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Selon l'IFRS 9
		Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois sur les actifs productifs	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs productifs	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs dépréciés	Total
2018	Titres de créance évalués à la JVAERG				
	Solde au début de l'exercice	14 \$	35 \$	– \$	49 \$
	Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ¹	1	(32)	109	78
	Radiations	–	–	(5)	(5)
	Autres	–	–	(99) ²	(99)
	Solde à la fin de l'exercice	15 \$	3 \$	5 \$	23 \$

1) Comprise dans les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net, dans le compte de résultat consolidé.

2) Comprend des pertes de crédit attendues de 99 M\$ liées aux titres de créance de la Barbade qui ont été décomptabilisés au quatrième trimestre de 2018 en raison de l'accord conclu avec le gouvernement de la Barbade visant la restructuration de la dette.

Restructuration de la dette du gouvernement de la Barbade

Par suite de l'accord conclu au cours du quatrième trimestre de 2018 avec le gouvernement de la Barbade visant la restructuration complète de la dette, qui a une incidence sur les titres de créance libellés en dollars américains de la Barbade et exclut la dette libellée en dollars américains, nous avons décomptabilisé des titres de créance évalués à la JVAERG d'une valeur nominale de 467 M\$ et renfermant des pertes de crédit attendues de 99 M\$, ainsi que des prêts évalués au coût amorti d'une valeur nominale de 116 M\$ avec des pertes de crédit attendues de 48 M\$. En échange des titres de créance et des prêts décomptabilisés, nous avons comptabilisé des valeurs à plus long terme d'une valeur nominale de 522 M\$ en tant que valeurs dépréciées dès leur acquisition évaluées au coût amorti d'une valeur comptable égale à la juste valeur estimée de 375 M\$, sans provision initiale pour pertes de crédit attendues puisque le risque de pertes futures a été reflété dans l'escompte à la date d'acquisition, et comptabilisé des valeurs à plus court terme d'une valeur nominale de 61 M\$ en tant que valeurs évaluées au coût amorti de premier stade, renfermant des pertes de crédit attendues de 1 M\$.

Valeurs détenues jusqu'à leur échéance

Au 31 octobre 2017, nous avions des valeurs détenues jusqu'à leur échéance comptabilisées au coût amorti d'une valeur comptable de 2 435 M\$ et d'une juste valeur de 2 422 M\$. Les valeurs détenues jusqu'à leur échéance évaluées au coût amorti doivent être soumises à un test de dépréciation de manière périodique. Une dépréciation existe lorsque, de l'avis de la direction, il n'y a plus d'assurance raisonnable que le montant du capital et des intérêts sera perçu intégralement. Au 31 octobre 2017, nous avons déterminé que ces valeurs détenues jusqu'à leur échéance n'avaient pas subi de dépréciation. Au cours de l'exercice 2017, aucune des valeurs détenues jusqu'à leur échéance n'a été vendue.

Note 5 | Prêts^{1,2}

En millions de dollars, au 31 octobre	Selon l'IFRS 9					Selon l'IAS 39				
	2018					2017				
	Montant brut	Provision pour pertes sur créances de troisième stade	Provision pour pertes sur créances de deuxième stades	Provision totale	Valeur nette totale	Montant brut	Provision individuelle	Provision collective	Provision totale	Valeur nette totale
Prêts hypothécaires à l'habitation ³	207 749 \$	143 \$	71 \$	214 \$	207 535 \$	207 271 \$	2 \$	201 \$	203 \$	207 068 \$
Prêts personnels ⁴	43 058	109	372	481	42 577	40 937	7	488	495	40 442
Cartes de crédit	12 673	–	418	418	12 255	12 378	–	386	386	11 992
Entreprises et gouvernements ³	109 555	230	296	526	109 029	97 766	183	351	534	97 232
	373 035 \$	482 \$	1 157 \$	1 639 \$	371 396 \$	358 352 \$	192 \$	1 426 \$	1 618 \$	356 734 \$

1) Les prêts sont présentés nets des produits non gagnés de 421 M\$ (376 M\$ en 2017).

2) Comprend des prêts bruts libellés en dollars américains de 61,0 G\$ (53,1 G\$ en 2017) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 4,8 G\$ (4,8 G\$ en 2017).

3) Comprendent 12 M\$ (12 M\$ en 2017) de prêts hypothécaires à l'habitation et 16 424 M\$ (14 010 M\$ en 2017) de prêts aux entreprises et aux gouvernements évalués à la JVRN (prêts liés au compte de négociation en 2017).

4) Comprendent un montant de 42 M\$ (47 M\$ en 2017) pour des prêts consentis à des particuliers alors qu'ils travaillaient pour la CIBC en vue de financer une partie de leur participation dans des fonds qui effectuent des placements privés en actions en parallèle avec la CIBC et ses sociétés affiliées. Ces prêts sont garantis par la participation de l'emprunteur dans ces fonds. Du total de l'encours de ces prêts, 41 M\$ (47 M\$ en 2017) sont dus par des particuliers qui ne travaillent plus pour la CIBC.

Provision pour pertes sur créances¹

Le tableau ci-après présente un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

				2018
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Selon l'IFRS 9
	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois sur les actifs productifs	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs productifs	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs dépréciés ²	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation				
Solde au début de l'exercice	28 \$	43 \$	151 \$	222 \$
Montages, nets des remboursements et autre décomptabilisation	7	(6)	(13)	(12)
Changements apportés au modèle	(2)	1	22	21
Réévaluation nette ³	(25)	13	60	48
Transferts ³				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	20	(16)	(4)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs productifs	(1)	9	(8)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs dépréciés	–	(2)	2	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ⁴	(1)	(1)	59	57
Radiations ⁵	–	–	(54)	(54)
Recouvrements	–	–	–	–
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	–	–	(10)	(10)
Change et autres	–	2	(3)	(1)
Solde à la fin de l'exercice	27 \$	44 \$	143 \$	214 \$
Prêts personnels				
Solde au début de l'exercice	164 \$	202 \$	110 \$	476 \$
Montages, nets des remboursements et autre décomptabilisation	34	(22)	(5)	7
Changements apportés au modèle	(2)	–	–	(2)
Réévaluation nette ³	(116)	148	299	331
Transferts ³				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	151	(148)	(3)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs productifs	(40)	49	(9)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs dépréciés	–	(31)	31	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ⁴	27	(4)	313	336
Radiations ⁵	–	–	(368)	(368)
Recouvrements	–	–	58	58
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	–	–	(3)	(3)
Change et autres	(1)	1	(1)	(1)
Solde à la fin de l'exercice	190 \$	199 \$	109 \$	498 \$
Cartes de crédit				
Solde au début de l'exercice	101 \$	413 \$	– \$	514 \$
Montages, nets des remboursements et autre décomptabilisation	–	(24)	–	(24)
Changements apportés au modèle	–	2	–	2
Réévaluation nette ³	(143)	370	145	372
Transferts ³				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	179	(179)	–	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs productifs	(35)	35	–	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs dépréciés	–	(247)	247	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ⁴	1	(43)	392	350
Radiations ⁵	–	–	(512)	(512)
Recouvrements	–	–	120	120
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	–	–	–	–
Change et autres	–	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice	102 \$	370 \$	– \$	472 \$
Entreprises et gouvernements				
Solde au début de l'exercice	234 \$	150 \$	204 \$	588 \$
Montages, nets des remboursements et autre décomptabilisation	19	(10)	(15)	(6)
Changements apportés au modèle	(11)	(7)	1	(17)
Réévaluation nette ³	(109)	72	187	150
Transferts ³				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	66	(60)	(6)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs productifs	(21)	25	(4)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs dépréciés	(1)	(24)	25	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ⁴	(57)	(4)	188	127
Radiations ⁵	–	–	(116)	(116)
Recouvrements	–	–	12	12
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	–	–	(10)	(10)
Change et autres	3	1	(48) ⁶	(44)
Solde à la fin de l'exercice	180 \$	147 \$	230 \$	557 \$
Total de la provision pour pertes de crédit attendue¹	499 \$	760 \$	482 \$	1 741 \$
Se compose de ce qui suit :				
Prêts	450 \$	707 \$	482 \$	1 639 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ⁷	49	53	–	102

1) Se reporter à la note 4 pour la provision pour pertes de crédit attendues sur titres de créance évalués à la JVAERG. Les provisions pour pertes de crédit attendues sur les autres actifs financiers classés au coût amorti étaient négligeables au 31 octobre 2018 et ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessus. Les autres actifs financiers classés au coût amorti sont présentés dans notre bilan consolidé, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

2) Comprend la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts dépréciés acquis découlant de l'acquisition de The PrivateBank.

3) Les transferts représentent les transferts d'un stade à l'autre des précédentes provisions pour pertes de crédit attendues à leur classement pour l'exercice considéré. La réévaluation nette représente la variation pendant l'exercice considéré des provisions pour pertes de crédit attendues se rapportant aux transferts effectués, aux radiations nettes, aux modifications des prévisions sur les informations prospectives, aux mises à jour des paramètres et aux remboursements partiels au cours de l'exercice.

4) La dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur prêts et facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan est présentée à titre de dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances dans notre compte de résultat consolidé.

5) Nous cherchons habituellement à obtenir le recouvrement des montants radiés. Les efforts pouvant être déployés dans ce sens varient d'un territoire à l'autre, selon la réglementation pertinente en vigueur et les modalités des ententes initialement conclues avec les clients.

6) Comprend des pertes de crédit attendues de 48 M\$ liées aux prêts de la Barbade qui ont été décomptabilisés au quatrième trimestre de 2018 en raison de l'accord conclu avec le gouvernement de la Barbade visant la restructuration de la dette.

7) Comprimes dans les autres passifs de notre bilan consolidé.

Provision pour pertes sur créances

Le tableau ci-après présente un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la provision pour pertes sur créances selon l'IAS 39 :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2017		
	Selon l'IAS 39		
	Provision individuelle	Provision collective	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation			
Solde au début de l'exercice	1 \$	220 \$	221 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	–	39	39
Radiations	–	(38)	(38)
Recouvrements	–	–	–
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	–	(8)	(8)
Change et autres	1	(12)	(11)
Solde à la fin de l'exercice	2 \$	201 \$	203 \$
Prêts personnels			
Solde au début de l'exercice	8 \$	489 \$	497 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	–	308	308
Radiations	–	(359)	(359)
Recouvrements	–	54	54
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	–	–	–
Change et autres	(1)	(4)	(5)
Solde à la fin de l'exercice	7 \$	488 \$	495 \$
Cartes de crédit			
Solde au début de l'exercice	– \$	386 \$	386 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	–	410	410
Radiations	–	(529)	(529)
Recouvrements	–	119	119
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	–	–	–
Change et autres	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice	– \$	386 \$	386 \$
Entreprises et gouvernements			
Solde au début de l'exercice	249 \$	460 \$	709 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	61	11	72
Radiations	(107)	(24)	(131)
Recouvrements	15	5	20
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	(18)	–	(18)
Change et autres	(17)	18	1
Solde à la fin de l'exercice	183 \$	470 \$	653 \$
Total de la provision pour pertes sur créances	192 \$	1 545 \$	1 737 \$
Se compose de ce qui suit :			
Prêts	192 \$	1 426 \$	1 618 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ¹	–	119	119

1) Comprises dans les autres passifs de notre bilan consolidé.

Données, hypothèses et techniques fondées sur des modèles

Nos provisions pour pertes de crédit attendues sont estimées au moyen de modèles complexes qui reposent sur des données, des hypothèses et des techniques fondées sur des modèles qui font largement appel au jugement de la direction. Plus particulièrement, les éléments de pertes de crédit attendues suivants nécessitent un niveau élevé de jugement qui peut avoir une incidence importante sur le montant présenté au titre des provisions pour pertes de crédit attendues :

- déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit lié à un prêt est survenue;
- calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie;
- établir des prévisions sur les informations prospectives applicables à de multiples scénarios et déterminer la pondération des probabilités pour chaque scénario.

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement qui peut aussi avoir une incidence importante sur le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues comptabilisé.

Déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit est survenue

La question de savoir si un prêt a subi une augmentation importante du risque de crédit à une incidence importante sur le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts de premier stade sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et que les prêts de deuxième stade sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La migration des prêts entre le premier stade et le deuxième stade peut occasionner une importante volatilité des montants comptabilisés au titre des provisions pour pertes de crédit attendues et des provisions pour pertes sur créances pour une période donnée.

Dans la plupart de nos portefeuilles de prêts de détail, nous déterminons s'il y a une augmentation importante du risque de crédit en fonction des variations relatives de la PD sur la durée de vie du prêt depuis sa comptabilisation initiale. Les PD utilisées à cette fin sont la valeur attendue des PD pour la durée de vie obtenues de notre scénario optimiste, de notre scénario pessimiste et de notre scénario de référence. La détermination des PD sur la durée de vie du scénario optimiste, du scénario pessimiste et du scénario de référence au moyen de l'incorporation d'informations prospectives dans les PD à long terme, la détermination de la pondération des probabilités des scénarios et la détermination des variations relatives des PD qui indiquent une augmentation importante du risque de crédit pour nos divers produits de détail font largement appel au jugement. Les augmentations des PD attendues ou les diminutions des seuils pour les variations de la PD qui indiquent une augmentation importante du risque de crédit peuvent causer une importante migration des prêts du premier au deuxième stade, qui à son tour peut entraîner une importante augmentation du montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues. À l'inverse, des diminutions des PD attendues ou des augmentations des seuils pour les variations de la PD qui indiquent une augmentation importante du risque de crédit peuvent entraîner une importante migration des prêts du deuxième au premier stade.

Pour la plupart de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, nous déterminerons s'il y a une augmentation importante du risque de crédit en fonction des variations relatives de la notation interne du risque depuis la comptabilisation initiale. Un jugement important est requis

pour la détermination de la notation interne du risque. La détérioration ou l'amélioration de la notation du risque ou des ajustements au seuil d'abaissement des notations du risque utilisés pour déterminer si une augmentation importante du risque de crédit peut entraîner une migration importante des prêts et des valeurs du premier au deuxième stade, qui à son tour peut avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues.

Bien qu'ils soient potentiellement importants pour le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues qui sont comptabilisées, les seuils pour les variations de PD qui indiquent une augmentation importante du risque de crédit pour nos portefeuilles de détail et les seuils d'abaissement des notations de crédit utilisés pour déterminer une augmentation importante du risque de crédit pour nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements ne devraient pas changer fréquemment.

Tous les prêts de premier stade dont le remboursement du principal ou le paiement des intérêts est en souffrance depuis 30 jours et l'ensemble des prêts de premier stade aux entreprises et aux gouvernements qui figurent maintenant sur la liste des prêts surveillés deviennent automatiquement des prêts de deuxième stade.

Au 31 octobre 2018, si les pertes de crédit attendues sur les prêts productifs de deuxième stade étaient évaluées à l'aide des pertes de crédit attendues de premier stade et non des pertes de crédit attendues pour la durée de vie des prêts productifs, les pertes de crédit attendues se seraient établies à 273 M\$ de moins que le total des pertes de crédit attendues sur les prêts productifs comptabilisé selon l'IFRS 9.

Calculer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie

Nos modèles de provisions pour pertes de crédit attendues intègrent les paramètres de la PD, des PCD et d'ECD, ainsi que la segmentation des portefeuilles qui sert au calcul des ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles de détail et de prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis à l'approche fondée sur les notations internes (NI) avancée. Les ajustements appropriés sont apportés aux paramètres de Bâle afin qu'ils soient conformes aux dispositions de l'IFRS 9, notamment afin de les faire passer de paramètres fondés sur le cycle économique et de paramètres liés au ralentissement économique appliqués dans les calculs réglementaires selon Bâle à des paramètres fondés à un moment dans le temps appliqués en vertu de l'IFRS 9, lesquels prennent en considération des informations prospectives. Pour les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements normalisés, les PD, les PCD et les ECD à long terme sont également convertis en paramètres fondés à un moment dans le temps en incorporant les informations prospectives aux fins de l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en vertu de l'IFRS 9.

Un jugement important est requis pour déterminer les variables d'informations prospectives qui sont pertinentes pour des portefeuilles donnés et pour déterminer la portée d'ajustement des paramètres tout au long du cycle selon les informations prospectives en vue d'établir des paramètres fondés à un moment dans le temps. Alors que les changements dans l'ensemble des variables d'informations prospectives utilisées pour convertir les PD, PCD et les ECD tout au long du cycle en paramètres fondés à un moment dans le temps peuvent faire augmenter ou diminuer les provisions pour pertes de crédit attendues pour une période donnée, les changements de la correspondance des variables d'informations prospectives à des portefeuilles donnés devraient être rares. Cependant, les changements dans les paramètres d'informations prospectives donnés utilisés pour quantifier les paramètres fondés à un moment dans le temps seront fréquents, car nos prévisions sont mises à jour tous les trimestres. Des augmentations du niveau de pessimisme dans les variables d'informations prospectives entraîneront une augmentation des pertes de crédit attendues, tandis que des augmentations du niveau d'optimisme dans les variables d'informations prospectives entraîneront une diminution des pertes de crédit attendues. Ces hausses et baisses pourraient être importantes au cours d'une période donnée et commenceront à se produire au cours de la période où nos perspectives d'avenir changeront.

En ce qui concerne la durée de vie d'un instrument financier, la période maximale prise en compte pour évaluer les pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale pendant laquelle nous sommes exposés au risque de crédit. Pour les facilités de crédit renouvelables, comme les cartes de crédit, la durée de vie d'un compte de carte de crédit correspond au cycle de vie comportemental attendu. Un jugement important est requis pour estimer le cycle de vie comportemental attendu. Des hausses du cycle de vie comportemental attendu feront augmenter les provisions pour pertes de crédit attendues, plus particulièrement pour les prêts renouvelables de deuxième stade.

Établir des prévisions sur les informations prospectives applicables à plusieurs scénarios et déterminer la pondération des probabilités pour chaque scénario

Tel qu'indiqué précédemment, les informations prospectives sont incorporées dans notre évaluation de la question de savoir si l'actif financier a connu une augmentation importante du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale et dans notre estimation des provisions pour pertes de crédit attendues. À partir de l'analyse des données historiques, notre fonction de gestion du risque a cerné et reflété dans nos provisions pour pertes de crédit attendues les variables d'informations prospectives pertinentes qui contribuent au risque de crédit et aux pertes dans nos portefeuilles de détail et de prêts aux entreprises et aux gouvernements. Au sein de notre portefeuille de détail, les principales variables d'information prospective comprennent les taux de chômage, le prix des logements et la croissance du PIB. Dans de nombreux cas, ces variables sont prévues au niveau provincial. Le prix des logements est prévu au niveau municipal dans certains cas. Au sein de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, les taux de croissance de l'indice S&P 500 et du crédit aux entreprises, le taux de chômage et les écarts de taux font partie des principaux indicateurs de la qualité du crédit pour l'intégralité du portefeuille, tandis que les variables d'informations prospectives comme le prix des produits de base sont importantes pour certains portefeuilles.

Notre processus de prévision tire parti du processus que nous utilisons avant l'adoption de l'IFRS 9. Pour la majorité de nos portefeuilles de prêts, notre prévision des variables d'informations prospectives est établie à partir d'un « scénario de référence » ou du scénario le plus probable qui est utilisé à l'interne aux fins de planification et de prévision. Pour la plupart des variables d'informations prospectives liées à nos activités au Canada, nous avons des scénarios de prévision par province. Pour établir le « scénario de référence », nous considérons les prévisions des autorités monétaires telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque du Canada, ainsi que d'économistes du secteur privé. Nous en tirons ensuite des scénarios « optimistes » et « pessimistes » raisonnablement possibles au moyen de prévisions externes qui sont supérieures ou inférieures à notre « scénario de référence » et appliquons le jugement de la direction. Une pondération des probabilités est attribuée à nos scénarios « de référence », « optimistes » et « pessimistes » fondée sur le jugement de la direction.

Le tableau suivant présente les prévisions pour le scénario de référence, et pour les scénarios optimistes et pessimistes pour les variables d'informations prospectives sélectionnées utilisées dans notre estimation des pertes sur créances attendues au 31 octobre 2018. Les montants pour le scénario de référence présentés représentent la valeur moyenne des prévisions sur leur période de projection respective. Les montants pour les scénarios optimistes et pessimistes présentés représentent la valeur moyenne des prévisions sur toute la période de projection.

	Scénario de référence		Scénario optimiste	Scénario pessimiste
	Valeur moyenne sur les douze prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision	Valeur moyenne sur la période de prévision	Valeur moyenne sur la période de prévision
En millions de dollars, au 31 octobre 2018				
Croissance du PIB canadien d'une année à l'autre ¹	1,9 %	1,4 %	2,3 %	1,2 %
Taux de chômage canadien ¹	5,8 %	6,0 %	5,3 %	6,4 %
Taux de croissance de l'indice canadien des prix de l'immobilier ¹	2,2 %	2,3 %	6,4 %	(1,2)%
Taux de croissance de l'indice S&P 500	4,6 %	(1,4)%	11,3 %	(10,8)%
Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (en dollars US)	67 \$	65 \$	78 \$	52 \$

1) Le tableau ci-dessus présente les prévisions sur les informations prospectives au niveau fédéral, soit le regroupement des prévisions provinciales utilisées pour estimer nos pertes de crédit attendues. Dans certains cas, les taux de croissance de l'indice des prix de l'immobilier au niveau municipal font également l'objet de prévisions. Par conséquent, les prévisions pour chacune des provinces ou des municipalités reflétées dans nos pertes de crédit attendues seront différentes des prévisions fédérales présentées ci-dessus.

Le processus de prévision est supervisé par un comité de gouvernance qui est composé de parties prenantes internes à l'échelle de la Banque, y compris de nos fonctions gestion du risque, économie et finances et des unités d'exploitation stratégique touchées, et nécessite un jugement important pour

déterminer à la fois les prévisions sur les informations prospectives pour nos différents scénarios et la pondération des probabilités affectée à chacun des scénarios. En général, une détérioration de nos perspectives en matière d'informations prospectives prévues pour chaque scénario ou une augmentation de la probabilité d'occurrence du « scénario pessimiste » augmentera le nombre de prêts migrés du premier au deuxième stade ainsi que l'estimation des provisions pour perte de crédit attendues. À l'inverse, une amélioration de nos perspectives prévues en matière d'informations prospectives ou une augmentation de la probabilité d'occurrence du « scénario optimiste » aura l'effet contraire. Il n'est pas possible d'isoler de manière significative l'incidence des changements dans les différentes variables d'informations prospectives pour un scénario donné en raison de l'interrelation entre les variables et l'interrelation entre le niveau de pessimisme inhérent à un scénario donné et sa probabilité d'occurrence.

Comme il est mentionné précédemment, le fait d'établir des prévisions sur les informations prospectives applicables à de multiples scénarios et de déterminer la pondération des probabilités pour chaque scénario fait largement appel au jugement par la direction. Si nous avions seulement utilisé notre scénario pessimiste pour évaluer les pertes des crédits attendues sur nos prêts productifs, notre provision pour pertes de crédit attendues aurait été de 241 M\$ plus élevée que celle qui a été comptabilisée au 31 octobre 2018. Cette mesure de la sensibilité ne vise que l'évaluation des pertes de crédit attendues et, par conséquent, n'a pas pris en compte la migration supplémentaire des expositions vers le deuxième stade qui aurait découlé de l'augmentation importante du risque de crédit qui aurait été associé à un scénario entièrement pessimiste.

Les superpositions aux fins de gestion pour les estimations de provisions pour pertes de crédit attendues sont des ajustements que nous utilisons dans des circonstances où nous jugeons que nos données, hypothèses et techniques fondées sur des modèles existantes ne tiennent pas compte de tous les facteurs de risque pertinents. L'émergence de nouveaux événements macroéconomiques, microéconomiques ou politiques, ainsi que les changements attendus des paramètres, modèles ou données qui ne sont pas incorporés dans nos paramètres actuels, migrations des notations de risque interne, modèles ou informations prospectives sont des exemples de telles circonstances. L'utilisation de superpositions aux fins de la gestion nécessite l'exercice d'un jugement important qui peut avoir une incidence sur le montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues.

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable brute des prêts et les montants contractuels des facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan selon l'application de nos PD ponctuelles pour les 12 mois à venir en vertu de l'IFRS 9 aux tranches de PD utilisées aux fins de gestion du risque relativement aux expositions liées au portefeuille de détail et en fonction de la notation interne du risque des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements. Pour plus de précisions sur les catégories de risque de la CIBC, se reporter à la section Risque de crédit du rapport de gestion.

Prêts¹

En millions de dollars, au 31 octobre

	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade ^{2, 3, 4}	2018 Total
Prêts hypothécaires à l'habitation				
– Exceptionnellement faible	141 556 \$	– \$	– \$	141 556 \$
– Très faible	40 225	–	–	40 225
– Bas	15 321	798	–	16 119
– Moyen	859	4 905	–	5 764
– Haut	–	996	–	996
– Défaut	–	–	510	510
– Non noté	2 163	249	167	2 579
Prêts hypothécaires à l'habitation, montant brut ^{5, 6}	200 124	6 948	677	207 749
Provision pour pertes de crédit attendues	27	44	143	214
Prêts hypothécaires à l'habitation, montant net	200 097	6 904	534	207 535
Prêts personnels				
– Exceptionnellement faible	23 808	–	–	23 808
– Très faible	3 813	1 374	–	5 187
– Bas	5 954	702	–	6 656
– Moyen	4 428	1 151	–	5 579
– Haut	245	691	–	936
– Défaut	–	–	142	142
– Non noté	677	33	40	750
Prêts personnels, montant brut ⁶	38 925	3 951	182	43 058
Provision pour pertes de crédit attendues	176	196	109	481
Prêts personnels, montant net	38 749	3 755	73	42 577
Cartes de crédit				
– Exceptionnellement faible	3 405	–	–	3 405
– Très faible	1 747	50	–	1 797
– Bas	3 809	710	–	4 519
– Moyen	1 011	1 241	–	2 252
– Haut	10	528	–	538
– Défaut	–	–	–	–
– Non noté	162	–	–	162
Cartes de crédit, montant brut	10 144	2 529	–	12 673
Provision pour pertes de crédit attendues	88	330	–	418
Cartes de crédit, montant net	10 056	2 199	–	12 255
Entreprises et gouvernements				
– De première qualité	42 532	221	–	42 753
– De qualité inférieure	68 798	3 818	–	72 616
– Liste de surveillance	145	1 120	–	1 265
– Défaut	–	–	504	504
– Non noté	2 397	168	117	2 682
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut ^{5, 7}	113 872	5 327	621	119 820
Provision pour pertes de crédit attendues	159	137	230	526
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	113 713	5 190	391	119 294
Total des prêts, montant net	362 615 \$	18 048 \$	998 \$	381 661 \$

1) Les autres actifs financiers classés au coût amorti ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus, car leurs provisions pour pertes de crédit attendues étaient négligeables au 31 octobre 2018. En outre, le tableau ne présente pas les titres de créance évalués à la JVAERG, pour lesquels des provisions pour pertes de crédit attendues de 23 M\$ ont été comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

2) Comprend les prêts dépréciés acquis découlant de l'acquisition de The PrivateBank.

3) Ne comprend pas les biens saisis de 14 M\$ qui étaient inclus dans les autres actifs du bilan consolidé.

4) Au 31 octobre 2018, 89 % des prêts dépréciés de troisième stade étaient entièrement ou partiellement garantis.

5) Comprend 12 M\$ de prêts hypothécaires à l'habitation et 16 424 M\$ de prêts aux entreprises et aux gouvernements évalués à la JVRN.

6) Les notations de risque internes présentées pour les prêts hypothécaires à l'habitation et certains prêts personnels ne tiennent pas compte des garanties d'emprunt ou d'assurances émises par un gouvernement du Canada (fédéral ou provincial), un organisme du gouvernement canadien ou un assureur du secteur privé, étant donné que l'augmentation importante du risque de crédit de ces prêts est en fonction des variations relatives de la PD sur la durée de vie du prêt, compte non tenu des sûretés ou d'autres rehaussements de crédit.

7) Comprend les engagements de clients en vertu d'acceptations de 10 265 M\$.

Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan

En millions de dollars, au 31 octobre

	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	2018 Total
Détail				
– Exceptionnellement faible	100 772 \$	– \$	– \$	100 772 \$
– Très faible	10 217	1 014	–	11 231
– Bas	7 873	1 612	–	9 485
– Moyen	1 729	1 188	–	2 917
– Haut	234	417	–	651
– Défaut	–	–	13	13
– Non noté	348	33	–	381
Prêts de détail, montant brut	121 173	4 264	13	125 450
Provision pour pertes de crédit attendues	28	43	–	71
Prêts de détail, montant net	121 145	4 221	13	125 379
Entreprises et gouvernements				
– De première qualité	78 672	390	–	79 062
– De qualité inférieure	41 727	1 198	–	42 925
– Liste de surveillance	75	402	–	477
– Défaut	–	–	7	7
– Non noté	735	51	–	786
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut	121 209	2 041	7	123 257
Provision pour pertes de crédit attendues	21	10	–	31
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	121 188	2 031	7	123 226
Total des facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan, montant net	242 333 \$	6 252 \$	20 \$	248 605 \$

Les tableaux qui suivent présentent la qualité du crédit des prêts et acceptations aux entreprises et aux gouvernements et des prêts de détail en fonction de leur valeur comptable au 31 octobre 2017. Pour plus de précisions sur les catégories de notes et sur les tranches de PD de la CIBC, se reporter à la section Risque de crédit du rapport de gestion.

Prêts et acceptations nets aux entreprises et aux gouvernements

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	Note de la CIBC	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	2017 Total
Type de note					
De première qualité	00 – 47	37 800 \$	1 943 \$	719 \$	40 462 \$
De qualité inférieure	51 – 67	38 946	472	188	39 606
Liste de surveillance	70 – 80	745	–	–	745
Défaut	90	257	–	–	257
Total de l'exposition selon l'approche NI avancée		77 748 \$	2 415 \$	907 \$	81 070 \$
Très bon profil		765 \$	– \$	– \$	765 \$
Bon profil		126	–	–	126
Profil satisfaisant		9	–	–	9
Profil faible		–	–	–	–
Défaut		4	–	–	4
Total des expositions classées		904 \$	– \$	– \$	904 \$
Expositions assujetties à l'approche standard		23 761 \$	213 \$	451 \$	24 425 \$
		102 413 \$	2 628 \$	1 358 \$	106 399 \$
Moins la provision collective pour prêts productifs					343 \$
Prêts et acceptations nets aux entreprises et aux gouvernements ¹⁾					106 056 \$

1) Comprend les engagements de clients en vertu d'acceptations de 8 824 M\$.

Prêts nets de détail

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	Tranches de PD	Prêts hypothécaires à l'habitation	Prêts personnels	Cartes de crédit	2017 Total
Niveau de risque					
Exceptionnellement faible	0,01 % – 0,20 %	158 372 \$	22 384 \$	3 257 \$	184 013 \$
Très faible	0,21 % – 0,50 %	22 512	4 107	1 767	28 386
Bas	0,51 % – 2,00 %	19 223	6 307	4 031	29 561
Moyen	2,01 % – 10,00 %	3 076	6 222	2 482	11 780
Haut	10,01 % – 99,99 %	340	895	686	1 921
Défaut	100 %	176	8	–	184
Total de l'exposition selon l'approche NI avancée		203 699 \$	39 923 \$	12 223 \$	255 845 \$
Très bon profil		104 \$	– \$	– \$	104 \$
Bon profil		4	–	–	4
Profil satisfaisant		12	–	–	12
Profil faible		–	–	–	–
Défaut		1	–	–	1
Total des expositions classées		121 \$	– \$	– \$	121 \$
Expositions assujetties à l'approche standard		3 306 \$	873 \$	155 \$	4 334 \$
		207 126 \$	40 796 \$	12 378 \$	260 300 \$
Moins la provision collective pour prêts productifs		58 \$	354 \$	386 \$	798 \$
Prêts nets de détail		207 068 \$	40 442 \$	11 992 \$	259 502 \$

Prêts douteux

En millions de dollars, au 31 octobre	Selon l'IFRS 9			Selon l'IAS 39			2017
	Prêts dépréciés bruts	Provision de troisième stade	Prêts dépréciés, montant net	Prêts dépréciés bruts	Provision individuelle	Provision collective ¹	
	677 \$	143 \$	534 \$	513 \$	2 \$	143 \$	368 \$
Prêts hypothécaires à l'habitation	182	109	73	171	7	134	30
Prêts personnels	621	230	391	626	183	8	435
Entreprises et gouvernements	1 480 \$	482 \$	998 \$	1 310 \$	192 \$	285 \$	833 \$
Total des prêts douteux ^{2, 3}							

1) Comprend les provisions collectives relatives aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours. En outre, nous avons une provision collective de 1 260 M\$ à l'égard des soldes et des engagements non douteux.

2) Le solde moyen des prêts douteux bruts était de 1 333 M\$ (1 376 M\$ en 2017).

3) Des biens saisis de 14 M\$ (21 M\$ en 2017) étaient compris dans les autres actifs au bilan consolidé.

Prêts dépréciés acquis

Le tableau ci-après présente le détail des prêts dépréciés que nous avons acquis découlant de l'acquisition de The PrivateBank :

En millions de dollars, au 31 octobre	2018	2017
Solde de principal non remboursé ¹	20 \$	81 \$
Ajustements de la juste valeur au titre du crédit	(3)	(15)
Valeur temps de l'argent	(1)	(3)
Valeur comptable	16	63
Provision de troisième stade (provision évaluée individuellement en 2017)	(2)	(2)
Valeur comptable, nette de la provision connexe	14 \$	61 \$

1) Représente le principal dû, net des radiations depuis l'acquisition du prêt.

Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux

Ces éléments comprennent les prêts dont le remboursement du principal ou le paiement des intérêts est en souffrance aux termes du contrat. Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts en souffrance aux termes du contrat.

En millions de dollars, au 31 octobre	Moins de 31 jours	De 31 jours à 90 jours	Plus de 90 jours	Total 2018 ¹	Total 2017
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 505 \$	849 \$	– \$	3 354 \$	3 546 \$
Prêts personnels	751	186	–	937	915
Cartes de crédit	547	172	103	822	853
Entreprises et gouvernements	525	158	–	683	811
	4 328 \$	1 365 \$	103 \$	5 796 \$	6 125 \$

1) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

Au cours de l'exercice, les produits d'intérêts bruts qui auraient été comptabilisés à l'égard des prêts douteux s'ils n'avaient pas été considérés comme tels se seraient établis à 81 M\$ (78 M\$ en 2017), dont 27 M\$ (23 M\$ en 2017) au Canada et 54 M\$ (55 M\$ en 2017) à l'étranger. Au cours de l'exercice, les intérêts comptabilisés sur les prêts douteux ont été de 23 M\$ (26 M\$ en 2017), et les intérêts comptabilisés sur les prêts avant qu'ils soient classés comme prêts douteux se sont élevés à 59 M\$ (45 M\$ en 2017), dont 41 M\$ (35 M\$ en 2017) au Canada et 18 M\$ (10 M\$ en 2017) à l'étranger.

Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Produits d'intérêts	17 505 \$	13 593 \$	12 092 \$
Charges d'intérêts	7 440	4 616	3 726
Produits nets d'intérêts	10 065	8 977	8 366
Dotation à la provision pour pertes sur créances	870	829	1 051
Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances	9 195 \$	8 148 \$	7 315 \$

Actifs financiers modifiés

De temps à autres, nous pouvons modifier les modalités contractuelles des prêts classés au deuxième et au troisième stades contractés par un emprunteur qui a éprouvé des difficultés financières en accordant à ce dernier une concession prenant la forme de taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché ou de modalités qui n'auraient pas été autrement considérées. Les variations de la valeur actuelle des paiements en trésorerie futurs estimatifs pour la durée de vie attendue du prêt modifié actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt sont comptabilisées dans les variations de la provision pour pertes de crédit attendues et dans la dotation à la provision pour pertes sur créances. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, des prêts au coût amorti classés au deuxième stade de 133 M\$ et des prêts au coût amorti classés au troisième stade de 119 M\$ avant leur modification, ont été modifiés moyennant une concession financière accordée à l'emprunteur ayant éprouvé des difficultés financières. En outre, la valeur comptable brute des prêts précédemment modifiés de deuxième ou de troisième stade qui ont été reclassés au premier stade au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018 était de 42 M\$.

Note 6 | Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. La CIBC fait appel à divers types d'entités structurées, dont les activités commerciales comprennent la titrisation des actifs financiers, le financement adossé à des créances mobilières et la gestion d'actifs.

Nous consolidons une entité structurée lorsque la substance de la relation indique que nous exerçons un contrôle sur l'entité structurée.

Entités structurées consolidées

Nous consolidons les entités structurées suivantes :

Fonds multicédants

Nous soutenons un fonds multicédants consolidé au Canada qui acquiert des actifs financiers auprès de clients, puis émet des TACM aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Les vendeurs faisant des affaires avec le fonds multicédants continuent de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, en raison du mécanisme de surdimensionnement. Nous détenons tous les TACM en circulation.

Fiducies de titrisation de créances sur cartes de crédit

Nous vendons des participations dans un bloc renouvelable de créances sur cartes de crédit découlant de certains comptes de cartes de crédit à Cards II Trust (Cards II). Cards II acquiert une quote-part de créances sur cartes de crédit de certains comptes de cartes de crédit parmi des portefeuilles désignés avec le produit tiré de l'émission de billets.

Les opérations de titrisation de créances sur cartes de crédit sont des opérations de titrisation à rechargement, les soldes des créances sur cartes de crédit variant d'un mois à l'autre, à mesure que les titulaires de cartes de crédit remboursent leurs soldes et que de nouvelles créances sont produites.

Les billets sont présentés à titre d'emprunts garantis dans les dépôts au bilan consolidé.

Au 31 octobre 2018, un montant de 4,1 G\$ de créances sur cartes de crédit, d'une juste valeur de 4,1 G\$ (3,0 G\$ en 2017, d'une juste valeur de 3,0 G\$) soutenait un passif au titre du financement connexe de 4,1 G\$, d'une juste valeur de 4,1 G\$ (3,0 G\$ en 2017, d'une juste valeur de 3,0 G\$).

Garant d'obligations sécurisées

Nous avons deux programmes d'obligations sécurisées, soit le Programme structuré d'obligations sécurisées (programme structuré) et le Programme législatif d'obligations sécurisées (programme législatif). Les obligations sécurisées sont des obligations au bilan avec droit de recours intégral qui sont aussi entièrement garanties par les actifs à l'égard desquels les détenteurs d'obligations profitent d'un droit prioritaire en cas d'insolvabilité de la CIBC. En vertu du programme structuré, nous transférons un bloc de prêts hypothécaires assurés par la SCHL à CIBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership qui conserve ces prêts et agit à titre de garant auprès des détenteurs d'obligations en ce qui concerne le paiement des intérêts et du capital. En vertu du programme législatif, nous transférons un bloc de prêts hypothécaires non assurés ordinaires à CIBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, qui conserve ces prêts et agit à titre de garant auprès des détenteurs d'obligations en ce qui concerne le paiement des intérêts et du capital.

Dans le cas des deux programmes d'obligations sécurisées, les actifs n'appartiennent pas à la CIBC, mais plutôt au garant. Au 31 octobre 2018, notre programme structuré avait un solde de passif au titre d'obligations sécurisées de 0,3 G\$, d'une juste valeur de 0,3 G\$ (0,3 G\$ en 2017, d'une juste valeur de 0,3 G\$), et notre programme législatif avait un solde de passif au titre d'obligations sécurisées de 19,5 G\$, d'une juste valeur de 19,6 G\$ (17,1 G\$ en 2017, d'une juste valeur de 17,3 G\$). Le passif au titre des obligations sécurisées est soutenu par une tranche de l'actif établie aux termes d'un contrat transféré au garant et par certains accords contractuels conçus pour protéger les détenteurs d'obligations contre des événements indésirables, notamment les variations des devises.

Fonds de placement gérés par la CIBC

Nous établissons et gérons des fonds de placement, notamment des fonds communs de placement et des fonds mis en commun. Nous agissons à titre de gestionnaire de placements et touchons des honoraires de gestion établis en fonction du marché et, dans le cas de certains fonds mis en commun, nous touchons une rémunération liée au rendement qui est généralement calculée en fonction du rendement des fonds. Au cours de la période de lancement, les fonds de placement gérés par la CIBC reçoivent de temps à autre du capital de démarrage. Nous consolidons ces fonds de placement à l'égard desquels nous disposons d'un pouvoir décisionnel sur les activités pertinentes des fonds et au sein desquels notre capital de démarrage, ou nos parts détenues, sont significatifs par rapport à l'ensemble de la variabilité des rendements des fonds, de sorte que nous sommes réputés agir à titre de mandant plutôt qu'à titre de mandataire. Au 31 octobre 2018, le total des actifs et des participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds de placement consolidés gérés par la CIBC était établis respectivement à 64 M\$ et 31 M\$ (respectivement 70 M\$ et 12 M\$ en 2017). Les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds de placement consolidés gérés par la CIBC sont comprises dans les autres passifs, les parts des fonds de placement étant obligatoirement remboursables au gré de l'investisseur.

Placements communautaires comportant des avantages fiscaux

Nous soutenons certaines entités structurées qui investissent dans des projets de développement des collectivités aux États-Unis en consentant des prêts assortis d'un taux d'intérêt inférieur à celui du marché et dont le rendement repose surtout sur la réalisation de crédits d'impôt. Au 31 octobre 2018, le programme avait un encours de prêts de 59 M\$ (44 M\$ en 2017).

Entités structurées non consolidées

Les entités structurées suivantes ne sont pas consolidées par la CIBC :

Fonds monocéda nt et fonds multicédants

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocéda nt et de plusieurs fonds multicédants soutenus par la CIBC au Canada. Les fonds multicédants acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Le fonds monocéda nt acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme de droits conservés. Les fonds multicédants peuvent obtenir des améliorations des modalités de crédit auprès de tiers. Au 31 octobre 2018, le total de l'actif au titre du fonds monocéda nt et des fonds multicédants s'élevait respectivement à 0,5 G\$ et 7,1 G\$ (respectivement 0,5 G\$ et 5,7 G\$ en 2017).

Nous pouvons généralement fournir aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, et nous pouvons fournir au fonds monocéda nt et aux fonds multicédants des services de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédants gérés et administrés nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les PCAC qui n'ont pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir du PCAC émis par les fonds multicédants aux fins d'activités de tenue de marché.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédant en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédants ou limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédants.

Tous les honoraires provenant des activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies

Nous détenons des placements dans des entités émettrices structurées par des tiers et fournissons des prêts, des facilités de liquidité et des facilités de crédit à celles-ci. Nous détenons également des placements dans des sociétés en commandite dans lesquelles nous sommes généralement un investisseur passif à titre de commanditaire. Dans certains cas, nous sommes un co-commandité et exerçons une influence notable sur les sociétés en commandite. À l'instar des autres commanditaires, nous devons fournir du financement à ces commanditaires à hauteur de notre engagement.

Structures de placement sans transformation

Nous avons une exposition à des parts de fonds de placement gérés par des tiers ou par la CIBC. Nous concluons des dérivés sur actions avec des fonds de placement gérés par des tiers afin de transférer le rendement de ces fonds de référence. Ces transactions procurent aux investisseurs de fonds de placement gérés par des tiers l'exposition qu'ils recherchent aux fonds de référence de manière efficace sur le plan fiscal.

Fiducie de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux

Nous avons vendu des prêts hypothécaires commerciaux au moyen d'une entente de transfert de flux de trésorerie sans transformation à une fiducie qui titre ces prêts en différentes catégories de certificats de propriété détenus par divers investisseurs externes. Nous continuons à fournir des services de gestion spéciale à l'égard de ces prêts hypothécaires en échange d'honoraires établis au taux du marché. Au 31 octobre 2018, le montant total des certificats de propriété en circulation dans les fiducies de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux était de néant (11 M\$ en 2017).

Fiducie de capital CIBC

Nous avons émis des billets de dépôt de premier rang à la Fiducie de capital CIBC, qui finance l'acquisition de ces billets au moyen de l'émission de billets de catégorie 1 de la CIBC (billets) dont l'échéance correspond à celle des billets de dépôt de premier rang. Les billets sont admissibles au traitement en tant que fonds propres réglementaires de première catégorie et sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres qui seront considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles. Pour plus de précisions, se reporter à la note 16.

Fonds de placement gérés par la CIBC

Comme il est indiqué ci-dessus, nous établissons des fonds de placement, notamment des fonds communs de placement et des fonds mis en commun, pour fournir aux clients des possibilités de placement et dans le cadre desquels nous pouvons toucher des honoraires de gestion et une rémunération liée au rendement. Nous pouvons détenir une quantité négligeable de parts dans ces fonds gérés par la CIBC. Nous ne consolidons pas ces fonds si nos participations dans ces fonds n'entraînent pas une grande fluctuation des rendements, de sorte que nous sommes réputés agir à titre de mandataire dans nos fonctions de gestionnaire de placements, plutôt qu'à titre de mandant. Nous n'offrons aucune garantie quant au rendement des fonds de placement gérés par la CIBC. Au 31 octobre 2018, le total des biens sous gestion dans les fonds de placement non consolidés gérés par la CIBC totalisait 114,4 G\$ (113,9 G\$ en 2017).

Entités émettrices de titres adossés à des créances avec flux groupés structurées par la CIBC

Nous détenons des positions dans des entités émettrices structurées de TAC flux groupés par l'intermédiaire d'investissements dans ces entités émettrices structurées ou de dérivés de crédit vendus se reportant à ces entités émettrices structurées. Nous pouvons également offrir des facilités de liquidité ou d'autres facilités de crédit. Les entités émettrices structurées sont financées au moyen de l'émission de tranches de titres de premier rang ou de titres secondaires. Nous pouvons détenir une partie de ces tranches de titres de premier rang ou de titres secondaires.

Nous avons auparavant réduit nos activités de structuration d'entités émettrices de TAC flux groupés dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation. Nos positions à l'égard des entités émettrices de TAC flux groupés découlent principalement de notre participation antérieure à titre d'agents de structuration et de placement pour des entités émettrices de TAC flux groupés. Au 31 octobre 2018, les actifs dans des entités émettrices de TAC flux groupés structurées par la CIBC présentaient un montant en capital total de 334 M\$ (382 M\$ en 2017).

Entités structurées par des tiers – activités de crédit structuré en voie de liquidation

Tout comme pour nos activités structurées, nous avons aussi réduit nos activités liées aux entités émettrices structurées par des tiers dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation. Ces positions étaient initialement négociées au moment de l'intermédiation, de la corrélation et de la négociation, activités qui nous ont permis de dégager une marge sur les positions appariées.

Placements en lien avec la Community Reinvestment Act des États-Unis

Nous détenons des placements en titres de créance et en actions dans des sociétés à responsabilité limitée relativement à nos initiatives en vertu de la *Community Reinvestment Act* des États-Unis d'une valeur comptable de 241 M\$ (159 M\$ en 2017). Ces sociétés investissent dans des projets admissibles de développement communautaire, comme des projets de logements abordables, dont le rendement repose surtout sur la réalisation de crédits d'impôt. À l'instar des autres investisseurs dans ces sociétés, nous sommes tenus de fournir du financement à hauteur de notre engagement dans ces sociétés à responsabilité limitée. Au 31 octobre 2018, le total de l'actif de ces sociétés à responsabilité limitée s'établissait à 4,6 G\$ (3,9 G\$ en 2017).

Les montants au bilan et notre risque maximal de perte lié à des entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Le risque maximal comprend la valeur comptable des placements non couverts, les montants notionnels pour les facilités de liquidité et de crédit, et les montants notionnels, nets du cumul des pertes liées à la juste valeur pour les dérivés de crédit non couverts vendus sur les actifs de référence des entités structurées. L'incidence des REC n'est pas prise en compte dans le tableau ci-après.

En millions de dollars, au 31 octobre 2018	Fonds monocédant et fonds multicédants	Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies	Entités émettrices structurées – activités en voie de liquidation ¹	Divers ²
Actifs au bilan à leur valeur comptable³				
Valeurs mobilières	9 \$	1 769 \$	3 \$	293 \$
Prêts	93	1 577	–	–
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	–	1	–	5
Dérivés⁴	–	–	–	5
	102 \$	3 347 \$	3 \$	303 \$
31 octobre 2017	94 \$	3 025 \$	109 \$	528 \$
Passifs au bilan à leur valeur comptable³				
Dépôts	– \$	– \$	– \$	1 600 \$
Dérivés⁴	–	–	131	–
	– \$	– \$	131 \$	1 600 \$
31 octobre 2017	– \$	– \$	148 \$	1 656 \$
Risque maximal de perte, net des couvertures				
Placements et prêts	102 \$	3 347 \$	3 \$	298 \$
Montant notionnel au titre de dérivés vendus, moins les pertes liées à la juste valeur	–	–	26	–
Facilités de liquidités et de crédit et engagements	7 136⁵	1 656	13	114
Moins : couvertures des risques liés aux investissements, aux prêts et aux dérivés vendus	–	–	(29)	(44)
	7 238 \$	5 003 \$	13 \$	368 \$
31 octobre 2017	5 835 \$	5 284 \$	119 \$	258 \$

1) Comprennent les entités émettrices de TAC avec flux groupés structurées par la CIBC et les entités émettrices structurées par des tiers.

2) Comprennent les structures de placement sans transformation, une fiducie de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux, la Fiducie de capital CIBC et les fonds de placement gérés par la CIBC et des véhicules de placement liés à la *Community Reinvestment Act*.

3) Exclut les entités structurées créées par la SCHL, la Fannie Mae, la Freddie Mac, la Ginnie Mae, les FHLB, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association.

4) Comprennent des swaps sur défaut et des swaps sur rendement total vendus en vertu desquels nous assumons des risques. Excluent les dérivés de taux de change, les dérivés de taux d'intérêt et les autres dérivés fournis dans le cours normal des activités de facilitation pour les clients.

5) Compte non tenu d'un montant additionnel de 1,7 G\$ (3,0 G\$ en 2017) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs et de 9 M\$ (néant en 2017) lié au placement direct dans les fonds multicédants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Nous détenons également des placements dans divers fonds de placement gérés par des tiers, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, des fonds négociés en Bourse, des fonds communs de placement et des fiducies de placement. Nous achetons et vendons des parts de ces fonds de placement dans le cadre d'activités de négociation ou d'activités de facilitation pour les clients gérés au sein de portefeuilles plus importants. En règle générale, nous sommes un investisseur passif et non le gestionnaire de placements dans ces fonds de placement. Nous n'agissons pas à titre de promoteur des fonds de placement gérés par des tiers pas plus que nous disposons d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités du fonds. Le risque de perte maximal découlant de nos placements se limite à leur valeur comptable et aux engagements inutilisés que nous avons consentis à ces fonds. De plus, nous émettons certains billets structurés et nous concluons des dérivés sur actions indexés au rendement de certains fonds de placement. Par conséquent, nous n'incluons pas nos participations dans ces fonds de placement gérés par des tiers dans le tableau ci-dessus.

Décomptabilisation des actifs financiers

Nous concluons, dans le cours normal des activités, des transactions en vertu desquelles nous transférons des actifs financiers comptabilisés directement à des tiers, mais nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces actifs. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent des flux de rentrées associés aux actifs. En raison de la conservation des risques, les actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés, et ces transferts sont comptabilisés à titre d'opérations d'emprunts garantis.

La majorité de nos actifs financiers cédés aux entités non consolidées qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation sont : i) des prêts hypothécaires à l'habitation dans le cas de transactions de titrisation, ii) des valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension et iii) des valeurs prêtées en vertu d'ententes de prêts de valeurs.

Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation

Nous titrisons des blocs de prêts hypothécaires à l'habitation entièrement garantis à taux fixe et à taux variable par la création de TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, aux termes du programme de TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, soutenu par la SCHL.

Conformément au programme d'Obligations hypothécaires du Canada, soutenu par la SCHL, nous vendons des TACH à une fiducie de titrisation soutenue par le gouvernement qui émet des titres aux investisseurs. Nous ne consolidons pas la fiducie de titrisation. Nous pouvons agir à titre de contrepartie à des swaps de taux d'intérêt aux termes desquels nous versons à la fiducie les intérêts à payer aux investisseurs et recevons les intérêts sur les TACH. Nous avons également vendu des TACH directement à la SCHL aux termes du Programme d'achat de prêts hypothécaires du gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres investisseurs tiers.

La vente des blocs de prêts hypothécaires qui comprennent les TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* n'est pas admissible à la décomptabilisation, car nous conservons les risques de remboursement anticipé, de crédit et de taux d'intérêt associés aux prêts hypothécaires, ce qui représente la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les prêts hypothécaires continuent de figurer dans notre bilan consolidé et sont présentés au coût amorti. Nous comptabilisons également le produit au comptant tiré de la titrisation à titre de dépôts – emprunts garantis.

Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous vendons des valeurs, mais nous concluons simultanément des ententes de rachat de ces valeurs à un prix fixe et à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Valeurs prêtées en échange de garanties au comptant ou de garanties sous forme de valeurs mobilières

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous prêtons des valeurs qui nous seront rendues à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation et des passifs financiers associés :

En millions de dollars, au 31 octobre	2018		2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation ¹	18 433 \$	18 286 \$	19 948 \$	19 857 \$
Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension ²	10 482	10 482	10 391	10 391
Valeurs prêtées en échange de garanties sous forme de trésorerie ²	15	15	72	72
Valeurs prêtées en échange de garanties sous forme de valeurs mobilières ²	21 277	21 277	19 291	19 291
	50 207 \$	50 060 \$	49 702 \$	49 611 \$
Passifs associés ³	50 448 \$	50 564 \$	50 261 \$	50 492 \$

- 1) Comprennent principalement des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens transférés à la Fiducie canadienne pour l'habitation. Certains soldes de liquidités en transit liés au processus de titrisation s'élevant à 705 M\$ (809 M\$ en 2017) ont servi à réduire ces soldes.
- 2) Excluent le surdimensionnement d'actifs donnés en garantie. Les conventions de rachat et de prêt de valeurs mobilières sont régies en tenant compte des actifs détenus par la CIBC et des actifs détenus par des tiers sur une base collective. La valeur comptable représente la répartition estimée relativement au transfert de nos propres actifs financiers.
- 3) Comprennent l'obligation de restituer les garanties sous forme de valeurs mobilières hors bilan au titre des valeurs prêtées.

Note 7 | Terrains, bâtiments et matériel

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date		Terrains et bâtiments ¹	Matériel informatique	Mobilier de bureau, matériel et autre ²	Améliorations locatives	Total
2018	Coût					
	Solde au début de l'exercice	1 356 \$	1 060 \$	884 \$	1 073 \$	4 373 \$
	Acquisitions ³	27	136	62	62	287
	Cessions ⁴	(16)	(35)	(13)	(5)	(69)
	Ajustements ⁵	17	3	4	4	28
	Solde à la fin de l'exercice	1 384 \$	1 164 \$	937 \$	1 134 \$	4 619 \$
2017	Solde à la fin de l'exercice	1 356 \$	1 060 \$	884 \$	1 073 \$	4 373 \$
2018	Amortissement cumulé					
	Solde au début de l'exercice	606 \$	868 \$	436 \$	680 \$	2 590 \$
	Amortissement ⁴	37	101	46	73	257
	Cessions ⁴	(8)	(19)	(5)	(5)	(37)
	Ajustements ⁵	9	3	—	2	14
	Solde à la fin de l'exercice	644 \$	953 \$	477 \$	750 \$	2 824 \$
2017	Solde à la fin de l'exercice	606 \$	868 \$	436 \$	680 \$	2 590 \$
	Valeur comptable nette					
	Au 31 octobre 2018	740 \$	211 \$	460 \$	384 \$	1 795 \$
	Au 31 octobre 2017	750 \$	192 \$	448 \$	393 \$	1 783 \$

- 1) Comprennent des terrains et des bâtiments sous-jacents à un contrat de location-financement. Voir ci-après pour plus de précisions.
- 2) Comprennent des travaux en cours de 152 M\$ (133 M\$ en 2017) non soumis à l'amortissement.
- 3) Comprennent des acquisitions par voie de regroupement d'entreprises de néant (62 M\$ en 2017).
- 4) Comprennent les sorties d'immobilisations entièrement amorties.
- 5) Comprennent les écarts de change.

Les acquisitions et les cessions nettes au cours de l'exercice étaient les suivantes : des acquisitions nettes de 45 M\$ pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada (cession nettes de 97 M\$ en 2017), des acquisitions nettes de 6 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (cession nettes de 9 M\$ en 2017), des acquisitions nettes de 28 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (acquisitions nettes de 68 M\$ en 2017), des acquisitions nettes de 1 M\$ pour Marchés des capitaux (acquisitions nettes de néant en 2017) et des acquisitions nettes de 138 M\$ pour Siège social et autres (acquisitions nettes de 82 M\$ en 2017).

Contrat de location-financement du bien immobilier

Un contrat de location-financement du bien immobilier, dont une partie est louée et considérée comme un immeuble de placement, est inclus dans les terrains et bâtiments ci-dessus. La valeur comptable du contrat de location-financement du bien immobilier se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017
Solde au début de l'exercice	379 \$	418 \$
Amortissement	(23)	(24)
Écarts de change	7	(15)
Solde à la fin de l'exercice	363 \$	379 \$

Des produits locatifs de 97 M\$ (99 M\$ en 2017 et 99 M\$ en 2016) ont été tirés de l'immeuble de placement. Des charges d'intérêts de 25 M\$ (28 M\$ en 2017 et 30 M\$ en 2016) et des charges autres que d'intérêts de 49 M\$ (40 M\$ en 2017 et 49 M\$ en 2016) ont été engagées à l'égard du contrat de location-financement du bien immobilier. Notre engagement lié au contrat de location-financement est présenté à la note 21.

Note 8 | Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

La valeur comptable du goodwill est soumise à un test de dépréciation annuellement au 1^{er} août et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Le goodwill est affecté aux UGT aux fins du test de dépréciation en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le test de dépréciation du goodwill est effectué en comparant la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill a été affecté avec sa valeur comptable, y compris le goodwill, et tout écart défavorable est comptabilisé à titre de perte de valeur du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Nous comptons trois principales UGT auxquelles nous avons affecté du goodwill. La variation de la valeur comptable du goodwill affecté à chaque UGT s'établit comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date		UGT				Total
		CIBC FirstCaribbean	Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Divers	
2018	Solde au début de l'exercice	405 \$	884 \$	3 952 \$	126 \$	5 367 \$
	Acquisitions	-	-	29 ¹	62	91
	Dépréciation	-	-	-	-	-
	Écarts de charge	8	-	97	1	106
	Solde à la fin de l'exercice	413 \$	884 \$	4 078 \$	189 \$	5 564 \$
2017	Solde au début de l'exercice ²	421 \$	884 \$	107 \$	127 \$	1 539 \$
	Acquisitions	-	-	3 944	-	3 944
	Dépréciation	-	-	-	-	-
	Écarts de charge	(16)	-	(99)	(1)	(116)
	Solde à la fin de l'exercice	405 \$	884 \$	3 952 \$	126 \$	5 367 \$

1) Goodwill supplémentaire comptabilisé découlant de notre acquisition de The PrivateBank. Se reporter à la note 3 pour plus de précisions.

2) Net de la perte de valeur cumulative du goodwill de 623 M\$ de FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean) et de néant pour les autres UGT.

Test de dépréciation du goodwill et principales hypothèses

CIBC FirstCaribbean

En décembre 2006, la CIBC est devenue l'actionnaire majoritaire de CIBC FirstCaribbean et détient maintenant 91,7 % de ses actions. CIBC FirstCaribbean est une grande banque des Caraïbes qui offre un éventail complet de services financiers dans les secteurs des Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement, des Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises et de Gestion des avoirs. Affichant un actif d'environ 12 G\$ US, CIBC FirstCaribbean exerce ses activités dans la région des Caraïbes et est inscrite à la cote des Bourses de la Barbade, de Trinité et des Caraïbes orientales. Les résultats de CIBC FirstCaribbean sont inclus dans ceux de Siège social et autres.

La valeur recouvrable de CIBC FirstCaribbean repose sur le calcul de la valeur d'utilité qui est estimée à l'aide de projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans approuvées par la direction de CIBC FirstCaribbean et d'une estimation des fonds propres qui doivent être maintenus dans la région pour soutenir les activités courantes.

Au cours du deuxième et du troisième trimestres de 2018, nous avons effectué un test de dépréciation du goodwill hors cycle en raison de la conjoncture des marchés, dont le résultat a entraîné le retrait du premier appel public à l'épargne de CIBC FirstCaribbean et l'annonce du gouvernement de la Barbade concernant la restructuration de la dette publique du pays, respectivement. Nous avons déterminé qu'aucune dépréciation n'était requise pour les deux trimestres.

Au cours du quatrième trimestre, nous avons effectué notre test de dépréciation annuel en date du 1^{er} août 2018 et continué de déterminer que la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean avoisinait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de 2018. Les prévisions pour CIBC FirstCaribbean utilisées aux fins de notre test de dépréciation reflètent les attentes à l'égard de la poursuite de la croissance des prêts productifs au cours de la période visée par les prévisions, ainsi que les flux de trésorerie attendus de la restructuration de la dette du gouvernement de la Barbade.

Au 1^{er} août 2018, un taux de croissance final de 2,5 % (2,5 % au 1^{er} août 2017) a été appliqué aux années ultérieures aux prévisions sur cinq ans. Tous les flux de trésorerie attendus ont été actualisés à un taux après impôt de 14,7 % au 1^{er} août 2018 (16,5 % avant impôt) qui, à notre avis, est un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque approprié pour CIBC FirstCaribbean (nous avons utilisé un taux après impôt de 14 % au 1^{er} août 2017). L'établissement d'un taux d'actualisation et d'un taux de croissance final fait appel au jugement. Le taux d'actualisation a été déterminé à l'aide des principaux facteurs suivants : i) le taux sans risque; ii) une prime pour le risque lié aux actions; iii) un ajustement bêta à la prime pour le risque lié aux actions en fonction d'un examen des bêtas d'institutions financières négociées en Bourse comparables dans la région; et iv) une prime pour le risque lié au pays. Le taux de croissance final a été fixé en fonction des attentes de la direction à l'égard de la croissance réelle et des taux d'inflation prévus.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou du taux de croissance final, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs. Au 1^{er} août 2018, nous avons estimé qu'une baisse de 10 % des flux de trésorerie attendus pour le dernier exercice et les exercices subséquents entraînerait une réduction d'environ 135 M\$ de la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean. Nous avons également estimé qu'une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation après impôt entraînerait une réduction d'environ 78 M\$ de la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean au 1^{er} août 2018. Ces données sensibles ne sont fournies qu'à titre d'indication et doivent être envisagées avec prudence, l'incidence de la variation de chaque hypothèse à l'égard de la valeur recouvrable estimée étant calculée individuellement sans que d'autres hypothèses soient modifiées. En pratique, des modifications apportées à un facteur peuvent provoquer des changements pour un autre facteur, ce qui peut amplifier, amoindrir ou occulter les données sensibles présentées.

Gestion des avoirs, région du Canada

La valeur recouvrable de l'UGT Gestion des avoirs, région du Canada, repose sur le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La juste valeur est estimée à l'aide d'une approche fondée sur les résultats en vertu de laquelle les résultats attendus reposent sur le plan interne de Gestion des avoirs qui est approuvé par la direction et s'échelonne sur trois ans. Le calcul tient compte des résultats attendus multipliés par un multiple tiré de ratios cours/bénéfice observables d'institutions comparables de gestion des avoirs. Les ratios cours/bénéfice de ces institutions comparables de gestion des avoirs variaient de 9,2 à 19,2 en date du 1^{er} août 2018 (10,8 à 22,3 en date du 1^{er} août 2017).

Nous avons établi que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Gestion des avoirs dépassait largement sa valeur comptable au 1^{er} août 2018. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de 2018.

Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Au cours de l'exercice 2017, nous avons conclu les acquisitions de The PrivateBank et de Geneva Advisors. Le goodwill découlant de ces deux acquisitions a été affecté à l'UGT Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

La valeur recouvrable du Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, repose sur le calcul de la valeur d'utilité qui est estimée à l'aide de projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans approuvée par la direction et d'une estimation des fonds propres qui doivent être maintenus pour soutenir les activités courantes.

Nous avons établi lors du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2018 que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, dépassait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de 2018.

Au 1^{er} août 2018, un taux de croissance final de 3,5 % (s. o. au 1^{er} août 2017) a été appliqué aux années ultérieures aux prévisions sur cinq ans. Tous les flux de trésorerie attendus ont été actualisés à un taux après impôt de 10,0 % au 1^{er} août 2018 (11,2 % avant impôt) qui, à notre avis, est un taux d'intérêt ajusté en fonction du risque approprié pour le Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. L'établissement d'un taux d'actualisation et d'un taux de croissance final fait appel au jugement. Le taux d'actualisation a été déterminé à l'aide des principaux facteurs suivants : i) le taux sans risque; ii) une prime pour le risque lié aux actions; et iii) un ajustement bêta à la prime pour le risque lié aux actions en fonction d'un examen des bêtas d'institutions financières négociées en Bourse comparables dans la région. Le taux de croissance final a été fixé en fonction des attentes de la direction à l'égard de la croissance réelle et des taux d'inflation prévus.

Divers

Le goodwill lié aux autres UGT comprend des montants qui, pris individuellement, ne sont pas jugés importants. Nous avons déterminé que dans le cadre du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2018, la valeur recouvrable estimée de ces UGT excédait leur valeur comptable.

Répartition entre les unités d'exploitation stratégique

Un goodwill de 5 564 M\$ (5 367 M\$ en 2017) est réparti entre les unités d'exploitation stratégique de la façon suivante : un montant de 954 M\$ à Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (892 M\$ en 2017), un montant de 462 M\$ à Siège social et autres (454 M\$ en 2017), un montant de 4 078 M\$ à Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (3 952 M\$ en 2017), un montant de 63 M\$ à Marchés des capitaux (62 M\$ en 2017) et un montant de 7 M\$ à Services bancaires personnels et PME, région du Canada (7 M\$ en 2017).

Logiciels et autres immobilisations incorporelles

La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie est présentée au tableau suivant :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date		Contractuels ¹	Nom de marque ²	Total
2018	Solde au début de l'exercice	116 \$	25 \$	141 \$
	Écarts de charge	–	1	1
	Solde à la fin de l'exercice	116 \$	26 \$	142 \$
2017	Solde au début de l'exercice	116 \$	26 \$	142 \$
	Écarts de charge	–	(1)	(1)
	Solde à la fin de l'exercice	116 \$	25 \$	141 \$

1) Représentent des contrats de gestion achetés lors d'acquisitions antérieures.

2) Acquis au moment de l'acquisition de CIBC FirstCaribbean.

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent ce qui suit :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date		Logiciels ¹	Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base ²	Contractuels ³	Relations clients ⁴	Total
2018	Valeur comptable brute					
	Solde au début de l'exercice	2 632 \$	599 \$	44 \$	310 \$	3 585 \$
	Acquisitions	363	–	–	–	363
	Cessions⁵	(4)	–	(12)	–	(16)
	Ajustements⁶	(5)	12	2	4	13
	Solde à la fin de l'exercice	2 986 \$	611 \$	34 \$	314 \$	3 945 \$
2017	Solde à la fin de l'exercice	2 632 \$	599 \$	44 \$	310 \$	3 585 \$
2018	Amortissement cumulé					
	Solde au début de l'exercice	1 403 \$	239 \$	9 \$	97 \$	1 748 \$
	Amortissement et perte de valeur^{5,7}	285	75	8	32	400
	Cessions⁵	–	–	12	–	12
	Ajustements⁶	(3)	6	1	2	6
	Solde à la fin de l'exercice	1 685 \$	320 \$	6 \$	131 \$	2 142 \$
2017	Solde à la fin de l'exercice	1 403 \$	239 \$	9 \$	97 \$	1 748 \$
	Valeur comptable nette					
	Au 31 octobre 2018	1 301 \$	291 \$	28 \$	183 \$	1 803 \$
	Au 31 octobre 2017	1 229 \$	360 \$	35 \$	213 \$	1 837 \$

1) Comprennent des travaux en cours de 467 M\$ (456 M\$ en 2017) non soumis à l'amortissement.

2) Acquis au moment des acquisitions de CIBC FirstCaribbean et de The PrivateBank.

3) Représentent une combinaison de contrats de gestion achetés lors d'acquisitions antérieures, ainsi que les contrats de gestion achetés dans le cadre de nos acquisitions de The PrivateBank et de Geneva Advisors en 2017.

4) Représentent les relations clients associées aux acquisitions antérieures, dont CIBC Atlantic Trust et le portefeuille de cartes de crédit MasterCard, ainsi que les relations clients associées à nos acquisitions de The PrivateBank et de Geneva Advisors en 2017.

5) Comprennent les sorties d'immobilisations entièrement amorties.

6) Comprennent les écarts de change.

7) Comprennent des pertes de valeur de néant (2 M\$ en 2017) liées aux logiciels.

Les acquisitions et les cessions nettes à leur valeur comptable brute au cours de l'exercice ont été les suivantes : des acquisitions nettes de néant pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada (acquisitions nettes de 1 M\$ en 2017), des cessions nettes de néant pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (cessions nettes de 28 M\$ en 2017), des acquisitions nettes de 12 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (acquisitions nettes de 471 M\$ en 2017), des acquisitions nettes de néant pour Marchés des capitaux (acquisitions nettes de 1 M\$ en 2017) et des acquisitions nettes de 351 M\$ pour Siège social et autres (acquisitions nettes de 392 M\$ en 2017).

Note 9 | Autres actifs

En millions de dollars, au 31 octobre	2018	2017
Intérêts courus à recevoir	1 292 \$	951 \$
Actif au titre des prestations définies (note 18)	362	200
Certificats d'or et d'argent	251	186
Comptes des clients des courtiers	2 997	1 503
Impôt exigible à recevoir	3 175	2 783
Autres charges payées d'avance	685	697
Garantie sur dérivés à recevoir	5 071	4 420
Débiteurs	868	512
Divers	582	553
	15 283 \$	11 805 \$

Note 10 | Dépôts^{1, 2}

En millions de dollars, au 31 octobre	Payables à vue ³	Payables sur préavis ⁴	Payables à terme fixe ^{5, 6}	Total 2018	Total 2017
Particuliers	11 845 \$	100 926 \$	51 108 \$	163 879 \$	159 327 \$
Entreprises et gouvernements ⁷	58 989	52 309	128 851	240 149	225 622
Banques	4 186	191	10 003	14 380	13 789
Emprunts garantis ⁸	–	–	42 607	42 607	40 968
	75 020 \$	153 426 \$	232 569 \$	461 015 \$	439 706 \$
Se compose de ce qui suit :					
Détenus au coût amorti				453 498 \$	433 759 \$
Désignés à leur juste valeur				7 517	5 947
				461 015 \$	439 706 \$
Composition du total des dépôts :					
Dépôts non productifs d'intérêts					
Établissements canadiens				49 858 \$	50 810 \$
Établissements à l'étranger				12 115	12 289
Dépôts productifs d'intérêts					
Établissements canadiens				321 188	297 997
Établissements à l'étranger				77 854	78 610
				461 015 \$	439 706 \$

1) Comprennent des dépôts libellés en dollars américains de 155,5 G\$ (145,6 G\$ en 2017) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 24,3 G\$ (19,9 G\$ en 2017).

2) Nets de billets acquis de 2 689 M\$ (2 465 M\$ en 2017).

3) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous ne sommes pas autorisés à exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes de chèques.

4) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous pouvons légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes d'épargne.

5) Comprennent tous les dépôts qui viennent à échéance à une date précise. Il s'agit habituellement de dépôts à terme, de certificats de placement garanti et d'instruments semblables.

6) Comprend un montant de 190 M\$ (néant en 2017) au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques publiés par le ministère des Finances (Canada). Ces règlements confèrent des pouvoirs à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), lui permettant notamment d'entreprendre la conversion en actions ordinaires de certaines actions et certains passifs admissibles de la CIBC en actions ordinaires dans le cas où elle deviendrait non viable.

7) Comprend un montant de 1 600 M\$ (1 625 M\$ en 2017) au titre de billets émis à la Fiducie de capital CIBC.

8) Comprennent des passifs émis à la suite d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation ou par l'intermédiaire du programme d'obligations sécurisées ou d'entités de titrisation consolidées.

Note 11 | Autres passifs

En millions de dollars, au 31 octobre	2018	2017 ¹
Intérêts courus à payer	1 300 \$	1 095 \$
Passif au titre des prestations définies (note 18)	645	766
Certificats d'or et d'argent	95	126
Comptes des clients des courtiers	3 829	2 366
Garantie sur dérivés à payer	4 118	3 660
Autres éléments différés	688	683
Instruments négociables	930	886
Salaires et avantages du personnel à payer	2 303	2 085
Créditeurs et charges à payer	2 138	1 486
Divers	2 177	2 122
	18 223 \$	15 275 \$

1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Note 12 | Dérivés

Comme il est décrit à la note 1, nous utilisons, dans le cours normal des activités, divers dérivés aux fins du compte de négociation et de la GAP. Ces dérivés limitent, modifient ou donnent lieu à divers degrés et types de risque.

En millions de dollars, au 31 octobre	2018		2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Compte de négociation (note 2)	19 318 \$	19 204 \$	21 352 \$	21 275 \$
GAP (note 2)				
Couvertures désignées aux fins comptables (note 13)	1 566	1 303	2 454	1 222
Couvertures économiques ¹	547	466	536	774
	21 431 \$	20 973 \$	24 342 \$	23 271 \$

1) Comprennent des dérivés qui ne sont pas désignés aux fins des relations de comptabilité de couverture selon l'IAS 39.

Dérivés utilisés par la CIBC

La plupart de nos contrats de dérivés sont négociés de gré à gré. Les transactions de gré à gré consistent en i) des contrats négociés bilatéralement et réglés entre la CIBC et la contrepartie au contrat et ii) des contrats négociés bilatéralement puis réglés par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale (CC). Les contrats négociés bilatéralement et réglés sont généralement négociés en vertu d'ententes normalisées quant aux garanties données de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) entre la CIBC et ses contreparties. Les modalités sont négociées directement avec les contreparties, et les contrats comprennent des mécanismes de règlement conformes aux normes du secteur prescrits par l'ISDA. Les contrats réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont généralement négociés bilatéralement puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une CC. Le secteur favorise l'utilisation de CC pour régler la négociation de contrats de dérivés de gré à gré. Les chambres de compensation centrales pour les contrats de dérivés facilitent en général la réduction du risque de crédit en raison de la capacité à régler d'après le solde net des positions compensatoires. Par conséquent, les contrats de dérivés réglés par l'intermédiaire de CC attirent généralement moins de capitaux que ceux réglés autrement que par l'intermédiaire de CC.

Nos autres contrats de dérivés sont des dérivés négociés en Bourse normalisés en ce qui a trait à leurs montants et leurs dates de règlement, et sont achetés et vendus par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées. Ces contrats de dérivés négociés en Bourse consistent essentiellement en options et en contrats à terme normalisés.

Dérivés de taux d'intérêt

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties effectueront, à une date future prédéterminée, un règlement au comptant, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans le futur, calculé à partir d'un montant notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé. Certains contrats de garantie de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de CC.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après des taux appliqués à un montant notionnel déterminé, pour une période donnée. Aux termes d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même montant notionnel. Le capital n'est pas échangé. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de CC.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que sur les marchés de gré à gré.

Les contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standards, comportent des dates de règlement standards, et sont négociés en Bourse.

Dérivés de change

Les contrats de change à terme sont des engagements négociés de gré à gré entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats à terme normalisés sur devises sont semblables aux contrats de change à terme, sauf qu'ils portent sur des montants standards, avec des dates de règlement standards, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Les contrats de swaps de devises comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément pour une monnaie différente sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans lesquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance et certains swaps sur rendement total.

Les contrats de swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de valeur d'un actif de référence par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. La structure de ces dérivés est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acquéreur verse une prime au vendeur du contrat de swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement déterminé lorsqu'un incident de crédit survient. L'acheteur de la protection a un recours à l'égard du vendeur de la protection pour l'écart entre la valeur nominale du swap sur défaillance et la juste valeur de l'actif de référence au moment du règlement. Ni l'acheteur ni le vendeur du contrat de swap sur défaillance n'ont de recours à l'égard de l'entité qui a émis l'actif de référence. Certains contrats de swaps sur défaillance sont réglés par l'intermédiaire d'une CC.

Aux termes de contrats de swaps sur rendement total de dérivés de crédit, une partie accepte de payer ou de recevoir des montants au comptant établis en fonction des rendements d'un actif de référence, y compris l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements au comptant sont effectués sans égard au fait qu'il y a un incident de crédit. Lorsqu'un incident de crédit survient, chacune des parties peut soit échanger des paiements en espèces selon la valeur des actifs non productifs, soit échanger des espèces en fonction du montant notionnel avec livraison des actifs non productifs.

Dérivés sur actions

Les swaps sur actions sont des contrats négociés de gré à gré aux termes desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir de celle-ci des montants au comptant en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière en échange de montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché ou en fonction des variations de la valeur d'un autre indice boursier, d'un autre panier d'actions ou d'une autre action particulière. Ces contrats comprennent habituellement des paiements à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous forme d'indice boursier, de panier d'actions ou d'actions particulières au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Les contrats à terme normalisés sur indice boursier sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant au comptant calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait généralement aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standards assortis de dates de règlement standards.

Dérivés sur métaux précieux et autres dérivés sur marchandises

Nous sommes également partie à des transactions sur d'autres produits dérivés, dont les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme normalisés, les swaps et les options sur marchandises, notamment les métaux précieux et les produits énergétiques, tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Montants notionnels

Les montants notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat auquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger. Dans la plupart des cas, les montants notionnels ne représentent pas le profit ou la perte éventuels liés au risque de marché ou au risque de crédit auxquels sont exposés ces instruments.

Les montants notionnels des dérivés figurent dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre	2018								2017
	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance				Total du montant notionnel	Compte de négociation	GAP	Compte de négociation	GAP
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans						
Dérivés de taux d'intérêt									
Dérivés de gré à gré									
Contrats de garantie de taux d'intérêt	13 843 \$	25 \$	– \$	13 868 \$	5 925 \$	7 943 \$	5 352 \$	4 496 \$	
Contrats de garantie de taux d'intérêt réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	230 383	43 145	–	273 528	273 528	–	235 787	–	
Swaps	49 556	171 052	74 089	294 697	242 620	52 077	243 136	77 429	
Swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	1 166 780	1 079 707	327 149	2 573 636	2 264 721	308 915	1 782 769	263 629	
Options achetées	6 308	4 688	792	11 788	8 697	3 091	7 813	5 038	
Options vendues	7 396	4 278	584	12 258	10 417	1 841	6 086	2 072	
	1 474 266	1 302 895	402 614	3 179 775	2 805 908	373 867	2 280 943	352 664	
Dérivés négociés en Bourse									
Contrats à terme normalisés	74 461	26 765	78	101 304	99 156	2 148	72 362	1 036	
Options achetées	7 273	–	–	7 273	8 697	–	3 850	–	
Options vendues	2 500	–	–	2 500	2 500	–	2 500	–	
	84 234	26 765	78	111 077	108 929	2 148	78 712	1 036	
Total des dérivés de taux d'intérêt	1 558 500	1 329 660	402 692	3 290 852	2 914 837	376 015	2 359 655	353 700	
Dérivés de change									
Dérivés de gré à gré									
Contrat à terme de gré à gré	400 397	7 462	839	408 698	387 509	21 189	293 292	6 240	
Swaps	273 924	60 250	24 108	358 282	299 073	59 209	258 668	61 385	
Options achetées	19 096	1 405	63	20 564	20 562	2	22 861	16	
Options vendues	21 060	1 419	64	22 543	22 513	30	23 009	25	
	714 477	70 536	25 074	810 087	729 657	80 430	597 830	67 666	
Dérivés négociés en Bourse									
Contrats à terme normalisés	11	–	–	11	11	–	1	–	
Total des dérivés de change	714 488	70 536	25 074	810 098	729 668	80 430	597 831	67 666	
Dérivés de crédit									
Dérivés de gré à gré									
Swaps sur rendement total – protection vendue	–	–	–	–	–	–	–	–	
Swaps sur défaillance – protection souscrite	22	372	365	759	634	125	376	111	
Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection souscrite	–	404	197	601	443	158	1 016	155	
Swaps sur défaillance – protection vendue	26	76	157	259	157	102	343	111	
Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection vendue	–	13	198	211	211	–	258	–	
Total des dérivés de crédit	48	865	917	1 830	1 445	385	1 993	377	
Dérivés sur actions									
Dérivés de gré à gré	79 276	22 876	94	102 246	100 762	1 484	73 064	1 143	
Dérivés négociés en Bourse	60 654	20 275	1 109	82 038	82 038	–	54 897	–	
Total des dérivés sur actions	139 930	43 151	1 203	184 284	182 800	1 484	127 961	1 143	
Dérivés sur métaux précieux									
Dérivés de gré à gré	4 880	19	–	4 899	4 899	–	3 154	–	
Dérivés négociés en Bourse	1 057	34	–	1 091	1 091	–	2 929	–	
Total des dérivés sur métaux précieux	5 937	53	–	5 990	5 990	–	6 083	–	
Autres dérivés sur marchandises									
Dérivés de gré à gré	16 045	14 738	2 478	33 261	33 261	–	27 628	3	
Dérivés sur marchandises réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	21	8	–	29	29	–	27	–	
Dérivés négociés en Bourse	17 177	9 331	444	26 952	26 952	–	20 363	–	
Total des autres dérivés sur marchandises	33 243	24 077	2 922	60 242	60 242	–	48 018	3	
Total du montant notionnel comprenant :	2 452 146 \$	1 468 342 \$	432 808 \$	4 353 296 \$	3 894 982 \$	458 314 \$	3 141 541 \$	422 889 \$	
Dérivés de gré à gré ¹	2 289 013	1 411 937	431 177	4 132 127	3 675 961	456 166	2 984 639	421 853	
Dérivés négociés en Bourse	163 133	56 405	1 631	221 169	219 021	2 148	156 902	1 036	

1) Les dérivés de gré à gré qui ne sont pas réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont composés d'un montant de 1 064,5 G\$ (933,8 G\$ en 2017) avec des contreparties ayant des ententes bidirectionnelles quant aux garanties données, de 33,8 G\$ (17,3 G\$ en 2017) avec des contreparties ayant des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données, et de 185,8 G\$ (171,8 G\$ en 2017) avec des contreparties n'ayant pas d'ententes quant aux garanties données. Toutes les contreparties avec lesquelles nous avons des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données sont des entités souveraines.

Risque

La section suivante présente les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Risque de marché

Les dérivés sont des instruments financiers dont l'évaluation est liée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours, des prix des marchandises ou des indices boursiers. La fluctuation de la valeur attribuable aux facteurs de risque susmentionnés est appelée risque de marché.

Le risque de marché découlant des activités de négociation de dérivés est géré en vue d'atténuer le risque conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Pour gérer le risque de marché, nous établissons des limites pour le risque de marché et nous pouvons conclure des transactions de couverture.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et que les conditions du marché soient telles que le remplacement de la transaction en cause occasionnerait une perte. Nous limitons le risque de crédit des dérivés de gré à gré par l'utilisation d'accords généraux de compensation de l'ISDA, de garanties, de CC et d'autres techniques d'atténuation du risque. Nous réglons les dérivés admissibles par l'intermédiaire de CC conformément à diverses initiatives à l'échelle mondiale. Si possible, nous faisons en sorte que les dérivés bilatéralement négociés et réglés existants fassent l'objet d'une novation au profit d'une CC dans le but de réduire le risque de crédit de la CIBC.

Nous négocions des accords généraux de compensation pour limiter l'accumulation des risques de crédit résultant de la multiplicité des transactions avec des parties plus actives. Ces contrats permettent de liquider et de compenser simultanément toutes les transactions avec une partie donnée si une contrepartie manquait à ses obligations. Certains de ces contrats comprennent des annexes sur le soutien au crédit consistant en des accords de sécurité bilatéraux, qui entre autres, permettent également l'échange de garanties entre les parties si l'exposition d'une partie à une autre partie dépassait un seuil convenu.

Les options de gré à gré vendues, y compris les swaps sur défaillance, ne comportent généralement aucun risque de crédit pour le vendeur si la contrepartie a déjà effectué un paiement de la prime au moment de l'établissement de l'option, conformément aux dispositions du contrat. Toutefois, ces options vendues comporteront un certain risque de crédit jusqu'à concurrence des primes impayées.

Dans le cas des options et des contrats à terme normalisés négociés en Bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats normalisés conclus sur des Bourses établies, dont les CC prennent en charge les obligations des deux parties. De la même façon, les swaps réglés auprès d'une chambre de compensation centrale représentent un risque de crédit limité, les transactions faisant l'objet d'une novation au profit d'une CC, qui prend en charge les obligations de la contrepartie bilatérale initiale. Tous les contrats négociés en Bourse et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien de la marge de variation conçus pour protéger les participants contre des pertes qui surviendraient si la contrepartie manquait à ses obligations.

Le tableau ci-après résume notre risque de crédit découlant des dérivés, sauf pour les dérivés négociés en Bourse ou réglés par l'intermédiaire d'une CC. Le calcul du montant pondéré en fonction du risque est prescrit par le BSIF. Le coût de remplacement courant correspond au coût de remplacement estimatif de tous les contrats qui ont une valeur de marché positive, représentant pour nous un profit latent. Le coût de remplacement d'un instrument est fonction des dispositions du contrat relativement aux cours du marché en vigueur, et varie au gré des fluctuations des prix et à mesure que l'échéance prévue du dérivé approche.

Le montant de l'équivalent-crédit correspond à la somme du coût de remplacement courant et du risque de crédit éventuel, rajustée pour tenir compte des accords généraux de compensation et de l'incidence des garanties. Le risque de crédit éventuel représente une estimation de l'augmentation possible du coût de remplacement courant sur la durée restante de chaque transaction, calculée d'après une formule prescrite par le BSIF. Le montant de l'équivalent-crédit est alors multiplié par les variables de risque de contrepartie afin d'en arriver à un montant pondéré en fonction du risque. Ce montant sert à établir les exigences en matière de fonds propres réglementaires à l'égard des dérivés.

En millions de dollars, au 31 octobre

	2018						2017				
	Coût de remplacement courant			Montant de l'équivalent-crédit ¹	Montant pondéré en fonction du risque	Coût de remplacement courant			Montant de l'équivalent-crédit ¹	Montant pondéré en fonction du risque	
	Compte de négociation	GAP	Total			Compte de négociation	GAP	Total			
Dérivés de taux d'intérêt											
Dérivés de gré à gré											
Contrats de garantie de taux d'intérêt	113 \$	– \$	113 \$	39 \$	2 \$	56 \$	1 \$	57 \$	29 \$	3 \$	
Swaps	4 603	773	5 376	5 359	539	6 968	1 065	8 033	4 993	653	
Options achetées	92	11	103	20	8	153	3	156	55	22	
	4 808	784	5 592	5 418	549	7 177	1 069	8 246	5 077	678	
Dérivés négociés en Bourse	1	–	1	170	5	–	–	–	88	2	
	4 809	784	5 593	5 588	554	7 177	1 069	8 246	5 165	680	
Dérivés de change											
Dérivés de gré à gré											
Contrat à terme de gré à gré	2 916	117	3 033	3 793	1 017	3 603	87	3 690	3 644	938	
Swaps	4 825	1 205	6 030	4 528	886	6 028	1 707	7 735	4 350	847	
Options achetées	240	–	240	259	83	217	1	218	310	81	
	7 981	1 322	9 303	8 580	1 986	9 848	1 795	11 643	8 304	1 866	
Dérivés de crédit											
Dérivés de gré à gré											
Swaps sur défaillance											
– protection souscrite	115	–	115	46	9	130	–	130	90	10	
– protection vendue	3	–	3	3	–	11	–	11	6	–	
	118	–	118	49	9	141	–	141	96	10	
Dérivés sur actions											
Dérivés de gré à gré	1 951	7	1 958	2 259	535	1 197	126	1 323	2 033	520	
Dérivés négociés en Bourse	1 659	–	1 659	4 131	116	1 541	–	1 541	2 837	84	
	3 610	7	3 617	6 390	651	2 738	126	2 864	4 870	604	
Dérivés sur métaux précieux											
Dérivés de gré à gré	63	–	63	62	23	40	–	40	43	19	
Dérivés négociés en Bourse	143	–	143	17	1	186	–	186	24	1	
	206	–	206	79	24	226	–	226	67	20	
Autres dérivés sur marchandises											
Dérivés de gré à gré	2 527	–	2 527	4 046	1 523	1 138	–	1 138	2 314	902	
Dérivés négociés en Bourse	67	–	67	1 480	59	84	–	84	1 003	40	
	2 594	–	2 594	5 526	1 582	1 222	–	1 222	3 317	942	
Exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales (CC)					224					176	
Exigence de fonds propres aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires liée aux REC					4 236					3 498	
Total des dérivés avant compensation	19 318	2 113	21 431	26 212	9 266	21 352	2 990	24 342	21 819	7 796	
Moins : incidence de la compensation			(11 789)					(13 977)			
Total des dérivés			9 642 \$	26 212 \$	9 266 \$			10 365 \$	21 819 \$	7 796 \$	

1) Somme du coût de remplacement courant et des expositions futures éventuelles, rajustée pour tenir compte des accords généraux de compensation et de l'incidence des garanties totalisant 5 036 M\$ (4 359 M\$ en 2017). Les garanties sont composées de liquidités de 3 961 M\$ (3 534 M\$ en 2017) et de valeurs émises par le gouvernement de 1 075 M\$ (825 M\$ en 2017). Au titre des garanties, 5 020 M\$ (4 341 M\$ en 2017) sont rattachés aux biens donnés en garantie admissibles aux fins de l'exposition selon l'approche NI avancée reflétés dans la variable de risque lié à la perte en cas de défaut utilisée pour déterminer l'actif pondéré en fonction du risque.

Limites opérationnelles

Nous établissons des limites de crédit pour les contreparties et des limites d'exposition aux CC en fonction de la solvabilité des contreparties et du type de relation commerciale entretenue avec les contreparties (ententes sous-jacentes, volume des activités, types de produits, durées, etc.).

REC

Un REC est calculé selon le risque lié à la juste valeur à l'égard de nos contrats de dérivés. À notre avis, nous avons ajusté la juste valeur adéquatement jusqu'à maintenant. Le calcul des ajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur. La conjoncture économique et les conditions du marché qui sont liées aux contreparties aux contrats de dérivés pourraient changer à l'avenir, ce qui pourrait entraîner des pertes futures importantes.

Notre méthode de calcul des REC par rapport à d'autres contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés utilise le risque lié à la juste valeur. Nous utilisons des écarts de taux observés sur le marché ou des données de remplacement, selon le cas. Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé une perte de 6 M\$ (profit de 48 M\$ en 2017 et perte de 12 M\$ en 2016), compte non tenu de l'incidence de l'adoption des rajustements de l'évaluation liés au financement au titre des positions auprès des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés.

Note 13 | Couvertures désignées aux fins comptables

Comptabilité de couverture

Nous appliquons la comptabilité de couverture dans le cadre de la gestion du risque de marché lié à certains portefeuilles autres que de négociation par suite de fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des actions. Pour plus de précisions au sujet de notre stratégie de gestion du risque, se reporter aux parties ombragées de la section portant sur les activités autres que de négociation à la page 68 du rapport de gestion. Se reporter à la note 12 pour plus de précisions sur les dérivés utilisés par la CIBC.

Risque de taux d'intérêt

La plupart de nos contrats de dérivés utilisés pour couvrir certaines de nos expositions au risque de taux d'intérêt de référence sont des swaps de taux d'intérêt. Pour les couvertures de juste valeur, nous convertissons certaines de nos expositions au risque de taux d'intérêt fixe des instruments financiers couverts en expositions au risque de taux d'intérêt variable. Pour les couvertures de flux de trésorerie, nous convertissons certaines de nos expositions à la variabilité des flux de trésorerie de nos instruments à taux variable en expositions au risque de taux d'intérêt fixe.

Risque de change

Pour les couvertures de juste valeur, nous avons principalement recours à différentes combinaisons de swaps combinés de taux d'intérêt et de devises et de swaps de taux d'intérêt afin de couvrir nos expositions au risque de change ainsi qu'au risque de taux d'intérêt en convertissant l'exposition au risque de change à taux fixe en exposition au risque de change à taux variable.

Pour les couvertures de flux de trésorerie, la plupart de nos contrats de dérivés sont utilisés afin de couvrir notre exposition à la variabilité des flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux de change et se composent surtout de swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Nous utilisons également des contrats de change à terme et des contrats à terme synthétiques provenant de swaps de taux d'intérêt afin de procéder à des transactions de couverture pour certaines charges liées à des contrats libellés en monnaies étrangères.

Pour les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, nous utilisons une combinaison de passifs-dépôts libellés en monnaies étrangères et de contrats de change à terme pour gérer notre exposition au risque de change de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Risque lié au cours de l'action

Nous utilisons les swaps sur rendement total réglé en espèces dans les relations de couverture de flux de trésorerie désignées afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC sur certaines attributions de rémunération comportant des paiements fondés sur des actions réglées en espèces. Pour plus de précisions sur les régimes de rémunération fondée sur des actions réglés en espèces, se reporter à la note 17.

Pour les relations de couverture susmentionnées, l'efficacité de la couverture est déterminée au commencement de la relation de couverture et sur une base continue, principalement au moyen de la méthode de compensation. Les sources d'inefficacité de la couverture sont surtout attribuables aux facteurs suivants :

- L'utilisation d'instruments de couverture d'une juste valeur non nulle au commencement de la relation de couverture
- Les écarts de taux fixes, lorsque les taux d'intérêts contractuels des éléments couverts à taux fixe sont désignés
- Les écarts dans les facteurs d'actualisation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture découlant des différentes fréquences de rajustement du taux et du calendrier des flux de trésorerie
- Les écarts dans les courbes d'actualisation pour déterminer les ajustements de base des éléments couverts et de la juste valeur des dérivés de couverture, découlant notamment de l'application de swaps indiciels à un jour et du REC à l'évaluation des dérivés, le cas échéant

Instruments de couverture désignés

Le tableau suivant présente un sommaire des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture :

En millions de dollars, au 31 octobre 2018	Valeur nominale de l'instrument de couverture ¹	Fourchette d'échéance			Juste valeur des dérivés de couverture		Profits (pertes) découlant de la variation de la juste valeur utilisés aux fins du calcul de l'inefficacité de la couverture
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Actifs	Passifs	
Couvertures de flux de trésorerie							
Risque de change							
Contrats de change à terme	138 \$	138 \$	– \$	– \$	2 \$	– \$	(5)\$
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	18 421	13 377	5 044	–	351	234	82
Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt	4 468	395	4 073	–	–	15	(57)
Risque lié au cours de l'action							
Swaps d'actions	1 406	173	1 233	–	–	89	26
	24 433 \$	14 083 \$	10 350 \$	– \$	353 \$	338 \$	46 \$
Participations dans des établissements à l'étranger							
Risque de change							
Contrats de change à terme	193 \$	193 \$	– \$	– \$	11 \$	6 \$	(4)\$
Dépôts ²	17 158	17 158	–	–	s. o.	s. o.	(388)
	17 351 \$	17 351 \$	– \$	– \$	11 \$	6 \$	(392)\$
Couvertures de juste valeur							
Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt	174 556 \$	50 347 \$	110 948 \$	13 261 \$	380 \$	164 \$	(36)\$
Risque de taux d'intérêt et risque de change							
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	36 308	15 528	19 267	1 513	799	795	(63)
Swaps de taux d'intérêt	17 310	3 850	12 817	643	23	–	(15)
	228 174 \$	69 725 \$	143 032 \$	15 417 \$	1 202 \$	959 \$	(114)\$
	269 958 \$	101 159 \$	153 382 \$	15 417 \$	1 566 \$	1 303 \$	(460)\$

1) Pour certaines relations de couverture, nous utilisons une combinaison de dérivés pour couvrir les expositions sous-jacentes, par conséquent, les montants notionnels des dérivés dépassent généralement la valeur comptable des éléments couverts.

2) Les montants notionnels représentent le montant en capital des dépôts au 31 octobre 2018.
s. o. Sans objet.

Le tableau suivant fait état du taux ou du cours moyen des dérivés de couverture :

Au 31 octobre 2018		Taux de change moyen ¹		Taux d'intérêt fixe moyen	Cours moyen
Couvertures de taux de trésorerie					
Risque de change					
Contrats de change à terme	USD – CAD	1,29		s. o.	s. o.
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	EUR – CAD	1,51		s. o.	s. o.
	GBP – CAD	1,72		s. o.	s. o.
	USD – CAD	1,28		s. o.	s. o.
Risque de taux d'intérêt					
Swaps de taux d'intérêt		s. o.	CAD	2,45 %	s. o.
		s. o.	USD	2,16 %	s. o.
Risque lié au cours de l'action					
Swaps d'actions		s. o.		s. o.	109,52 \$
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger					
Risque de change					
Contrats de change à terme	AUD – CAD	0,93		s. o.	s. o.
	HKD – CAD	0,17		s. o.	s. o.
	JPY – CAD	0,01		s. o.	s. o.
Couvertures de juste valeur					
Risque de taux d'intérêt					
Swaps de taux d'intérêt		s. o.	CA	1,84 %	s. o.
Risque de change / risque de taux d'intérêt					
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	EUR – CAD	1,49		0,10 %	s. o.
	GBP – CAD	1,60		1,06 %	s. o.
	US – CAD	1,30		2,36 %	s. o.
Swaps de taux d'intérêt		s. o.	EUR	0,05 %	s. o.
		s. o.	GBP	0,78 %	s. o.

1) Comprend les taux de change moyens et les taux d'intérêt liés aux relations de couverture importantes.
s. o. Sans objet.

Éléments désignés à titre d'éléments couverts

Le tableau suivant donne des précisions sur les éléments désignés à titre d'éléments couverts :

En millions de dollars, au 31 octobre 2018 ou pour l'exercice clos à cette date	Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert		Profits (pertes) découlant de la variation de la valeur utilisée pour calculer l'inefficacité de la couverture
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	
Couvertures de flux de trésorerie¹					
Risque de change					
Charges prévues	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	5 \$
Dépôts	- \$	13 456 \$	s. o.	s. o.	(81)
Risque de taux d'intérêt					
Prêts	4 463	-	s. o.	s. o.	57
Risque lié au cours de l'action					
Paiement fondé sur des actions	-	1 186	s. o.	s. o.	(27)
	4 463 \$	14 642 \$	s. o.	s. o.	(46)\$
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger					
	17 351 \$	- \$	s. o.	s. o.	392 \$
Couvertures de juste valeur²					
Risque de taux d'intérêt					
Valeurs mobilières	17 046 \$	- \$	(370)\$	- \$	(338)\$
Prêts	61 363	-	(1 036)	-	(626)
Dépôts	-	72 839	-	(1 205)	907
Titres secondaires	-	3 893	-	(48)	58
Risque de taux d'intérêt et risque de change					
Prêts	6	-	-	-	-
Dépôts	-	19 844	-	(112)	82
	78 416 \$	96 576 \$	(1 404)\$	(1 364)\$	83 \$

1) Au 31 octobre 2018, le solde du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures des flux de trésorerie abandonnées était négligeable.

2) Au 31 octobre 2018, le cumul de l'ajustement de couvertures de juste valeur au titre du passif net restant dans le bilan consolidé lié aux couvertures de juste valeur abandonnées était de 153 M\$.

s. o. Sans objet.

Profits (pertes) liés à la comptabilité de couverture dans le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2018	Solde au début de l'exercice du cumul des autres éléments du résultat global – réserve de couverture (après impôt)	Variation de la valeur de l'instrument détenu à des fins de couverture comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (avant impôt)	Montant du cumul des autres éléments du résultat global reclassé en résultat (avant impôt) ¹	Économie (charge) d'impôt sur le résultat	Solde à la fin de l'exercice du cumul des autres éléments du résultat global – réserve de couverture (après impôt)	Profits (pertes) liés à l'inefficacité des couvertures comptabilisés dans le compte de résultat
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de change	5 \$	6 \$	(6)\$	– \$	5 \$	– \$
Risque de taux d'intérêt	(3)	(56)	(2)	16	(45)	–
Risque lié au cours de l'action	31	17	(27)	1	22	(1)
	33 \$	(33)\$	(35)\$	17 \$	(18)\$	(1)\$
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger – risque de change						
Transactions de couverture des investissements nets dans des établissements à l'étranger	(780)\$	(392)\$	– \$	43 \$	(1 129)\$	– \$

1) Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, le montant reclassé du cumul des autres éléments du résultat global en résultat net pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues qui n'étaient plus susceptibles de se produire était de néant.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2018	Profits (pertes) sur instruments de couverture	Profits (pertes) sur éléments couverts attribuables aux risques couverts	Profits (pertes) liés à l'inefficacité des couvertures comptabilisées en résultat
Couvertures de juste valeur			
Risque de taux d'intérêt	(36)\$	1 \$	(35)\$
Risque de taux d'intérêt et risque de change	(78)	82	4
	(114)\$	83 \$	(31)\$

Le tableau suivant présente le montant notionnel et la valeur comptable des dérivés désignés comme instruments de couverture en 2017 :

En millions de dollars, au 31 octobre 2017	Montant notionnel des dérivés	Valeur comptable	
		Valeur positive	Valeur négative
Couvertures de juste valeur	210 019 \$	1 717 \$	907 \$
Couvertures de flux de trésorerie	23 332	419	315
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	5 712	318	–
	239 063 \$	2 454 \$	1 222 \$

De plus, au 31 octobre 2017, des montants de 45 M\$ et de 17,9 G\$ de passifs-dépôts libellés en monnaies étrangères avaient été désignés comme instruments de couverture respectivement à titre de couvertures de juste valeur relatives au risque de change et de couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

Le tableau suivant présente les profits (pertes) liés à l'inefficacité des couvertures comptabilisés dans le compte de résultat consolidé de 2017 et de 2016 :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2017	2016
Couvertures de juste valeur¹		
Profits (pertes) sur instruments de couverture	(24)\$	(520)\$
Profits (pertes) sur éléments couverts attribuables aux risques couverts	73	458
	49 \$	(62)\$
Couvertures de flux de trésorerie^{2, 3}	– \$	– \$

1) Comptabilisées dans les produits nets d'intérêts.

2) Comptabilisées dans le poste Divers des produits autres que d'intérêts et des charges autres que d'intérêts.

3) Comprennent les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

La tranche des profits (pertes) sur dérivés désignée comme ayant été exclue de l'évaluation de l'efficacité des couvertures de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets dans des établissements à l'étranger figure dans le compte de résultat consolidé et est négligeable pour les exercices clos les 31 octobre 2017 et 2016.

Au 31 octobre 2017, les flux de trésorerie désignés à titre d'éléments couverts devaient se réaliser comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre 2017	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 8 ans	Plus de 8 ans
Flux de trésorerie nets	(465)\$	(921)\$	(8)\$	– \$

Au 31 octobre 2017, on s'attendait à ce que les flux de trésorerie désignés comme couvertures de flux de trésorerie de 332 M\$, 189 M\$ et 8 M\$ aient une incidence sur le résultat net au cours des 12 prochains mois, des 1 à 3 prochaines années et des 3 à 8 prochaines années, respectivement.

Note 14 | Titres secondaires

Les émissions de titres de créance du tableau ci-après constituent des obligations non garanties en cours de la CIBC et de ses filiales et sont subordonnées au droit des déposants et d'autres créanciers conformément aux dispositions qui y sont prévues. Les titres de créance libellés en monnaies étrangères servent à financer des actifs libellés en monnaies étrangères (y compris nos investissements nets dans des établissements à l'étranger). Tout rachat est assujéti à une approbation réglementaire.

Conditions rattachées aux titres secondaires

En millions de dollars, au 31 octobre		Date de rachat la plus proche		2018		2017		
Taux d'intérêt %	Date d'échéance contractuelle	Au plus élevé du prix selon le rendement des obligations du Canada ¹ et de la valeur nominale		Libellés en monnaies étrangères	Valeur nominale	Valeur comptable ²	Valeur nominale	Valeur comptable ²
		À la valeur nominale						
Fixe ³ 6,00 ^{5,6}	23 septembre 2018			195 M \$ TT ⁴	– \$	– \$	37 \$	37 \$
5,75 ⁷	6 juin 2023	6 juin 2008			–	–	600	598
3,00 ^{8,9}	11 juillet 2024		6 juin 2018		34	34	–	–
3,42 ^{9,10}	28 octobre 2024		11 juillet 2018	175 M \$ TT	1 000	986	1 000	986
3,45 ^{9,11}	26 janvier 2026		28 octobre 2019		1 000	966	1 000	975
8,70	4 avril 2028		26 janvier 2021		1 500	1 479	–	–
11,60	25 mai 2029 ¹²		4 avril 2023		25	38	25	41
10,80	7 janvier 2031	7 janvier 1996			200	178	200	188
8,70	15 mai 2031	15 mai 2021			150	132	150	139
8,70	25 mai 2032 ¹²				25	39	25	43
8,70	25 mai 2033 ¹²				25	40	25	43
8,70	25 mai 2035 ¹²				25	42	25	45
Variable ¹³	31 juillet 2084		27 juillet 1990	66 M \$ US ¹⁴	86	86	85	85
Variable ¹⁵	31 août 2085		20 août 1991	17 M \$ US ¹⁶	23	23	22	22
Titres secondaires vendus à découvert (détenus) à des fins de transaction					4 093	4 043	3 194	3 202
					37	37	7	7
					4 130 \$	4 080 \$	3 201 \$	3 209 \$

- Le prix établi selon le rendement des obligations du Canada est le prix qui est déterminé au moment du rachat dans le but de procurer un rendement jusqu'à l'échéance égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada assortie d'une échéance appropriée, majoré d'une marge prédéterminée.
- La valeur comptable des billets subordonnés à taux fixe reflète l'incidence des couvertures de taux d'intérêt dans une relation de couverture efficace.
- En 2018, nous avons racheté la totalité des billets à termes subordonnés garantis d'un montant de 37 M\$ venant à échéance le 23 septembre 2018. Conformément à leurs modalités, les billets ont été rachetés à 100 % de leur montant en capital, majoré des intérêts courus et impayés.
- Une tranche de 195 M\$ TT (néant en 2017) a été rachetée au cours de l'exercice.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 2,50 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Une tranche de 600 M\$ (néant en 2017) a été rachetée au cours de l'exercice.
- Billets à terme subordonnés garantis en dollars de Trinité-et-Tobago émis le 11 juillet 2018 par FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited, filiale de CIBC FirstCaribbean, et garantis par CIBC FirstCaribbean de manière subordonnée.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,19 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Les débetures sont également assujétiées à la disposition relative aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUVN), qui sont nécessaires pour que les débetures soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de deuxième catégorie selon Bâle III. Par conséquent, les débetures sont automatiquement converties en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres. En pareil cas, les débetures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans les suppléments de prospectus pertinents), sous réserve d'un prix minimal de 5,00 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans les suppléments de prospectus pertinents).
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 2,57 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,00 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Ne peuvent être rachetés avant la date d'échéance.
- Le taux d'intérêt est fondé sur le London Interbank Offered Rate (LIBOR) en \$ US à six mois majoré de 0,25 %.
- Aucune tranche de cette émission n'a été rachetée, puis annulée au cours de l'exercice (une tranche de 34 M\$ US a été rachetée, puis annulée en 2017).
- Le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR en \$ US à six mois majoré de 0,125 %.
- Aucune tranche de cette émission n'a été rachetée, puis annulée au cours de l'exercice (une tranche de 19 M\$ US a été rachetée, puis annulée en 2017).

Note 15 | Capital-actions – actions ordinaires et actions privilégiées

Le tableau suivant présente le nombre d'actions en circulation et les dividendes versés :

Actions en circulation et dividendes versés

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2018				2017				2016			
	Actions en circulation		Dividendes versés		Actions en circulation		Dividendes versés		Actions en circulation		Dividendes versés	
	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action
Actions ordinaires	442 823 361	13 242 \$	2 356 \$	5,32 \$	439 329 713	12 550 \$	2 121 \$	5,08 \$	397 055 398	8 025 \$	1 879 \$	4,75 \$
Actions privilégiées de catégorie A												
Série 39	16 000 000	400	16	0,98	16 000 000	400	16	0,98	16 000 000	400	16	0,98
Série 41	12 000 000	300	11	0,94	12 000 000	300	11	0,94	12 000 000	300	11	0,94
Série 43	12 000 000	300	11	0,90	12 000 000	300	11	0,90	12 000 000	300	11	0,90
Série 45	32 000 000	800	35	1,10	32 000 000	800	14	0,46	–	–	–	–
Série 47	18 000 000	450	16	0,88	–	–	–	–	–	–	–	–
		2 250 \$	89 \$			1 800 \$	52 \$			1 000 \$	38 \$	
Actions autodétenues – actions ordinaires	3 019	1 \$			(16 410)	(2)\$			14 882	1 \$		
Actions autodétenues – actions privilégiées	–	–			(116 671)	(3)			–	–		

Actions ordinaires

Le capital-actions autorisé de la CIBC se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

Actions ordinaires émises

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

	2018		2017		2016	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Solde au début de l'exercice	439 313 303	12 548 \$	397 070 280	8 026 \$	397 291 068	7 813 \$
Émission en vertu de ce qui suit :						
Acquisition de The PrivateBank	1 689 450	194	32 137 402	3 443	–	–
Acquisition de Geneva Advisors	–	–	1 204 344	126	–	–
Acquisition de Wellington Financial	378 848	47	–	–	–	–
Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	999 675	95	990 934	91	815 767	72
Régime d'investissement à l'intention des actionnaires ¹	2 880 782	337	6 870 584	749	1 662 972	164
Régime d'achat d'actions par les employés ²	1 044 893	123	1 071 051	117	373 382	37
	446 306 951	13 344 \$	439 344 595	12 552 \$	400 143 189	8 086 \$
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(3 500 000)	(104)	–	–	(3 081 300)	(61)
Actions autodétenues	19 429	3	(31 292)	(4)	8 391	1
Solde à la fin de l'exercice ³	442 826 380	13 243 \$	439 313 303 ⁴	12 548 \$	397 070 280	8 026 \$

- 1) Depuis le 28 octobre 2016, la CIBC répond aux exigences en matière d'actions ordinaires supplémentaires du Régime d'investissement à l'intention des actionnaires (le régime) par l'émission d'actions à même le capital autorisé. Les participants à l'option de réinvestissement des dividendes et à l'option de dividendes en actions du régime ont reçu un escompte de 2 % par rapport au cours moyen sur les dividendes réinvestis en actions ordinaires supplémentaires. À partir de la date de versement des dividendes, soit le 27 avril 2018, l'escompte a été supprimé. Les participants au régime d'options d'achat d'actions du régime continueront à recevoir des actions émises à même le capital autorisé sans escompte.
- 2) À partir du 29 juin 2016, les cotisations salariales au RAAE au Canada ont servi à acheter des actions ordinaires à même le capital autorisé.
- 3) Compte non tenu de 60 764 actions subalternes au 31 octobre 2018 (190 285 en 2017, néant en 2016).
- 4) Compte non tenu de 2 010 890 actions ordinaires émises et en circulation, mais non acquises par un tiers au 31 octobre 2017. L'émission de ces actions faisait partie de notre acquisition de The PrivateBank.

Actions ordinaires réservées à des fins d'émission

Au 31 octobre 2018, 15 703 861 actions ordinaires (6 654 170 actions en 2017) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu des régimes d'options sur actions, 16 160 842 actions ordinaires (19 041 624 actions en 2017) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu du régime d'investissement à l'intention des actionnaires, 3 043 087 actions ordinaires (2 771 650 actions en 2017) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu du régime d'achat d'actions par les employés et d'autres activités, et 1 561 767 500 actions ordinaires (1 012 992 500 actions en 2017) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu d'instruments, notamment une disposition relative aux FPUVN qui exige la conversion en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il est décrit dans les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Le 31 mai 2018, nous avons annoncé que la Bourse de Toronto (TSX) avait approuvé l'avis d'intention de la CIBC de procéder à une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (OPRCA). Les rachats en vertu de l'offre prendront fin à la première des éventualités suivantes, soit : i) la date à laquelle la CIBC aura racheté jusqu'à un maximum de 9 millions d'actions ordinaires, ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation, ou iii) le 3 juin 2019. Au cours de l'exercice, nous avons racheté et annulé 3 500 000 actions ordinaires à un cours moyen de 119,22 \$ aux termes de l'offre, pour un total de 417 M\$.

Le tableau suivant présente les actions ordinaires qui ont été achetées et annulées en vertu des OPRCA préalablement expirées.

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

Date d'approbation de la TSX	2018		2017		2016	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
16 septembre 2015 ¹	–	– \$	–	– \$	3 081 300	270 \$
10 mars 2017 ²	–	–	–	–	–	–
	–	– \$	–	– \$	3 081 300	270 \$

- 1) Les actions ordinaires ont été rachetées à un cours moyen de 87,83 \$ en vertu de l'OPRCA, y compris 1 400 000 actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation en vertu d'un accord privé à un cours moyen de 86,94 \$ pour un total de 122 M\$ le 8 janvier 2016.
- 2) Aucune action ordinaire n'a été rachetée en vertu de cette OPRCA.

Actions privilégiées

La CIBC est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie B sans valeur nominale et pouvant être émises en séries sous réserve d'une contrepartie globale maximale de 10 G\$, en tout temps, pour toutes les actions en circulation de chacune des catégories d'actions privilégiées. Il n'y a aucune action privilégiée de catégorie B en circulation actuellement.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées**Actions privilégiées de catégorie A**

Les actions privilégiées de catégorie A de chacune des séries sont assorties de dividendes trimestriels non cumulatifs. Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté des séries 39, 41, 43, 45 et 47 (FPUVN) sont rachetables, sous réserve d'une approbation réglementaire, le cas échéant, au comptant par la CIBC à compter de la date de rachat préétablie aux prix de rachat au comptant indiqués dans les conditions rattachées aux actions privilégiées.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUVN) (actions de série 47)

Le 18 janvier 2018, nous avons émis 18 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUVN) (actions de série 47) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 450 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2023, les actions de série 47 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 4,50 %. Le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,45 %.

Les porteurs d'actions de série 47 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 48 (FPUVN) (actions de série 48), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous

les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 48 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,45 %. Les porteurs d'actions de série 48 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 47, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 47 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 48 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 45 (FPUVN) (actions de série 45)

Le 2 juin 2017, nous avons émis 32 millions d'actions de série 45 d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 800 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2022, les actions de série 45 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 4,40 %. Le 31 juillet 2022 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,38 %.

Les porteurs d'actions de série 45 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 46 (FPUVN) (actions de série 46), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2022 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 46 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 3,38 %. Les porteurs d'actions de série 46 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 45, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2027 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 45 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2022 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 46 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2027 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43 (FPUVN) (actions de série 43)

Le 11 mars 2015, nous avons émis 12 millions d'actions de série 43, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2020, les actions de série 43 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,60 %. Le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,79 %.

Les porteurs d'actions de série 43 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 44 (FPUVN) (actions de série 44), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 44 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,79 %. Les porteurs d'actions de série 44 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 43, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 43 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 44 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41 (FPUVN) (actions de série 41)

Le 16 décembre 2014, nous avons émis 12 millions d'actions de série 41, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2020, les actions de série 41 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,75 %. Le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,24 %.

Les porteurs d'actions de série 41 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 42 (FPUVN) (actions de série 42), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 42 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,24 %. Les porteurs d'actions de série 42 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 41, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 41 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 42 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 39 (FPUVN) (actions de série 39)

Le 11 juin 2014, nous avons émis 16 millions d'actions de série 39, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2019, les actions de série 39 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,90 %. Le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,32 %.

Les porteurs d'actions de série 39 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 40 (FPUVN) (actions de série 40), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série 40 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,32 %. Les porteurs d'actions de série 40 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 39, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 39 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 40 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Les actions de série 39, de série 40, de série 41, de série 42, de série 43, de série 44, de série 45, de série 46, de série 47 et de série 48 sont assujetties à la disposition relative aux FPUVN qui sont nécessaires pour que les actions soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires selon Bâle III. Par conséquent, les actions sont automatiquement converties en actions ordinaires à la survenance d'un « événement déclencheur ». Tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres, un événement déclencheur se produit lorsque le BSIF détermine que la banque n'est plus viable, ou qu'elle est sur le point de le devenir, et, si une fois tous les instruments de fonds propres d'urgence convertis et après avoir pris en compte tous les autres facteurs et toutes les autres circonstances considérés comme pertinents, il est raisonnablement probable que la viabilité de la banque sera rétablie ou maintenue ou si la banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la banque non viable. Chacune de ces actions est convertible en un certain

nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal de 5,00 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Nous avons comptabilisé les actions de série 39, de série 41, de série 43, de série 45 et de série 47 à titre de capitaux propres.

Conditions rattachées aux actions privilégiées de catégorie A

En circulation au 31 octobre 2018	Dividendes trimestriels par action ¹	Date de rachat la plus rapprochée donnée	Prix de rachat au comptant par action
Série 39	0,243750 \$	31 juillet 2019	25,00 \$
Série 41	0,234375 \$	31 janvier 2020	25,00 \$
Série 43	0,225000 \$	31 juillet 2020	25,00 \$
Série 45	0,275000 \$	31 juillet 2022	25,00 \$
Série 47	0,281250 \$	31 janvier 2023	25,00 \$

1) Les dividendes trimestriels peuvent être ajustés en fonction du moment de l'émission ou du rachat.

Restrictions sur le versement de dividendes

En vertu de l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à une banque, y compris la CIBC, de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la banque violerait, ou le paiement ferait en sorte qu'elle violerait, les règlements en matière de suffisance des fonds propres et de liquidités ou les directives du BSIF à la banque à l'égard des fonds propres ou des liquidités.

En outre, notre capacité à verser des dividendes sur les actions ordinaires est également limitée par les conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Ces conditions prévoient que nous ne pouvons pas verser de dividendes sur nos actions ordinaires en tout temps sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes aux porteurs d'actions privilégiées alors payables n'aient été déclarés et versés ou encore mis de côté en vue de leur versement.

Nous avons convenu que si la Fiducie de capital CIBC ne verse pas d'intérêts sur ses billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, d'un capital de 1 300 M\$ échéant le 30 juin 2108 ou sur ses billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, d'un capital de 300 M\$ échéant le 30 juin 2108, nous ne déclarerons aucun dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires sur une période donnée. Pour plus de précisions, se reporter à la note 16.

Actuellement, ces limites ne restreignent pas le paiement de dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires.

Fonds propres

Objectifs, politique et procédures

Notre objectif consiste à utiliser des sources de capitaux solides et efficaces. Nous gérons les fonds propres conformément à la politique en matière de fonds propres approuvée par le conseil. Cette politique comprend des lignes directrices spécifiques portant sur la solidité et la composition des fonds propres, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées, et nous exerçons une surveillance constante des fonds propres afin de nous assurer que nous nous conformons aux politiques.

Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont élaborés dans le cadre du plan financier, et comprennent tous les éléments importants se rapportant aux fonds propres : notamment les prévisions à l'égard de la provenance et de l'utilisation des fonds propres y compris les résultats, les dividendes, la croissance des activités et les initiatives d'entreprise, ainsi que les échéances, les rachats et les émissions d'instruments de fonds propres surveillés. Le plan à l'égard des fonds propres est soumis à des simulations de crise dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon toutes les simulations de crise graves, mais plausibles. Le niveau des fonds propres et des ratios de fonds propres fait l'objet d'un suivi tout au long de l'exercice, notamment au moyen d'une comparaison avec le plan à l'égard des fonds propres. Aucun changement important n'a été apporté aux objectifs, à la politique, aux lignes directrices et aux procédures au cours de l'exercice.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires selon Bâle III

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres pondérés en fonction du risque élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

La CIBC a été désignée par le BSIF comme une BISN au Canada et est assujéti à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'actif pondéré en fonction du risque (APR). En juin 2018, le BSIF a annoncé qu'il exige que les BISN détiennent une réserve pour stabilité intérieure, qui est actuellement établie à 1,5 % de l'APR. Les ratios cibles et toutes les réserves de conservation des fonds propres pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres pour la période considérée sont respectivement de 9,5 %, 11,0 % et 13,0 %. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions.

« Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Certaines déductions aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires intégrées au rythme de 20 % par an depuis 2014 afin de déterminer les fonds propres aux termes des dispositions transitoires sont maintenant intégralement permises de sorte qu'il n'est plus nécessaire de déterminer de fonds propres transitoires.

Fonds propres réglementaires et ratios

En vertu de Bâle III, les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie.

Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre à la CIBC), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt différé correspondants), certains actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies, comme ils sont présentés dans notre bilan consolidé (nets des passifs d'impôt différé correspondants), et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme FPUVN, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, ainsi que les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles assujétis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme FPUVN, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujétis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible en vertu de l'approche standard, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers.

Nos ratios de fonds propres et notre ratio de levier s'établissaient comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre		2018	2017
Méthode tout compris			
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		24 641 \$	21 618 \$
Fonds propres de première catégorie	C	27 908	24 682
Total des fonds propres		32 230	28 129
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ¹		216 144	203 321
APR aux fins des fonds propres de première catégorie ¹		216 303	203 321
APR aux fins du total des fonds propres ¹		216 462	203 321
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		11,4 %	10,6 %
Ratio des fonds propres de première catégorie		12,9 %	12,1 %
Ratio du total des fonds propres		14,9 %	13,8 %
Expositions du ratio de levier	D	653 946 \$	610 353 \$
Ratio de levier	C/D	4,3 %	4,0 %

1) Avant d'appliquer les exigences relatives au plancher de fonds propres applicables, il faut tenir compte de trois différents niveaux d'actif pondéré en fonction du risque (APR) aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres selon l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC. Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Depuis le deuxième trimestre de 2018, on détermine le plancher de fonds propres en comparant les fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II à ceux selon les exigences de l'approche de Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les fonds propres selon Bâle III et le plancher appliqué aux fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II est ajoutée aux APR (le plancher actuel est de 75 % au quatrième trimestre de 2018). Avant le deuxième trimestre de 2018, l'exigence relative au plancher pour les banques à l'aide de l'approche NI avancée visant le risque de crédit était déterminée selon les exigences de Bâle I plutôt que d'après l'approche standard de Bâle II. Les APR (méthode tout compris) au 31 octobre 2017 comprenaient un ajustement relatif au plancher de fonds propres suivant cette méthode.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2018 et 2017, nous nous sommes conformés aux exigences en matière de fonds propres réglementaires du BSIF, notamment en ce qui a trait à la réserve pour stabilité intérieure de 1,5 % depuis juin 2018.

Note 16 | Valeurs mobilières de la Fiducie de capital CIBC

Le 13 mars 2009, la Fiducie de capital CIBC, fiducie détenue en propriété exclusive par la CIBC et constituée en vertu des lois de la province d'Ontario, a émis 1 300 M\$ de billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, échéant le 30 juin 2108 et 300 M\$ de billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets). La Fiducie de capital CIBC n'est pas consolidée par la CIBC et les billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à la Fiducie de capital CIBC sont présentés au bilan consolidé dans le poste Dépôts – Entreprises et gouvernements.

Les billets sont structurés de façon à être admissibles au traitement en tant que fonds propres réglementaires de première catégorie et, à ce titre, comportent des caractéristiques analogues à celles des capitaux propres, y compris le report de l'intérêt en espèces dans certaines circonstances (les cas de report). Si un cas de report survient, les porteurs de billets seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ceux-ci dans nos actions privilégiées perpétuelles. Si la Fiducie de capital CIBC ne verse pas intégralement les intérêts semestriels sur les billets, nous ne déclarerons aucun dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires pendant une période précise.

De plus, les billets seront automatiquement échangés contre nos actions privilégiées perpétuelles si l'un des événements suivants se produit : i) les procédures sont amorcées pour notre liquidation; ii) le BSIF a pris le contrôle de la CIBC ou de ses actifs; iii) nous sommes d'avis ou le BSIF est d'avis que notre ratio des fonds propres de première catégorie est inférieur à 5 % ou que notre ratio du total des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le BSIF nous enjoint, aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada), d'augmenter nos fonds propres ou de fournir des liquidités supplémentaires et nous choisissons de procéder à l'échange automatique, ou nous ne nous conformons pas à cette directive. Après l'échange automatique, les porteurs de billets cesseront d'avoir quelque droit ou quelque réclamation que ce soit à l'égard de l'intérêt ou du capital contre la Fiducie de capital CIBC.

Les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, portent intérêt à un taux de 9,976 %, versé semestriellement, jusqu'au 30 juin 2019. Le 30 juin 2019 et à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite, le taux d'intérêt sur les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, sera rajusté au taux correspondant au rendement des obligations du Canada de cinq ans, majoré de 10,425 %. Les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, portent intérêt à un taux de 10,25 %, versé semestriellement, jusqu'au 30 juin 2039. Le 30 juin 2039 et à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite, le taux d'intérêt sur les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, sera rajusté au taux correspondant au rendement des obligations du Canada de cinq ans, majoré de 9,878 %.

Sous réserve de l'approbation du BSIF, La Fiducie de capital CIBC peut, en tout ou en partie, aux dates de rachat précisées ci-après, et à toute date par la suite, racheter les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A ou série B, sans le consentement des porteurs. De plus, sous réserve de l'approbation du BSIF, La Fiducie de capital CIBC peut racheter la totalité, mais non une partie, des billets de catégorie 1 de la CIBC, série A ou série B, avant la date de rachat la plus rapprochée précisée dans le tableau ci-après sans le consentement des porteurs, à la survenance de certains événements réglementaires ou fiscaux.

Les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF ont confirmé l'adoption de Bâle III au Canada et ont précisé le traitement des instruments de fonds propres non admissibles. Les instruments de fonds propres non admissibles sont assujettis à un retrait progressif annuel de 10 % depuis 2013. Les banques devraient donc établir et maintenir un calendrier de rachat pour les instruments de fonds propres non admissibles qui privilégiera le rachat des instruments à leur date de rachat à la valeur nominale prévue avant l'exercice de tout droit de rachat découlant d'un événement réglementaire. À l'adoption de Bâle III, les instruments de fonds propres novateurs, notamment les billets de catégorie 1 de la CIBC, sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles. Nous prévoyons exercer nos droits de rachat découlant d'un événement réglementaire au cours de l'exercice 2022 à l'égard des billets de catégorie 1, série B, d'un capital de 300 M\$.

Le tableau ci-après présente les principales modalités des billets. Au 31 octobre 2018, les positions acheteur nettes que nous détenions dans les billets se chiffraient à 8 M\$ (positions de négociation à découvert nettes de 2 M\$ en 2017).

En millions de dollars, au 31 octobre		2018		2017			
		Date de rachat la plus proche		Capital			
		Au plus élevé du prix selon le rendement des obligations du Canada et de la valeur nominale ¹		À la valeur nominale			
	Date d'émission	Date de versement des intérêts	Rendement				
Série A	13 mars 2009	30 juin, 31 décembre	9,976 %	30 juin 2014	30 juin 2019	1 300 \$	1 300 \$
Série B	13 mars 2009	30 juin, 31 décembre	10,250 %	30 juin 2014	30 juin 2039	300	300
						1 600 \$	1 600 \$

1) Prix établi selon le rendement des obligations du Canada : prix calculé au moment du rachat (autre que la date d'ajustement du taux d'intérêt prévue pour les séries) visant à offrir un rendement à l'échéance équivalent au rendement du gouvernement du Canada d'une échéance équivalente, majoré i) dans le cas des billets de catégorie 1 de la CIBC, série A) de 1,735 % si la date de rachat précède le 30 juin 2019, ou b) de 3,475 % si la date de rachat est le 30 juin 2019 ou après cette date, et ii) dans le cas des billets de catégorie 1 de la CIBC – série B, a) de 1,645 % si la date de rachat précède le 30 juin 2039, ou b) de 3,29 % si la date de rachat est le 30 juin 2039 ou après cette date.

Note 17 Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et de nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces ou en instruments de capitaux propres à titre de rémunération.

Programme d'octroi d'actions subalternes

En vertu du POAS, des équivalents d'unités d'actions (unités du POAS) sont octroyés annuellement à certains employés clés, ou en cours d'exercice à titre d'attributions spéciales. L'octroi d'actions subalternes (OAS) est réglé en espèces et en général, les droits aux actions subalternes en vertu de l'octroi s'acquiert ou les attributions sont réglées en espèces après trois ans ou à parts égales sur trois ans à compter d'un an après l'exercice au cours duquel l'attribution a eu lieu. Des équivalents de dividendes sur les unités du POAS sont payés en espèces ou sous forme d'unités du POAS supplémentaires aux employés pendant la période d'acquisition des droits ou à la fin de cette période ou à la date de règlement.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque unité du POAS réglée en espèces octroyée dans le cours normal des choses est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. À l'acquisition des droits, chaque unité du POAS est réglée en espèces en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits. La juste valeur à la date d'attribution de chaque unité du POAS réglée en espèces octroyée dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank en 2017 est fondée sur le cours moyen pondéré en fonction du volume sur une période de dix jours précédant la date d'acquisition.

Au cours de l'exercice, les droits à 2 653 437 actions subalternes ont été attribués à un cours moyen pondéré de 115,20 \$ (droits à 4 331 700 actions subalternes attribués à un cours moyen pondéré de 105,67 \$ en 2017 et droits à 2 320 497 actions subalternes attribués à un cours moyen pondéré de 99,99 \$ en 2016) et le nombre de droits à des actions subalternes en cours au 31 octobre 2018 était de 8 252 167 (7 590 852 en 2017 et 5 422 030 en 2016). En 2018, la charge de rémunération relative à l'OAS, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 352 M\$ (323 M\$ en 2017 et 218 M\$ en 2016). Au 31 octobre 2018, les passifs relatifs à l'OAS, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 858 M\$ (720 M\$ en 2017).

Programme d'unités d'action en fonction du rendement

En vertu du PUAR, des attributions annuelles sont octroyées en décembre à certains employés clés. Les attributions d'UAR sont faits sous forme d'attributions réglées en espèces. Les droits aux UAR s'acquiert et ces attributions sont réglées en espèces après trois ans. Des équivalents de dividendes sur les UAR attribuées avant décembre 2015 sont payés en espèces aux employés pendant la période d'acquisition des droits. Pour les UAR attribuées en décembre 2015 et par la suite, les employés reçoivent des équivalents de dividendes sous la forme d'UAR additionnelles.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque UAR réglée en espèces est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. Le nombre final d'UAR dont les droits deviendront acquis variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport aux autres grandes banques canadiennes. À l'acquisition des droits, chaque UAR est réglée en espèces en fonction du cours de clôture moyen de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice, 894 040 UAR ont été attribuées à un cours moyen pondéré de 115,23 \$ (952 434 UAR attribuées à un cours moyen pondéré de 105,15 \$ en 2017 et 905 028 UAR attribuées à un cours moyen pondéré de 99,86 \$ en 2016). Au 31 octobre 2018, le nombre d'UAR en circulation, compte non tenu de l'incidence du rendement relatif de la CIBC, était de 2 920 695 (2 651 991 en 2017 et 2 507 808 en 2016). En 2018, la charge de rémunération relative aux UAR, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 123 M\$ (128 M\$ en 2017 et 93 M\$ en 2016). Au 31 octobre 2018, les passifs relatifs aux UAR, qui sont inclus dans les autres passifs, s'établissaient à 328 M\$ (287 M\$ en 2017).

Régime d'actions temporairement inaccessibles

Dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank en 2017, la CIBC a émis des actions temporairement inaccessibles en remplacement des actions temporairement inaccessibles émises précédemment par PrivateBancorp et détenues par des employés de The PrivateBank et essentiellement assujetties aux mêmes conditions et au même calendrier d'acquisition des droits que celles-ci. En vertu du régime d'actions temporairement inaccessibles, des attributions réglées en instruments de capitaux propres ont été octroyées à certains employés clés. Dans le cadre de l'acquisition, chaque action temporairement inaccessible représente une action ordinaire de la CIBC soumise à certaines restrictions quant à sa cessibilité. Les actions ordinaires ne sont soumises à aucune restriction quant aux droits de vote, mais les dividendes peuvent faire l'objet d'une renonciation aux termes de l'attribution. Les dividendes sont payables en espèces et distribués aux porteurs dans la mesure et au même moment où les droits sur les actions sous-jacentes sont acquis et où les restrictions sont levées. Les restrictions en matière de cessibilité sont généralement levées sur une période de trois ans, pourvu que l'employé reste en poste. À la date d'acquisition, des actions temporairement inaccessibles ont été attribuées à un cours moyen pondéré en fonction du volume sur une période de dix jours de 80,09 \$ US et il y avait 60 764 actions temporairement inaccessibles en circulation au 31 octobre 2018 (190 285 en 2017). La charge de rémunération relative aux actions temporairement inaccessibles a atteint 4 M\$ en 2018 (2 M\$ en 2017).

Actions échangeables

Dans le cadre de notre acquisition de Wellington Financial au cours du premier trimestre de 2018, des attributions réglées en instruments de capitaux propres sous forme d'actions échangeables dont les droits s'acquiert sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans et qui sont assorties de conditions de service particulières et à des conditions d'acquisition des droits autres que celles liées au rendement sur le marché, ont été octroyées à certains employés. Les employés reçoivent des équivalents de dividendes sous la forme d'actions échangeables additionnelles à l'acquisition des droits. La charge de rémunération associée aux actions échangeables est fondée sur la juste valeur à la date d'attribution, ajustée pour tenir compte de l'incidence des estimations les plus probables quant au respect des conditions de service et des conditions non liées au rendement sur le marché. Au moment de l'acquisition, les actions échangeables ont été attribuées à un cours de 123,99 \$, et il y avait 493 310 actions échangeables en circulation au 31 octobre 2018. La charge de rémunération relative aux actions échangeables a totalisé 20 M\$ en 2018.

Régime d'unités d'actions à dividende différé / Régime de rémunération différée

En vertu du régime d'UADD, certains employés clés se voient attribuer des UADD au cours de l'exercice à titre d'attributions spéciales. Aux termes du régime d'UADD et du régime de rémunération différée repris dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank en 2017, certains employés peuvent également choisir de recevoir des UADD plutôt que la rémunération en espèces à laquelle ils auraient autrement eu droit. Les droits rattachés aux UADD s'acquiert en fonction du calendrier d'acquisition des droits défini dans l'entente liée à l'attribution des UADD ou dans l'entente liée au régime de rémunération, et les UADD sont réglées en espèces à une date choisie par l'employé qui ne se situe pas à moins de deux ans suivant la période au cours de laquelle l'employé s'est engagé à différer sa rémunération ou à la date à laquelle l'employé quitte la CIBC, sous forme de paiement forfaitaire ou de paiements échelonnés pouvant aller jusqu'à 10 versements annuels. Les employés reçoivent des équivalents de dividendes sous la forme d'UADD additionnelles.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque UADD réglée en espèces qui n'est pas attribuée en vertu du régime de rémunération différée est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. Ces UADD sont réglées en espèces après la cessation d'emploi de l'employé en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date de versement. En ce qui concerne le régime de rémunération différée, la juste valeur à la date d'attribution des unités émises dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank en 2017 est fondée sur le cours moyen pondéré en fonction du volume sur une période de dix jours précédant la date d'acquisition. La juste valeur à la date d'attribution des attributions subséquentes aux termes du régime de rémunération différée est fondée sur le cours de clôture de l'action à la Bourse de New York (NYSE) le dernier jour du trimestre. Lors de la distribution, chaque UADD est réglée en espèces en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la NYSE pour les dix jours de Bourse précédant la date de la distribution.

Au cours de l'exercice, les droits à 132 739 UADD ont été attribués à un cours moyen pondéré de 115,60 \$ (droits à 198 301 UADD attribués à un cours moyen pondéré de 106,21 \$ en 2017 et droits à 14 326 UADD attribués à un cours moyen pondéré de 99,86 \$ en 2016), et le nombre de droits à

des UADD en circulation au 31 octobre 2018 était de 447 200 (248 032 en 2017 et 45 410 en 2016). En 2018, la charge de rémunération relative aux UADD, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 26 M\$ (20 M\$ en 2017 et 9 M\$ en 2016). Au 31 octobre 2018, les passifs relatifs aux UADD, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 64 M\$ (42 M\$ en 2017).

Régimes des administrateurs

En vertu du régime UADD ou d'actions ordinaires des administrateurs, chaque administrateur qui n'est ni un dirigeant ni un employé de la CIBC peut choisir de recevoir les honoraires annuels en capitaux propres sous forme d'UADD ou d'actions ordinaires.

En vertu du Régime d'achat d'actions à l'intention des administrateurs non dirigeants, chaque administrateur non dirigeant peut choisir de recevoir la totalité ou une partie de sa rémunération sous forme de liquidités, d'actions ordinaires ou d'UADD.

La valeur des UADD créditées à un administrateur lui est payable lorsque ce dernier n'est plus administrateur ou employé de la CIBC ou d'une société membre du groupe de la CIBC. De plus, dans le cas des administrateurs assujettis à l'article 409A du *United States Internal Revenue Code of 1986*, dans sa version modifiée, l'administrateur ne doit fournir aucun service à la CIBC ni à aucune de ses sociétés contrôlées à titre de fournisseur indépendant. De plus, en vertu du régime UADD ou d'actions ordinaires des administrateurs, la valeur des UADD est payable à l'administrateur uniquement si ce dernier et la CIBC ne sont pas « liés » ou « affiliés », conformément à la définition de ces termes dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Les charges autres que d'intérêts relatives aux composantes des UADD de ces régimes ont totalisé 3 M\$ en 2018 (5 M\$ en 2017 et 2 M\$ en 2016). Au 31 octobre 2018, les passifs relatifs aux UADD, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 25 M\$ (22 M\$ en 2017).

Régimes d'options sur actions

En avril 2018, lors de son assemblée annuelle, la CIBC a obtenu l'approbation des actionnaires pour augmenter de 10 000 000 le nombre d'actions ordinaires réservées à des fins d'émission en vertu du ROSAE, soit jusqu'à un maximum de 52 634 500 actions ordinaires. De plus, en 2017, 1 119 211 actions ordinaires avaient été réservées à des fins d'émission en vertu des modalités précisées dans la convention d'acquisition visant The PrivateBank, selon laquelle chaque option en circulation et non exercée de PrivateBancorp a été convertie en une option d'achat d'actions de la CIBC.

Le 30 novembre 2017, le conseil d'administration a mis fin au Régime d'options de souscription d'actions des administrateurs non dirigeants.

Au 31 octobre 2018, 15 703 861 actions ordinaires (6 654 170 en 2017) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu de nos régimes d'options sur actions. Les options sur actions liées à 4 713 163 actions ordinaires (4 876 673 en 2017) ont été attribuées, mais n'ont pas encore été exercées en vertu du ROSAE. Le nombre d'actions ordinaires pouvant encore être émises aux termes d'attributions futures d'options sur actions était de 10 990 698 (1 777 497 en 2017).

En vertu du ROSAE, des options sur actions sont attribuées périodiquement à certains employés clés. Ces options confèrent à l'employé le droit de souscrire auprès de la CIBC des actions ordinaires à un prix fixe qui n'est pas inférieur au cours de clôture des actions le jour de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution. En général, les droits rattachés aux options sont acquis à la fin de la quatrième année et expirent dix ans après la date d'attribution.

La juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice a été mesurée à la date d'attribution selon le modèle d'options Black-Scholes. Les hypothèses du modèle sont fondées sur des données observables sur le marché à l'égard du taux d'intérêt sans risque et du rendement des actions, sur les dispositions contractuelles portant sur le prix d'exercice et sur le passé quant à la durée prévue. Les hypothèses relatives à la volatilité sont les estimations les plus probables à l'égard de la volatilité présumée du marché et l'atteinte du prix d'exercice et de la durée prévue des options.

La juste valeur des options dans le cours attribuées dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank en 2017 correspond approximativement à leur valeur intrinsèque.

Les hypothèses moyennes pondérées suivantes ont servi de données au modèle d'options Black-Scholes afin de déterminer la juste valeur des options à la date d'attribution, compte non tenu des options attribuées par suite de l'acquisition de The PrivateBank :

Pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Hypothèses moyennes pondérées			
Taux d'intérêt sans risque	2,08 %	1,58 %	1,34 %
Taux de rendement prévu des actions	5,15 %	5,75 %	6,14 %
Volatilité prévue du cours des actions	14,74 %	14,53 %	17,26 %
Durée prévue	6 ans	6 ans	6 ans
Cours de l'action/prix d'exercice	120,02 \$	110,83 \$	97,73 \$

Pour 2018, la juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options s'élevait à 7,06 \$ (5,31 \$ en 2017 et 5,12 \$ en 2016). La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options attribuées par suite de l'acquisition de The PrivateBank s'élevait à 63,75 \$ en 2017.

La charge de rémunération relative aux options sur actions a atteint 7 M\$ en 2018 (5 M\$ en 2017 et 5 M\$ en 2016).

Régimes d'options sur actions

Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	2018		2017		2016	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré ¹	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours au début de l'exercice	4 876 673	84,28 \$	4 073 451	86,92 \$	4 100 310	82,62 \$
Attribuées	756 516	120,02	1 935 997	75,83	804 923	97,73
Exercées ²	(876 309)	67,84	(990 934)	76,78	(815 767)	75,86
Auxquelles il est renoncé	(42 443)	103,98	(133 581)	99,77	(13 380)	91,99
Annulées/échues	(1 274)	45,08	(8 260)	58,99	(2 635)	87,36
En cours à la fin de l'exercice	4 713 163	91,05 \$	4 876 673	84,28 \$	4 073 451	86,92 \$
Exercibles à la fin de l'exercice	1 898 125	71,89 \$	1 988 449	64,28 \$	1 485 607	74,94 \$
Pouvant être attribuées	10 990 698		1 777 497		2 452 442	

1) Les prix d'exercice moyens pondérés des options libellées en monnaie étrangère attribuées et exercées pendant l'exercice sont convertis à l'aide des taux de change en vigueur à la date d'attribution et à la date de règlement, respectivement. Le prix d'exercice moyen pondéré des soldes au 31 octobre 2018 reflète la conversion des options libellées en monnaie étrangère au taux de change de fin d'exercice.

2) Le cours moyen pondéré à la date d'exercice était de 120,55 \$ (110,44 \$ en 2017 et 99,66 \$ en 2016).

Options sur actions en cours et options dont les droits ont été acquis

Au 31 octobre 2018	Options sur actions en cours			Options sur actions comportant des droits acquis	
	Nombre en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre en cours	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette des prix d'exercice					
11,00 \$ – 55,00 \$	406 223	3,53	30,99 \$	406 223	30,99 \$
55,01 \$ – 65,00 \$	256 369	6,81	60,09	112 313	61,06
65,01 \$ – 75,00 \$	309 799	2,41	71,21	308 942	71,22
75,01 \$ – 85,00 \$	449 095	3,68	79,77	448 600	79,77
85,01 \$ – 95,00 \$	401 117	5,28	90,92	383 443	90,86
95,01 \$ – 105,00 \$	1 231 988	6,66	99,63	238 604	102,25
105,01 \$ – 115,00 \$	1 658 572	8,59	114,95	–	–
	4 713 163	6,40	92,45 \$	1 898 125	71,89 \$

Régime d'achat d'actions par les employés

Au Canada, en vertu de notre RAAE, les employés admissibles peuvent choisir, chaque année, que toute tranche de leur salaire admissible soit retenue pour l'achat d'actions ordinaires. Nous versons un montant égal à 50 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 3 % du salaire admissible, sous réserve d'un plafond annuel de 2 250 \$. Après deux ans de participation continue au régime de l'employé, les droits à nos cotisations sont acquis, et les droits à toutes les cotisations ultérieures sont acquis dès le versement des cotisations. Des régimes similaires d'achat d'actions par les employés existent dans d'autres régions à l'échelle mondiale où, chaque année, les employés admissibles peuvent choisir de faire retenir une tranche de leur salaire admissible afin d'acheter des actions ordinaires, avec cotisation correspondante de l'employeur, selon les dispositions de chaque régime. Depuis le 29 juin 2016, les cotisations salariales au RAAE ont servi à l'acquisition d'actions ordinaires émises sur le capital autorisé. Auparavant, ces actions étaient acquises sur le marché libre. CIBC FirstCaribbean gère des RAAE sur place, dont le fiduciaire du régime emploie les cotisations pour acheter des actions ordinaires de CIBC FirstCaribbean sur le marché libre.

Nos cotisations, qui sont passées en charges dès qu'elles sont engagées, ont totalisé 45 M\$ en 2018 (43 M\$ en 2017 et 40 M\$ en 2016).

Note 18 | Avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur de régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à l'intention de nos employés admissibles dans plusieurs pays, dont le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Caraïbes. Nos régimes de retraite comprennent des régimes enregistrés de retraite à prestations définies par capitalisation, des arrangements supplémentaires, qui procurent des prestations de retraite en sus des plafonds établis par la loi, et des régimes à cotisations définies. Nous offrons également des prestations pour soins de santé, de l'assurance-vie et d'autres avantages aux employés et aux retraités admissibles. Les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies liés aux régimes de retraite à prestations définies sont évalués aux fins comptables au 31 octobre de chaque exercice.

Caractéristiques, situation de capitalisation et risques liés aux régimes

Régimes de retraite

Les régimes de retraite comprennent les régimes de retraite offerts au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes par la CIBC. Les régimes de retraite offerts au Canada par la CIBC constituent environ 90 % de notre obligation consolidée au titre des prestations définies. Tous nos régimes de retraite offerts au Canada sont des régimes de retraite à prestations définies, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (le régime de retraite de la CIBC), qui comprend environ 63 000 participants actifs, des retraités et des participants dont les prestations sont différées.

Le régime de retraite de la CIBC offre aux participants des prestations de retraite mensuelles calculées selon une formule prescrite applicable au régime de retraite, qui est fondée sur le montant maximal de gains annuels ouvrant droit à pension, le salaire moyen à la retraite et les années de service inscrites au régime. Une période d'attente de deux ans est exigée avant que des membres puissent adhérer au régime de retraite de la CIBC.

Le régime de retraite de la CIBC est capitalisé par l'intermédiaire d'une fiducie distincte. Les évaluations de capitalisation actuarielle sont effectuées par l'actuaire externe du régime au moins une fois tous les trois ans ou plus souvent si les lois canadiennes régissant les régimes de retraite l'exigent pour déterminer les exigences de capitalisation minimales de la CIBC ainsi que les cotisations permises maximales. Tout déficit mis au jour par les évaluations de capitalisation doit généralement être capitalisé sur une période pouvant aller jusqu'à quinze ans. La politique de capitalisation des régimes de retraite de la CIBC consiste à verser au moins les cotisations annuelles minimales requises selon les règlements; les versements en sus des cotisations minimales exigées étant faites de façon discrétionnaire.

Le régime de retraite de la CIBC est agréé auprès du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada et il est assujéti aux lois et règlements applicables aux régimes de retraite de compétence fédérale.

Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite procurant l'assurance soins de santé offerts au Canada, aux États-Unis et dans les Caraïbes par la CIBC (les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux fins de la présentation de l'information financière). L'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi offert au Canada par la CIBC (le régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Canada) constitue plus de 90 % de notre obligation consolidée au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Le régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Canada offre une assurance soins de santé, une assurance de soins dentaires et une assurance-vie aux retraités qui satisfont à certains critères d'admissibilité, notamment l'âge et les années de service. La CIBC rembourse la totalité des coûts des prestations pour les employés admissibles ayant pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2009, alors que le niveau des cotisations pour les avantages au titre des soins médicaux et dentaires pour les employés admissibles ayant pris leur retraite après cette date a été établi à un niveau déterminé. Le régime est capitalisé par répartition.

Modifications des avantages

Aucune modification importante n'a été apportée aux modalités de nos régimes de retraite à prestations définies ou de nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2018 ou en 2017.

Risques

Les régimes de retraite à prestations définies de la CIBC exposent le groupe à des risques actuariels (notamment le risque de longévité), au risque de change, au risque de taux d'intérêt, au risque de marché (d'investissement) et aux risques liés à l'inflation des coûts des soins de santé.

Le régime de retraite de la CIBC a recours à une stratégie de superposition de change qui peut employer des contrats à terme ou des instruments similaires pour gérer et atténuer son risque de change.

Le risque de taux d'intérêt est géré conformément à la stratégie de placement axée sur les passifs dans le cadre du régime de retraite de la CIBC grâce à une combinaison d'obligations physiques, de superpositions financées au sein du marché de la mise en pension de titres ou de dérivés.

Le risque de marché (d'investissement) est atténué par un processus de composition de portefeuilles multiactifs permettant une diversification parmi une variété d'inducteurs du risque de marché.

Le recours à des dérivés dans le cadre du régime de retraite de la CIBC est régi par la politique en matière de dérivés qui a été approuvée par le Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR) et qui permet le recours à des dérivés pour gérer les risques à la discrétion du Comité de placement des régimes de pension (CRRP). Outre la couverture du risque de taux d'intérêt, les stratégies de réduction et d'atténuation des risques peuvent comprendre la couverture du risque de change, du risque d'écart de taux ou du risque lié aux actions. La politique en matière de dérivés autorise également le recours à des dérivés pour accroître les rendements du régime.

Gouvernance des régimes

Tous les régimes de retraite de la CIBC sont régis par des comités de retraite locaux, la haute direction ou le conseil des fiduciaires; cependant, toutes les modifications importantes apportées aux régimes exigent l'approbation du Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD). Dans le cas des régimes de retraite offerts au Canada, le CRRPD est également responsable d'établir les politiques en matière de placements (notamment la composition de l'actif, les placements admissibles et le recours aux dérivés), d'évaluer la performance, y compris la situation de capitalisation, et d'approuver les modifications importantes apportées à la structure des régimes et à leur gouvernance.

Bien que les politiques de placement précises soient déterminées selon les régimes afin de tenir compte des caractéristiques propres à chaque régime, les politiques de placement applicables à tous les régimes comprennent l'optimisation de la relation risque-rendement au moyen d'un portefeuille comportant différentes catégories d'actifs et diversifié par segment du marché, secteur économique et émetteur. Les objectifs visent à s'assurer que les prestations promises au titre de nos régimes par capitalisation seront respectées, à maximiser le rendement à long terme sans compromettre la sécurité des régimes respectifs, à gérer les cotisations au même titre que la stabilité de la situation de capitalisation et à mettre en œuvre toutes les politiques de manière efficace sur le plan des coûts. Les placements dans des titres de créance et de participation négociés sur le marché (détenus directement ou indirectement par l'entremise de fonds de placement) représentent la répartition d'actifs la plus importante.

Le recours aux dérivés se limite aux fins et aux instruments décrits dans la politique en matière de dérivés du régime de retraite de la CIBC, qui comprennent le rendement synthétique de titres de créance ou de participation, la couverture de change, la réduction des risques et l'accroissement des rendements.

Les placements dans des catégories d'actifs précises sont encore plus diversifiés entre les fonds, les gestionnaires, les stratégies, les secteurs d'activité et les secteurs géographiques en fonction des caractéristiques propres à chaque catégorie d'actifs.

Le risque de chacune de ces catégories d'actifs sera déterminé par notre évaluation des besoins à l'égard des actifs des régimes et de la conjoncture et des conditions du marché des capitaux. Les facteurs évalués avant l'approbation de la catégorie d'actifs comprennent les facteurs démographiques, les obligations de distribution des flux de trésorerie, les exigences de liquidités, les hypothèses actuarielles, l'augmentation prévue des prestations et les flux de trésorerie internes.

C'est essentiellement au CPRP que revient la gestion des actifs des divers régimes offerts au Canada. Ce comité est composé de membres de la direction de la CIBC. Le CPRP est chargé de la nomination et de la résiliation du mandat des gestionnaires de placement (ce qui comprend Gestion d'actifs CIBC inc., filiale en propriété exclusive de la CIBC), qui disposent d'une certaine latitude à l'égard des placements selon des fourchettes de répartition cible de l'actif établies par le CRRPD. Si la répartition réelle d'un fonds dépasse les fourchettes établies, les actifs sont rééquilibrés, au besoin, pour les ramener dans les fourchettes de la répartition cible de l'actif. Un appariement de l'actif et du passif est effectué de façon périodique au cours duquel les répercussions des politiques stratégiques de placement font l'objet d'une analyse.

Le Comité de finance et d'administration des régimes de pension (CFARP) assume principalement la gestion des évaluations actuarielles des divers régimes de retraite au Canada. Le CFARP est responsable d'approuver les hypothèses actuarielles qui serviront à évaluer les régimes de retraite et de faire des recommandations à la haute direction de la CIBC sur le niveau de capitalisation annuel pour les régimes de retraite offerts au Canada.

Les comités locaux avec des mandats semblables assurent la gestion de nos régimes de retraite offerts à l'extérieur du Canada et font un compte rendu chaque année au CRRPD sur toutes les activités importantes de gouvernance.

Montants comptabilisés dans le bilan consolidé

Les tableaux ci-après présentent la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni, ainsi que de nos filiales des Caraïbes. Cette information ne tient pas compte d'autres régimes secondaires gérés par certaines de nos filiales parce qu'ils ne sont pas importants.

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Obligation au titre des prestations définies				
Solde au début de l'exercice	7 613 \$	7 418 \$	696 \$	725 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	223	214	13	14
Coût des services passés	–	(5)	–	–
Coût financier pour l'obligation au titre des prestations définies	281	272	25	25
Cotisations salariales	5	6	–	–
Prestations versées	(334)	(350)	(29)	(30)
Prestations spéciales de cessation d'emploi	–	2	–	–
Variations des taux de change	9	(15)	1	(2)
Écarts actuariels nets liés à l'obligation au titre des prestations définies	(427)	71	(117)	(36)
Solde à la fin de l'exercice	7 370 \$	7 613 \$	589 \$	696 \$
Actifs des régimes				
Juste valeur au début de l'exercice	7 758 \$	7 458 \$	– \$	– \$
Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes ¹	294	279	–	–
Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes ¹	(234)	221	–	–
Cotisations patronales	199	167	29	30
Cotisations salariales	5	6	–	–
Prestations versées	(334)	(350)	(29)	(30)
Frais d'administration liés aux régimes	(6)	(6)	–	–
Sorties, montant net	(1)	(1)	–	–
Variations des taux de change	10	(16)	–	–
Juste valeur à la fin de l'exercice	7 691 \$	7 758 \$	– \$	– \$
Actif (passif) net au titre des prestations définies	321	145	(589)	(696)
Provision pour moins-value ²	(10)	(11)	–	–
Actif (passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value	311 \$	134 \$	(589)\$	(696)\$

1) Le rendement réel sur les actifs des régimes se chiffrait à 60 M\$ pour l'exercice (500 M\$ en 2017).

2) La provision pour moins-value reflète l'incidence du plafond de l'actif pour les régimes assortis d'un actif net au titre des prestations définies.

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value, est inclus dans les autres actifs et les autres passifs comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Autres actifs ¹	361 \$	199 \$	– \$	– \$
Autres passifs ¹	(50)	(65)	(589)	(696)
	311 \$	134 \$	(589)\$	(696)\$

1) Excluent le montant de 1 M\$ (1 M\$ en 2017) lié aux autres actifs et le montant de 6 M\$ (5 M\$ en 2017) lié aux autres passifs au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des filiales non significatives.

L'obligation au titre des prestations définies et les actifs des régimes par région se présentent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Obligation au titre des prestations définies				
Canada	6 684 \$	6 932 \$	541 \$	646 \$
États-Unis, Royaume-Uni et Caraïbes	686	681	48	50
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	7 370 \$	7 613 \$	589 \$	696 \$
Actifs des régimes				
Canada	6 908 \$	6 971 \$	– \$	– \$
États-Unis, Royaume-Uni et Caraïbes	783	787	–	–
Actifs des régimes à la fin de l'exercice	7 691 \$	7 758 \$	– \$	– \$

Montants comptabilisés dans le compte de résultat consolidé

La charge nette au titre des régimes à prestations définies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Coût des services rendus au cours de l'exercice ¹	223 \$	214 \$	185 \$	13 \$	14 \$	11 \$
Coût des services passés	–	(5)	(8)	–	–	2
Coût financier pour l'obligation au titre des prestations définies	281	272	292	25	25	28
Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes	(294)	(279)	(319)	–	–	–
Coût financier au titre de l'incidence du plafond de l'actif	–	1	1	–	–	–
Frais d'administration liés aux régimes	6	6	6	–	–	–
Profits liés aux règlements	–	–	–	–	–	–
Prestations spéciales de cessation d'emploi	–	2	3	–	–	–
Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisée en résultat net	216 \$	211 \$	160 \$	38 \$	39 \$	41 \$

1) Le coût des services rendus au cours des exercices 2018, 2017 et 2016 a été calculé à l'aide de taux d'actualisation distincts de 3,72 %, 3,72 % et 4,57 %, respectivement afin de tenir compte des prestations futures de plus longue durée liées aux avantages que gagneront les participants actifs du régime au cours de l'année de service supplémentaire. Auparavant, les coûts des services rendus au cours de l'exercice étaient calculés à l'aide d'un seul et même taux d'actualisation aux fins de l'évaluation des obligations au titre des prestations définies autant pour les participants actifs que pour les retraités. L'incidence de ce changement est négligeable.

Montants comptabilisés dans l'état du résultat global consolidé

La réévaluation nette des profits (pertes) comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global pour nos régimes de retraite à prestations définies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Écart actuariel lié à l'obligation au titre des prestations définies découlant des éléments suivants :						
Hypothèses démographiques	4 \$	1 \$	2 \$	46 \$	26 \$	– \$
Hypothèses financières	488	19	(730)	67	5	(70)
Hypothèses au titre des résultats techniques	(65)	(91)	(6)	4	5	10
Écart actuariel nets sur les actifs des régimes	(234)	221	237	–	–	–
Variations du plafond de l'actif excluant les produits d'intérêts	1	8	1	–	–	–
Réévaluation nette des profits (pertes) comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global ¹	194 \$	158 \$	(496)\$	117 \$	36 \$	(60)\$

1) Exclut la réévaluation nette des profits comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à l'égard des filiales non significatives non comprises dans l'information présentée totalisant 2 M\$ (1 M\$ de pertes nettes en 2017 et 17 M\$ de profits nets en 2016).

Régimes à prestations définies offerts au Canada

Puisque les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offerts au Canada par la CIBC constituent environ 90 % de notre obligation au titre des prestations définies consolidées, ils sont visés par les informations présentées dans ce qui suit.

Ventilation de l'obligation au titre des prestations définies et profil des échéances

La répartition de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada entre les participants actifs, les retraités et les participants dont les prestations sont différées se présente comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Participants actifs	3 482 \$	3 755 \$	142 \$	188 \$
Participants dont les prestations sont différées	484	490	–	–
Retraités	2 718	2 687	399	458
Total	6 684 \$	6 932 \$	541 \$	646 \$

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présente comme suit :

Au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Durée moyenne pondérée en années	15,5	15,6	12,6	13,8

Actifs des régimes

Les principales catégories d'actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies offerts au Canada se présentent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	2018		2017	
Catégorie d'actifs¹				
Titres de participation canadiens ²	636 \$	9 %	750 \$	11 %
Titres de créance ³				
Obligations du gouvernement ⁴	2 636	38	2 249	32
Obligations de sociétés	1 027	15	865	12
Obligations ajustées en fonction de l'inflation	69	1	346	5
	3 732	54	3 460	49
Fonds de placement ⁵				
Fonds d'actions canadiennes	23	–	27	1
Fonds d'actions américaines	342	5	293	4
Fonds d'actions internationales ⁶	25	–	26	1
Fonds d'actions mondiales ⁶	1 077	16	1 033	15
Fonds d'actions de marchés émergents	247	4	257	4
Fonds de titres à revenu fixe	93	1	146	2
	1 807	26	1 782	27
Divers ²				
Fonds de couverture	10	–	435	6
Infrastructure et titres de participation privés	507	7	356	5
Trésorerie et équivalents de trésorerie et autres	216	4	188	2
	733	11	979	13
	6 908 \$	100 %	6 971 \$	100 %

- 1) Les catégories d'actifs reposent sur un classement en fonction du risque, y compris les expositions synthétiques au moyen de dérivés. Au 31 octobre 2018, la juste valeur des dérivés représentait un passif dérivé net de 7 M\$ (passif dérivé net de 63 M\$ en 2017).
- 2) Les actifs des régimes de retraite comprennent des valeurs mobilières émises par la CIBC et des dépôts de 13 M\$ (18 M\$ en 2017), ce qui représente 0,2 % du total des actifs des régimes offerts au Canada (0,3 % en 2017). Aux 31 octobre 2018 et 2017, la totalité des titres de participation détenus avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs, sauf les fonds de couverture, l'infrastructure et les titres de participation privés.
- 3) Aux 31 octobre 2018 et 2017, la totalité des titres de créance détenus étaient de qualité supérieure, dont une tranche de 38 M\$ (134 M\$ en 2017) avait des cours quotidiens dans des marchés actifs.
- 4) Comprennent des mises en pension de titres d'un montant de 100 M\$ au titre du programme de couverture par superposition de devises.
- 5) Des fonds de placement et d'autres actifs détenus au 31 octobre 2018 d'un montant de 24 M\$ (26 M\$ en 2017) avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs (compte non tenu des titres détenus indirectement qui avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs).
- 6) Les fonds d'actions mondiales comprennent des placements en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, alors que les fonds d'actions internationales ne comprennent aucun placement en Amérique du Nord.

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses moyennes pondérées employées pour calculer l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présentent comme suit :

Au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Taux d'actualisation	4,1 %	3,6 %	4,0 %	3,6 %
Taux de croissance de la rémunération ¹	2,3 %	2,3 %	2,3 %	2,3 %

- 1) Les taux de croissance de la rémunération de 2018 et de 2017 ont été mis à jour pour tenir compte de l'utilisation d'un tableau des hypothèses relatives au taux de croissance des salaires qui est fondé sur l'âge et la durée des fonctions des employés. Le tableau mène à un taux de croissance moyen des salaires pondéré d'environ 2,3 % par année.

Les hypothèses concernant la mortalité future se fondent sur des statistiques et des tableaux de mortalité publiés. Les espérances de vie actuelles sous-tendant les valeurs de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présentent comme suit (en années) :

Au 31 octobre	2018	2017
Espérance de vie des retraités actuellement âgés de 65 ans		
Hommes	23,3	23,2
Femmes	24,7	24,7
Espérance de vie à 65 ans des participants actuellement âgés de 45 ans		
Hommes	24,2	24,2
Femmes	25,7	25,7

Les taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé de nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada offrant des prestations de soins de santé, de soins dentaires et de l'assurance-vie sont comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017
Taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé pour le prochain exercice	5,3 %	5,7 %
Taux auquel le taux tendanciel des coûts de soins de santé devrait diminuer	4,0 %	4,5 %
Exercice au cours duquel le taux atteint le taux tendanciel ultime	2040	2029

Analyse de sensibilité

Des changements raisonnablement possibles apportés à l'une des principales hypothèses actuarielles, alors que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées, influeraient sur l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada de la façon suivante :

Augmentation (diminution) estimée de l'obligation au titre des prestations définies	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
En millions de dollars, au 31 octobre	2018	2018
Taux d'actualisation (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	1 061 \$	81 \$
Augmentation de l'hypothèse	(874)	(65)
Taux de croissance de la rémunération (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	(201)	(1)
Augmentation de l'hypothèse	227	1
Taux tendanciels des coûts de soins de santé (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	s. o.	(22)
Augmentation de l'hypothèse	s. o.	26
Mortalité future		
Diminution de l'espérance de vie de une année	(156)	(10)
Augmentation de l'espérance de vie de une année	152	11

s. o. Sans objet.

Les analyses de sensibilité ci-dessus ne sont fournies qu'à titre d'indication et doivent être envisagées avec prudence puisqu'elles ont été calculées sans que d'autres hypothèses soient modifiées. En pratique, des modifications apportées à une hypothèse peuvent entraîner des changements à une autre hypothèse, ce qui peut amplifier ou amoindrir les sensibilités présentées.

Flux de trésorerie futurs

Cotisations en espèces

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite de la CIBC à des fins de capitalisation remonte au 31 octobre 2017. La prochaine évaluation actuarielle du régime aux fins de capitalisation sera en date du 31 octobre 2018.

Les cotisations minimales de 2019 devraient atteindre 194 M\$ pour les régimes de retraite à prestations définies au Canada et 27 M\$ pour les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada. Ces estimations sont susceptibles de changer, car les cotisations dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché, les exigences réglementaires et la capacité de la direction à modifier la politique de capitalisation.

Prestations futures prévues

Les prestations futures prévues de nos régimes au Canada au cours des dix prochains exercices se présentent comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2020	2021	2022	2023	2024 – 2028	Total
Régimes de retraite à prestations définies	310 \$	317 \$	325 \$	334 \$	343 \$	1 854 \$	3 483 \$
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	27	28	29	30	31	169	314
	337 \$	345 \$	354 \$	364 \$	374 \$	2 023 \$	3 797 \$

Régimes de retraite à cotisations définies et autres régimes

Nous offrons également des régimes à cotisations définies à certains employés et nous versons des cotisations à des régimes de retraite d'État. La charge comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au titre de ces régimes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Régimes à cotisations définies	27 \$	21 \$	20 \$
Régimes de retraite d'État ¹	124	107	96
	151 \$	128 \$	116 \$

1) Comprennent le Régime de pensions du Canada/Régime des rentes du Québec et la *Federal Insurance Contributions Act* des États-Unis.

Note 19 | Impôt sur le résultat

Total de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018 ¹	2017	2016
Compte de résultat consolidé			
Provision pour l'impôt exigible			
Ajustements pour les exercices antérieurs	(39)\$	(19)\$	(44)\$
Charge d'impôt exigible	1 392	1 160	782
	1 353	1 141	738
Provision pour l'impôt différé			
Ajustements pour les exercices antérieurs	32	6	13
Incidence des variations dans les taux d'impôt et les lois fiscales	87	3	(11)
Naissance et résorption des différences temporaires	(50)	12	(22)
	69	21	(20)
	1 422	1 162	718
Autres éléments du résultat global	42	166	(263)
Total du résultat global	1 464 \$	1 328 \$	455 \$

1) Excluent les reports en avant de pertes fiscales au titre d'écarts de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger de la CIBC qui ont été comptabilisés directement dans les résultats non distribués. Ces montants avaient déjà été reclassés dans les résultats non distribués au moment de notre transition aux IFRS en 2012.

Composantes de la charge d'impôt

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Impôt exigible			
Fédéral	686 \$	683 \$	394 \$
Provincial	467	451	259
Étranger	188	127	45
	1 341	1 261	698
Impôt différé			
Fédéral	54	52	(129)
Provincial	36	33	(89)
Étranger	33	(18)	(25)
	123	67	(243)
	1 464 \$	1 328 \$	455 \$

Les taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada varient chaque année en fonction des modifications apportées aux taux prévus par la loi imposés par chacune des administrations fiscales et selon les variations de la proportion de nos activités exercées dans chaque province. Nous sommes également assujettis à l'impôt canadien sur le résultat des centres bancaires à l'étranger.

Les résultats des filiales étrangères seraient normalement assujettis à l'impôt canadien seulement lorsqu'ils sont rapatriés au Canada. Les impôts canadiens additionnels qui seraient exigibles si tous les résultats non distribués des filiales étrangères étaient distribués à la société mère canadienne sous forme de dividendes sont estimés à néant.

Les taux d'impôt effectifs figurant dans le compte de résultat consolidé sont différents des taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Rapprochement de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018		2017		2016	
Taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada appliqués au résultat avant impôt sur le résultat	1 777 \$	26,5 %	1 558 \$	26,5 %	1 328 \$	26,5 %
Ajustements des impôts pour tenir compte de ce qui suit :						
Résultat des filiales étrangères	(220)	(3,3)	(137)	(2,3)	(152)	(3,0)
Résultat exonéré d'impôt	(203)	(3,0)	(219)	(3,7)	(348)	(7,0)
Cessions	(1)	–	(26)	(0,4)	(76)	(1,5)
Variations du taux d'impôt sur les soldes d'impôt différé	88	1,3	3	–	(11)	(0,2)
Incidence de la quote-part du résultat comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(29)	(0,4)	(25)	(0,4)	(24)	(0,5)
Divers	10	0,1	8	0,1	1	–1
Impôt sur le résultat figurant dans le compte de résultat consolidé	1 422 \$	21,2 %	1 162 \$	19,8 %	718 \$	14,3 %

1) Attribuable à l'arrondissement.

Impôt différé

Sources et variations de l'actif d'impôt différé et du passif d'impôt différé

Actifs d'impôt différé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Provision pour pertes sur créances	Bâtiments et matériel	Prestations de retraite et avantages du personnel	Provisions	Réévaluation des instruments financiers	Reports en avant de pertes fiscales ¹	Produits non acquis	Divers	Total de l'actif
2018	Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	245 \$	69 \$	559 \$	47 \$	124 \$	18 \$	105 \$	2 \$	1 169 \$
	Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017	7	–	–	–	20	–	–	–	27
	Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	252	69	559	47	144	18	105	2	1 196
	Montant comptabilisé dans le résultat net	31	(53)	(45)	(31)	(60)	20	22	–	(116)
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	1	–	(87)	–	(1)	–	–	–	(87)
	Divers²	14	(4)	10	–	(17)	–	(2)	–	1
	Solde à la fin de l'exercice	298 \$	12 \$	437 \$	16 \$	66 \$	38 \$	125 \$	2 \$	994 \$
2017	Solde au début de l'exercice	227 \$	88 \$	520 \$	31 \$	25 \$	70 \$	115 \$	2 \$	1 078 \$
	Montant comptabilisé dans le résultat net	2	(14)	19	15	(26)	(49)	3	–	(50)
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	(49)	–	19	–	–	–	(30)
	Acquisitions	14	–	86	–	111	–	7	3	221
	Divers ²	2	(5)	(17)	1	(5)	(3)	(20)	(3)	(50)
	Solde à la fin de l'exercice	245 \$	69 \$	559 \$	47 \$	124 \$	18 \$	105 \$	2 \$	1 169 \$
2016	Solde au début de l'exercice	208 \$	81 \$	353 \$	25 \$	2 \$	62 \$	101 \$	1 \$	833 \$
	Montant comptabilisé dans le résultat net	18	2	13	7	7	–	16	1	64
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	155	–	16	–	–	–	171
	Divers ²	1	5	(1)	(1)	–	8	(2)	–	10
	Solde à la fin de l'exercice	227 \$	88 \$	520 \$	31 \$	25 \$	70 \$	115 \$	2 \$	1 078 \$

Passifs d'impôt différé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Immobilisations incorporelles	Bâtiments et matériel	Prestations de retraite et avantages du personnel	Goodwill	Réévaluation des instruments financiers	Change	Divers	Total du passif
2018	Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9³	(329)\$	(52)\$	(10)\$	(93)\$	(17)\$	(1)\$	30 \$	(472)\$
	Montant comptabilisé dans le résultat net	53	–	3	1	3	–	(13)	47
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	(3)	–	(2)	–	13	8
	Divers²	(11)	5	(1)	7	4	1	(24)	(19)
	Solde à la fin de l'exercice	(287)\$	(47)\$	(11)\$	(85)\$	(12)\$	– \$	6 \$	(436)\$
2017	Solde au début de l'exercice	(158)\$	(45)\$	(8)\$	(88)\$	(54)\$	24 \$	1 \$	(328)\$
	Montant comptabilisé dans le résultat net	(19)	(3)	1	(5)	36	–	19	29
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	(5)	–	(13)	–	2	(16)
	Acquisitions	(143)	(7)	–	–	–	–	–	(150)
	Divers ²	(9)	3	2	–	14	(25)	8	(7)
	Solde à la fin de l'exercice	(329)\$	(52)\$	(10)\$	(93)\$	(17)\$	(1)\$	30 \$	(472)\$
2016	Solde au début de l'exercice	(124)\$	(49)\$	(13)\$	(81)\$	(29)\$	(38)\$	(20)\$	(354)\$
	Montant comptabilisé dans le résultat net	(33)	5	8	(6)	(29)	–	11	(44)
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	(5)	–	(8)	62	4	53
	Divers ²	(1)	(1)	2	(1)	12	–	6	17
	Solde à la fin de l'exercice	(158)\$	(45)\$	(8)\$	(88)\$	(54)\$	24 \$	1 \$	(328)\$
	Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2018								558 \$
	Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2017								697 \$
	Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2016								750 \$

1) Les reports en avant de pertes fiscales comprennent un montant de 38 M\$ (18 M\$ en 2017 et 70 M\$ en 2016) lié aux pertes d'exploitation (dont un montant de 2 M\$ est lié au Canada et un montant de 36 M\$, aux Caraïbes) venant à échéance sur plusieurs années à compter de 2019.

2) Comprennent les écarts de change.

3) L'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017 était de néant.

L'actif d'impôt différé et le passif d'impôt différé sont évalués par entité aux fins de la présentation dans notre bilan consolidé. Ainsi, l'actif d'impôt différé, montant net de 558 M\$ (697 M\$ en 2017) est présenté à titre d'actif d'impôt différé de 601 M\$ (727 M\$ en 2017) et de passif d'impôt différé de 43 M\$ (30 M\$ en 2017) dans le bilan consolidé.

Pertes fiscales non comptabilisées

Le montant des pertes d'exploitation fiscales inutilisées à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevait à 1 051 M\$ au 31 octobre 2018 (1 141 M\$ en 2017). Une tranche de néant (néant en 2017) de ces pertes n'est pas assortie d'une date d'échéance et une tranche de 1 051 M\$ (1 141 M\$ en 2017) arrivera à échéance d'ici dix ans. Ces pertes fiscales inutilisées sont essentiellement attribuables à la région des Caraïbes.

Le montant des pertes fiscales en capital inutilisées à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevait à 614 M\$ au 31 octobre 2018 (néant en 2017). Ces pertes fiscales inutilisées sont attribuables au Canada.

Réforme fiscale américaine

Le 22 décembre 2017, le président des États-Unis a promulgué la *Tax Cuts and Jobs Act* (réforme fiscale américaine), qui a abaissé le taux d'imposition fédéral américain des sociétés à 21 % à compter du 1^{er} janvier 2018, ce qui a mené à une réduction importante des actifs d'impôt différé aux États-Unis de la CIBC. La réforme fiscale américaine a donné lieu à une charge nette de 90 M\$ pour le premier trimestre de 2018, dont une tranche de 88 M\$ a été comptabilisée en résultat et le reliquat de 2 M\$ dans les autres éléments du résultat global. En définitive, l'incidence de la réforme fiscale américaine pourrait différer de ce montant en raison de changements dans les hypothèses que nous avons formulées dans le cadre de notre estimation de ce montant ou de lignes directrices ou d'interprétations qui pourraient être publiées par des autorités de réglementation ou d'autres organismes. La réforme fiscale américaine a introduit d'autres changements importants à la législation américaine sur l'impôt sur le revenu des sociétés, notamment en créant un nouvel impôt anti-abus pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition (base erosion anti-abuse tax – BEAT) qui soumet à des impôts supplémentaires certains paiements d'une société américaine à des parties liées étrangères. La disposition instaurant le BEAT s'appliquera à la CIBC pour l'exercice 2019. La CIBC continue d'évaluer l'incidence du BEAT sur ses activités aux États-Unis.

Enron

Au cours des exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle a refusé la déduction de paiements d'environ 3 G\$ au titre du règlement lié à Enron en 2005 et des frais juridiques connexes. L'audience devant la Cour canadienne de l'impôt concernant la déductibilité des paiements liés à Enron devrait commencer en janvier 2019. Si nous réussissons à faire accepter intégralement notre position fiscale, nous comptabiliserons une économie d'impôt additionnelle de 231 M\$ et un remboursement d'intérêts imposable d'environ 210 M\$. Si nous n'avons nullement gain de cause, une charge d'impôt additionnelle d'environ 820 M\$ et des intérêts non déductibles d'environ 157 M\$ nous incomberont.

Déduction pour dividendes reçus

Par le passé, l'ARC a, dans le cadre de nouvelles cotisations, réclamé à la CIBC un montant d'impôt supplémentaire d'environ 298 M\$ au motif que certains dividendes reçus de sociétés canadiennes en 2011 et en 2012 étaient non déductibles parce qu'ils s'inscrivaient dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». En mars 2018, la CIBC a déposé un avis d'appel devant la Cour canadienne de l'impôt relativement à l'année d'imposition 2011. L'affaire est donc devant les tribunaux. Les circonstances dans lesquelles les dividendes visés par les nouvelles cotisations ont été reçus s'apparentent à celles visées prospectivement par les règles proposées dans les budgets fédéraux canadiens de 2015 et de 2018. En juin 2018, l'ARC a établi à l'égard de la CIBC une nouvelle cotisation haussant d'environ 229 M\$ le montant d'impôt à payer pour l'année d'imposition 2013. Il est possible que la CIBC fasse l'objet de nouvelles cotisations visant des exercices ultérieurs pour les mêmes raisons. La CIBC est persuadée que ses positions fiscales sont justifiées et entend se défendre vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

Note 20 | Résultat par action

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2018	2017	2016
Résultat de base par action			
Résultat net applicable aux actionnaires	5 267 \$	4 699 \$	4 275 \$
Moins : dividendes et primes sur actions privilégiées	89	52	38
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	5 178	4 647	4 237
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	443 082	412 636	395 389
Résultat de base par action	11,69 \$	11,26 \$	10,72 \$
Résultat dilué par action			
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	5 178 \$	4 647 \$	4 237 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	443 082	412 636	395 389
Ajouter : options sur actions pouvant être exercées ¹ (en milliers)	1 111	827	530
Ajouter : actions subalternes et contrepartie réglée en instruments de capitaux propres (en milliers)	434	100	–
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation (en milliers)	444 627	413 563	395 919
Résultat dilué par action	11,65 \$	11,24 \$	10,70 \$

1) Ne tiennent pas compte d'un nombre moyen de 688 123 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 120,02 \$ (729 807 options à un prix d'exercice moyen pondéré de 111,69 \$ en 2017 et 1 304 880 options à un prix d'exercice moyen pondéré de 99,80 \$ en 2016), le prix d'exercice des options étant supérieur au cours moyen des actions ordinaires.

Note 21 | Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie

Engagements

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Notre politique de garanties ou d'autres sûretés exigées relativement à ces ententes et les types de sûretés détenues sont généralement les mêmes que pour les prêts. Les montants contractuels présentés ci-après pour les ententes relatives au crédit représentent le montant maximum du crédit additionnel que nous pourrions devoir accorder. Les montants contractuels représentent également les montants additionnels du risque de crédit si le crédit contracté venait à être entièrement utilisé, si une contrepartie manquait à ses obligations et si la garantie se révélait sans valeur. Ces montants contractuels ne sont pas nécessairement représentatifs des liquidités futures requises ou du risque de perte réel, puisqu'un grand nombre de ces ententes arriveront à échéance ou cesseront d'exister sans que des prélèvements soient effectués.

En millions de dollars, au 31 octobre	Montants contractuels	
	2018	2017 ¹
Prêts de valeurs ²	51 550 \$	46 753 \$
Engagements de crédit inutilisés ³	224 746	209 433
Facilités de garantie de liquidité	10 520	11 195
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	13 242	12 764
Lettres de crédit documentaires et commerciales	199	214
	300 257 \$	280 359 \$

1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Excluent les prêts de valeurs de 2,7 G\$ (2,0 G\$ en 2017) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.

3) Comprennent les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré, d'un montant de 116,5 G\$ (111,7 G\$ en 2017).

En outre, les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon totalisaient 81,2 G\$ (82,4 G\$ en 2017); de ce montant, 7,8 G\$ (11,7 G\$ en 2017) proviennent de transactions entre la CIBC et les coentreprises.

La CIBC a accordé des indemnités à des clients des coentreprises relativement à des opérations de prêt de titres avec des tierces parties s'élevant à 70,6 G\$ (68,1 G\$ en 2017).

Prêts de valeurs

Les prêts de valeurs représentent pour nous un risque de crédits quand nous prêtons nos propres valeurs ou celles de nos clients et que l'emprunteur manque à son obligation de restitution. L'emprunteur doit garantir la totalité de la valeur prêtée en tout temps.

Engagements de crédit inutilisés

Les engagements de crédit inutilisés représentent la tranche non utilisée des facilités de crédit que nous avons approuvées pour satisfaire aux besoins des clients. Ils peuvent être assortis de diverses conditions qui doivent être remplies avant leur utilisation et comprennent des facilités accordées dans le cas de financement d'acquisition éventuelle. Le risque de crédit associé à ces facilités découle de la possibilité qu'un engagement donne lieu à un prêt à un moment futur, avant l'échéance de l'engagement. Le montant des garanties obtenues, si elles sont jugées nécessaires, est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Facilités de garantie de liquidité

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidité irrévocables principalement sur les fonds multicédants de PCAC. Nous agissons à titre d'agent des services financiers pour certains de ces fonds multicédants, tandis que d'autres fonds multicédants sont administrés par des tiers. Les facilités de liquidités pour nos programmes de PCAC soutenu pour les fiducies Safe Trust, Sure Trust et Sound Trust nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les actifs non défallants.

Lettres de crédit de soutien et de bonne fin

Ces instruments constituent l'engagement irrévocable d'effectuer des paiements à un tiers dans l'éventualité où les clients ne pourraient respecter leurs obligations contractuelles financières ou d'exécution. Le risque de crédit lié à ces instruments est généralement le même que dans le cas d'engagements de prêts irrévocables consentis aux clients. Si nous jugeons une garantie nécessaire, le montant de celle-ci est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Lettres de crédit documentaires et commerciales

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments à court terme émis pour le compte d'un client, qui permettent à un tiers, comme un exportateur, de tirer des traites sur la CIBC jusqu'à concurrence d'un certain montant, sous réserve de conditions particulières. Nous sommes exposés au risque que le client ne règle pas, en fin de compte, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Engagements au titre de contrats de location simple¹

Les paiements et les encaissements minimums futurs exigibles aux termes des contrats de location simple pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre 2018	Contrats de location simple	
	Paiements	Encaissements ²
2019	494 \$	127 \$
2020	472	127
2021	484	132
2022	435	133
2023	370	134
2024 et par la suite	3 505	1 239

1) Le total des frais de location (à l'exception des ententes de service) pour des bâtiments et du matériel s'est élevé à 494 M\$ (476 M\$ en 2017 et 445 M\$ en 2016).

2) Comprennent des produits de sous-location tirés d'un contrat de location-financement visant une propriété dont une partie est louée et considérée comme un immeuble de placement.

Engagements au titre de contrats de location-financement¹

Les paiements minimums futurs exigibles aux termes des contrats de location-financement pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre 2018

2019	52 \$
2020	50
2021	48
2022	45
2023	42
2024 et par la suite	285
	522
Moins : charges d'intérêts futures	168
Valeur actuelle des engagements au titre des contrats de location-financement	354 \$

1) Le total des charges d'intérêts liées aux contrats de location-financement se chiffrait à 25 M\$ (28 M\$ en 2017 et 30 M\$ en 2016).

Autres engagements

À titre d'investisseur dans des activités de banque d'affaires, nous concluons des engagements afin de financer des fonds de souscriptions privées externes. Relativement à ces activités, nous avons pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de 194 M\$ (143 M\$ en 2017).

En outre, nous agissons comme preneur ferme pour certaines nouvelles émissions en vertu desquelles, de façon autonome ou avec un syndicat d'établissements financiers, nous achetons ces nouvelles émissions à des fins de revente aux investisseurs. Au 31 octobre 2018, les engagements de prise ferme connexes s'élevaient à 176 M\$ (424 M\$ en 2017).

Cautionnements et autres contrats d'indemnisation**Cautionnements**

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont décrites ci-dessus, et la protection vendue au titre des dérivés de crédit, telle qu'elle est décrite à la note 12.

Autres contrats d'indemnisation

Dans le cours normal des affaires, nous concluons des contrats en vertu desquels nous pouvons accepter d'indemniser la contrepartie à un contrat contre les pertes découlant de fausses représentations, de bris de garantie ou de l'inexécution de certaines dispositions, ou encore contre les réclamations ou les pertes attribuables à certains événements externes, comme le décrit le contrat en question. Cela pourrait comprendre, par exemple, les pertes découlant des modifications des lois fiscales, des litiges ou des réclamations relativement au rendement passé. De plus, nous avons conclu des contrats d'indemnisation avec chacun de nos administrateurs et dirigeants pour les protéger, quand la loi le permet, contre les réclamations et les pertes qu'ils pourraient subir (y compris les montants versés en règlement de ces réclamations) dans leurs fonctions à la CIBC. Dans la plupart des cas, il n'y a généralement aucun plafond de perte prévu, ce qui signifie que l'obligation maximum éventuelle n'est pas définie. Des montants sont comptabilisés lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques devra être affectée au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Nous sommes d'avis qu'il est peu probable que les conditions qui entraîneraient des obligations en vertu de ces contrats se produisent. Les montants versés en vertu de ces contrats ont été négligeables à ce jour. Les montants présentés dans les états financiers consolidés relativement aux indemnités, déclarations et garanties aux 31 octobre 2018 et 2017 étaient négligeables.

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, des actifs au bilan et hors bilan sont donnés en garantie contre des passifs. Le tableau suivant présente le résumé des montants d'actifs donnés en garantie et les activités auxquelles ils sont liés :

En millions de dollars, au 31 octobre	2018	2017 ¹
Actifs donnés en garantie pour :		
Emprunts de valeurs et prêts de valeurs	47 894 \$	46 086 \$
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	31 058	27 568
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	13 782	13 707
Titrisations	22 893	23 292
Obligations sécurisées	21 544	18 805
Dérivés	11 680	9 084
Gouvernements et banques centrales à l'étranger ²	686	555
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et institutions de dépôt ²	5 867	4 333
Divers	675	1 488
	156 079 \$	144 918 \$

1) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Comprennent les actifs donnés en garantie afin d'avoir accès aux systèmes de compensation, aux systèmes de paiement et aux institutions de dépôt, ou encore aux facilités des banques centrales à l'étranger.

Note 22 | Passifs éventuels et provisions

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'un montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, elle pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous vérifions régulièrement si les provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC sont adéquates et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC puisse subir des pertes au-delà des montants comptabilisés lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant qui sont susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 1,2 G\$ au 31 octobre 2018. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes auxquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels ni des intérêts. La fourchette estimative au 31 octobre 2018 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées ci-après. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Les sections ci-après décrivent les procédures judiciaires importantes visant la CIBC, pour lesquelles nous avons l'intention de nous défendre avec vigueur.

Banque Canadienne Impériale de Commerce, et al. c. Green

En juillet 2008, des actionnaires ont présenté devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario un projet de recours collectif contre la CIBC et plusieurs administrateurs et dirigeants, anciens et actuels, de la CIBC. Ils allèguent que la CIBC et les administrateurs et dirigeants ont enfreint la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario en faisant d'importantes fausses déclarations et en omettant de communiquer l'information sur l'exposition de la CIBC au marché américain des prêts hypothécaires à risque. Les demandeurs ont intenté ce recours collectif au nom de tous les actionnaires de la CIBC au Canada qui ont acheté des actions entre le 31 mai 2007 et le 28 février 2008. Le recours collectif vise des dommages-intérêts de 10 G\$. En juillet 2012, les motions en autorisation de déposer la demande introductive et en certification du recours collectif des demandeurs ont été rejetées par la Cour supérieure de justice de l'Ontario. En février 2014, la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé la décision du tribunal inférieur et certifié la cause à titre de recours collectif. En août 2014, la CIBC et les divers défendeurs ont reçu l'autorisation d'en appeler de la décision devant la Cour suprême du Canada. L'appel des défendeurs a été entendu par la Cour suprême du Canada le 9 février 2015. En décembre 2015, la Cour suprême du Canada a confirmé la décision de la Cour d'appel de l'Ontario autorisant la cause à titre de recours collectif certifié. Aucune date n'a encore été fixée pour une requête en jugement sommaire.

Fresco v. Canadian Imperial Bank of Commerce

Gaudet c. Canadian Imperial Bank of Commerce

En juin 2007, deux projets de recours collectifs ont été déposés à l'encontre de la CIBC devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (*Fresco v. CIBC*) et devant la Cour supérieure du Québec (*Gaudet c. CIBC*). Chaque recours collectif est fondé sur des allégations identiques au titre d'heures supplémentaires impayées pour des employés de première ligne du service à la clientèle ne faisant pas partie de la direction, à temps plein et à temps partiel. Le recours collectif en Ontario vise des dommages-intérêts de 500 M\$, ainsi que des dommages-intérêts exemplaires de 100 M\$ pour tous les employés au Canada, tandis que le recours collectif au Québec est limité aux employés du Québec et a été suspendu en attendant l'issue du recours collectif en Ontario. En juin 2009, en Ontario, le juge saisi de la motion a rejeté la certification du recours collectif. En septembre 2010, les juges de la Cour divisionnaire de l'Ontario ont confirmé, par une majorité de deux contre un, le rejet, par le juge saisi de la motion, de la demande de certification de la demanderesse et l'adjudication des dépens en faveur de la CIBC. En janvier 2011, la Cour d'appel de l'Ontario a autorisé la demanderesse à en appeler de la décision rejetant la certification. En juin 2012, la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé la décision du tribunal inférieur et a certifié le recours collectif. La Cour suprême du Canada a rendu sa décision en mars 2013, rejetant la demande d'autorisation de la CIBC d'en appeler de la certification du recours collectif et rejetant l'appel incident de la demanderesse à l'égard du total des dommages-intérêts accordés. La requête en jugement sommaire déposée par la demanderesse sera entendue en septembre 2019.

Recours collectifs liés aux cartes de crédit – Loi sur la protection du consommateur du Québec :

Marcotte c. Banque de Montréal et al.

Corriveau c. Banque Amex du Canada et al.

Lamoureux c. Banque de Montréal et al.

St-Pierre c. Banque de Montréal et al.

Marcotte c. Banque de Montréal et al. (II)

Giroux c. Banque Royale du Canada et al.

Pilon c. Banque Amex du Canada et al.

Depuis 2004, un certain nombre de projets de recours collectifs ont été déposés devant la Cour supérieure du Québec contre la CIBC et de nombreuses autres institutions financières. Les recours collectifs intentés pour le compte des détenteurs de cartes de crédit allèguent que les institutions financières enfreignent certaines dispositions de la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec (LPC), notamment en facturant des frais de conversion de devises et des frais sur les avances de fonds, en augmentant les limites de crédit sans le consentement exprès du détenteur de carte et en omettant d'accorder un délai de grâce de 21 jours avant de facturer des frais sur le solde sur lequel les intérêts sont calculés. La CIBC et d'autres banques défenderesses ont conjointement invoqué l'inapplicabilité constitutionnelle de la LPC sur la base que les banques ne sont pas tenues de se conformer aux lois provinciales étant donné que les services bancaires et la divulgation des frais de crédit sont exclusivement de compétence fédérale.

Le premier de ces recours collectifs (*Marcotte c. Banque de Montréal et al.*), qui allègue que la facturation de frais de conversion de devises est contraire à la LPC, a été entendu en 2008. Dans une décision rendue en juin 2009, le juge de première instance a donné raison aux demandeurs en concluant que la LPC est constitutionnellement applicable aux institutions financières sous réglementation fédérale et en condamnant toutes les défenderesses à des dommages-intérêts. La Cour a condamné la CIBC à des dommages-intérêts compensatoires de 38 M\$, auxquels s'ajoute un montant additionnel qui sera déterminé plus tard. La Cour a condamné un certain nombre d'autres défenderesses, mais pas la CIBC, à verser des dommages-intérêts exemplaires. La CIBC et les autres institutions financières en ont appelé de cette décision. L'appel a été entendu par la Cour d'appel du

Québec en septembre 2011. En août 2012, la Cour d'appel du Québec a partiellement accueilli les appels des banques défenderesses et a infirmé le jugement de première instance rendu contre la CIBC. Les demandeurs et quelques-unes des banques défenderesses ont interjeté appel de la décision devant la Cour suprême du Canada, et l'appel a été entendu en février 2014. Le 19 septembre 2014, la Cour suprême du Canada a conclu que les dispositions pertinentes de la LPC étaient constitutionnellement applicables aux banques, mais que la CIBC ne pouvait être condamnée à des dommages-intérêts, puisqu'elle s'était entièrement conformée aux dispositions de la LPC.

Les projets de recours collectifs dans *Giroux et Marcotte II* ont fait l'objet de désistements en janvier 2015.

Les recours dans *Lamoureux, St-Pierre et Corriveau* ont été réglés en 2016, sous réserve de l'approbation du tribunal. Aux termes du règlement proposé, la CIBC versera 4,25 M\$ pour régler ces trois recours. L'audience sur la requête pour approbation du tribunal a eu lieu en décembre 2016. En janvier 2017, le tribunal a refusé d'approuver le règlement proposé par la CIBC, étant d'avis que les honoraires exigés par les avocats des demandeurs étaient excessifs et que la fin de la période visée par l'un des recours était fixée à une date trop lointaine. L'appel des demandeurs a été entendu en septembre 2017 et rejeté en mars 2018.

Le projet d'action collective dans *Pilon* a été présenté en janvier 2018 au Québec contre la CIBC et plusieurs autres institutions financières. La demanderesse allègue que les défenderesses ont violé la LPC et la *Loi sur les banques* quand elles ont unilatéralement augmenté la limite de crédit sur les cartes de crédit des membres du groupe. La demande vise le remboursement de tous les frais de dépassement de limite facturés aux clients du Québec à compter de janvier 2015, ainsi que des dommages-intérêts punitifs de 500 \$ pour chaque membre du groupe.

Recours collectifs liés aux cartes de crédit – Litige quant aux frais d'interchange :

Bancroft-Snell v. Visa Canada Corporation, et al.

9085-4886 Québec Inc. c. Visa Canada Corporation et al.

Watson v. Bank of America Corporation, et al.

Fuze Salon v. BofA Canada Bank, et al.

1023926 Alberta Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.

The Crown & Hand Pub Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.

Hello Baby Equipment Inc. v. BofA Canada Bank, et al.

Depuis 2011, sept projets de recours collectifs ont été initiés contre Visa Canada Corporation (Visa), MasterCard International Incorporated (MasterCard), la CIBC et nombre d'autres institutions financières. Les recours collectifs, intentés au nom de tous les commerçants ayant accepté des paiements par Visa ou MasterCard du 23 mars 2001 jusqu'à maintenant, allèguent deux complots « distincts, mais dépendants l'un de l'autre », l'un concernant Visa et l'autre, MasterCard. Selon les allégations, Visa et MasterCard auraient conspiré avec leurs banques émettrices pour fixer un taux d'interchange et des frais d'escompte de commerçant par défaut, et certaines règles (p. ex., la règle obligeant à honorer toutes les cartes et la règle de non-imposition de frais supplémentaires) auraient pour effet d'accroître les frais d'escompte de commerçant. Les faits reprochés comprennent le complot civil, des infractions à la *Loi sur la concurrence*, l'ingérence dans des intérêts financiers et l'enrichissement injustifié. Les parties réclament des dommages-intérêts généraux et exemplaires d'un montant non précisé. La motion en certification du recours collectif dans *Watson* a été accueillie en mars 2014. La décision accordant la certification du recours collectif a été portée en appel, et la cause a été entendue en décembre 2014. En août 2015, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a accueilli l'appel en partie, certaines causes d'action ayant été radiées tandis que d'autres ont été rétablies. La cause demeure certifiée à titre de recours collectif. Le procès dans l'affaire *Watson* qui devait commencer en septembre 2018 a été reporté en octobre 2019. La requête en autorisation de l'action collective dans *9085-4886 Québec Inc.* (auparavant *Bakopanos*) a été entendue en novembre 2017 et accueillie en février 2018. Les requérants font appel de cette décision.

Recours collectifs relatifs au remboursement anticipé des prêts hypothécaires :

Jordan v. CIBC Mortgages Inc.

Lamarre c. Hypothèques CIBC inc.

Sherry v. CIBC Mortgages Inc.

Haroch v. Toronto Dominion Bank et al.

En 2011, trois projets de recours collectifs ont été déposés devant les Cours supérieures de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique contre Hypothèques CIBC inc. Les demandeurs représentants allèguent que, depuis 2005, Hypothèques CIBC inc. a facturé à tort des pénalités en cas de remboursement anticipé de prêts hypothécaires ou a facturé des pénalités excessives et que les clauses de calcul du contrat hypothécaire prévoyant le pouvoir discrétionnaire d'imposer des pénalités en cas de remboursement anticipé sont nulles et non exécutoires en droit. La motion en certification du recours collectif dans *Sherry v. CIBC Mortgages Inc.* a été accueillie en juin 2014, sous réserve que les demandeurs présentent une définition du groupe viable. En juillet 2014, la CIBC a déposé un avis d'appel. L'appel de la CIBC concernant la décision de certification dans l'affaire *Sherry* a été entendu en avril 2016. Le tribunal a pris l'affaire en délibéré. En juin 2016, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a partiellement accueilli l'appel, et certaines causes d'action ont été radiées. La cause demeure certifiée à titre de recours collectif, et l'audition de la motion en certification à l'égard de la demande modifiée a eu lieu en novembre 2017. En août 2018, la Cour a certifié certaines causes d'action des demandeurs dans *Sherry*. La CIBC fait appel de la décision. La motion en certification dans *Jordan* a été entendue en août 2018. La Cour a pris l'affaire en délibéré.

En mai 2018, un nouveau projet d'action collective, *Haroch*, a été déposé devant la Cour supérieure du Québec. L'action est intentée au nom des résidents du Québec qui, au cours de la période visée, auraient payé des frais d'un montant supérieur à trois mois d'intérêts pour le remboursement anticipé de leur prêt hypothécaire. Les demandeurs allèguent que les défenderesses ont créé, pour le calcul des frais de remboursement anticipé, des formules complexes qui contreviennent au *Code civil du Québec*, à la LPC et à la *Loi sur l'intérêt* (Canada), et ils demandent notamment des dommages-intérêts compensatoires pour les montants payés depuis 2015.

Oppenheimer Holdings Inc., Oppenheimer & Co. Inc. et OPY Credit Corp. v. Canadian Imperial Bank of Commerce et CIBC World Markets Corp.

En mars 2013, une action a été déposée devant la Cour suprême de l'État de New York contre la CIBC par Oppenheimer Holdings Inc., Oppenheimer & Co. Inc. et OPY Credit Corp. pour réclamer des dommages-intérêts de 176 M\$ US en raison d'un manquement allégué aux termes d'une facilité de crédit que la CIBC avait conclue avec OPY Credit Corp. en janvier 2008 (*Oppenheimer Holdings Inc. v. Canadian Imperial Bank of Commerce*). En novembre 2013, la Cour a rejeté toutes les actions déposées par Oppenheimer Holdings Inc. et Oppenheimer & Co. Inc. et a réduit le litige à une seule cause d'action, soit l'allégation d'OPY Credit Corp. que la CIBC n'avait pas respecté la facilité de crédit. En janvier 2014, les demanderesse ont déposé une demande modifiée faisant valoir des réclamations relativement à des manquements allégués aux termes de la facilité de crédit, ainsi que des réclamations liées à une entente d'achat d'actifs entre Oppenheimer Holdings Inc. et Oppenheimer & Co. Inc. et la CIBC et CIBC World Markets Corp. En octobre 2014, la Cour a accueilli en partie la requête en rejet présentée par la CIBC, réduisant la portée des réclamations contre la CIBC. En juillet 2018, la Cour a accueilli la requête en jugement sommaire présentée par la CIBC en vue d'obtenir le rejet de la poursuite. Les demanderesse n'ayant pas interjeté appel, cette affaire est maintenant close.

Cerberus Capital Management L.P. v. CIBC

En octobre 2015, Securitized Asset Funding 2011-2, Ltd., entité d'investissement ad hoc affiliée à Cerberus Capital Management L.P. (« Cerberus »), a intenté auprès de la Cour fédérale de New York une action contre la CIBC, réclamant des dommages-intérêts non précisés d'« au moins plusieurs centaines de millions de dollars ». Le recours vise deux transactions datant de 2008 et de 2011 dans le cadre desquelles la CIBC a émis un billet et un certificat à recours limité à Cerberus, ce qui a réduit considérablement l'exposition de la CIBC au marché immobilier résidentiel américain. Les

demandeurs prétendent que la CIBC a violé les conditions de son contrat avec Cerberus en omettant de calculer adéquatement et d'effectuer deux séries de versements venus à échéance en vertu du billet de 2008 et du certificat de 2011.

En novembre 2015, Cerberus s'est désistée de l'action qu'elle avait intentée devant la Cour fédérale, pour ensuite déposer une nouvelle action comportant les mêmes réclamations auprès de la Cour de l'État de New York. En janvier 2016, la CIBC a signifié sa réponse et demande reconventionnelle. En mars 2016, Cerberus a déposé une requête en jugement sommaire et a demandé la suspension des interrogatoires préalables. En avril 2016, la Cour a ordonné aux parties de commencer les interrogatoires préalables. En avril 2018, la Cour a rejeté la requête en jugement sommaire des demandeurs. Ceux-ci ont fait appel de cette décision, et leur appel a été entendu en novembre 2018. Le tribunal a pris l'affaire en délibéré.

Fire & Police Pension Association of Colorado v. Bank of Montreal, et al.

En janvier 2018, une demande de recours collectif a été déposée contre la CIBC, CIBC World Markets Corp., Marchés mondiaux CIBC inc. et plusieurs autres institutions financières devant la United States District Court for the Southern District of New York. Il est allégué dans la demande que les institutions financières défenderesses ont conspiré pour réduire un taux d'intérêt de référence appelé Canadian Dealer Offered Rate (le taux CDOR) en coordonnant la présentation d'observations artificiellement basses aux fins du sondage utilisé pour le calcul du taux CDOR. Selon la demande, un taux CDOR plus faible aurait profité aux défenderesses à titre de parties à des transactions sur dérivés qui ont été réglées selon ce taux. Les arguments avancés sont fondés entre autres sur les lois antitrust et sur la *Commodity Exchange Act*. La représentante des demandeurs cherche à représenter un groupe putatif d'entités qui ont effectué aux États-Unis des transactions sur des instruments financiers dont le prix, l'indice de référence et (ou) le règlement ont été établis selon le taux CDOR entre le 9 août 2007 et le 30 juin 2014. En mars 2018, la demanderesse a déposé une demande modifiée prolongeant jusqu'en décembre 2014 la période visée par le recours collectif. Les défenderesses ont présenté des requêtes en rejet, qui sont toujours pendantes.

Recours collectifs contre Valeant :

Catucci v. Valeant Pharmaceuticals International Inc., et al.

Potter v. Valeant Pharmaceuticals International Inc., et al.

En mars 2016, un projet d'action collective a été déposé devant la Cour supérieure du Québec au nom des acheteurs d'actions de Valeant Pharmaceuticals International Inc. contre l'émetteur, ses dirigeants et ses administrateurs, ses auditeurs et le syndicat de prise ferme à l'égard de six appels publics à l'épargne réalisés entre 2013 et 2015. CIBC World Markets Corp. faisait partie du syndicat de prise ferme de trois de ces appels publics à l'épargne (prise ferme de 1,5 % d'un placement de 1,6 G\$ US en juin 2013, de 1,5 % d'un placement de 900 M\$ US en décembre 2013 et de 0,625 % d'un placement de 5,25 G\$ US et de 1,5 G\$ en mars 2015). Le projet d'action collective allègue que Valeant et les autres défendeurs ont fait de fausses déclarations, y compris dans les prospectus visant les appels publics à l'épargne, sur les relations de Valeant avec diverses « pharmacies spécialisées » qui agissaient prétendument de façon inappropriée dans le cadre de la distribution des produits de Valeant, ce qui a fait gonfler artificiellement les résultats d'exploitation, les produits et le cours de l'action de Valeant pendant la période concernée. En juillet 2016, un projet de recours collectif similaire (*Potter v. Valeant Pharmaceuticals International Inc., et al.*) a été déposé devant la Cour fédérale du New Jersey.

La demande d'autorisation d'action collective dans *Catucci* et une requête en rejet dans *Potter* ont été entendues en avril 2017. En septembre 2017, la Cour a autorisé l'action collective dans *Catucci*. Les défendeurs ont demandé la permission d'en appeler de la décision autorisant l'action collective, et leur requête a été rejetée en décembre 2017. Dans *Potter*, la Cour a rejeté le recours contre les preneurs fermes, sans préjudice au droit des demandeurs de faire valoir à nouveau leurs allégations.

Affaires portant sur les droits d'évaluation visant PrivateBancorp

En août 2017, deux requêtes en évaluation ont été déposées à l'encontre de PrivateBancorp par d'anciens actionnaires de la société exerçant leurs droits de dissidence et d'évaluation en vertu de la loi du Delaware. En octobre 2017, une troisième requête visant PrivateBancorp a été déposée. Ces affaires ont été réunies. Les requérants demandaient que le tribunal établisse la juste valeur des actions ordinaires de PrivateBancorp au moment de son acquisition par la CIBC le 23 juin 2017. En novembre 2017, la CIBC et les requérants ont conclu une entente pour régler ce litige, sous réserve de toute ordonnance du tribunal qui rejeterait les requêtes ayant été réunies. En novembre 2017, le tribunal a, de fait, rendu une ordonnance rejetant les requêtes réunies. Cette affaire est maintenant close. Pour plus de précisions sur notre acquisition de PrivateBancorp, se reporter à la note 3.

Recours collectifs relatifs aux renseignements personnels des clients de Simplii

Bannister v. CIBC (auparavant John Doe v. CIBC)

Steinman v. CIBC

En juin 2018, deux projets de recours collectifs ont été déposés contre la CIBC au nom de clients de Financière Simplii qui allèguent que leurs renseignements personnels ont été divulgués par suite d'un incident lié à la sécurité survenu en mai 2018. Selon les demandeurs, Financière Simplii n'aurait pas protégé adéquatement les renseignements personnels de ses clients. Le projet de recours collectif dans *Bannister* vise à obtenir des dommages-intérêts totalisant environ 550 M\$, tandis que celui dans *Steinman*, qui a été suspendu, visait le versement d'un montant de dommages-intérêts à tous les membres du groupe, plus des dommages-intérêts punitifs de 20 M\$. La requête en vue de faire certifier le recours collectif dans *Bannister* sera entendue en octobre 2019.

Pozgaj v. CIBC et Compagnie Trust CIBC

En septembre 2018, un projet de recours collectif a été déposé devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre la CIBC et Compagnie Trust CIBC. Il y est allégué que les défenderesses n'auraient pas dû verser de commissions de suivi sur les Fonds mutuels CIBC aux courtiers fournissant des services d'exécution d'ordres sans conseils (« courtiers exécutants »). Le recours est intenté au nom de toutes les personnes qui détenaient des parts des Fonds mutuels CIBC par l'intermédiaire de courtiers exécutants et vise des dommages-intérêts de 200 M\$.

Provisions pour procédures judiciaires¹

Le tableau suivant présente les variations de nos provisions pour procédures judiciaires :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017
Solde au début de l'exercice	97 \$	118 \$
Nouvelles provisions comptabilisées	23	67
Moins :		
Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes	(78)	(70)
Reprises des montants inutilisés	(2)	(18)
Solde à la fin de l'exercice	40 \$	97 \$

1) Compte non tenu des montants comptabilisés à l'égard des affaires portant sur les droits d'évaluation visant PrivateBancorp. Pour plus de précisions, se reporter à la note 3.

Restructuration

Le tableau suivant présente les variations des provisions liées à la restructuration :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017
Solde au début de l'exercice	149 \$	256 \$
Nouvelles provisions comptabilisées	28	21
Moins :		
Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes	(70)	(104)
Reprises des montants inutilisés	(36)	(24)
Solde à la fin de l'exercice	71 \$	149 \$

Bien que le montant comptabilisé de 71 M\$ représentait notre meilleure estimation au 31 octobre 2018 du montant nécessaire au règlement de l'obligation, l'incertitude persiste quant au moment où l'obligation sera réglée et aux montants qui seront réellement payés, puisque cela dépendra en grande partie de chacun des faits et des circonstances.

Note 23 | Concentration du risque de crédit

Il peut exister une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de contreparties présentent des caractéristiques économiques similaires ou sont situées dans la même région géographique. Les changements d'ordre économique, politique ou autre pourraient influencer de la même façon sur la capacité de ces contreparties de respecter leurs obligations contractuelles.

Les montants du risque de crédit associé à nos instruments financiers au bilan et hors bilan sont résumés dans le tableau suivant :

Risque de crédit par pays où le risque final est assumé

En millions de dollars, au 31 octobre	2018				2017			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Au bilan								
Principaux actifs ^{1, 2, 3}	431 917 \$	99 063 \$	40 405 \$	571 385 \$	407 878 \$	96 542 \$	38 469 \$	542 889 \$
Hors bilan								
Ententes relatives au crédit								
Institutions financières	45 295 \$	16 358 \$	12 258 \$	73 911 \$	46 069 \$	13 155 \$	7 660 \$	66 884 \$
Gouvernements	9 880	10	50	9 940	8 377	11	73	8 461
Services bancaires de détail	124 625	386	390	125 401	120 451	341	381	121 173
Entreprises	58 397	25 158	7 450	91 005	55 847	21 502	6 492	83 841
	238 197 \$	41 912 \$	20 148 \$	300 257 \$	230 744 \$	35 009 \$	14 606 \$	280 359 \$
Dérivés^{4, 5}								
Par type de contrepartie								
Institutions financières	4 856 \$	4 341 \$	3 950 \$	13 147 \$	5 846 \$	4 696 \$	5 359 \$	15 901 \$
Gouvernements	3 361	–	9	3 370	3 670	–	2	3 672
Entreprises	1 268	993	783	3 044	1 305	731	922	2 958
	9 485	5 334	4 742	19 561	10 821	5 427	6 283	22 531
Moins : incidence de la compensation	(5 673)	(3 252)	(2 864)	(11 789)	(6 739)	(3 972)	(3 266)	(13 977)
Total des dérivés	3 812 \$	2 082 \$	1 878 \$	7 772 \$	4 082 \$	1 455 \$	3 017 \$	8 554 \$

1) Les principaux actifs se composent de l'encaisse et des dépôts auprès d'autres banques, des prêts et des acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, des valeurs mobilières, des valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres et des dérivés.

2) Comprennent 410,5 G\$ en dollars canadiens (397,8 G\$ en 2017) et 160,9 G\$ en monnaies étrangères (145,1 G\$ en 2017).

3) Aucun secteur d'activité ni aucune administration étrangère n'ont compté pour plus de 10 % des prêts et des acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, à l'exception des États-Unis qui comptaient pour 10,5 % des prêts et des acceptations au 31 octobre 2018 (9,7 % en 2017).

4) Les dérivés sont présentés à la juste valeur.

5) Ne comprennent pas des dérivés négociés en Bourse d'un montant de 1 870 M\$ (1 811 M\$ en 2017).

En outre, se reporter à la note 21 pour plus de précisions sur les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon.

Pour plus de précisions au sujet de notre risque de crédit, se reporter également aux parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque.

Note 24 | Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹, leurs proches parents et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint. Les parties liées comprennent également les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Les filiales de la CIBC étant consolidées, les transactions conclues avec ces entités ont été éliminées et ne sont pas présentées à titre de transactions entre parties liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt privilégiés appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC.

Principaux dirigeants et personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens

Au 31 octobre 2018, les prêts consentis aux principaux dirigeants¹ et leurs proches parents, ainsi qu'aux entités sur lesquelles les administrateurs et les dirigeants et leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint s'élevaient à 209 M\$ (186 M\$ en 2017), les lettres de crédit et les cautionnements totalisaient 5 M\$ (2 M\$ en 2017) et les engagements de crédit inutilisés atteignaient 59 M\$ (57 M\$ en 2017).

Ces soldes à payer ne sont généralement pas garantis, et pour les exercices clos les 31 octobre 2018 et 2017, nous n'avons comptabilisé aucune dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux relativement à ces montants.

- 1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés comme les « administrateurs ») et du Comité de direction et certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés comme les « dirigeants »). Les membres du conseil qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.

Rémunération des principaux dirigeants

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2018		2017	
	Administrateurs	Dirigeants	Administrateurs	Dirigeants
Avantages à court terme ¹	2 \$	23 \$	2 \$	23 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	–	3	–	3
Avantages fondés sur des actions ²	2	35	2	54
Indemnités de fin de contrat de travail	–	–	–	14
Total de la rémunération	4 \$	61 \$	4 \$	94 \$

- 1) Comprennent les salaires, les avantages prévus par la loi et les avantages non prévus par la loi à payer aux dirigeants, ainsi que les honoraires à verser aux administrateurs au cours de l'exercice. Comprennent également les montants au titre des régimes d'encouragement annuels à payer aux dirigeants selon la comptabilité de caisse.

- 2) Comprennent les montants à leurs justes valeurs à la date d'attribution des droits consentis au cours de l'exercice (comprenaient les droits accordés dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank et les changements à l'équipe de la haute direction en 2017).

Pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées, se reporter aux notes suivantes :

Régimes de paiements fondés sur des actions

Pour plus de précisions sur les régimes offerts aux administrateurs et aux dirigeants, se reporter à la note 17.

Régimes au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées entre la CIBC et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, se reporter à la note 18.

Entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Pour plus de précisions sur nos placements dans les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, se reporter à la note 25.

Note 25 | Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Coentreprises

La CIBC est un partenaire de coentreprise à parts égales avec The Bank of New York Mellon dans deux coentreprises : Compagnie Trust CIBC Mellon et Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon, qui offrent des services de fiducie et des services liés aux actifs, les deux au Canada. Au 31 octobre 2018, la valeur comptable de nos placements dans les coentreprises s'établissait à 463 M\$ (402 M\$ en 2017) et était comprise dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2018, les prêts au titre des coentreprises étaient de néant (néant en 2017), et les engagements de crédit inutilisés totalisaient 128 M\$ (128 M\$ en 2017).

La CIBC, The Bank of New York Mellon et CIBC Mellon ont conjointement et solidairement indemnisé les clients des coentreprises à l'égard des opérations de prêt de valeurs. Pour plus de précisions, se reporter à la note 21.

Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes de coentreprises, pour l'exercice ou de façon cumulative. En 2018 et 2017, aucune de nos coentreprises n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de distributions, ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Résultat net	106 \$	81 \$	64 \$
Autres éléments du résultat global	(12)	(30)	2
Total du résultat global	94 \$	51 \$	66 \$

Entreprises associées

Au 31 octobre 2018, la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées s'établissait à 63 M\$ (313 M\$ en 2017). Ceux-ci comprenaient des placements dans des entreprises associées cotées d'une valeur comptable de néant (157 M\$ en 2017) et d'une juste valeur de néant (192 M\$ en 2017), ainsi que des placements dans des entreprises associées non cotées d'une valeur comptable de 63 M\$ (156 M\$ en 2017) et d'une juste valeur de 101 M\$ (164 M\$ en 2017). De la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées, un montant de néant (2 M\$ en 2017) était inclus dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, un montant de 1 M\$ (néant en 2017) dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, un montant de néant (néant en 2017) dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, un montant de 41 M\$ (291 M\$ en 2017) dans Marchés des capitaux et un montant de 21 M\$ (20 M\$ en 2017) dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2018, les prêts consentis aux entreprises associées totalisaient néant (néant en 2017), et les engagements de crédit inutilisés, 79 M\$ (153 M\$ en 2017). Nous avons aussi pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de néant (néant en 2017) dans nos entreprises associées.

Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes des entreprises associées, pour l'exercice ou de façon cumulative. En 2018 et 2017, aucune de nos entreprises associées n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de distributions, ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Résultat net ¹	15 \$	20 \$	32 \$
Autres éléments du résultat global	(7)	6	4
Total du résultat global	8 \$	26 \$	36 \$

1) Exclut les profits et les pertes réalisés à la vente de nos entreprises associées.

Note 26 | Principales filiales

La liste suivante présente les principales filiales de la CIBC. Sauf indication contraire, la CIBC détient directement ou indirectement 100 % des actions avec droit de vote.

En millions de dollars, au 31 octobre 2018

Nom de la filiale ¹	Adresse du siège social ou du bureau principal	Valeur comptable des actions détenues par la CIBC ²
Canada et États-Unis		
Gestion d'actifs CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	444 \$
CIBC BA Limited	Toronto, Ontario, Canada	– ⁽³⁾
CIBC Bancorp USA Inc.	Chicago, Illinois, États-Unis	9 077
Canadian Imperial Holdings Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Capital Corporation	New York, New York, États-Unis	
CIBC World Markets Corp.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Bank USA	Chicago, Illinois, États-Unis	
CIBC Private Wealth Group, LLC ⁴	Atlanta, Géorgie, États-Unis	
CIBC Private Wealth Advisors, Inc.	Chicago, Illinois, États-Unis	
CIBC National Trust Company	Atlanta, Géorgie, États-Unis	
CIBC Delaware Trust Company	Wilmington, Delaware, États-Unis	
Services Investisseurs CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	25
Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée	Toronto, Ontario, Canada	23
Hypothèques CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	230
Placements CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	2
Compagnie Trust CIBC	Toronto, Ontario, Canada	591
Marchés mondiaux CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	306
CIBC Wood Gundy Services financiers inc.	Toronto, Ontario, Canada	
CIBC Wood Gundy Services financiers (Québec) inc.	Montréal, Québec, Canada	
INTRIA Items Inc.	Mississauga, Ontario, Canada	100
International		
CIBC Australia Ltd	Sydney, New South Wales, Australie	19
CIBC Cayman Holdings Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	1 742
CIBC Cayman Bank Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Cayman Capital Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Reinsurance Company Limited	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC Investment (Cayman) Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	2 820
FirstCaribbean International Bank Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC Bank and Trust Company (Cayman) Limited (91,7 %)	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Fund Administration Services (Asia) Limited (91,7 %)	Hong Kong, Chine	
CIBC Trust Company (Bahamas) Limited (91,7 %)	Nassau, Bahamas	
FirstCaribbean International Bank (Bahamas) Limited (87,3 %)	Nassau, Bahamas	
Sentry Insurance Brokers Ltd. (87,3 %)	Nassau, Bahamas	
FirstCaribbean International Bank (Barbados) Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
FirstCaribbean International Finance Corporation (Leeward & Windward) Limited (91,7 %)	Castries, St-Lucie	
FirstCaribbean International Securities Limited (91,7 %)	Kingston, Jamaïque	
FirstCaribbean International Bank (Cayman) Limited (91,7 %)	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
FirstCaribbean International Finance Corporation (Netherlands Antilles) N. V. (91,7 %)	Curaçao, Antilles Néerlandaises	
FirstCaribbean International Bank (Curaçao) N. V. (91,7 %)	Curaçao, Antilles Néerlandaises	
FirstCaribbean International Bank (Jamaica) Limited (91,7 %)	Kingston, Jamaïque	
FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited (91,7 %)	Maraval, Port of Spain, Trinité-et-Tobago	
FirstCaribbean International Wealth Management Bank (Barbados) Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC World Markets (Japan) Inc.	Tokyo, Japon	48
CIBC World Markets plc	Londres, Royaume-Uni	490

1) Chaque filiale est constituée en société ou structurée en vertu des lois de l'État ou du pays où se trouve son bureau principal, sauf dans le cas de Canadian Imperial Holdings Inc., CIBC inc., CIBC Capital Corporation, CIBC World Markets Corp., CIBC Private Wealth Group, LLC, CIBC Private Wealth Advisors, Inc., et CIBC Bancorp USA inc., qui ont été constituées en société ou structurées en vertu des lois du Delaware, États-Unis, de CIBC National Trust Company, qui a été constituée en vertu des lois des États-Unis, et de CIBC World Markets (Japan) Inc. qui a été constituée en société à la Barbade.

2) La valeur comptable des actions des filiales est indiquée au coût et peut comprendre des actions ordinaires et des actions privilégiées sans droit de vote. Ces montants sont éliminés au moment de la consolidation.

3) La valeur comptable des actions détenues par la CIBC est inférieure à 1 M\$.

4) En 2018, Atlantic Trust Group, LLC et ses filiales ont été renommées sous CIBC Private Wealth Management. Atlantic Trust Group, LLC, AT Investment Advisers, Inc., Atlantic Trust Company, National Association et Atlantic Trust Company of Delaware ont été renommées CIBC Private Wealth Group, LLC, CIBC Private Wealth Advisors, Inc., CIBC National Trust Company et CIBC Delaware Trust Company, respectivement.

Outre ce qui précède, nous consolidons certaines entités structurées sur lesquelles nous exerçons le contrôle. Pour plus de précisions, se reporter à la note 6.

Note 27 | Instruments financiers – informations à fournir

Certaines informations à fournir exigées par l'IFRS 7 sont comprises dans les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque, comme l'autorise la norme. Le tableau suivant présente un recoupement entre ces informations et celles qui se trouvent dans le rapport de gestion.

Description	Section
Pour chaque type de risque lié aux instruments financiers, une entité doit présenter : son exposition aux risques et comment ils se présentent; les objectifs, les politiques et les procédés utilisés pour la gestion des risques; les méthodes utilisées pour mesurer les risques et la description des garanties.	Vue d'ensemble Risque de crédit Risque de marché Risque de liquidité Risque opérationnel Risques juridiques et de réputation Risque lié à la conformité réglementaire
Risque de crédit : exposition brute au risque de crédit; qualité de crédit; concentration du risque.	Risque de crédit
Risque de marché : portefeuilles de négociation – valeur à risque (VAR); VAR en situation de crise; exigences supplémentaires liées aux risques; portefeuilles autres que de négociation – risque de taux d'intérêt; risque de change; risque lié aux actions.	Risque de marché
Risque de liquidité : actifs liquides; échéance des actifs et des passifs financiers et engagements au titre du crédit.	Risque de liquidité

Nous avons présenté des informations quantitatives relatives au risque de crédit conformément aux directives de Bâle à la section Risque de crédit du rapport de gestion. Le tableau ci-après présente les catégories des expositions au bilan assujetties au cadre de gestion du risque de crédit tel qu'il est présenté dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres publiée par le BSIF, selon les différentes approches de Bâle, en fonction de la valeur comptable de ces expositions dans nos états financiers consolidés. Le cadre de gestion du risque de crédit comprend les expositions au risque de crédit de contrepartie découlant des dérivés de gré à gré, des transactions assimilées à des mises en pension de titres et des transactions réglées par l'intermédiaire de contreparties centrales, ainsi que les expositions liées à la titrisation. Les éléments non assujettis au cadre de gestion du risque de crédit comprennent des expositions assujetties au cadre du risque de marché, des montants qui ne sont pas assujettis aux exigences en matière de fonds propres ou qui sont déduits des fonds propres, ainsi que des montants liés aux filiales d'assurance de la CIBC, lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire.

En millions de dollars, au 31 octobre		Approche NI avancée	Approche standard	Autre risque de crédit ¹	Montant total assujetti au risque de crédit	Non assujetti au risque de crédit	Total au bilan consolidé
2018	Trésorerie et dépôts d'autres banques	12 278 \$	3 482 \$	1 835 \$	17 595 \$	96 \$	17 691 \$
	Valeurs mobilières	42 714	8 915	–	51 629	50 035	101 664
	Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 486	2	–	5 488	–	5 488
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension	43 450	–	–	43 450	–	43 450
	Prêts	338 776	33 277	982	373 035	–	373 035
	Provision pour pertes sur créances	(1 149)	(490)	–	(1 639)	–	(1 639)
	Dérivés	21 410	21	–	21 431	–	21 431
	Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 264	1	–	10 265	–	10 265
	Autres actifs	11 775	321	5 875	17 971	7 743	25 714
	Total du risque de crédit	485 004 \$	45 529 \$	8 692 \$	539 225 \$	57 874 \$	597 099 \$
2017 ²	Total du risque de crédit	458 240 \$	41 582 \$	8 635 \$	508 457 \$	56 807 \$	565 264 \$

1) Comprend les expositions au risque de crédit découlant d'autres actifs qui sont soumises au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas incluses dans les approches NI ou standard, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières et les montants inférieurs aux seuils de déduction en capital qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

2) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Note 28 | Compensation des actifs et des passifs financiers

Le tableau suivant présente les montants qui n'ont pas été compensés au bilan consolidé conformément aux exigences de l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, ainsi que les montants qui sont assujettis à des accords de compensation exécutoires, mais qui ne sont pas admissibles à la compensation au bilan consolidé, soit parce que nous ne jouissons pas actuellement d'un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, soit parce que nous n'avons pas l'intention de régler d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Actifs financiers

En millions de dollars, au 31 octobre	Montants assujettis à des accords de compensation exécutoires							Montants non assujettis à des accords de compensation exécutoires ⁴	Montants nets présentés au bilan consolidé
	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts compensés au bilan consolidé ¹	Montants nets	Montants connexes non compensés au bilan consolidé					
				Instruments financiers ²	Biens donnés en garantie ³	Montants nets			
2018									
Dérivés	33 862 \$	(14 750)\$	19 112 \$	(11 789)\$	(4 794)\$	2 529 \$	2 319 \$	21 431 \$	
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 488	–	5 488	–	(5 406)	82	–	5 488	
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	45 028	(1 578)	43 450	–	(43 358)	92	–	43 450	
	84 378 \$	(16 328)\$	68 050 \$	(11 789)\$	(53 558)\$	2 703 \$	2 319 \$	70 369 \$	
2017									
Dérivés	31 147 \$	(9 458)\$	21 689 \$	(13 977)\$	(3 939)\$	3 773 \$	2 653 \$	24 342 \$	
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 035	–	5 035	–	(4 901)	134	–	5 035	
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	40 999	(616)	40 383	–	(40 334)	49	–	40 383	
	77 181 \$	(10 074)\$	67 107 \$	(13 977)\$	(49 174)\$	3 956 \$	2 653 \$	69 760 \$	

Passifs financiers

En millions de dollars, au 31 octobre	Montants assujettis à des accords de compensation exécutoires							Montants non assujettis à des accords de compensation exécutoires ⁴	Montants nets présentés au bilan consolidé
	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts compensés au bilan consolidé ¹	Montants nets	Montants connexes non compensés au bilan consolidé					
				Instruments financiers ²	Biens donnés en garantie ³	Montants nets			
2018									
Dérivés	33 358 \$	(14 750)\$	18 608 \$	(11 789)\$	(5 539)\$	1 280 \$	2 365 \$	20 973 \$	
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 731	–	2 731	–	(2 697)	34	–	2 731	
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	32 418	(1 578)	30 840	–	(30 780)	60	–	30 840	
	68 507 \$	(16 328)\$	52 179 \$	(11 789)\$	(39 016)\$	1 374 \$	2 365 \$	54 544 \$	
2017									
Dérivés	31 058 \$	(9 458)\$	21 600 \$	(13 977)\$	(5 468)\$	2 155 \$	1 671 \$	23 271 \$	
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 024	–	2 024	–	(1 983)	41	–	2 024	
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	28 587	(616)	27 971	–	(27 924)	47	–	27 971	
	61 669 \$	(10 074)\$	51 595 \$	(13 977)\$	(35 375)\$	2 243 \$	1 671 \$	53 266 \$	

1) Comprennent les montants liés aux instruments financiers qui sont admissibles à la compensation. Avec prise d'effet à compter de 2017, les dérivés réglés par l'intermédiaire de la Chicago Mercantile Exchange (CME) sont considérés comme réglés à la valeur du marché et non comme garantis à la valeur du marché. Les dérivés réglés à la valeur du marché sont réglés quotidiennement, ce qui donne lieu à la décomptabilisation des montants connexes plutôt que leur compensation. Ainsi, les montants réglés à la valeur du marché ne sont plus considérés comme assujettis à des accords de compensation exécutoires. Sans cette modification, un montant de 531 M\$ au 31 octobre 2018 (230 M\$ en 2017) lié aux dérivés réglés par l'intermédiaire de la CME serait autrement considéré comme compensé au bilan consolidé.

2) Comprennent les montants assujettis à la compensation en vertu d'accords de compensation exécutoires, tels que les accords de l'ISDA, les accords d'échange ou de compensation de dérivés conclus avec des contreparties, les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres. En vertu de tels accords, toutes les transactions en cours régies par l'accord pertinent peuvent être compensées en cas de défaut ou si un autre événement prédéterminé se produit.

3) Les garanties reçues et les biens donnés en garantie sont présentés à la juste valeur, mais sont limités à l'exposition nette du bilan afin de ne pas y inclure tout surdimensionnement.

4) Comprennent des droits contractuels de compensation qui supposent un degré d'incertitude selon les lois du territoire visé, des dérivés négociés en Bourse et des dérivés réglés à la valeur du marché.

Les accords de compensation et de garantie présentés ci-dessus ainsi que les autres stratégies d'atténuation du risque de crédit utilisées par la CIBC sont expliqués plus en détail à la section Risque de crédit du rapport de gestion. Certaines valeurs obtenues en garantie sont assorties d'une restriction et ne peuvent être vendues ni être cédées à nouveau en garantie.

Note 29 | Produits d'intérêts et charges d'intérêts

Le tableau ci-après présente les produits d'intérêts et charges d'intérêts consolidés par catégories comptables.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Produits d'intérêts	Charges d'intérêts
2018	IFRS 9		
	Évaluation au coût amorti ¹	15 275 \$	7 139 \$
	Titres de créance évalués à la JVAERG ¹	749	s. o.
	Divers ²	1 481	301
Total		17 505 \$	7 440 \$
2017	IAS 39		
	Coût amorti et détenus jusqu'à l'échéance ¹	11 712 \$	4 359 \$
	Titres de créances disponibles à la vente ¹	480	s. o.
	Autres ²	1 401	257
Total		13 593 \$	4 616 \$
2016	IAS 39		
	Coût amorti et détenus jusqu'à l'échéance ¹	10 309 \$	3 509 \$
	Titres de créances disponibles à la vente ¹	376	s. o.
	Autres ²	1 407	217
Total		12 092 \$	3 726 \$

1) Les produits d'intérêts relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût amorti et les titres de créances qui sont évalués à la JVAERG sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2) Comprend les produits d'intérêts et les charges d'intérêts ainsi que le revenu de dividendes relatifs aux instruments financiers qui sont obligatoirement évalués et désignés à la JVRN (valeurs détenues à des fins de transaction et valeurs désignées à leur juste valeur en 2017 et 2016), et les titres de participation désignés à la JVAERG (titres de participation disponibles à la vente en 2017 et 2016).

s. o. Sans objet.

Note 30 | Informations sectorielles et géographiques

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégique : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégique sont appuyées par Siège social et autres.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux particuliers et aux entreprises au Canada des conseils, des produits et des services financiers par l'entremise d'une équipe œuvrant dans nos centres bancaires, de même qu'au moyen de nos canaux directs, mobiles ou d'accès à distance.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires et des services de gestion des avoirs aux sociétés du marché intermédiaire, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée de partout au Canada. En outre, nous offrons des services de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires commerciaux, des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, ainsi que des services de gestion des avoirs afin de répondre aux besoins des sociétés du marché intermédiaire, des dirigeants, des entrepreneurs, des particuliers et des familles à valeur nette élevée de tous les marchés que nous desservons aux États-Unis.

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services consultatifs et d'exécution en placement, des services financiers aux entreprises et des services de recherche de premier plan aux grandes entreprises, aux gouvernements et à des clients institutionnels à l'échelle mondiale.

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Administration, Liens avec les clients et Innovation, Finance, Ressources humaines et Communications, Vérification interne, Gestion du risque et Technologie et opérations, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. Les coûts fonctionnels et les coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Répartition aux unités d'exploitation

Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont généralement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique.

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers présentés par les unités d'exploitation stratégique. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégique se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégique en termes de produits. Lorsque le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'une cession interne à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Les résultats financiers non répartis liés aux activités de trésorerie sont présentés dans Siège social et autres, à l'exception de certaines activités de Trésorerie de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, qui sont présentées dans cette unité d'exploitation stratégique. Les capitaux sont attribués aux unités d'exploitation stratégique de façon à évaluer constamment les coûts économiques et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégique. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de cession interne afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégique Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes de répartition pour traiter les paiements internes selon les secteurs d'activité relativement aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi pour faciliter la préparation de l'information financière sectorielle. Périodiquement, les taux des commissions de vente, de renouvellement et de suivi versées aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts engagées par nos groupes fonctionnels sont attribuées aux unités d'exploitation stratégique auxquelles elles se rapportent selon des critères appropriés.

Depuis l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et productifs (premier et deuxième stades) dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives. Avant le 1^{er} novembre 2017, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui était comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

Modifications apportées à nos secteurs d'activité

2018

Nous avons adopté l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017. Comme l'autorise la norme, les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités. Pour plus de précisions, se reporter à la note 1. L'adoption de l'IFRS 9 a eu une incidence sur la façon dont la dotation à la provision pour pertes sur créances est attribuée à nos unités d'exploitation stratégique. Pour plus de précisions, se reporter à la section Répartition aux unités d'exploitation ci-dessus.

2017

Les modifications suivantes ont été apportées à la présentation de l'information financière en 2017. Les montants des périodes précédentes ont été reclassés en conséquence. Les résultats de nos unités d'exploitation stratégique ont été touchés par ces modifications, mais les reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net consolidé des périodes précédentes.

Quatrième trimestre

Changements à notre structure organisationnelle

Le 20 juin 2017, nous avons annoncé des changements à l'équipe de la haute direction et à la structure organisationnelle de la CIBC dont l'objectif est d'accélérer notre transformation. En raison de ces changements, notre nouvelle structure organisationnelle est la suivante :

Services bancaires personnels et PME, région du Canada offre aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises au Canada des conseils, des produits et des services financiers par l'entremise d'une équipe de conseillers œuvrant dans nos centres bancaires, de même qu'au moyen de nos canaux directs, mobiles ou d'accès à distance. Services bancaires personnels et PME, région du Canada comprend les secteurs d'activité suivants :

- Services bancaires personnels et PME
- Divers

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires commerciaux, des services bancaires privés et de gestion des avoirs afin de répondre aux besoins des sociétés du marché intermédiaire, des entrepreneurs, des particuliers et

des familles à valeur nette élevée, et des clients institutionnels de partout au Canada. Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada comprend les secteurs d'activité suivants :

- Groupe Entreprises
- Gestion des avoirs

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires commerciaux, des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, ainsi que des services de gestion des avoirs afin de répondre aux besoins des sociétés du marché intermédiaire, des dirigeants, des entrepreneurs, des particuliers et des familles à valeur nette élevée de tous les marchés que nous desservons aux États-Unis. Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis comprend les secteurs d'activité suivants :

- Groupe Entreprises
- Gestion des avoirs
- Divers

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services consultatifs et d'exécution en placement, des services financiers aux entreprises et des services de recherche de premier plan aux grandes entreprises, aux gouvernements et à des clients institutionnels à l'échelle mondiale. Marchés des capitaux comprend les secteurs d'activité suivants :

- Marchés CIBC, réseau mondial
- Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement
- Divers

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Administration, Liens avec les clients et Innovation, Finance, Ressources humaines et Communications, Vérification interne, Gestion du risque et Technologie et opérations, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. Les coûts fonctionnels et les coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement dans les charges de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

En plus des éléments ci-dessus :

- les résultats de Geneva Advisors sont inclus dans le secteur d'activité de gestion des avoirs de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, après la clôture de l'acquisition le 31 août 2017;
- les résultats de Pro-Investisseurs CIBC, auparavant présentés dans Gestion des avoirs, région du Canada, sont maintenant présentés dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada;
- les résultats historiques de notre participation minoritaire dans American Century Investments (ACI) vendue en 2016 ont été reclassés de Gestion des avoirs, région du Canada, à Siège social et autres.

Modification à notre méthode de fixation des prix de cession interne

La méthode de fixation des prix de cession interne utilisée par le groupe Trésorerie pour que soient portés au débit ou au crédit des unités d'exploitation stratégique respectivement les coûts et les profits liés aux actifs et aux passifs au titre du financement a été améliorée afin qu'elle soit mieux adaptée à nos modèles de risque de liquidité.

Troisième trimestre

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Le 23 juin 2017, nous avons conclu l'acquisition de PrivateBancorp et de sa filiale, The PrivateBank, ensuite renommée CIBC Bank USA. Par suite de l'acquisition, une nouvelle unité d'exploitation stratégique nommée Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis a été créée.

En plus des résultats de CIBC Bank USA, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis comprend :

- les résultats de CIBC Atlantic Trust Private Wealth Management (ensuite renommée, se reporter à la note 26 pour plus de précisions) qui sont présentés dans le secteur d'activité de gestion des avoirs; ils étaient auparavant présentés dans le secteur d'activité de gestion privée de patrimoine dans l'unité d'exploitation stratégique Gestion des avoirs;
- les résultats de financement immobilier aux États-Unis qui sont présentés dans le secteur d'activité des services bancaires commerciaux; ils étaient auparavant présentés dans le secteur d'activité des services financiers aux entreprises et de banque d'investissement dans Marchés des capitaux.

Modifications du nom des unités d'exploitation stratégique

Compte tenu de l'ajout de l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, nous avons renommé Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises ainsi que Gestion des avoirs pour Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, région du Canada et Gestion des avoirs, région du Canada. D'autres changements ont été apportés à notre structure d'unités d'exploitation stratégique au quatrième trimestre, ainsi qu'il est mentionné ci-dessus.

2016

Les modifications suivantes ont été apportées à la présentation de l'information financière au cours du premier trimestre de 2016. Les montants des périodes précédentes ont été reclassés en conséquence. Les résultats de nos unités d'exploitation stratégique ont été touchés par ces modifications, mais les reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net consolidé.

- Dans les secteurs d'activité des services financiers aux entreprises et de banque d'investissement, compris respectivement dans Marchés des capitaux, et Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, région du Canada, la segmentation de notre clientèle a été redéfinie de façon à renforcer notre stratégie focalisée sur les clients, ce qui a permis d'assurer un niveau de spécialisation et d'expertise sectorielles plus élevé, et ce, tout en élargissant les zones desservies. Nous avons transféré les comptes des clients en conséquence entre ces secteurs d'activité.
- La méthode de fixation des prix de cession interne utilisée par le groupe Trésorerie pour que soient portés au débit ou au crédit des unités d'exploitation stratégique respectivement les coûts et les profits liés aux actifs et aux passifs au titre du financement a été améliorée afin qu'elle soit mieux adaptée à nos modèles de risque de liquidité.

De plus :

Dans Marchés des capitaux :

- Les produits tirés de la souscription de titres de créance et de titres de participation, auparavant répartis entre les secteurs d'activité des marchés mondiaux et des services financiers aux entreprises et de banque d'investissement, ont été transférés de manière à être intégralement présentés dans le secteur d'activité des services financiers aux entreprises et de banque d'investissement.

Dans Gestion des avoirs, région du Canada :

- Le secteur des services consultatifs de gestion de patrimoine, dont les résultats étaient auparavant présentés dans le secteur d'activité de gestion d'actifs, a été transféré au secteur de courtage de détail.
- Le secteur « Divers » a été créé afin d'inclure les résultats d'ACI, auparavant présentés dans le secteur de gestion d'actifs.

Résultats par secteurs d'activité et répartition géographique

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC	Canada ¹	États-Unis ¹	Caraiibes ¹	Autres pays ¹
2018										
Produits nets d'intérêts ²	6 167 \$	1 120 \$	1 236 \$	1 413 \$	129 \$	10 065 \$	7 963 \$	1 204 \$	793 \$	105 \$
Produits autres que d'intérêts	1 976	3 219	530	1 487	557	7 769	6 030	895	567	277
Produits intersectoriels ³	462	(474)	–	12	–	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total des produits	8 605	3 865	1 766	2 912	686	17 834	13 993	2 099	1 360	382
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	741	5	79	(30)	75	870	740	57	75	(2)
Amortissement et perte de valeur ⁴	98	9	107	4	439	657	469	136	44	8
Charges autres que d'intérêts	4 297	2 059	916	1 488	841	9 601	7 655	1 231	530	185
Perte avant impôt sur le résultat	3 469	1 792	664	1 450	(669)	6 706	5 129	675	711	191
Impôt sur le résultat ²	922	485	99	381	(465)	1 422	1 021	288	72	41
Résultat net (perte nette)	2 547 \$	1 307 \$	565 \$	1 069 \$	(204)\$	5 284 \$	4 108 \$	387 \$	639 \$	150 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :										
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	17 \$	17 \$	– \$	– \$	17 \$	– \$
Actionnaires	2 547	1 307	565	1 069	(221)	5 267	4 108	387	622	150
Actif moyen⁵	259 130 \$	55 713 \$	42 028 \$	166 231 \$	75 339 \$	598 441 \$	476 224 \$	80 935 \$	31 101 \$	10 181 \$
2017										
Produits nets d'intérêts ²	5 752 \$	984 \$	545 \$	1 647 \$	49 \$	8 977 \$	7 829 \$	449 \$	639 \$	60 \$
Produits autres que d'intérêts	2 193	3 045	331	1 164	570	7 303	5 720	675	646	262
Produits intersectoriels ³	427	(439)	–	12	–	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total des produits	8 372	3 590	876	2 823	619	16 280	13 549	1 124	1 285	322
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	766	16	84	(4)	(33)	829	730	68	31	–
Amortissement et perte de valeur ⁴	87	9	33	5	408	542	431	64	39	8
Charges autres que d'intérêts	4 261	2 012	501	1 368	887	9 029	7 534	805	518	172
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 258	1 553	258	1 454	(643)	5 880	4 854	187	697	142
Impôt sur le résultat ²	838	415	55	364	(510)	1 162	928	88	110	36
Résultat net (perte nette)	2 420 \$	1 138 \$	203 \$	1 090 \$	(133)\$	4 718 \$	3 926 \$	99 \$	587 \$	106 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :										
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	19 \$	19 \$	– \$	– \$	19 \$	– \$
Actionnaires	2 420	1 138	203	1 090	(152)	4 699	3 926	99	568	106
Actif moyen⁵	246 316 \$	50 832 \$	19 905 \$	156 440 \$	68 872 \$	542 365 \$	451 831 \$	52 023 \$	28 553 \$	9 958 \$
2016										
Produits nets d'intérêts ²	5 473 \$	930 \$	169 \$	1 958 \$	(164)\$	8 366 \$	7 639 \$	64 \$	577 \$	86 \$
Produits autres que d'intérêts	1 896	2 732	216	787	1 038	6 669	5 208	576	620	265
Produits intersectoriels ³	379	(390)	–	11	–	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total des produits	7 748	3 272	385	2 756	874	15 035	12 847	640	1 197	351
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	736	29	(2)	155	133	1 051	890	93	22	46
Amortissement et perte de valeur ⁴	91	13	14	5	339	462	374	46	35	7
Charges autres que d'intérêts	4 023	1 877	274	1 323	1 012	8 509	7 295	556	473	185
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	2 898	1 353	99	1 273	(610)	5 013	4 288	(55)	667	113
Impôt sur le résultat ²	738	362	12	281	(675)	718	616	(13)	87	28
Résultat net (perte nette)	2 160 \$	991 \$	87 \$	992 \$	65 \$	4 295 \$	3 672 \$	(42)\$	580 \$	85 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :										
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	20 \$	20 \$	– \$	– \$	20 \$	– \$
Actionnaires	2 160	991	87	992	45	4 275	3 672	(42)	560	85
Actif moyen⁵	222 642 \$	46 555 \$	8 423 \$	154 805 \$	76 715 \$	509 140 \$	420 432 \$	53 694 \$	27 599 \$	7 415 \$

1) Le résultat net et l'actif moyen sont répartis selon le lieu géographique où ils sont comptabilisés.

2) Les produits nets d'intérêts et l'impôt sur le résultat de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de Marchés des capitaux comprennent un ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) de 2 M\$ et 278 M\$, respectivement (2 M\$ et 298 M\$, respectivement en 2017 et néant et 474 M\$, respectivement en 2016) les montants équivalents étant compensés dans le secteur Siège social et autres.

3) Les produits intersectoriels représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur.

4) Comprennent l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives et des logiciels, ainsi que d'autres immobilisations incorporelles.

5) Les actifs sont présentés en fonction de moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière, et c'est la mesure examinée par la direction. s. o. Sans objet.

Le tableau ci-dessous présente une répartition des produits par secteur d'activité :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017 ¹	2016
Services bancaires personnels et PME, région du Canada			
Services bancaires personnels et PME	8 556 \$	8 033 \$	7 675 \$
Divers	49	339	73
	8 605 \$	8 372 \$	7 748 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada			
Groupe Entreprises	1 488 \$	1 324 \$	1 211 \$
Gestion des avoirs	2 377	2 266	2 061
	3 865 \$	3 590 \$	3 272 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis ²			
Groupe Entreprises	1 197 \$	532 \$	166 \$
Gestion des avoirs	563	324	217
Divers	6	20	2
	1 766 \$	876 \$	385 \$
Marchés des capitaux ²			
Marchés CIBC, réseau mondial	1 674 \$	1 601 \$	1 645 \$
Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement	1 229	1 216	1 093
Divers	9	6	18
	2 912 \$	2 823 \$	2 756 \$
Siège social et autres ²			
Services bancaires internationaux	663 \$	723 \$	722 \$
Divers	23	(104)	152
	686 \$	619 \$	874 \$

- 1) Certaines informations ont été reclassées afin d'être conformes à la méthode de fixation des prix de cession interne de fonds adoptée pour la période considérée relativement à CIBC Bank USA.
- 2) Les produits de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de Marchés des capitaux comprennent un ajustement selon la BIE de 2 M\$ et 248 M\$, respectivement (2 M\$ et 298 M\$, respectivement en 2017 et néant et 474 M\$, respectivement en 2016), les montants équivalents étant compensés dans le secteur Siège social et autres.

Note 31 | Modifications de méthodes comptables futures

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients (IFRS 15)

L'IFRS 15, publiée en mai 2014, remplace les lignes directrices précédentes, y compris celles de l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et de l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*. En avril 2016, l'IASB a publié des modifications à la norme qui ont précisé des directives spécifiques et apporté des mesures d'allègement transitoire supplémentaires. L'IFRS 15 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 en ce qui nous concerne, et peut être appliquée de manière rétrospective ou au moyen d'une approche rétrospective modifiée. Comme l'autorise la norme, nous adopterons l'IFRS 15 au moyen de l'approche rétrospective modifiée en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans le solde d'ouverture des résultats non distribués à compter de la date d'entrée en vigueur. Le recours à l'approche rétrospective modifiée entraînera la présentation d'information supplémentaire au cours de l'exercice d'adoption de la norme.

Les nouvelles lignes directrices comprennent une approche de comptabilisation et d'évaluation en cinq étapes fondée sur des principes, des exigences portant sur la comptabilisation des coûts de contrats et la présentation de davantage d'informations quantitatives et qualitatives. L'IFRS 15 exclut de son champ d'application les produits tirés de contrats de location, de contrats d'assurance et d'instruments financiers. Par conséquent, la majorité de nos produits ne sera pas touchée par l'adoption de cette norme, y compris les produits nets d'intérêts.

L'IFRS 15 entraînera la passation en charges immédiate des commissions de vente liées aux fonds communs de placement qui étaient auparavant différées. De plus, le passif lié à notre programme de fidélisation des clients de cartes de crédit fera l'objet de réévaluations à la hausse et à la baisse pour tenir compte des coûts liés à l'échange prévu des points, puisque ce montant change au fil du temps. En vertu de l'IFRIC 13, les baisses des coûts liés à l'échange prévu des points n'étaient comptabilisées qu'au moment où les points de fidélisation étaient échangés, tandis que les hausses étaient comptabilisées immédiatement.

Par ailleurs, l'adoption de l'IFRS 15 entraînera des changements dans la présentation et le calendrier de certains produits et de certaines charges dans le compte de résultat consolidé. Les différences touchant la présentation ne devraient pas avoir une incidence importante et comprennent la présentation de montants nets au titre de certaines dépenses dans les cas où la CIBC est réputée agir à titre de mandataire plutôt qu'à titre de mandant ainsi que de montants bruts au titre de certaines dépenses dans les cas où la CIBC est réputée agir à titre de mandant plutôt qu'à titre de mandataire.

L'effet cumulatif de ces différences sur le solde d'ouverture des résultats non distribués qui sera comptabilisé le 1^{er} novembre 2018 n'est pas important.

IFRS 16, Contrats de location (IFRS 16)

L'IFRS 16, publiée en janvier 2016, remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, soit le 1^{er} novembre 2019 en ce qui nous concerne. Une entité peut l'adopter de façon anticipée si elle applique également l'IFRS 15. Du point de vue du preneur, la nouvelle norme entraînera la comptabilisation au bilan de plusieurs contrats de location qui sont considérés comme des contrats de location simple en vertu de l'IAS 17, y compris nos contrats de location immobilière, ce qui majorera le bilan par la comptabilisation d'un actif lié au droit d'utilisation et d'une obligation locative au titre des paiements futurs. La dotation aux amortissements de l'actif lié au droit d'utilisation et la charge d'intérêts sur l'obligation locative remplaceront la charge au titre des contrats de location simple. La comptabilisation des contrats de location du point de vue du bailleur demeure pratiquement inchangée par rapport à l'IAS 17.

Nous continuons à évaluer l'incidence de l'IFRS 16 sur nos états financiers consolidés.

IFRS 17, Contrats d'assurance (IFRS 17)

L'IFRS 17, publiée en mai 2017, remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et devait initialement s'appliquer aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, soit le 1^{er} novembre 2021 en ce qui nous concerne. En novembre 2018, l'IASB a provisoirement décidé de reporter la date d'entrée en vigueur, la faisant passer des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'IFRS 17 fournit des lignes directrices complètes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir à l'égard de contrats d'assurance. En mai 2018, le BSIF a publié un préavis définitif, intitulé *Transition à la norme IFRS 17 et production de rapports d'étape afférents (assureurs fédéraux)*, qui présente des directives prétransitoires et transitoires, notamment l'interdiction pour les filiales d'assurances soumises à la réglementation fédérale d'adopter l'IFRS 17 par anticipation.

Nous continuons à évaluer l'incidence de l'IFRS 17 sur nos états financiers consolidés.

Revue trimestrielle

Compte de résultat consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, pour les trois mois clos le	2018				2017			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits nets d'intérêts	2 539 \$	2 577 \$	2 476 \$	2 473 \$	2 464 \$	2 276 \$	2 095 \$	2 142 \$
Produits autres que d'intérêts	1 913	1 970	1 900	1 986	1 805	1 828	1 603	2 067
Total des produits	4 452	4 547	4 376	4 459	4 269	4 104	3 698	4 209
Dotation à la provision pour pertes sur créances	264	241	212	153	229	209	179	212
Charges autres que d'intérêts	2 591	2 572	2 517	2 578	2 570	2 452	2 275	2 274
Résultat avant impôt sur le résultat	1 597	1 734	1 647	1 728	1 470	1 443	1 244	1 723
Impôt sur le résultat	329	365	328	400	306	346	194	316
Résultat net	1 268 \$	1 369 \$	1 319 \$	1 328 \$	1 164 \$	1 097 \$	1 050 \$	1 407 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	2 \$	4 \$	6 \$	5 \$	5 \$	4 \$	5 \$	5 \$
Porteurs d'actions privilégiées	24	23	24	18	24	9	10	9
Porteurs d'actions ordinaires	1 242	1 342	1 289	1 305	1 135	1 084	1 035	1 393
Résultat net applicable aux actionnaires	1 266 \$	1 365 \$	1 313 \$	1 323 \$	1 159 \$	1 093 \$	1 045 \$	1 402 \$

Bilan consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, au	2018				2017			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Actif								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	17 691 \$	17 801 \$	17 035 \$	15 240 \$	14 152 \$	19 917 \$	14 403 \$	15 389 \$
Valeurs mobilières	101 664	102 628	102 319	95 284	93 419	88 380	96 069	89 524
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	48 938	49 596	49 881	55 260	45 418	45 072	43 842	44 556
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	207 749	208 454	208 427	207 989	207 271	203 387	196 580	191 888
Prêts personnels et cartes de crédit	55 731	55 066	54 645	53 446	53 315	52 908	51 395	50 401
Entreprises et gouvernements	109 555	104 914	103 629	97 198	97 766	94 913	75 593	73 274
Provision pour pertes sur créances	(1 639)	(1 641)	(1 619)	(1 626)	(1 618)	(1 598)	(1 639)	(1 640)
Dérivés	21 431	22 003	23 939	29 304	24 342	26 370	25 612	23 897
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 265	10 517	9 134	9 672	8 824	9 383	8 823	8 171
Autres actifs	25 714	25 687	23 147	25 160	22 375	22 180	17 913	17 834
	597 099 \$	595 025 \$	590 537 \$	586 927 \$	565 264 \$	560 912 \$	528 591 \$	513 294 \$
Passif et capitaux propres								
Dépôts								
Particuliers	163 879 \$	161 743 \$	161 859 \$	163 316 \$	159 327 \$	158 296 \$	154 762 \$	150 380 \$
Entreprises et gouvernements	240 149	239 957	230 212	225 652	225 622	225 342	203 217	205 602
Banques	14 380	12 829	14 264	14 498	13 789	15 741	17 401	17 117
Emprunts garantis	42 607	45 238	42 696	42 713	40 968	39 978	37 748	36 654
Dérivés	20 973	21 776	22 296	29 091	23 271	28 151	24 345	25 923
Acceptations	10 296	10 521	9 163	9 675	8 828	9 384	8 825	8 173
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	47 353	47 599	54 089	50 475	43 708	37 196	38 955	28 995
Autres passifs	18 266	16 777	17 779	16 041	15 305	13 607	14 157	12 422
Titres secondaires	4 080	4 031	4 633	3 144	3 209	3 195	3 305	3 302
Capitaux propres	35 116	34 554	33 546	32 322	31 237	30 022	25 876	24 726
	597 099 \$	595 025 \$	590 537 \$	586 927 \$	565 264 \$	560 912 \$	528 591 \$	513 294 \$

Principales mesures financières

Non audité, aux dates indiquées et pour les trois mois clos le	2018				2017			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires	15,3 %	16,7 %	17,0 %	17,4 %	15,8 %	16,3 %	17,7 %	24,4 %
Rendement de l'actif moyen	0,83 %	0,90 %	0,91 %	0,89 %	0,81 %	0,80 %	0,82 %	1,06 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires (en millions de dollars)	32 200 \$	31 836 \$	31 017 \$	29 677 \$	28 471 \$	26 447 \$	23 932 \$	22 674 \$
Actif moyen (en millions de dollars)	603 726 \$	605 220 \$	594 340 \$	590 344 \$	568 905 \$	543 138 \$	528 099 \$	528 852 \$
Actif moyen/capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	18,7	19,0	19,2	19,9	20,0	20,5	22,1	23,3
Fonds propres et levier								
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,4 %	11,3 %	11,2 %	10,8 %	10,6 %	10,4 %	12,2 %	11,9 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,9 %	12,8 %	12,7 %	12,4 %	12,1 %	11,9 %	13,5 %	13,2 %
Ratio du total des fonds propres	14,9 %	14,8 %	15,1 %	14,1 %	13,8 %	13,7 %	15,4 %	15,2 %
Ratio de levier	4,3 %	4,2 %	4,1 %	4,0 %	4,0 %	3,9 %	4,1 %	4,0 %
Marge d'intérêts nette	1,67 %	1,69 %	1,71 %	1,66 %	1,72 %	1,66 %	1,63 %	1,61 %
Coefficient d'efficacité	58,2 %	56,6 %	57,5 %	57,8 %	60,2 %	59,7 %	61,5 %	54,0 %

Renseignements sur les actions ordinaires

Non audité, aux dates indiquées et pour les trois mois clos le	2018				2017 ¹			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Nombre d'actions en circulation – moyen pondéré de base (en milliers) ²	443 015	444 081	444 140	441 124	437 109	415 561	399 807	397 647
Par action								
– résultat de base	2,81 \$	3,02 \$	2,90 \$	2,96 \$	2,60 \$	2,61 \$	2,59 \$	3,50 \$
– résultat dilué	2,80	3,01	2,89	2,95	2,59	2,60	2,59	3,50
– dividendes	1,36	1,33	1,33	1,30	1,30	1,27	1,27	1,24
– valeur comptable ³	73,83	72,41	69,98	67,34	66,55	64,29	61,42	58,90
Cours de l'action ⁴								
– haut	124,59	118,72	121,04	123,99	114,01	109,57	119,86	113,16
– bas	112,24	112,00	110,11	112,65	104,10	104,87	109,71	97,76
– clôture	113,68	118,72	111,83	121,86	113,56	108,22	110,25	110,81
Ratio de versement de dividendes	48,4 %	43,9 %	45,8 %	44,0 %	50,1 %	50,9 %	49,0 %	35,4 %

- 1) Compte non tenu de 2 010 890 actions ordinaires émises et en circulation, mais non acquises par un tiers au 31 octobre 2017. L'émission de ces actions faisait partie de notre acquisition de The PrivateBank.
- 2) Compte non tenu de 60 764 actions subalternes dont les droits n'étaient pas acquis au 31 octobre 2018 (190 285 en 2017).
- 3) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de la période.
- 4) Cours extrêmes pendant l'exercice et cours de clôture du dernier jour de négociation de l'exercice à la TSX.

Revue statistique des dix dernières années

Compte de résultat consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	IFRS								PCGR du Canada	
	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Produits nets d'intérêts	10 065 \$	8 977 \$	8 366 \$	7 915 \$	7 459 \$	7 453 \$	7 326 \$	7 062 \$	6 204 \$	5 394 \$
Produits autres que d'intérêts	7 769	7 303	6 669	5 941	5 904	5 252	5 159	5 373	5 881	4 534
Total des produits	17 834	16 280	15 035	13 856	13 363	12 705	12 485	12 435	12 085	9 928
Dotation à la provision pour pertes sur créances	870	829	1 051	771	937	1 121	1 291	1 144	1 046	1 649
Charges autres que d'intérêts	10 258	9 571	8 971	8 861	8 512	7 608	7 202	7 486	7 027	6 660
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	6 706	5 880	5 013	4 224	3 914	3 976	3 992	3 805	4 012	1 619
Impôt sur le résultat	1 422	1 162	718	634	699	626	689	927	1 533	424
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	–	–	27	21
Résultat net (perte nette)	5 284 \$	4 718 \$	4 295 \$	3 590 \$	3 215 \$	3 350 \$	3 303 \$	2 878 \$	2 452 \$	1 174 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	17 \$	19 \$	20 \$	14 \$	(3) \$	(2) \$	9 \$	11 \$	– \$	– \$
Porteurs d'actions privilégiées	89	52	38	45	87	99	158	177	169	162
Porteurs d'actions ordinaires	5 178	4 647	4 237	3 531	3 131	3 253	3 136	2 690	2 283	1 012
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	5 267 \$	4 699 \$	4 275 \$	3 576 \$	3 218 \$	3 352 \$	3 294 \$	2 867 \$	2 452 \$	1 174 \$

Bilan consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, au 31 octobre	IFRS								PCGR du Canada	
	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	17 691 \$	14 152 \$	14 165 \$	18 637 \$	13 547 \$	6 379 \$	4 727 \$	5 142 \$	12 052 \$	7 007 \$
Valeurs mobilières	101 664	93 419	87 423	74 982	59 542	71 984	65 334	60 295	77 608	77 576
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	48 938	45 418	33 810	33 334	36 796	28 728	28 474	27 479	37 342	32 751
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	207 749	207 271	187 298	169 258	157 526	150 938	150 056	150 509	93 568	86 152
Prêts personnels et cartes de crédit	55 731	53 315	50 373	48 321	47 087	49 213	50 476	50 586	46 462	45 677
Entreprises et gouvernements	109 555	97 766	71 437	65 276	56 075	48 207	43 624	39 663	38 582	37 343
Provision pour pertes sur créances	(1 639)	(1 618)	(1 691)	(1 670)	(1 660)	(1 698)	(1 860)	(1 803)	(1 720)	(1 960)
Dérivés	21 431	24 342	27 762	26 342	20 680	19 947	27 039	28 270	24 682	24 696
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 265	8 824	12 364	9 796	9 212	9 720	10 436	9 454	7 684	8 397
Autres actifs	25 714	22 375	18 416	19 033	16 098	14 588	14 813	14 163	15 780	18 305
	597 099 \$	565 264 \$	501 357 \$	463 309 \$	414 903 \$	398 006 \$	393 119 \$	383 758 \$	352 040 \$	335 944 \$
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers	163 879 \$	159 327 \$	148 081 \$	137 378 \$	130 085 \$	125 034 \$	118 153 \$	116 592 \$	113 294 \$	108 324 \$
Entreprises et gouvernements	240 149	225 622	190 240	178 850	148 793	134 736	125 055	117 143	127 759	107 209
Banques	14 380	13 789	17 842	10 785	7 732	5 592	4 723	4 177	5 618	7 584
Emprunts garantis	42 607	40 968	39 484	39 644	38 783	49 802	52 413	51 308	–	–
Dérivés	20 973	23 271	28 807	29 057	21 841	19 724	27 091	28 792	26 489	27 162
Acceptations	10 296	8 828	12 395	9 796	9 212	9 721	10 481	9 489	7 684	8 397
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	47 353	43 708	24 550	20 149	23 764	20 313	21 259	21 730	37 893	43 369
Valeurs mobilières de la Fiducie de capital CIBC ¹	s. o.	1 678	1 594	–	–					
Autres passifs	18 266	15 305	12 919	12 223	10 932	10 862	11 076	11 704	12 572	13 693
Titres secondaires	4 080	3 209	3 366	3 874	4 978	4 228	4 823	5 138	4 773	5 157
Passif au titre des actions privilégiées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	600
Participations ne donnant pas le contrôle	173	202	201	193	164	175	170	164	168	174
Capitaux propres applicables aux actionnaires	34 943	31 035	23 472	21 360	18 619	17 819	16 197	15 927	15 790	14 275
	597 099 \$	565 264 \$	501 357 \$	463 309 \$	414 903 \$	398 006 \$	393 119 \$	383 758 \$	352 040 \$	335 944 \$

1) À compter du 1^{er} novembre 2012, la Fiducie de capital CIBC a été déconsolidée.
s. o. Sans objet.

Principales mesures financières

Non audité, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	IFRS								PCGR du Canada	
	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Rendement des capitaux propres	16,6 %	18,3 %	19,9 %	18,7 %	18,3 %	21,4 %	22,2 %	22,2 %	19,4 %	9,4 %
Rendement de l'actif moyen	0,88 %	0,87 %	0,84 %	0,79 %	0,78 %	0,83 %	0,83 %	0,73 %	0,71 %	0,33 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires (en millions de dollars)	31 184 \$	25 393 \$	21 275 \$	18 857 \$	17 067 \$	15 167 \$	14 116 \$	12 145 \$	11 772 \$	10 731 \$
Actif moyen (en millions de dollars)	598 441 \$	542 365 \$	509 140 \$	455 324 \$	411 481 \$	403 546 \$	397 155 \$	394 527 \$	345 943 \$	350 706 \$
Actif moyen applicable aux porteurs d'actions ordinaires	19,2	21,4	23,9	24,1	24,1	26,6	28,1	32,5	29,4	32,7
Fonds propres et levier – Bâle III										
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,4 %	10,6 %	11,3 %	10,8 %	10,3 %	9,4 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,9 %	12,1 %	12,8 %	12,5 %	12,2 %	11,6 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio du total des fonds propres	14,9 %	13,8 %	14,8 %	15,0 %	15,5 %	14,6 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio de levier	4,3 %	4,0 %	4,0 %	3,9 %	s. o.	s. o.				
Dispositif de Bâle II										
Ratio des fonds propres de première catégorie ¹	s. o.	s. o.	13,8 %	14,7 %	13,9 %	12,1 %				
Ratio du total des fonds propres ¹	s. o.	s. o.	17,3 %	18,4 %	17,8 %	16,1 %				
Marge d'intérêts nette	1,68 %	1,66 %	1,64 %	1,74 %	1,81 %	1,85 %	1,84 %	1,79 %	1,79 %	1,54 %
Coefficient d'efficacité	57,5 %	58,8 %	59,7 %	63,9 %	63,7 %	59,9 %	57,7 %	60,2 %	58,1 %	67,1 %

1) Les mesures concernant les fonds propres pour l'exercice 2011 et les exercices précédents ont été calculées selon les PCGR du Canada et n'ont pas été retraitées selon les IFRS. s. o. Sans objet.

État des variations des capitaux propres consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	IFRS								PCGR du Canada	
	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Solde au début de l'exercice	31 237 \$	23 673 \$	21 553 \$	18 783 \$	17 994 \$	16 367 \$	16 091 \$	14 799 \$	14 275 \$	13 831 \$
Rajustement pour modification de méthode comptable	(91)¹	–	–	–	– ²	7 ³	(180)	–	– ⁴	(6) ⁵
Prime à l'achat d'actions ordinaires	(313)	–	(209)	(9)	(250)	(422)	(118)	–	–	–
Primes aux rachats d'actions privilégiées	–	–	–	–	–	–	(30)	(12)	–	–
Variations du capital-actions										
Actions privilégiées	453	797	–	(31)	(675)	–	(1 050)	(400)	–	525
Actions ordinaires	695	4 522	213	31	29	(16)	393	572	563	178
Variations du surplus d'apport	(1)	65	(4)	1	(7)	(3)	(8)	(5)	4	(4)
Variations des autres éléments du résultat global	317	(338)	(248)	933	145	325	(435)	(171)	9	72
Résultat net	5 267	4 699	4 275	3 576	3 218	3 352	3 294	2 867	2 452	1 174
Dividendes										
Actions privilégiées	(89)	(52)	(38)	(45)	(87)	(99)	(128)	(165)	(169)	(162)
Actions ordinaires	(2 356)	(2 121)	(1 879)	(1 708)	(1 567)	(1 523)	(1 470)	(1 391)	(1 350)	(1 328)
Participations ne donnant pas le contrôle	(25)	1	8	29	(11)	5	8	(4)	–	–
Divers	22	(9)	2	(7)	(6)	1	–	1	6	(5)
Solde à la fin de l'exercice	35 116 \$	31 237 \$	23 673 \$	21 553 \$	18 783 \$	17 994 \$	16 367 \$	16 091 \$	15 790 \$	14 275 \$

1) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*.

2) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*.

3) Représente l'incidence de l'adoption des modifications de l'IAS 19, *Avantages du personnel*.

4) Représente l'incidence de la modification de la date d'évaluation au titre des avantages sociaux futurs.

5) Représente l'incidence de l'adoption de l'abrégié modifié du Comité sur les problèmes nouveaux 46 des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), *Baux adossés*.

Renseignements sur les actions ordinaires

Non audité, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	IFRS									PCGR du Canada	
	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	
Nombre d'actions en circulation – moyen pondéré de base (en milliers) ¹	443 082	412 636 ²	395 389	397 213	397 620	400 880	403 685	396 233	387 802	381 677	
Par action											
– résultat de base	11,69 \$	11,26 \$	10,72 \$	8,89 \$	7,87 \$	8,11 \$	7,77 \$	6,79 \$	5,89 \$	2,65 \$	
– résultat dilué ³	11,65	11,24	10,70	8,87	7,86	8,11	7,76	6,71	5,87	2,65	
– dividendes	5,32	5,08	4,75	4,30	3,94	3,80	3,64	3,51	3,48	3,48	
– valeur comptable ⁴	73,83	66,55	56,59	51,25	44,30	40,36	35,83	32,88	32,17	28,96	
Cours de l'action ⁵											
– haut	124,59	119,86	104,46	107,16	107,01	88,70	78,56	85,49	79,50	69,30	
– bas	110,11	97,76	83,33	86,00	85,49	74,10	68,43	67,84	61,96	37,10	
– clôture	113,68	113,56	100,50	100,28	102,89	88,70	78,56	75,10	78,23	62,00	
Ratio de versement de dividendes	45,5 %	45,6 %	44,3 %	48,4 %	50,0 %	46,8 %	46,9 %	51,7 %	59,1 %	>100 %	

1) Compte non tenu de 60 764 actions subalternes dont les droits n'étaient pas acquis au 31 octobre 2018 (190 285 en 2017).

2) Compte non tenu de 2 010 890 actions ordinaires émises et en circulation, mais non acquises par un tiers au 31 octobre 2017. L'émission de ces actions faisait partie de notre acquisition de The PrivateBank.

3) En cas de perte, l'incidence des options sur actions pouvant être exercées sur le résultat dilué par action sera antidilutive; c'est pourquoi le résultat de base par action et le résultat dilué par action sont identiques.

4) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de l'exercice.

5) Cours extrêmes pendant l'exercice et cours de clôture du dernier jour de négociation de l'exercice à la TSX.

Dividendes des actions privilégiées¹

Non audité, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Catégorie A										
Série 18	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1,3694 \$	1,3750 \$	1,3750 \$	1,3750 \$
Série 19	–	–	–	–	–	–	–	–	1,2375	1,2375
Série 23	–	–	–	–	–	–	–	–	1,3250	1,3250
Série 26	–	–	–	–	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375
Série 27	–	–	–	0,3500	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000
Série 28	–	–	–	–	–	–	–	0,0400	0,0800	0,0800
Série 29	–	–	–	0,6750	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500
Série 30	–	–	–	–	–	–	–	0,9000	1,2000	1,2000
Série 31	–	–	–	–	–	–	0,2938	1,1750	1,1750	1,1750
Série 32	–	–	–	–	–	–	0,5625	1,1250	1,1250	1,1250
Série 33	–	–	–	–	1,0031	1,3375	1,3375	1,3375	1,3375	1,5271
Série 35	–	–	–	–	0,8125	1,6250	1,6250	1,6250	1,6250	1,1909
Série 37	–	–	–	–	1,2188	1,6250	1,6250	1,6250	1,6250	1,0607
Série 39	0,9750	0,9750	0,9750	0,9750	0,3793	–	–	–	–	–
Série 41	0,9375	0,9375	0,9375	0,8203	–	–	–	–	–	–
Série 43	0,9000	0,9000	0,9000	0,5764	–	–	–	–	–	–
Série 45	1,1000	0,4551	–	–	–	–	–	–	–	–
Série 47	0,8769	–	–	–	–	–	–	–	–	–

1) Le dividende est rajusté compte tenu du nombre de jours au cours de l'exercice pendant lesquels l'action a été en circulation au moment de l'émission et du rachat.

Glossaire

Actif productif d'intérêts moyen

L'actif productif d'intérêts moyen comprend les dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les valeurs mobilières, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres ainsi que les prêts, nets des provisions.

Base d'imposition équivalente (BIE)

Mesure qui consiste à majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs pour les ramener au montant de la BIE. Il s'agit d'un ajustement compensatoire de la charge d'impôt sur le résultat.

Biens administrés

Biens administrés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Les services fournis par la CIBC sont de nature administrative et comprennent les services de garde des valeurs, le recouvrement du produit du placement et le règlement des transactions d'achat et de vente. De plus, les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Biens sous gestion

Biens gérés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Le service fourni relativement à ces biens consiste en la gestion d'un portefeuille discrétionnaire pour le compte des clients.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Le BSIF surveille et réglemente toutes les banques, de même que l'ensemble des sociétés de fiducie et de prêt, des sociétés d'assurance, des associations coopératives de crédit, des sociétés de secours mutuel et des régimes de retraite fédéraux au Canada qui sont constitués en vertu d'une loi fédérale ou inscrits.

Cautionnements et lettres de crédit de soutien

Représentent essentiellement l'obligation de la CIBC, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.

Coefficient d'efficacité

Charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts). Le coefficient d'efficacité est utilisé comme mesure de la productivité.

Coefficient de pertes sur créances

Ratio obtenu en divisant la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux par les prêts et acceptations bancaires moyens, net de la provision pour pertes sur créances.

Contrat à terme de gré à gré

Contrat non normalisé visant l'achat ou la vente d'un actif précis à un prix stipulé et à une date ultérieure donnée.

Contrat à terme normalisé

Contrat normalisé visant l'achat ou la vente d'une marchandise, d'une devise ou d'un instrument financier donné, dont la quantité et la qualité sont normalisées, à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance. Ces contrats sont négociés en Bourse.

Contrat de dérivés négocié en Bourse

Contrat de dérivés normalisé (p. ex. des contrats à terme normalisés et des options) qui est négocié par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglé par l'entremise d'une chambre de compensation centrale, et est généralement assujéti à des montants de garantie standards.

Contrat de garantie de taux d'intérêt

Contrat à terme de gré à gré fixant un taux d'intérêt à verser ou à recevoir à compter d'une date ultérieure donnée pour une période préétablie.

Coût amorti

Montant qui permet de calculer la valeur d'un actif ou d'un passif financier, à sa comptabilisation initiale, moins les remboursements, plus ou moins toute prime ou tout rabais non amorti accordé à la date d'octroi, plus ou moins tout ajustement de base découlant d'une couverture de la juste valeur et moins toute réduction (appliquée directement ou au moyen d'un compte de provision) pour dépréciation. La valeur d'un actif ou d'un passif financier, évaluée à sa comptabilisation initiale, correspond au coût de l'actif ou du passif financier, y compris les coûts de transaction incorporés et les honoraires différés.

Coût de remplacement courant

Coût estimé du remplacement d'un actif au moment présent selon sa valeur actuelle.

Couverture

Transaction visant à contrebalancer les pertes et profits potentiels qui peuvent survenir dans le cadre d'une transaction ou dans un portefeuille.

Dérivés

Contrat financier dont la valeur est dérivée du rendement d'un élément sous-jacent, par exemple un actif, un indice ou un taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Catégorie d'instruments financiers qui permet à une partie (le bénéficiaire) de séparer et de transférer le risque de crédit d'un non-paiement ou d'un paiement partiel à une autre partie (le garant).

Dotation à la provision pour pertes sur créances

Montant imputé aux résultats permettant de rajuster la provision pour pertes sur créances au niveau approprié pour les actifs financiers productifs et dépréciés. La dotation à la provision pour pertes sur créances à l'égard des prêts et des acceptations et des engagements de prêts connexes hors bilan est comptabilisée au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances du compte de résultat consolidé. La dotation à la provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance évalués à la JVAERG et des valeurs évaluées au coût amorti est comptabilisée au poste Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net.

Entités structurées

Entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Équivalents temps plein

Mesure qui normalise le nombre d'employés à temps plein et à temps partiel, le nombre d'employés qui touchent un salaire de base et des commissions et le nombre d'employés entièrement rémunérés à la commission dans les unités d'équivalents temps plein selon le nombre réel d'heures de travail rémunéré au cours d'une période donnée, pour ce qui est des personnes dont la rémunération est incluse au poste Salaires et avantages du personnel du compte de résultat consolidé.

Évaluation à la valeur de marché

Juste valeur (comme il est défini ci-dessous) à laquelle un actif peut être vendu et un passif peut être transféré.

Garanties

Actifs donnés à titre de garantie du remboursement d'un prêt ou d'une autre obligation, qui sont confisqués si l'obligation n'est pas remboursée.

Instrument financier hors bilan

Contrat financier qui est fondé principalement sur un montant notionnel et qui représente un actif ou un passif éventuel d'une institution. Ces instruments comprennent les ententes relatives au crédit.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Levier d'exploitation

Écart entre les variations en pourcentage des produits (sur une base d'imposition équivalente) et celles des charges autres que d'intérêts d'un exercice à l'autre.

Marge d'intérêts nette

Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Méthode servant à calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et à répartir les produits d'intérêts et les charges d'intérêts entre les périodes pertinentes. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Montant notionnel

Valeur nominale d'un contrat financier servant à calculer les paiements effectués à l'égard de ce contrat.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Rachat, de temps à autre, par une société cotée, de ses propres actions aux fins d'annulation par l'entremise d'une Bourse ou d'un autre marché organisé, assujéti aux diverses règles des commissions des valeurs mobilières et des Bourses.

Options

Contrat financier en vertu duquel le vendeur donne le droit à l'acheteur, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un montant déterminé d'un actif ou d'un instrument sous-jacent, à un prix stipulé d'avance et au plus tard à une date donnée.

Point de base

Équivaut à un centième de point de pourcentage (0,01 %).

Produits nets d'intérêts

Écart entre l'intérêt gagné sur les actifs (comme les prêts et les valeurs) et l'intérêt engagé sur les passifs (comme les dépôts et les titres secondaires).

Provision pour pertes sur créances

Selon l'IFRS 9, les provisions pour pertes sur créances se rapportent aux pertes de crédit attendues sur 12 mois en ce qui concerne les instruments qui n'ont pas subi une hausse importante du risque de crédit, alors qu'elles se rapportent aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie en ce qui concerne les instruments qui ont subi une hausse importante du risque de crédit, notamment pour ce qui est des instruments dépréciés. Les provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard des prêts et des acceptations sont incluses dans la provision pour pertes sur créances du bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance évalués à la JVAERG sont inscrites à titre de composante de la valeur comptable des titres, évalués à leur juste valeur. Les provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard des autres actifs financiers sont incluses dans la valeur comptable de l'instrument. Les provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard des garanties et des engagements de prêts sont inscrites dans les autres passifs.

Selon l'IAS 39, la provision pour pertes sur créances correspondait généralement à une provision des états financiers dont le montant était suffisant pour absorber les pertes liées aux créances inhérentes et recensées de façon précise du portefeuille de prêts, d'acceptations, de lettres de crédit et de cautionnements de la CIBC. Il pouvait s'agir de provisions « collectives », évaluées en procédant à un examen du portefeuille de prêts comportant des caractéristiques similaires, ou de provisions « individuelles » évaluées en procédant à un examen des caractéristiques d'une exposition précise.

Les provisions pour pertes sur créances augmentent en fonction de la dotation à la provision pour pertes sur créances et diminuent en fonction des radiations, déduction faite des recouvrements.

Rajustement de l'évaluation du crédit (REC)

Rajustement de l'évaluation qui doit être pris en considération dans l'évaluation de la juste valeur des dérivés de gré à gré pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. En évaluant notre exposition nette au risque de crédit de la contrepartie, nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Ratio de versement de dividendes

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du résultat net déduction faite des dividendes versés sur actions privilégiées et des primes versées aux rachats d'actions privilégiées.

Rendement de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyen

Résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyen.

Rendement des actions

Dividendes par action ordinaire divisés par le cours de clôture des actions ordinaires.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Résultat net applicable aux actionnaires exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires.

Rendement total pour les actionnaires

Rendement total tiré d'un placement dans les actions ordinaires de la CIBC. Le rendement mesure la variation de la valeur pour les actionnaires, compte tenu des dividendes réinvestis dans des actions supplémentaires.

Swaps

Contrat financier entre des contreparties portant sur l'échange d'une série de flux de trésorerie, en fonction d'un montant notionnel donné pendant une période déterminée.

Titres adossés à des créances avec flux groupés (TAC flux groupés)

Titrisation d'une combinaison de titres de créance de sociétés, de titres adossés à des créances mobilières (TACM), de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) ou de tranches d'autres TAC flux groupés pour former un bloc d'actifs diversifiés et décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Titres adossés à des prêts avec flux groupés

Titrisation de portefeuilles diversifiés comprenant des titres de créance de sociétés et/ou des TACM décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres

Valeurs achetées avec l'engagement par l'acheteur de les revendre au vendeur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Valeurs empruntées

Valeurs généralement empruntées pour couvrir les positions à découvert. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs prêtées

Valeurs généralement prêtées pour couvrir les positions à découvert de l'emprunteur. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs vendues à découvert

Engagement du vendeur à vendre des valeurs dont il n'est pas le propriétaire. En règle générale, le vendeur emprunte d'abord les valeurs pour pouvoir les remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achète des valeurs identiques sur le marché pour remplacer les valeurs empruntées.

Valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Valeurs vendues avec l'engagement par le vendeur de les racheter de l'acheteur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Glossaire en matière de risque et de fonds propres

Accord général de compensation

Accord standard conçu pour réduire le risque de crédit d'opérations multiples avec une contrepartie par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaut de cette dernière et par l'établissement d'une provision pour le règlement net de tous les contrats au moyen d'un seul paiement.

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit est calculé au moyen de l'approche NI avancée et de l'approche standard. Selon l'approche NI avancée, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan; ii) l'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF; et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou d'événements externes est calculé au moyen de l'approche de mesure avancée et de l'approche standard. Au cours de la période allant du troisième trimestre de 2014 au quatrième trimestre de 2018, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie et l'APR aux fins du total des fonds propres différeront en raison de l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC. Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée visant le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en comparant les fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II à ceux selon les exigences de l'approche de Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance relativement aux exigences de fonds propres selon Bâle III est ajoutée aux APR.

Approche de mesure avancée (AMA) visant le risque opérationnel

Approche tenant compte du risque pour calculer les exigences de fonds propres du risque opérationnel en fonction des modèles internes de mesure du risque, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs de mesure du risque.

Approche des modèles internes visant le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Approche fondée sur les notations internes (NI) visant les expositions liées aux titrisations

Méthode de calcul des fonds propres pour les titrisations offerte aux banques dont l'utilisation de l'approche NI a été approuvée pour les expositions sous-jacentes titrisées. Nous avons recours à l'approche NI aux fins des expositions liées à la titrisation, qui comprend plusieurs méthodes de calcul (approche fondée sur les notations, formule réglementaire et méthode d'évaluation interne).

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Modèles internes servant à calculer les exigences de fonds propres fondés sur les données historiques découlant des principales hypothèses sur le risque, telles que la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD), sous réserve de l'approbation du BSIF. Un plancher provisoire de fonds propres fondé sur l'approche standard selon Bâle II est également calculé par les banques en vertu de l'approche NI avancée visant le risque de crédit, et un rajustement des actifs pondérés en fonction du risque (APR) pourrait être requis, selon les exigences du BSIF.

Approche standard visant le risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans l'Accord de Bâle. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Approche standard visant le risque opérationnel

Fonds propres calculés en fonction d'un pourcentage établi qui varie selon l'activité commerciale et s'applique aux produits bruts moyens des trois dernières années.

Autres expositions associées au commerce de détail

Catégorie de risque comprenant tous les prêts autres que les expositions au commerce de détail renouvelables admissibles et les expositions au crédit personnel garanti – immobilier, accordés à des particuliers et à des PME conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires.

Autres expositions hors bilan

Montant lié au risque de crédit découlant de l'émission de cautionnements et de lettres de crédit.

Capacité totale d'absorption des pertes (CTAP)

Somme du total des fonds propres et des passifs admissibles à la recapitalisation interne qui comportent une échéance résiduelle égale ou supérieure à un an.

Capital économique

Le capital économique fournit le cadre permettant d'évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. Le capital économique est une mesure de risque non conforme aux PCGR fondée sur une estimation des capitaux propres requis par les secteurs d'activité pour absorber les pertes non prévues, en fonction de la cote de risque ciblée sur une période de un an. Le capital économique se compose principalement du capital de risque de crédit et de marché, ainsi que de risque opérationnel et stratégique.

Contreparties centrales

Les contreparties centrales, aussi appelées chambres de compensation, s'interposent entre l'acheteur et le vendeur dans le cadre d'un échange initial au moyen d'un processus de novation, et deviennent la contrepartie à la transaction ayant fait l'objet de la novation.

Engagements non utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.

Engagements utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis à des clients.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Exigences de fonds propres appliquées en plus des fonds propres à l'égard du risque de marché afin de couvrir spécifiquement le risque de défaut et le risque de migration des actifs de crédit non titrisés de liquidité diverse détenus dans le portefeuille de négociation.

Exposition aux fins du ratio de levier

Aux fins du ratio de levier, comme il est précisé dans les règlements, l'exposition se définit comme la somme des actifs au bilan (non pondérés), diminuée des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie, et majorée des expositions sur dérivés, des expositions sur cessions temporaires de titres avec la possibilité d'une forme restreinte de compensation sous réserve de certaines conditions, et d'autres expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, achats à terme d'éléments d'actif, crédits de confirmation et lettres de crédit commercial, et expositions liées à la titrisation).

Expositions à des transactions assimilées à des mises en pension

Montant lié au risque de crédit découlant de nos valeurs acquises ou vendues en vertu de prises en pension de titres, de même que nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles

Catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces risques seraient inclus dans Autres risques liés au portefeuille de détail.

Expositions au crédit personnel garanti – immobilier

Catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les prêts et marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Expositions aux banques

Tous les risques de crédit directs liés à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions aux dérivés de gré à gré

Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.

Expositions aux entités souveraines

Tous les risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions aux entreprises

Tous les risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)

Avec prise en effet le 1^{er} janvier 2013, afin d'être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, tous les instruments de fonds propres réglementaires de catégorie 1 et de catégorie 2 autres que sous forme d'actions ordinaires doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière. Les investisseurs dans de tels instruments seront en mesure d'assumer les pertes avant les contribuables si le gouvernement décide qu'il est dans l'intérêt public de renflouer une banque non viable.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires selon Bâle III, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des autres éléments des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers et les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de première catégorie se composent des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et des autres éléments de fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible en vertu de l'approche standard, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première catégorie et les fonds propres de deuxième catégorie. Selon Bâle III, les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière; les instruments de fonds propres non admissibles sont exclus des fonds propres réglementaires à un taux de 10 % par année, à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Gestion de l'actif et du passif (GAP)

Gestion des risques qui découlent d'écart entre l'actif et le passif, surtout dans les secteurs non liés à la négociation de la Banque. Des techniques servent à gérer la durée relative des actifs (comme les prêts) et des passifs (comme les dépôts) de la CIBC, afin de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt.

Passifs admissibles à la recapitalisation interne

Les passifs admissibles à la recapitalisation interne englobent des créances à long terme (soit une échéance initiale de plus de 400 jours) non garanties de premier rang qui sont échangeables et cessibles, ainsi que toutes les actions privilégiées et tous les titres secondaires qui ne sont pas des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Les dépôts, les passifs garantis (par exemple, des obligations sécurisées), certains contrats financiers (par exemple, les dérivés) et la plupart des billets structurés ne sont pas admissibles à la recapitalisation interne.

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation du montant de l'exposition lié aux engagements d'un client donné qui ne sera pas remboursé en cas de défaut par ce client, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut. La PCD est habituellement fondée sur les hypothèses prévues pour tout le cycle en matière de fonds propres réglementaires et généralement fondée sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Portefeuilles de détail

Catégorie de risque comprenant principalement les prêts consentis à des particuliers et à des PME où l'acceptation du prêt s'appuie surtout sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié à l'exposition.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat. La probabilité de défaut est habituellement fondée sur les hypothèses prévues pour tout le cycle en matière de fonds propres réglementaires et généralement fondée sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Profit économique

Mesure de performance non conforme aux PCGR, ajustée en fonction du risque, qui est utilisée pour calculer la valeur ajoutée économique. Cette mesure correspond au résultat de chaque secteur d'activité, déduction faite d'un montant au titre du coût du capital.

Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP)

Cadre et processus conçus pour fournir une vision d'ensemble de l'adéquation des fonds propres, telle qu'elle a été définie dans le cadre du deuxième pilier de l'Accord de Bâle, en vertu desquels nous recensons et mesurons nos risques de façon continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles suffisent à couvrir tous les risques à l'échelle de la CIBC.

Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par les APR, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, laquelle découle du cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Pour la période allant du troisième trimestre de 2014 au quatrième trimestre de 2018, selon la méthode tout compris, avant d'appliquer toute forme d'exigence relative au plancher de fonds propres, il existe trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres de la CIBC. Cette situation est attribuable à l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Ratio de levier

Fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition aux fins du ratio de levier déterminés par les lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le cadre normatif du CBCB.

Ratio de liquidité à court terme

Dérivé du dispositif de Bâle III du CBCB et intégré dans les lignes directrices du BSIF sur les normes de liquidité, le ratio de liquidité à court terme est une norme de liquidité visant à s'assurer qu'une institution dispose de suffisamment de ressources liquides de haute qualité (HQLA) non grevées, sous forme de trésorerie ou d'actifs pouvant être convertis en liquidités sur des marchés privés sans perdre (ou en perdant très peu) de leur valeur, pour répondre à ses besoins de liquidités dans un scénario de crise qui durerait 30 jours.

Risque de change structurel

Risque principalement inhérent à l'investissement net dans des établissements à l'étranger découlant des écarts de taux de change ainsi qu'à l'actif pondéré en fonction du risque libellé en monnaie étrangère et aux déductions des fonds propres libellées en monnaie étrangère.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Risque de liquidité

Risque de ne pas disposer de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière efficace sur le plan des coûts pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance.

Risque de marché

Risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables des facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail.

Risque de réputation

Risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite des affaires et des pratiques de la CIBC, puisse nuire grandement à la réputation de la CIBC à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur les entreprises, les activités ou la situation financière de la CIBC.

Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant d'écarts entre l'actif et le passif, qui ne sont pas attribuables à des activités de négociation et des activités liées à la négociation.

Risque opérationnel

Risque de pertes découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus et de systèmes internes, ou encore d'événements externes.

Risque stratégique

Risque de la mise en œuvre inefficace ou inadéquate des stratégies d'affaires, y compris les fusions et acquisitions. Il comprend les pertes financières potentielles engendrées par l'inexécution d'initiatives de croissance interne ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans l'environnement de l'entreprise.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou d'autres formes de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs ou d'autres formes de droit pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.

Valeur à risque (VAR)

Mesure du risque généralement reconnue qui utilise des modèles statistiques pour estimer la distribution de rendements possibles sur un portefeuille en particulier selon un degré de confiance et une période déterminés.

Valeur à risque en situation de crise

Calcul de la valeur à risque qui utilise une période d'observation d'une durée d'un an pour laquelle des pertes importantes ont été subies par un portefeuille en particulier, selon un degré de confiance et une période déterminés.

Renseignements destinés aux actionnaires

Exercice

Du 1^{er} novembre au 31 octobre

Dates importantes

Dates de présentation de l'information financière 2019

Résultats du T1 – le jeudi 28 février 2019

Résultats du T2 – le mercredi 22 mai 2019

Résultats du T3 – le jeudi 22 août 2019

Résultats du T4 – le jeudi 5 décembre 2019

Assemblée annuelle des actionnaires 2019

L'assemblée annuelle des actionnaires de la CIBC aura lieu le jeudi 4 avril 2019 à 9 h 30 (heure avancée de l'Est), à Montréal, au Centre Mont-Royal, Théâtre Symposia, rez-de-chaussée, 1000, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec), H3A 0A6.

Les actions ordinaires de la CIBC (CM) sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York. Les actions privilégiées sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Dividendes

Des dividendes trimestriels ont été versés sur les actions ordinaires et privilégiées de la CIBC en 2018 :

Actions ordinaires

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de versement	Dividendes par action	Nombre d'actions ordinaires à la clôture des registres
27 sept. 2018	28 sept. 2018	29 oct. 2018	1,36 \$	442 392 608
27 juin 2018	28 juin 2018	27 juill. 2018	1,33 \$	443 272 873
27 mars 2018	28 mars 2018	27 avr. 2018	1,33 \$	444 629 834
27 déc. 2017	28 déc. 2017	29 janv. 2018	1,30 \$	442 056 838

Actions privilégiées

Action	Série 39	Série 41	Série 43	Série 45	Série 47
Symbole au téléscripateur	CM.PR.O	CM.PR.P	CM.PR.Q	CM.PR.R	CM.PR.S
Dividendes trimestriels	0,243750 \$	0,234375 \$	0,225000 \$	0,275000 \$	0,281250

Dates de versement des dividendes en 2019

(Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la CIBC)

Date de clôture des registres

28 décembre 2018

28 mars 2019

28 juin 2019

27 septembre 2019

Date de versement

28 janvier 2019

29 avril 2019

29 juillet 2019

28 octobre 2019

Dividendes déterminés

La CIBC désigne la totalité ou une partie des dividendes versés ou réputés être versés aux fins de l'impôt sur le résultat fédéral, provincial ou territorial du Canada le 1^{er} janvier 2006 ou après cette date comme dividendes déterminés, sauf indication contraire portant sur les dividendes versés après le présent avis, et informe par la présente tous les bénéficiaires des dividendes de cette désignation.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

La CIBC procède actuellement à une offre publique de rachat dans le cours normal des affaires visant l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation sur le marché libre au cours du marché à la première des éventualités suivantes, soit i) la date à laquelle la CIBC aura racheté 9 millions d'actions ordinaires, ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation, ou iii) le 3 juin 2019. Il est possible d'obtenir sans frais un exemplaire de l'avis d'intention de lancer l'offre publique de rachat dans le cours normal des affaires déposé par la CIBC à la Bourse de Toronto en communiquant avec le secrétaire général.

Fonds propres réglementaires

De l'information concernant les instruments de fonds propres réglementaires et la situation des fonds propres réglementaires de la CIBC peut être consultée à l'adresse www.cibc.com/francais : À propos de la CIBC : Relations avec les investisseurs : Instruments de fonds propres réglementaires.

Notes de crédit

Des renseignements sur les notes de crédit se trouvent à la page 74 du présent Rapport annuel.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires

Tous les porteurs inscrits d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de catégorie A désignées de la CIBC qui sont des résidents du Canada et des États-Unis peuvent, sans verser de commission de courtage ni payer de frais de service, participer à un ou à plusieurs des régimes suivants :

Régime de réinvestissement des dividendes – Les résidents du Canada peuvent demander que les dividendes servent à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la CIBC.

Régime d'achat d'actions – Les résidents du Canada peuvent acheter des actions ordinaires supplémentaires de la CIBC jusqu'à concurrence de 50 000 \$ au cours de l'exercice.

Régime de dividendes en actions – Les résidents des États-Unis peuvent choisir de recevoir des dividendes en actions sur leurs actions ordinaires de la CIBC.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec la Société de fiducie AST (Canada) (auparavant Société de fiducie CST) ou vous rendre sur le site Web de la CIBC à l'adresse www.cibc.com/francais.

Agent des transferts et agent comptable des registres

Pour des renseignements sur les actions, le régime d'investissement à l'intention des actionnaires, les dividendes, le dépôt direct des dividendes, les comptes de réinvestissement des dividendes et les certificats perdus, ou pour éviter que les documents destinés aux actionnaires soient envoyés en double, veuillez communiquer avec :

Société de fiducie AST (Canada), C.P. 700, succ. B, Montréal (Québec) H3B 3K3

416 682-3860 ou 1 800 258-0499 (Canada et États-Unis seulement), télécopieur : 1 888 249-6189, courriel : inquiries@astfinancial.com, site Web : www.astfinancial.com.

Au Canada, les actions ordinaires et les actions privilégiées sont transférables aux bureaux de notre mandataire, la Société de fiducie AST (Canada), à Toronto, Montréal, Calgary et Vancouver.

Aux États-Unis, les actions ordinaires sont transférables au bureau suivant :

Computershare Inc., par la poste : P.O. Box 43078 Providence, RI 02940-3078; par service de courrier de nuit : 250 Royall Street, Canton, MA 02021,

1 800 589-9836, site Web : www.computershare.com/investor.

Pour nous joindre :

Siège social de la CIBC

Commerce Court, Toronto (Ontario)
Canada M5L 1A2
Téléphone : 416 980-2211
Code SWIFT : CIBCCATT
Site Web : www.cibc.com/francais

Relations avec les investisseurs

Téléphone : 416 956-6996
Courriel : relationsinvestisseurs@cibc.com

Secrétaire général

Téléphone : 416 980-3096
Courriel : corporate.secretary@cibc.com

Bureau de l'ombudsman de la CIBC

Numéro sans frais au Canada :
1 800 308-6859
Toronto : 416 861-3313
Courriel : ombudsman@cibc.com

Services bancaires téléphoniques CIBC

Numéro sans frais au Canada :
1 800 465-2422

Communications et affaires publiques

Courriel : corpcommmailbox@cibc.com

Service à la clientèle

Numéro sans frais au Canada :
1 800 465-2255
Courriel : client.care@cibc.com

Pour de plus amples renseignements

Rapport annuel CIBC 2018

Des exemplaires supplémentaires du Rapport annuel seront disponibles en mars 2019 et peuvent être commandés au 416 956-6996 ou par courriel à relationsinvestisseurs@cibc.com. Le Rapport annuel est aussi disponible à l'adresse www.cibc.com/ca/investor-relations/annual-reports-fr.html.

Additional print copies of the Annual Report will be available in March 2019 and may be obtained by calling 416 956-6996 or emailing investorrelations@cibc.com. The Annual Report is also available online at www.cibc.com/ca/investor-relations/annual-reports.html.

Rapport sur la responsabilité de l'entreprise et Énoncé de responsabilité envers le public CIBC 2018

Ce rapport examine les activités économiques, environnementales, sociales et de gouvernance que nous avons menées au cours du dernier exercice et sera disponible en mars 2019 à l'adresse www.cibc.com/fr/about-cibc/corporate-responsability.html.

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2019

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction contient des renseignements destinés aux actionnaires sur l'assemblée annuelle de la CIBC, y compris de l'information sur l'élection des administrateurs de la CIBC, la nomination des auditeurs et les propositions des actionnaires ainsi que sur d'autres questions. La circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2019 sera disponible en mars 2019 à l'adresse www.cibc.com/ca/about-fr.html.

Gouvernance

L'énoncé des pratiques de gouvernance de la CIBC décrit le cadre de gouvernance qui aide le conseil et la direction à s'acquitter de leurs obligations envers la CIBC et ses actionnaires. Cet énoncé ainsi que d'autres renseignements sur la gouvernance à la CIBC, y compris le Code de conduite CIBC de l'ensemble des employés et le Code de déontologie des administrateurs CIBC, se trouvent sur notre site Web à l'adresse www.cibc.com/com/ca/inside-cibc/governance/governance-practices-fr.html.

Dépôts réglementaires

Au Canada, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.sedar.com.

Aux États-Unis, auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission à l'adresse www.sec.gov/edgar.shtml.

Constitution

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada). La Banque CIBC est née de la fusion, en 1961, de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada.

En 1858, en vertu d'une loi spéciale du gouvernement de la Province du Canada, la Banque Canadienne de Commerce a d'abord été légalement constituée sous la raison sociale de Banque du Canada. Par la suite sa dénomination sociale a été changée en Banque Canadienne de Commerce, et c'est sous ce nom qu'elle a ouvert ses portes en 1867. La Banque Impériale du Canada a été constituée en 1875 en vertu d'une loi spéciale du Parlement du Canada et elle a commencé à exercer ses activités au cours de la même année.

Marques de commerce

Les marques de commerce utilisées dans le présent Rapport annuel, lesquelles sont la propriété de la Banque Canadienne Impériale de Commerce ou de ses filiales au Canada et/ou dans un autre pays comprennent : « CIBC Agility », « CIBC Bank USA Smart Account », « CIBC FirstCaribbean International Bank », Conception graphique du cube CIBC et « Une expérience bancaire adaptée à votre vie. », « Dépôt électronique CIBC », « Équipe de relève CIBC », « Espèces en devises en direct CIBC », « Financière Simplii », « Gestion privée de patrimoine CIBC », « Intelli CIBC », « Journée du miracle CIBC », logo CIBC, « Pro-Investisseurs CIBC », « Remi Beta Bot », « Services bancaires mobiles CIBC », « Services de portefeuille personnalisé CIBC », « Virement de fonds mondial CIBC » et « Wood Gundy ». Toutes les autres marques de commerce figurant dans le présent Rapport annuel, qui ne sont pas la propriété de la Banque Canadienne Impériale de Commerce ou de ses filiales, sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Conseil d'administration

Hon. John P. Manley, C.P., O.C.

Président du conseil
Banque CIBC
Ottawa, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2005

Patrick D. Daniel

(CG, CRRPD)
Ex-président et chef de la direction
Enbridge Inc.
Calgary, Alberta, Canada
S'est joint au conseil en 2009

Kevin J. Kelly

(CV)
Administrateur de sociétés
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2013

Katharine B. Stevenson

(CG – présidente, CRRPD)
Administratrice de sociétés
Toronto, Ontario, Canada
S'est jointe au conseil en 2011

Brent S. Belzberg

(CG, CGR)
Associé directeur principal
TorQuest Partners
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2005

Luc Desjardins

(CV)
Président et chef de la direction
Supérieur Plus Corp.
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2009

Christine E. Larsen

(CV)
Vice-présidente à la direction et
directrice de l'exploitation
First Data Corporation
New York, New York, États-Unis
S'est jointe au conseil en 2016

Martine Turcotte

(CG, CGR)
Vice-présidente, Québec
BCE Inc. et Bell Canada
Verdun, Québec, Canada
S'est jointe au conseil en 2014

Nanci E. Caldwell

(CRRPD)
Administratrice de sociétés
Woodside, Californie, États-Unis
S'est jointe au conseil en 2015

Victor G. Dodig

Président et chef de la direction
Banque CIBC
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2014

Nicholas D. Le Pan

(CV)
Administrateur de sociétés
Ottawa, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2008

Ronald W. Tysoe

(CGR)
Administrateur de sociétés
Cincinnati, Ohio, États-Unis
S'est joint au conseil en 2004

Michelle L. Collins

(CGR)
Présidente
Cambium LLC
Chicago, Illinois, États-Unis
S'est jointe au conseil en 2017

Linda S. Hasenfratz

(CRRPD – présidente)
Chef de la direction
Linamar Corporation
Guelph, Ontario, Canada
S'est jointe au conseil en 2004

Jane L. Peverett

(CV – présidente, CG)
Administratrice de sociétés
West Vancouver,
Colombie-Britannique, Canada
S'est jointe au conseil en 2009

Barry L. Zubrow

(CGR – président)
Président ITB LLC
Far Hills, New Jersey, États-Unis
S'est joint au conseil en 2015

CV – Comité de vérification

CG – Comité de gouvernance

CRRPD – Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction

CGR – Comité de gestion du risque

Des services bancaires durables dans un monde moderne

Nous savons que la réussite et la viabilité à long terme de nos activités sont intimement liées à la confiance que les clients et les parties prenantes accordent à la Banque. Nos interactions avec les parties prenantes en ce qui concerne les questions environnementales, sociales et de gouvernance ont une incidence sur nos progrès à cet égard.

Notre engagement pour les critères ESG

En contribuant à un avenir durable, nous aidons nos clients, nos équipes et nos collectivités à croître et à prospérer.



Priorité au client

Tout en bâtissant une banque axée sur les relations dans un monde moderne, nous continuons d'offrir des services bancaires abordables et accessibles aux clients à l'endroit et au moment où ils en ont besoin. Nous voulons établir des relations solides et stables avec nos clients en les plaçant au centre de toutes nos activités.



Services bancaires responsables

Nous reconnaissons l'importance des enjeux environnementaux et le rôle que nous pouvons jouer dans le développement durable grâce à nos pratiques de prêt, d'investissement et d'approvisionnement. Nous voulons devenir des chefs de file de la performance environnementale.



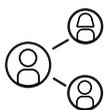
Culture

Notre culture forte et inclusive nous fait agir dans l'intérêt de nos clients et dans notre intérêt commun. Ensemble, nous créons un milieu de travail inclusif, riche de possibilités, de créativité et d'innovation.



Développement des collectivités

La CIBC est un important acteur de l'économie canadienne et des collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons. Nous générons une valeur économique en contribuant à la croissance et à la prospérité de nos clients, ainsi qu'en créant des possibilités d'emploi, en achetant des produits et services localement, en soutenant les petites entreprises et en investissant dans les causes sociales qui comptent.



Gouvernance

Nous croyons que la création d'une valeur durable pour les actionnaires s'appuie sur de bonnes pratiques de gouvernance. Nous faisons preuve d'honnêteté et d'intégrité dans la conduite de nos affaires. Nous assumons la responsabilité de nos actes et nous mettons tout en œuvre pour respecter nos engagements envers chacune de nos parties prenantes.

Le Rapport sur la responsabilité de l'entreprise et Énoncé de responsabilité envers le public CIBC 2018 sera consultable en ligne en mars 2019, à l'adresse www.cibc.com/francais.



2018

RAPPORT ANNUEL 2018